

Vu pour être annexé à la délibération
d'approbation n° SCOD20220608-02
du 8 juin 2022



Nicolas HASLÉ
Président du syndicat mixte



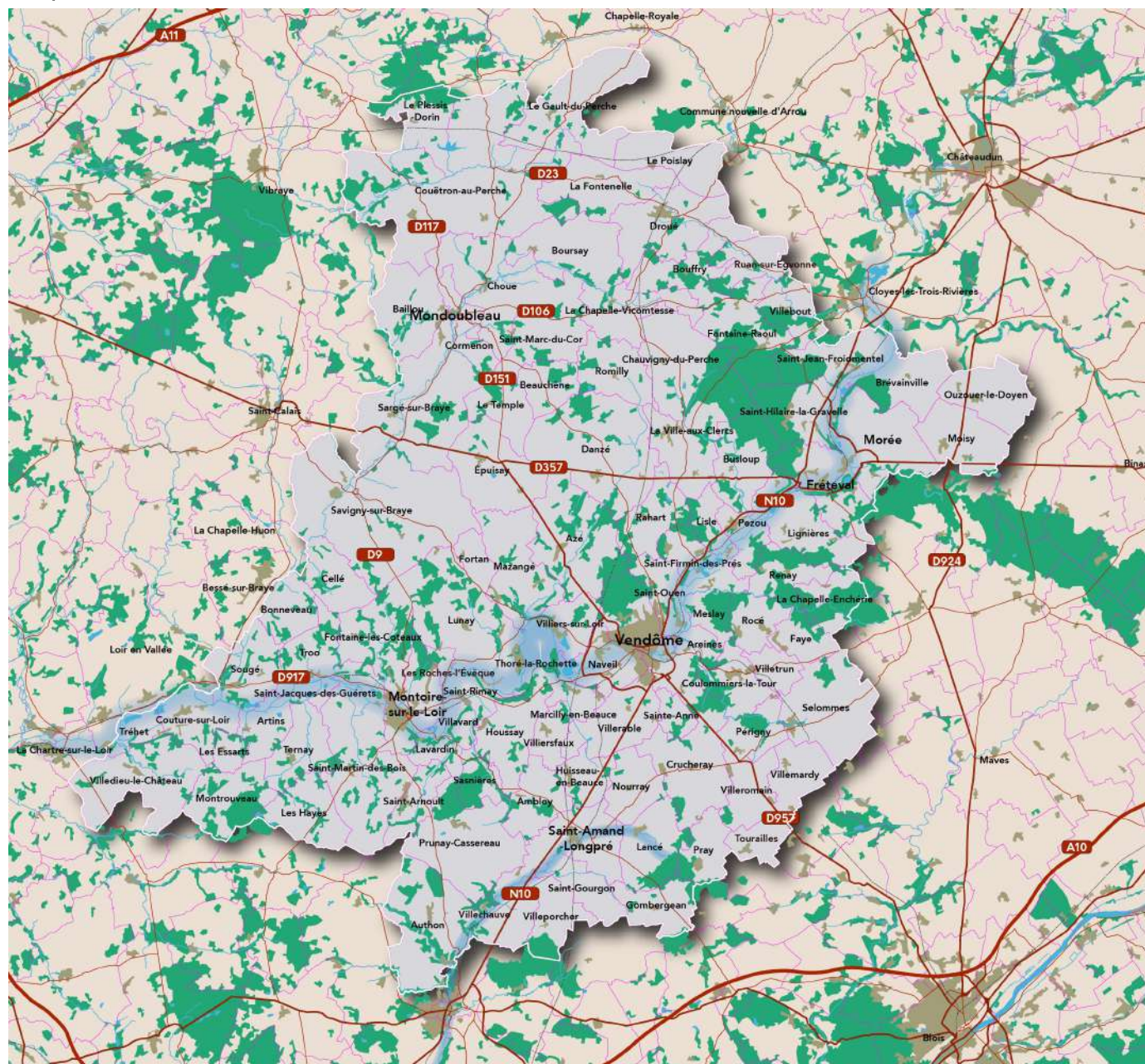
SOMMAIRE

DYNAMIQUE ET ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE	p.41
DÉMOGRAPHIE	p.42
HABITAT	p.54
EQUIPEMENTS	p.66
MOBILITÉS	p.84
<i>SYNTHÈSE</i>	<i>p.95</i>
DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES	p.97
ÉCONOMIE	p.98
AGRICULTURE	p.111
TOURISME	p.122
<i>SYNTHÈSE</i>	<i>p.136</i>
CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT, URBANISME	p.138
CARACTERISATION DES PAYSAGES	p.139
UNITÉS PAYSAGÈRES	p.151
PATRIMOINE, PROTECTION, TOURISME	p.167
DYNAMIQUES ET ÉVOLUTIONS TERRITORIALES	p.173
<i>SYNTHÈSE</i>	<i>p.183</i>
RESSOURCE ENVIRONNEMENTALE	p.185
GÉOMORPHOLOGIE	p.186
RESSOURCE EN EAU ET USAGES	p.194
BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE	p.224
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	p.256
NUISANCES ET POLLUTIONS	p.271
CLIMAT ET GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES	p.289
ENJEUX ET HIÉRARCHISATION	p.317
<i>SYNTHÈSE</i>	<i>p.325</i>
ANNEXE : CODES NAF DES COMMERCES DE PROXIMITÉ	p.327

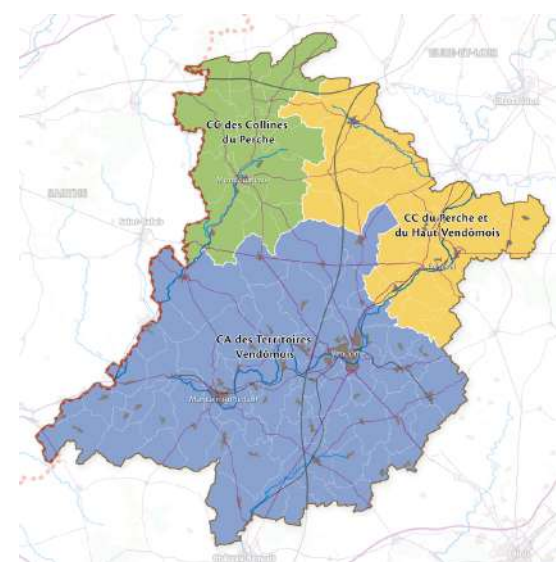
Démarche accompagnée par :



Le périmètre des Territoires du Grand Vendômois : 100 communes



Trois intercommunalités



Situation géographique du SCoT et territoires limitrophes



DYNAMIQUE ET ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE

POPULATION, HABITAT, ÉQUIPEMENTS, MOBILITÉS

Population 1999
68 137 habitants

Population 2014
70 377 habitants

Evolution annuelle moyenne
+0,08%

Part de la population de moins de 14 ans en 2014
17% en 2014

Part de la population de plus de 75 ans en 2014
13% en 2014

Part de logements locatifs
30,3%

Part de logements locatifs sociaux
11,6%

Part de logements vacants
11%

Construction annuelle de logements neufs (2010-2013)
250 log/an

Nombres de gares
5 gares TER et 1 gare TGV

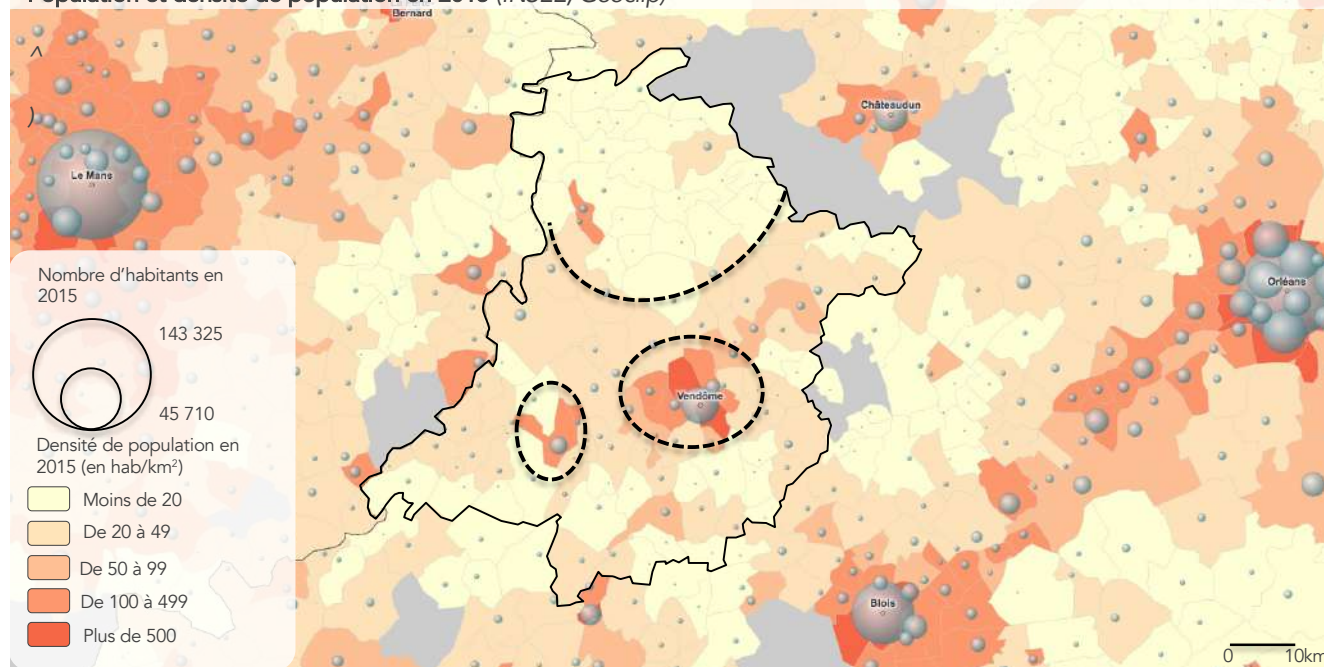
Taux d'équipements de proximité
19 équipements / 1 000 hab.



DÉMOGRAPHIE

DÉMOGRAPHIE – Nombre d’habitants et répartition de la population

Population et densité de population en 2015 (INSEE, Géoclip)



Plus de 70 000 habitants en 2014

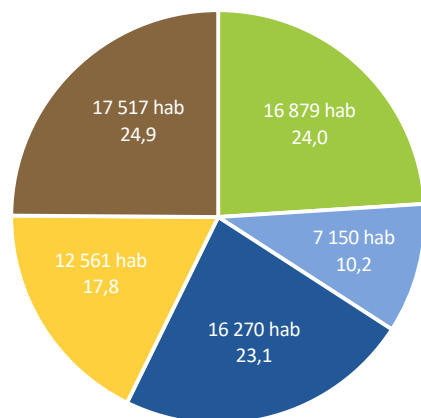
En 2014, les Territoires du Grand Vendômois comptaient 70 377 habitants, soit 21,1% de la population du Loir-et-Cher.

La diversité des communes du Vendômois en termes de poids démographique fait émerger :

- un réseau de villages (moins de 1 000 habitants) qui concentrent 42,7% de la population (soit plus de 30 000 habitants) ;
- Des bourgs entre 1 000 et 2 500 habitants à l'influence de Vendôme (Naveil, La Ville-aux-Clercs, Lunay, Saint-Amand-Longpré, Villiers-sur-Loir, Pezou et Azé) ou situés à l'interface des pôles de la ville centre et de Châteaudun (Fréteval et Morée) ;
- les villes de Saint-Ouen (limitrophe de Vendôme) et de Montoire-sur-le-Loir, petits pôles (au sens du zonage des aires urbaines). Ces deux communes regroupent au total 7 150 habitants ;
- Des pôles ruraux compris entre 1 500 et 2 500 habitants (Mondoubleau, Droué, Savigny),
- Vendôme, qui, avec ses 16 879 habitants, rassemble 24% de la population du territoire du SCoT.

Répartition de la population par taille de communes du SCoT en 2014 (INSEE, Atopia)

- Communes de plus de 10 000 habitants
- Communes de 2 500 à 5 000 habitants
- Communes de 1 000 à 2 499 habitants
- Communes de 500 à 999 habitants
- Communes de moins de 500 habitants

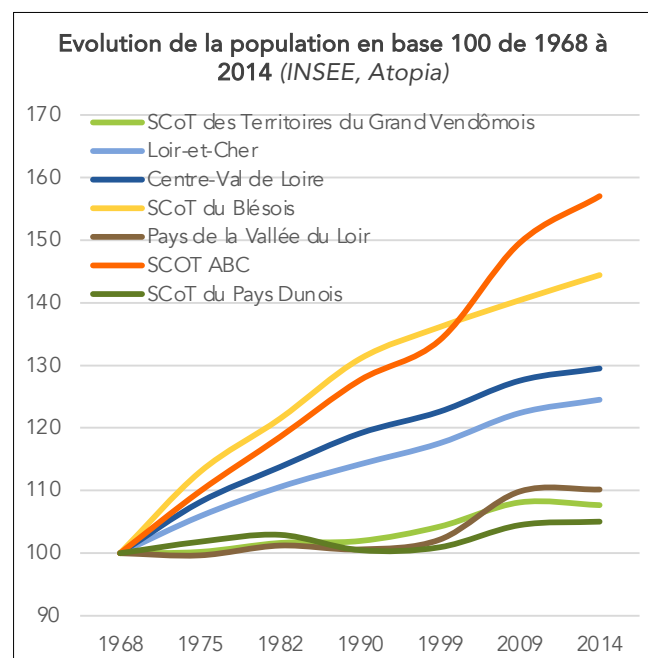
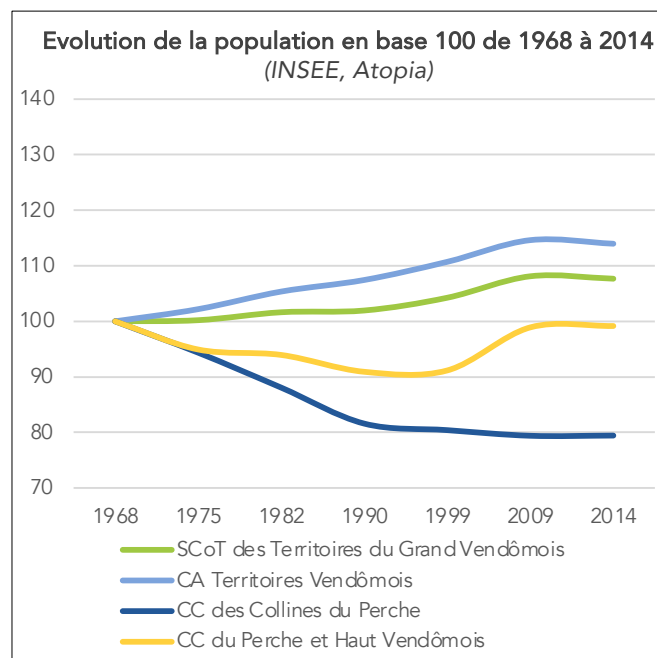


Recensements de la population (INSEE, Atopia)

	SCoT des Territoires du Grand Vendômois	CA Territoires Vendômois	CC des Collines du Perche	CC du Perche et Haut Vendômois
1968	65 361	48 098	7900	9363
1975	65 494	49 152	7454	8888
1982	66 428	50 675	6957	8796
1990	66 634	51 677	6445	8512
1999	68 137	53 250	6352	8535
2009	70 662	55 129	6272	9261
2014	70 377	54 818	6275	9284

La Communauté d'agglomération Territoires Vendômois concentre près de 78% de la population du SCoT. Les Communautés de communes du Perche et Haut Vendômois et des Collines du Perche regroupent, respectivement, 13,2% et 8,9% des habitants du SCoT.

DÉMOGRAPHIE – Évolution de la population



Elle connaît cependant une baisse de son nombre d'habitants sur la période récente (2009-2014), tendance similaire à celle observée à l'échelle du SCoT. La ville de Vendôme a perdu des habitants de manière presque continue entre 1975 et 2014.

La Communauté de communes des Collines du Perche voit sa population diminuer depuis la fin des années 1960. Néanmoins, le rythme de baisse ralentit depuis les années 1990 et, sur la période récente (2009-2014), la population se stabilise.

Enfin, la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois, après un déclin démographique de la fin des années 1960 à 1990, bénéficie d'une croissance de sa population, particulièrement forte sur la période 1999-2009.

Une dynamique de croissance relativement faible

Sur le long terme, le SCoT des Territoires du Grand Vendômois connaît une croissance relativement faible, similaire aux tendances observées dans le Pays de la Vallée du Loir et dans le SCoT du Pays du Dunois. Il se distingue de la dynamique de croissance à l'échelle du département, à l'exception des années 1990 où son taux de croissance annuel moyen (0,36%) se rapproche de celui du Loir-et-Cher (0,40%).

Sur la période récente (2009-2014), les Territoires du Grand Vendômois sont les seuls à perdre de la population parmi les secteurs de référence étudiés.

Taux de croissance annuel moyen (INSEE, Atopia)

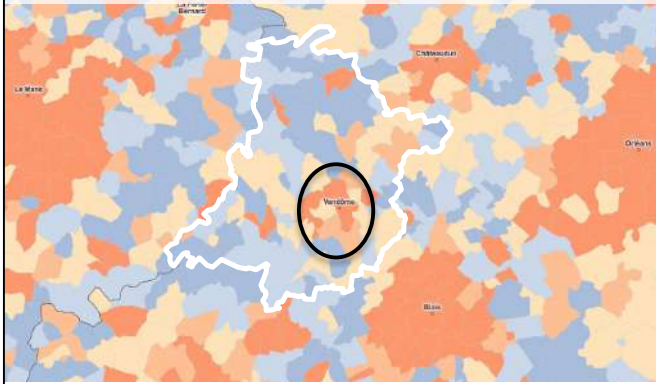
	SCoT des Territoires du Grand Vendômois	CA Territoires Vendômois	CC des Collines du Perche	CC du Perche et Haut Vendômois
1968-1975	+0,03%	+0,31%	-0,83%	-0,74%
1975-1982	+0,20%	+0,44%	-0,98%	-0,15%
1982-1990	+0,04%	+0,25%	-0,95%	-0,41%
1990-1999	+0,25%	+0,33%	-0,16%	+0,03%
1999-2009	+0,36%	+0,35%	-0,13%	+0,82%
2009-2014	-0,08%	-0,11%	+0,01%	+0,05%

Une dynamique démographique positive, à l'exception de la période récente

A l'exception de la période 2009-2014, le territoire du SCoT connaît, depuis 1968, une croissance de sa population. Entre la fin des années 1960 et 2014, la population a cru de 7,7%, soit un apport d'environ 5 000 habitants. Dans le détail, trois périodes de croissance plus soutenue se distinguent : 1975-1982, 1990-1999 et 1999-2009 (décennie où la population a le plus augmenté, avec une hausse de 2 525 habitants). En revanche, la période récente (2009-2014) est marquée par une perte d'habitants (-285 en 5 ans).

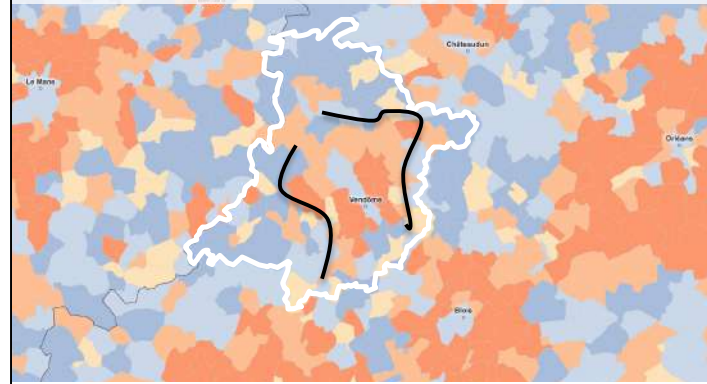
Entre 1968 et 2009, la CA Territoires Vendômois connaît une croissance régulière de sa population, sur un rythme globalement plus élevé que celui du SCoT.

Evolution de la population 1968-1975 (INSEE, Géoclip)



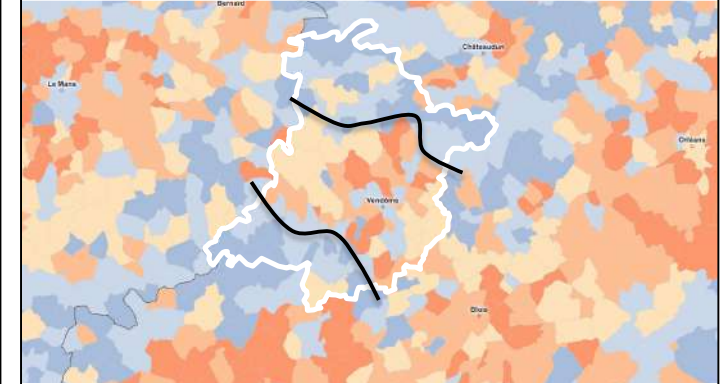
- La croissance démographique est concentrée à Vendôme et dans son immédiate périphérie.

Evolution de la population 1975-1982 (INSEE, Géoclip)



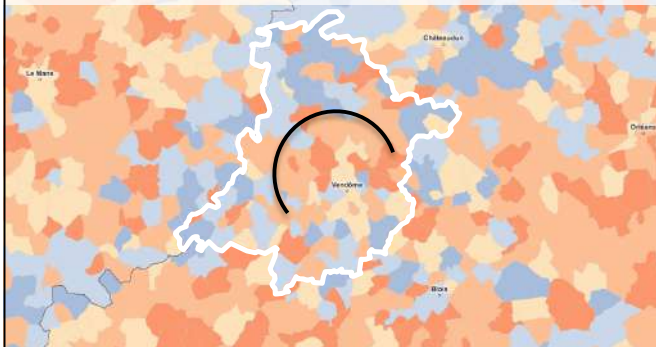
- Vendôme est marquée par une baisse de population.
- La croissance démographique s'observe dans un corridor à l'Est et à l'Ouest de la ville centre.

Evolution de la population 1982-1990 (INSEE, Géoclip)



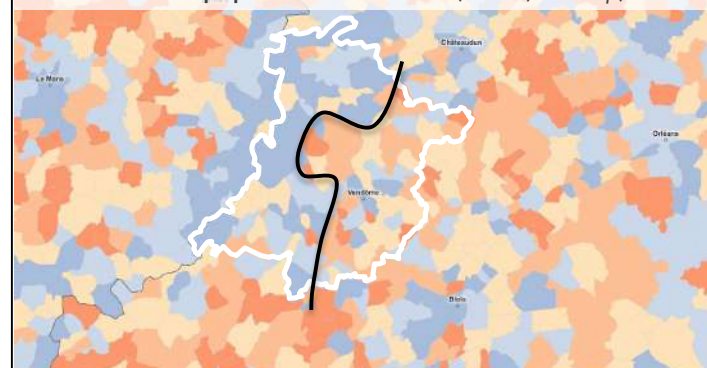
- La croissance démographique se diffuse à l'Ouest tandis que les franges Nord et Sud du SCoT connaissent des baisses de population.
- Le déclin démographique de la ville centre se poursuit.

Evolution de la population 1990-1999 (INSEE, Géoclip)



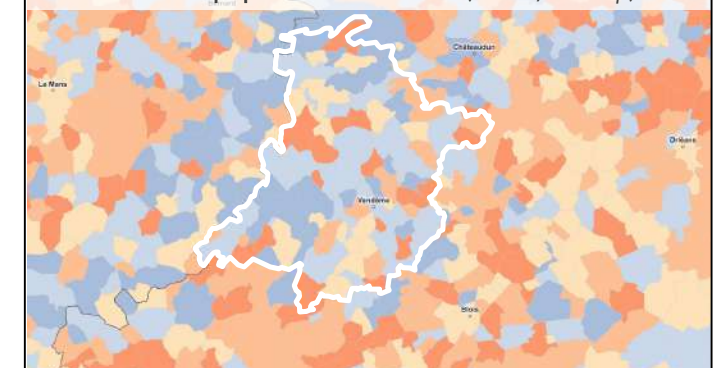
- La croissance démographique se diffuse, notamment en périphérie Nord de la ville-centre.
- La population de Vendôme se stabilise.

Evolution de la population 1999-2009 (INSEE, Géoclip)



- Une dichotomie Est / Ouest se dessine.
- Vendôme est de nouveau marquée par une baisse de sa population.

Evolution de la population 2009-2014 (INSEE, Géoclip)



- Pour la première fois depuis 1968, les Territoires du Grand Vendômois perdent de la population.
- Seules quelques communes, essentiellement en limites du SCoT, connaissent une hausse de population (le long de la RN10 et de la route du Mans).
- La ville centre perd des habitants.

DÉMOGRAPHIE – Évolution de la population

Soldes naturel et migratoire depuis 1968 (INSEE, Atopia)

	1968-1975		1975-1982		1982-1990		1990-1999		1999-2009		2009-2014	
	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire
SCoT des Territoires du Grand Vendômois	0,22	-0,19	-0,01	0,21	-0,10	0,14	-0,13	0,38	-0,14	0,50	-0,23	0,15
Loir-et-Cher	0,39	0,43	0,16	0,46	0,08	0,32	0,03	0,22	0,06	0,34	0,04	0,31
Centre-Val de Loire	0,49	0,64	0,27	0,46	0,27	0,31	0,20	0,12	0,22	0,18	0,20	0,10
SCoT du Blésois	0,81	0,95	0,62	0,42	0,49	0,46	0,30	0,02	0,37	-0,06	0,41	0,16
Pays de la Vallée du Loir	0,36	-0,41	0,04	0,18	0,05	-0,13	-0,09	0,51	0,03	0,70	-0,06	0,12
SCOT ABC	0,23	1,13	0,09	1,00	0,13	0,80	0,02	0,15	0,28	0,82	0,24	0,74
SCoT du Pays Dunois	0,36	-0,10	0,29	-0,14	0,16	-0,46	0,35	0,20	0,00	0,34	0,05	0,06

Une croissance presque exclusivement portée par le solde migratoire positif

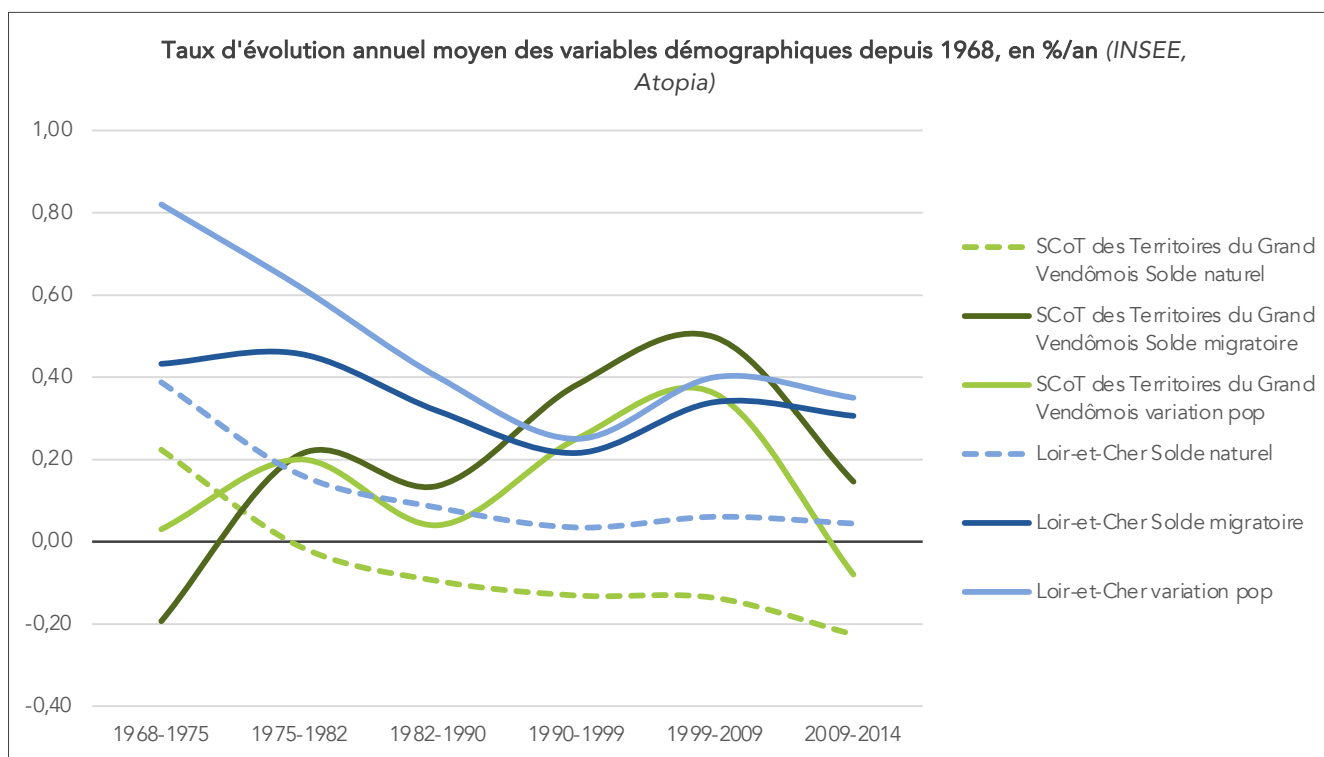
A l'exception de la période 1968-1975, la croissance démographique du SCoT des Territoires du Grand Vendômois est uniquement portée par le solde migratoire positif. Le solde naturel est négatif dès le milieu des années 1970 et devient de plus en plus négatif au fil du temps, traduisant un vieillissement de la population et une difficulté à attirer de jeunes ménages.

Alors que jusqu'en 2009, le solde migratoire positif permettait de compenser les effets du solde naturel négatif (et donc de conduire à une croissance démographique), la situation change sur la période récente (2009-2014) : le déclin démographique s'explique par un solde migratoire en baisse qui ne permet plus de compenser le solde naturel négatif.

Par comparaison, le territoire du SCoT se distingue nettement du Loir-et-Cher, dont la croissance sur le long terme (1968-2014) est portée par des soldes naturel et migratoire toujours positifs.

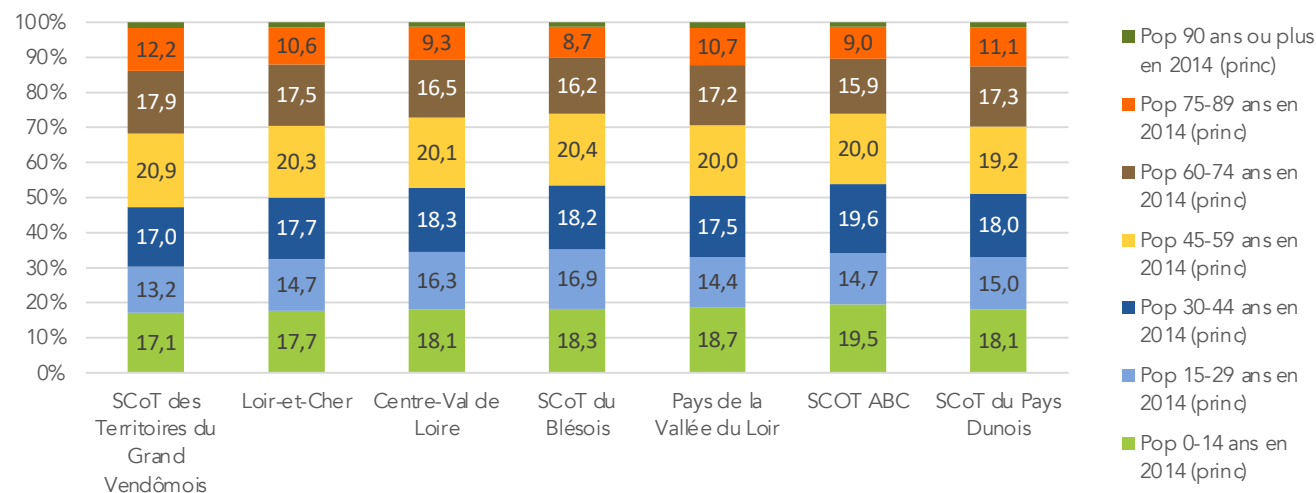
Soldes naturel et migratoire depuis 1999 (INSEE, Atopia)

	1999-2009		2009-2014	
	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire
CA Territoires Vendômois	-0,08	0,43	-0,19	0,08
CC Collines du Perche	-0,42	0,29	-0,43	0,44
CC du Perche et Haut Vendômois	-0,28	1,10	-0,33	0,38



DÉMOGRAPHIE – Caractéristiques de la population

Répartition de la population par classes d'âge en 2014, en % (INSEE, Atopia)

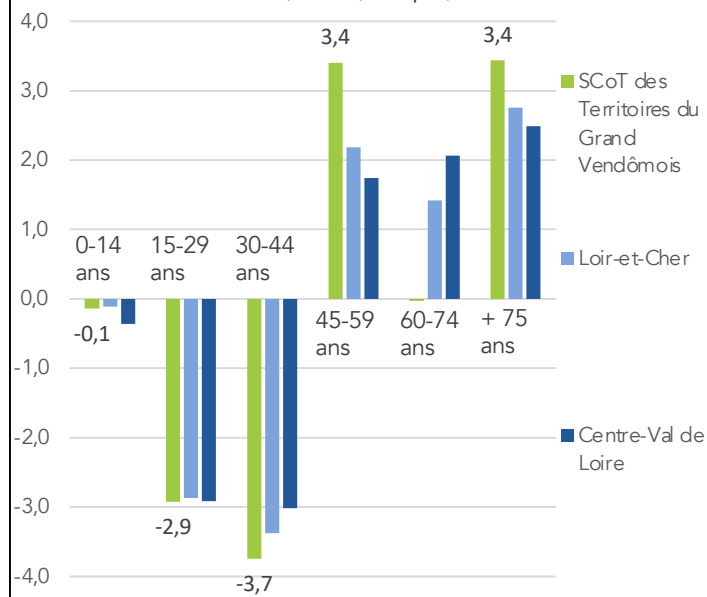


Une population plus âgée mais un vieillissement moins marqué que dans les territoires de comparaison

Parmi les territoires de référence, en 2014, la part des plus de 60 ans dans la population du SCoT des Territoires du Grand Vendômois est la plus élevée : 31,8% contre 29,6% dans le département et 27,1% dans la région.

Au sein du SCoT, la CC des Collines du Perche est la plus marquée par la présence d'une population âgée, avec un indice de jeunesse de 0,56 en 2014 contre 0,70 et 0,72 pour, respectivement, la CC du Perche et Haut Vendômois et pour la CA Territoires Vendômois. L'indice de jeunesse correspond à la part des moins de 20 ans divisée par la part des plus de 60 ans. Un indice supérieur à 1 signifie que les moins de 20 ans sont plus nombreux que les plus de 60 ans dans la population.

Evolution de la répartition de la population par classes d'âge entre 1999 et 2014, en points (INSEE, Atopia)



Indices de jeunesse en 1999 et 2014 (INSEE, Atopia)

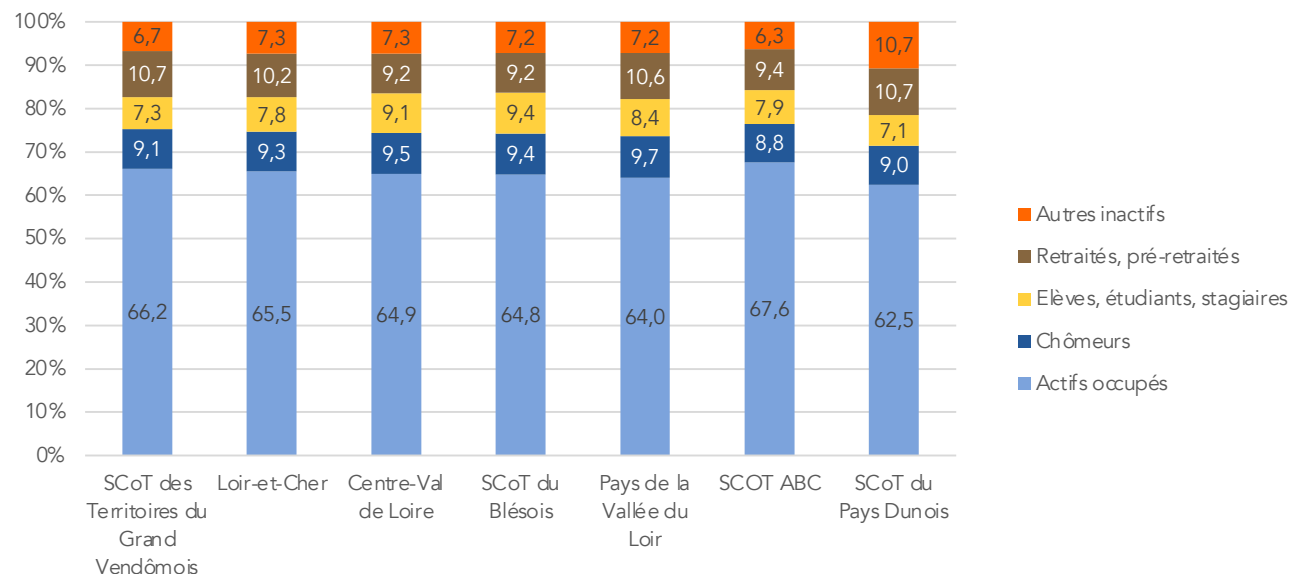
Territoire	1999	2014	1999-2014
SCoT des Territoires du Grand Vendômois	0,79	0,70	-0,09
Loir-et-Cher	0,94	0,78	-0,16
Centre-Val de Loire	1,11	0,88	-0,23
SCoT du Blésois	1,25	0,93	-0,32
Pays de la Vallée du Loir	0,91	0,84	-0,07
SCOT ABC	1,08	0,95	-0,13
SCoT du Pays Dunois	0,89	0,79	-0,11

En 2014, les communes situées à l'Est du territoire, celles au Nord-Ouest de Vendôme (Azé, Danzé, Epuisay, Mazangé, Fortan), et la couronne sud sous l'influence de Tours et Blois sont caractérisées par une population plus jeune que dans le reste du SCoT.

Les Territoires du Grand Vendômois connaissent un vieillissement de leur population sur la période 1999-2014 : diminution de la part des 0-14 ans et de 15-29 ans, augmentation du poids de plus de 75 ans. Cependant, cette tendance au vieillissement est moins marquée dans le SCoT que dans le département et la région. Cette situation s'explique par un indice de jeunesse déjà relativement bas en 1999.

DÉMOGRAPHIE – Caractéristiques de la population

Activité des populations âgées de 15 à 64 ans en 2014 (INSEE, Atopia)

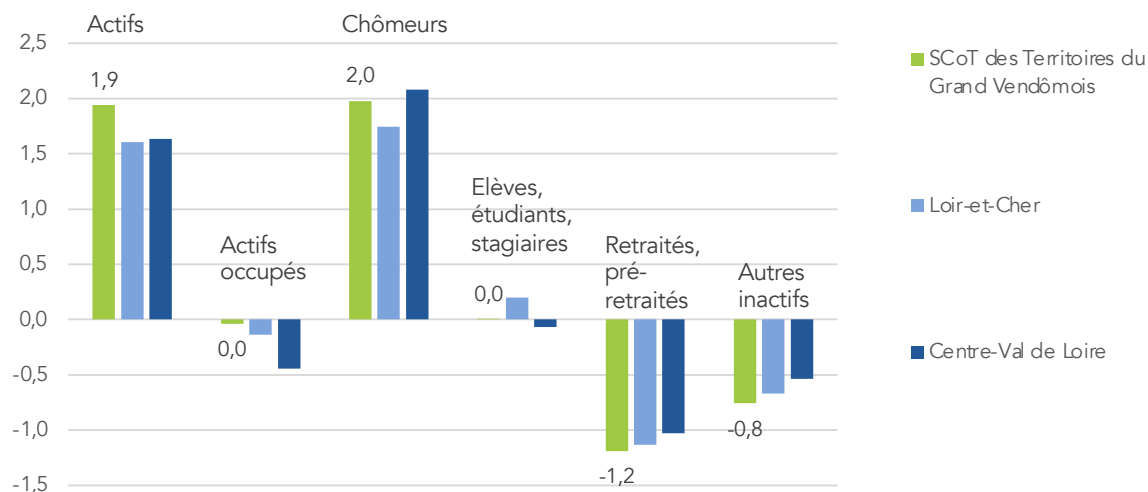


Un population à la fois plus active et plus retraitée qu'ailleurs

En 2014, la population du SCoT en âge de travailler présente un taux d'activité élevé par comparaison aux territoires de référence avec 75,3% d'actifs (actifs occupés et chômeurs) contre 74,7% dans le Loir-et-Cher et 74,4% dans la région. La part des chômeurs est légèrement inférieure à celles du département et de la région. Parallèlement, la part des retraités et pré-retraités dans la population du SCoT est l'une des plus élevée parmi les territoires de comparaison (similaire à celle du SCoT du Pays Dunois), en lien avec la part importante des plus de 60 ans dans la population.

A l'échelle du SCoT, la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois se distingue par un poids plus élevé de retraités et pré-retraités dans sa population que dans la CC des Collines du Perche et la CA Territoires Vendômois.

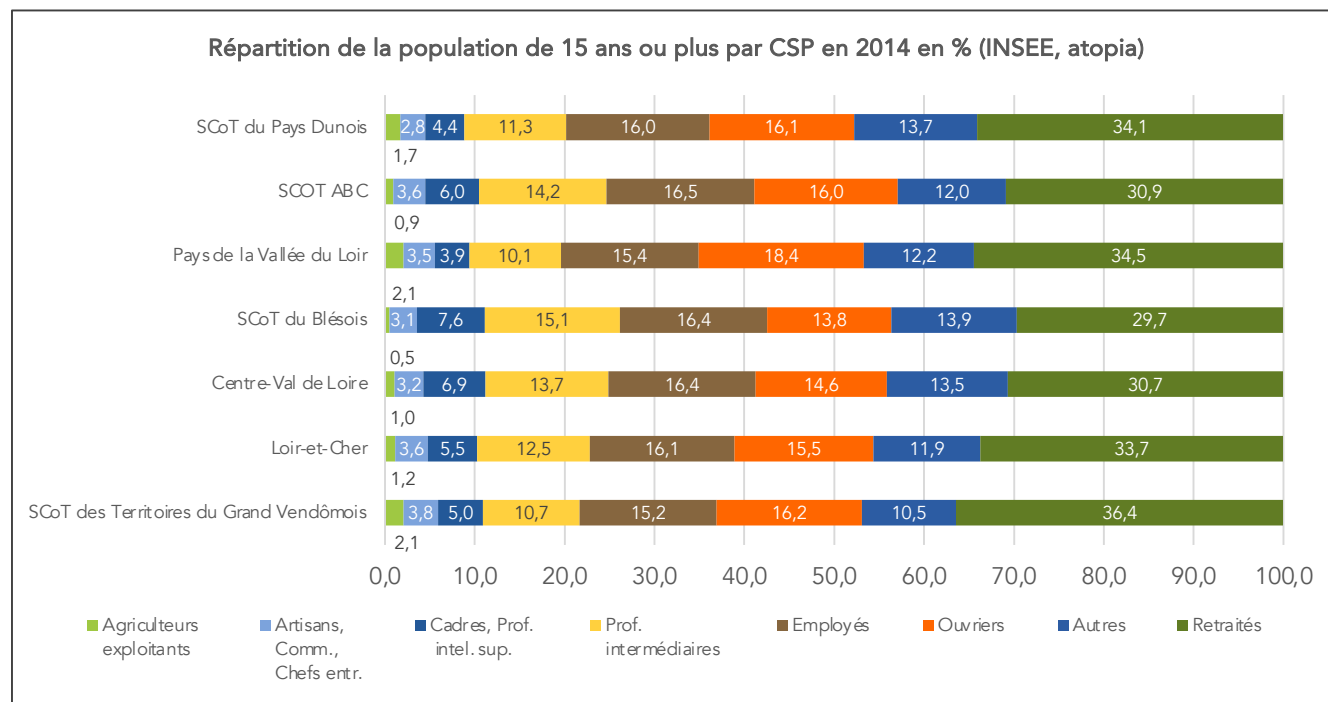
Evolution de l'activité des populations âgées de 15 à 64 ans entre 2009 et 2014 (INSEE, Atopia)



Activité des populations âgées de 15 à 64 ans en 2014, en % (INSEE, Atopia)

	Actifs	Dont actifs occupés	Dont chômeurs	Elèves, étudiants, stagiaires	Retraités, pré-retraités	Autres inactifs
CA Territoires Vendômois	75,2	65,9	9,2	7,6	10,5	6,7
CC des Collines du Perche	76,3	67,4	9,0	6,4	10,7	6,6
CC du Perche et Haut Vendômois	75,2	66,9	8,3	5,9	12,0	6,9

DÉMOGRAPHIE – Caractéristiques de la population

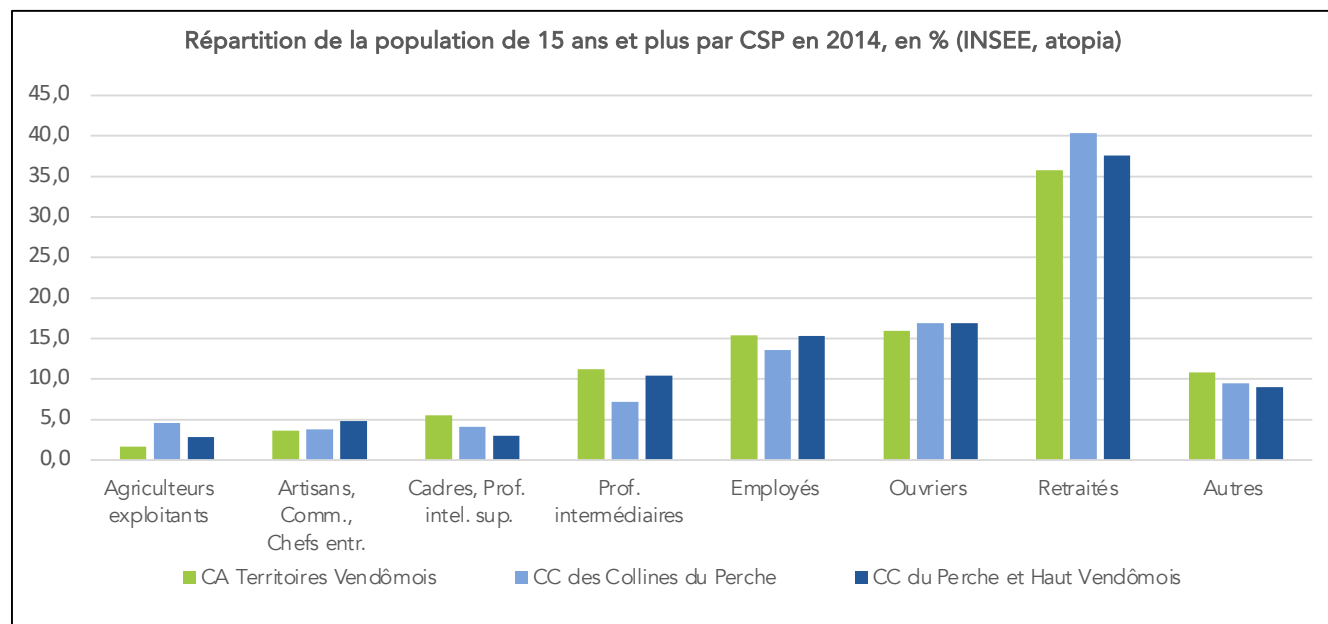


Une surreprésentation des retraités, des agriculteurs et des ouvriers

Par comparaison avec les territoires de référence, le SCoT des Territoires du Grand Vendômois est caractérisé par une part plus importante de retraités mais aussi d'agriculteurs et d'ouvriers dans sa population. A l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont moins fortement représentés.

A l'échelle du SCoT, la CA Territoires Vendômois se distingue des Communautés de communes par la surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires parmi les 15 ans ou plus.

Entre 2009 et 2014, le poids des agriculteurs et des ouvriers dans la population de 15 ans et plus du SCoT a diminué, au profit, notamment des artisans, des cadres et des retraités.



DÉMOGRAPHIE – Caractéristiques de la population

Revenu fiscal moyen déclaré par les foyers fiscaux en 2017 (Impôt sur le revenu 2016 (DGFIP, Géoclip))



Des revenus similaires à la moyenne départementale

Avec un revenu fiscal moyen de 24 184 euros par foyer fiscal, le SCoT des Territoires du Grand Vendômois est caractérisé par un niveau de richesse légèrement inférieur à celui observé dans le département.

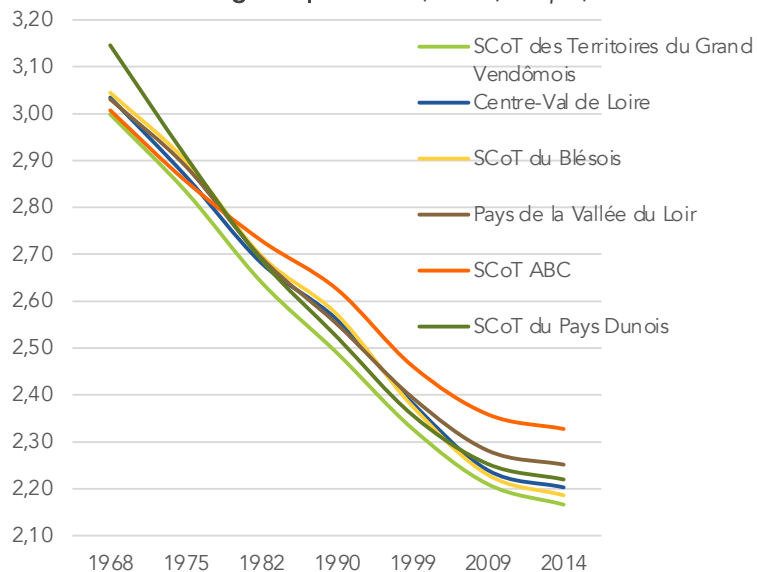
Le territoire est situé à l'articulation entre des revenus plutôt élevés dans l'agglomération de Blois et un faible niveau de richesse à l'Ouest (vers l'agglomération du Mans).

Au sein du territoire du SCoT, les écarts de revenus sont importants. La ville centre est caractérisée par des ménages aux revenus relativement faibles (18 527 euros) mais les communes de sa périphérie sont marquées par un niveau de richesse élevée. Les franges des Territoires du Grand Vendômois regroupent, quant à elles, des communes aux niveaux de richesse hétérogènes.

	Revenu fiscal moyen déclaré par foyer fiscal	% des foyers non imposables	Revenu fiscal moyen déclaré par foyer fiscal non imposable
SCoT des Territoires du Grand Vendômois	24 184 €	59%	14 792 €
SCoT du Blésois	25 940 €	53%	14 289 €
Loir-et-Cher	24 527 €	58%	14 540 €
Pays de la Vallée du Loir	21 929 €	66%	14 742 €
SCoT du Pays Dunois	23 126 €	60%	14 446 €
SCOT ABC	25 350 €	58%	15 269 €

INSEE, Atopia

Evolution de la taille moyenne des ménages depuis 1968 (INSEE, Atopia)



Taille moyenne des ménages (INSEE, Atopia)

	2009	2014
SCoT des Territoires du Grand Vendômois	2,21	2,17
CA Territoires Vendômois	2,21	2,17
CC des Collines du Perche	2,16	2,08
CC du Perche et Haut Vendômois	2,25	2,21
Loir-et-Cher	2,23	2,19
Centre-Val de Loire	2,24	2,20
SCoT du Blésois	2,23	2,19
Pays de la Vallée du Loir	2,28	2,25
SCoT ABC	2,36	2,33
SCoT du Pays Dunois	2,25	2,22

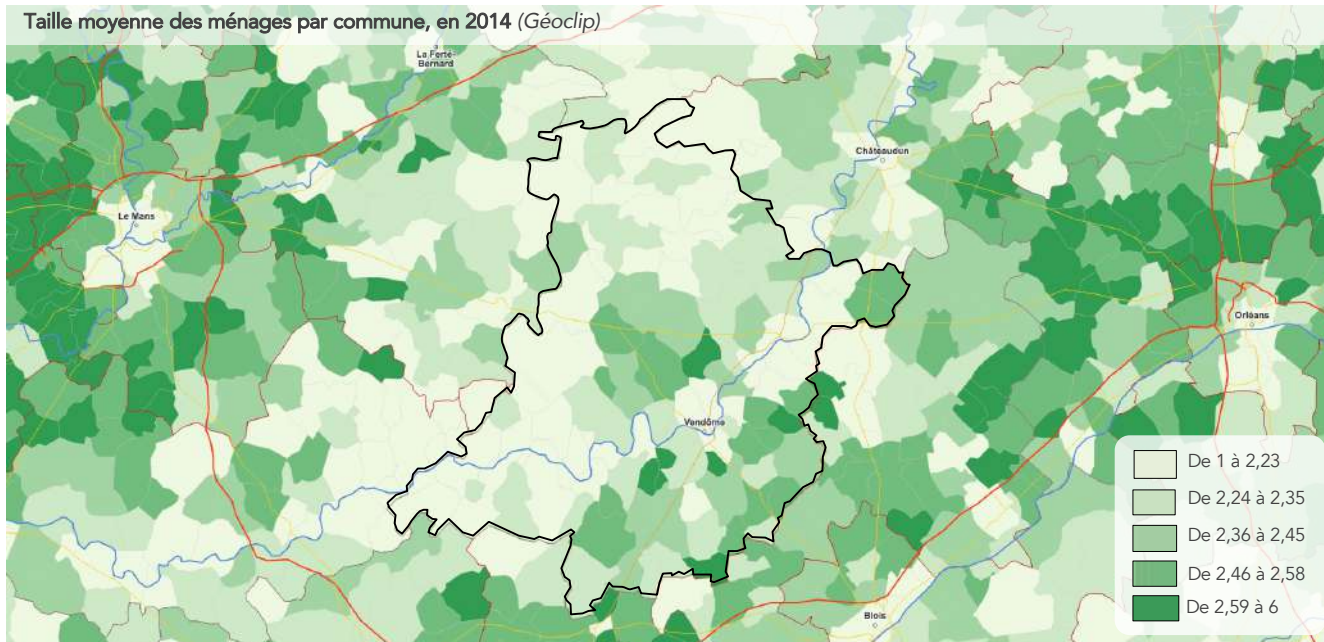
Des ménages de petite taille

En 2014, une résidence principale du territoire du SCoT est, en moyenne, occupée par 2,17 personnes, soit une taille moyenne des ménages proche de celle du département (2,19) mais plus basse que dans les autres territoires de référence.

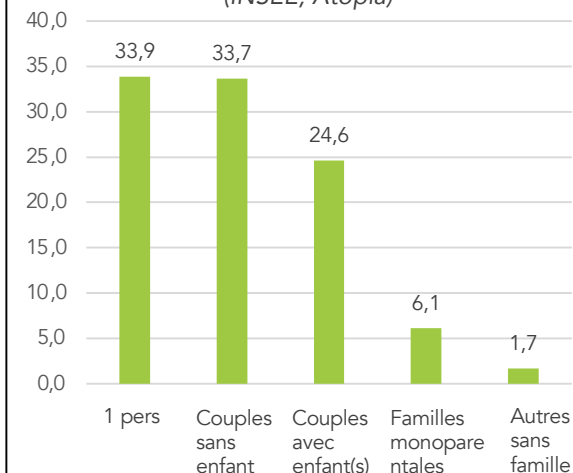
Les plus grands ménages se trouvent en proche périphérie de Vendôme tandis que les communes de la frange Est du territoire du SCoT sont marquées par des tailles de ménages relativement basses. Les personnes seules y sont plus nombreuses, en lien avec le vieillissement de la population.

En 2014, à l'échelle du SCoT, les ménages d'une personne représentent plus du tiers de la population, une situation comparable à celle du Loir-et-Cher.

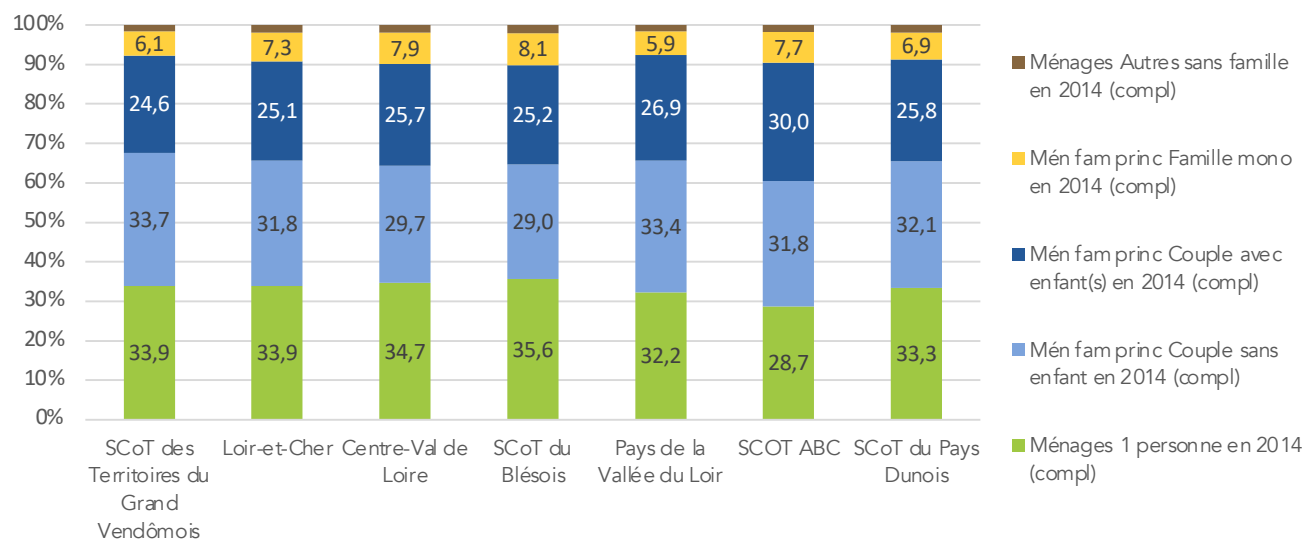
Taille moyenne des ménages par commune, en 2014 (Géoclip)



Répartition par type des ménages du SCoT des Territoires du Grand Vendômois en 2014, en % (INSEE, Atopia)



Répartition par type des ménages du SCoT et des territoires de référence en 2014, en %
(INSEE, Atopia)

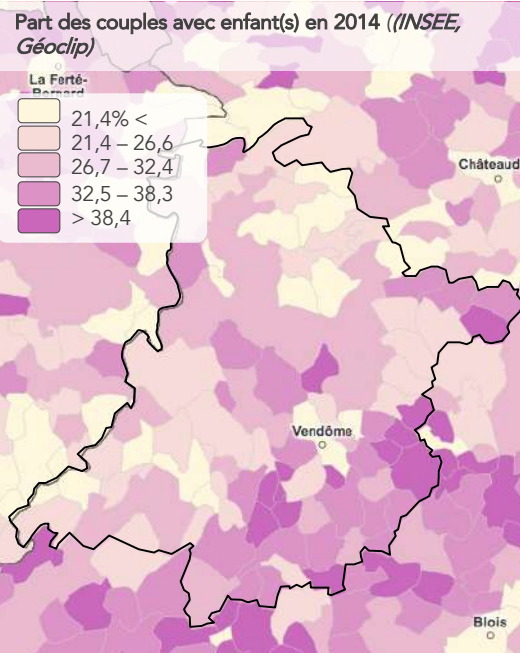
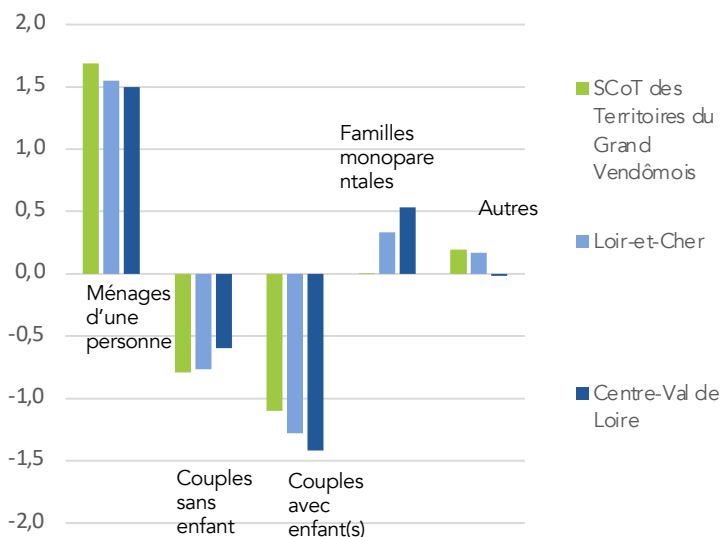


Une majorité de personnes seules et de couples sans enfant

Le SCoT des Territoires du Grand Vendômois se distingue des territoires de référence par ses faibles parts de familles avec enfant(s) (couples avec enfant(s) et familles monoparentales). Les ménages sont majoritairement composés de personnes seules et de couples sans enfant, vieillissants.

Parmi la population de 15 ans ou plus en 2014 vivant seule dans le territoire du SCoT, presque la moitié est âgée de plus de 65 ans (49,3%). Cette situation différencie le SCoT des territoires de comparaison, dont les parts des plus de 65 ans parmi la population vivant seule sont toutes inférieures et s'étirent de 37,7% dans le SCoT du Blésois à 47,8% dans le Pays de la Vallée du Loir. A l'inverse, seuls 14,8% des personnes de plus de 15 ans vivant seules dans le SCoT des Territoires du Grand Vendômois ont moins de 40 ans, contre 19,4% dans le département ou 26,9% dans le SCoT du Blaisois.

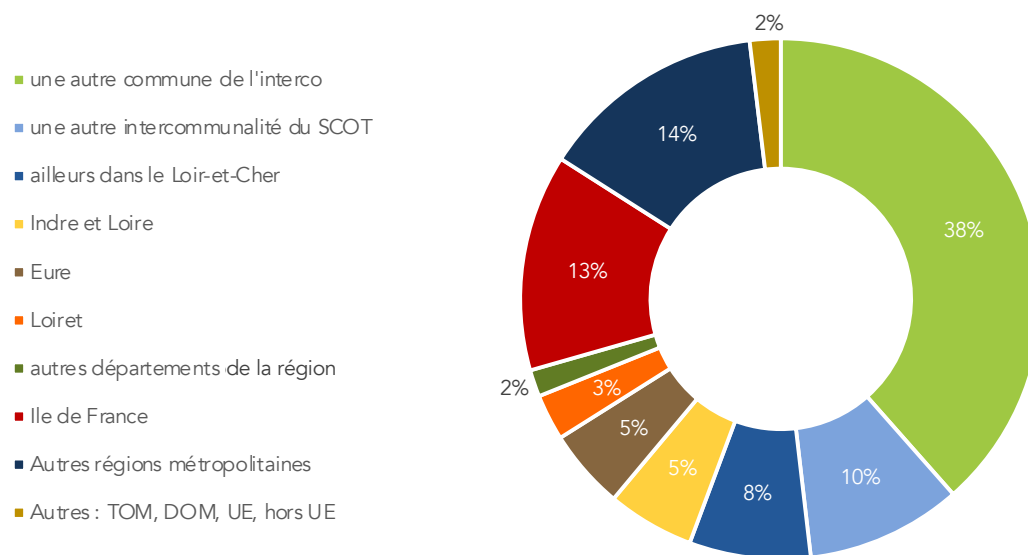
Evolution de la répartition par type des ménages du SCoT et des territoires de référence entre 2009 et 2014, en points (INSEE, Atopia)



Répartition par type des ménages des intercommunalités du SCoT en 2014, en % (INSEE, Atopia)

	1 personne	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Familles monoparentales
CA Territoires Vendômois	34,1	33,2	24,8	6,4
CC Collines du Perche	34,8	36,3	21,7	5,0
CC du Perche et Haut Vendômois	32,1	34,8	25,5	5,5

Origine des personnes ayant déménagé au cours de l'année 2014 (INSEE, Atopia)



Des arrivants plus nombreux que les sortants et une attractivité résidentielle pour les plus de 60 ans

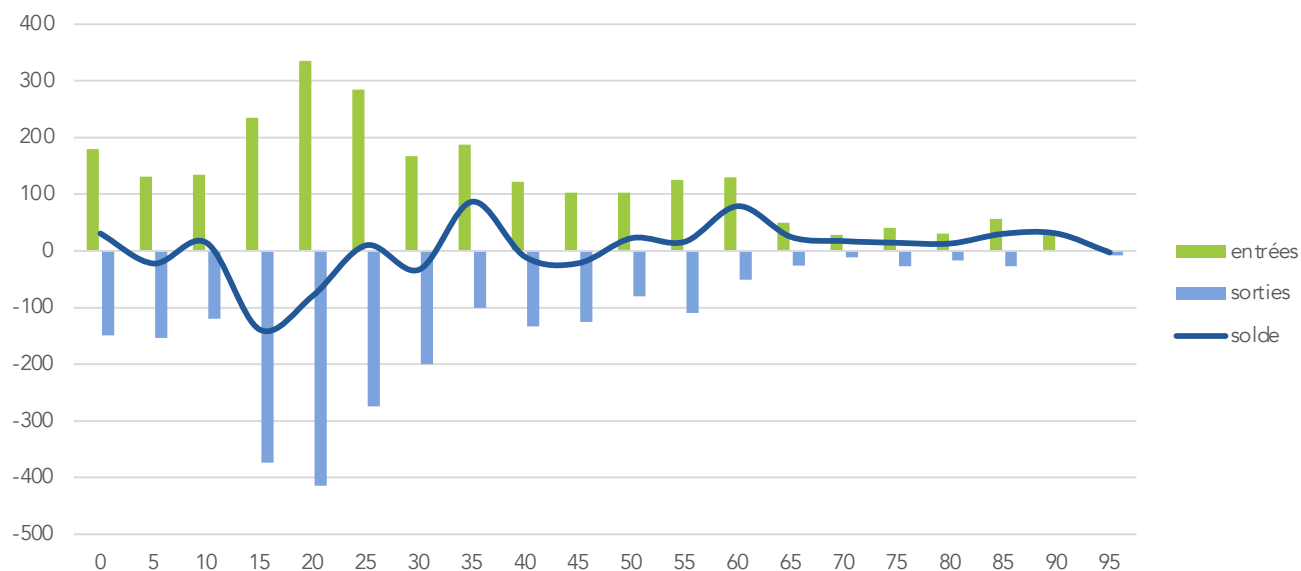
En 2014, 2 481 personnes se sont installées sur le territoire du SCoT et 2 400 en sont parties. Ce différentiel fait écho au solde migratoire positif observé dans les Territoires du Grand Vendômois entre 2009 et 2014.

Parmi les nouveaux habitants, 43,5% résidaient auparavant dans la région Centre-Val-de-Loire, dont 14,5% dans le département du Loir-et-Cher. Les ménages franciliens sont également attirés par le territoire du SCoT puisqu'ils représentent 26% des nouveaux arrivants en 2014.

40,9% des arrivants ont moins de 20 ans et 15% plus de 60 ans tandis que 50,5% des sortants ont moins de 20 ans et 6,9% plus de 60 ans. Le territoire du SCoT est déficitaire sur la tranche d'âges 15-20 ans : les jeunes partent pour leurs études et leur premier emploi. En revanche, le solde migratoire est positif pour les plus de 60 ans ainsi que pour de jeunes ménages (35 ans) avec enfant(s) en bas âge (moins de 5 ans).

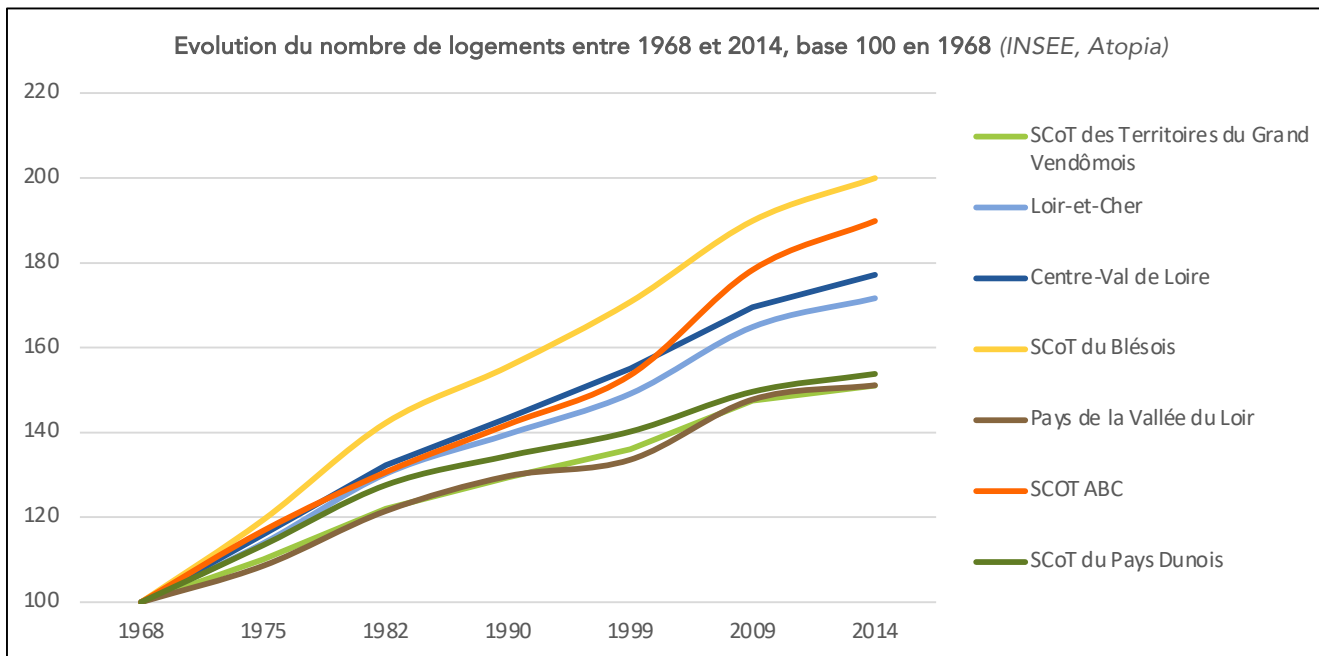
D'importantes migrations internes aux Territoires du Grand Vendômois sont également observées : environ 2 300 personnes ont déménagé en 2014 dans le SCoT, dont 80% au sein de leur intercommunalité et 20% d'une intercommunalité du SCoT à une autre.

Soldes des entrées / sorties par classes d'âges quinquennales, en 2014 (INSEE, Atopia)





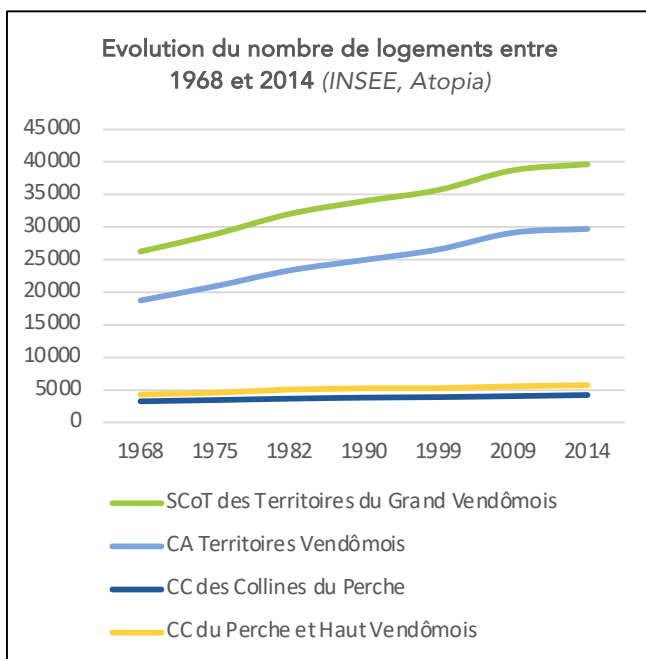
HABITAT



Une croissance modérée du parc de logements

En 2014, les Territoires du Grand Vendômois comptent 39 655 logements dont 75% sont situés dans la CA Territoires Vendômois. La ville centre regroupe 9 397 logements, soit 24% du parc résidentiel du SCoT.

Entre 1968 et 2014, le nombre de logements a augmenté de 51%, soit une hausse de 13 403 logements. Cette croissance est l'une des plus faibles parmi les territoires de référence. Par comparaison, le parc de logements dans le Loir-et-Cher a augmenté de 72% depuis 1968 et celui de la région de 77%. Les périodes de plus forte croissance résidentielle dans le territoire du SCoT sont 1968-1975 et 1975-1982. A partir du début des années 1980, le rythme d'augmentation du nombre de logements tend à diminuer mais connaît des fluctuations et, sur la période récente (2009-2014), le rythme de croissance résidentielle est le plus faible depuis 1968. Cette situation s'explique à la fois par les conséquences de la crise immobilière de 2008 et par le déclin démographique que connaît le territoire du SCoT sur 2009-2014.

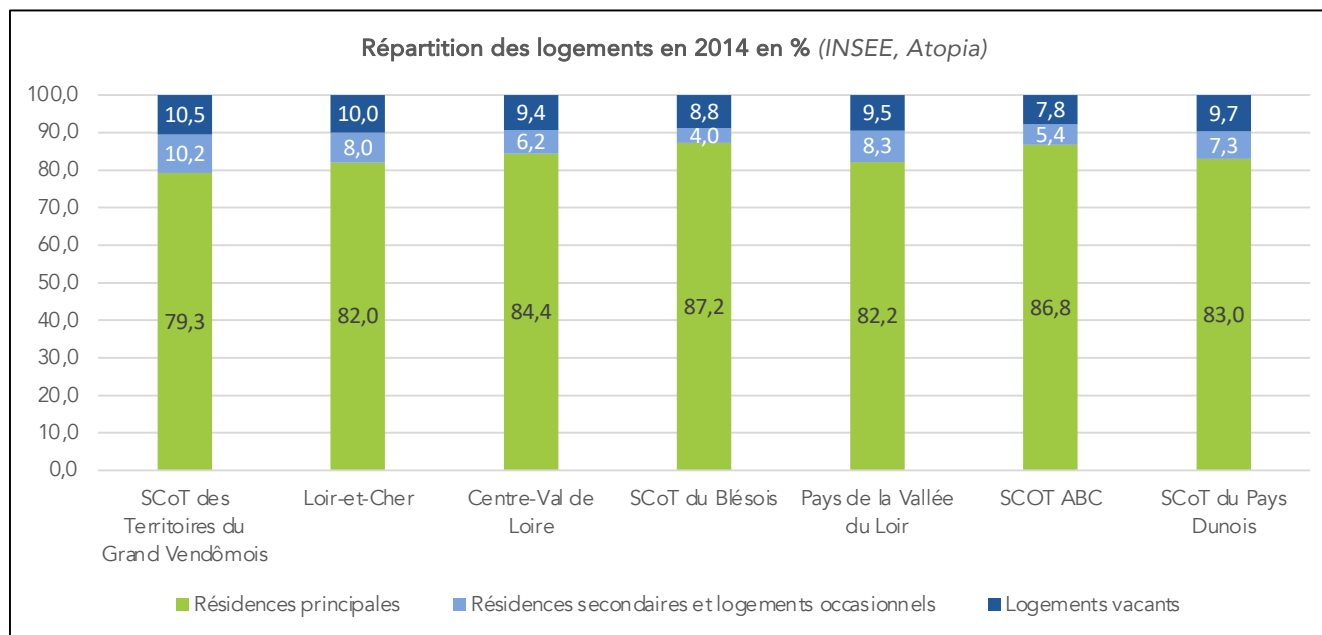


Evolution du nombre de logements, en taux de variation annuel moyen (INSEE, Atopia)

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
SCoT des Territoires du Grand Vendômois	1,38%	1,48%	0,74%	0,55%	0,82%	0,47%
CA Territoires Vendômois	1,59%	1,58%	0,84%	0,70%	0,93%	0,39%
CC des Collines du Perche	0,84%	0,86%	0,53%	0,23%	0,38%	0,83%
CC du Perche et Haut Vendômois	0,88%	1,46%	0,46%	0,04%	0,57%	0,64%

L'essentiel de la croissance résidentielle du SCoT est portée par l'augmentation du nombre de logements dans la CA Territoires Vendômois. Cependant, alors que sur le temps long, le rythme de croissance résidentielle dans la CA est plus élevé que dans les Communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut Vendômois, la situation s'inverse à partir de 2009 : le ralentissement de la production de logements constaté à l'échelle du SCoT impacte plus fortement la CA.

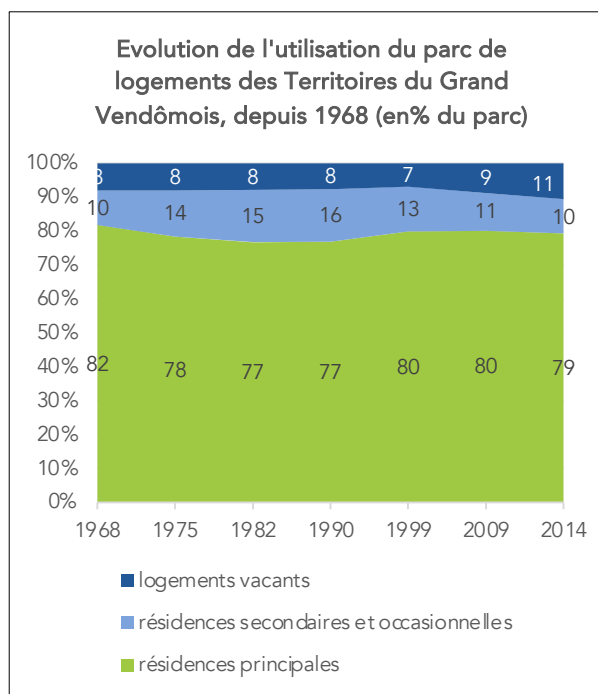
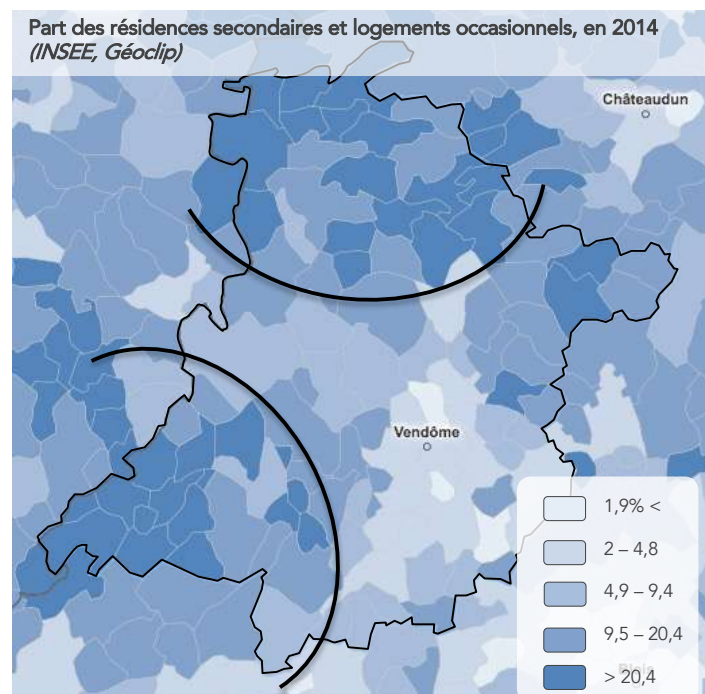
HABITAT – Caractéristiques du parc résidentiel



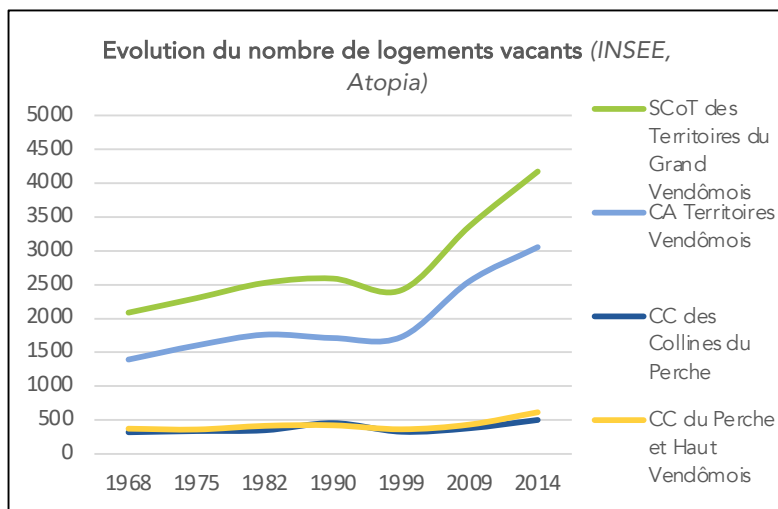
Une part significative de résidences secondaires, en baisse depuis 1999

En 2014, les résidences principales représentent 79,3% du parc de logements du SCoT des Territoires du Grand Vendômois. Cette part, inférieure à celles du département (82%) et de la région (84,3%) s'explique notamment par le poids relativement important des résidences secondaires et logements occasionnels. Parmi les territoires de référence, le SCoT est caractérisé par le taux plus élevé de ce type de logements. Les Communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut Vendômois, tout comme les communes à l'ouest de Montoire-sur-le-Loir, sont des territoires de villégiature attractifs. Ils comptent chacun près de 18% de résidences secondaires et logements occasionnels dans leurs parcs (en 2014).

La part des résidences secondaires et logements occasionnels est cependant en baisse depuis 1999 dans les Territoires du Grand Vendômois (-3,2 points). Cette diminution est plus prononcée que les territoires de référence, notamment du fait d'une part plus élevée à l'origine.



HABITAT – Caractéristiques du parc résidentiel



Evolution du taux de vacance des logements (INSEE, Atopia)

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
CA Territoires Vendômois	7,4	7,7	7,9	6,9	6,5	8,8	10,3
CC des Collines du Perche	9,9	9,8	7,6	12,0	8,4	9,4	11,9
CC du Perche et Haut Vendômois	8,7	7,9	9,6	8,1	6,9	7,8	10,7

Une vacance élevée et en hausse depuis 1999

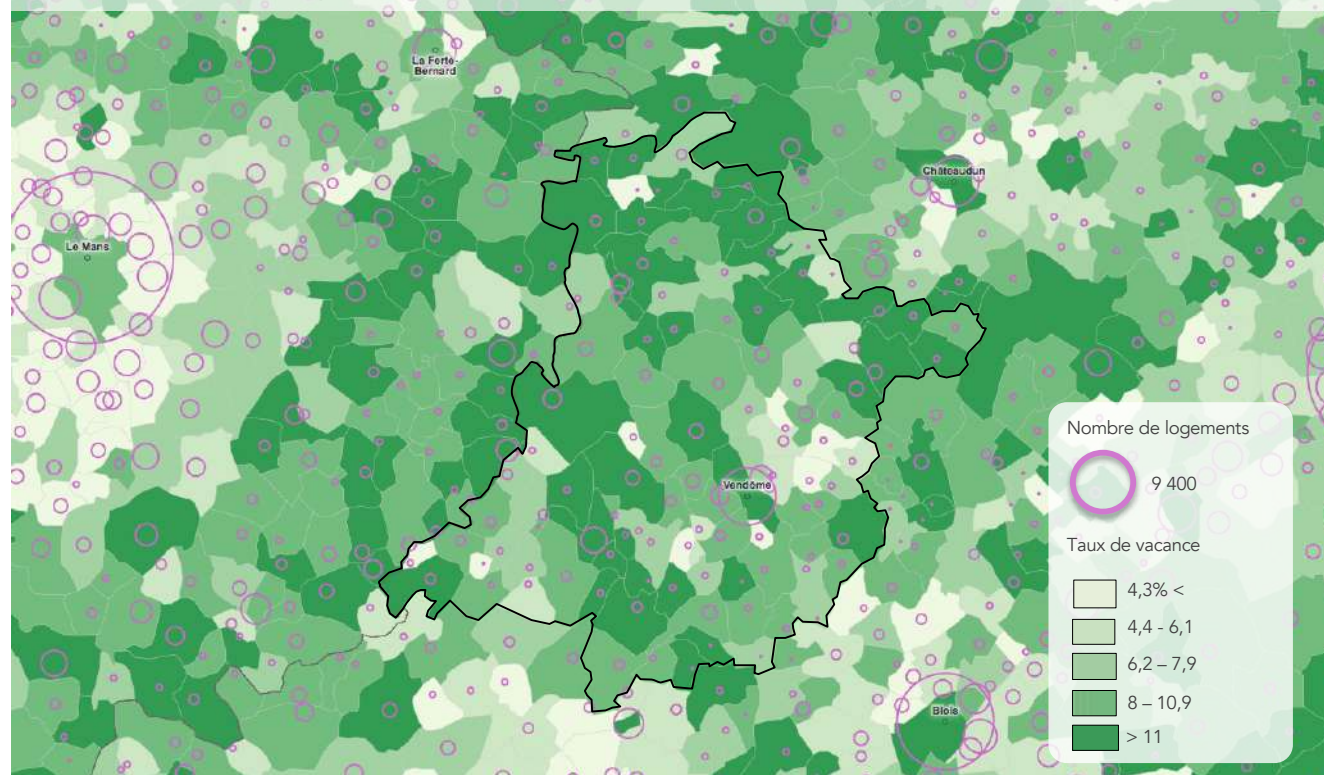
En 2014, le SCoT des Territoires du Grand Vendômois compte 4 172 logements vacants, soit 10,5% du parc résidentiel. Parmi les territoires de référence, cette part est la plus élevée.

La vacance des logements est particulièrement présente dans la Communauté de communes des Collines du Perche où le taux de vacance s'élève à 11,9% en 2014. Vendôme est également marquée par ce phénomène avec 11,5% de logements vacants dans son parc en 2014.

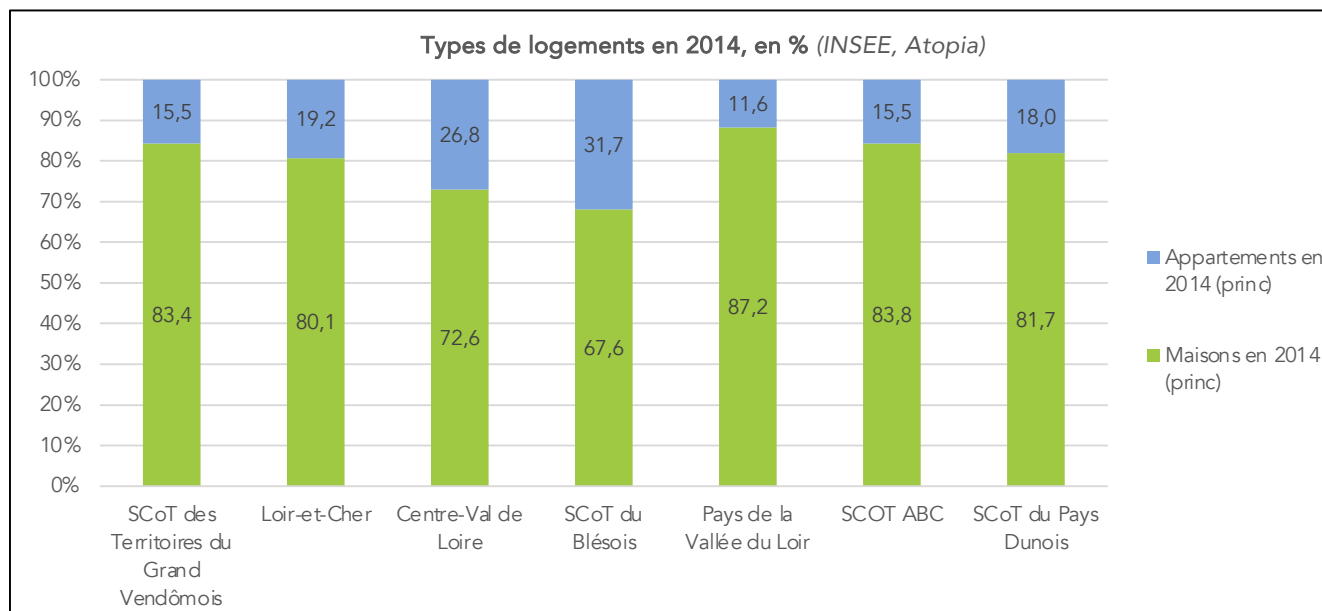
Depuis 1999, la part des logements vacants dans le parc résidentiel du SCoT connaît une hausse continue. Sur la période 1999-2014, les Territoires du Grand Vendômois ont vu leur taux de vacance augmenter de 3,7 points, soit la hausse la plus importante parmi les territoires de références (+3,2 points dans le département, +2,2 points dans la région, +2,5 points dans le SCoT du Blésois). Le nombre de logements vacants a augmenté de 72% (+ 1 753 logements) dans le SCoT sur la période 1999-2014.

Sur la période récente (2009-2014), les Communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut Vendômois connaissent de plus fortes augmentations de leurs taux de vacance, à l'inverse de la situation de 1999-2009 où la CA Territoires Vendômois était marquée par une hausse de la part des logements vacants plus forte que les Communautés de communes du SCoT.

Part de la vacance résidentielle par commune, en 2014 (INSEE, Géoclip)



HABITAT – Caractéristiques du parc résidentiel



Un parc de logements composé en grande majorité de maisons

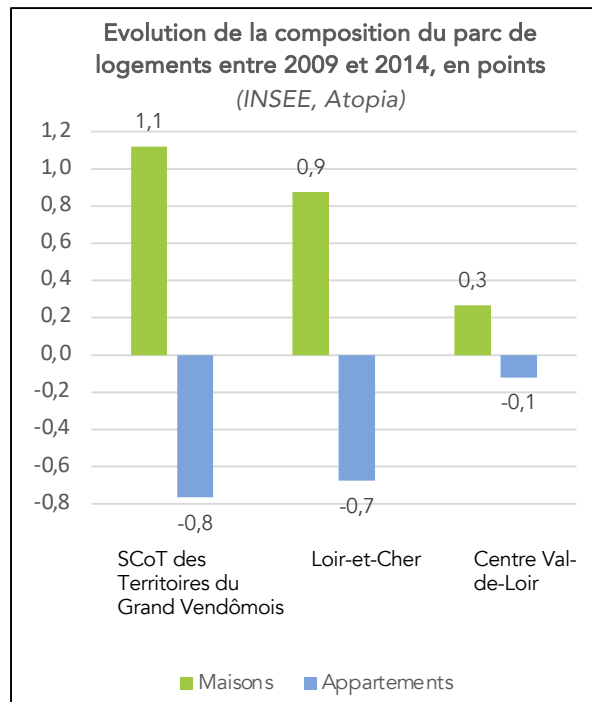
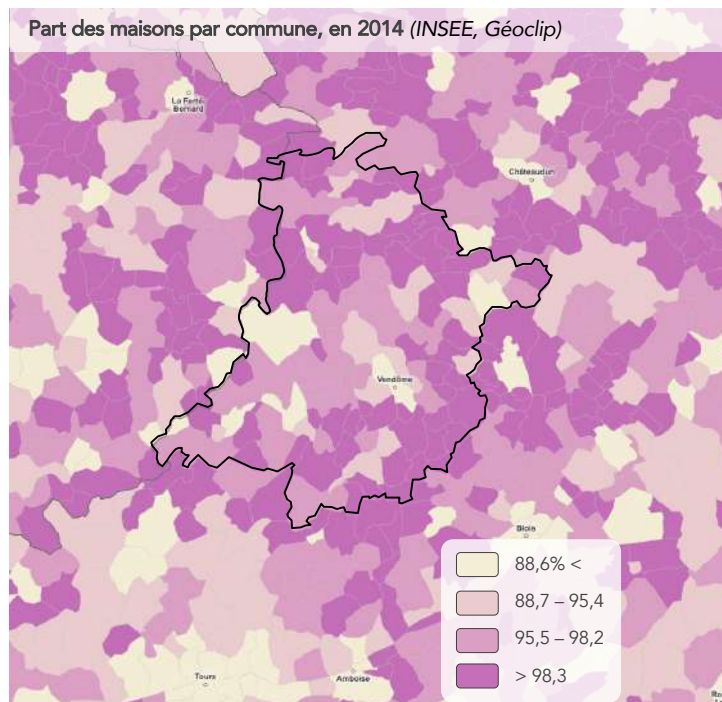
Le parc résidentiel du SCoT est composé à 83,4% de maisons en 2014, une part supérieure à celles du département et de la région mais similaire à celle du SCoT ABC.

Cette spécialisation du parc n'est néanmoins pas homogène sur le territoire avec une concentration des appartements à Vendôme et une large dominante d'habitat individuel dans le reste du territoire. Dans la ville centre, les logements collectifs représentent 52% du parc communal et 79% des appartements du SCoT. Les communes de Montoire et Mondoubleau comptent également une part significative de logements collectifs (respectivement 16% et 17% de leurs parcs résidentiels).

Le poids des maisons dans les Territoires du Grand Vendômois se renforce entre 2009 et 2014 (+1,1 points), selon un rythme de hausse plus soutenu que dans le département et la région.

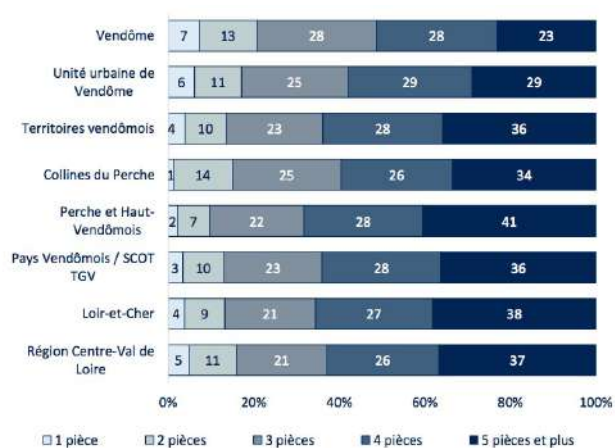
Composition du parc de logements en 2014, en % (INSEE, Atopia)

	Maisons	Appartements
CA Territoires Vendômois	79,5	19,5
CC des Collines du Perche	94,3	5,3
CC du Perche et Haut Vendômois	95,7	2,4

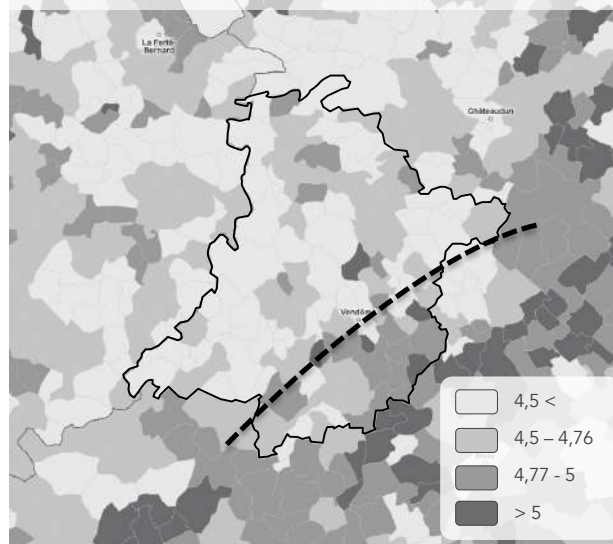


HABITAT – Caractéristiques du parc résidentiel

Répartition des logements selon le nombre de pièces en 2013 (Insee, pilote41, atopia)



Nombre moyen de pièces des résidences principales par commune, en 2014 (INSEE, Géoclip)

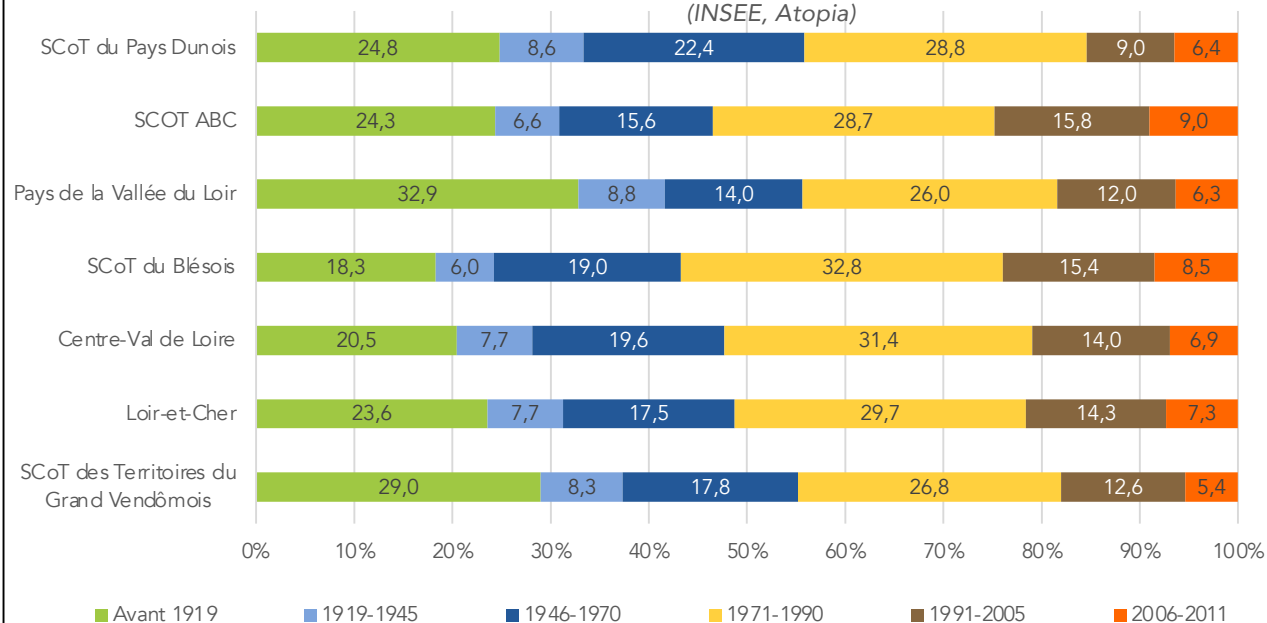


De grands logements

Dans les territoires du Grand Vendômois, les résidences principales sont relativement grandes, avec, en moyenne, 4,28 pièces par logement, et une tendance à l'augmentation de leur taille (4,18 en 2009).

69% des résidences principales du SCoT en 2014 comptent 4 pièces ou plus, une part similaire à celle du département. Cette spécialisation sur les grands logements masque cependant des disparités au sein des Territoires du Grand Vendômois. Les grands logements sont principalement situés au sud-est du territoire de la CA des Territoires Vendômois. En moyenne, c'est cependant la CC des Collines du Perche qui possède les plus grands logements, car Vendôme concentre à elle seule 47% des petits logements (T1 et T2) du SCoT.

Epoque d'achèvement des résidences principales en 2014, en % des résidences principales (INSEE, Atopia)

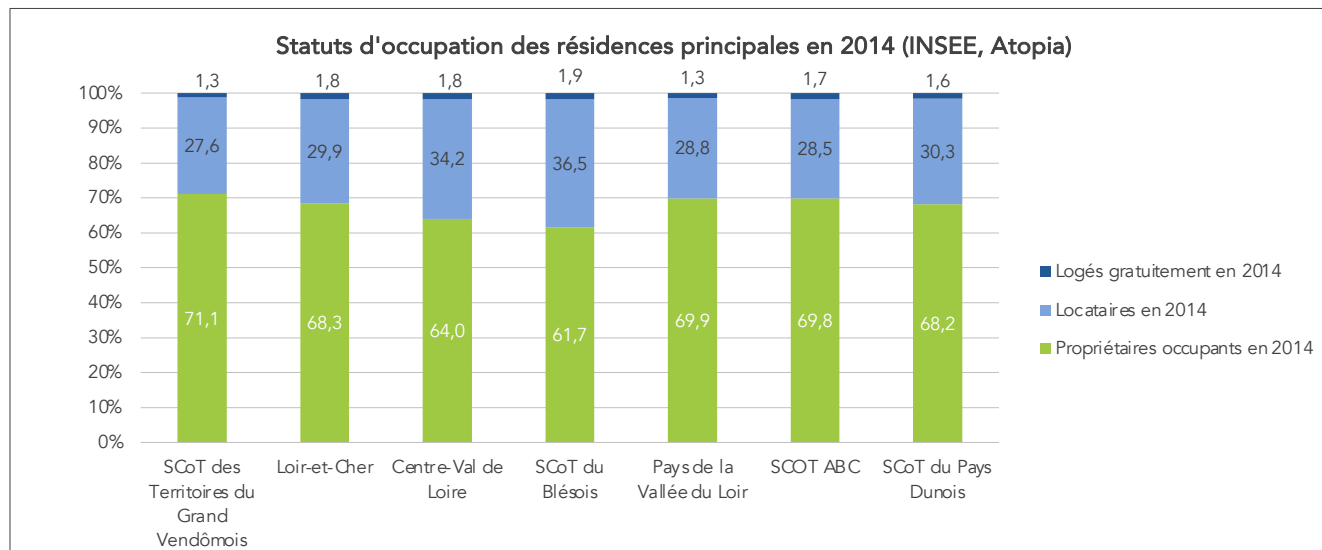


La prégnance des grands logements dans le parc résidentiel du SCoT conduit à s'interroger sur l'adéquation de l'offre avec les besoins des ménages, dont la taille moyenne diminue et composés à plus d'1/3 de personnes seules, ainsi que sur la typologie des ménages que le territoire peut accueillir.

Un parc relativement ancien

Le parc ancien est fortement représenté dans le SCoT puisque 37,4% des résidences principales en 2014 ont été construites avant 1945, contre 31,3% dans le département et 28,1% dans la région. L'importance de ce parc ancien questionne sur l'adéquation de l'offre aux attentes des ménages et soulève des enjeux tels que ceux de la performance énergétique ou de la préservation du patrimoine.

HABITAT – Caractéristiques du parc résidentiel



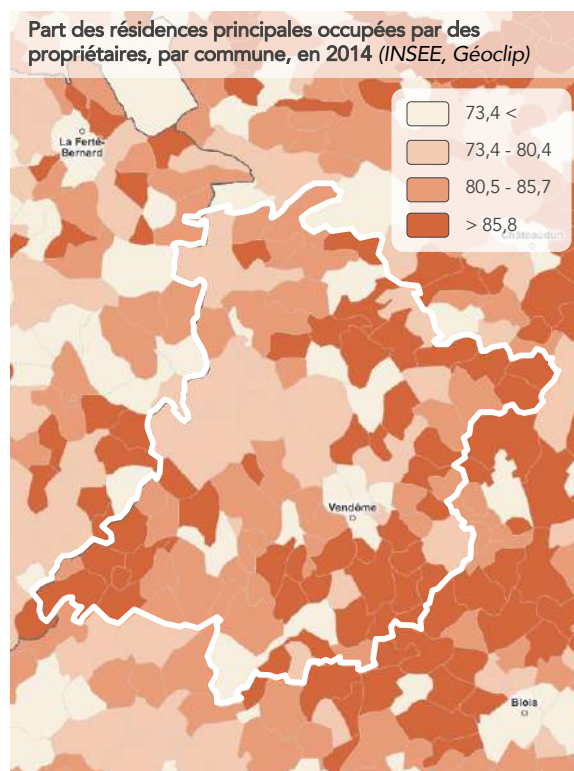
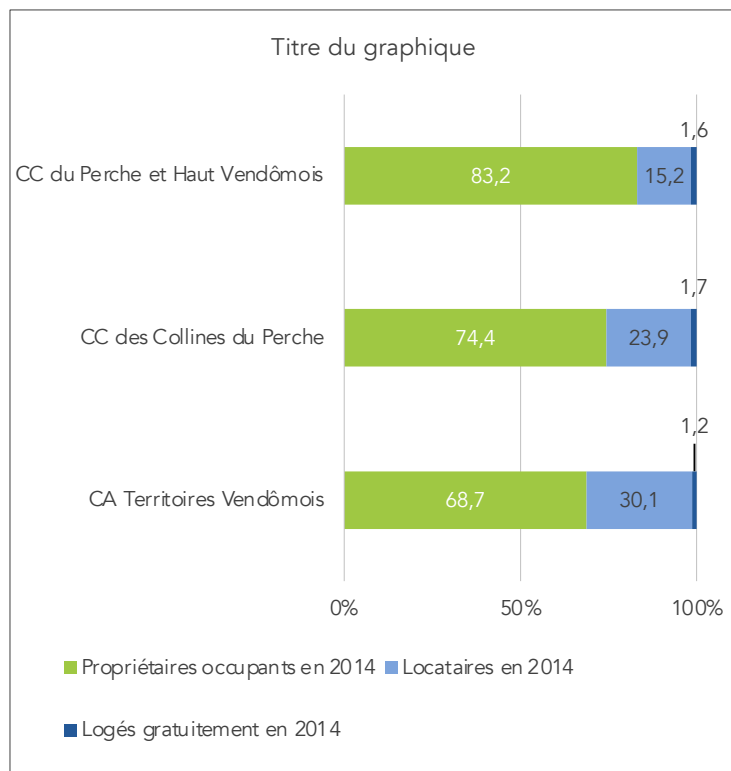
Un parc de résidences principales majoritairement occupées par des propriétaires

Dans le SCoT des Territoires du Grand Vendômois, 71,1% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires en 2014. Cette part est la plus élevée parmi les territoires de référence.

La proportion de propriétaires varie fortement à l'échelle du SCoT : dans la Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois, la part des résidences principales occupées par leurs propriétaires est supérieure de 8,8 points à celle de la CC des Collines du Perche, et surtout de 14,5 points à celle dans la CA Territoires Vendômois. Par ailleurs, à Vendôme, les résidences principales occupées par des locataires sont majoritaires dans le parc communal (51%) et la ville centre rassemble 45% des résidences principales occupées par des locataires du SCoT.

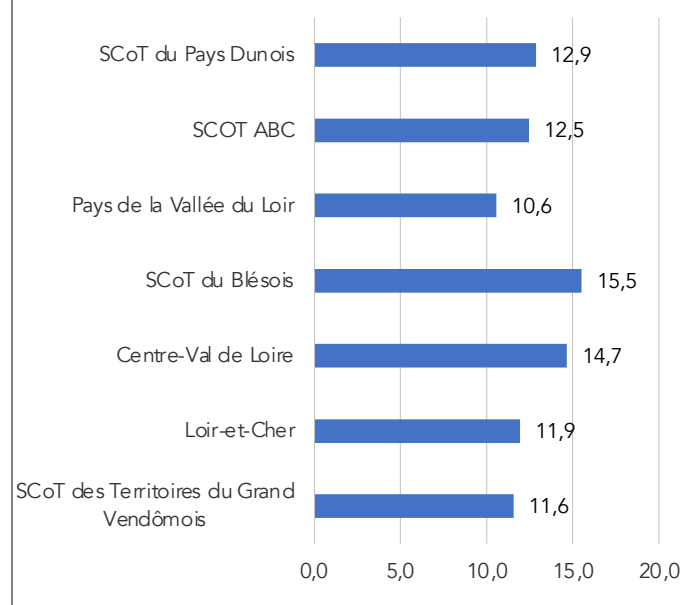
Entre 2009 et 2014, le poids des résidences principales occupées par des propriétaires dans le SCoT des Territoires du Grand Vendômois augmente (+1,2 points), sur un rythme plus élevé que dans les territoires de référence.

Cette spécialisation du parc de résidences principales interroge quant aux possibilités, pour les ménages, de mener à bien leurs parcours résidentiels au sein du SCoT.

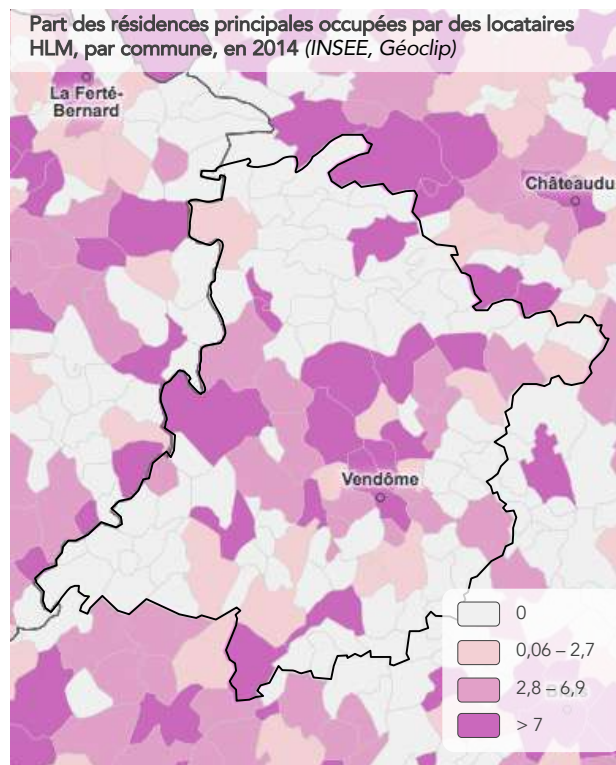


HABITAT – Caractéristiques du parc résidentiel

Part des résidences principales occupées par des locataires HLM en 2014 (INSEE, Atopia)



Part des résidences principales occupées par des locataires HLM, par commune, en 2014 (INSEE, Géoclip)



Des logements sociaux concentrés à Vendôme...

Source INSEE - 2014

En 2014, 11,6% des résidences principales sont occupées par des locataires HLM (soit 42% des résidences principales occupées par des locataires). Cette part est similaire à celle du département mais inférieure à celle de la région et à la quasi-totalité de celles des territoires de référence.

Entre 2009 et 2014, le poids des résidences principales occupées par des locataires HLM a diminué dans le SCoT, sur un rythme similaire à la baisse enregistrée à l'échelle du département.

Les résidences principales des CC des Collines du Perche et du Perche et Haut Vendômois n'accueillent que peu de locataires HLM, à l'inverse de celles de la CA Territoires Vendômois. La partie Nord de la CA concentre les résidences principales dont les occupants sont des locataires HLM. À Vendôme, 27,1% des résidences principales sont occupées par des locataires HLM, à Saint-Ouen, 14,5% et à la Ville-aux-Clercs, 23,3%. Par ailleurs, la ville-centre regroupe 60% des résidences principales occupées par des locataires HLM du SCoT.

Résidences principales occupées par des locataires HLM en 2014 (INSEE, Atopia)

	Vendôme	Blois	Châteaudun	Château-Renault	Château-du-Loir
Résidences principales en 2014	8 084 logts	22 772 logts	5 726 logts	2 440 logts	2 284 logts
Résidences principales occupées par des locataires d'un logement HLM en 2014	2 194 logts	6 822 logts	1 488 logts	758 logts	491 logts
Part des résidences principales occupées par des locataires d'un logement HLM en 2014	27,1%	30%	26%	37%	21,5%

Part des résidences principales occupées par des locataires HLM en 2014 (INSEE, Atopia)

CA Territoires Vendômois	13,4
CC des Collines du Perche	6,6
CC du Perche et Haut Vendômois	4,4

HABITAT – Caractéristiques du parc résidentiel

	Nombre de logements locatifs sociaux au 1 ^{er} janvier 2016 (RPLS, Atopia)
CA Territoires Vendômois	3 760
CC des Collines du Perche	215
CC du Perche et Haut Vendômois	210

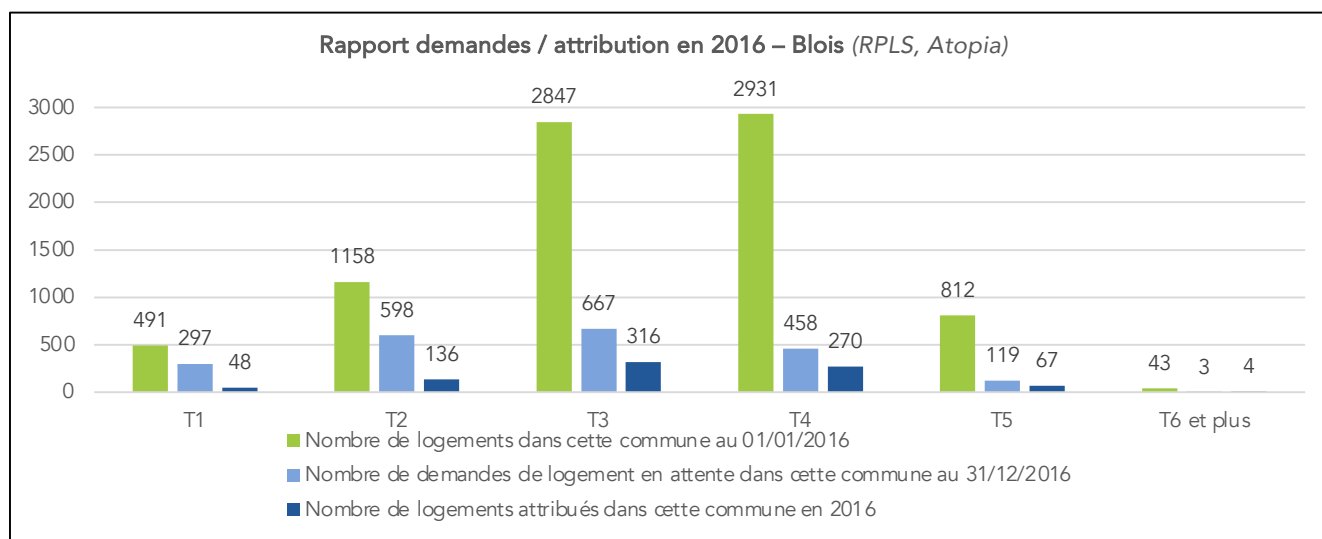
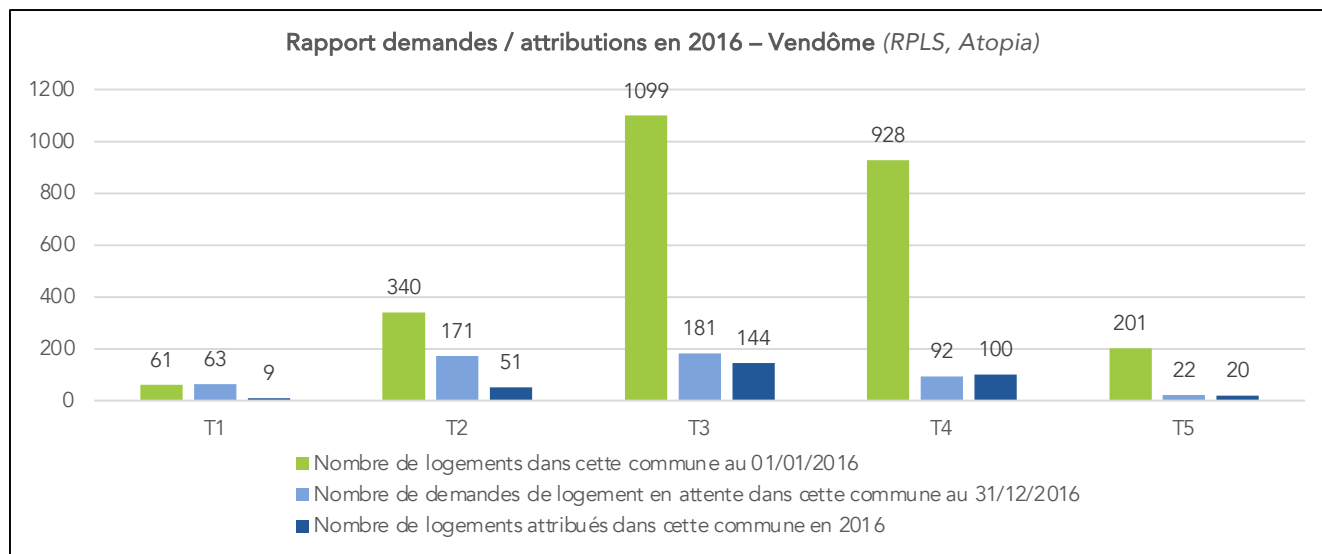
... et une faible tension dans le parc social, sauf pour les petits logements

Source RPLS - 2016










Au 1^{er} janvier 2016, le SCoT des Territoires du Grand Vendômois compte 4 185 logements sociaux répartis dans 21 communes. Vendôme représente 63% de l'offre (2 629 logements) mais d'autres communes disposent d'un parc locatif social relativement significatif : Montoire (213 logements), Saint-Ouen (177 logements), Mondoubleau (136 logements) et la Ville-aux-Clercs (123 logements).

Le nombre de logements locatifs sociaux est stable sur la période 2012-2016 (+ 10 logements).

L'analyse du ratio offre / demande à Vendôme, qui concentre la majorité des logements locatifs sociaux du SCoT, révèle un très faible niveau de tension dans le parc. En 2016, on comptait 1,6 demande pour 1 attribution. A titre de comparaison, ce ratio est de 2,5 à Blois et de 1,1 à Châteaudun. Cependant, une relative tension semble exister sur les petits logements où sont comptabilisées 7 demandes pour 1 attribution en 2016 pour les T1 et 3,4 demandes pour 1 attribution pour les T2 la même année.



LES POSSIBILITÉS DE PARCOURS RÉSIDENTIELS DES MÉNAGES DU PAYS VENDÔMOIS DANS L'ÉTAT ACTUEL DU MARCHÉ

	 Locatif social	 Locatif privé	 Accession à la propriété
Etudiants, jeunes actifs 			
Couples sans enfant 	Fort taux de pression sur les T1 et dans une moindre mesure les T2	Surabondance de l'offre de petits logements mais ne répondant pas aux besoins (anciens, à réhabiliter)	Pas de remarque formulée pour cette catégorie
Couples avec enfants 		Forte demande de maisons de types T3 et T4 notamment sur Vendôme, dans l'ancien comme dans le neuf	Demande plutôt forte pour les T4 ou les grands appartements à prix abordables à Vendôme et son agglomération (motif de l'éloignement de Vendôme et son unité urbaine)
Familles monoparentales 	Peu de tension		
Ménages plus âgés (plus de 60 ans) en évolution de parcours résidentiel 		Assez peu de tension	
Personnes seules âgées 	Des besoins qui devraient croître assez fortement en raison de la forte augmentation attendue du nombre des seniors. Manque de logements adaptés. Fort taux de pression sur les T1 et dans une moindre mesure les T2, appartements dans des immeubles sans ascenseur	Produits très recherchés : petites maisons de plain-pied en centre-ville	Manque de maisons de plain-pied et d'appartements dans le centre-ville de Vendôme.

LES PRINCIPAUX FREINS À LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE

	 Locatif social	 Locatif privé	 Accession à la propriété
Vendôme	Le manque de T1 et T2	Surabondance de l'offre de petits logements mais ne répondant pas aux besoins (anciens, à réhabiliter) surtout dans le centre-ville. Taux de vacance élevé des T1	Peu de constructions récentes et offre limitée en maisons de taille moyenne (T3/T4) avec jardin ou de plain-pied
Les autres territoires	Bourgs qui ne répondent pas suffisamment aux critères des demandeurs en matière de services et de commerces de proximité et qu'il faudrait redynamiser. Faible volume des constructions récentes. Collines du Perche : offre qui ne répond plus à la demande, faible taux de pression mais taux de vacance élevé (collectif et sans ascenseur)	Dans certaines parties du territoire, faible proportion de logements en locatif privé freinant l'installation de jeunes de ces territoires	Des biens géographiquement isolés et à des prix élevés qui ne trouvent pas preneurs. Vacance importante dans le parc ancien et de petite taille

Un parcours résidentiel incomplet à l'échelle du Vendômois

L'éventail des choix apparaît réduit pour les jeunes actifs ou les couples sans enfant qui doivent opter pour leur premier logement indépendant entre :

- un logement locatif dans le parc social (offre disponible uniquement dans 37 communes du Pays Vendômois avec un fort taux de pression sur les T1 et dans une moindre mesure les T2)
- ou un logement T1 ou T2 dans le parc locatif privé (les produits sur le marché sont plutôt chers et mal entretenus, l'offre est parfois limitée dans certaines parties du territoire).

Pour les couples avec enfants ou les familles monoparentales, c'est la location d'une maison de types 3 ou 4 dans le parc privé qui semble problématique, notamment à Vendôme. Certains ménages quittent aussi l'unité urbaine pour accéder à la propriété et trouver une maison avec jardin en périphérie.

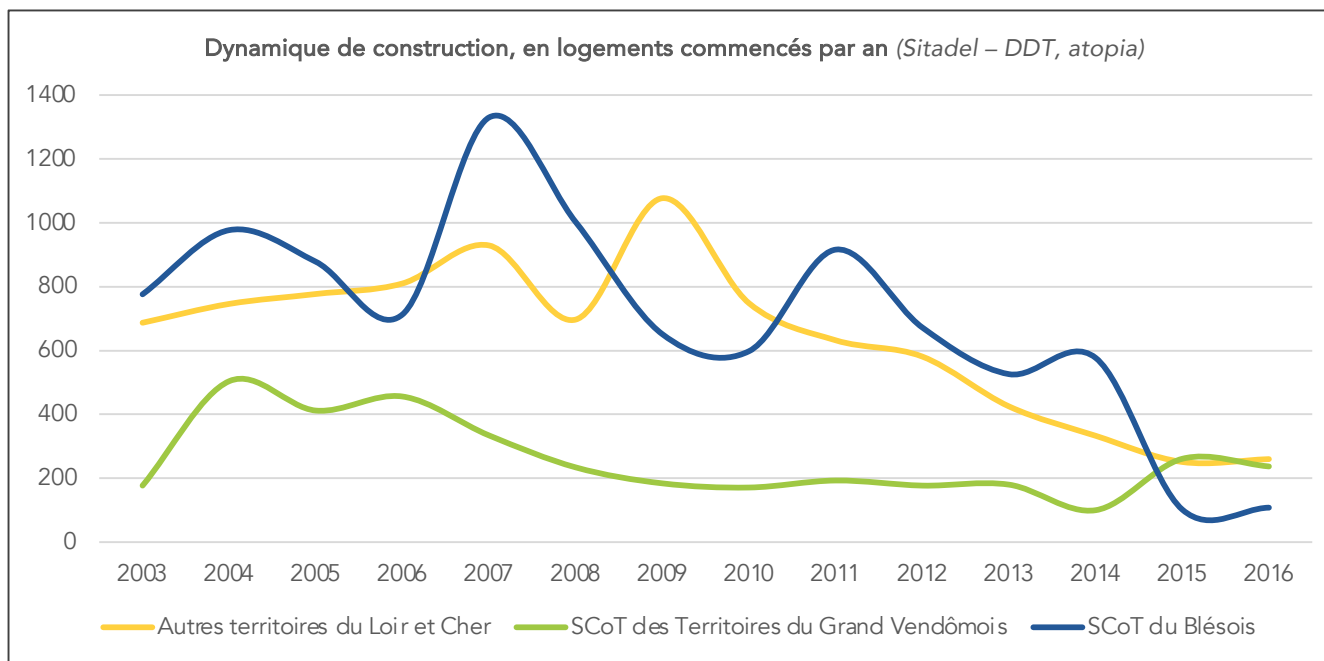
Ce mouvement peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- offre limitée à Vendôme en raison notamment du peu de constructions nouvelles et un prix foncier nettement plus élevé que dans le reste du Territoire.
- une demande de terrains à bâtir à des prix abordables à la campagne.

A l'âge de la retraite, un retour des seniors semble s'opérer sur les pôles du territoire et Vendôme. Les maisons de plain-pied ou les appartements avec ascenseur du centre-ville de Vendôme apparaissent particulièrement recherchés et l'offre, à la location comme à la vente, plutôt restreinte pour ces produits. Le parc social répond en partie à la demande (environ un quart des locataires a 65 ans ou plus). Il apparaît néanmoins peu adapté à cette population qui prend de l'âge.

Source : *Parcours résidentiels en Vendômois – décembre 2017 ; Pilote 41 ; Pays du Vendômois.*

HABITAT – Dynamique résidentielle



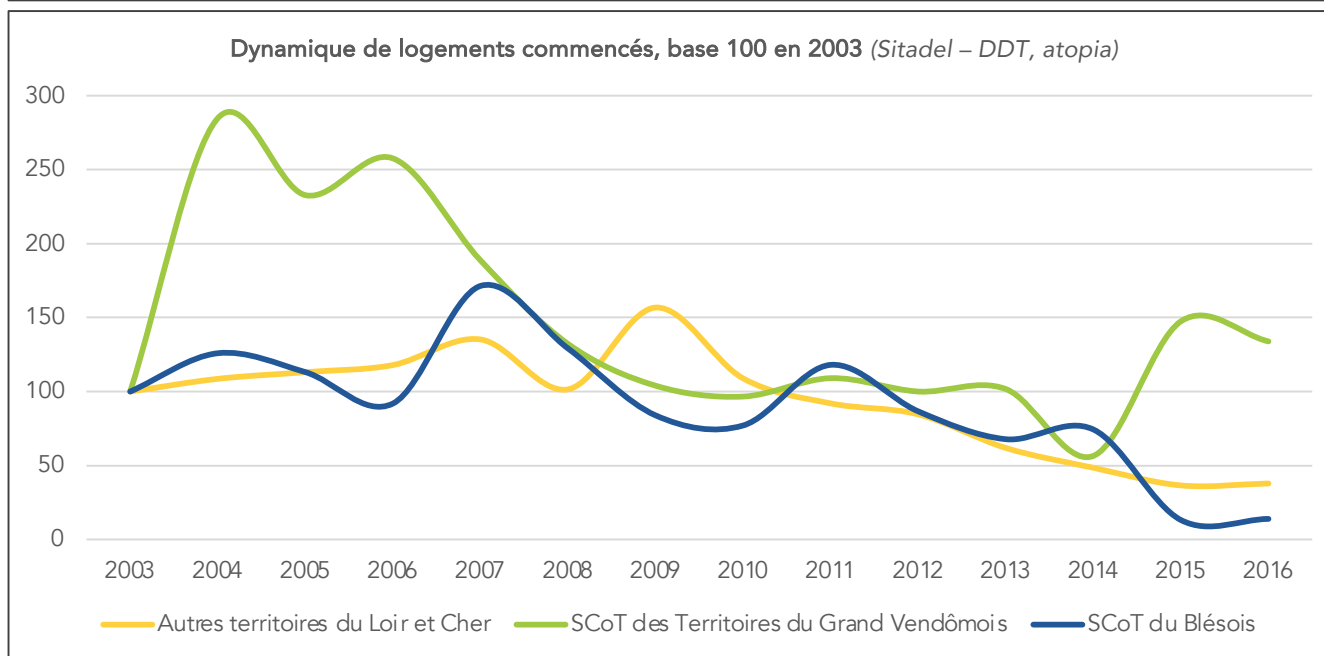
Une dynamique constructive en baisse depuis 2006

Dans le territoire du SCoT, sur les trois dernières périodes d'études (2010 à 2013), le rythme de logements commencés est stable, aux environs de 250 par an.

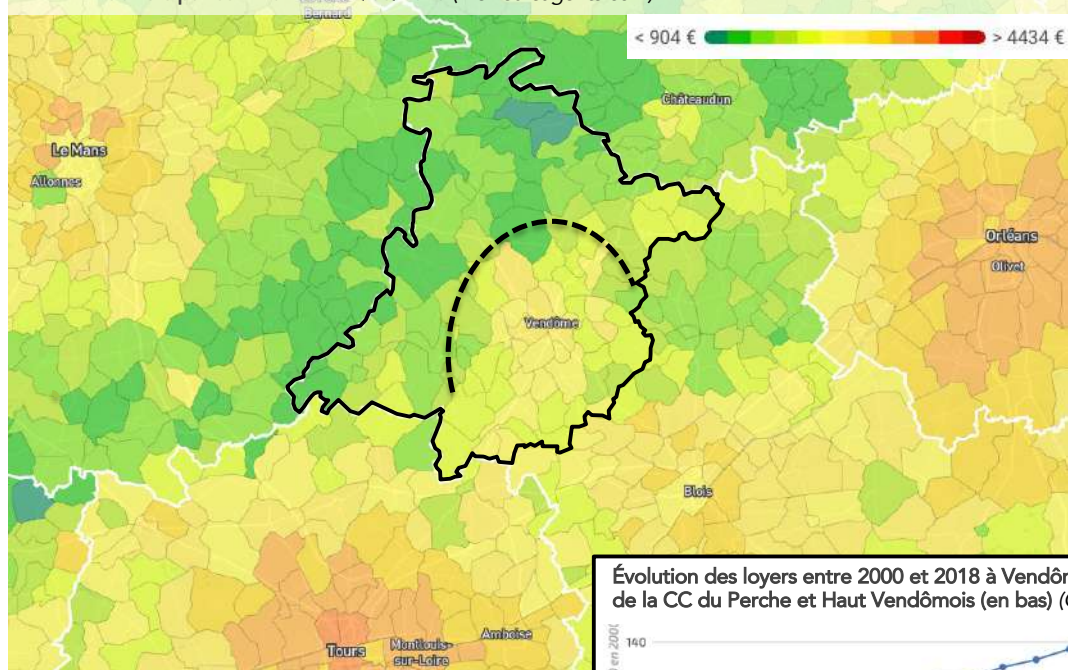
Le rythme de construction de logements ralentit progressivement à partir de 2006, alors que dans le reste du département, les territoires connaissent des dynamiques fluctuantes (hausse puis baisses).

Au cours de la décennie 2003-2013, plusieurs phases dans la construction de logements peuvent être identifiées :

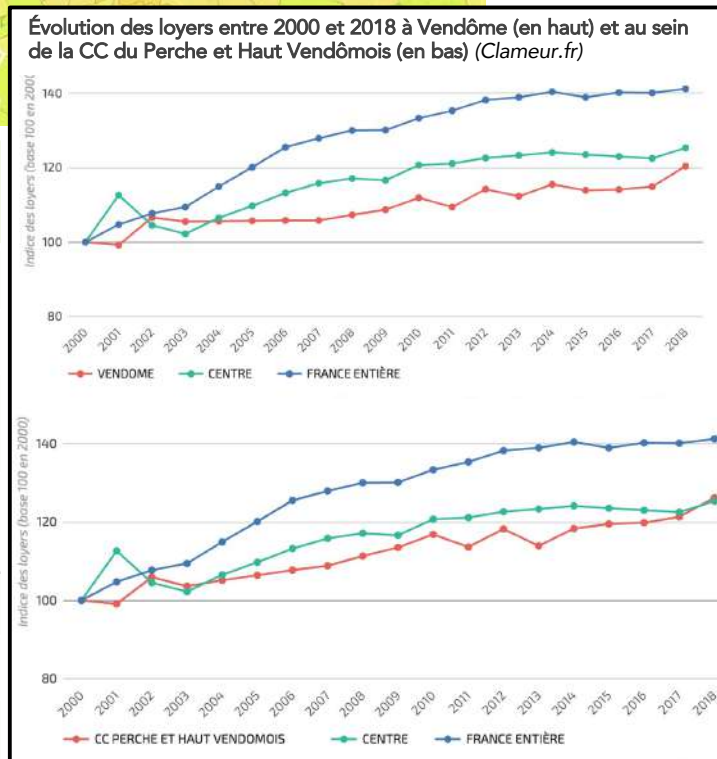
- Une hausse importante du nombre de logements commencés en 2004 (504 logements) et un rythme élevé les deux années suivantes (2005 : 412 logements et 2006 : 456 logements) ;
- Une décroissance qui s'amorce en 2006, et qui se renforce après la crise immobilière et économique de 2008,
- Une reprise entre 2014 et 2015 suivie d'une légère baisse en 2016, là où le SCoT du Blaisois et le reste du Loir-et-Cher connaissent une baisse puis une stagnation du nombre de logements construits.



Prix immobiliers par commune au 01/05/2018 (meilleursagents.com)



	Prix moyen à l'achat - maison	Prix moyen à l'achat - appartement
Vendôme	1 391 €	1 487 €
Azé	1 448 €	Non renseigné
Naveil	1 468 €	Non renseigné
Villetrun	1 492 €	Non renseigné
Blois	1 391 €	1 474 €
Châteauaudun	9 76 €	1 075 €
Tours	2 325 €	2 454 €



Des dynamiques de marché différentes selon les communes du territoire du SCoT

En 2018, le marché immobilier à l'échelle du SCoT du Grand Vendômois est largement différencié en fonction des espaces qui le composent. Les prix moyens à l'achat s'échelonnent de 1 492 € / m² à Villetrun à 888 € / m² à La Fontenelle.

Au sein du SCoT, plusieurs tendances de marché immobilier se dessinent :

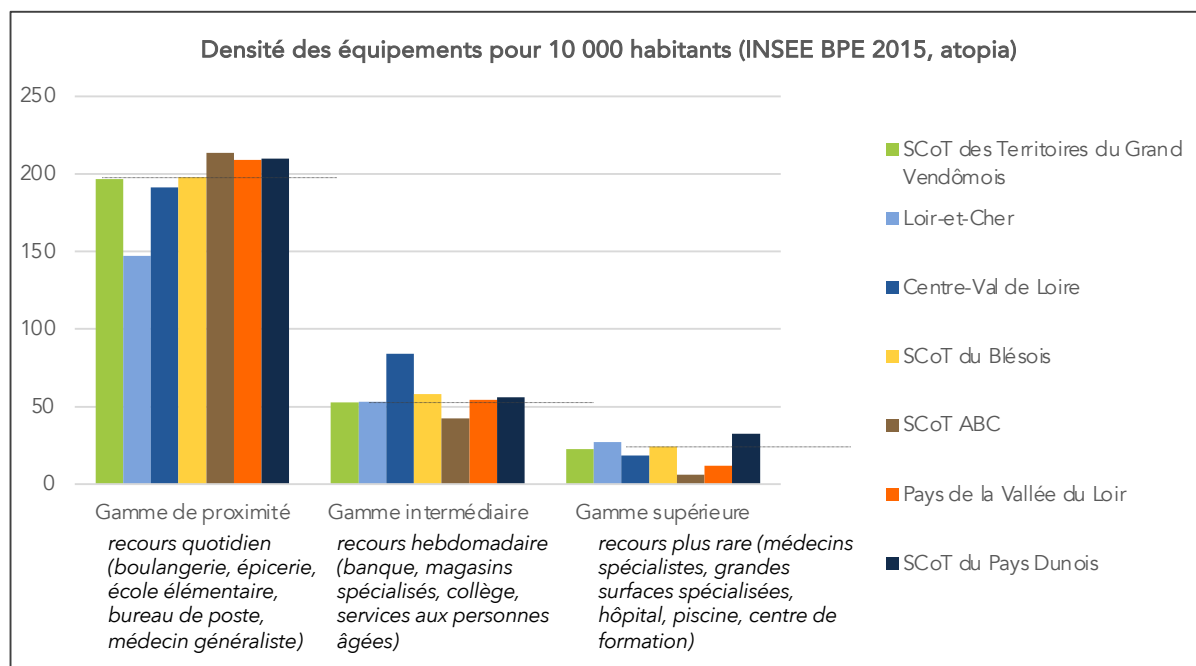
- La ville centre et son immédiate périphérie bénéficient d'une relative attractivité. Les prix immobiliers à Vendôme sont similaires à ceux observés à Blois mais inférieurs à ceux d'Orléans ou de Tours. Le marché de la ville centre présente des signes de tension similaires à ceux de ses communes périphériques.
- Les communes des franges Sud-Ouest, Nord-Est et particulièrement Nord-Ouest sont caractérisées par un marché immobilier détendu et des prix bas.
- Les communes du Sud-Est du SCoT sont marquées par des prix immobiliers moyens à l'échelle du territoire (entre Vendôme et sa périphérie et les franges Est et Nord). Les influences des polarités de Blois et de Tours se font sentir.

Entre 2000 et 2018, les loyers ont progressé en moyenne de 1,3% par an à Vendôme et de 1,3% au sein du Perche et Haut Vendômois, soit une progression légèrement inférieure à celle de la région Centre-Val de Loire (1,3% par an d'augmentation) et bien supérieur.



ÉQUIPEMENTS

ÉQUIPEMENTS – Niveaux d'équipement du territoire



Un territoire qui se démarque par sa forte proportion d'équipements supérieurs

Le Vendômois se caractérise par un bon niveau d'équipement quel que soit le niveau de gamme :

- Un taux d'équipements de proximité au-dessus des moyennes régionale et départementale,
- Un taux d'équipements intermédiaires dans la moyenne des autres territoires, mais en-deçà de la moyenne régionale,
- Une plus forte proportion d'équipements supérieurs (seulement dépassé par le SCoT du Pays Dunois). Ce résultat est en grande partie dû au nombre important d'équipements intermédiaires et supérieurs à Vendôme desservant un vaste territoire peu dense.

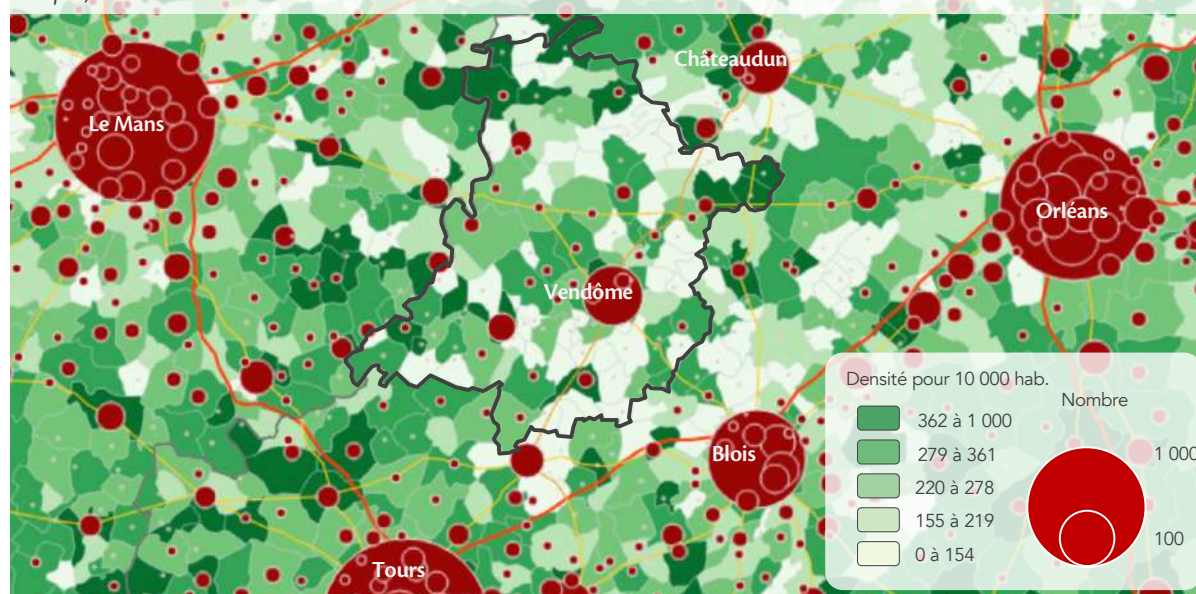
Toutefois, le bon niveau d'accès est à nuancer au regard de la précarité sociale qui limite les déplacements et favorise l'isolement dans les secteurs les plus ruraux.

Un territoire qui se structure autour de pôles d'équipements de taille différente

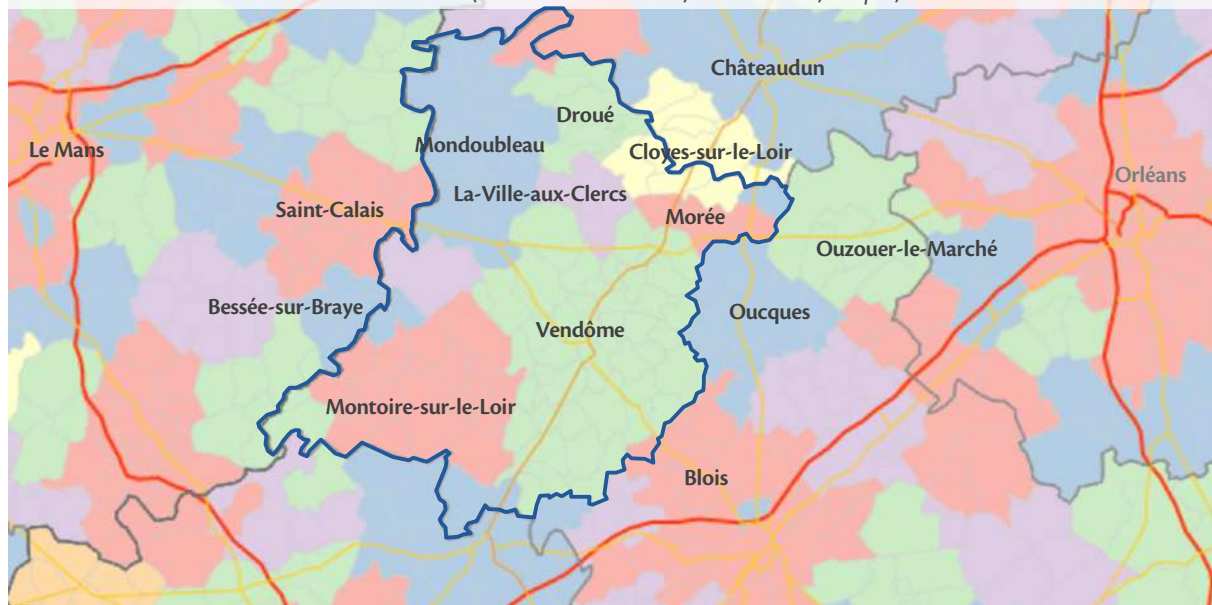
Les équipements du Vendômois sont structurés au sein de pôles de trois tailles :

- Situé au carrefour de la RN10 (Tours-Chartres) et de la D957 (Blois-Le Mans), Vendôme est le pôle d'équipements principal du territoire, d'un niveau équivalent à Châteaudun. Leur concentration à Vendôme rend toutefois ces gammes d'équipements plus difficilement accessibles depuis la moitié nord du territoire.
- Montoire-sur-le-Loir et Mondoubleau sont des pôles ruraux à l'influence plus locale, équivalent à Château-Renault ou Bessé-sur-Braye,
- Des pôles plus petits s'égrènent le long des axes routiers principaux (Épuisay, Morée, etc.)

Nombre d'équipements et densité d'équipements pour 10 000 habitants (France Découverte, INSEE 2016, atopia)



Bassins de services intermédiaires en 2004 (France Découvertes, INSEE 2004, atopia)



Un espace de vie structuré autour de Vendôme, mais pas seulement

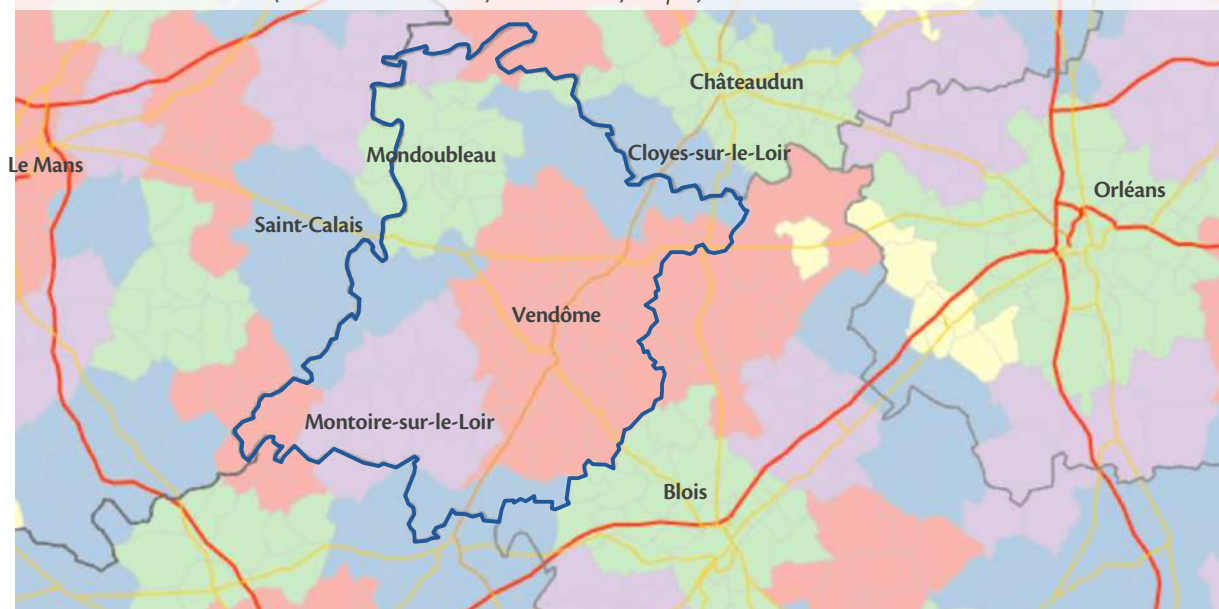
Le découpage de la France « en bassins de services intermédiaires » et en « bassins de vie » ont été réalisés par l'INSEE pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire national et mieux qualifier l'espace à dominante rurale.

- Le bassin de services intermédiaires (BSI) définit le plus petit territoire bénéficiant d'au moins 7 services intermédiaires.
- Le bassin de vie est le plus petit territoire d'analyse sur lequel les habitants ont accès aux équipements de la vie courante, sans compter l'emploi. La méthode de réalisation est sensiblement la même que pour les BSI, mais elle se base sur la base permanente des équipements (BPE) uniquement.

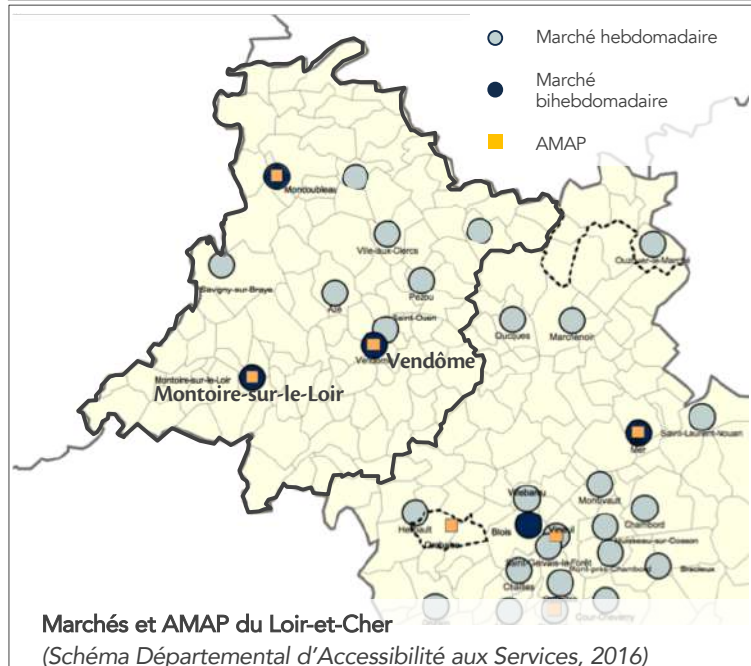
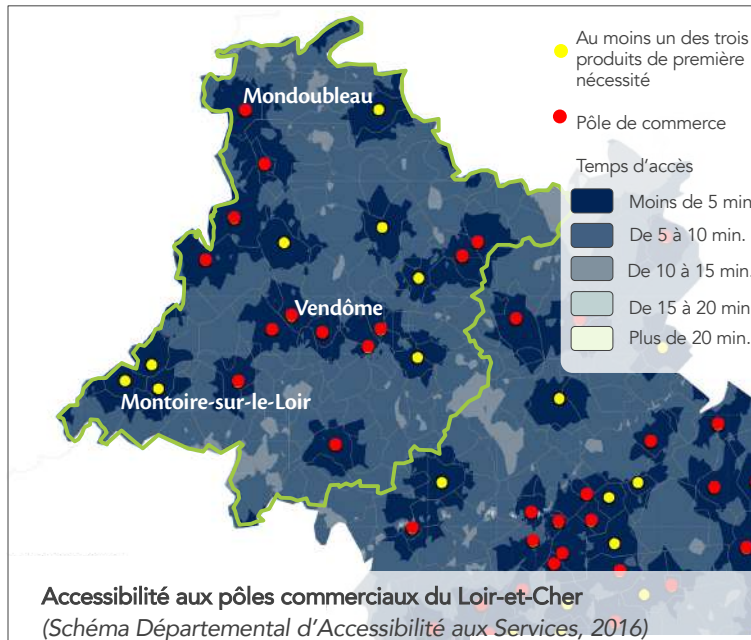
Selon la vision des bassins de services intermédiaires, le Vendômois rayonne sur un vaste espace rural, d'une taille comparable à l'influence de Blois ou Châteaudun. Au nord et à l'ouest du Vendômois, on observe une quantité importante de bassins plus petits regroupant une dizaine de communes autour de Morée, Montoire-sur-le-Loir etc. ainsi que l'influence de pôles extérieurs au Loir-et-Cher comme Cloyes-sur-le-Loir et Bessé-sur-Braye notamment.

La vision des bassins de vie de 2012 montre des changements dans le fonctionnement du territoire et un agrandissement général des périmètres, signe d'une centralisation des services. L'influence de Vendôme s'élargit sur l'est du Loir-et-Cher, Mondoubleau et Cloyes-sur-le-Loir structurent le nord du Vendômois, tandis que le bassin de vie de Montoire rayonne sur le sud-ouest du Vendômois. Sur sa frange ouest, le territoire fonctionne avec les villes de la Sarthe et s'affranchit de la frontière régionale.

Bassins de vie en 2012 (France Découvertes, INSEE 2012, atopia)



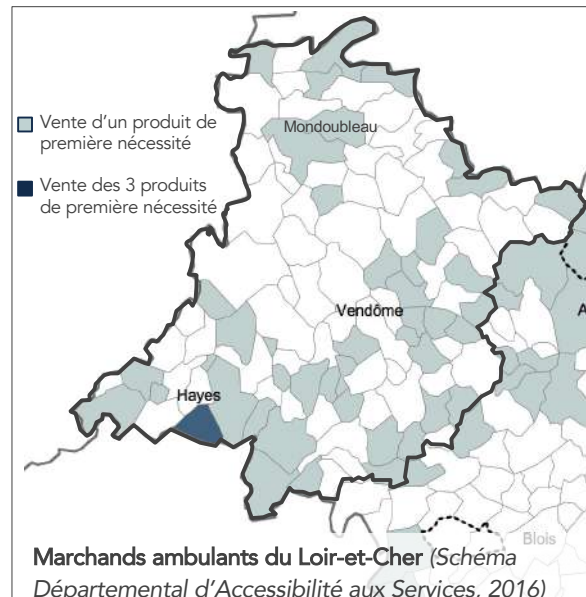
ÉQUIPEMENTS – Offre en commerces de proximité



Un maillage commercial de proximité polarisé

Sur les 101 communes du Vendômois, 8 communes possèdent au moins un commerce de proximité vendant l'un des trois produits de première nécessité (boucherie, boulangerie, épicerie), et il est possible de retrouver ces trois produits dans 13 communes-pôles, grâce à au moins trois commerces et/ou un supermarché.

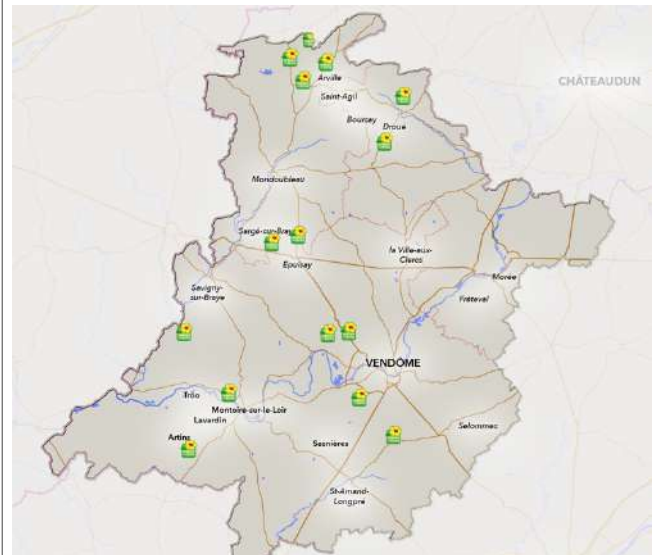
Cette offre se concentre dans les communes les plus peuplées, mais reste accessible relativement facilement pour l'ensemble des habitants du Vendômois : plus de 90% du territoire est accessible aux trois produits de première nécessité en moins de 10 minutes en voiture. En revanche, un sentiment de déclin de l'offre est soulevé par des élus des communes rurales et des habitants.



Des offres commerciales qui complètent partiellement les commerces sédentaires

D'autres formes de commerces proposent une offre complémentaire :

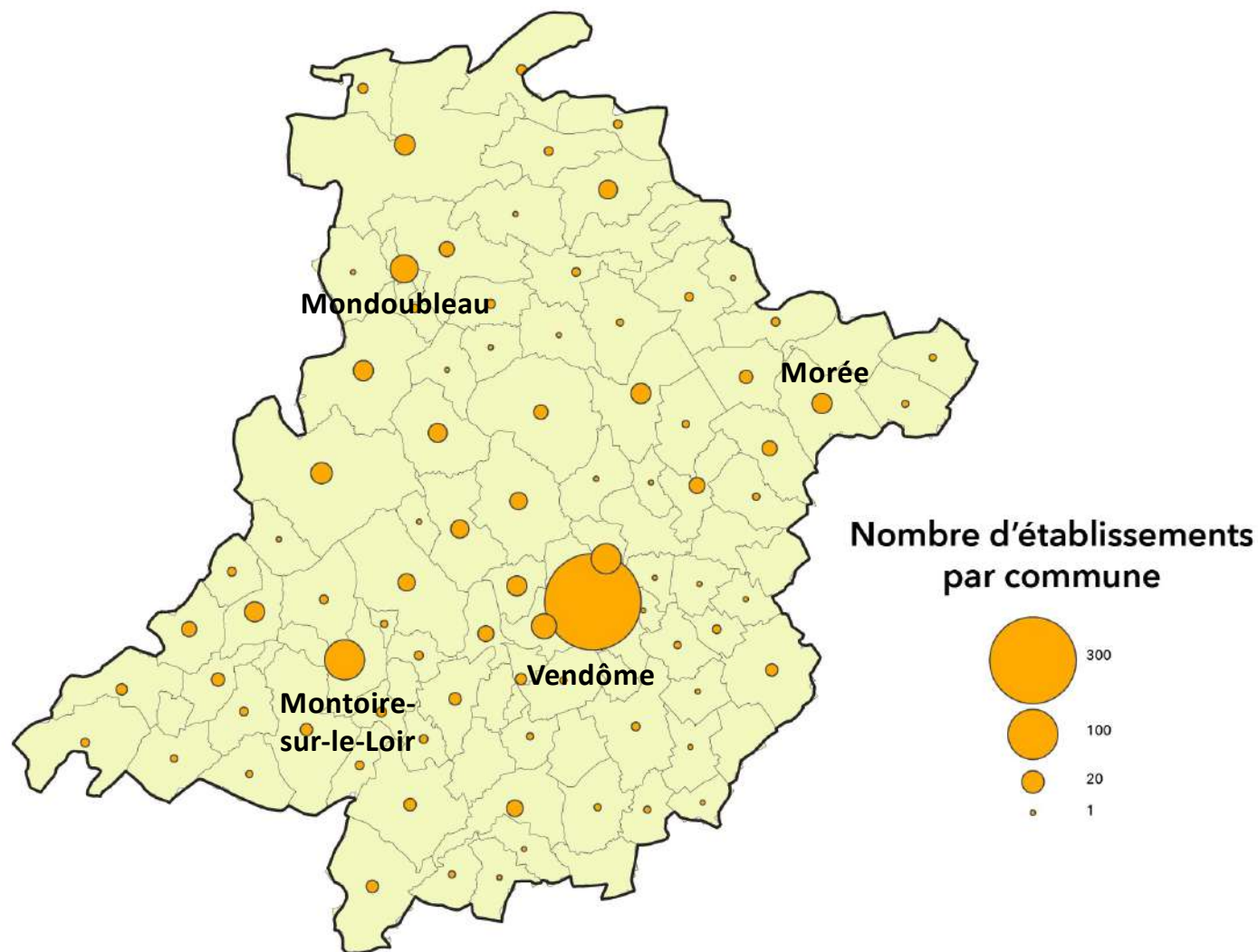
- Des marchands ambulants vendant l'un des trois produits de première nécessité dans 40 communes ne disposant pas de commerce (et les trois produits aux Hayes)
- Des marchés bihebdomadaires à Montoire, Vendôme et Mondoubleau, et hebdomadaires dans 8 autres communes,
- Des réseaux d'AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) proposant des produits locaux de saison à Vendôme, Montoire et Mondoubleau, et 13 fermes labellisées «Bienvenue à la Ferme» sur le territoire proposant la vente directe de leurs produits.



Ces cartes sont issues du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Public, qui a pour objectif de garantir un accès aisé aux équipements et services à toute la population.

COMMERCE

Maillage commercial des territoires du Grand Vendômois (d'après la base SIRENE, traitement ATOPIA)



Une répartition des commerces de proximité sur le territoire

L'offre commerciale présente sur le territoire n'est pas uniquement située sur le pôle Vendômois.

Des pôles secondaires sont également identifiés à :

- Montoire-sur-le-Loir
- Mondoubleau
- Morée

Caractérisation des commerces de proximité

Les établissements identifiés sur cette carte sont ceux ayant des codes NAF correspondant aux commerces de proximité, c'est-à-dire :

- Services
 - Services divers
 - Hygiène, santé, beauté
 - Concession automobile
- Cafés, Hôtels, Restaurants
- Commerces de détail alimentaire et non alimentaire
 - Commerces de détail alimentaire Spécialisé
 - Concession automobile
 - Commerces généraliste
 - Station service
 - Équipement du foyer
 - Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste
 - Équipement du foyer
 - Sport, culture, loisirs
 - Équipement de la personne
 - Hygiène, santé, beauté

Les codes NAF correspondants sont listés en annexe.

COMMERCE

Caractérisation des centralités disposant de commerces de proximité

Les communes identifiées sur le territoire comme ayant des commerces de proximité sur leur territoire présentent une certaine homogénéité de leurs centres-villes.

En effet, les centre-bourgs des communes du territoire présentent une certaine densité, du bâti et des formes urbaines caractéristiques au sein des villages.

Néanmoins, les traitements des espaces publics sont très disparates, certaines communes présentent des aménagements qualitatifs, permettant de mettre en avant le bâti et d'offrir des continuités piétonnes alors que d'autres présentent des espaces publics vieillissant, peu adaptés aux piétons.

Les centralités rurales ne sont pas adaptées aux modes de circulation doux.



Centre-bourg de Cellé



Centre-bourg de Lunay



Centre-bourg de la Ville-aux-Clercs



Centre-bourg de Ruan-sur-Eggonne

COMMERCE



Ensemble commercial de Montdoubleau



Ensemble commercial de la Pierre Levée (Vendôme)



Ensemble commercial de Montoire-sur-le-Loir



Ensemble commercial nord (Vendôme)

De grands équipements commerciaux polarisés sur le pôle Vendômois

L'offre commerciale disponible sur le territoire est présente en grande partie sur le territoire Vendômois. En effet, le pôle compte 38 des 51 commerces ayant une surface de vente de plus de 300m² sur le territoire, soit 74% de la part totale.

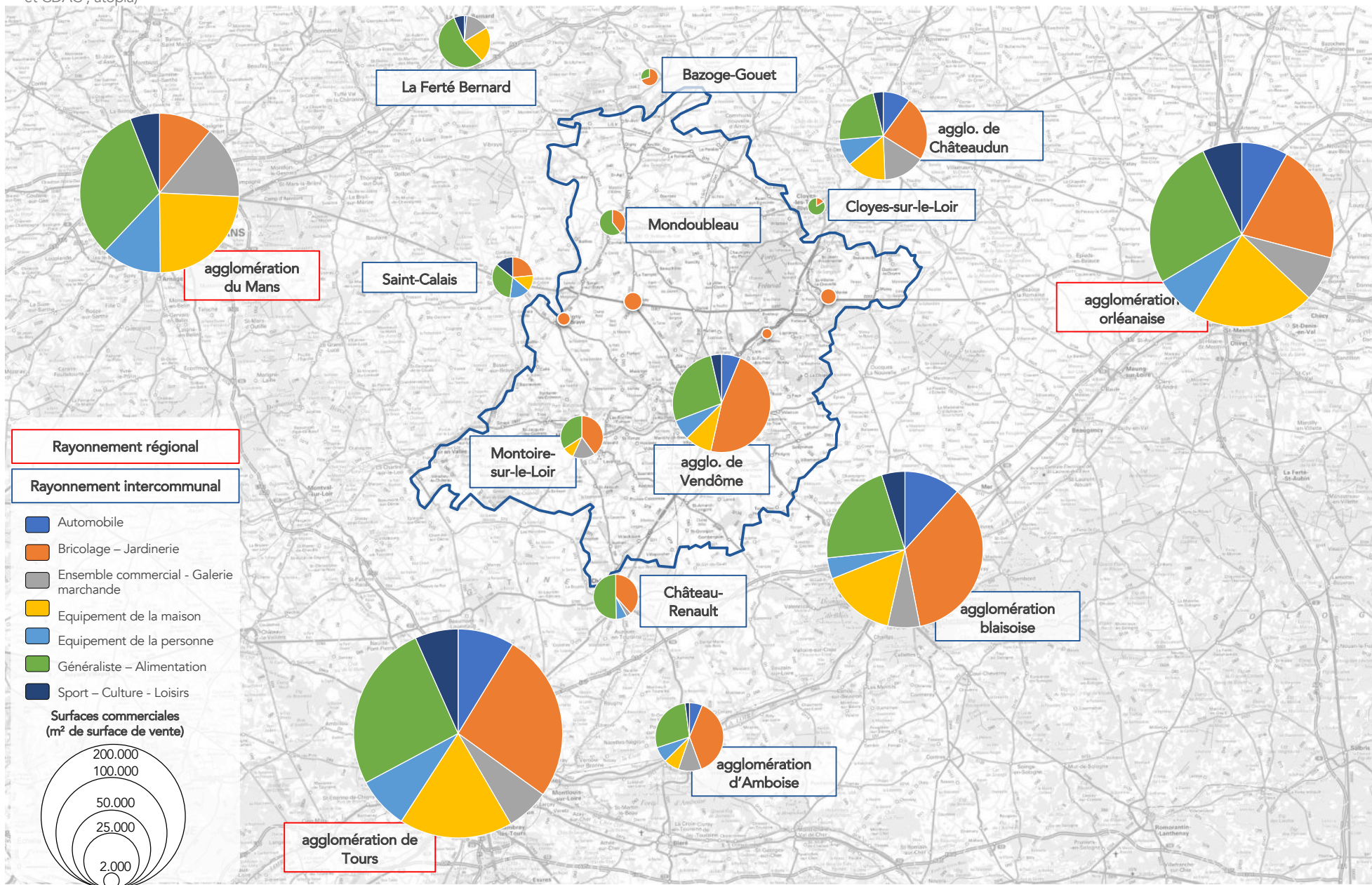
Les communes de Mondoubleau et Montoire-sur-le-Loir présentent également une part importante des grandes surfaces du territoire. A elles deux, ces communes comptent 9 commerces ayant des surfaces de vente supérieure à 300m², soit 17% du total sur le territoire et 69% des commerces situés sur le territoire hors du pôle Vendômois.

Nombre d'établissements par commune en fonction de leur surface

Ville	<300 m ²	[300-500[[500-750[[750-1000[[1000-1500[[1500-2000[[2000-2500[[2500-3000[[3000-4000[>4000m ²	TOTAL
EPUISAY									1		1
MONDOUBLEAU			1	1	1		1				4
MONTOIRE SUR LE LOIR		1	1			2		1			5
MORÉE			1								1
SAVIGNY SUR BRAYE			1								1
VILLERABLE								1			1
POLE VENDÔMOIS	2	12	5	3	10	0	1	2	1	2	38
VENDOME	2	9	4	2	9			1	1	2	30
NAVEIL		2					1				3
SAINT OUEN		1	1	1	1			1			5
TOTAL	2	13	9	4	11	2	2	4	2	2	51

COMMERCE

Contexte concurrentiel à large échelle sur l'offre de grandes et moyennes surfaces – Carte des points de vente dont la surface commerciale est supérieure ou égale à 300m² (inventaires commerciaux ; CDEC et CDAC ; atopia)



Offre commerciale structurante

Il s'agit de l'offre commerciale composée des grandes et moyennes surfaces (GMS) spécialisées ou généralistes, d'une surface de vente d'au moins 300 m², accompagnés d'une offre d'accompagnement (boutiques ou ensemble commercial). Pour y accéder, les consommateurs peuvent concéder un temps de trajet plus long que pour l'offre de proximité.

- **Offre accessible en 45 minutes à plus d'une heure en voiture**

L'armature commerciale des Territoires du Grand Vendômois s'insère dans un contexte concurrentiel large dominé par les offres de rayonnement régional des agglomérations du Mans, de Tours et d'Orléans, du fait d'une part de leur diversité, des niveaux de gammes, et de la présence d'enseignes locomotives telles que Ikea, Alinéa, Galeries Lafayette, Leroy Merlin, Truffaut.

- **Offre accessible en moins de 45 minutes**

Vendôme et son agglomération

L'offre commerciale de l'agglomération vendômoise (environ 70 000 m² de surface de vente en 2017) bénéficie d'une aire de chalandise assez vaste, correspondant aux deux tiers sud des Territoires du Grand Vendômois (67 000 habitants). Elle se compose de GMS d'entrée à moyen-de-gamme qui répondent aux besoins courants.

Les pôles intercommunaux hors TGV

Les agglomérations de Blois (210.000 m²), d'Amboise (40.000 m²) et de Châteaudun (63.000 m²) sont de taille équivalentes ou supérieures au pôle vendômois, ce qui leur permet d'exercer une certaine attractivité sur les franges de sa zone de chalandise, du fait notamment d'enseignes absentes dans le Vendômois (Leroy-Merlin à Blois, Décathlon à Châteaudun, Baobab à Amboise).

Autres communes du Vendômois

Hormis l'agglomération de Vendôme, seules Mondoubleau (4.000 m² de surface de vente, dont Super-U 2.500 m²) et Montoire-sur-le-Loir (10.000

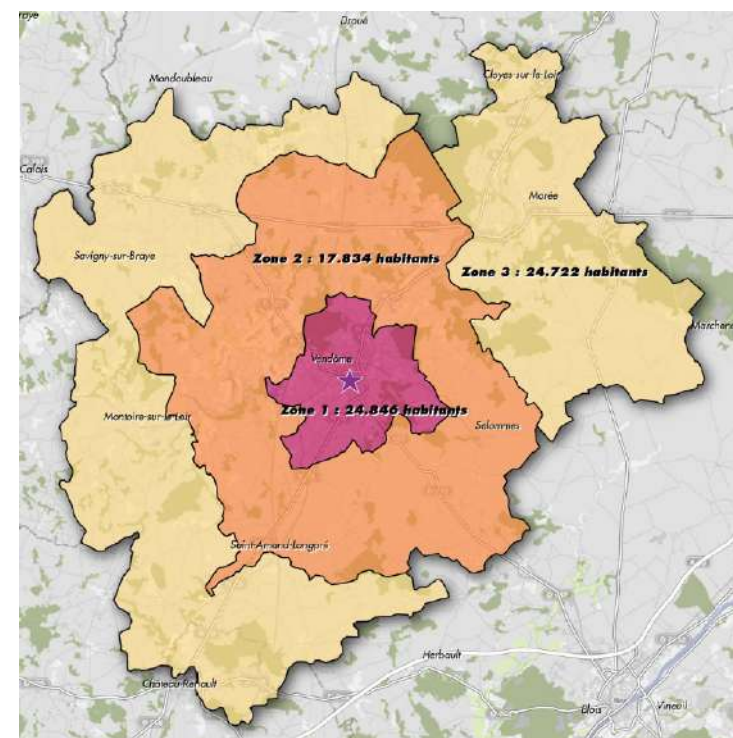
m² dont Intermarché, Lidl et Super-U) présentent une offre commerciale en GMS où les Généralistes dominent l'offre.

Plusieurs supermarchés sont présents par ailleurs sur le territoire du SCoT à Savigny-sur-Braye, Epuisay, Morée, ainsi que sur ses franges extérieures :

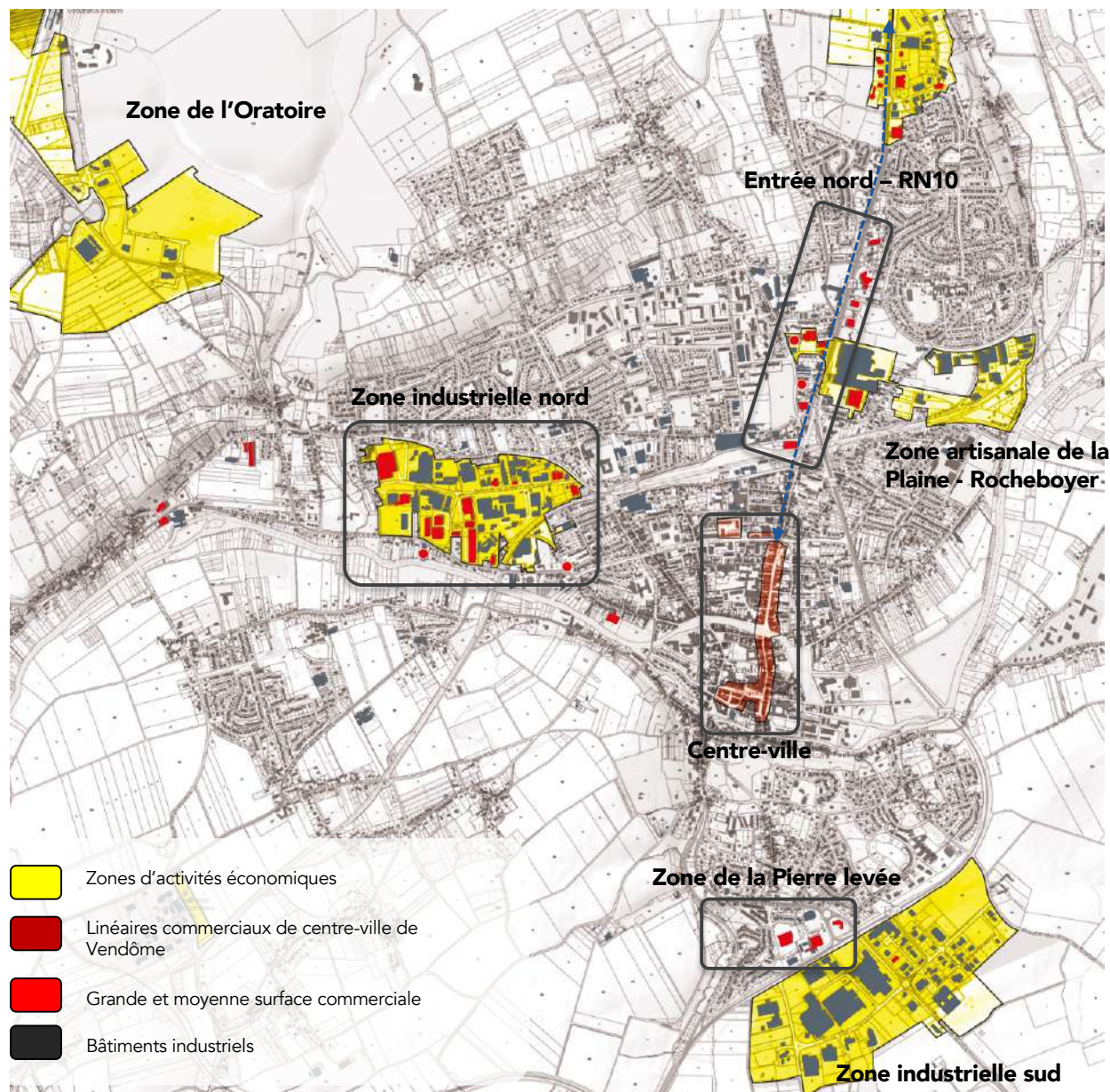
- Cloyes-sur-le-Loir (2.500 m²) qui couvre les besoins des habitants de la frange est ;
- La Ferté-Bernard et la Bazoge-Gouet (25.000 m²) sont accessibles par le nord ;
- Saint-Calais (10.000 m²) et Château-Renault (15.000 m²), qui est accessible via la RD357.

Zone de chalandise de l'offre commerciale vendômoise
(étude Bérénice ; septembre 2013)

-  Zone 1 : secteurs depuis lesquels le centre-ville de Vendôme est accessible en moins de 10 minutes
-  Zone 2 : secteurs depuis lesquels le centre-ville de Vendôme est accessible en moins de 20 minutes
-  Zone 3 : secteurs depuis lesquels le centre-ville de Vendôme est accessible en moins de 30 minutes et depuis lesquels le centre-ville de Vendôme est plus accessible que les agglomérations de Blois et Tours



Maillage commercial de l'agglomération de Vendôme (Pilote 41 ; IGN Géoportail ; IGN BDTopo© ; atopia)



Un pôle commercial vendômois fort et diversifié

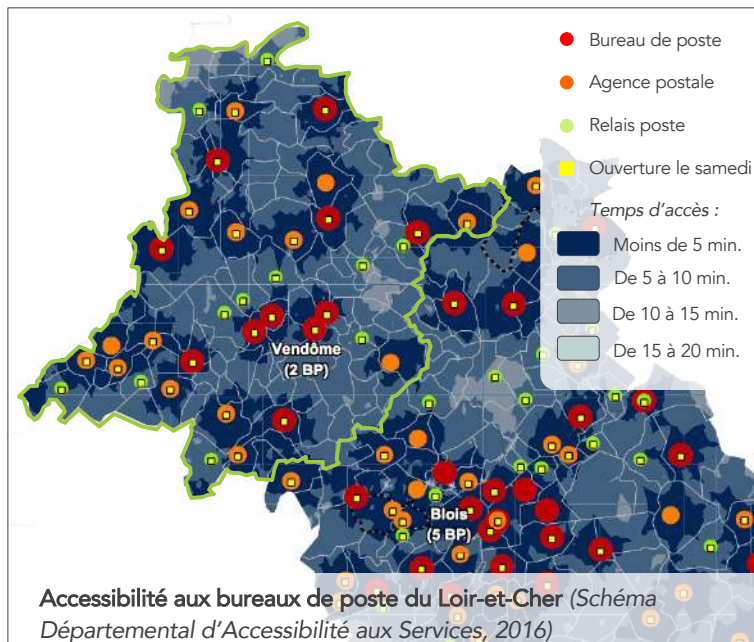
L'offre commerciale du pôle de Vendôme et de son agglomération se compose de deux types d'offres, aux problématiques spécifiques :

- **Le centre-ville**, sur le Faubourg Chartrain / rue du Change depuis l'avenue Gérard Yvon jusqu'à la porte Saint-Georges et autour de la place Saint-Martin. Il bénéficie d'une locomotive généraliste (Monoprix) au nord. Son cœur piétonnier présente un équilibre entre services (banques, assurances, opticiens) et concentre des enseignes nationales attractives (Jules, Sergent Major, Camaieü, Maisons du Monde, etc.) Toutefois, le nord du centre-ville est fortement concerné par un vieillissement et une vacance des fonds de commerce.
- **L'offre de périphérie**, répartie dans les zones d'activités économiques et en entrée de nord de Vendôme.

Le long de la RN10. Tant au nord, au sein de la Zone industrielle nord, qu'au sud (zone de la Pierre levée), les fonctions commerciales (Leclerc, Gifi, Leader Price, Gamm Vert, Intermarché, Bricomarché) cohabitent avec des fonctions de production (Thalès, Tcd Laser, AIHDAC du Vendômois, Amycel), des concessionnaires auto, source de potentiel conflit d'usage entre les différents publics (professionnels, chalands). Ces points de vente se sont implantés afin de capter les flux routiers de la e trouvent également quelques friches d'activités.

Route de Paris, à Saint-Ouen, les fonctions commerciales s'égrainent le long de la RN10, sans réelle cohérence d'ensemble : problématique des cheminements d'un point de vente à un autre, lisibilité de l'offre, insertion dans le tissu urbain mixte.

ÉQUIPEMENTS – Offre en services publics



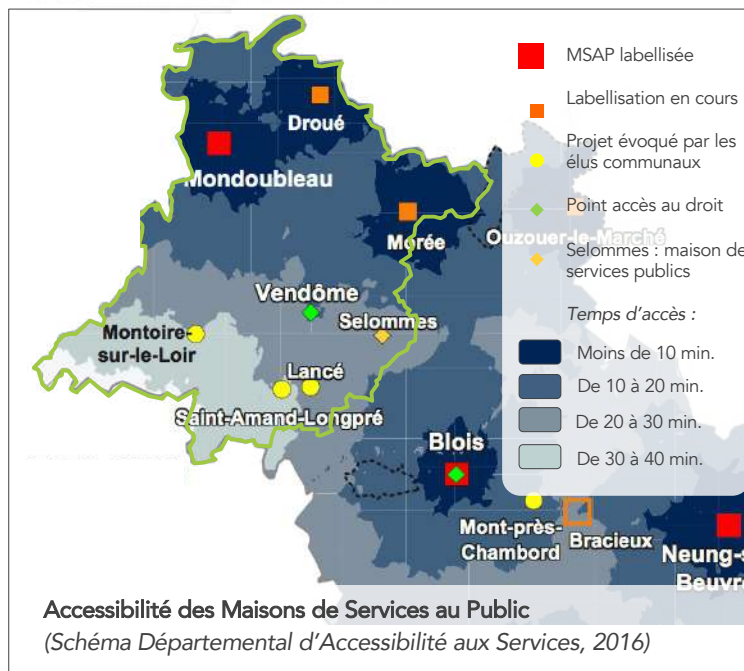
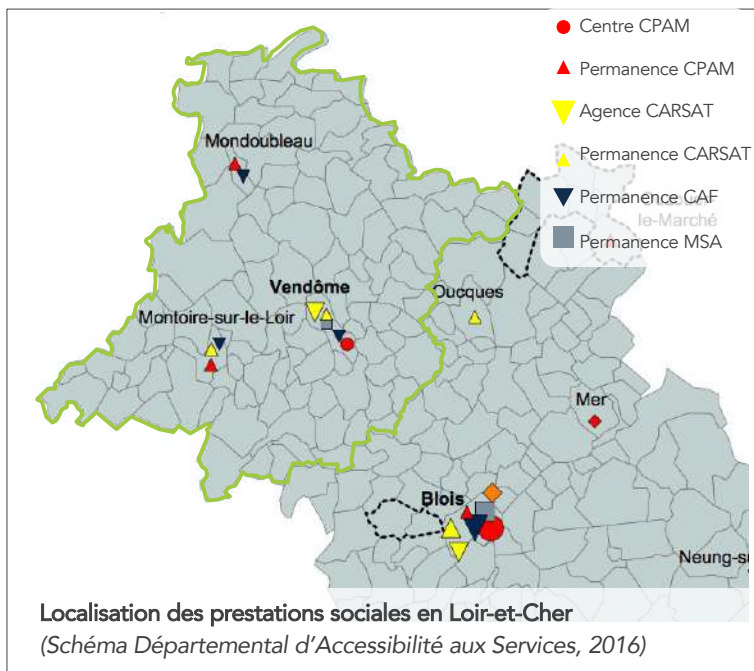
Un bon maillage de services publics, reflet de politiques territoriales d'accès aux services ambitieuses

34 communes possèdent un point d'accès à la poste, soit par des bureaux de poste (11), soit par le biais d'agences postales (12) ou de relais (11). La majorité de ces bureaux de poste sont ouverts le samedi, et leur maillage permet d'y accéder en moins de 15 minutes en voiture.

Vendôme, Montoire et Mondoubleau concentrent l'offre en services de prestations sociales (Allocations Familiales, Assurance Maladie, Retraite et Santé au Travail etc.) De plus, Vendôme bénéficie également des services liés à son statut de sous-préfecture, notamment les services d'état.

Ces services déconcentrés sont parfois situés au sein de Maisons de Services Au Public (MSAP) ayant pour objectif de centraliser les services et d'offrir une aide personnalisée aux personnes ayant besoin d'effectuer des démarches administratives. Au sein du Vendômois, Mondoubleau, Droué et Morée en disposent et 3 sont en projet au sud du territoire à Lancé, Saint-Amand-Longpré et Montoire. Malgré des points d'accès aux services, la dépendance à Vendôme reste forte et l'accès aux services reste difficile dans la partie nord du Loir-et-Cher, en particulier pour les ménages modestes.

Depuis 20 ans, les politiques portées par les élus locaux sont en faveur du maintien voire du renforcement de ce maillage de services publics.



Ces cartes sont issues du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Public, qui a pour objectif de garantir un accès aisé aux équipements et services à toute la population en zone rurale.

Équipements de santé et temps d'accès aux pôles de santé par commune (pilote41, étude réalisée en avril 2017)

(éléments en appui du Contrat Local de Santé porté par le Pays Vendômois)

Une offre de médecins concentrée mais difficile d'accès

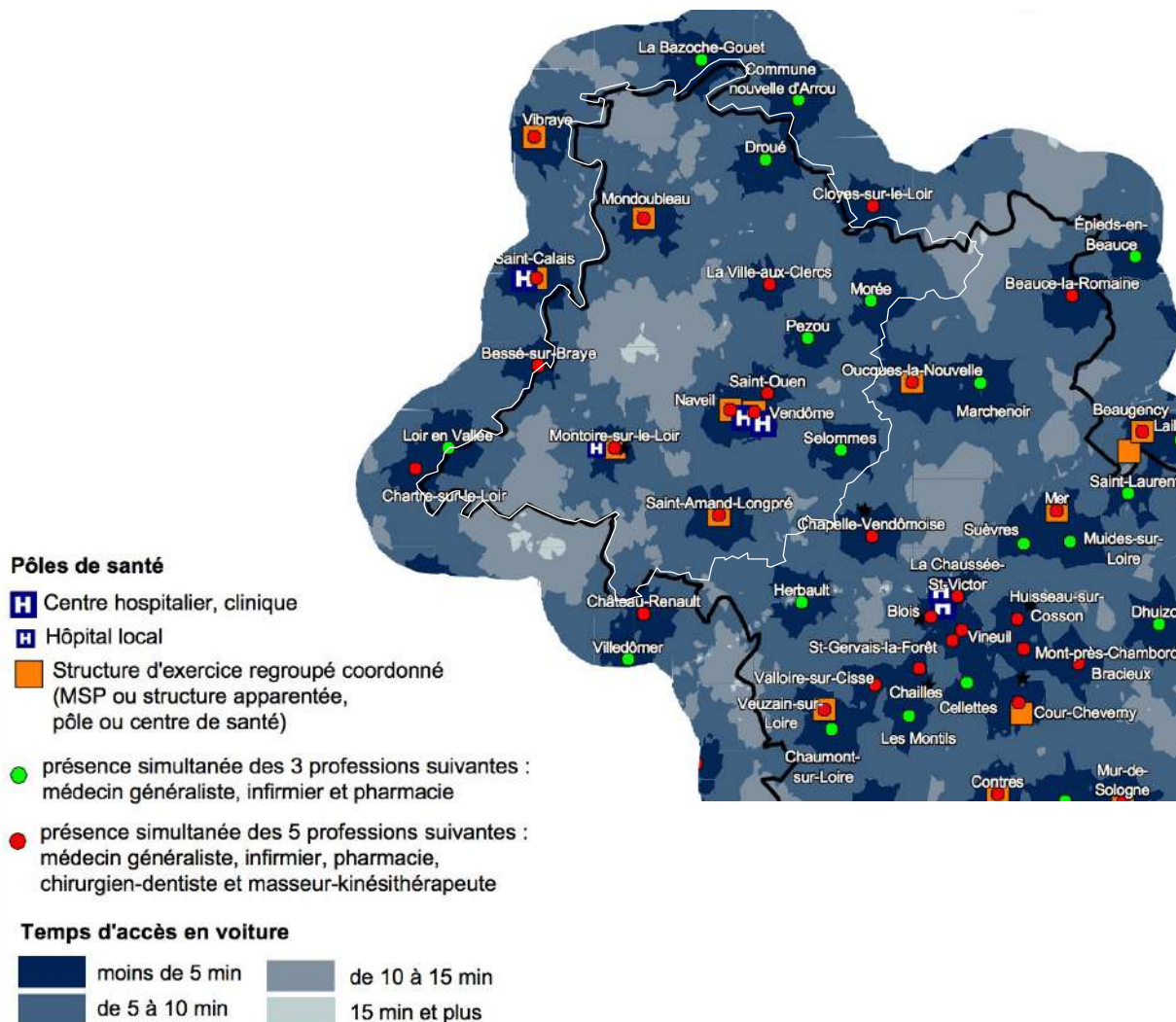
L'accessibilité aux médecins généralistes apparaît contrastée :

- elle est bonne dans les pôles intermédiaires et supérieurs (Mondoubleau, Droué, Vendôme, Montoire etc.) mais les médecins devront trouver repereur dans un futur proche : une majorité a plus de 55 ans (la totalité au sein de l'ex CC du Vendômois Rural en 2016).
- Elle est faible à très faible dans les petites communes, et donc plus difficile d'accès en particulier pour les populations les plus fragiles.

À l'instar de la région Centre – Val de Loire, l'offre de médecins est ainsi fragile par rapport aux besoins du territoire, notamment en raison du vieillissement de la population. Le Vendômois dispose malgré tout d'une offre d'équipements de santé satisfaisante. L'hôpital de Vendôme possède une quarantaine de lits et un service d'urgences et est complété par une clinique. 9 communes disposent d'établissements d'accueil pour personnes âgées (EHPAD, foyers). Montoire possède également un centre hospitalier.

Des politiques publiques en faveur d'un nouveau modèle de services de santé

Montoire, Mondoubleau et Saint-Amand-Longpré possèdent des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) regroupant différents professionnels de santé au sein de la même structure et bénéficiant de services mutualisés (secrétariat, bâtiment). Elles ont pour objectif de rendre plus attractive l'installation de nouveaux médecins dans les territoires ruraux. Un projet est en cours de développement autour de la gare TER de Vendôme.



Pôles de santé

H Centre hospitalier, clinique

H Hôpital local

■ Structure d'exercice regroupé coordonné (MSP ou structure apparentée, pôle ou centre de santé)

● présence simultanée des 3 professions suivantes : médecin généraliste, infirmier et pharmacie

● présence simultanée des 5 professions suivantes : médecin généraliste, infirmier, pharmacie, chirurgien-dentiste et masseur-kinésithérapeute

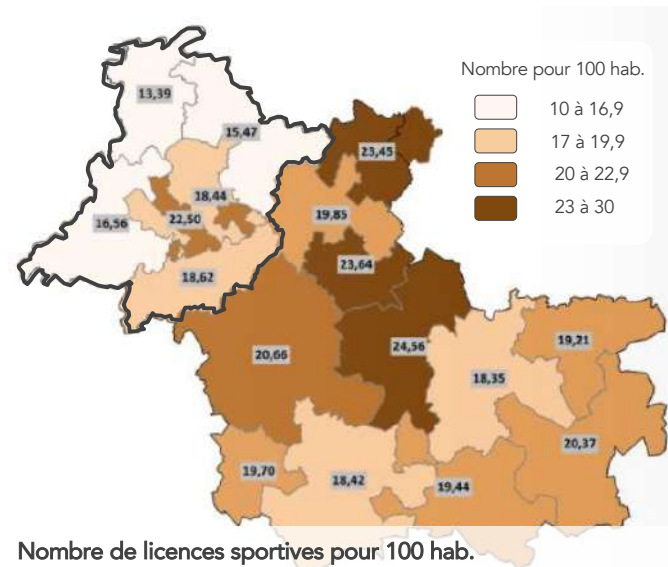
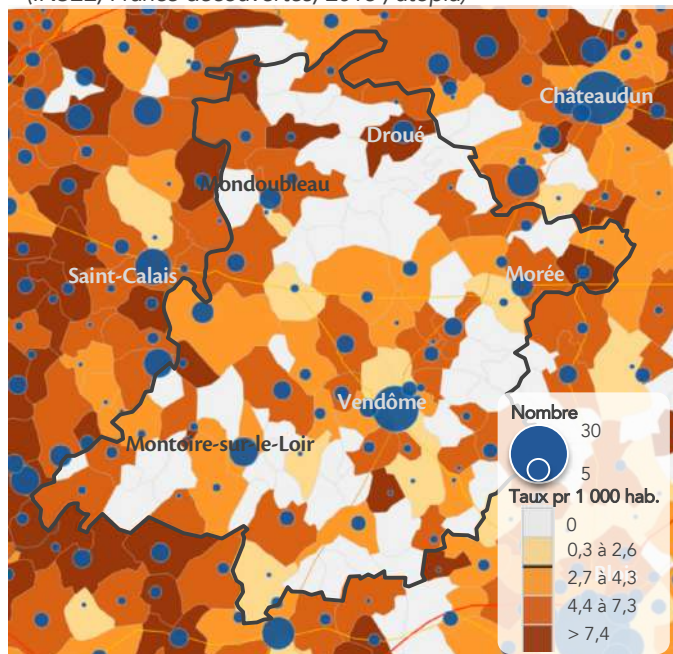
Temps d'accès en voiture

■ moins de 5 min	■ de 10 à 15 min
■ de 5 à 10 min	■ 15 min et plus



ÉQUIPEMENTS – Pratique sportive

Nombre et taux d'équipements sportifs pour 1 000 hab.
(INSEE, France découvertes, 2016 ; atopia)



Nombre de licences sportives pour 100 hab.
(DRDJSCS, 2016)

Complexe sportif intercommunal de Morée
(CC du Perche et Haut Vendômois)



Piscine de Savigny-sur-Braye
(Vendôme Tourisme)



Une pratique sportive relativement faible par rapport au reste du département, mais des investissements récents

Selon le diagnostic de la Direction des Sports de la région Centre – Val de Loire, le Vendômois se caractérise par sa faible pratique sportive en comparaison du reste du département du Loir-et-Cher. Cependant, on observe une situation contrastée au sein même du Vendômois :

- Les deux communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut Vendômois, ainsi que le sud du Grand Vendômois possèdent les taux de licences sportives pour 100 habitants les plus bas du département, inférieur à 17 pour 100 habitants. De plus, l'offre en équipements sportifs apparaît hétérogène sur le territoire.
- L'agglomération de Vendôme possède un taux de licenciés sportifs plus important, ainsi qu'une forte présence d'équipements sportifs dans la ville de Vendôme et dans ses communes périphériques. La ville principale bénéficie d'une bonne diversité d'équipements permettant la pratique de nombreux sports : 7 gymnases, 2 salles spécialisées, 3 stades et une piscine couverte. Cette offre, actuellement moyenne au vu de la pratique, fait toutefois l'objet de travaux d'amélioration (rénovation et accroissement de l'offre des piscines de Vendôme).
- Les petits pôles (Morée, Montoire-sur-le-Loir, Mondoubleau) disposent d'une offre sportive rayonnant sur leur bassins de services, récemment complétée par de nouveaux équipements sportifs.

ÉQUIPEMENTS – Offre de formation

Lycée Ampère AMC architecture



MFR de Saint-Firmin-les-Prés famillesrurales.org



Une offre professionnelle qui répond en partie aux besoins locaux

- Le Vendômois ne dispose pas d'équipement de formation universitaire. En revanche, il accueille plus de 3 000 jeunes en formation dans les 9 établissements du territoire, délivrant des diplômes généraux (Baccalauréat) mais surtout professionnels et agricoles allant jusqu'au niveau BTS. 1 400 places par an en apprentissage sont financées par la région.
- Les lycées Ronsard et Ampère de Vendôme sont labellisés respectivement «lycée des métiers tertiaires» et «lycée des métiers de maintenance, matériels et engins».
- Des formations spécifiques sont proposées dans le domaine des transports (CFA géré par Promotrans) et de la santé (action délocalisée de formations d'aides-soignants gérée par le centre hospitalier de Blois).
- Le CICLIC propose des enseignements artistiques à destination des scolaires, mais également des apprentis qui bénéficient d'un programme régional visant à permettre aux bénéficiaires de construire un projet culturel et artistique de qualité.
- Le bassin de vie de Vendôme héberge des formations dans 9 domaines professionnels sur 17. Le domaine de l'agriculture est particulièrement bien représenté et le Vendômois présente le plus fort taux de bénéficiaires de formations dans celui-ci : 32%, contre 8% à l'échelle régionale. Un besoin est toutefois soulevé pour des formations qualifiantes dans l'industrie et le BTP.
- Enfin, des formations innovantes, ancrées dans le contexte industriel local ainsi que certaines à destination des adultes (ISMER, CFPPA) sont en cours de développement dans le cadre du Fonds Réactif Emploi Formation financée par la DIRECCTE.

Nom de l'établissement	Formation dispensée	Effectif 2014
LEP Ronsard à Vendôme	Baccalauréat général, technologique et professionnel	1 293
Lycée agricole du Loir-et-Cher à Areines	Formation agricole	499
Lycée André Ampère à Vendôme	Baccalauréat professionnel, BTS Agroéquipement	452
Lycée agricole privé Sainte-Cécile à Vendôme	Formation agricole, formation délocalisée d'aides soignants	168
Lycée agricole de Montoire-sur-le-Loir	Formation agricole	144
Lycée privée Saint-Joseph à Vendôme	Baccalauréat général et technologique	131
Centre de formation d'apprentis des transports	Formation de CAP à BTS en lien avec la logistique	147
Centre de formations d'apprentis agricoles	Formation agricole	146
Maison familiale rurale de Saint-Firmin-des-Prés	CAP Métiers de l'agriculture, CAP Maintenance parcs et jardins	90

ÉQUIPEMENTS – Offre en équipements culturels



Le complexe minotaure

Bâtiment rénové en 2016 permettant l'accueil des spectacles, congrès et expositions. Il dispose d'un espace pour les musiques actuelles. Capacité : de 200 à 750 personnes.



La résidence d'animation Ciclic

Au bord d'un bras du Loir, ce lieu permet la réalisation de films d'animation et peut accueillir jusqu'à 6 projets en même temps. Il se veut ouvert sur la ville.

Une offre culturelle à Vendôme au fort rayonnement

La ville de Vendôme accueille des équipements culturels d'importance :

- Le complexe Minotaure accueille des spectacles et des congrès, et est en mesure d'accueillir des événements de 750 personnes. Depuis 2009, l'Hectare est une scène conventionnée et classée Pole régional pour les Arts de la marionnette en région Centre - Val de Loire depuis 2012. Chaque saison, 30 représentations, attirant chacune 400 personnes en moyenne, sont effectuées.
- L'école de musique de Vendôme est gérée par la Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois et propose l'apprentissage de 15 instruments. 400 élèves en bénéficient. Elle est située dans l'ancienne Abbaye de la Trinité
- Le musée de Vendôme est également situé dans l'ancienne abbaye. Il propose gratuitement la découverte de ses collections permanentes (pièces archéologiques, objets d'art, ethnologie) ainsi que l'histoire de l'architecture de la ville avec un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Il est labellisé Musée de France et a attiré 15 000 visiteurs en 2016.
- L'offre culturelle est complétée par le cinéma Ciné Vendôme possédant 5 salles à la programmation variée (têtes d'affiche, art et essai), ainsi que par la résidence d'animation Ciclic, référence internationale en matière de dessins animés.

L'Abbaye de la Trinité

Ce monument historique classé accueille le Musée de Vendôme (labellisé Musée de France) et l'école de musique (400 élèves de tout le Vendômois).



Le Ciné Vendôme

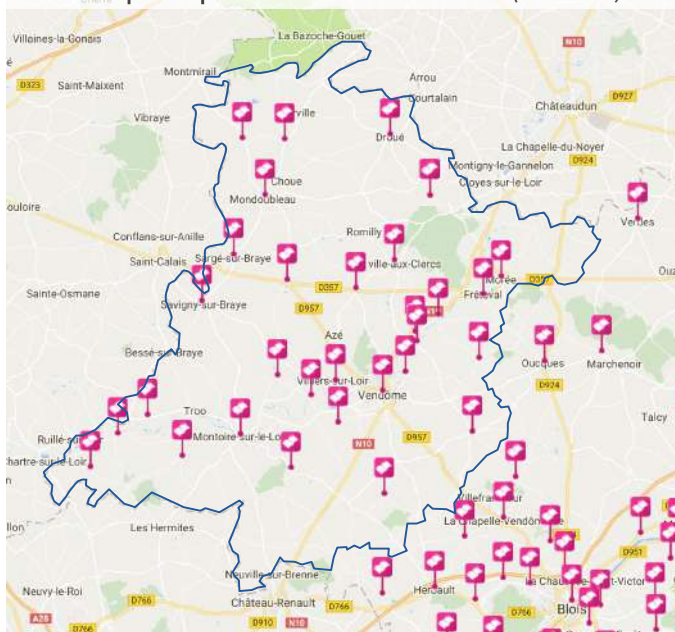
Complexe cinématographique de 5 salles, il propose des films de tous registres, ainsi qu'en 3D. Il est situé à côté de la gare SNCF.



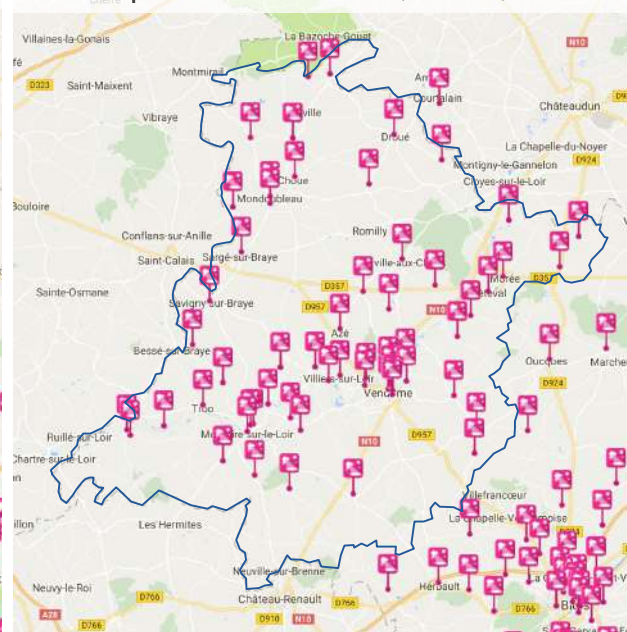
Source des photographies : ville de Vendôme, Vendôme-tourisme.fr

ÉQUIPEMENTS – Offre en équipements culturels

Bibliothèques et points lecture du Loir-et-Cher (culture41)



Salles de spectacles du Loir-et-Cher (culture41)



Une offre culturelle qui se décline localement sur tout les territoires du Grand Vendômois

Si Vendôme est le pôle majeur de l'offre culturelle, les autres communes bénéficient également d'équipements et d'animations leur apportant une vie culturelle de proximité :

- Un réseau de bibliothèques géré par les communes ou les intercommunalités, et cofinancé par le département au travers de sa politique Culture41. Une trentaine de bibliothèques ou points de lecture, réparties principalement dans les zones les plus peuplées, couvrent le Vendômois.
- Des salles de taille diverses permettant des représentations culturelles sur l'ensemble du territoire (à Boursay, Saint-Rimay, Saint-Agil etc).
- Des écoles de musique intercommunales à Vendôme, Savigny, Droué, Fréteval et Montoire-sur-le-Loir, et associatives à Mondoubleau, Selommes, Lunay, Villiers-sur-Loir etc.
- Une offre événementielle co-organisée par les communes, les intercommunalités et le département visant à organiser diverses activités sur tout le territoire. Sont organisés dans ce cadre des expositions itinérantes, des festivals, des diffusions de films notamment. La programmation «Festillissime» organisée par le département propose ainsi une centaine de représentations sur 100 communes différentes du département.
- Le Cinémobile est un camion-cinéma itinérant animé par le Ciclic qui se déplace dans les communes rurales de toute la région. Il est notamment présent une fois par mois à Mondoubleau.

Médiathèque à Montoire-sur-le-Loir (site de la commune)

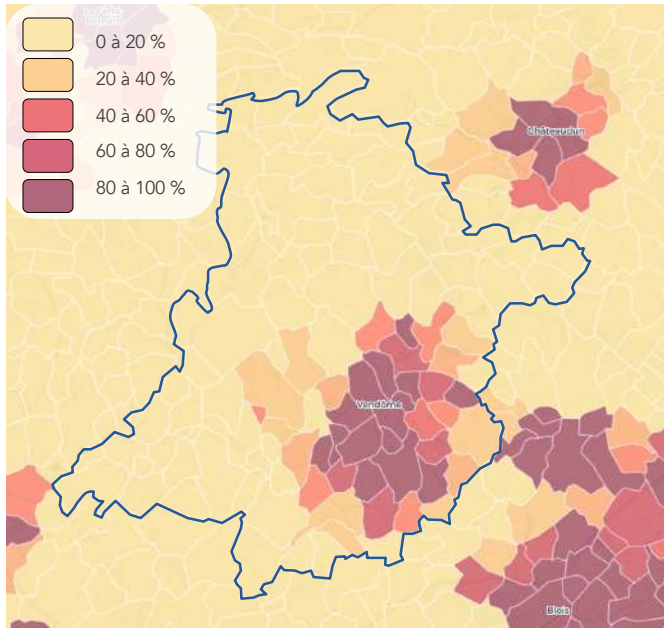


Cinémobile à Mondoubleau (site de la commune)

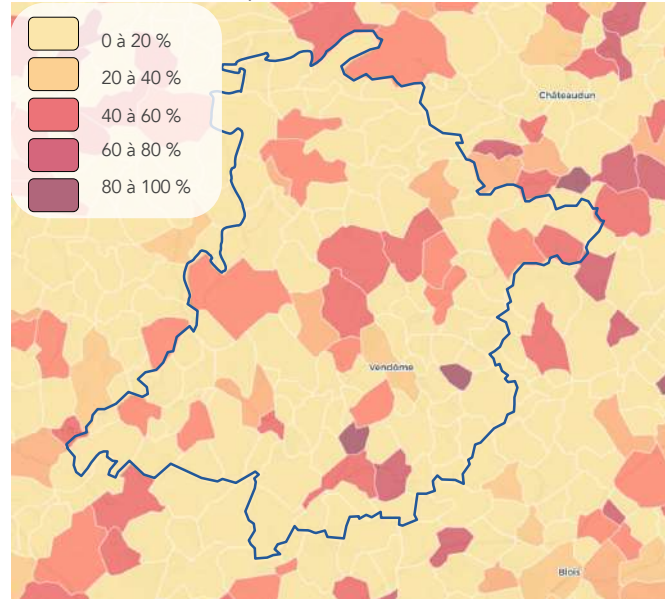


ÉQUIPEMENTS – Réseaux numériques

Taux de couverture 4G (Datafrance 2015, atopia)



Taux d'éligibilité internet débit supérieur à 30Mb/s (Datafrance 2015, atopia)



De fortes disparités concernant l'accès au numérique

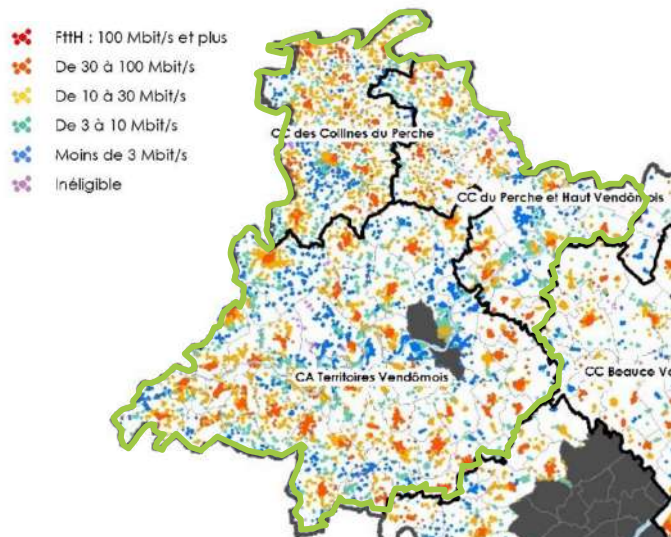
La couverture numérique du territoire montre des contrastes caractéristiques de nombreuses zones rurales en France :

- Un taux de couverture 4G très bon dans les milieux urbains (Vendôme et alentours), mais très faible dans les secteurs peu denses, qui sont classés en «Zone prioritaire de développement de la 4G» par l'ARCEP
- Un taux d'accès à Internet bas débit hétérogène selon les communes,
- Un taux d'accès à Internet haut débit globalement faible, correct seulement dans quelques communes ayant bénéficié d'investissements publics ou d'opérateurs privés.

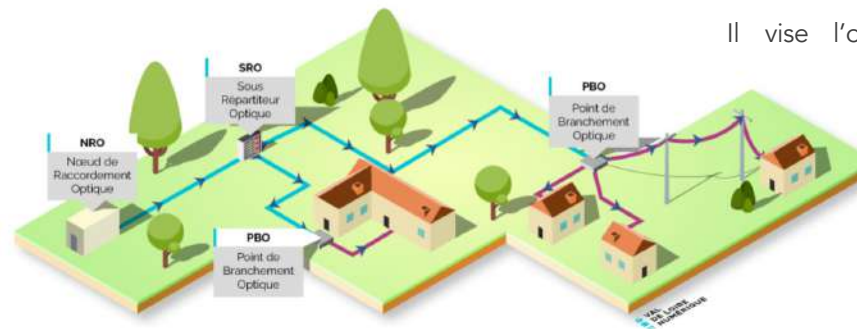
Afin de permettre l'accès au numérique à tous quelque soit la densité du territoire, le département du Loir-et-Cher, via son syndicat «Loir-et-Cher Numérique», a adopté en 2013 son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Il vise l'objectif de desservir 100% des territoires d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher avec la fibre d'ici 2022, soit par une prise fibre dans les habitations pour les zones denses, soit par un nœud de raccordement abonné (NRA) dans les zones peu denses.

Taux d'éligibilité internet en Loir-et-Cher en 2018 (SDTAN 2018, Val de Loire Numérique)



Principe de fonctionnement des NRA en milieu rural (Val de Loire Numérique)



Politiques sportives

Un schéma de développement de la pratique sportive en Région Centre-Val de Loire

La Région Centre – Val de Loire a réalisé en 2016 un schéma de développement de la pratique sportive, afin de favoriser l'accès au plus grand nombre aux équipements et activités.

Le diagnostic réalisé par la région a permis de faire émerger les caractéristiques suivantes au sein du Vendômois :

- Les franges les plus rurales du territoire (au sud-ouest et au nord-est) sont considérées comme « faiblement sportives » : peu de pratiquants, peu de clubs et un nombre d'équipements sportifs assez faible,
- Les proches périphéries de l'agglomération de Vendôme disposent d'une pratique sportive développée, grâce à une riche offre en clubs (22 associations sportives à Vendôme). La pratique y est moyenne dans le cœur d'agglomération vendômoise. Cependant, le nombre d'équipements sportifs est jugé plus faible que la demande par le diagnostic régional, notamment dans le sud du Vendômois.

Politiques culturelles

Culture41, la politique culturelle départementale

Le département du Loir-et-Cher a élaboré un schéma départemental des enseignements artistiques qui subventionne les équipements d'enseignement culturel publics ou associatifs (écoles de musique notamment) sur tout le département. Dans le Vendômois, 11 structures bénéficient de ces subventions.

De plus, le département co-organise régulièrement avec les collectivités locales des manifestations culturelles au sein du Grand Vendômois, comme dans l'ensemble du Loir-et-Cher.

Le Pacte Culturel

L'Etat et la communauté de communes des Collines du Perche ont signé en 2015 un Pacte culturel, qui assure le maintien des financements de l'Etat au sein de l'intercommunalité durant trois ans, contre un engagement de maintien du budget de 207 000 € dédié à la culture par la collectivité, afin de garantir l'accès à la culture en milieu rural.

Le Contrat Territoire-Lecture

Ce dispositif permet de favoriser l'implication des collectivités autour des enjeux de la lecture publique et d'encourager son développement. Un contrat de ce type a été mené avec la CC des Collines du Perche, et a notamment permis de conforter la présence d'une bibliothèque à Arville.

Politiques de santé

Le Contrat Local de Santé du Pays de Vendôme

En 2013, la préfecture du Loir-et-Cher, l'Agence Régionale de Santé et le syndicat mixte du Pays Vendômois ont signé un Contrat Local de Santé (CLS) afin de répondre aux enjeux suivants :

- Le vieillissement de la population plus rapide et les nouveaux besoins de santé en conséquence (offre à destination des personnes âgées dépendantes, maladies de vieillesse etc.)
- Un taux de mortalité supérieur au reste de la région, en raison du vieillissement de la population mais pas seulement : le taux de mort violente est également supérieur à la moyenne, notamment en raison des accidents cardio-vasculaires et des accidents de la circulation,
- Une densité d'équipements médicaux faible et la forte proportion de médecins âgés.

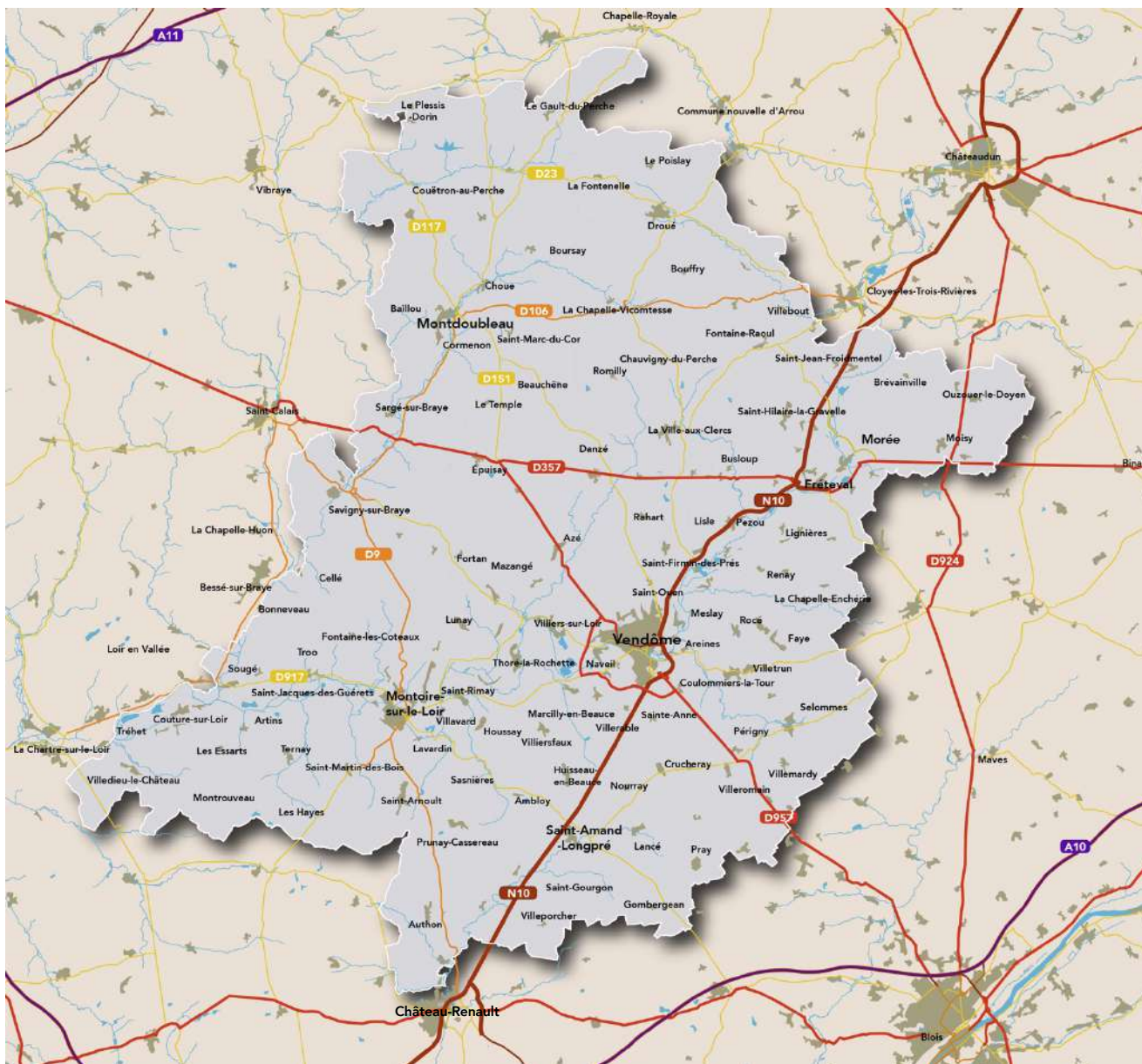
Le Contrat Local de Santé a réalisé une série de fiches action à destination des collectivités et acteurs de la santé et leur contenu a été appliqué entre 2014 et 2016. L'une des initiatives réalisée en lien avec ce CLS est l'opération RHIZOME qui a pour objectif de lier santé, culture et aménagement du territoire en milieu rural et de permettre aux personnes les plus précaires d'accéder aux services de santé de base.

Un nouveau contrat de santé a été élaboré pour la période 2018-2020, dans l'objectif de poursuivre le travail déjà engagé.



MOBILITÉS

Réseaux routiers principal et secondaire (IGN BDTopo ©), atopia



Un territoire tengeanté par les axes autoroutiers majeurs

Le Vendômois est situé entre les autoroutes A10 (Orléans-Tours), A11 (Chartres-Le Mans) et A28 (Le Mans-Tours). Cependant, aucune de ces autoroutes ne le traverse ni le dessert. Les accès autoroutiers les plus proches se situent à :

- Blois sur l'A10 (sortie 17 Blois, Vendôme) à 35 km de Vendôme,
- Chartres sud/La Ferté Bernard sur l'A11 (sortie 3 Thivars) à 76 km,
- Neuillé-Pont-Pierre sur l'A28 (sortie 27) à 52 km.

Ainsi, le Vendômois se trouve à l'écart des dynamiques des grandes villes régionales : le temps pour se rendre à Tours, à Orléans ou au Mans est d'au moins 45 minutes, voire même 1h15 depuis le centre du territoire.

La RN10, colonne vertébrale du réseau routier

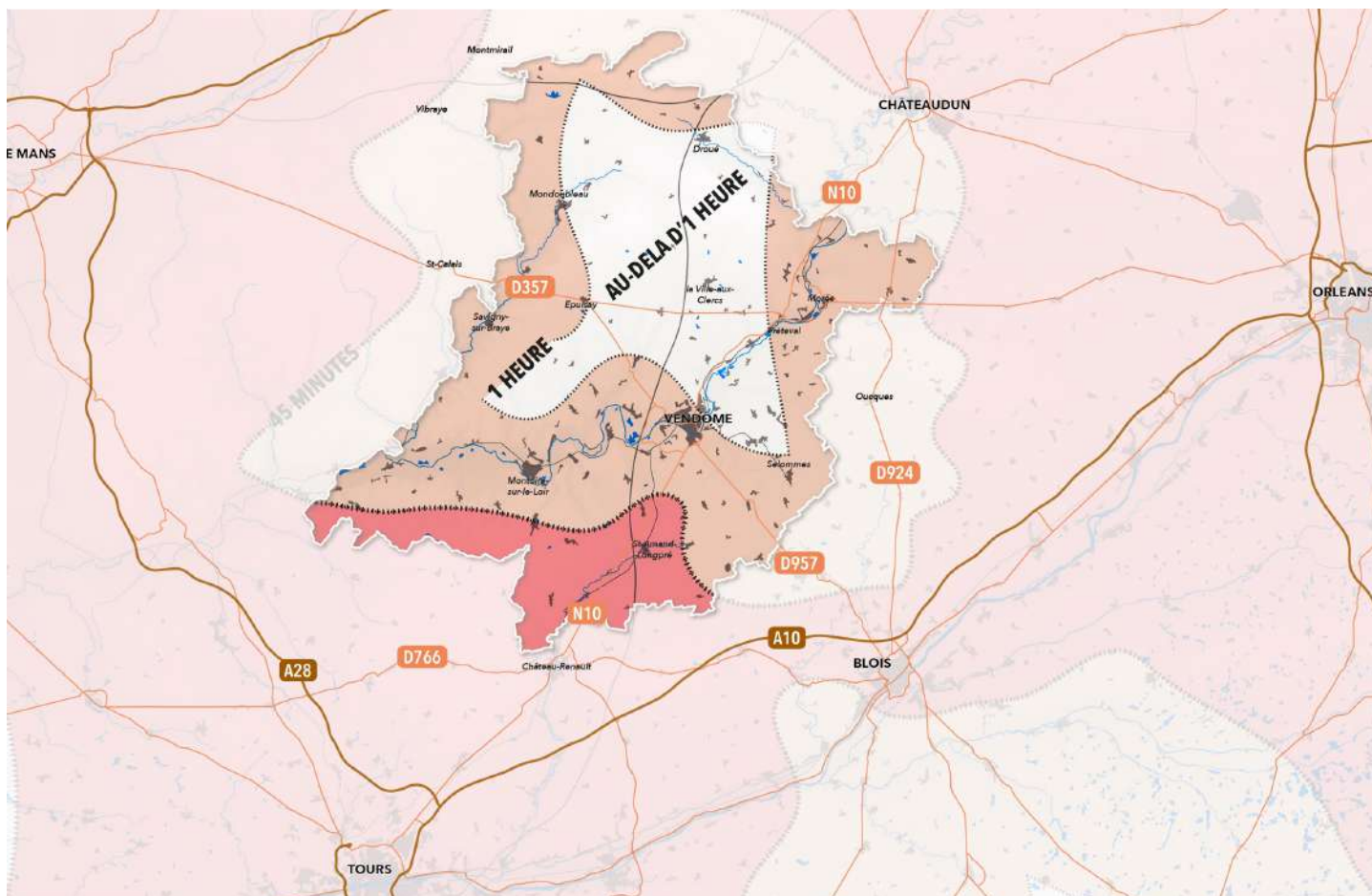
La RN10 reliant Paris à Bordeaux est l'axe structurant du territoire qu'elle traverse entre Châteaudun et Château-Renault.

La RD957 permettant de relier Épuisay à Blois et la RD357, qui lie Le Mans à Orléans via Fréteval et la RD924 reliant Blois à Chateaufun sont les trois autres routes structurantes du Vendômois.

Le réseau secondaire est composé principalement de la RD9 reliant Savigny-sur-Braye à Château-Renault et de la RD106 reliant Cloyes-les-Trois-Rivières à Mondoubleau.

MOBILITÉS – Réseaux routiers

Temps d'accès à Tours, Orléans et Le Mans en voiture IGN BDTopo®, atopia



D357 à Épuisay Google Street View



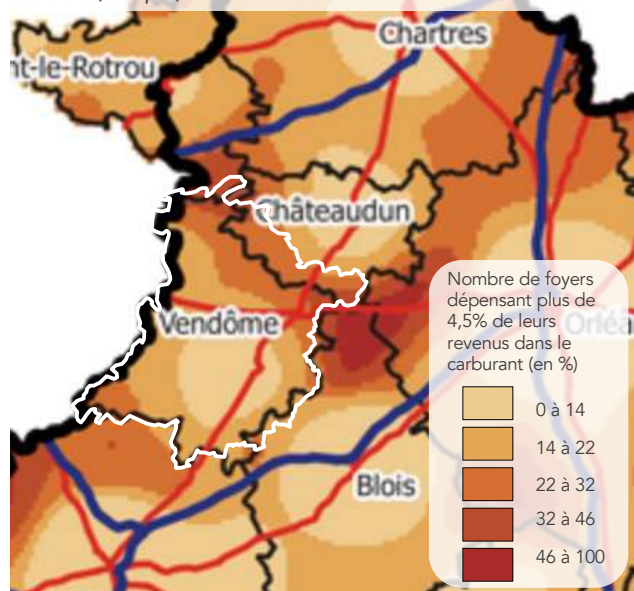
D957 à Cuchery Google Street View



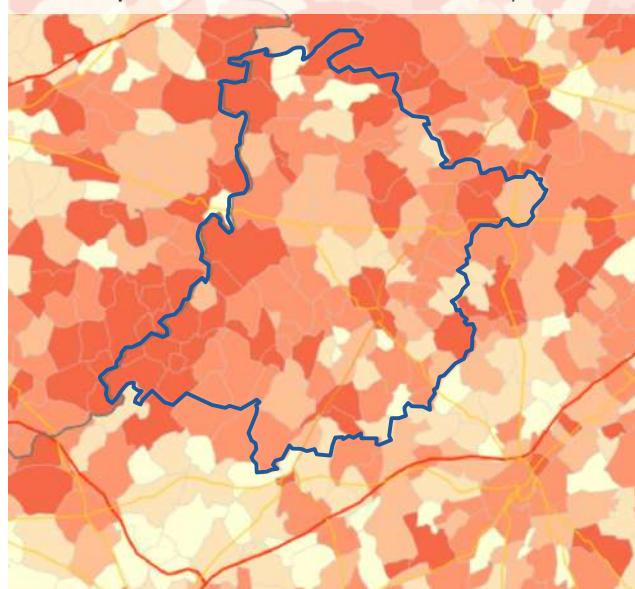
N10 sur la commune de Villerable Google Street View



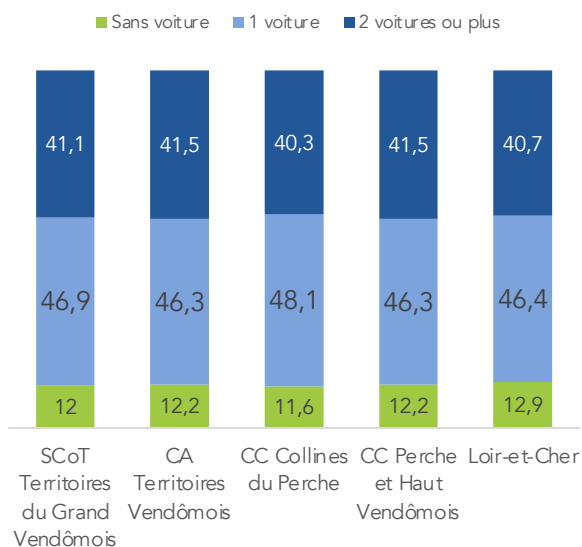
Précarité énergétique liée aux déplacements (INSEE, étude ADEME, atopia)



Part des plus de 75 ans en 2014 (INSEE, Géoclip)



Équipement automobile des ménages en 2015 (INSEE, atopia)



Un territoire vaste et peu dense, où la voiture est un mode de transport pertinent

Le territoire, grand, possède une faible densité de population. L'offre en transports en commun est ainsi globalement faible (hormis à Vendôme). La voiture apparaît donc un mode de transport nécessaire pour se déplacer sur le territoire.

En plus de l'impact sur l'environnement et la consommation d'énergies fossiles, la dépendance à la voiture peut constituer un facteur de précarité énergétique au vu de plusieurs aspects : La forte proportion de personnes âgées avec des difficultés à conduire, la proportion de revenus modestes pour lesquels les dépenses en déplacements peuvent être importantes, et la faible desserte en transport en commun dans les zones peu denses. Ainsi, entre 25 et 30% des foyers sont en situation de précarité énergétique en matière de déplacements sur les franges nord-est et à l'extrême sud-ouest du territoire.

Borne de recharge à Saint-Amand-Longpré (atopia)

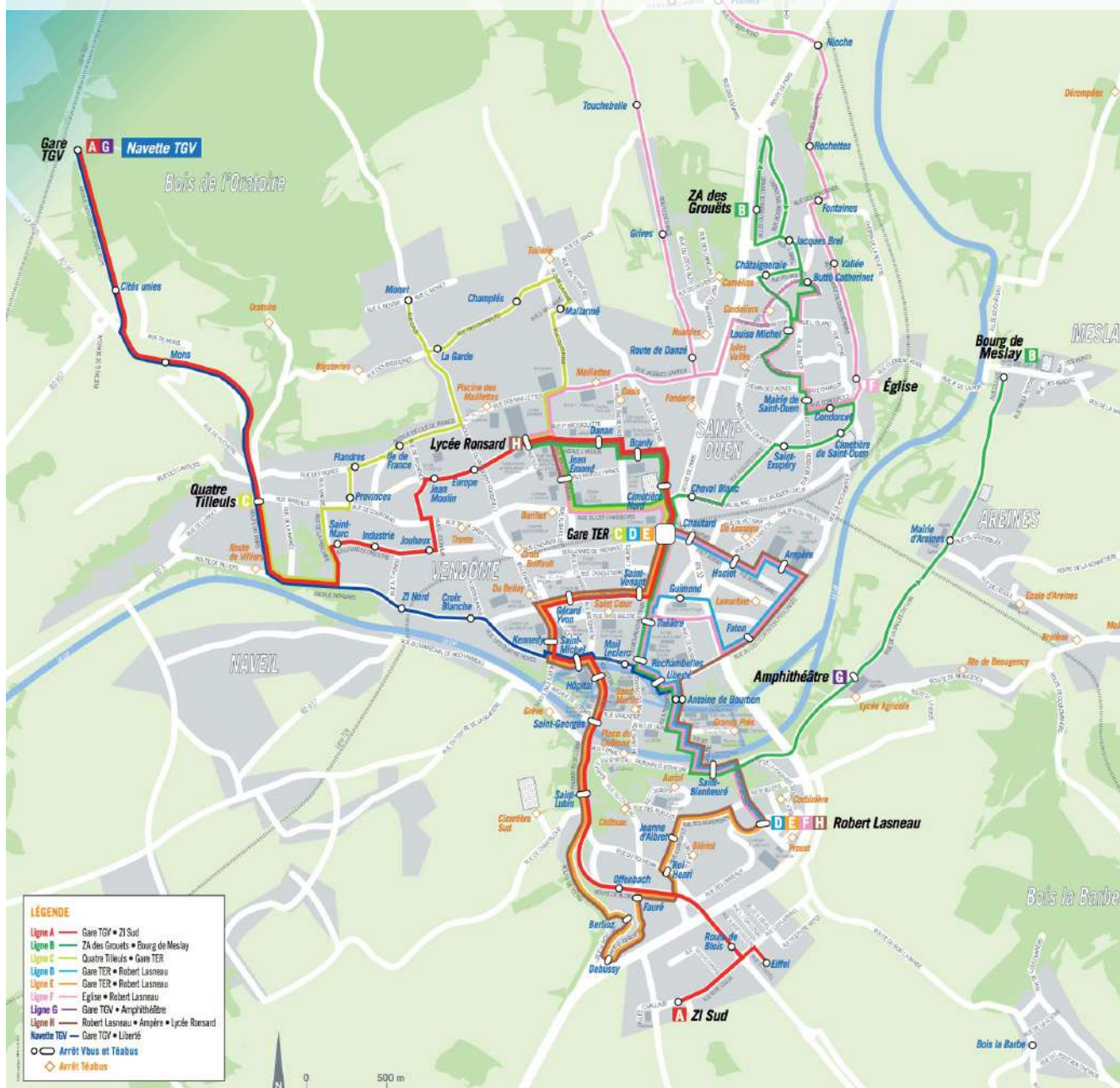


Actuellement, des initiatives publiques sont développées pour en réduire l'impact sur l'environnement et les coûts engendrés par les déplacements :

- La mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher (14 communes équipées en Vendômois). La carte des bornes de recharge est disponible dans l'EIE.
- La sensibilisation au co-voiturage par le conseil départemental du Loir-et-Cher, et la communication des sites de co-voiturage existants à l'échelle nationale (IDVROOM, roulezmalin.fr etc.). D'autres solutions existent et sont appelées à se développer telles que Rézo-Pouce.

MOBILITÉS – Réseaux de transport urbain

Plan du réseau de transport urbain de Vendôme en 2017 (syndicat Téa)



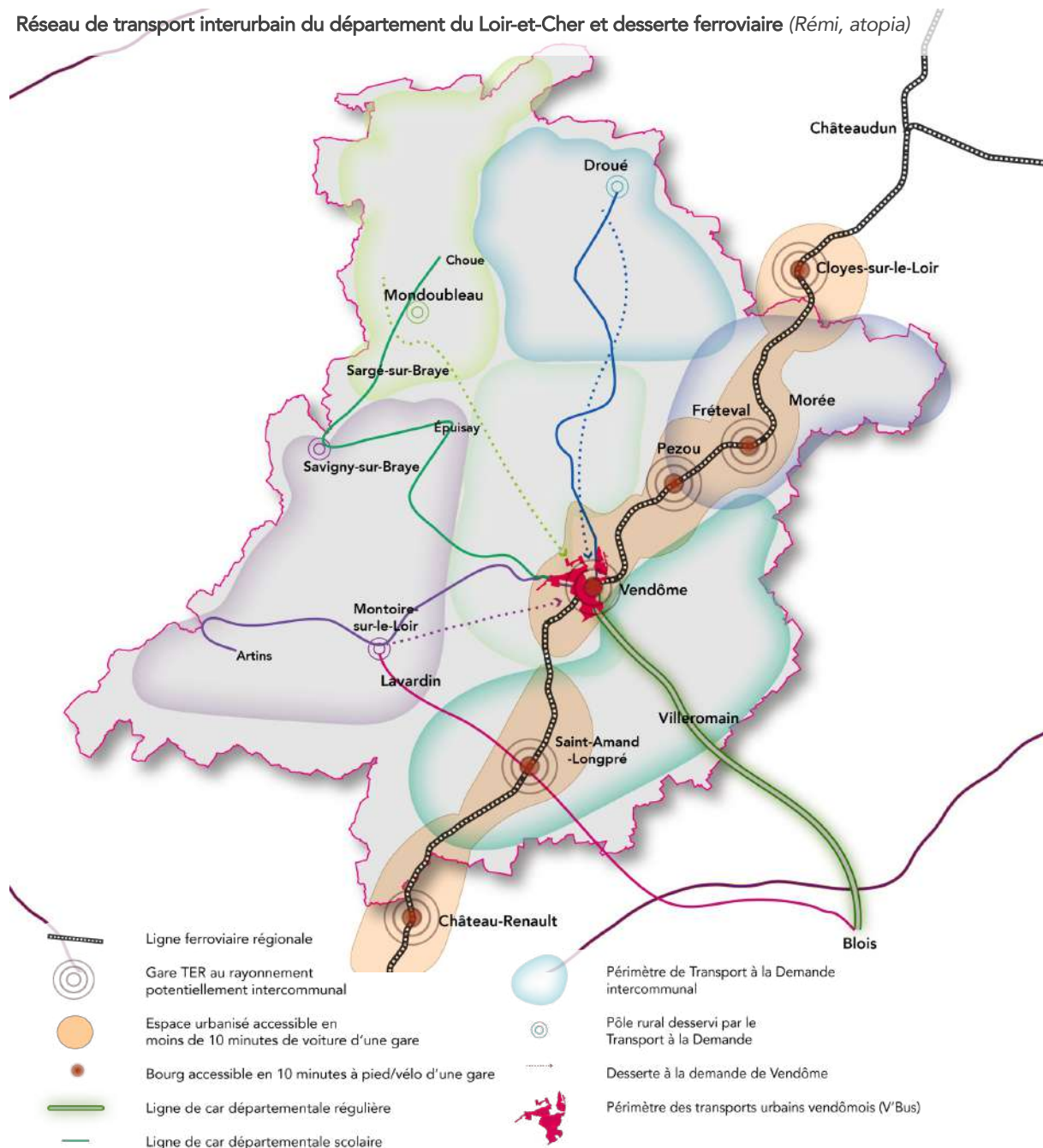
Un réseau de transport urbain géré par la Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

Le réseau de transport urbain, géré par la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, se compose de 2 lignes principales (lignes A et B), de 6 lignes scolaires (de C à H, circulant en période scolaire), d'une navette reliant l'est de Vendôme à la gare TGV et un service de transport à la demande. En 2016, ces lignes ont transporté 400 000 voyageurs.

Un pôle d'échange multimodal en gare TER de Vendôme, inauguré en 2014, permet de rendre plus accessibles la gare TER et les lignes de bus. Il constitue une première étape des mutations prévues dans le quartier gare, et favorise l'intermodalité entre rail, bus, voitures, piétons, taxis et vélos.

Dans le cadre de la création de la CA des Territoires Vendômois (fusion du 01/01/2017) et de la prise de compétence transport, des études vont être menées pour accompagner la mise en place de la politique communautaire en matière de transports urbain et interurbain.

Réseau de transport interurbain du département du Loir-et-Cher et desserte ferroviaire (*Rémi, atopia*)



Un réseau de cars interurbains départementaux polarisé autour de Vendôme et Blois

Depuis 2017, la région Centre-Val de Loire est responsable de l'organisation des transports, remplaçant les départements. L'offre est désormais identifiée sous le nom de Rémi.

Sur l'ensemble du territoire, 6 lignes interurbaines circulent, dont 2 reliant Montoire et Vendôme à Blois et 4 reliant Artins, St-Hilaire-la-Gravelle, Droué et Mondoubleau à Vendôme.

Des cars TER permettent également de relier Mondoubleau à Vendôme via plusieurs communes et la gare TGV, et il existe une navette de car TER entre Château-Renault et la gare TGV.

Ces lignes ont une vocation principalement scolaire, au vu du nombre de courses proposées (1 à 2 par jour par sens) et de l'absence de services en période de vacances. La ligne 9 (Vendôme-Blois) dispose de plus d'offre et circule toute l'année, la rendant plus attractive.

Un réseau de transport sur réservation au maillage fin

Ce service régulier est complété par Rémi+ à la demande, service mis en place par les intercommunalités ou les communes et permettant aux populations « captives » (personnes âgées notamment) des zones peu denses de réserver un transport. Sur le territoire, ce service permet d'accéder aux principaux pôles (Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye etc.) depuis les communes les plus petites. L'ensemble du territoire est desservi par ce service. Les horaires sont très ciblés, ayant pour principale vocation de desservir les marchés situés dans les pôles.

L'ensemble de ces offres permettent aux populations sans véhicule personnel de se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.

MOBILITÉS

Gare TGV de Vendôme-Villiers et navette bus



Embranchement de fret ferroviaire à Montoire-sur-le-Loir



Aménagement de la place principale de Montoire-sur-le-Loir prenant en compte les piétons, les cyclistes et les besoins de stationnement



Gare routière du Pole d'échanges multimodal de Vendôme



Réseau ferré (IGN BDTopo, SNCF Data, atopia)



Fréquentation des gares TER du territoire (SNCF Data, atopia)

Gare	St-Amand-de-Vendôme	Vendôme	Pezou	Morée-Fréteval
Fréquentation 2014	3 579	62 389	1 632	3 615
Fréquentation 2016	3 987	56 107	2 654	3 967

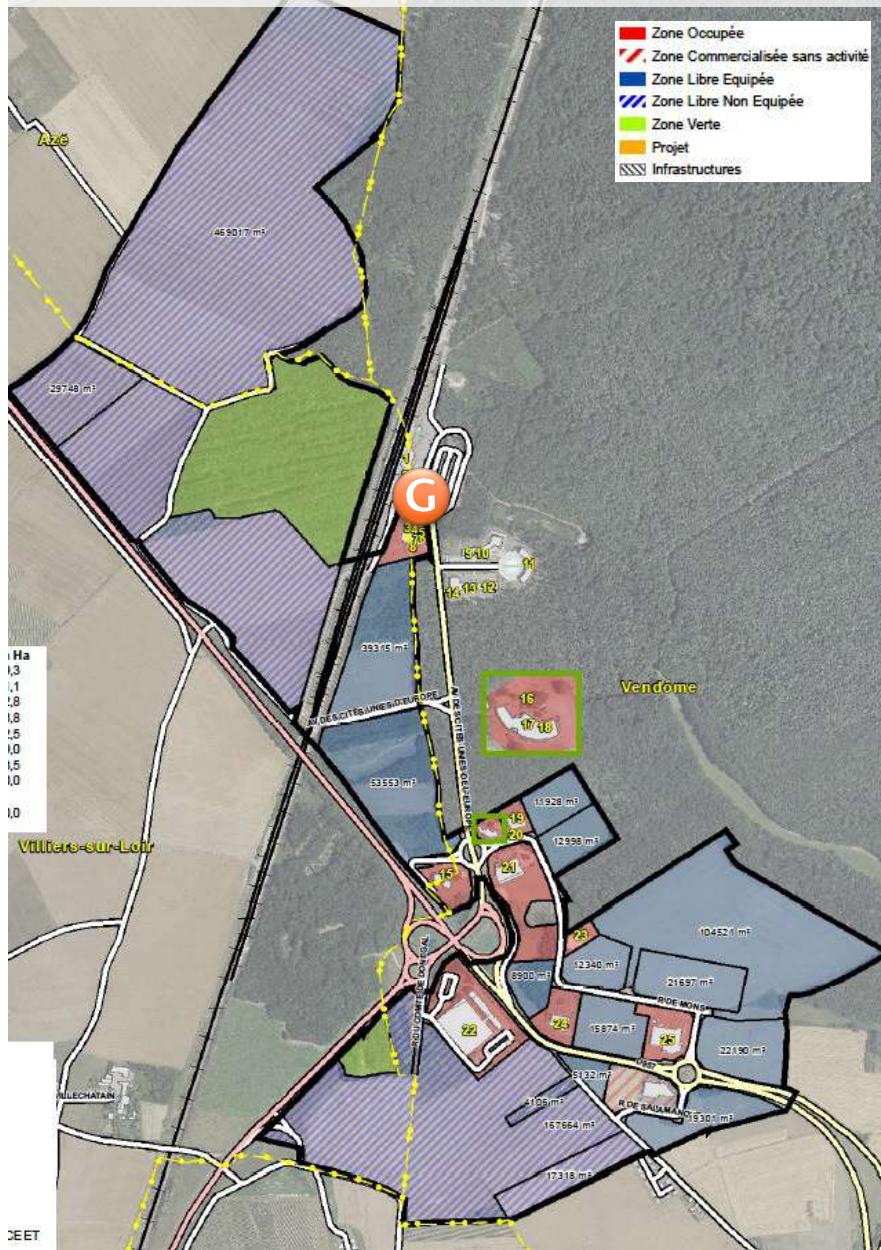
Deux offres ferroviaires distinctes qui distordent les échelles de déplacements du territoire

Le Vendômois est desservi par deux lignes de train en service :

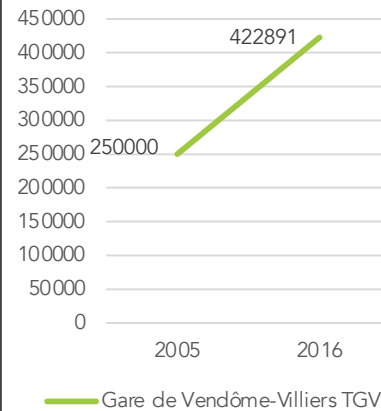
- Une ligne TER reliant Paris-Austerlitz et Chartres à Tours et desservant le territoire à travers les gares de Saint-Amand-de-Vendôme, Vendôme, Pezou et Morée-Fréteval. La voie est unique et non électrifiée. Cette ligne est desservie par 6 trains aller-retours par jour en gare de Vendôme, complétée par une offre de cars TER. La ligne est également utilisée pour le transport de céréales (fret).
- La commune de Blois n'est plus accessible en train depuis la dépose de la ligne entre Selommes et VilleFrancoeur en 1950, mais les tronçons conservés (entre Selommes et Trôo) sont utilisés pour le fret de céréales. Un train touristique exploite également les rails entre Thoré-la-Rochette et Trôo.
- Une gare TGV sur la ligne à grande vitesse Atlantique (jusqu'à Bordeaux), sur les communes de Vendôme et Villiers-sur-Loir. Cette gare est desservie par 12 aller-retours par jour entre Paris et Vendôme-Villiers TGV.

La différence de niveau de service entre l'offre TER et la desserte TGV entraîne des temps de parcours atypiques : Vendôme est ainsi située à 42 minutes de Paris et 27 minutes de Saint-Pierre-des-Corps (puis 10 minutes pour rejoindre Tours), avec des trains permettant les déplacements domicile-travail, mais à 1h de Châteaudun et de Tours centre en TER avec une offre moins développée en terme d'horaires (et 2 heures de Paris). Bien que plus lente, cette offre TER est utilisée par de nombreux étudiants et ménages modestes en raison du tarif plus accessible que le TGV.

Etat des lieux des disponibilités foncières Zone de l'Oratoire (Pilote 41)



Fréquentation de la gare de Vendôme-Villiers (en nombre de passagers par an)



La gare TGV de Vendôme-Villiers, un outil d'aménagement du territoire aux effets limités sur les implantations d'entreprises...

Le développement de la gare TGV de Vendôme-Villiers n'a pas eu tous les effets escomptés sur l'emploi local et le développement d'une activité économique tertiaire à haute valeur ajoutée (technopôle). En effet, seulement 6,6% des surfaces dédiées aux activités économiques sont aujourd'hui urbanisées, et la majorité des entreprises sont installées à proximité de la route départementale et non de la gare. La zone accueille 3% de l'emploi de l'aire urbaine de Vendôme

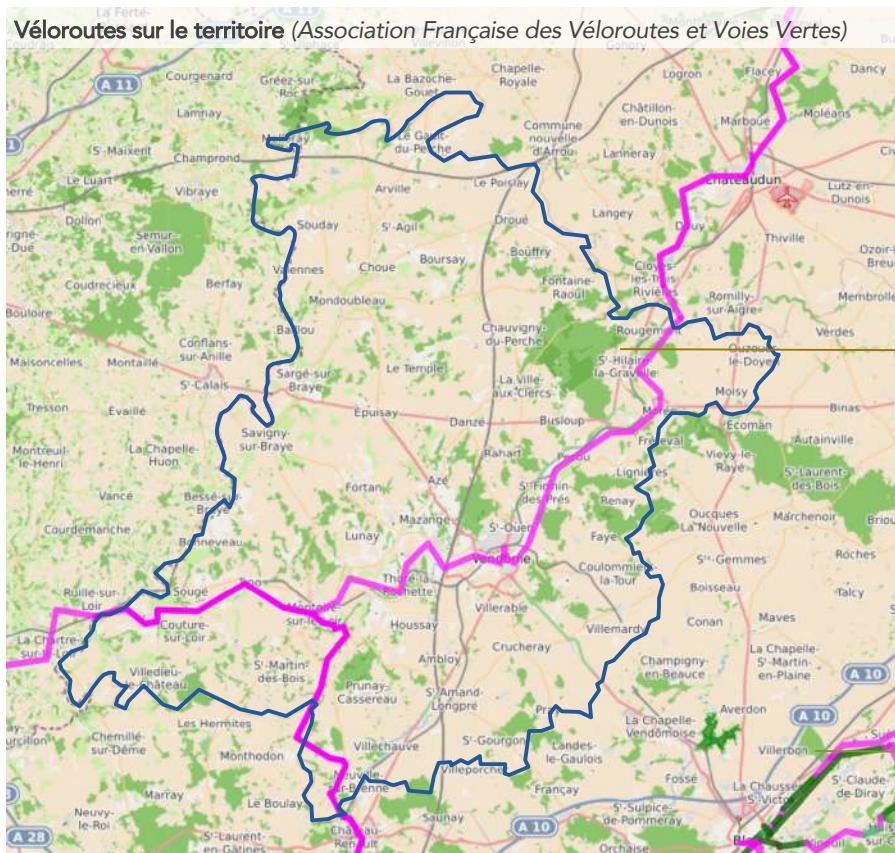
... mais à l'impact positif sur le territoire

Il est toutefois possible de constater de nombreux éléments positifs concernant l'arrivée du TGV :



- Une fréquentation en hausse depuis l'ouverture de la gare en 1990 qui suit l'augmentation de l'offre TGV, notamment pour les trajets vers Paris et Bordeaux,
- Une attractivité résidentielle du Vendômois accrue, notamment pour des personnes travaillant à Paris. Ces navetteurs représentent environ 1 000 personnes en 2014, soit 4% des actifs occupés du territoire.
- Un effet marketing qui a joué sur l'attractivité globale du territoire en terme d'implantation d'entreprise.

Les usagers quotidiens proviennent de Vendôme pour 40% d'entre eux, et de 60% d'autres communes. 80% d'entre eux se rendent en voiture individuelle à la gare.



Véloroute V41 Rouen-St-Jacques
Véloroute V47 - Vallée du Loir à Vélo



EuroVélo 6 : La Loire à Vélo
Connectée à la V41 au niveau de Tours

Un axe cyclable national le long de la vallée du Loir

Le territoire est traversé par deux itinéraires cyclables d'envergure nationale : la V41, qui reliera Rouen à Biarritz via Chartres, Tours et Poitiers, traversant le territoire le long de la vallée du Loir entre St-Hilaire-la-Gravelle et Villechauve, ainsi que la V47 «Le Loir à Vélo», de la source du Loir à Angers qui traverse le territoire le long de la rivière.

Sur le territoire, les itinéraires sont en «voie partagée», ce qui signifie qu'ils empruntent des routes faiblement circulées sans posséder de piste cyclable en site propre.

Une échelle villageoise favorable aux déplacements doux

Les déplacements doux disposent d'un potentiel d'utilisation intéressant dans les villages et bourgs du territoire, pour les petits trajets :

- La majorité des centres des villages sont parcourables en moins de 10 minutes à pied, et leur tissu urbain resserré est favorable à la marche. Les aménagements d'espaces publics les plus récents (Montoire-sur-le-Loir, etc.) ont pour objectif de valoriser la marche à pied.
- Le centre-ville de Vendôme est riche en commerces de proximité et dispose d'espaces publics agréables et apaisés pour les piétons.
- Les déplacements à vélo sont envisageables sur le territoire pour des petites ou moyennes distances (1 à 5 km selon les personnes), et en particulier dans la ville de Vendôme. Cependant, cette mobilité nécessite des aménagements de voirie (pistes, bandes, arceaux) actuellement rares sur le territoire. En lien avec la présence de la V41, les aménagements cyclables bénéficient également aux cyclotouristes et contribuent à la reconnaissance de cet itinéraire.

St-Amand-Longpré (atopia)



Gare de Morée-Fréteval (atopia)



Centre-ville de Vendôme (atopia)



Itinéraire de Balades à vélo – démarche conjointe Pays du Vendômois et Pays du Dunois



Des itinéraires vélos identifiés par les Pays

Depuis 2017, les Pays du Vendômois et du Dunois mènent une action en faveur des modes doux pour la découverte de leurs territoires. Ainsi, sur les Territoires du Grand Vendômois, on compte 5 itinéraires permettant de découvrir au total 32 sites touristiques :

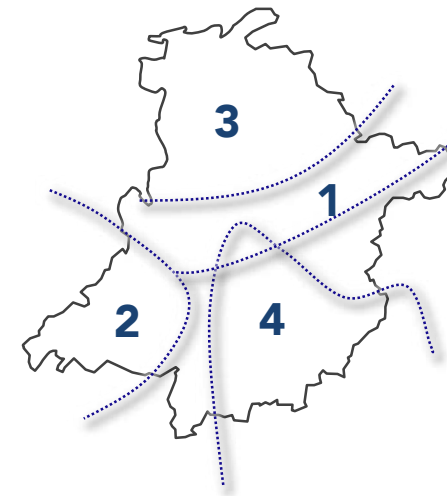
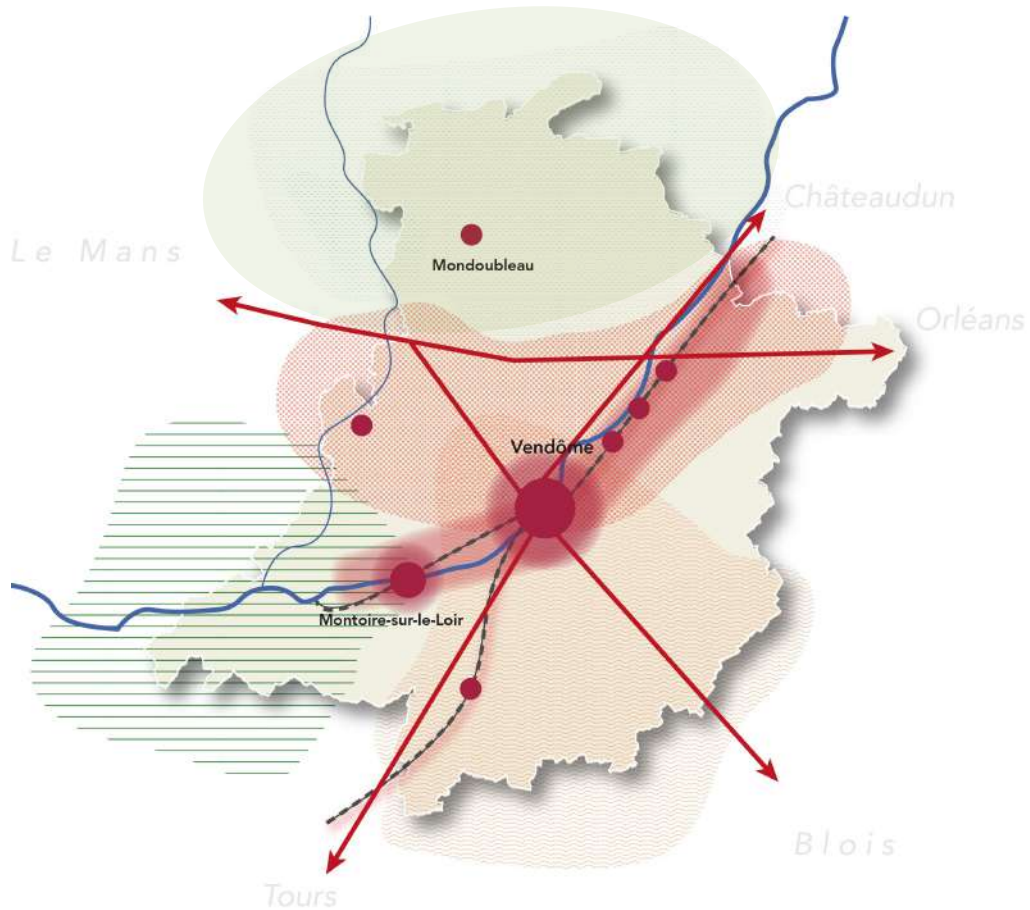
- « Rat des Villes, Rat des Champs », entre vallons et prairies, il parcourt le Pays Vendômois, traverse la Ville d’Art et d’Histoire, et aborde les villages environnant (Azé, Saint-Ouen), et leur patrimoine vernaculaire.
- Ronsard au bord du Loir : boucle de 17 km depuis Couture-sur-Loir (manoir de la Possonnière, église, isle verte) et passant par Villedieu-le-Château (prieuré fortifié, église) et Tréhet (base de loisirs).
- La Vigie du Loir, boucle de 13 km parcourant les nombreux paysages du Loir, des forêts, et abordant des points de vue sur la vallée et traversant les villages de Fréteval, et de Morée.
- Les Templiers, boucle de 30 km depuis Arville et sa Commanderie templière, avec découverte des espaces naturels locaux (étangs et observatoire aux oiseaux de Boisvinet, l’église Saint-Pierre de Souday),
- Vallée du Loir Vélo / Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, le long du Loir.

ATOUPS & FORCES

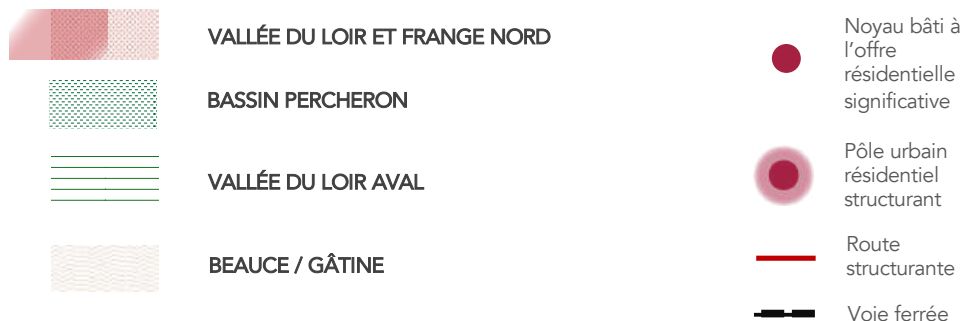
- L'existence de **noyaux de population dense** permettant d'atteindre des effets de seuil démographique et d'accompagner une offre en équipements
- Une offre en **équipements** diversifiée et « complète » organisée à partir de Vendôme : supérieur, intermédiaire, proximité
- **Le Perche** : une attractivité résidentielle « de loisirs » (résidences secondaires) qui tend à évoluer en faveur d'une sédentarisation
- Une **identité rurale** qui permet de proposer un cadre de vie qualitatif
- Une **desserte ferroviaire régionale** (TER) de proximité qui assure l'irrigation de l'« espace vallée du Loir »
- Une **desserte par les grandes infrastructures de transport (TGV et RN10)** mais une accessibilité limitée et éloignement (territoire accessible et hors métropolisation)
- Une **offre résidentielle diversifiée** qui s'appuie sur la complémentarité et l'articulation entre villes, bourgs et villages
- Un centre-ville de Vendôme **dynamique et résilient** sur le plan commercial et qui fait l'objet d'intérêts récents pour les investisseurs immobiliers

FAIBLESSES & MENACES

- Une **attractivité résidentielle affaiblie** : chute importante du solde migratoire (toujours positif) et le bâti en centre-bourg et centre-ville ancien qui peine à se vendre ;
- L'augmentation des classes d'âges les plus âgées qui induit un **vieillessement** des forces vives internes, mais également l'accroissement de la précarité énergétique (budget disponible, habitude de déplacement), un besoin en mobilité adaptée à cette classe d'âge pour limiter l'isolement,
- Un bâti traditionnel diffus (anciennes fermes), « **éloigné** » des **services** et peu attractif pour vivre à l'année (plus pour les résidents secondaires) – un risque de spécialisation sociale et territoriale
- Un **marché détendu** qui induit une faiblesse des opérateurs / investisseurs sur le territoire
- Une **dilution du fait résidentiel** : en périphérie des noyaux des villes et des bourgs et au-delà (axes structurants, influences extérieures, etc.)
- Un affaiblissement et un sentiment **d'éloignement croissant aux services** (publics et privés) dans les espaces ruraux et un **déclin** du commerce de proximité dans les petites communes.



- 1 VALLÉE DU LOIR ET FRANGE NORD**
 - Système polycentrique irrigué par les axes RN10 + voie ferrée
 - Structuration autour de Vendôme et Morée-Fréteval
 - Parc de logements diversifié
 - Dynamique constructive et marché immobilier
- 2 VALLÉE DU LOIR AVAL**
 - Bassin d'habitat de dynamique « intermédiaire »
 - En interaction avec les logiques de l'axe Tours / Le Mans
- 3 BASSIN PERCHERON**
 - Faible attractivité démographique
 - Dynamique constructive faible et transformations de résidences principales en secondaires
 - Vieillesse démographique due à l'arrivée/maintien de retraités attirés par le cadre de vie
 - Logements anciens (faible performance énergétique)
- 4 BEAUCE / GÂTINE**
 - Attractivité pour les familles
 - Population jeune et taille des ménages plus élevée
 - Dynamique constructive et marché « actif »
 - Profil CSP+ actifs dans les métropoles de l'axe ligérien



DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

FILIÈRES ÉCONOMIQUES, ESPACES D'ACTIVITÉS, AGRICULTURE

Nombre d'emplois total (2014)
25 190, dont 10 703 à Vendôme

Nombre d'actifs occupés (2014)
27 130

Indice de concentration d'emplois (2014)
0,91%

Evolution de l'emploi (1999-2014)
- 389 (-0,02%)

Taux de chômage en 2013
9,1%

Revenu fiscal moyen en 2015
24 184€

Surface Agricole Utile en 2000
125 000 ha

Surface Agricole Utile en 2010
125 000 ha

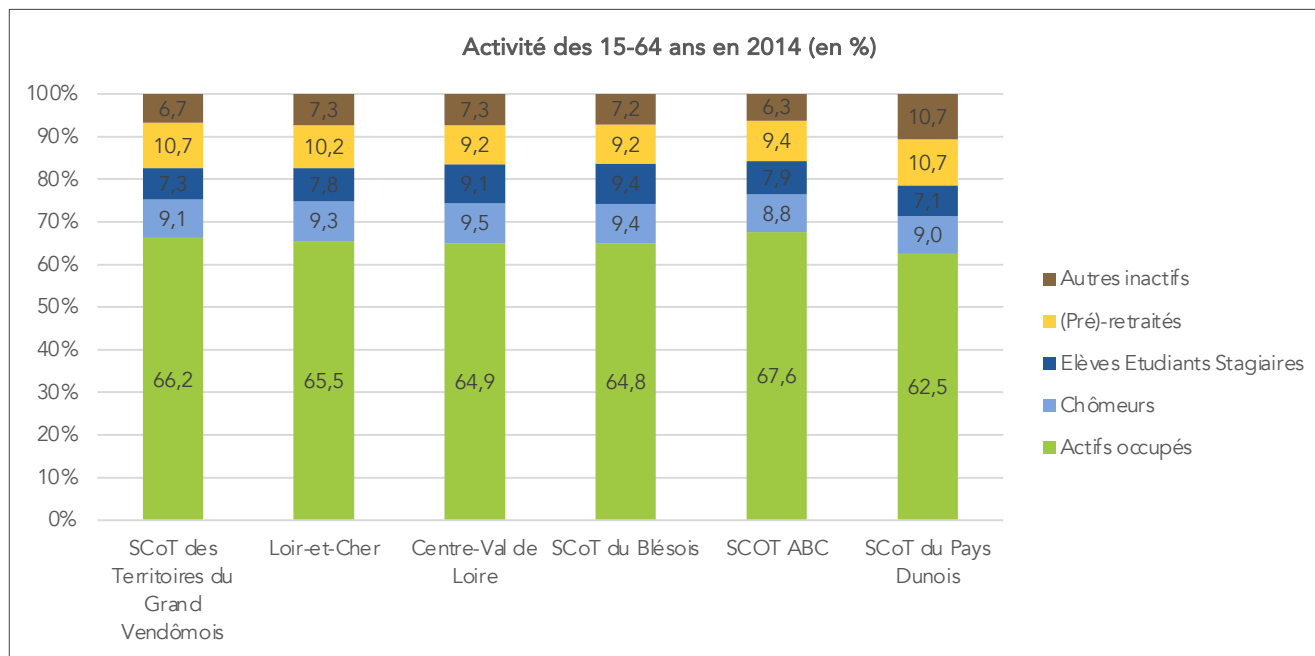
Nombre d'exploitations agricoles
1 200

Nombre de lits touristiques marchands :
2 200

Pourcentage d'emplois liés au tourisme :
2,9%



ÉCONOMIE



Une activité de la population résistante

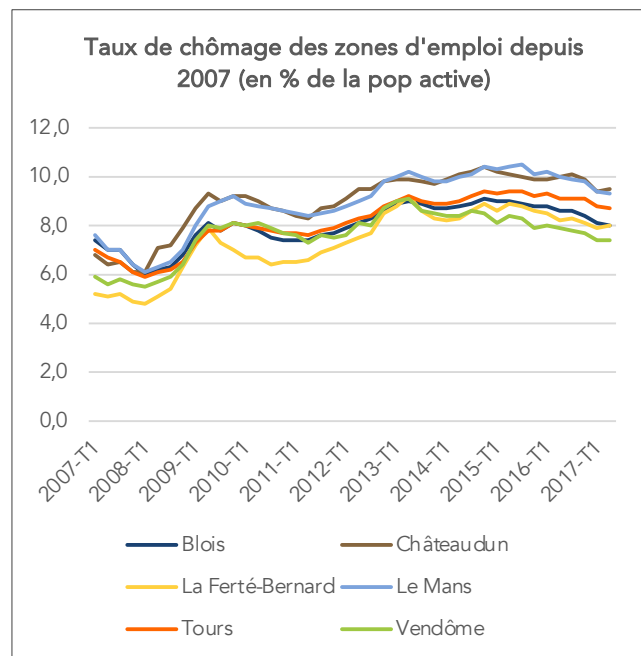
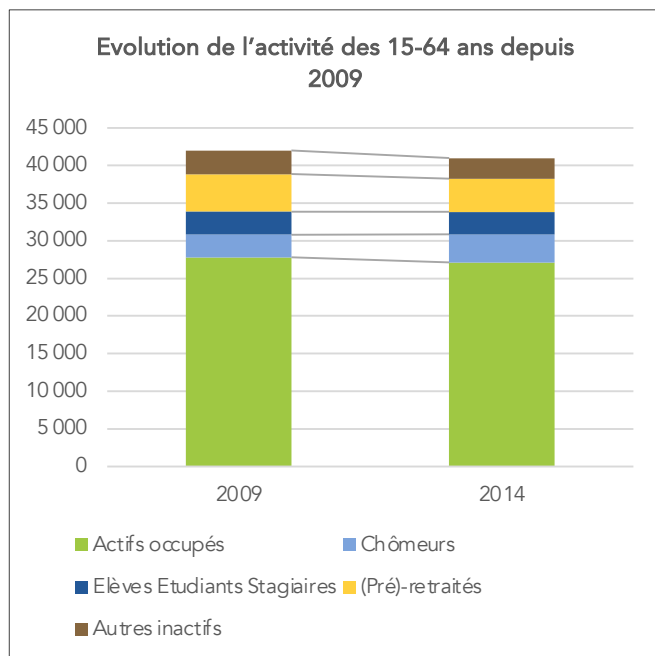
Malgré des retraités fortement présents dans la population en âge de travailler (10,7% des 15-64 ans contre seulement 9,2% dans le Blésois), la population en âge de travailler du Vendômois est d'abord une population active (75,3%, soit le taux le plus élevé par rapport aux territoires voisins, à l'exception du SCoT ABC) et occupée (66,2% des actifs occupent un emploi).

En contrepartie, une plus faible représentation des étudiants (7,3% des 15-64 ans), du fait d'une offre de formation située dans les métropoles régionales (Tours, Orléans notamment).

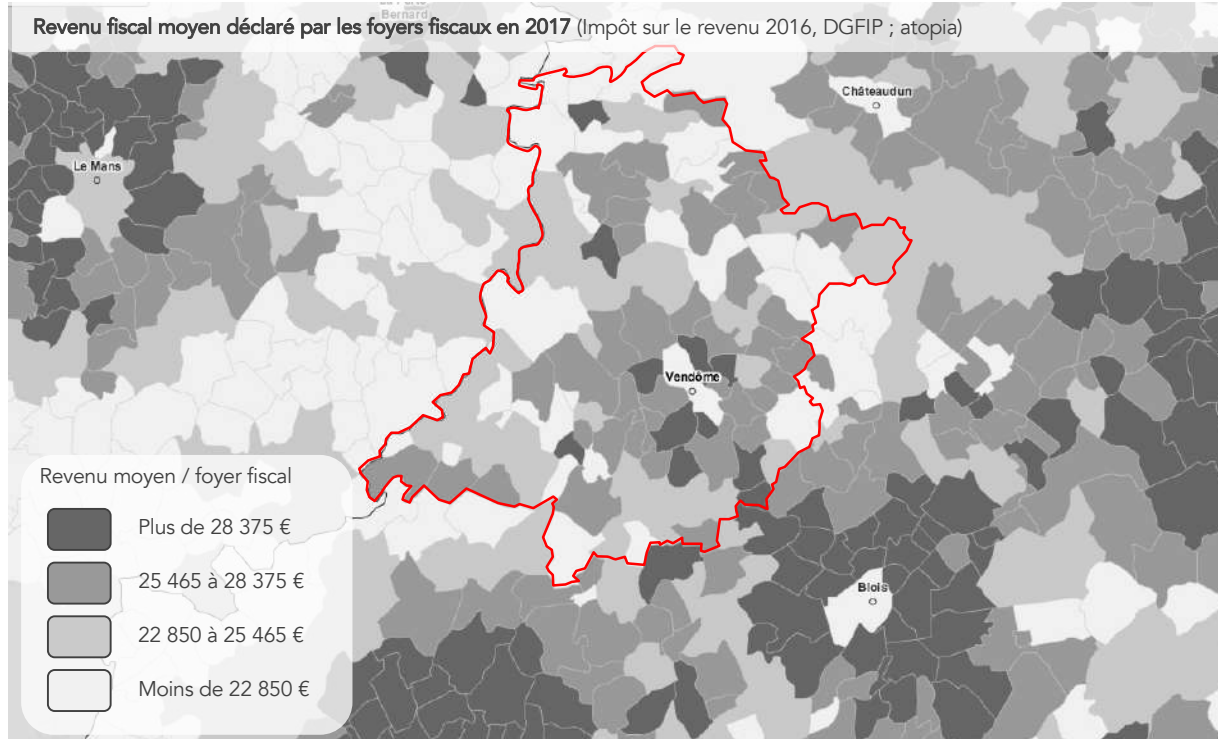
Entre 2009 et 2014, les personnes âgées de 15 à 64 ans sont passées de 42 000 à 41 000 principalement du fait d'une moindre présence des retraités et des autres inactifs (stabilisation des élèves autour de 3000 personnes).

Cette évolution masque une recomposition au sein des actifs (+60 au global) : la population occupée s'est repliée de 680 personnes (-2,4% du niveau de 2009) alors que le chômage a crû rapidement de 2 points (7,1% en 2009 ; + 740 personnes).

Cette évolution du chômage dans la population active s'inscrit dans la conjoncture économique nationale. Toutefois, la zone d'emploi de Vendôme présente un taux de chômage moins élevé (7,4% au 2ème trimestre 2017) que celui des zones voisines (9,5% à Châteaudun) témoignant d'une meilleure capacité de la population du Vendômois à retrouver un emploi et aux activités économiques à s'adapter.



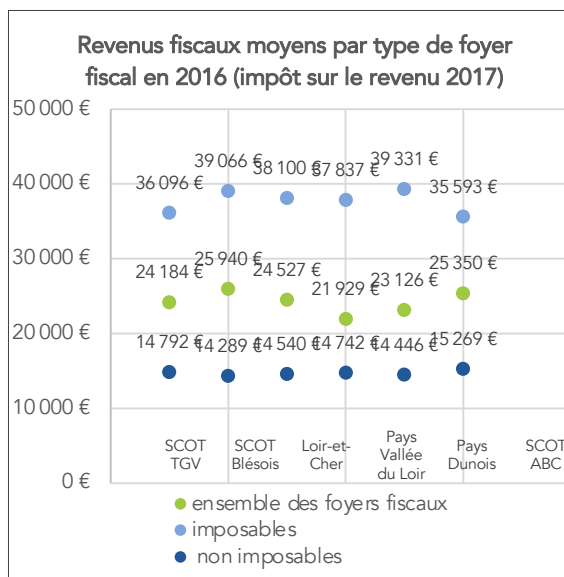
ÉCONOMIE – Niveau de richesse de la population



Communes urbaines	Taux de bas revenus déclarés au seuil de			Médiane sur la sous-population à bas revenus
	40%	50%	60%	
Blois	22,3	27,7	33,4	5902
Vendôme	17,1	22,2	28,2	6482
Château-Renault	17,0	23,6	29,5	6958
Naveil		9,5	13,3	7770
Savigny-sur-Braye		11,3	16,1	8396
Montoire-sur-le-Loir	6,8	11,3	17,4	8992
Saint-Ouen		8,2	13,1	9246
Cour-Cheverny			9,2	9696

(Source : INSEE, FILOSoFi, 2014) Dans les zones comptant au moins 1 000 ménages ou 2 000 personnes, dans lesquelles au moins 200 personnes et au moins 11 ménages sont pauvres ou à bas revenus :

- la médiane du revenu (disponible ou déclaré) par Unité de consommation calculée sur la sous-population pauvre ou à bas revenus
- le taux de pauvreté ou le taux de bas revenus (au seuil de respectivement 40%, 50% ou 60% du revenu disponible ou déclaré par UC médian calculé sur la France métropolitaine).



Des disparités de revenus entre ruralité et périurbain

En 2016, les foyers fiscaux du Vendômois déclaraient en moyenne un revenu fiscal de 24 184 €, nettement inférieur à celui du Val de Loire et du Cher (25 940 € dans le Blésois, 25 350€ pour le secteur ABC) mais supérieur aux espaces plus ruraux que sont le Dunois et le Pays Vallée du Loir.

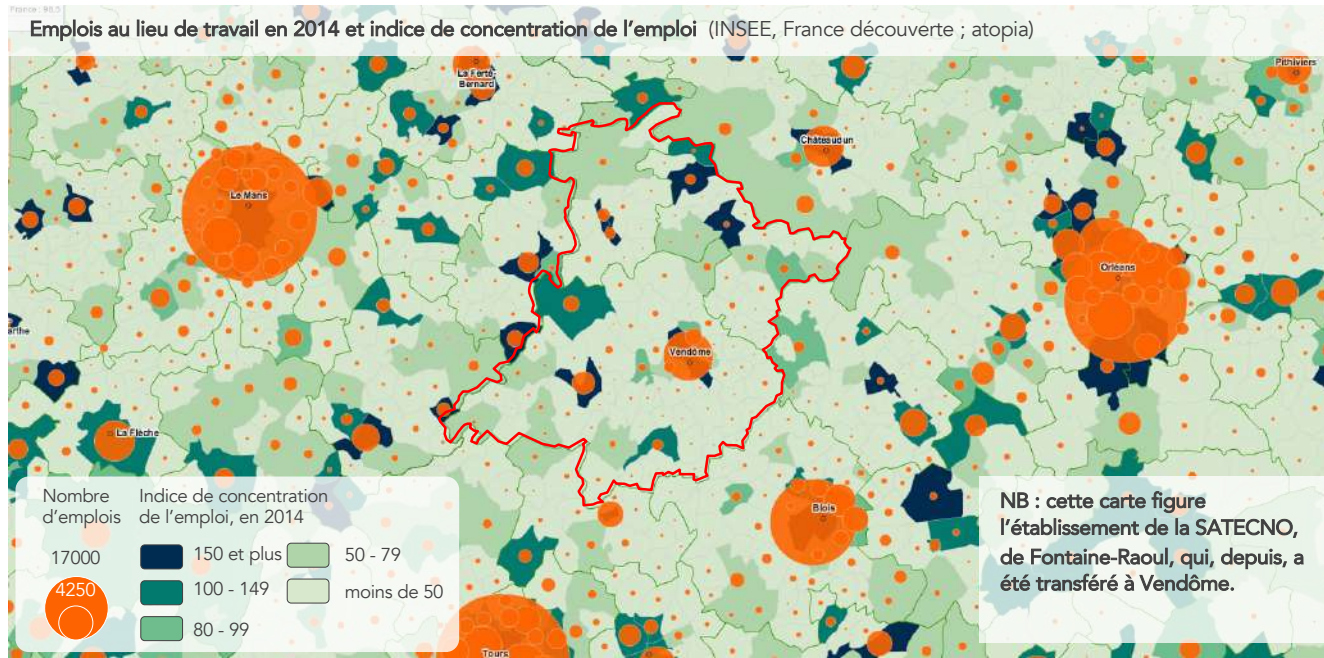
Cela s'explique par la répartition de la population par catégorie sociale (forte présence de retraités et des ouvriers, qui disposent de revenus modestes) et par une population imposable en proportion moyenne (59% de foyers sont non imposables, contre 57% en France et 58% dans le Loir-et-Cher).

Au sein du Vendômois, des disparités apparaissent :

- à Vendôme, les ménages sont plus de la moitié à se situer entre 40 et 60% du seuil de pauvreté (personnes isolées et/ou personnes âgées, ménages très modestes dans logements anciens, plus forte proportion de logements locatifs sociaux). Cette tendance se retrouve dans la plupart des villes-centre de cette taille en France, qui comprennent notamment des quartiers de la politique de la ville qui concentrent des populations modestes.
- Alors que l'on compte 63% de foyers imposables à Sainte-Anne, ils ne sont que 23% aux Essarts, commune aussi au plus faible revenu fiscal moyen (18 080€). Ceux de Lavardin disposent du revenu fiscal moyen le plus élevé (36 375€).

À l'image des agglomérations blésoise et orléanaise, et berrichonne, le niveau de richesse des ménages est plus élevé dans les communes situées dans la couronne autour de Vendôme : les ménages les plus aisés y trouvent une offre d'hébergement correspondant à leur besoin (taille du logement et du terrain d'assiette).

ÉCONOMIE – Profil économique général



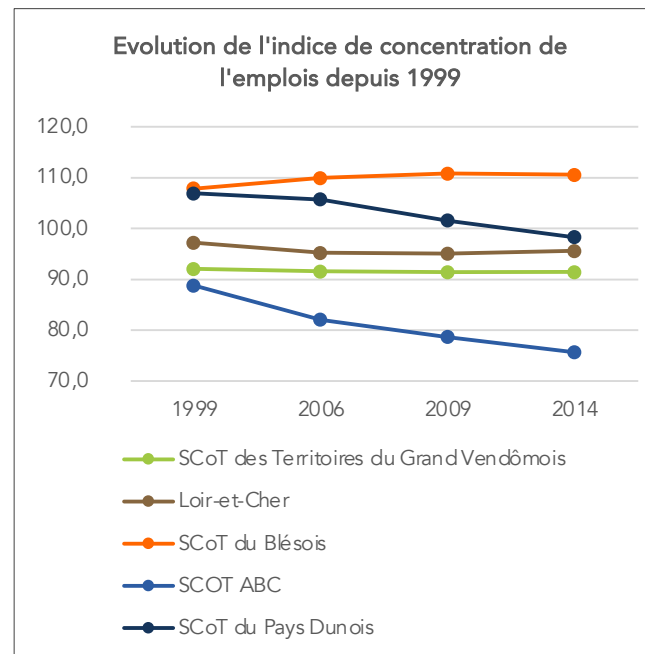
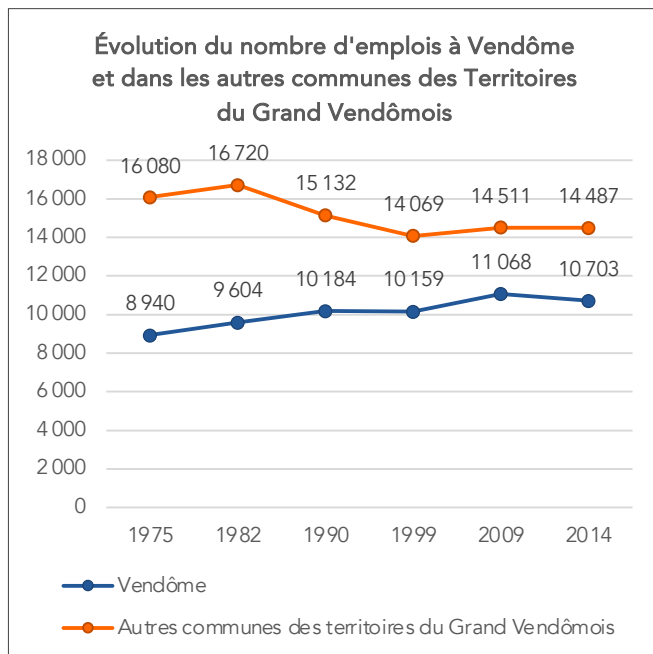
Une réalité économique dans le Centre – Val de Loire

Avec de nombreux pôles économiques de taille moyenne à grande, le Vendômois est un territoire qui exerce une attraction importante sur les espaces de vie qui l'entourent :

- Avec un total de 25 050 emplois en 2014, dont 42% dans la seule commune de Vendôme, l'indice de concentration de l'emploi est élevé (l'on compte 91 emplois pour 100 actifs occupés), ce qui reste en deçà des territoires du Val de Loire.
- En revanche, sur les 15 dernières années, ce rapport s'est stabilisé dans le Vendômois lorsqu'il s'infléchissait dans le Dunois et dans le SCOT ABC (sous l'effet de la résidentialisation de ces espaces : croissance plus rapide des actifs que des emplois). Au contraire, en Vendômois, l'emploi a augmenté à la même vitesse que les actifs occupés.

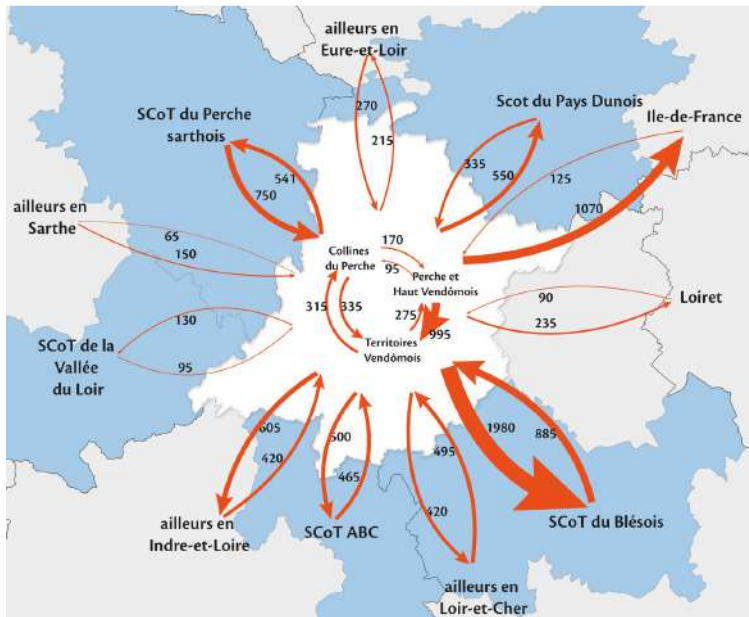
A l'échelle du Nord Centre – Val de Loire, seules Vendôme, Savigny-sur-Braye et Montoire-sur-le-Loir apparaissent comme des pôles d'emplois importants (respectivement 194, 141 et 180 emplois pour 100 actifs occupés) mais de rayonnement de proximité au même titre que Châteaudun, Saint-Calais ou la Ferté-Bernard.

Le Vendômois prend place dans un réseau de pôles d'emplois d'envergure régionale et départementale, entre Blois, Tours, Orléans et Le Mans.

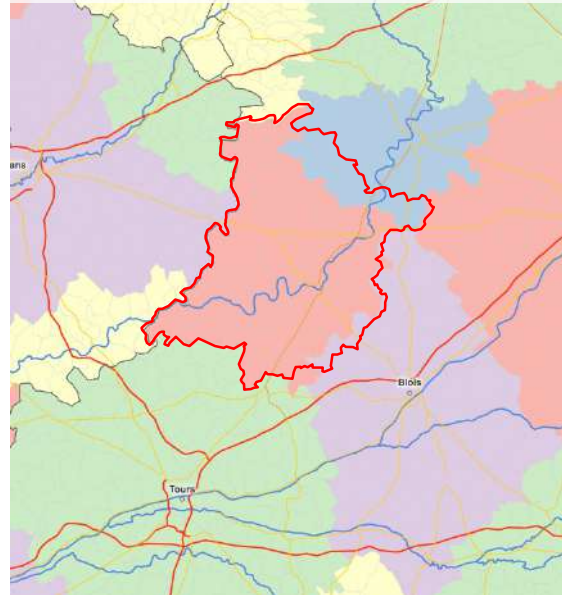


ÉCONOMIE – Profil économique général

Flux domicile – travail en 2014 (INSEE, MOBPRO 2014 ; atopia)



Zone d'emploi en 2010 (INSEE, France découverte ; atopia)



Un pôle urbain et d'emploi qui structure un vaste espace autour de lui

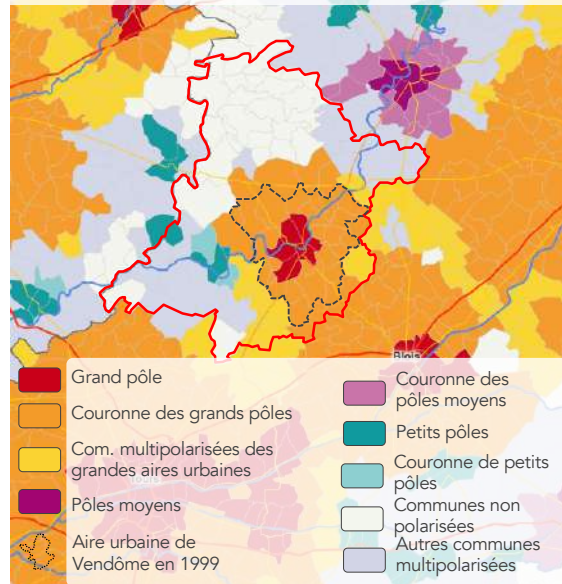
Le positionnement géographique de Vendôme, relativement éloignée de l'influence des agglomérations de Tours, de Chartres, du Mans et d'Orléans lui a permis de préserver une assise territoriale forte qui la faite émerger comme pôle d'emplois dans la réalité économique locale.

- Son influence sur son espace de proximité s'est accrue : son aire urbaine s'est étendue au nord et à l'ouest entre 1999 et 2010.
- Alors que les communes à l'ouest, à l'est et au sud du pôle vendômois apparaissent multipolarisées, le secteur du Perche, au nord du Vendômois apparaît plus isolé.
- A l'exception des franges nord-est et sud, soumises à l'influence de Châteaudun et de Blois, la zone d'emploi de Vendôme correspond au périmètre de projet.

Synthèse des mobilités liées aux travail en 2014 (INSEE, MOBPRO 2014 ; atopia)

	Lieux de travail des actifs		Lieux de résidence des actifs	
	Nb	%	Nb	%
commune de travail ou de résidence dans le Vendômois	20 868	77%	20 868	88%
commune de résidence			9 551	
autre commune de l'EPCI			9 132	
autre commune d'un autre EPCI du Vendômois			2 185	
commune de travail ou de résidence hors Vendômois	6 347	23%	2 889	12%
Loir-et-Cher	2 402	9%	177	1%
Indre-et-Loire	1 107	4%	885	4%
Loiret	235	1%	89	0%
Eure-et-Loir	764	3%	606	3%
Sarthe	738	3%	986	4%
Orne	10	0%	20	0%
Ile de France	1 069	4%	125	1%
Total	27 215	100%	23 757	100%

Typologie communale par aires urbaines en 2010 (INSEE, France découverte)



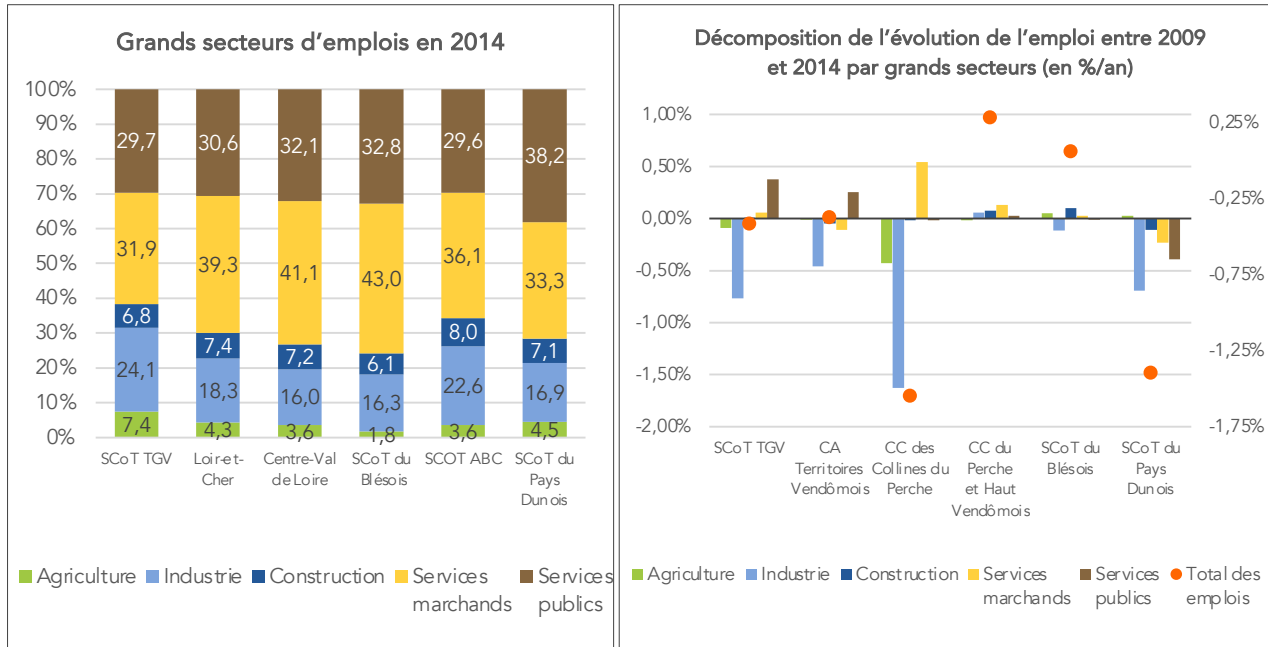
En 2014, 88% des emplois du Vendômois étaient occupés par des actifs y résidant (20868 personnes).

Bien qu'élevé, le rapport emplois / actifs occupés est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins d'emploi de la population : 23% des actifs résidents travaillent en dehors du Vendômois, ailleurs dans le Loir-et-Cher (dans le Blésois principalement) mais aussi en Ile-de-France sous l'effet des navetteurs du TGV (plus de 1000 personnes).

Aires urbaines : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain (unité urbaine) d'un certain nombre d'emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronnes périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente occupe un emploi dans le pôle ou dans une commune attirée par lui.

Grand pôle : 10 000 emplois ou plus ; Pôle moyen : 5000 à 10000 emplois ; Petit pôle : 1500 à 5000 emplois

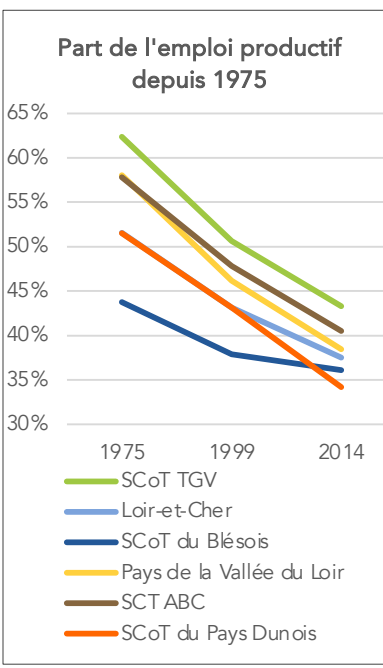
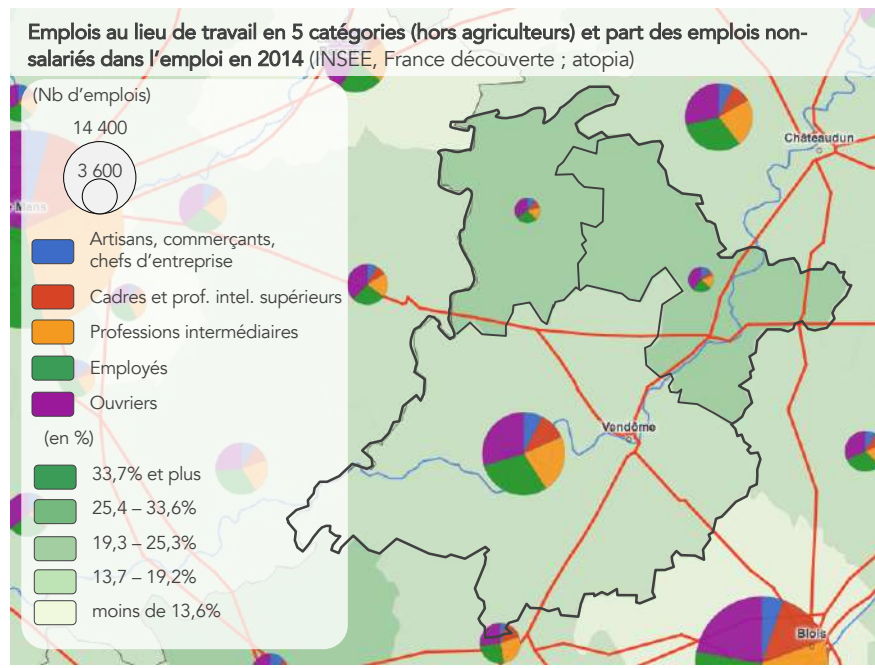
ÉCONOMIE – Profil économique général



Un territoire productif

En 2017, les premiers employeurs du Vendômois sont les sites de fabrication d'équipements automobiles de Bosch *automotive steering* (645 salariés) et de réparation de matériels électroniques et optiques de Thales *avionics* (530 salariés), témoignant de l'importance de l'industrie dans le tissu économique local (24,1% contre 18,3% en Loir-et-Cher).

En effet, si la sphère présentielle représente 57% de l'emploi du Vendômois, c'est bien la sphère productive qui le caractérise, avec 43% de l'emploi total, soit 7 points de plus qu'en région ou dans le département. L'agriculture, autre secteur productif fort, est également surreprésenté en Vendômois (7,4%), en appui des espaces percheros, beaucerons et tourangeaux. L'entreprise SNV, spécialisée dans la transformation de la volaille, représente 550 emplois répartis sur 2 unités de production.



Le repli récent de l'emploi local résulte principalement de la déprise industrielle (-714 emplois entre 2009 et 2014) et de la poursuite de la reconfiguration du monde agricole (-84 emplois) insuffisamment compensée par le développement des services, marchands et non-marchands (+403 emplois).

En lien avec les activités productives, les emplois d'agriculteurs exploitants sont en très forte proportion (jusqu'à 12,7% dans les Collines du Perche et 11,7% dans le Perche et Haut Vendômois), de même que ceux d'ouvriers (34% dans ces deux intercommunalités) et d'employés (28,4% dans les Territoires Vendômois).

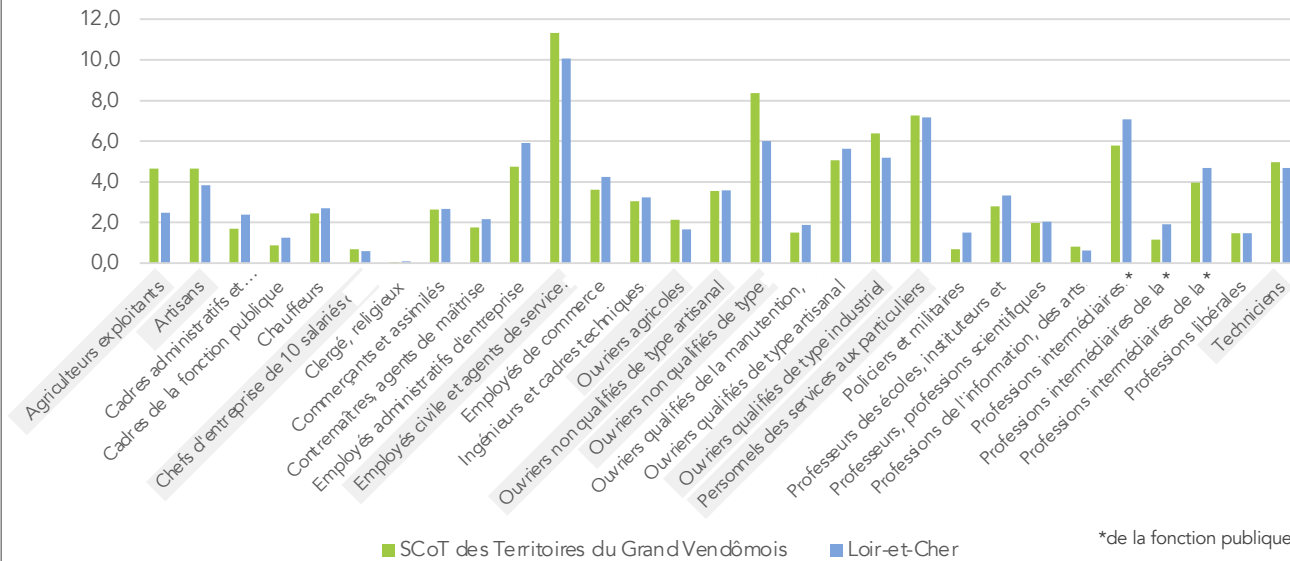
Sphère présentielle : activités répondant aux besoins des habitants et des usagers du territoire.

Sphère productive : activités de production ou contribuant à la production de bien consommés hors du territoire.

Sources de l'ensemble des illustrations : INSEE recensement de la population ; France découverte ; atopia

ÉCONOMIE – Profil économique général

Classes sociales détaillées des emplois en 2014

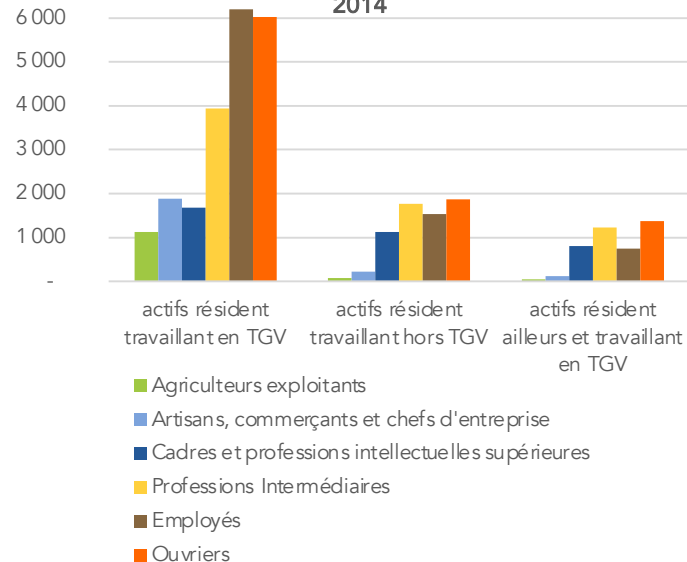


Un appareil économique qui bénéficie d'une main d'œuvre locale globalement adaptée à ses besoins

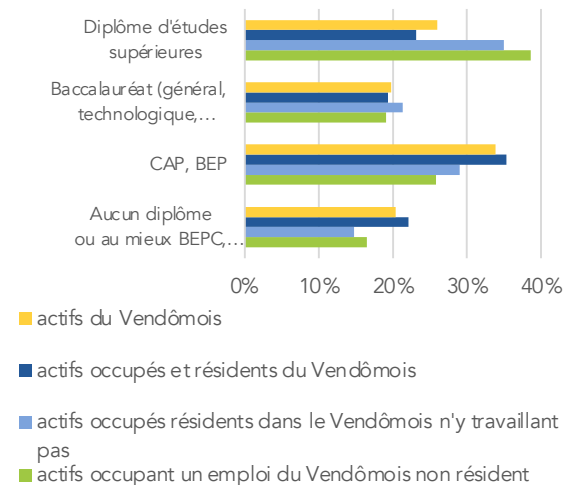
En 2014, les classes sociales des emplois du Vendômois présentant une surreprésentation par rapport au tissu économique départemental sont celles liées à ses activités spécifiques :

- L'ensemble des emplois dans les établissements de production industrielle : des ouvriers qualifiés ou non, des ingénieurs et des cadres techniques, ainsi que des techniciens,
- Les emplois artisanaux : ouvriers qualifiés ou non, artisans,
- Les emplois agricoles, que ce soit les agriculteurs exploitants et les ouvriers agricoles,
- Les employés et agents de services publics, en lien avec les nombreux équipements publics concentrés à Vendôme.

Catégories sociales des flux domicile – travail en 2014



Niveau de diplôme le plus élevé obtenu par les actifs des flux domicile - travail en 2014



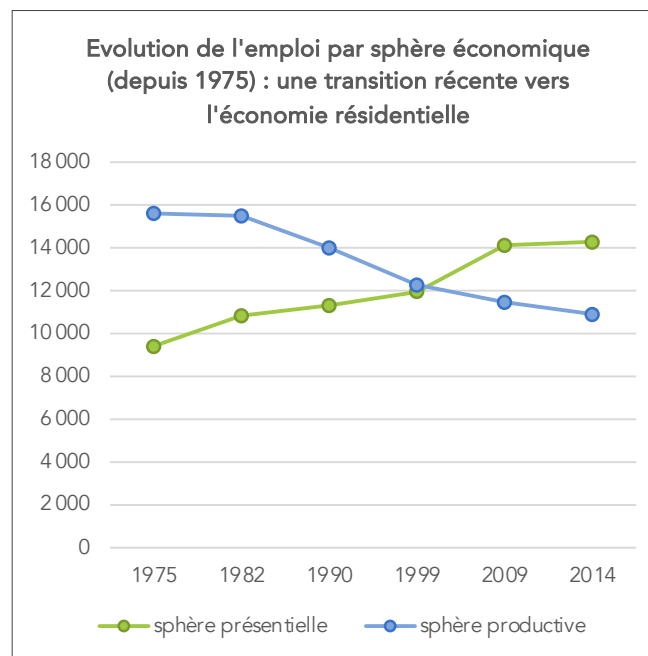
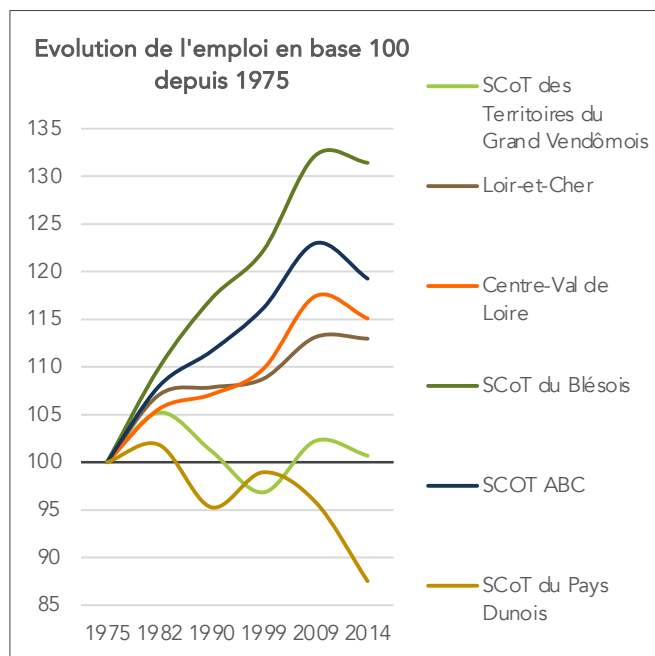
Du fait du profil social de la population résidente, le Vendômois dispose d'une main d'œuvre locale correspondant aux besoins de ses unités de production. Toutefois, les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent une plus forte proportion des actifs travaillant en dehors du territoire d'étude, en lien avec la proximité des métropoles régionales et de l'accessibilité au centre de Paris via la Gare TGV Vendôme-Villiers.

Les emplois qualifiés et d'encadrement du Vendômois rencontrent des difficultés de recrutement, malgré une présence de populations formées sur le territoire.

Sources : INSEE recensement de la population ; atopia

Sources : INSEE; MOBPRO 2017; atopia

ÉCONOMIE – Profil économique général



Une dynamique économique en dehors des dynamiques régionales

Depuis 1975, le Vendômois a enregistré une hausse nette de 170 emplois ce qui, dans un contexte globalement d'embellie économique en région Centre – Val de Loire (+15% d'emplois) s'apparente à une stagnation. Toutefois, le Pays du Dunois présente une situation nettement plus alarmante (-2000 emplois).

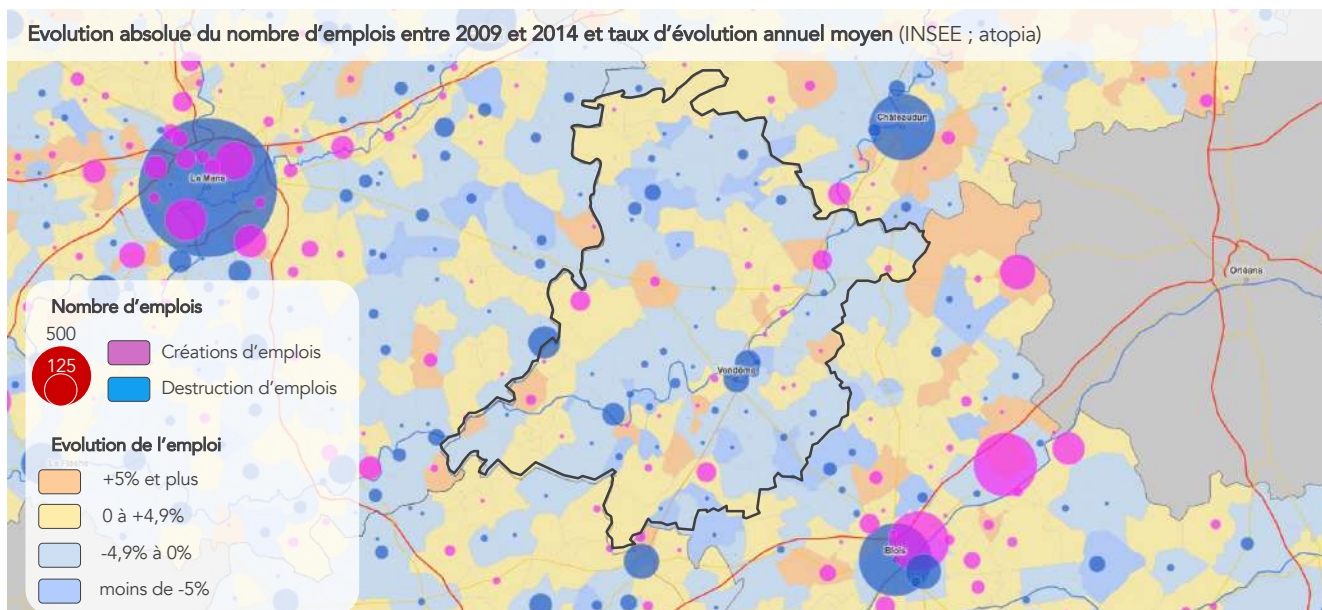
Cette stagnation contraste également avec les territoires voisins (+3360 emplois dans le SCOT ABC et +13 000 emplois dans le Blésois).

Une meilleure résistance conjoncturelle

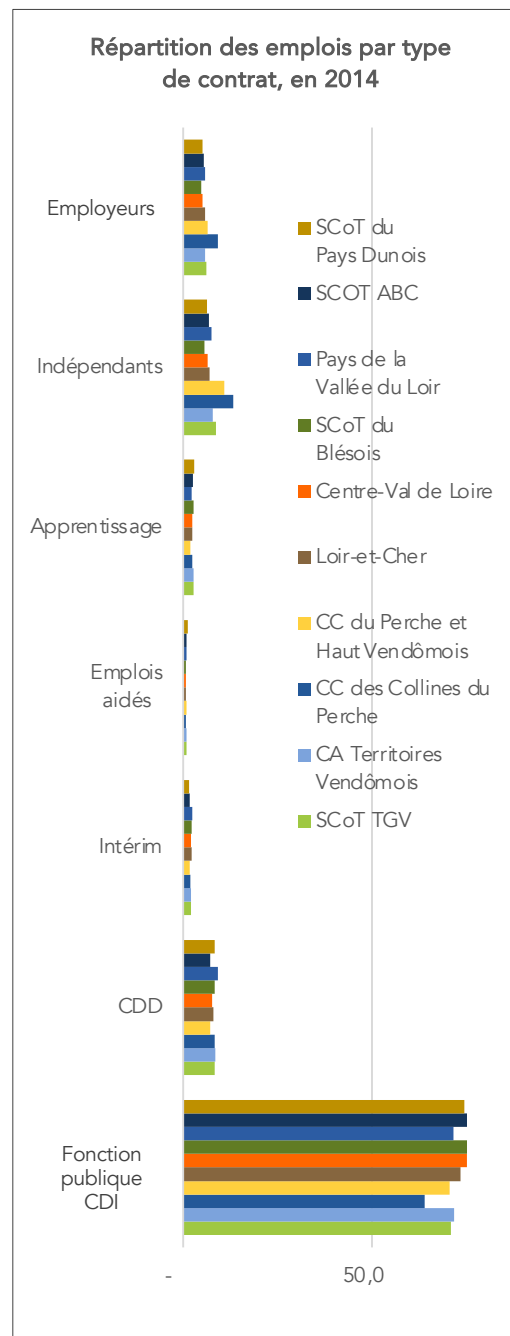
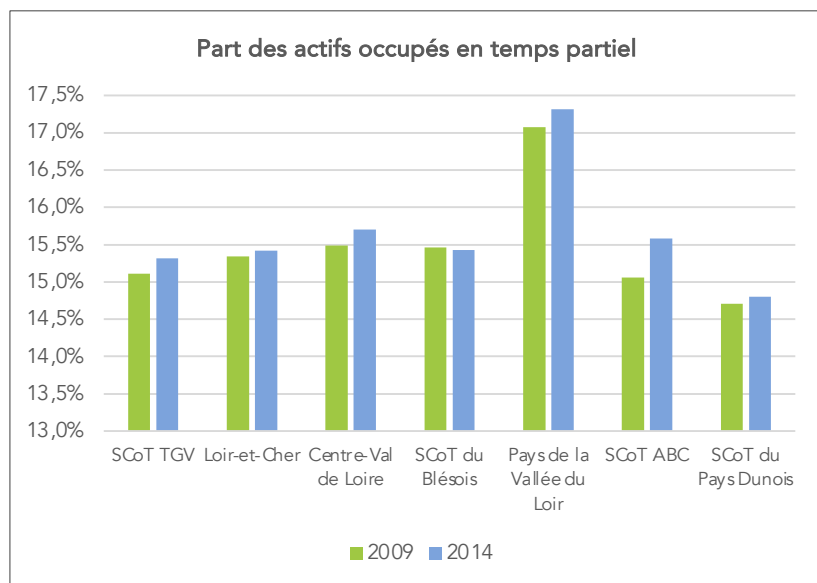
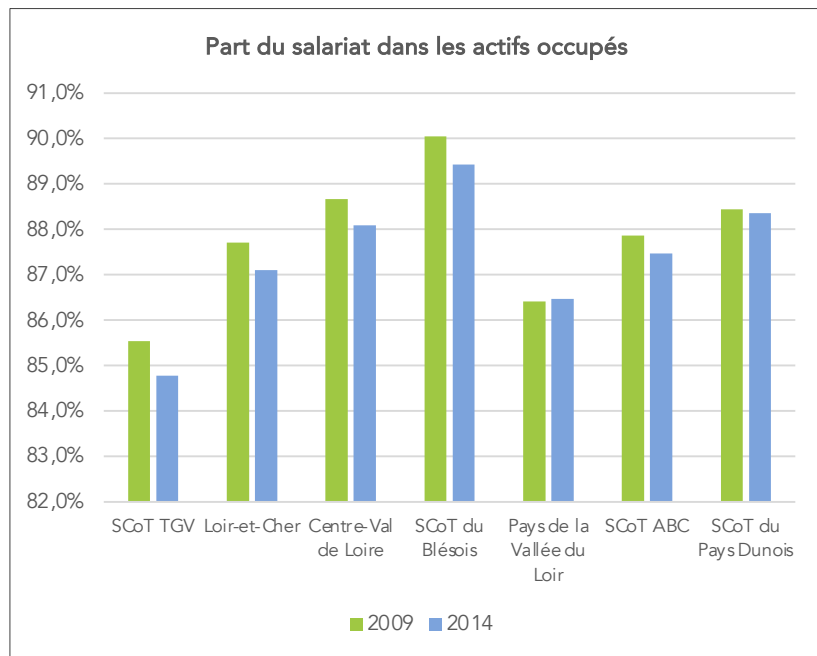
Depuis 2009, après une légère reprise, les emplois vendômois ont baissé de 1,5%, soit nettement moins qu'en Centre – Val de Loire (-2,0%) du Pays de la Vallée du Loir (-6,1%) ou du Pays Dunois (8,7%). Seule le Perche et Haut Vendômois a vu se créer 270 emplois sur cette période.

A l'échelle du Vendômois, l'emploi s'est développé dans les communes rurales et dans les pôles d'emplois de moindre taille que l'agglomération centrale (fermeture du site Thyssenkrupp Sofedit par exemple).

La tendance baissière de l'emploi s'appuie sur un repli constant de la sphère productive depuis 1975 (-4698 emplois) non compensée par le développement de la sphère présenteielle (+4868 emplois).



Sources : INSEE recensement de la population ; France découverte ; CLAP ; atopia



Des formes d'emploi soulignant les spécificités agricoles et artisanales vendômoises

En lien avec la force de l'artisanat, de l'agriculture et des chefs d'entreprises de 10 salariés et plus, les actifs occupés vendômois sont nettement moins salariés qu'ailleurs (84,8% contre 88,1% en Centre - Val de Loire). En effet, ces activités économiques se caractérisent par des modes de rémunération différents.

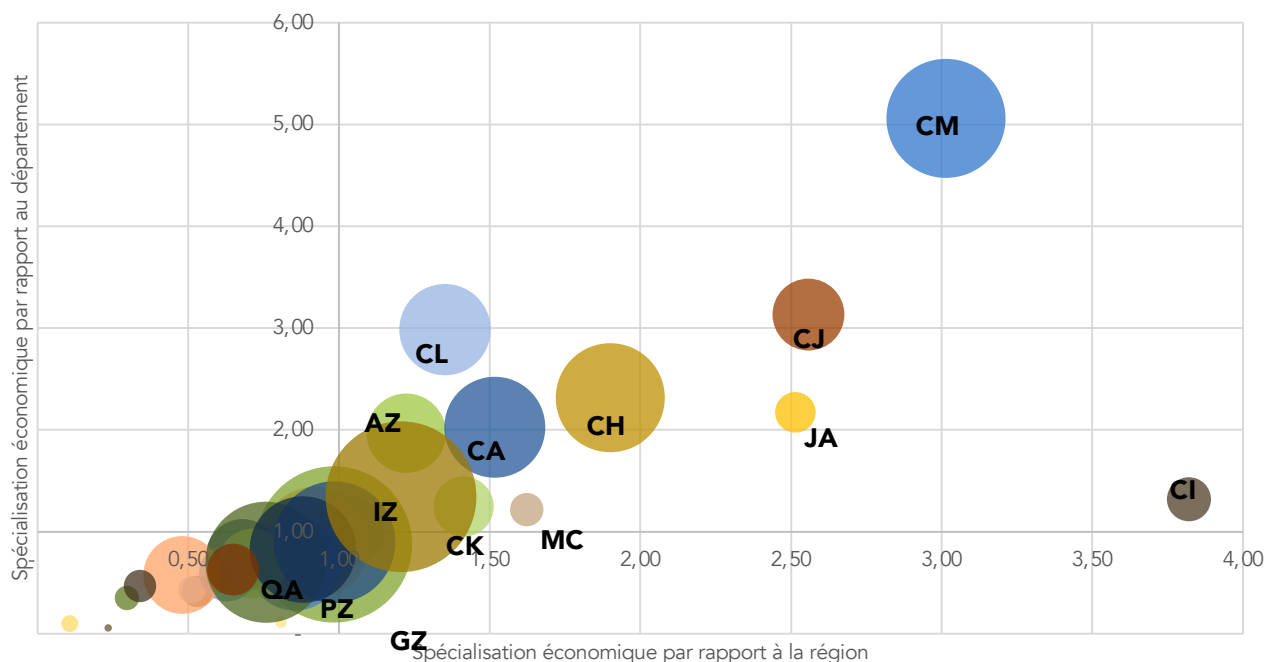
Lorsqu'on observe les types de contrat occupant les actifs du Vendômois, les formes classiques (fonction publique, CDI et CDD) sont sous représentées, alors que le régime des indépendants (8,7% des actifs contre 6,5% en Centre - Val de Loire) et les employeurs (6,4% et même 9,2% dans les Collines du Perche, contre 5,7% en Loir-et-Cher) sont plus nombreux qu'ailleurs.

Comparée aux moyennes départementale et régionale, l'importance du temps partiel n'est pas spécifique au Vendômois. Son augmentation est liée à la fois à la recherche d'une adaptation du temps de travail aux rythmes de vie (arrivée d'un enfant, palliation aux modes de gardes, développement des aidants) et d'une reprise de l'emploi progressive (résorption du chômage).

Sources : INSEE recensement de la population ; France découverte ; atopia

ÉCONOMIE – Filières économiques

Nombre et spécialisations économiques de l'emploi des Territoires du Grand Vendômois par rapport au Centre – Val de Loire et au Loir-et-Cher en 2016



Sources : INSEE CLAP 2016 ; atopia



activité	code NA38	activité	code NA38	activité	code NA38	activité	code NA38
Agriculture, sylviculture et pêche	AZ	Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	CI	Hébergement et restauration	IZ	Administration publique	OZ
Industries extractives	BZ	Fabrication d'équipements électriques	CJ	Édition, audiovisuel et diffusion	JA	Enseignement	PZ
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	CA	Fabric. de machines & équipements n.c.a.	CK	Télécommunications	JB	Activités pour la santé humaine	QA
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	CB	Fabrication de matériels de transport	CL	Act. informatique & svcs d'information	JC	Héb. méd.-soc. & soc. & ac. soc. ss héb.	QB
Travail bois, ind. papier & imprimerie	CC	Aut. ind. manif.; répa. & inst. de mach.	CM	Activités financières et d'assurance	KZ	Arts, spectacles & activités récréatives	RZ
Cokéfaction et raffinage	CD	Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	DZ	Activités immobilières	LZ	Autres activités de services	SZ
Industrie chimique	CE	Gestion eau, déchets & dépollution	EZ	Act. juri., compt., gest., arch., ingé.	MA	Act. ménages: empl., prod. pr us. propre	TZ
Industrie pharmaceutique	CF	Construction	FZ	Recherche-développement scientifique	MB	Activités extra-territoriales	UZ
Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m.	CG	Commerce ; répar. automobile & motorcycle	GZ	Autres act. spécial., scientif. et tech.	MC		
Métallurgie & fab. ps mét. sauf machines	CH	Transports et entreposage	HZ	Act. de svcs administratifs & soutien	NZ		

L'appareil productif du Vendômois présente une forte spécificité sur :

les activités industrielles très diversifiées :

- **La fabrication de produits** informatiques, électroniques et optiques, du fait de la présence des entreprises Baumer Bourdon Haenni (manomètres) et Trescal à Vendôme ;
- **L'industrie manufacturière et la réparation d'installation et de machines**, en appui sur le leader européen de l'instrumentation aéronautique avec Thalès avionics à Vendôme, qui appartient au pôle d'excellence régional Aérocentre ;
- **La métallurgie et la fabrication de pièces métalliques**, de nombreuses unités de production de 50 salariés et plus telles que Lajoinie Fonderie à Saint-Firmin-des-Prés, SPL Group à Prunay-Cassereau, SAS Barbas et Plailly à Montoire-sur-le-Loir, la SAS DEC à Cormenon DEC à Cormenon ou Précicast à Thoré-la-Rochette ;
- **La fabrication de matériel de transport** (CL), particulièrement liée à l'automobile avec Robert Bosch automotive steering Vendôme, la SAS Traven Technology à Saint-Amand-Longpré, ou la SAS Stave Loir et Cher à Montoire-sur-le-Loir ;
- **La fabrication de machines et d'équipement**, liée aux autres activités du territoire telles que Getinge la Calhene à Vendôme (nucléaire, pharmaceutique), Toy SA à Montoire-sur-le-Loir (agroalimentaire) ;
- **La fabrication d'équipements électriques**, avec l'accueil de l'entreprise Ecofit (151 salariés) à

Vendôme, de Brandt France (190 salariés) à Saint-Ouen, ou d'Epsys ou de Protais Vigil à Montoire-sur-le-Loir ;

- **Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques** : secteurs diversifiés, ils regroupent les activités d'accompagnement à la vie des entreprises comme par exemple Trescal Somelec, Worldline, Cosbionat ou le centre d'appels IPG contacts services à Vendôme, les Editions informatiques comptables à Saint-Ouen, etc.

L'agriculture et la transformation des productions (codes AZ et CA) du fait :

- d'une structuration ancienne (coopérative Franciade l'Union, désormais forte présence d'Axéreal) et d'une couverture du territoire par des installations de stockage et de distribution (fret ferré), et de la présence d'un groupe international, le groupe BEL à Vendôme ;
- De la valorisation des spécificités du terroir avec la cave coopérative du Vendômois (à Villiers-sur-Loir), la Brasserie Sommier à Montoire, la minoterie Goubet à Saint-Jean-Froidmentel, etc.
- De la transformation sur place des productions carnées : SAS Nouvelle Atlas à Choue, d'une appartenance la Société Nouvelle de Volaille à Savigny-sur-Braye et à Droué (total de 550 salariés) au cluster « Association régionale des industries alimentaires du Centre » ;

L'édition, l'audiovisuel et la diffusion (JA) : en appui d'une tradition locale forte et connue nationalement (les Presses Universitaires de France y étaient imprimées jusqu'en 2012), des activités d'édition sont fortement présentes : de la Presse locale (le

petit Vendômois, l'antenne locale de la Nouvelle République), des sociétés d'édition (Editions du Loir, SAS Eggs) et de l'impression (Carnutes Sérigraphie, Courant Gruel Communication).

Le commerce (GZ) : tant en lien avec les zones d'activités commerciales de périphérie de Vendôme et d'entrée de ville de Montoire-sur-le-Loir (présence de plusieurs supers et hypermarchés, grandes et moyennes surfaces spécialisées et les activités de commerce en B to B telles que SAS Gisolaire (groupe le Triangle à Morée).

Les activités pour la santé humaine (QA), en appui des grands équipements de soins dont dispose la ville de Vendôme et dont bénéficie l'ensemble des communes du Vendômois : Centre hospitalier, EHPAD, Clinique Saint-Cœur (146 salariés), la MAS du Vendômois (54 salariés), ou les Ambulances et taxi (56 salariés).

Enseignement (PZ), en appui de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, de quatre autres lycées, des centres de formation d'apprentis des transports et d'apprentis agricole de Loir et Cher.

Hébergement et restauration (IZ), en lien avec les grandes locomotives de restauration situées en périphérie de Vendôme (Mac Donald's, Buffalo Grill, etc) et du développement des activités de traiteurs (Loir Traiteur par exemple), de restauration et de cafés de petites tailles (moins de 10 salariés). Au total, on compte plus de 200 entreprises dans ce secteur.

Spécialisation économique : lorsque la part de l'emploi dans un secteur dans un territoire est supérieure à celle de ce secteur dans un territoire de référence (département, région, autre)

ECONOMIE – FONCIER ÉCONOMIQUE

Localisation des zones d'activités économiques dans la communauté de communes des collines du Perche (à gauche) et dans le Perche et Haut Vendômois, au 2^{ème} semestre 2017 (IGN, BDTOP©, Pilote 41 ; atopia)



De vastes disponibilités foncières pour le développement économique en zones

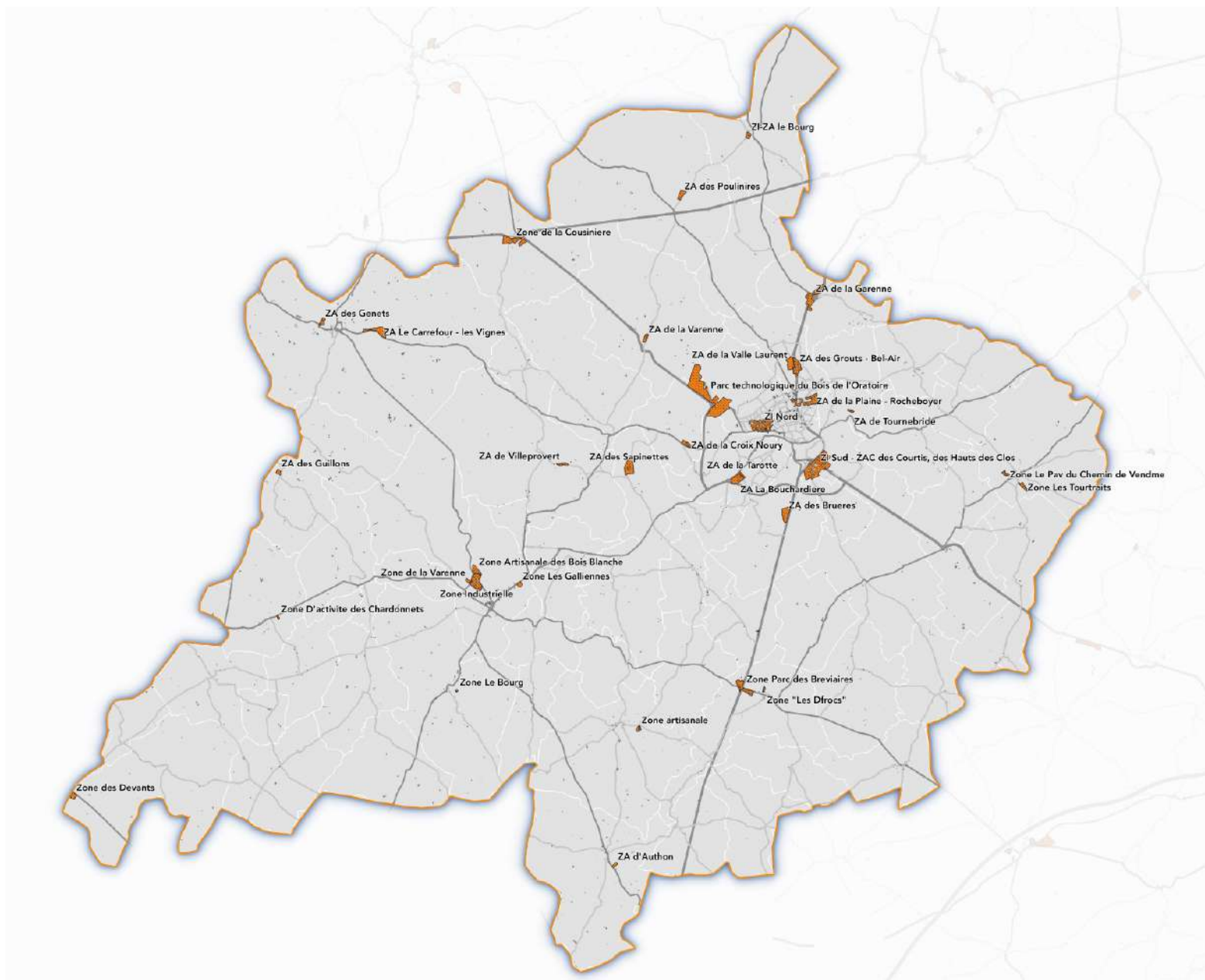
L'offre en foncier économique du territoire du Vendômois se caractérise par une diversité des vocations d'activités à accueillir (artisanat, industrielle, mixte, tertiaire) et de taille :

- de moins d'un hectare par exemple à Cormenon pour la ZI Le Boulay ou à Saint-Martin-des-Bois pour la zone du bourg ;
- À plus de 100 hectares pour la zone de l'Oratoire à Vendôme / Villiers.

Au total, on comptabilise 658 hectares d'espaces d'activités aménagés, dont 99 hectares aménagés libres, auxquels s'ajoutent près de 120 hectares de surfaces non aménagées et 30 hectares de réserves. Les disponibilités foncières dans ces espaces participent à limiter le risque et les nuisances de certaines activités sur les tissus urbains mixtes habités.

Sur les 23 220 emplois salariés présents en 2014 dans le Vendômois, seulement 7332 se trouvent dans les espaces d'activités dédiés, soit 31%.

Localisation des zones d'activités économiques dans la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, au 2^{ème} semestre 2017 (IGN, BDTOP©, Pilote 41 ; atopia)



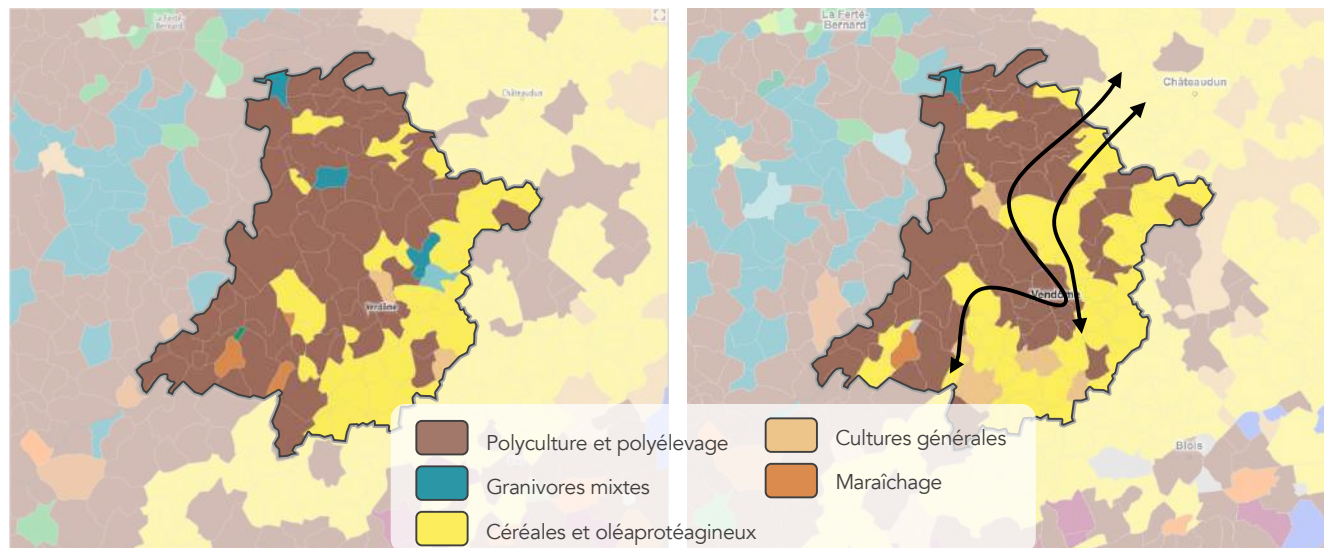


AGRICULTURE



AGRICULTURE – Profil agricole général du territoire

Orientations technico-économiques principales de chacune des communes, en 2000 et en 2010 (Agreste, Recensement général agricole ; atopia)



Une tendance à la concentration de la Surface Agricole Utile dans les exploitations

Depuis 1988, la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation agricole dans le Vendômois s'est accrue rapidement, passant de 45,9 hectares à 104 hectares en 2010, sous l'effet d'une stabilisation de la SAU à 125 000 hectares (72% de la surface du territoire) conjuguée à une division par plus de 2 du nombre d'exploitations.

C'est aussi le territoire qui présente les exploitations agricoles les plus vastes : leur taille moyenne n'est que de 75 hectares environ dans le SCoT ABC ou du Blésois, et de 93 hectares dans le Pays Dunois.

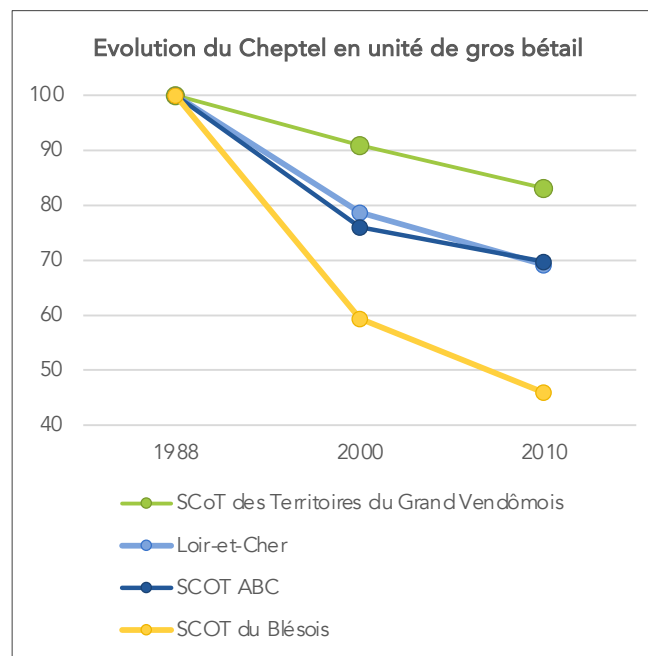
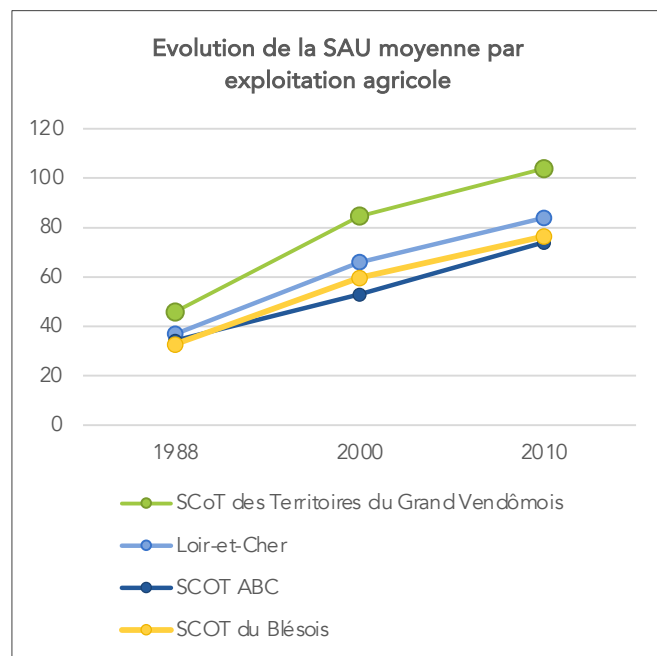
La résistance du monde agricole est également sensible dans l'évolution du cheptel, qui est passé de 69 890 Unités de Gros Bétails (UGB) en 1988 à 58 077 en 2010 (soit -17%), lorsqu'il se réduisait de près de 30% dans le Loir-et-Cher.

Une diversité agricole fragilisée

Alors que l'orientation technico-économique (OTEX) « Polyculture / polyélevage » s'est globalement maintenue entre les deux derniers recensements agricoles, on note un certain repli des franges sud au profit des grandes cultures industrielles (céréales et oléoprotéagineux).

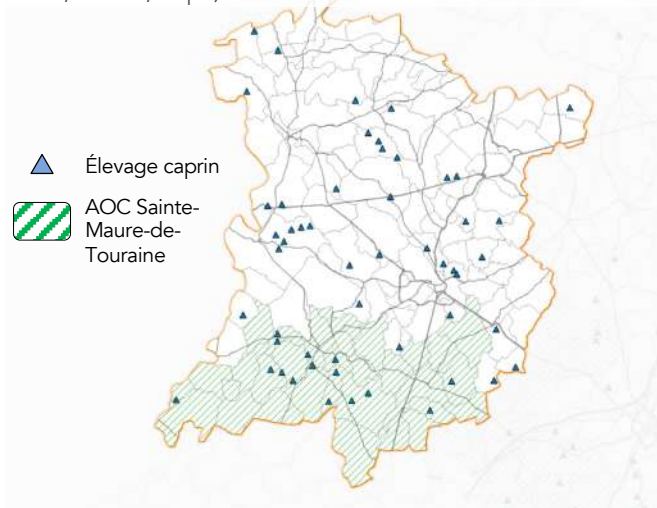
L'élevage, notamment de volailles (« granivores mixtes » et « volailles ») et de bovins (« polyélevage ») résiste donc, en lien avec la préservation des paysages perchérons.

NB : en appui sur les données RGA 2000 et 2010, il convient de relativiser cette analyse. En effet, le développement du Bio, du maraîchage et de la petite transformation enregistré depuis 2010 doit être pris en compte.

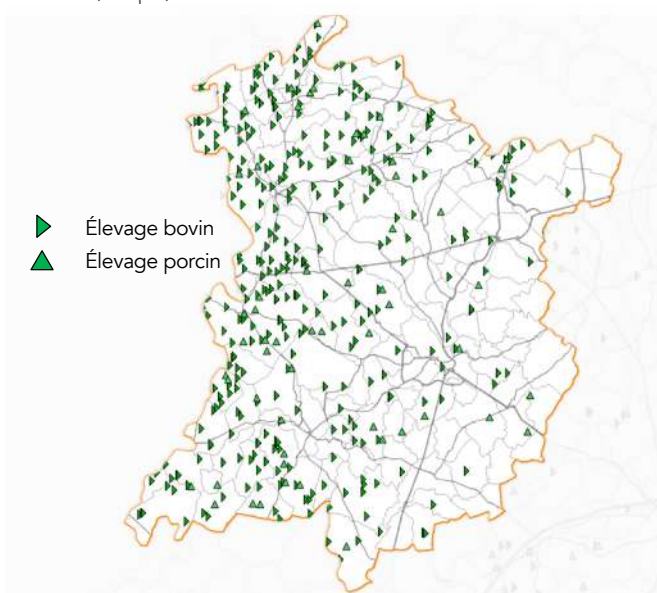


AGRICULTURE – Élevage et viticulture

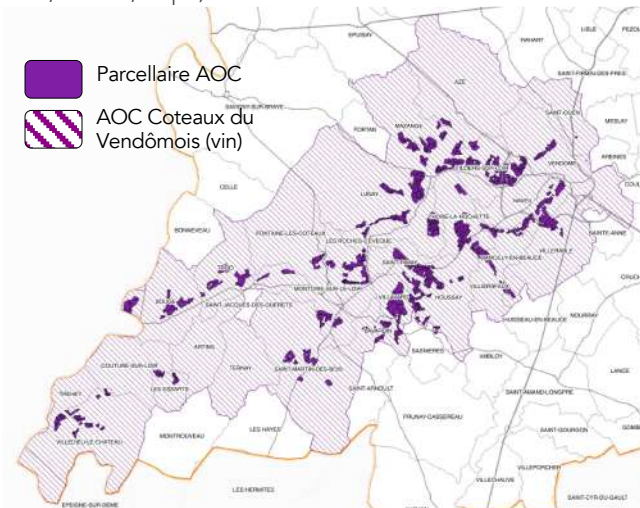
Fromage de Sainte-Maure-de-Touraine - Aire d'Appellation d'Origine Protégée ; exploitations d'élevage caprin (Agreste 2014, IGN, DDT41 ; atopia)



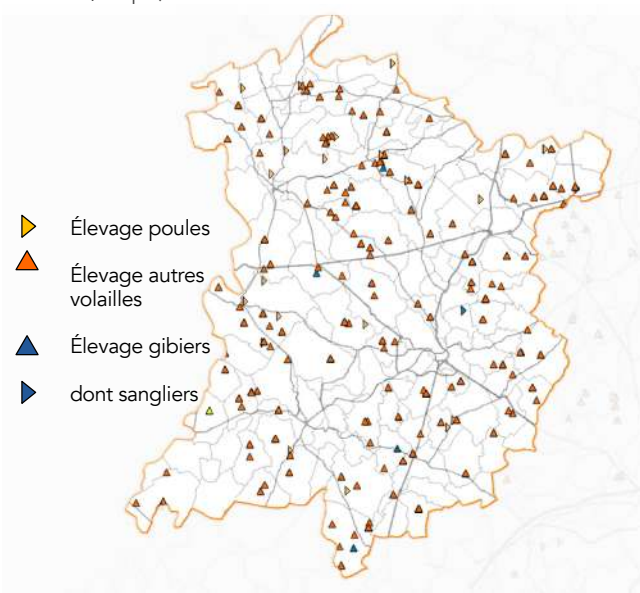
Exploitations d'élevage – bovins et porcins (Agreste 2014, IGN, DDT41 ; atopia)



Coteaux du Vendômois - Aire d'Appellation d'Origine Protégée et parcelles viticoles bénéficiant de l'appellation (Agreste 2014, IGN, DDT41 ; atopia)



Exploitations d'élevage – volailles, gibiers (Agreste 2014, IGN, DDT41 ; atopia)



Des Sigles de qualité concentrés dans la moitié sud du Vendômois

Au total, on compte deux productions bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (AOP) :

- L'AOC fromagère Sainte-Maure-de-Touraine ; entre 2000 et 2010, le cheptel des caprins est passé de 2051 à 321 têtes, la filière devenant presque anecdotique sur le territoire.
- L'AOC viticole Coteaux du Vendômois, qui se concentre sur la Vallée du Loir, principalement dans les communes de Villiers-sur-Loir et de Thoré-la-Rochette. Elle s'étend sur 2839 hectares et 137 parcelles de vignes (Vendômois).

Une nouvelle AOC est en projet ; elle concerne la production fromagère caprine du Trèfle vendômois.

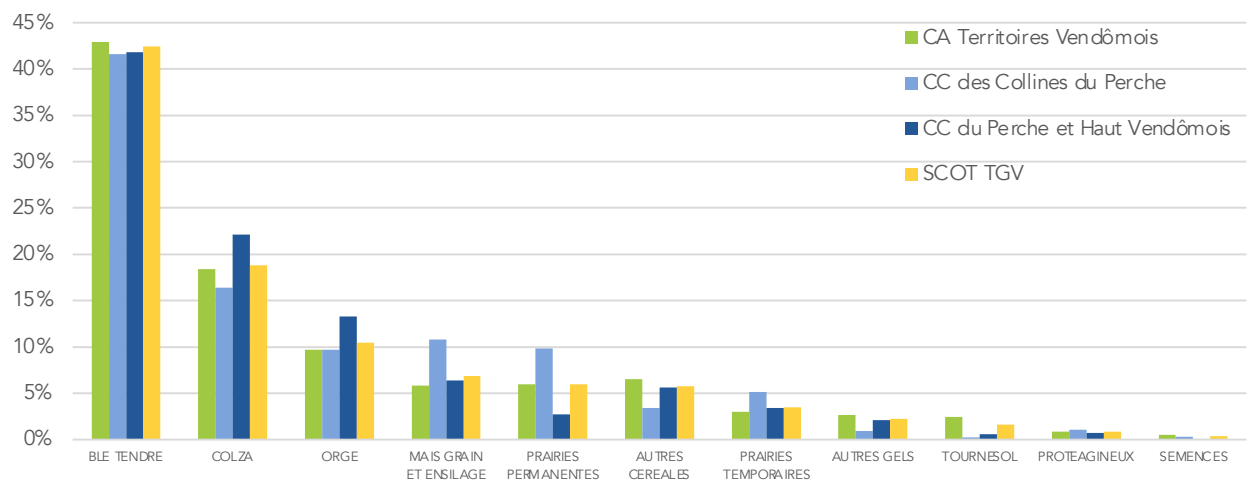
Une tradition d'élevage qui persiste

Entre 1988 et 2010, les surfaces en prairies se sont stabilisées après un net repli sur la dernière décennie. Elles représentent 9% de la SAU.

Les effectifs des vaches fléchissent, légèrement pour les allaitantes (-3% contre 11% en Loir-et-Cher) soit 6000 vaches, ou plus fortement pour les laitières (-6% contre 8%), soit 8 100 vaches.

L'élevage bovins est très fortement présent sur la moitié ouest du Vendômois, lorsque l'élevage porcine ou de volailles est réparti de manière équilibré.

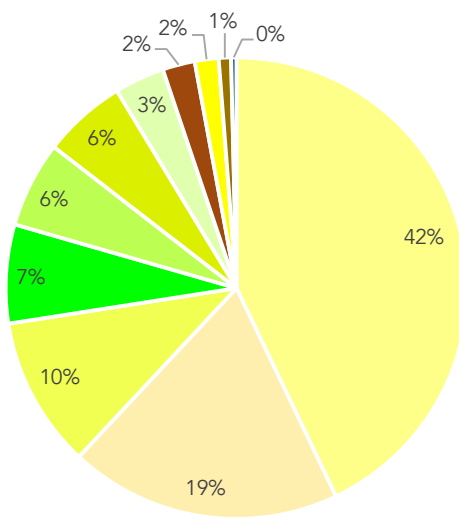
Surfaces déclarées au recensement parcellaire graphique de 2014 par grandes cultures
(Agreste, atopia)



Des cultures industrielles prédominantes

- En 2014, 42% des surfaces déclarées à la PAC sur le Vendômois étaient destinées à la culture de blé tendre, et 19% pour le colza.
- Ces cultures sont présentes partout sur le territoire.
- Le maïs, grain et ensilage est quant à lui la 4^e culture, très fortement représentée sur les coteaux de la vallée du Loir et dans les Collines du Perche.
- A noter que le maraichage, les cultures permanentes fruitières ou l'horticulture ne sont pas représentées (ou de manière anecdotique). En lien avec la demande croissante en matière de circuits courts, ces filières pourraient être amenées à se développer.

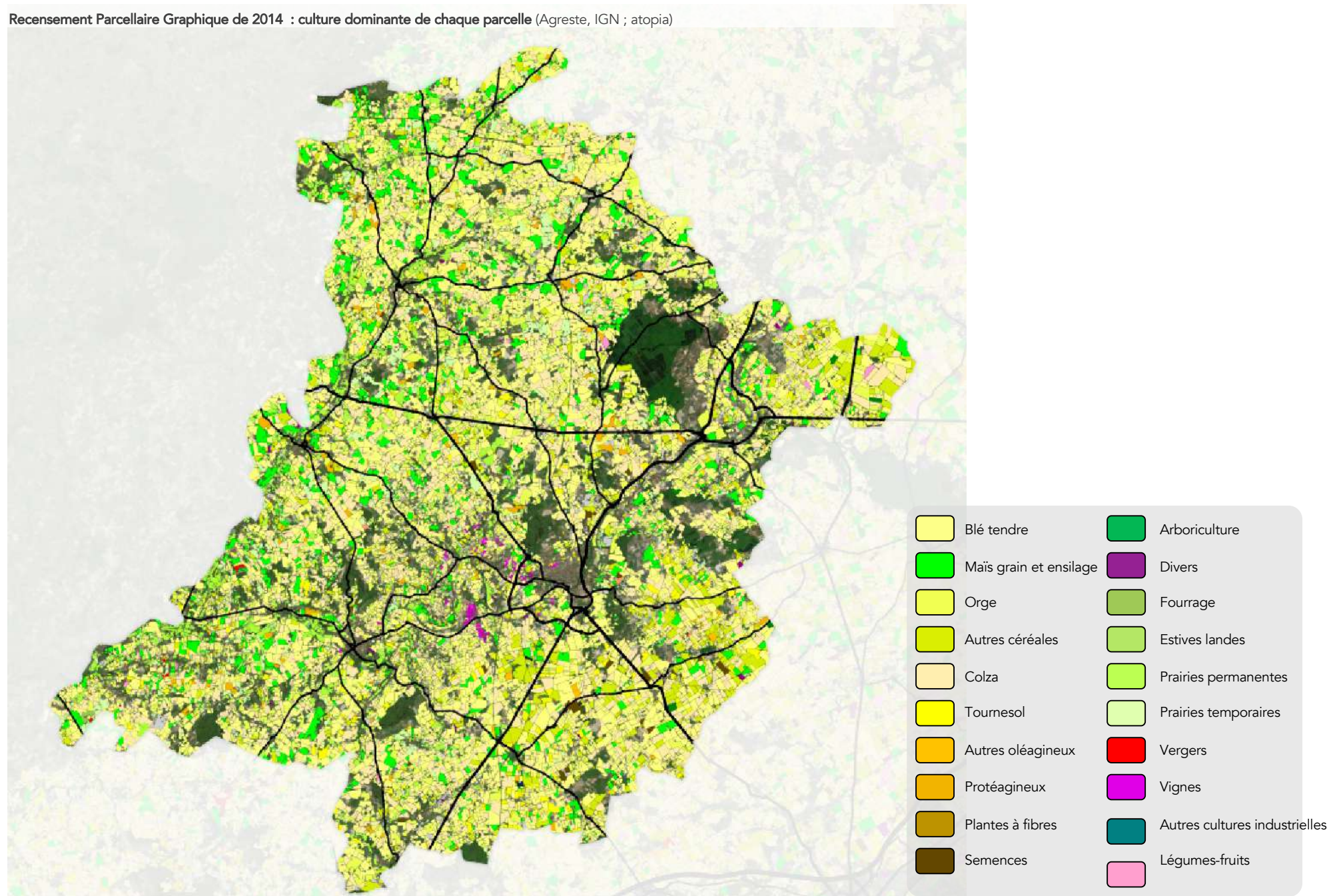
Surfaces parcellaires par culture en 2014 dans le Vendômois (cultures : légende ci-contre)



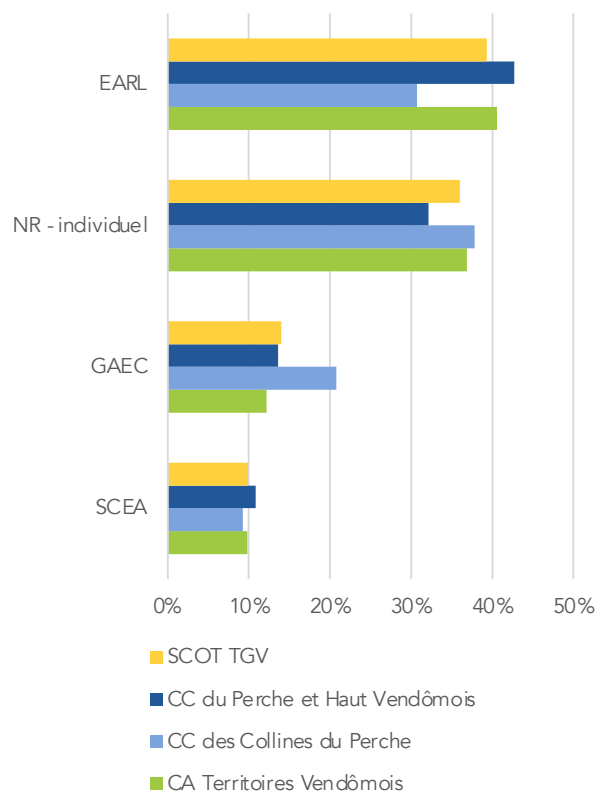
Blé tendre	Arboriculture
Maïs grain et ensilage	Divers
Orge	Fourrage
Autres céréales	Estives landes
Colza	Prairies permanentes
Tournesol	Prairies temporaires
Autres oléagineux	Vergers
Protéagineux	Vignes
Plantes à fibres	Autres cultures industrielles
Semences	Légumes-fruits

AGRICULTURE – Surfaces cultivées

Recensement Parcellaire Graphique de 2014 : culture dominante de chaque parcelle (Agreste, IGN ; atopia)



Surface parcellaire graphique par forme juridique d'exploitation en 2014



En lien avec les types de culture, un parcellaire agricole disparate

En 2014, la différence en matière de taille des parcelles graphiques déclarées à la PAC faisait apparaître :

- Des franges sud et est, incluses respectivement dans les systèmes agricoles tourangeau et beauceron, où le maillage parcellaire est lâche, en lien avec le remembrement ancien et les cultures de ces régions ;
- Un quart nord, percheron, qui fait émerger une maille parcellaire détendue et qui contredit l'image « bocagère » traditionnelle de cette région agricole. Cela témoigne d'une vaste campagne d'arrachage des haies et de rationalisation / industrialisation des espaces de cultures dans ce secteur ;
- La vallée du Loir, avec des parcelles nettement plus petites (souvent inférieures à 1 hectare) et qui correspondent en partie à la viticulture et une adaptation au relief.

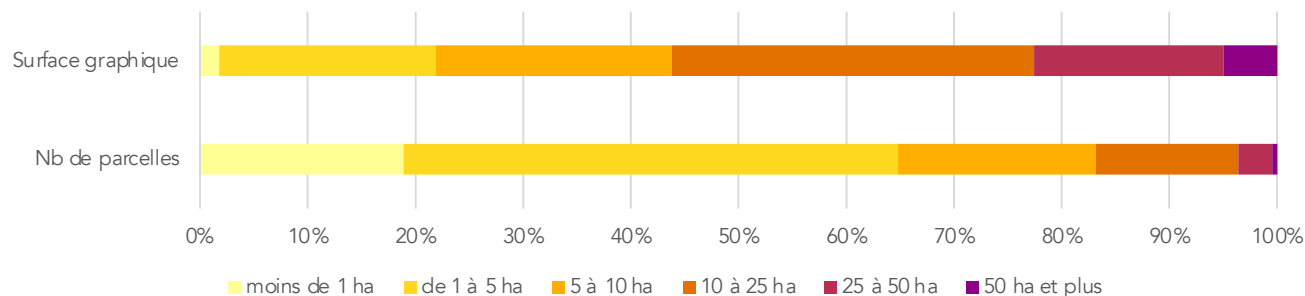
Une agriculture structurée par des systèmes d'exploitation entrepreneuriaux

Bien que 36% des surfaces graphiques soient gérées par des exploitations individuelles, les deux autres tiers le sont par des entreprises agricoles qui prennent différentes formes (SARL, EARL, SCEA, GAEC, etc.)

- une plus forte emprise des EARL (39% de la surface totale – statut juridique plus souple, notamment en termes d'imposition et de responsabilité des associés)
- des SCEA (10% - pas de capital social nécessaire, pas d'obligation de travail de l'ensemble des associés) qui ouvrent plus de droit sur le foncier à l'associé propriétaire non-exploitant (souvent le conjoint) ;
- Et des GAEC (14% – groupement plus large, obligation de travail de l'ensemble des associés, imposition sur le revenu pour complexe car sur chacun des associés, rémunération plus élevée), mieux représentées dans le nord du territoire.

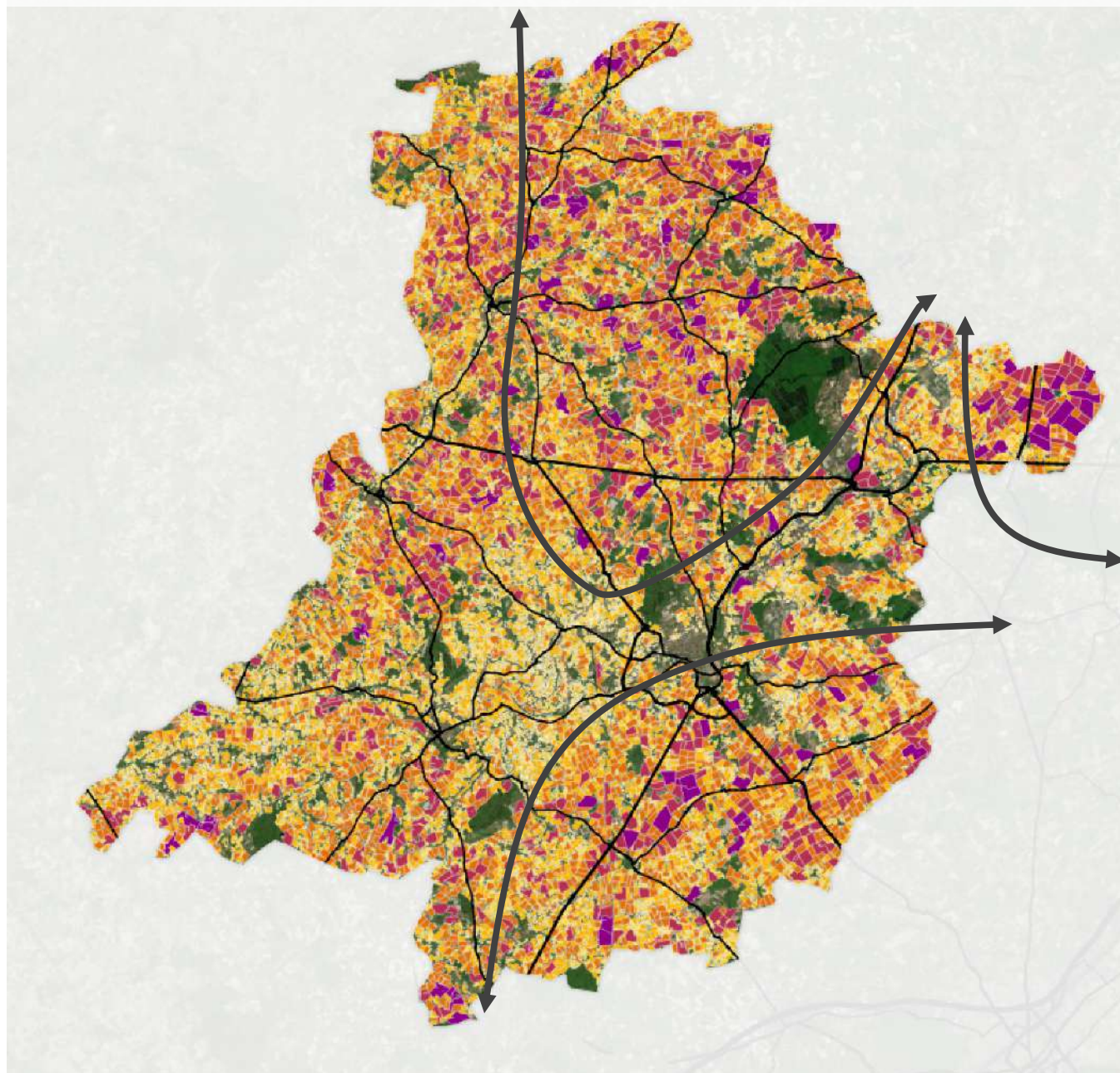
Les exploitations agricoles du Vendômois se sont donc structurées suivant un modèle qui privilégie la gestion familiale ou personnelle des terres.

Taille des parcelles graphiques déclarées en 2014



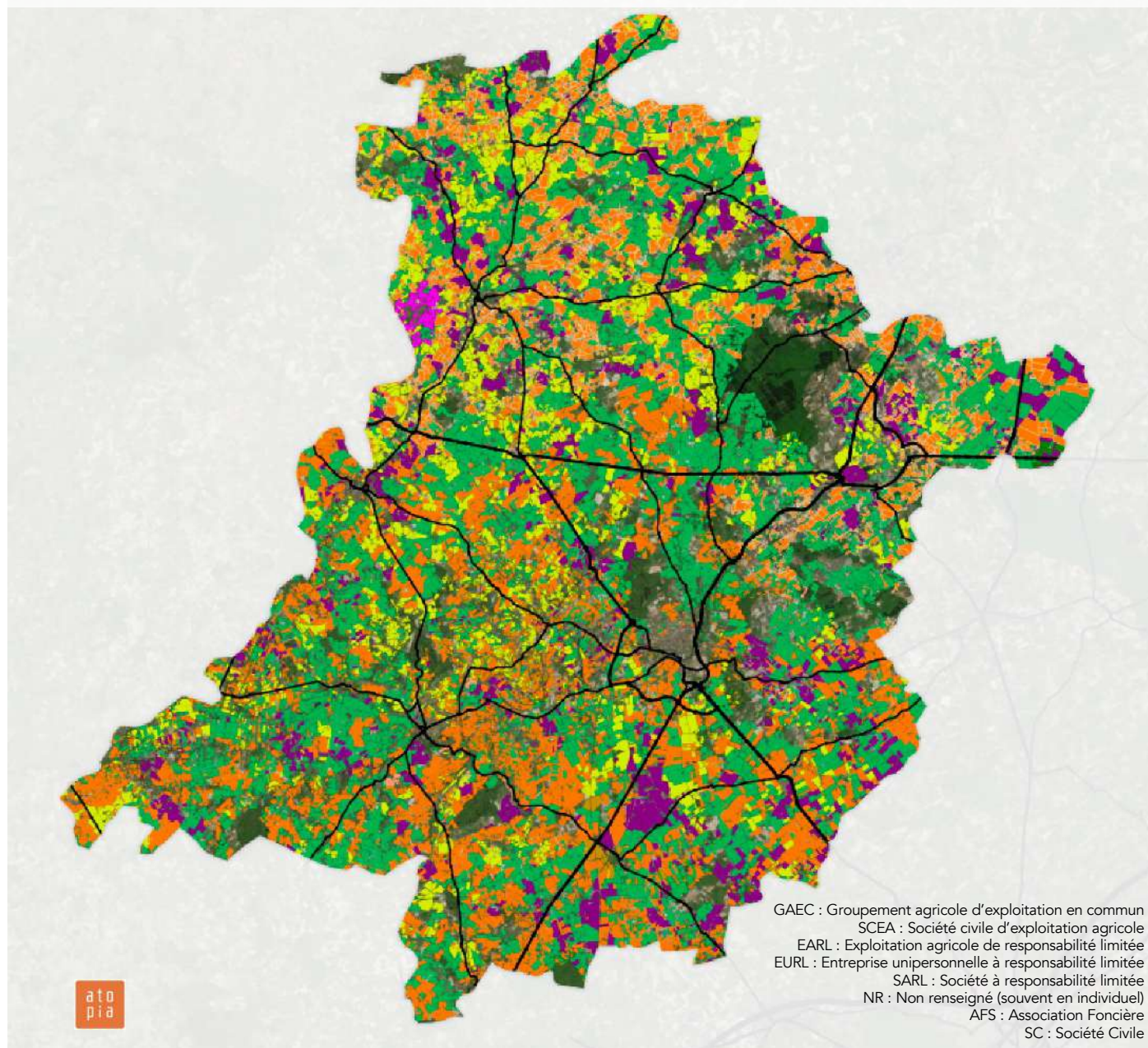
AGRICULTURE – Surfaces cultivées

Recensement Parcellaire Graphique de 2014 : taille des parcelles déclarées (Agreste, IGN ; atopia)



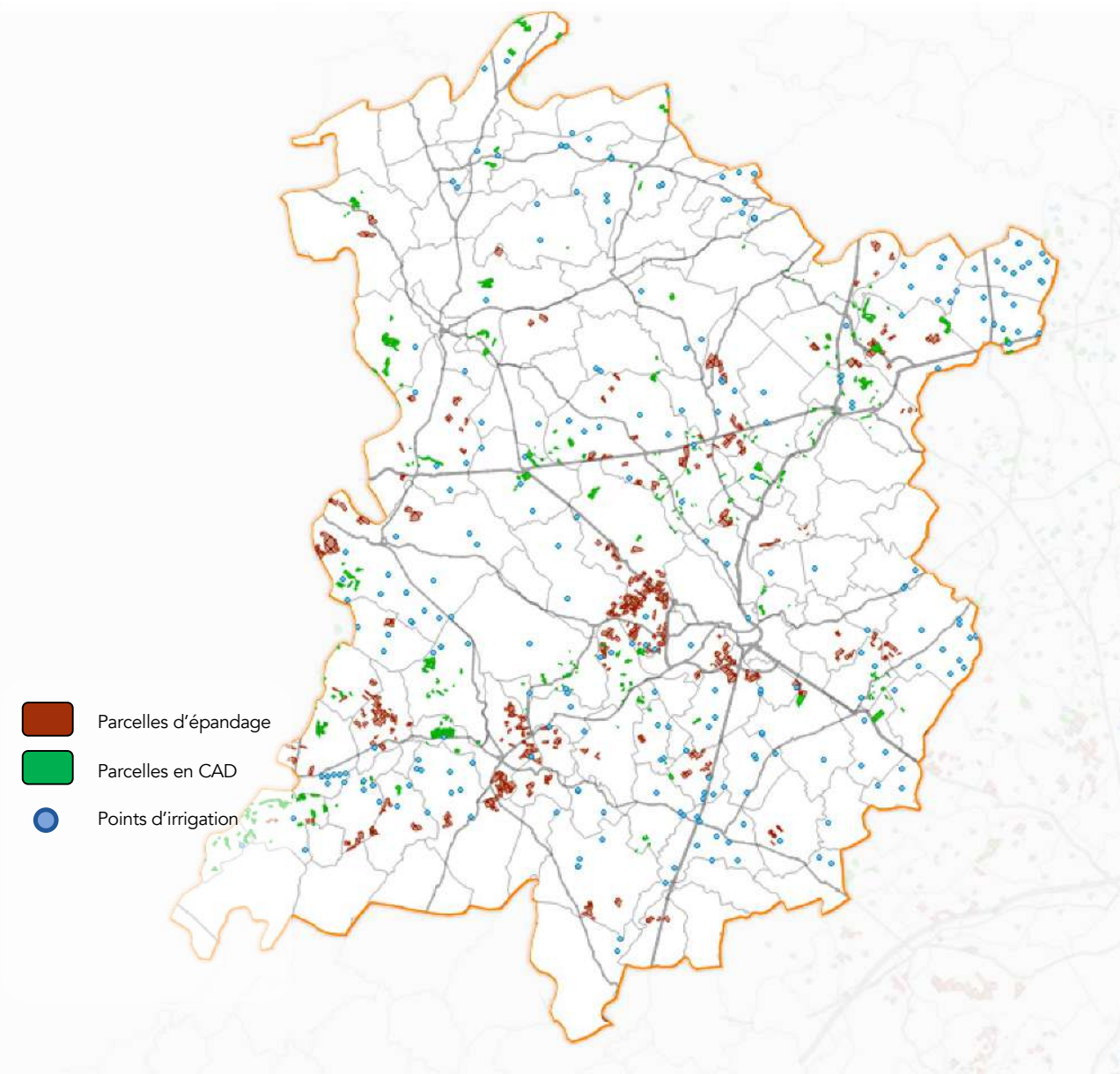
AGRICULTURE – Exploitations agricoles

Recensement Parcellaire Graphique de 2014 : formes juridiques d'exploitation des parcelles agricoles (Agreste, IGN ; atopia)



AGRICULTURE – Investissements agricoles

Divers investissements sur l'espace agricole - Parcelles de périmètre d'épandage de matière organique ; parcelles en Contrat d'Agriculture Durable (CAD) – points de prélèvements pour l'irrigation agricole (Agreste, DDT41, IGN ; atopia)



Des investissements sur l'ensemble du territoire en faveur de différentes agricultures

En 2010, environ 69 500 ha de terres sont drainées par 906 exploitants soit 40 % des terres agricoles. L'irrigation concerne 19 000 ha et 261 exploitations.

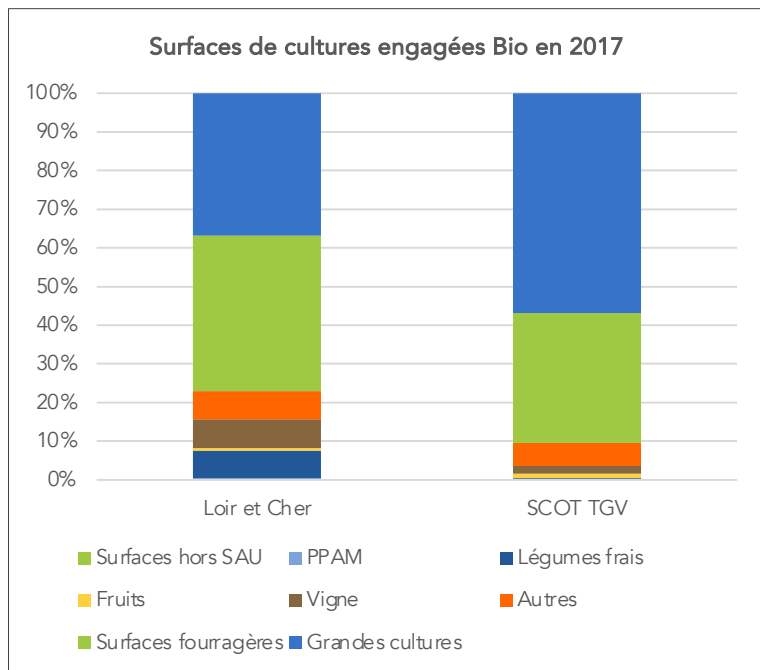
Un périmètre d'épandage est un ensemble des « parcelles » appartenant à une ou plusieurs exploitations agricoles. Une étude préalable étudie leurs capacités à recevoir un à plusieurs produits d'épandage d'infrastructures (ICPE d'élevage, ICPE industrielle, station d'épuration).

En lien avec les infrastructures de gestion des effluents urbains ou de l'élevage, les périmètres d'épandage se concentrent pour la plupart dans la vallée du Loir.

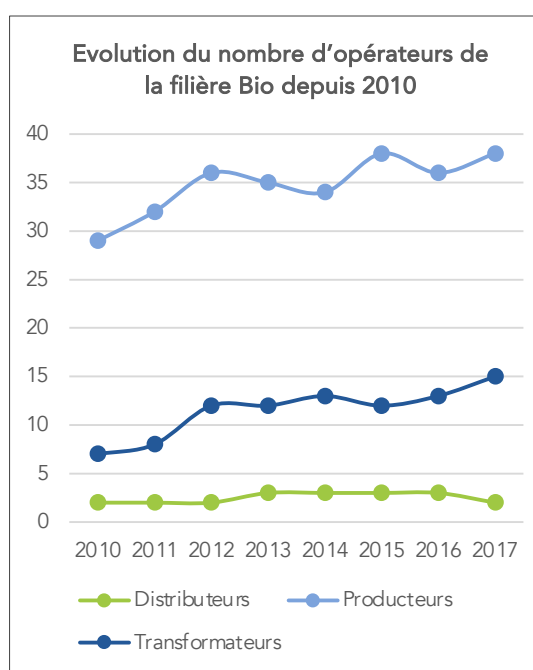
Les parcelles en Contrat d'Agriculture Durable (CAD), en faveur de cette filière sont en développement dans toute la vallée du Loir.

Par ailleurs, la filière agricole évolue en faveur d'une diversification des activités : les services instructeurs du territoire (CATV, CCCP, CCPHV) enregistrent de nombreuses demandes d'exploitants agricoles pour la construction d'unité de transformation de leur production et/ou pour développer les circuits courts.

AGRICULTURE – Filière biologique



(Agence Bio, données EPCI ; atopia)

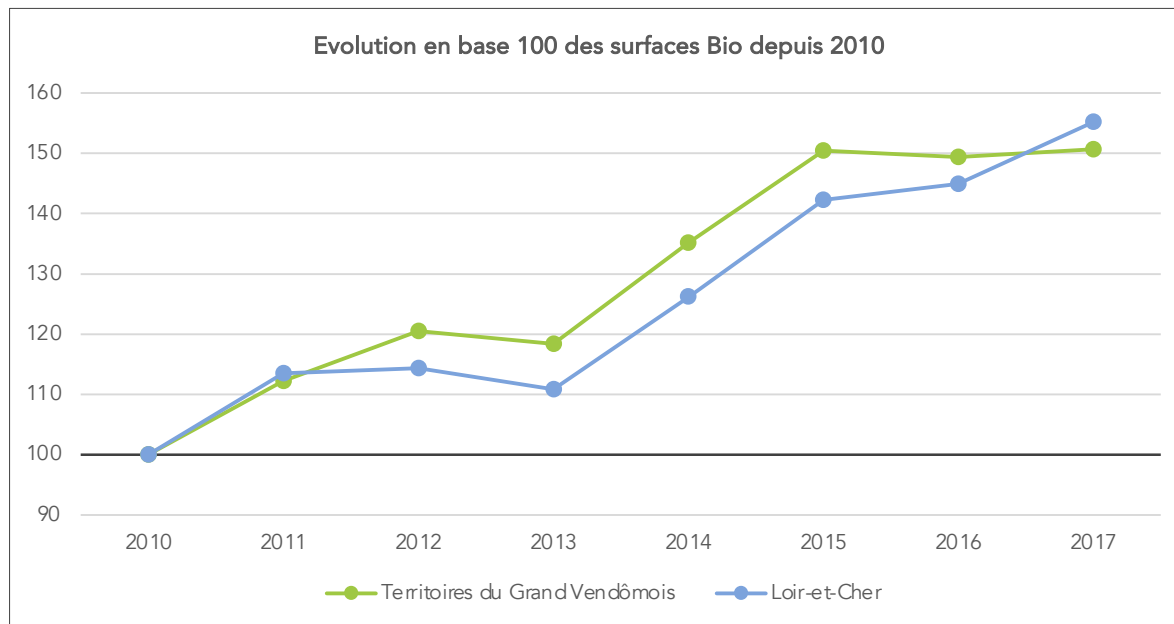
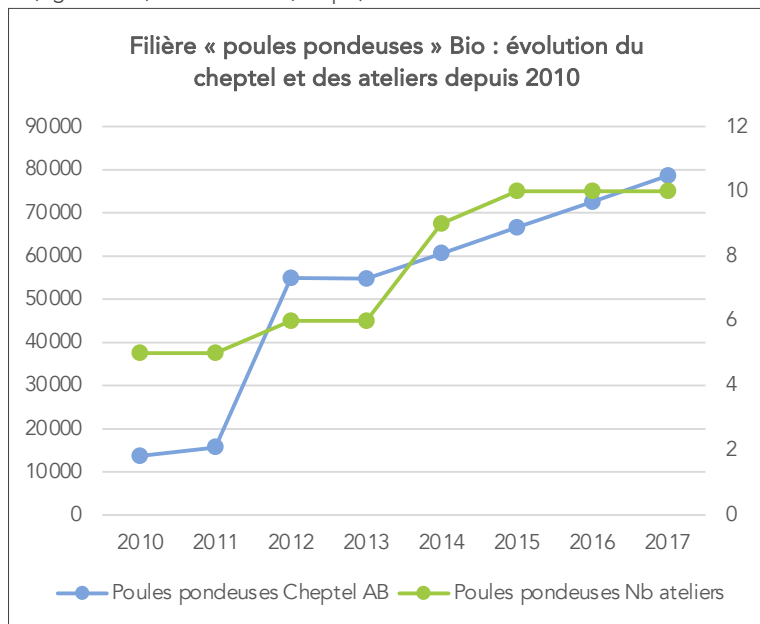


Une filière biologique qui se développe

Depuis 2010, les surfaces de cultures biologiques (en conversion ou certifiées bio) augmentent au même rythme qu'en Loir-et-Cher (+50%), pour atteindre 1.980 hectares en 2017.

En Vendômois; les grandes cultures prédominent (36% contre 14% dans le Loir-et-Cher) lorsque l'élevage en Bio s'appuie presque essentiellement sur l'important cheptel avicole, dont les poules pondeuses. La CA Territoires Vendômois et la CC Perche et Haut Vendômois représentent 90% de ce cheptel.

Sur le moyen terme, la filière Bio tend à se renforcer sur le Vendômois avec un accroissement du nombre d'acteurs, notamment des producteurs (+1/3 environ) et des transformateurs (doublement sur les 7 dernières années).





TOURISME

TOURISME – Positionnement touristique du territoire

Positionnement du Vendômois par rapport aux principales polarités touristiques alentours (*atopia*)



Le Vendômois, une entité touristique à part entière entre Chartres et le Val de Loire

Le Vendômois est une des quatre régions touristiques du département proposées par l'Agence de Développement Touristique du Loir-et-Cher. 3 offices de tourisme ou bureaux d'information touristique se situent sur les communes de Vendôme, Fréteval et Mondoubleau. L'office de tourisme de Vendôme a accueilli 6 315 visiteurs en 2016, celui de Fréteval 1 916 la même année.

Une proximité avec le val de Loire à transformer en atout

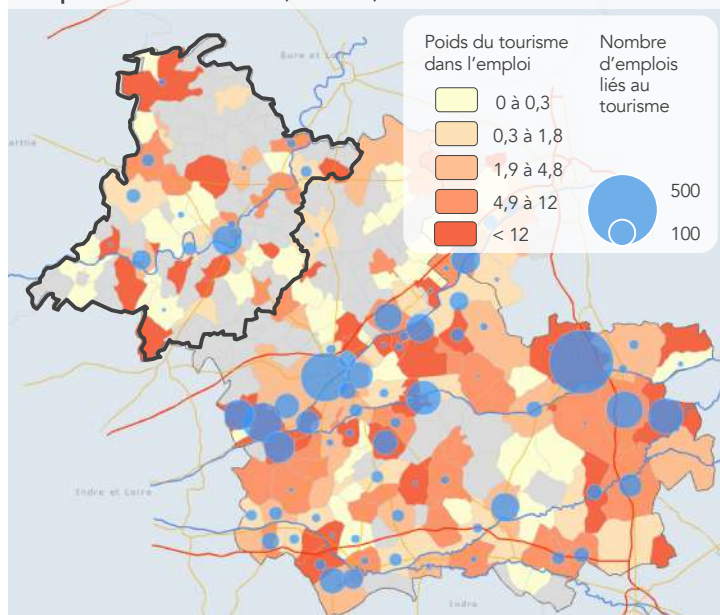
Le Vendômois est situé entre Chartres et Chambord/Beauval, deux pôles touristiques nationaux majeurs. Le Val de Loire est la destination la plus connue du Loir-et-Cher, et joue le rôle d'attracteur touristique phare du département, grâce à sa reconnaissance mondiale au titre de l'UNESCO.

Afin de ne pas rester «dans l'ombre» de cette destination très fréquentée, le Vendômois cherche à tirer parti de cette proximité, en proposant une offre complémentaire aux grands sites du Val de Loire et en invitant les touristes à s'offrir une escale de calme à l'écart des grandes destinations, et cherche à valoriser le cyclotourisme le long de la vallée du Loir. La desserte en TGV depuis Paris est également valorisée, afin de faire de Vendôme une porte d'entrée dans le Loir-et-Cher.

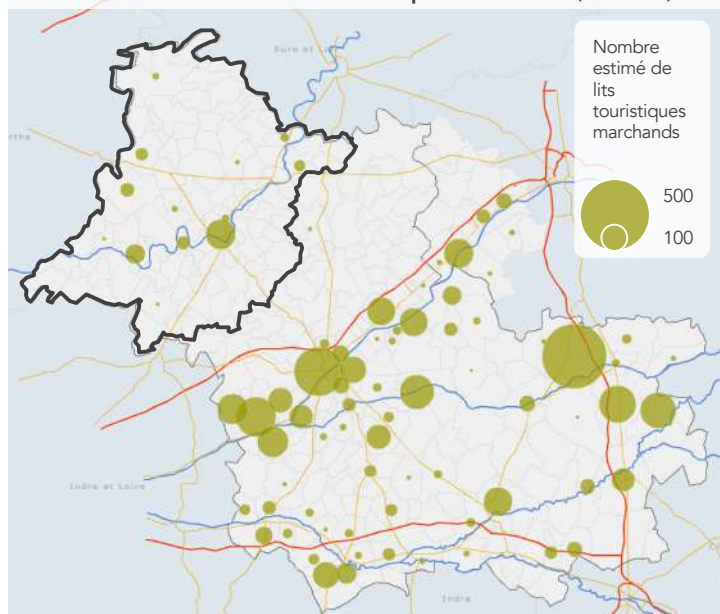
Une stratégie touristique globale est portée par les offices de tourisme de Vendôme et de Châteaudun pour faire reconnaître ces qualités.

TOURISME – Positionnement touristique du territoire

Emplois liés au tourisme (Pilote41)



Estimation du nombre de lits touristiques marchands (Pilote41)



Sites les plus visités du Loir-et-Cher (ADT41)

Site touristique	Fréquentation en 2016
1° - Zooparc de Beauval	1 350 000
2° - Château et domaine de Chambord	728 133
3° - Château et jardins de Chaumont-sur-Loire	392 387
4° - Château de Cheverny	349 000
5° - Château royal de Blois	292 843
6° Musée de la magie de Blois	93 085
7° - Maisons des vins de Cheverny	76 346

Sites les plus visités du Vendômois (ADT41)

Site touristique	Fréquentation en 2016
1° - Commanderie d'Arville	19 471
2° - Château des énigmes de Fréteval	19 227
3° - Musée de Vendôme	14 943
4° - Musikenfête, Montoire-sur-le-Loir	13 777
5° - Jardins du Plessis-Sasnières	8 911
6° - Grotte pétrifiante et village de Trôo	6 924
7° - Maisons des vins de Thoré-la-Rochette	5 500

Une activité touristique modeste en comparaison du reste du Loir-et-Cher

L'activité touristique représente une part assez importante de l'économie au sein du département : 3 780 emplois sont engendrés par cette activité qui représente 4,9% de l'emploi total, ce qui en fait la quatrième activité en terme d'emplois. Mais celle-ci se concentre principalement sur les deux tiers sud du département (Sologne, Val de Loire).

Au sein du Vendômois, l'activité touristique représente deux fois moins d'emplois qu'au niveau départemental, avec 2,6% du total de l'emploi privé.

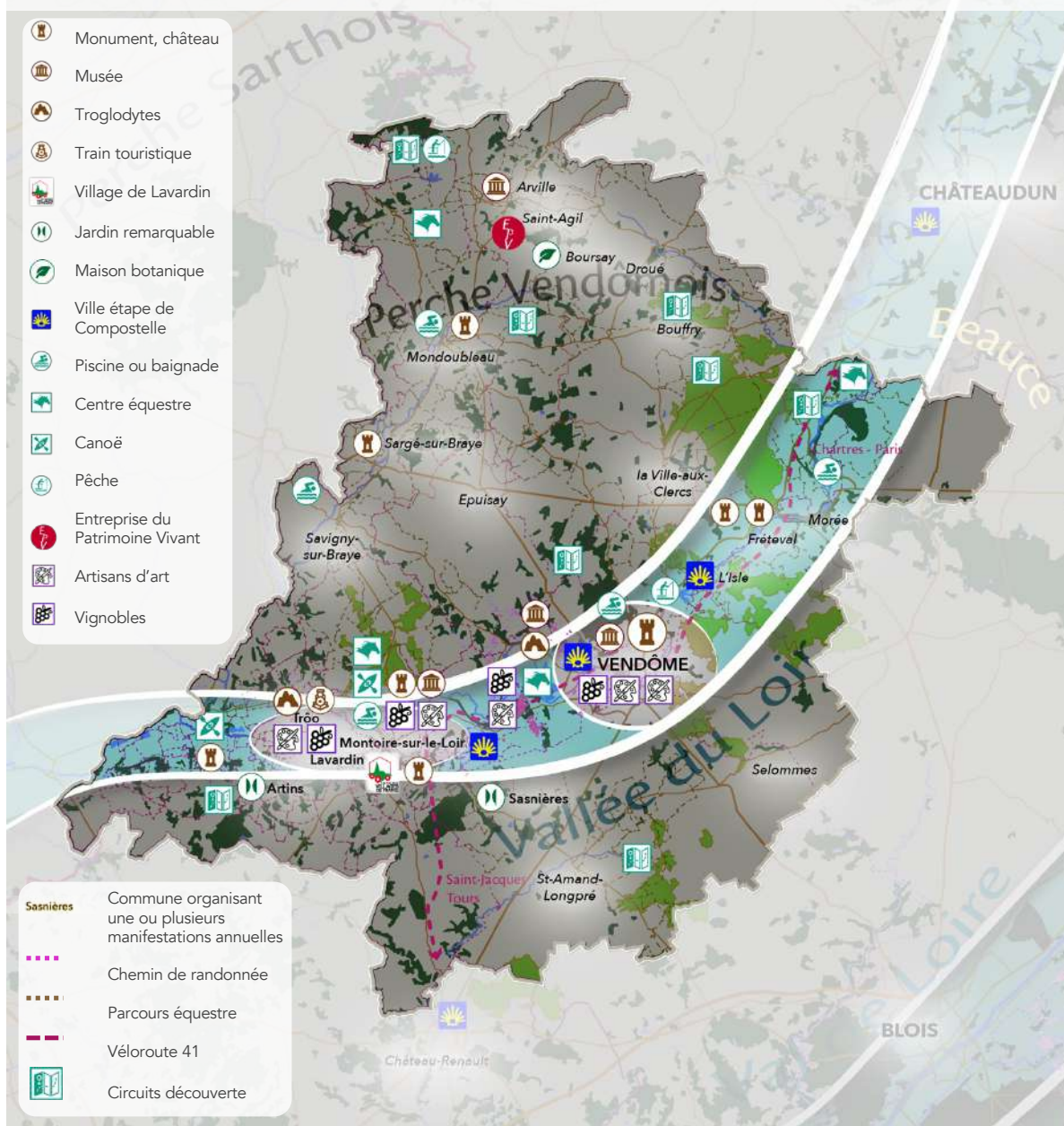
Le Vendômois dispose de 2 200 lits touristiques marchands, ce qui est faible en comparaison du nombre total de lits estimés à 27 000 sur l'ensemble du département.

Enfin, les grands attracteurs touristiques du département (Zooparc de Beauval, Château de Chambord etc.) sont tous situés en-dehors du Vendômois. La fréquentation des sites touristiques du territoire est ainsi modeste en comparaison des autres sites du Loir-et-Cher. Le site le plus fréquenté du Vendômois en 2016, la commanderie d'Arville, est ainsi en treizième position au niveau départemental (toutes catégories confondues).

Bien que présente, l'activité touristique ne profite pas des attracteurs départementaux très fréquentés, situés à distance du Vendômois. Elle reste donc modeste et peu connue. La proportion élevée de résidences secondaires (10,2% en 2014) s'appuie sur un marché immobilier local peu tendu (rappel : perte de population entre 2009 et 2014) notamment dès que l'on s'éloigne de Vendôme et d'une pratique de la villégiature dans le nord du territoire (Perche).

TOURISME – Activités touristiques

Activités touristiques de la Vallée du Loir (IGN BDTopo ©, vendome-tourisme.fr, FFRP, atopia)



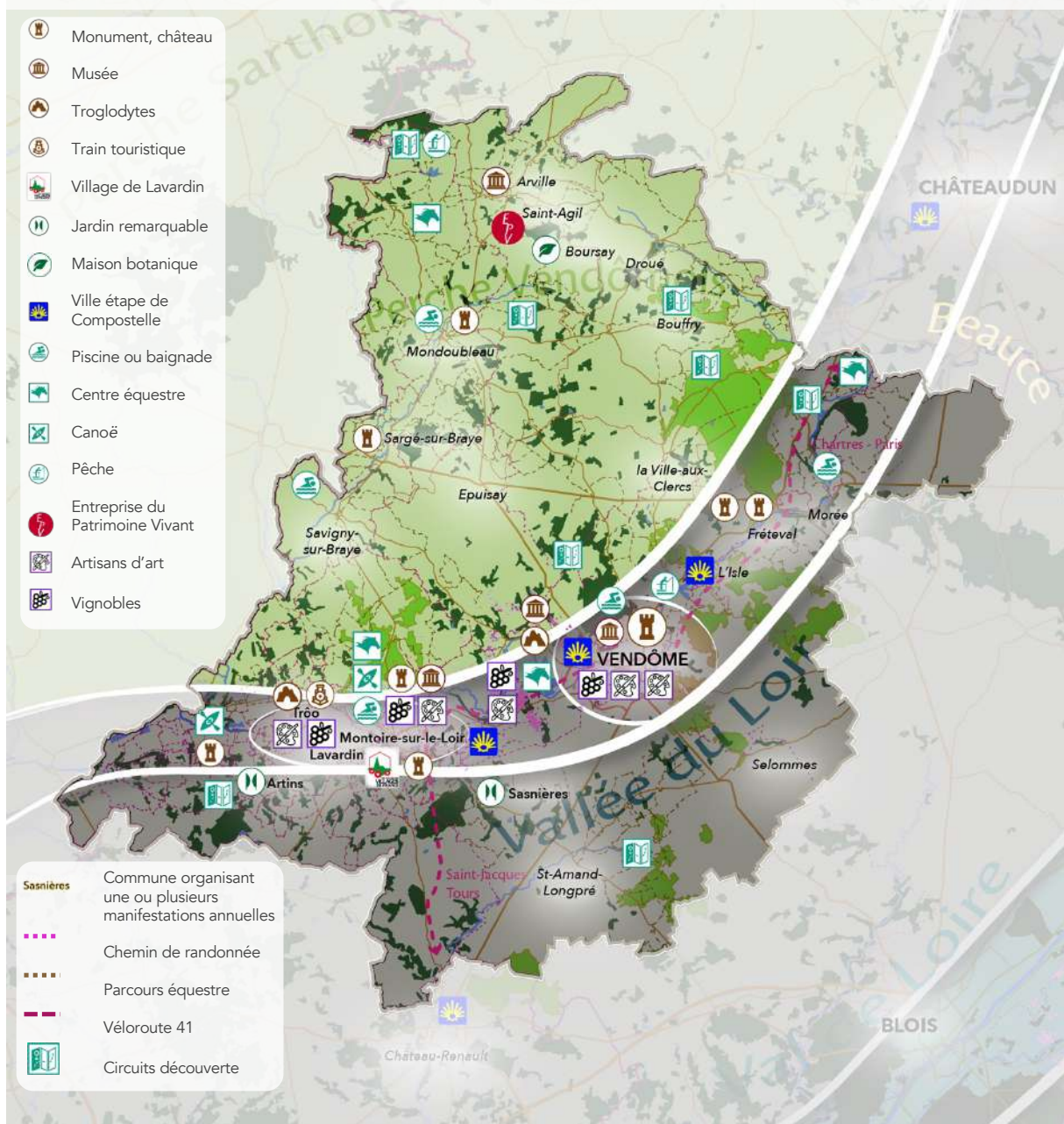
La Vallée du Loir, support à une importante offre touristique

Le Loir traverse le Vendômois de Saint-Hilaire-la-Gravelle à Couture-sur-Loir, dans une vallée riche en terme d'offre touristique au potentiel important de valorisation grâce à sa bonne lisibilité (continuité le long du Loir) :

- Une forte densité de monuments et de patrimoine bâti : châteaux médiévaux (Vendôme, donjon de Fréteval, ruines de Lavardin etc.) ou du XVIII^e Siècle (Château des Énigmes de Fréteval), villes et villages (Lavardin Plus Beau Village de France), patrimoine troglodytique (Trôo, chapelle troglodyte de Rochambeau, champignonnières) notamment.
- Vendôme, dont la qualité patrimoniale est reconnue par le label *Ville d'Art et d'Histoire*, et faisant l'objet d'une forte valorisation grâce à l'action publique : fleurissement reconnu (4 fleurs), mise en lumière, marque territoriale *Vendôme, bien plus qu'une place* etc.
- Le train touristique entre Montoire-sur-le-Loir et Trôo, générant un flux touristique à destination du Musée des Rencontres à Montoire et de la Maison des produits de terroir de Thoré-la-Rochette,
- Le sentier de randonnée et la véloroute V41 longeant le Loir de Châteaudun à Montoire, portion de l'itinéraire permettant de relier Saint-Jacques de Compostelle (Route Saint-Martin) depuis Chartres. Vendôme, L'Isle et Montoire-sur-le-Loir sont d'ailleurs des villes étapes du pèlerinage.
- Les activités de pleine nature en lien avec la rivière et l'eau : la pêche, le canoë, les sentiers découverte etc.
- Une production locale à forte valeur ajoutée (artisanat d'art, safran de La Chapelle-Vicomtesse, etc.) et les productions viticoles bénéficiant de l'AOC «Coteaux du Vendômois». Ces productions bénéficient d'une importante campagne de communication via la marque territoriale Vendôme.

TOURISME – Activités touristiques

Activités touristiques du Perche (IGN BDTopo @, vendome-tourisme.fr, FFRP, atopia)



Le Perche Vendômois, une entité paysagère au potentiel touristique réel mais une situation d'«entre-deux» défavorable

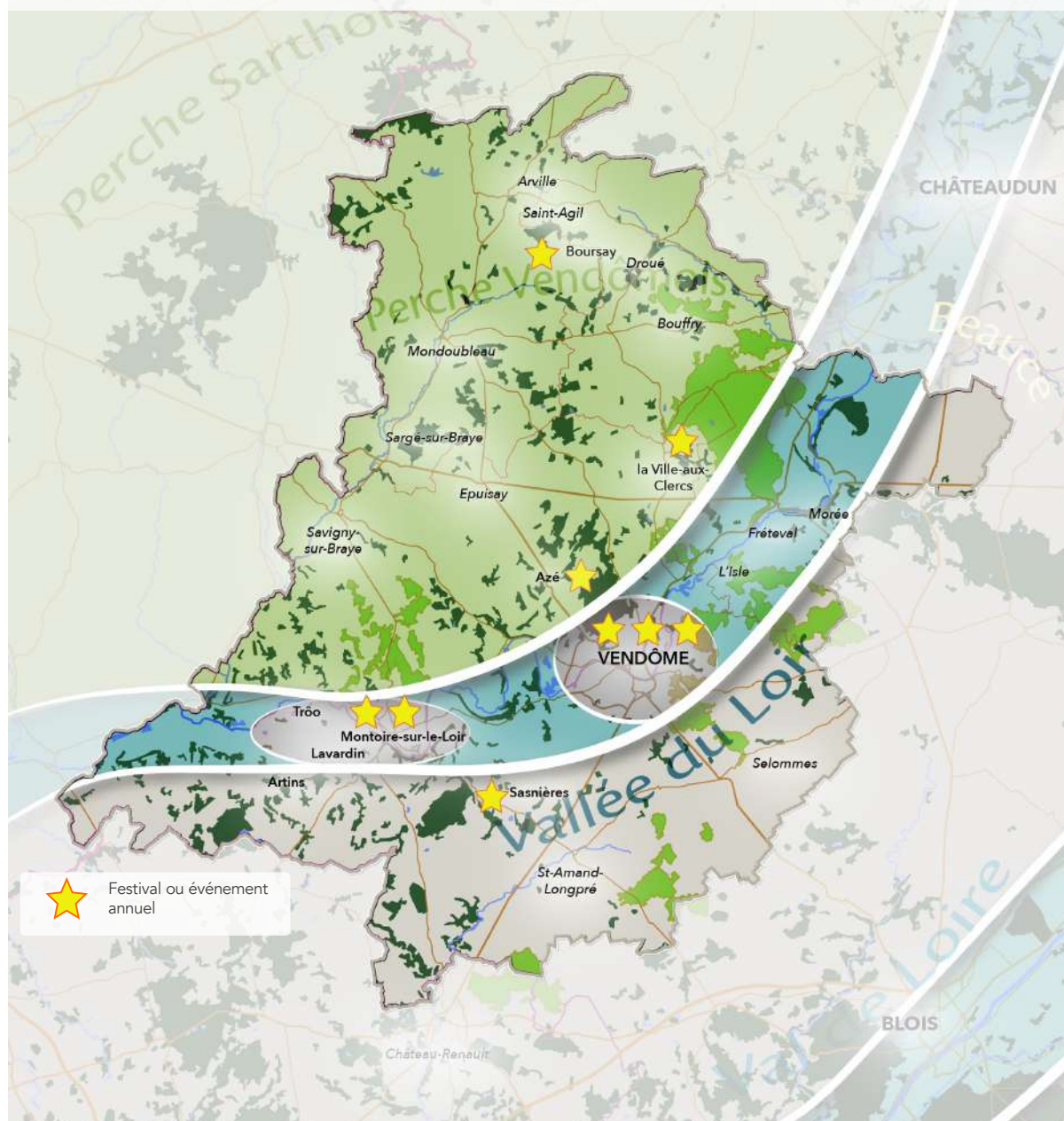
Entre la Vallée du Loir et le Parc Naturel Régional du Perche, le Perche Vendômois offre des éléments touristiques et paysagers intéressants :

- Des éléments de patrimoine d'exception comme la Commanderie des templiers d'Arville réputée comme «la mieux conservée de France», qui est le premier site touristique du Perche Vendômois avec environ 20 000 entrées payantes par an, une fréquentation sensiblement équivalente à celle de l'Écomusée du Perche de St-Cyr-La-Rosière dans l'Orne.
- Une valorisation des activités de plein air : randonnées à pied, à vélo, et activités en lien avec les plans d'eau comme la pêche, ainsi que la maison botanique de Boursay, un lieu dédié à la préservation des formes et savoir-faire du bocage.
- La présence de centres équestres et de circuits de randonnée à cheval, les courses de chevaux de race Percheronne à l'hippodrome de Mondoubleau et la présence de la Sellerie Percheronne, travaillant le cuir de manière traditionnelle et labellisée «Entreprise du Patrimoine Vivant» sur la commune de Saint-Agil, permettant au territoire de s'inscrire dans la tradition équestre importante à l'échelle du Perche.

Cependant, cette offre souffre d'un manque de notoriété, liée d'une part à une densité d'offre assez faible, d'autre part à la «concurrence» du Parc Naturel Régional du Perche sur le plan du rayonnement touristique, plus à-même de communiquer sur son offre touristique typiquement rurale (activités de pleine nature, équitation, patrimoine bâti etc.)

TOURISME – Activités touristiques

Festivals et événements spécifiques (IGN BDTopo®, vendome-tourisme.fr, culture41, atopia)



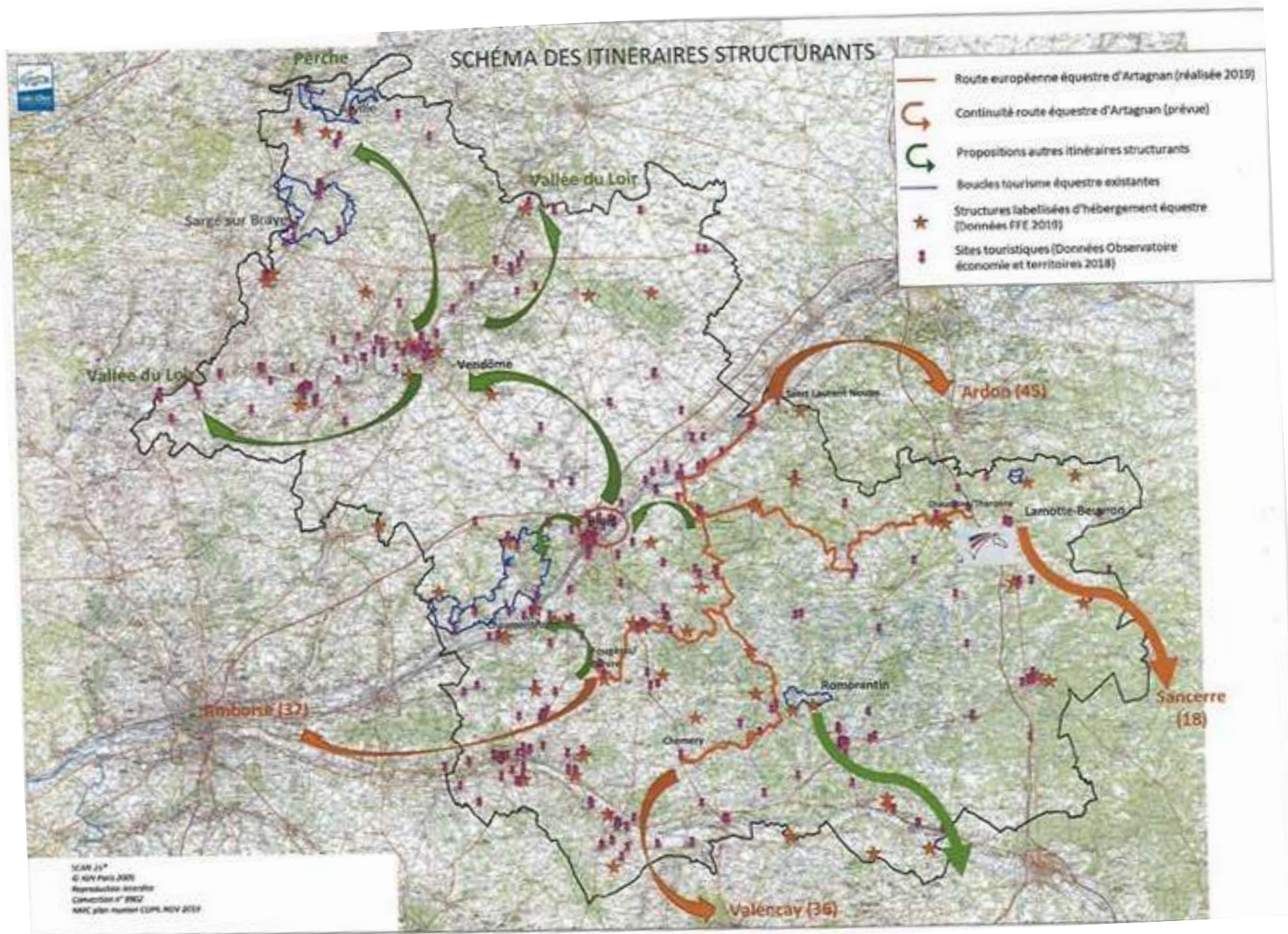
Une offre événementielle attractive le long de la vallée du Loir

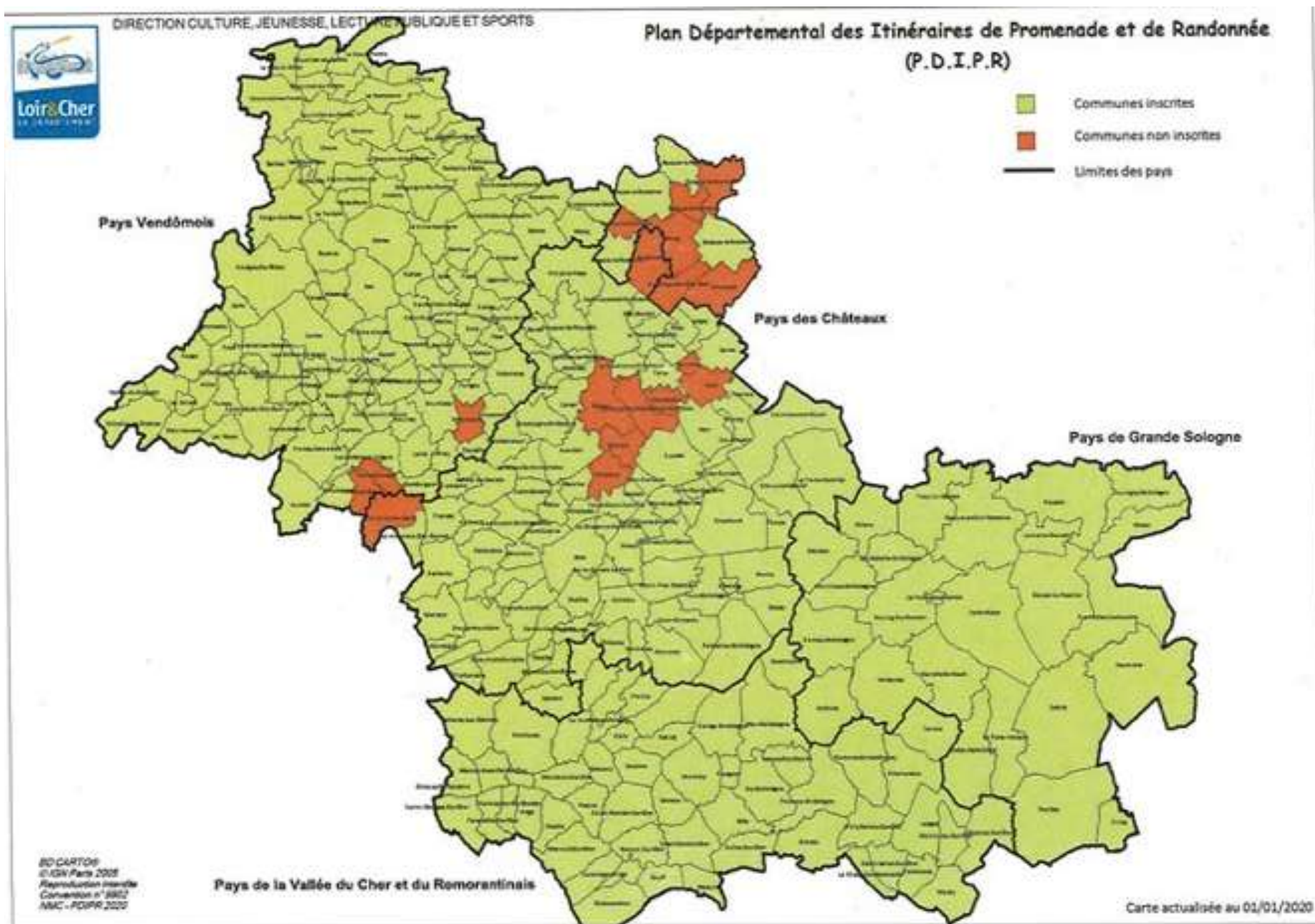
De nombreuses manifestations annuelles sont organisées sur plusieurs communes du territoire, parmi lesquelles :

- Festivals de musique : le festival international de guitare et les Rockomotives à Vendôme, le festival de danse et musique du monde à Montoire-sur-le-Loir, Festillésime 41 (un ensemble de concerts réalisées dans des communes du Loir-et-Cher, changeant chaque année), etc.
- Manifestations culturelles : promenades photographiques de Vendôme notamment, rendez-vous de la Poissonnière, journée des écrivains à Meslay, expositions dans les bibliothèques etc.
- Manifestations sportives : trail de La-Ville-aux-Clercs, Trail de la Houssée, Trail des sangliers des Chênaies, etc.
- Manifestations gastronomiques : fête de la soupe au jardin du Plessis-Sasnières, fête bio de Boursay, etc.

Ils contribuent à faire connaître le Vendômois par leur importante fréquentation, notamment les promenades photographiques qui ont accueilli 84 000 visiteurs en 2016.

Festival	Fréquentation en 2016
1° - Promenades photographiques de Vendôme (10 semaines)	84 000 (2° rang départemental après l'Open de Lamotte-Beuvron)
2° - Danses et musiques du monde de Montoire-sur-le-Loir (1 semaine)	13 828
3° - Rockomotives de Vendôme (1 semaine)	5 000
4° - Marathon sur les traces du loup à La-Ville-aux-Clercs (1 jour)	2 000
5° - fête de la soupe de Sasnières	2 000
6° - Festival international de guitare de Vendôme (1 semaine)	1 917







Le Chemin de Compostelle fait partie du patrimoine local
Crédit photo : atopia



Plan d'eau de Saint-Ouen
Crédit photo : atopia



Canoë sur le Loir
Crédit photo : blog Vendôme au Naturel



Balisage de la Véloroute 41
Crédit photo : Joël Damase



Équitation
Crédit photo : Les écuries du Vendômois



Balisages et parcours de randonnées dans le Perche
Crédit photo : atopia



Les fortifications de Trôo
Crédit photo : Wikimedia Commons



La Commanderie d'Arville
Crédit photo : Wikimedia Commons



Le Train Touristique de la Vallée du Loir
Crédit photo : D.Source (ADT 41)



Le Château des Énigmes de Fréteval
Crédit photo : Château des Énigmes



La ville de Vendôme
Crédit photo : atopia



La Tour de Grisset
Crédit photo : Wikimedia Commons



Le village de Lavardin
Crédit photo : Antonin Veillith



Le Musée de Vendôme
Crédit photo : Antonin Veillith



Le Jardin du Plessis-Sasnières
Crédit photo : D.Source (ADT 41)



Village de Trôo
Crédit photo : Champ Libre



Maison de la Poissonnière, demeure natale de Ronsard
Crédit photo : ADT 41



Le château féodal de Fréteval
Crédit photo : Wikimedia Commons



Les vins de Vendôme
Crédit photo : marque Vendôme



Vignobles dans le Vendômois
Crédit photo : atopia



Bière de Ronsard
Crédit photo : Marque Vendôme



GAEC Le Boël à Nourray, labellisé Bienvenue à la Ferme
Crédit photo : bienvenue à la ferme

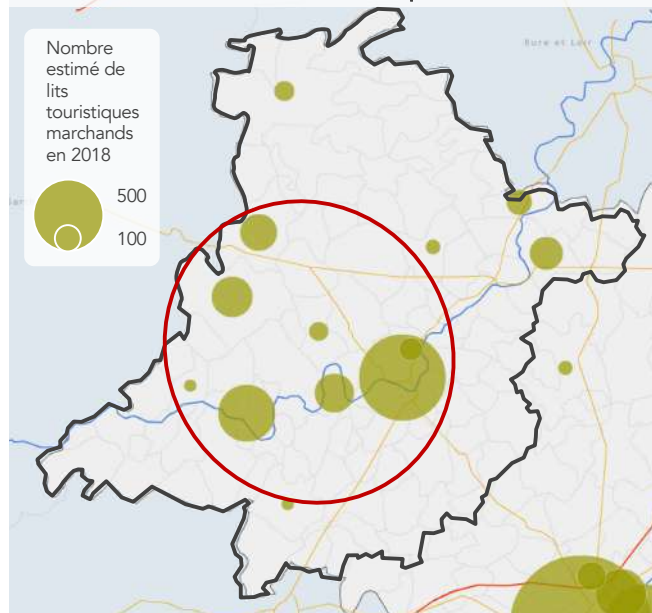


La Sellerie Percheronne, labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant
Crédit photo : Sylvie Buschhoff

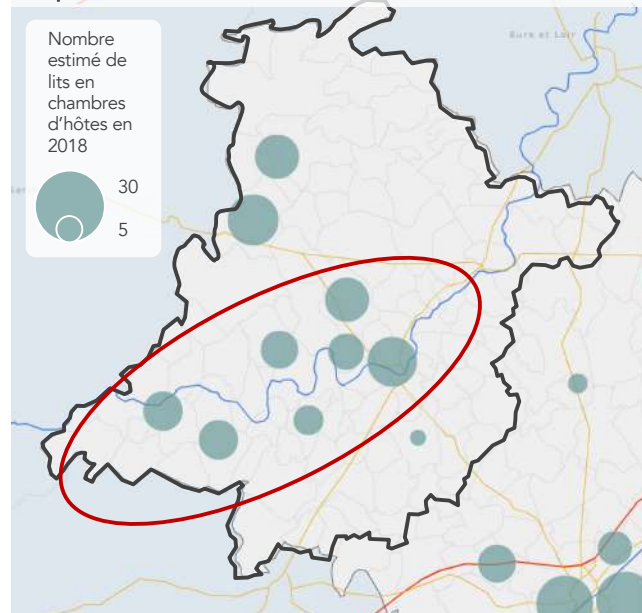


Bijoux en verre multicolore de Trôo
Crédit photo : vendome-tourisme.fr

Estimation du nombre de lits touristiques en 2018 (Pilote41)



Capacité des chambres d'hôtes Gîtes de France (Pilote41)



Des hébergements ancrés dans le cadre rural de leur territoire

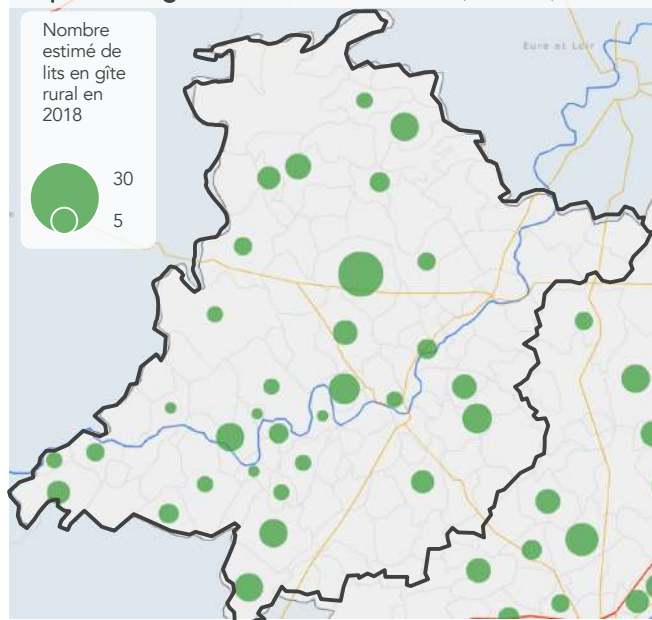
- Le Vendômois bénéficie d'une offre en hébergements assez dense. On observe toutefois une plus faible densité d'hébergement sur les parties nord-est et sud-est, contre une forte concentration le long de la vallée du Loir. Cela est en concordance avec la répartition de l'offre touristique, qui se situe en grande partie le long du Loir. L'offre en gîtes ruraux est mieux répartie sur le territoire, excepté sur l'extrême-est.
- L'offre est composée en grande majorité de gîtes et chambres d'hôtes, en lien avec le caractère rural du territoire. Plus de la moitié sont labellisés «Gîtes de France». Leur prix est compris entre 60 et 100€ la nuit pour les chambres d'hôtes. Le territoire possède également de nombreux gîtes de groupe (commanderie d'Arville, domaine de Boisvinet, etc.)

- Les campings sont au nombre de 9 et 5 d'entre eux possèdent au moins trois étoiles.

Une faible proportion d'hôtels et d'hébergements haut de gamme

Si cette offre d'hébergement est adaptée à une clientèle en recherche de nature et de campagne, elle ne répond que partiellement à une potentielle demande dans la gamme supérieure d'hôtellerie, à destination de personnes venant dans le cadre du tourisme d'affaires ou disposant de moyens financiers élevés. En effet, sur 13 hôtels, 8 sont d'entrée de gamme et aucun ne dépasse 3 étoiles.

Capacité des gîtes ruraux Gîtes de France (Pilote41)



Typologie des hébergements (ADT41, vendome-tourisme)

Type d'hébergements	Nombre
Hôtels d'entrée de gamme	8 (dont 4 à Vendôme)
Hôtels moyenne gamme	5 (dont 2 à Vendôme)
Campings	9
Résidences de tourisme	21
Gîtes ruraux	22
Chambres d'hôtes	31
Hébergement collectif, gîtes de groupe	6
Hébergement insolite	1



Hébergements de la Commanderie d'Arville
Crédit photo : atopia



L'hôtel le Saint-Georges en centre-ville de Vendôme, 3 étoiles
Crédit photo : atopia



Gîte La Grange au Presle à Lunay, Gîte de France 3 épis
Crédit photo : Gîtes de France 41



Hôtel Le Vendôme, labellisé 3 étoiles
Crédit photo : Hôtel Vendôme



Camping La Varenne à Morée, labellisé Accueil Vélo
Crédit photo : vendome-tourisme.fr



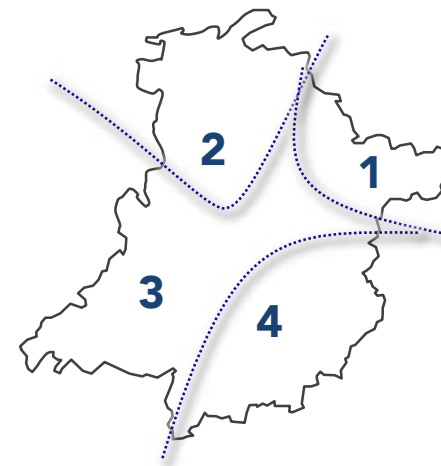
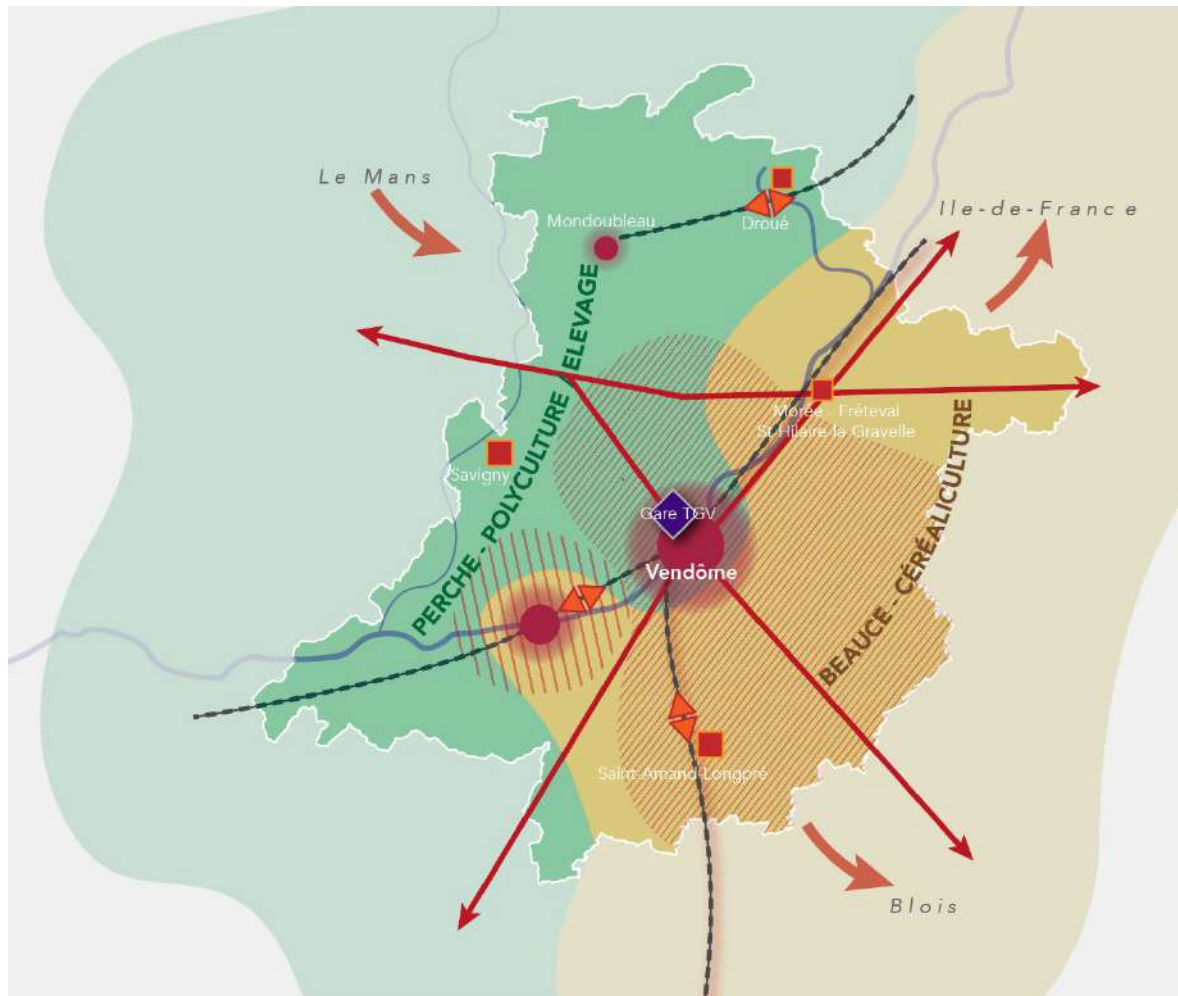
Aire de stationnement pour camping-cars à Vendôme
Crédit photo : aire-service-camping-car.fr

ATOUPS & FORCES

- Une diversité des terroirs et des productions agricoles : un espace agricole stratégique à forte valeur économique
- Une agriculture structurée : embranchements fer (Montoire et St-Amand-Longpré, Pezou, Droué), laiterie (Montoire), abattoir (Vendôme), silos
- Des savoir-faire industriels et agricoles forts et reconnus
- Une proximité à Paris (TGV) qui accroît l'accès à une offre d'emplois diversifiée pour les habitants
- Un maillage d'espaces économiques hiérarchisés sur le territoire qui offre des potentiels fonciers économiques important lié à une maîtrise et des réserves publiques conséquentes
- Une diversification des productions et des activités agricoles vers le bio et la transformation par exemple qui témoigne d'un dynamisme de cette filière.

FAIBLESSES & MENACES

- Une tendance à l'intensification et l'uniformisation des modes de production agricole, induisant une « fuite de la plus-value » (traduite par un recul de l'emploi agricole)
- Une certaine faiblesse des revenus en lien avec le tissu économique agricole et industriel
- Des difficultés de recrutement de la part des entreprises : faible attractivité pour les actifs cadres et difficulté de mobilité pour certains actifs locaux
- Des créations d'emploi portées par des structures économiques « diffuses » (en lien avec le tissu industriel / agricole). Des pôles d'emploi « traditionnels » qui n'apparaissent pas comme les moteurs de la croissance d'emploi, ce qui entraîne un affaiblissement et une dilution des pôles (signal faible)
- Une trop faible évolution des emplois de services (« sphère présentielle ») qui ne permet pas de compenser la perte d'emplois de la « sphère productive »
- Une activité touristique qui produit peu de retombée économique et qui reste positionnée sur une logique moins-disante (« moins cher que les territoires voisins »)



1 VALLÉE DU LOIR AMONT

- Tissus industriel / agro alimentaire
- Actifs polarisés en partie par l'aire de Châteaudun

2 PERCHE

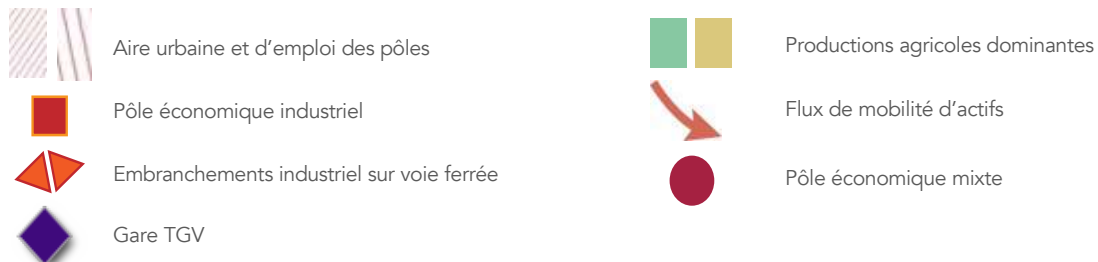
- Polyculture / Elevage
- Tourisme / loisirs

3 VALLÉES DU LOIR ET DE LA BRAYE

- Pôles d'emplois mixtes (importance des emplois de services)
- Importance des aires d'emplois de Vendôme et de Montoire-sur-le-Loir
- Aval / vallée de la Braye : actifs polarisés en lien avec l'axe Tours – Le Mans

4 BEAUCE / GÂTINE

- Economie à dominante agricole et industrielle
- Productions à dominante céréalières
- Population active à l'interface des bassins Vendômois et Blaisois



CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT, URBANISME

PAYSAGES, PATRIMOINES, DYNAMIQUES D'URBANISATION

Superficie du territoire
1 684 km²

Nombre de grandes régions naturelles
4

Nombre d'édifices inscrits et classés aux Monuments Historiques
136

Nombre de Site Patrimonial Remarquable (SPR)
1

Nombre de sites protégés
8

Extension de l'urbanisation entre 2005 et 2015
206 ha

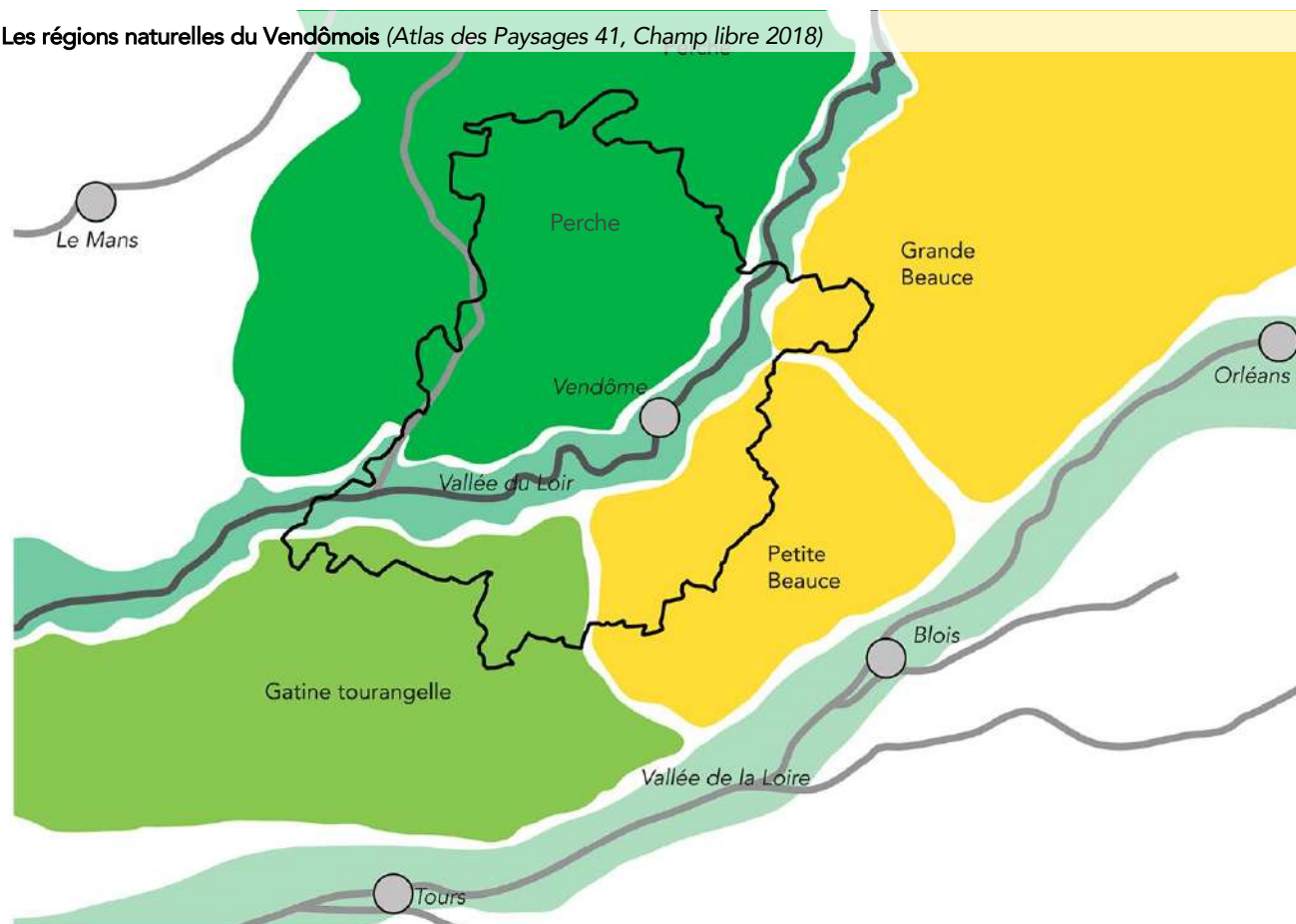
Extension des zones économiques entre 2005 et 2015
200 ha

Évolution des surfaces boisées entre 1980 et 2013
+1% par an



**CARACTÉRISATION DES PAYSAGES :
APPROCHE DESCRIPTIVE**

Les régions naturelles du Vendômois (Atlas des Paysages 41, Champ libre 2018)



Le Vendômois, un carrefour de territoires

Le Vendômois est un territoire à la croisée de plusieurs grandes régions naturelles françaises (Perche, Gâtine, Beauce), distinctes dans leurs caractères et leurs productions agricoles (Viandes, Lait, Bois et céréales). La Vallée du Loir, qui sépare ces régions, en est aussi le lien : elle a permis le développement des axes de communication et la circulation de ces biens. Vendôme est situé au carrefour de ces régions, à un point stratégique pour le commerce et l'échange.

La vallée du Loir, et le grand Vendômois, est donc un territoire de mélanges et de brassages. Si ces composantes ont une identité distinctes, les caractères se métissent, s'hybrident doucement aux marges, et les transitions entre paysages sont douces.



Le Perche



Vallée du Loir

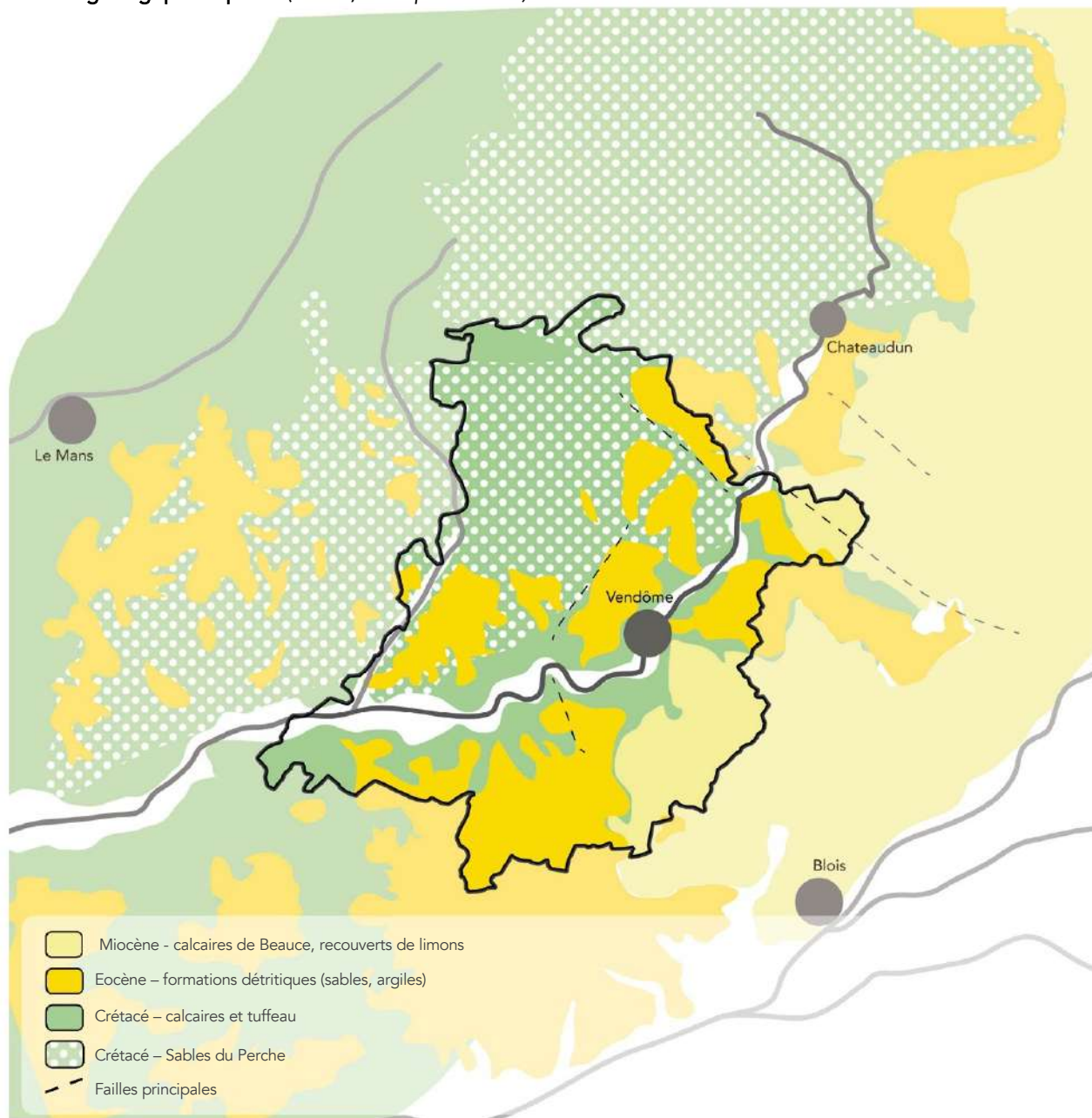


Gâtine tourangelle



Plaine de Beauce

Carte géologique simplifiée (BRGM, Champ libre 2018)



Des terrains sédimentaires qui se recouvrent

L'ensemble des territoires du grand Vendômois se trouve dans le bassin parisien, légèrement sur sa marge ouest. Ce socle est donc sédimentaire, mais constitué de couches distinctes en fonction des entrées successives de la mer sur ces terrains. Il présente un caractère assez mouvementé et disparate, générant des situations très différentes au sein de cet ensemble.

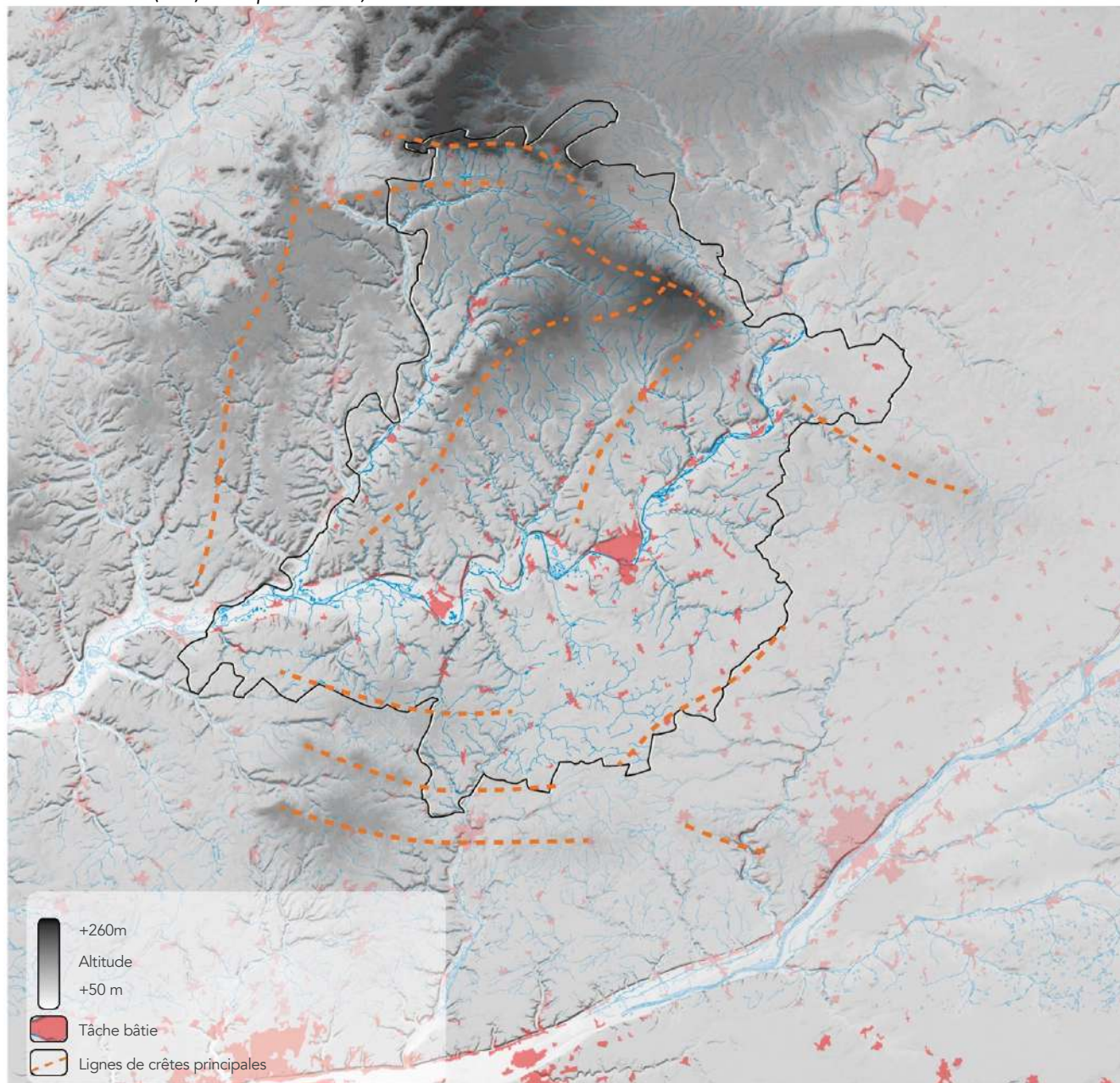
L'ensemble repose sur de très épaisses (plusieurs centaines de mètres) couches sédimentaires déposées dans la mer du crétacé (environ -100 millions d'années), qui émergent sur toute la partie Nord sous forme de sables et d'argiles (les sables du Perche). Elles se découvrent aussi dans la vallée du Loir, au sein des falaises de tuffeau qui constituent ses coteaux.

Lors de l'Éocène (env. -40MA), des formations détritiques diverses recouvrent le crétacé (sables, faluns, calcaires de Touraine, argiles...). Ces formations, qui émergent au Sud-Ouest du territoire, sont responsables du caractère de «mosaïque» de la Gâtine tourangelle.

Lors du Miocène (-20MA), le Lac de Beauce a recouvert en partie le territoire et déposé des calcaires au-dessus de ces formations. Ces calcaires, recouverts de limons, ont permis la constitution de sols très fertiles qui caractérisent la Beauce.

Ces terrains sédimentaires ont subis les contraintes tectoniques des montagnes lointaines. Les failles qui en résultent guident aujourd'hui les vallées et les lignes de crête.

Carte du Relief (IGN, Champ libre 2018)



Une cohérence géographique

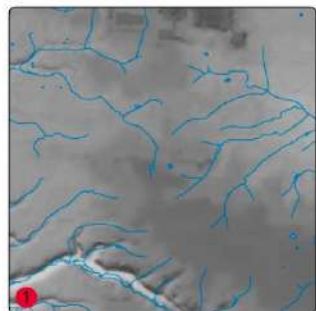
Les territoires du Grand Vendômois présentent un pendage général vers le Sud/Sud-Est, avec quelques soulèvements qui le perturbent. Plusieurs failles géologiques ont relevé des terrains, générant des lignes de crêtes assez importantes, notamment au Nord.

Le périmètre administratif des territoires du Grand Vendômois épouse des lignes de crête. Il se trouve quasiment dans son ensemble au sein du bassin versant du Loir. Cette cohérence donne une consistance au territoire.

Un territoire structuré par la vallée du Loir

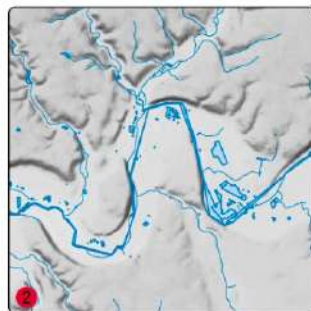
La Vallée du Loir, traversant les grands territoires Vendômois dans une diagonale, forme une large dépression qui oriente le pendage du relief aux alentours. Cette vallée possède sa propre plaine alluviale dans laquelle le Loir méandrer. Large d'1 km en amont, la vallée s'élargit jusqu'à 3 ou 4 kilomètres en aval de Vendôme. Ses petits affluents entaillent les coteaux et incisent parfois profondément le territoire.

Cette vallée, qui traverse les territoires d'Est en Ouest, est à la fois une coupure et un trait d'union entre les différentes entités qui la composent.



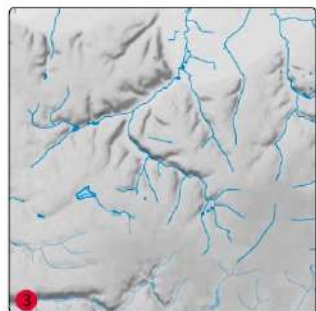
Les collines du perche

Au Nord, le relief est ciselé. Les plateaux étroits et arrondis sont découpés par de nombreux petits cours d’eaux. Le relief ondule constamment, de vallon en petite vallée.



Les coteaux du Loir

Le Loir génère une plaine alluviale encadrée de deux coteaux. Les coteaux sont dissymétriques : l’extérieur est étroit et abrupt, l’intérieur large et en pente douce. Cette dualité conditionne l’implantation des villes et villages le long du Loir. Les affluents incisent les coteaux, générant des falaises qui ont été propices à l’habitat troglodytique.



Les bas plateaux de Gâtine

Au sud-ouest du Loir, la Gâtine constitue un plateau adouci ondulé. Le réseau hydrographique qui y prend naissance creuse de petites vallées, de modestes échancrures qui s’élargissent avant de rejoindre le Loir.



Le plateau de Beauce

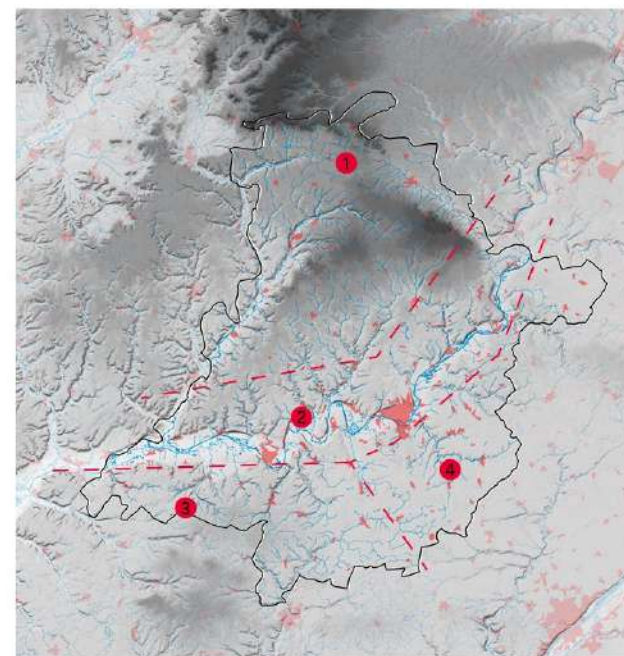
À l’Est, le relief offre une impression de grande platitude. L’eau est peu présente, le réseau hydrographique est maigre et peu ramifié, car l’eau est en grande partie souterraine, retenue dans les calcaires de Beauce. Les vallées sont marquées et tranchent avec les plateaux.

Quatre typologies de relief

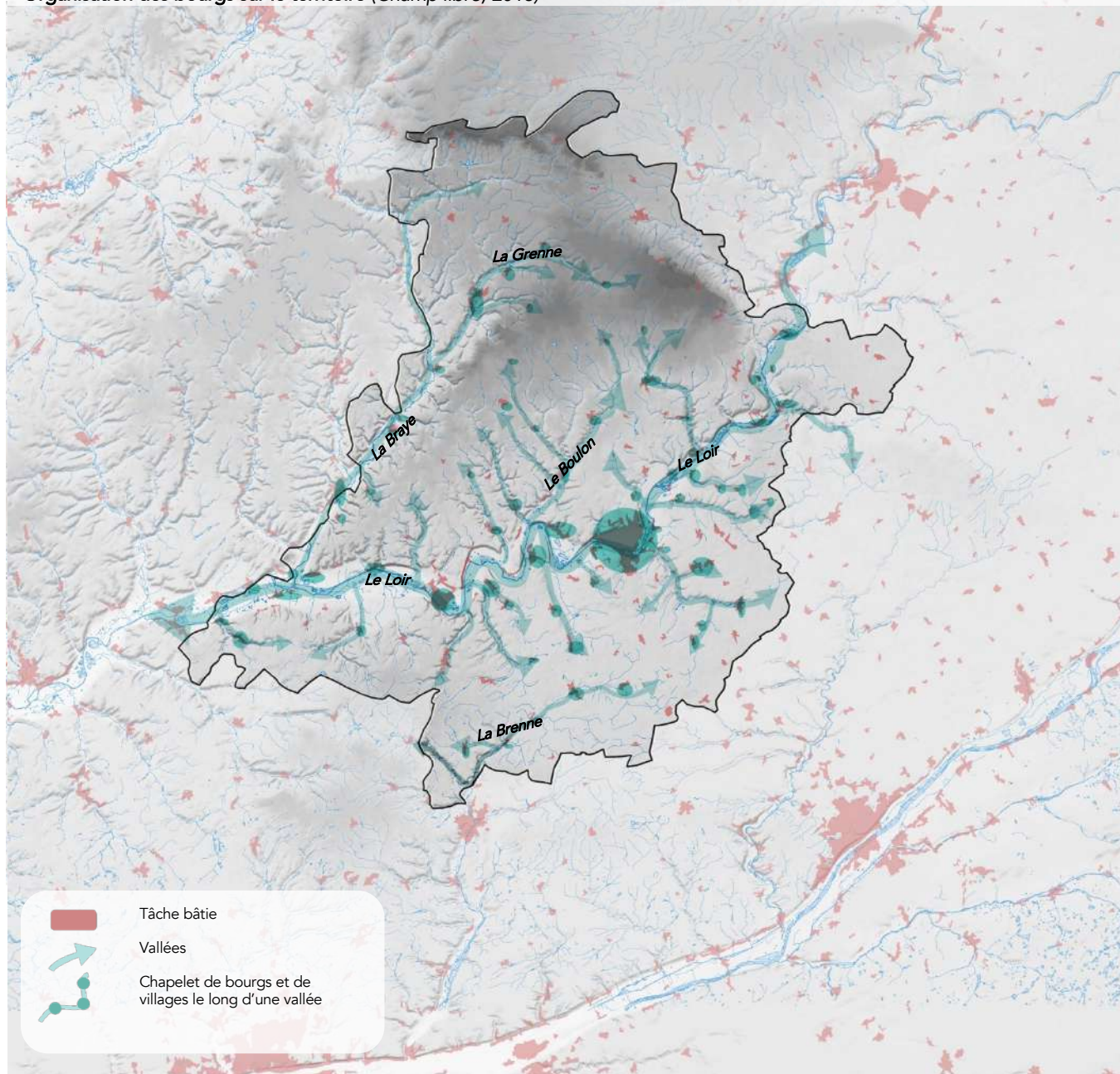
On retrouve 4 typologies de relief, reflets de la géologie et de l’écoulement différents de l’eau.

Les territoires sont marqués par 2 vallées importantes : Le Loir, principalement, et la Braye sur sa limite ouest qui traverse le Perche. Cette dernière vallée génère aussi un paysage qui lui est propre avec sa plaine alluviale.

Une grande partie des territoires se retrouve en tête de bassin versant, où les cours d’eau prennent naissance sur les plateaux cultivés. Les territoires, particulièrement exposés aux risques de pollution des rivières, sont sensibles aux questions de préservation de la ressource en eau.



Organisation des bourgs sur le territoire (Champ libre, 2018)



Une implantation des bourgs en chapelet autour des vallées

Le Loir, par l'ampleur de sa vallée, la fertilité de sa plaine et sa navigabilité, a concentré depuis longtemps l'implantation humaine. Aujourd'hui, il concentre l'urbanisation.

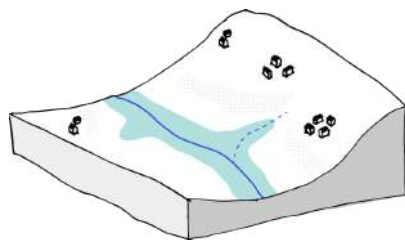
En dehors de la vallée du Loir, l'essentiel des implantations urbaines se concentrent autour des vallons et des vallées. Ce sont les lieux où l'eau est accessible, où sa force est utilisée, et qui permettent des circulations relativement aisées. Sur le territoire, chaque petite vallée s'accompagne de quelques bourgs. Si les axes de communication ne les suivent pas toujours, les relations entre des bourgs de la même vallée sont fortes, et les font appartenir à la même entité paysagère.

Cette implantation «en chapelet» autour des vallées, si elle est commune à l'ensemble du territoire, recouvre des situations différentes en fonction des ensembles de paysage.

Cinq typologies d'implantation du bâti



Commune de Choue

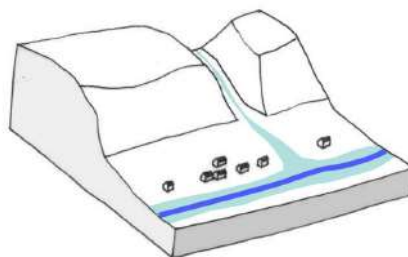


1. Le Perche et son habitat dispersé dominant les vallons

L'habitat est très dispersé. Les bourgs s'implantent sur le haut des vallons, au dessus de la cassure de relief mais en dessous des crêtes pour se protéger des vents dominants.

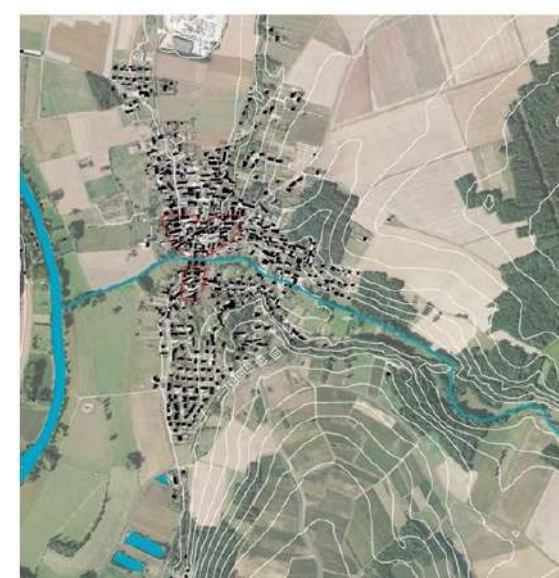


Commune de Pezou

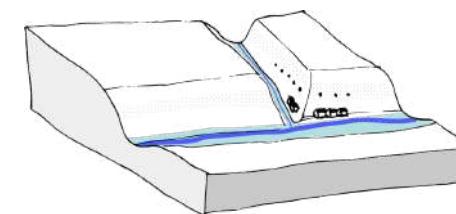


2. La Vallée du Loir amont et son bâti au contact de l'eau

Les débouchés de vallons perpendiculaires au Loir ont favorisé l'implantation des villages en pied de coteau. Le resserrement de la vallée en amont de Vendôme se caractérise par un habitat épars et étiré le long de la rivière, bénéficiant du contact de l'eau pour développer de petites industries.



Commune de Thoré-la-Rochette



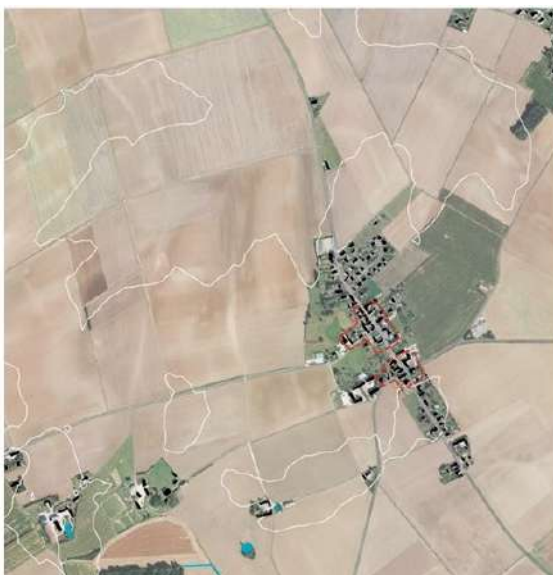
3. La Vallée du Loir aval et ses villages accrochés au coteau

Les falaises de tuffeau apparentes au débouché des vallées perpendiculaires au Loir ont favorisé très tôt le développement de l'habitat troglodytique (roche tendre facile à creuser). Le noyau des bourgs s'est développé en pied de coteau, en extension des troglodytes, à l'abri des inondations.

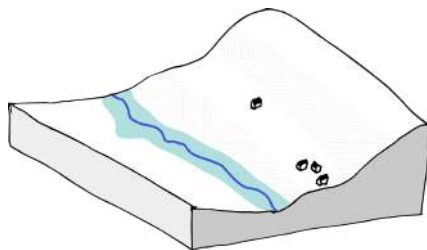
Cinq typologies d'implantation du bâti



Commune de Prunay-Cassereau

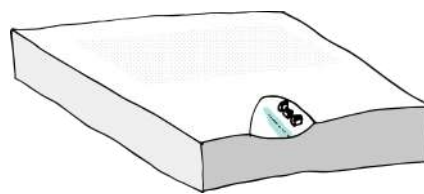


Commune de Crucheray



4. La Gâtine, un habitat disséminé dans des vallons

L'habitat se retrouve disséminé. À la différence du Perche, les bourgs sont plus bas dans les vallons. Les nombreux hameaux sont implantés de manière très variée, reflet du relief et de la géographie en mosaïque, à la faveur d'une crête subtile qui abrite du vent, d'une source, d'une poche de sol fertile propice à l'agriculture.



5. La Beauce et ses villages resserrés

L'habitat est très concentré, sous forme de bourgs. Ils s'implantent généralement à la naissance des thalweg, bénéficiant d'une source (rare dans ce paysage) et d'un d'abri vis-à-vis des vents dominants.



Habitat typique du Perche, utilisation décorative en motif de la brique
© école du paysage/INSA CVL



Habitat typique du Perche, moellons de tuffeau, enduits jaune ocre
© école du paysage/INSA CVL



Habitat beauceron, moellons calcaires, constructions austères et massives
© école du paysage/INSA CVL



Habitat de la Gâtine tourangelle : maisons basses, tuiles
© école du paysage/INSA CVL



Habitat de la vallée du Loir : maison de bourg en tuffeau taillé (Ternay)
© Google streetview



Vallée du Loir : chaînage en tuffeau taillé, colombages
© école du paysage/INSA CVL



Troglydites réinvestis : journée porte ouverte des troglodytes à Trôo (la nouvelle république)

Un bâti qui reflète les unités paysagères

Le bâti rural traditionnel exploite les ressources minérales locales :

- Le tuffeau à proximité de la vallée du Loir (en vide, les troglodytes, et en plein, les pierres de tailles)
- Le grès Roussard dans le Perche, donnant une teinte sombre aux bâtiments
- Les briques ou le torchis ponctuellement dans le Perche et la Gâtine

Les troglodytes de la vallée du Loir constituent un patrimoine vivant (de nombreuses habitations sont réinvesties) à mettre en valeur.

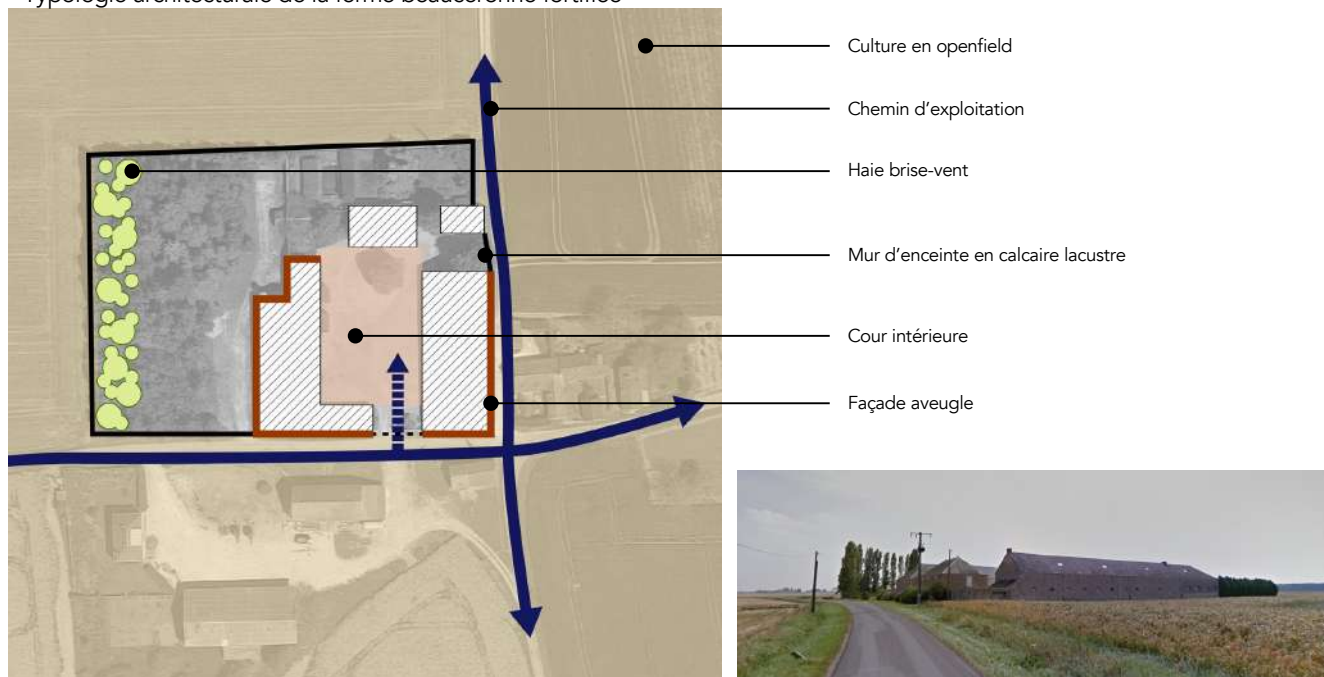
Le bâti vernaculaire de qualité est très abondant sur le territoire, mais son état est inégal (abandon, restaurations hasardeuses...).

Une vigilance doit être apportée sur la conservation et la valorisation de ces architectures qui constituent l'identité et reflètent les particularités des unités paysagères.

En effet, il s'agit néanmoins d'un facteur d'attrait touristique, en accompagnement des monuments et sites les plus visités.

CARACTÉRISATION DES PAYSAGES – Typologies du bâti isolé

Typologie architecturale de la ferme beauceronne fortifiée



La ferme fortifiée beauceronne, une typologie architecturale singulière

Le relief aplani des paysages de la Beauce a conduit l'homme à construire un habitat spécifique pour se protéger des vents dominants balayant les étendues du plateau cultivé. Les bâtiments à vocation agricole comportent des matériaux massifs et se replient sur eux-mêmes. Leurs façades aveugles sur les extérieurs s'organisent autour d'une cour intérieure. Les fermes sont encloses de murs, souvent doublés de haies brise-vent pour s'abriter d'avantage. Ces éléments de composition confèrent à une typologie architecturale au caractère austère spécifique de la Beauce. Participant à la singularité des paysages ouverts, les fermes fortifiées beauceronnes peuvent servir de modèle architectural.

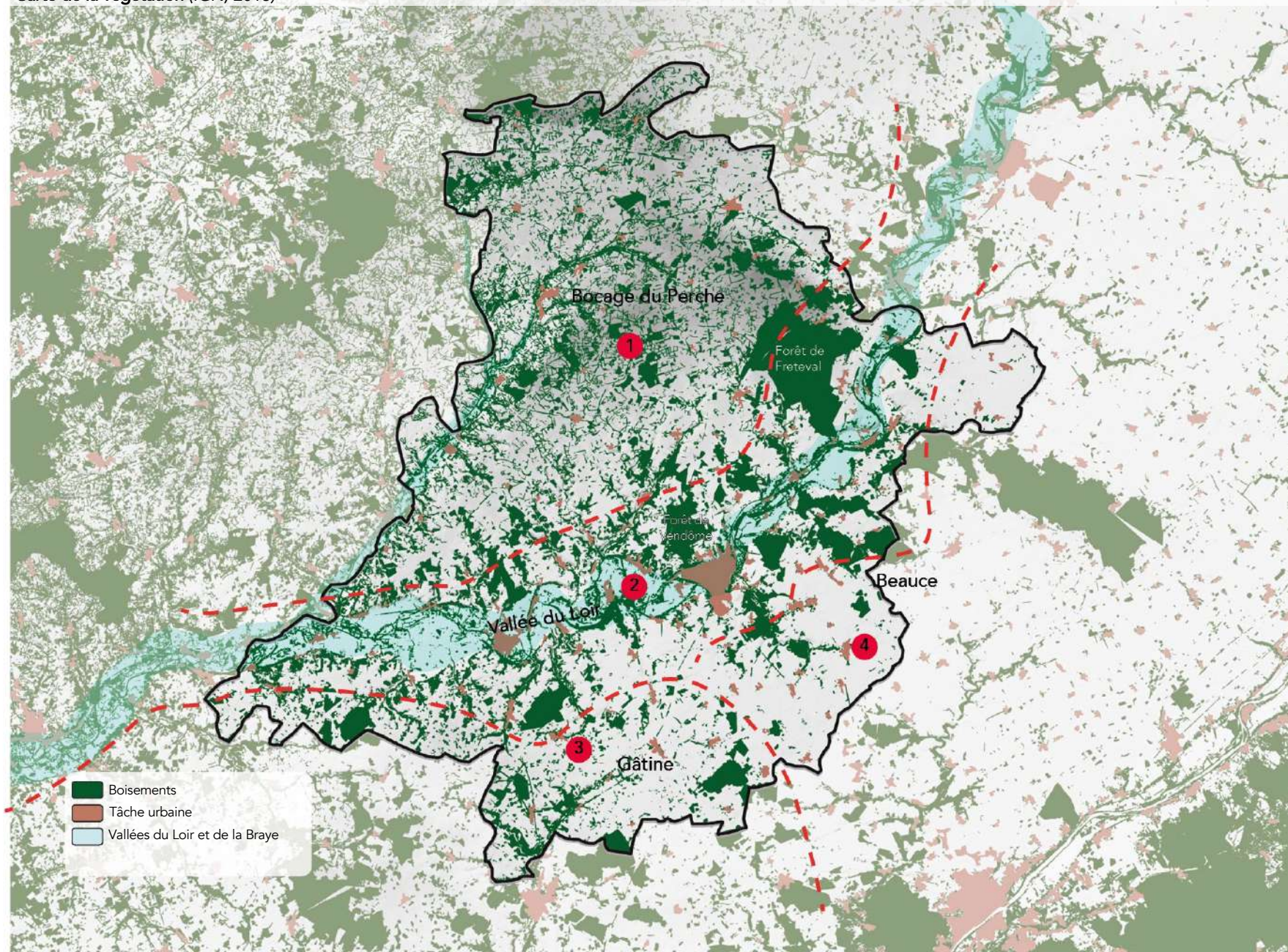
Un habitat rural dispersé, caractéristique du Perche et de la Gâtine

Le paysage mosaïque de la Gâtine et le bocage du Perche sont constellés par un habitat rural dispersé en fermes isolées et en hameaux. Il s'adapte aux logiques agricoles de polyculture et d'élevage. Les implantations et les formes architecturales qu'elles produisent ne comportent pas de typologie architecturale identitaire et systématique. Néanmoins, l'irrégularité de l'insertion de l'habitat et l'intégration des bâtiments dans le territoire participe fortement à la qualité et à la préservation des paysages.

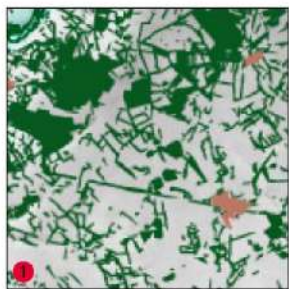
Exemple d'habitat dispersé dans le paysage bocager du Perche



Carte de la végétation (IGN, 2018)



4 systèmes de boisements



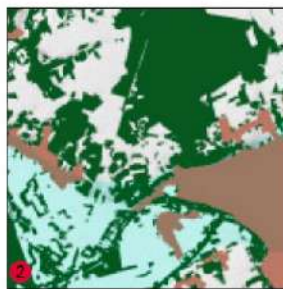
Le Bocage du Perche

Au nord, les collines du Perche sont occupées par un système de bocage. L'arbre est omniprésent mais de façon organisée, selon une trame artificielle de haies. De nombreux bois se retrouvent çà et là, rémanences de l'ancienne forêt qui recouvrait la région au Moyen-Âge (la Sylva Persica). Il existe un gradient de qualité et de densité du bocage entre le haut Perche, qui possède une trame bocagère préservée, et le Perche Vendômois, dont le bocage n'est plus que relictuel.



Les bosquets de la Gâtine

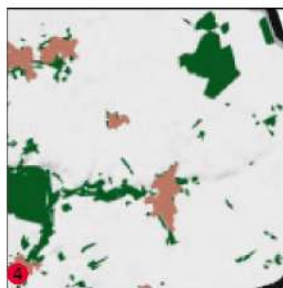
L'arbre se retrouve sous la forme d'un mouchetis de bosquets. Il est très présent dans le paysage mais occupe des enveloppes très restreintes. Cette disposition des boisements est relative à la géomorphologie, où les sols varient très localement, créant un paysage de mosaïque de cultures, prairies, landes et bois.



La Vallée du Loir et ses forêts

La vallée du Loir associe plusieurs types de boisements :

- de grandes forêts (Fréteval et Vendôme) juste au dessus des coteaux. Ces forêts sont héritées de l'histoire politique de la région ;
- des boisements occupant les coteaux abrupts du Loir et de ses affluents ;
- un bocage très large et lâche dans la plaine du Loir, accompagnant les fossés.



La Beauce et l'apparente absence de l'arbre

La Beauce est un paysage où l'arbre semble absent au premier abord, dominé par les cultures céréalières en openfield. Néanmoins, on retrouve des bois dans les thalwegs, quelques bosquets accompagnant les bourgs, et quelques haies cynégétiques.

Une uniformisation des structures végétales

La présence de la couverture boisée sur le territoire est très distincte entre les différents ensembles de paysages. L'arbre est plus ou moins présent, et plus ou moins organisé. Il est une résultante de la géomorphologie, des pratiques agricoles et de l'histoire.

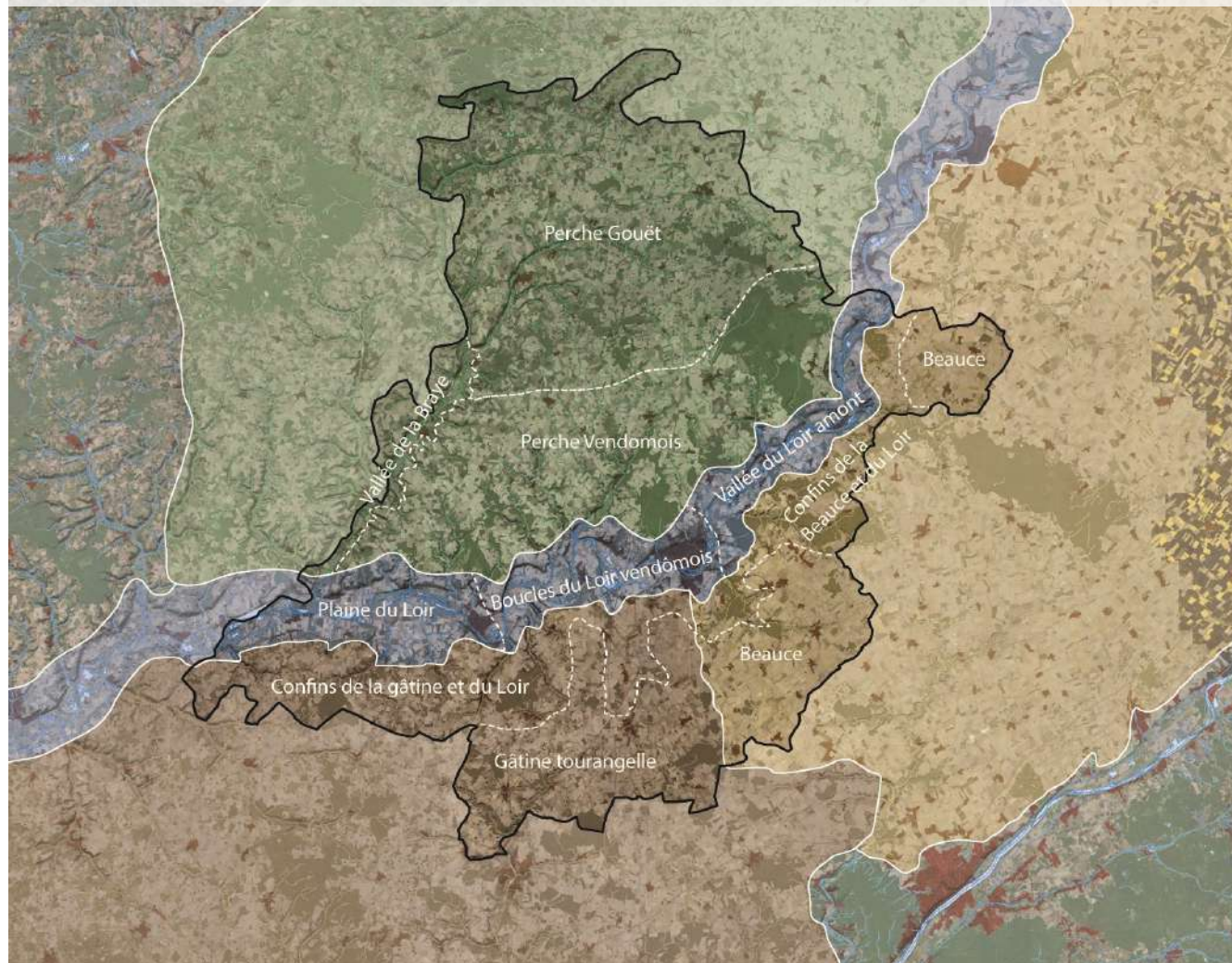
Malgré des systèmes de boisements distincts, ces structures végétales tendent vers une uniformisation. Les pratiques agricoles contemporaines dépassent les contraintes des terroirs et uniformisent les paysages. En particulier, l'influence de la céréaliculture venue de la Beauce voisine altère la trame bocagère. Les haies sont peu à peu arrachées dans le Perche Vendômois, la Gâtine et la Vallée du Loir.

À proximité des polarités urbaines et de la gare TGV, les grands ensembles boisés (forêt de Vendôme, forêt de Fréteval) offre un cadre naturaliste sous-exploité. Leur potentiel récréatif devra être mis en exergue afin de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie de l'agglomération vendômoise.



UNITÉS PAYSAGÈRES

Carte des unités paysagères (IGN, atlas des paysages du Loir et Cher, Champ libre 2018)



4 grandes unités paysagères...

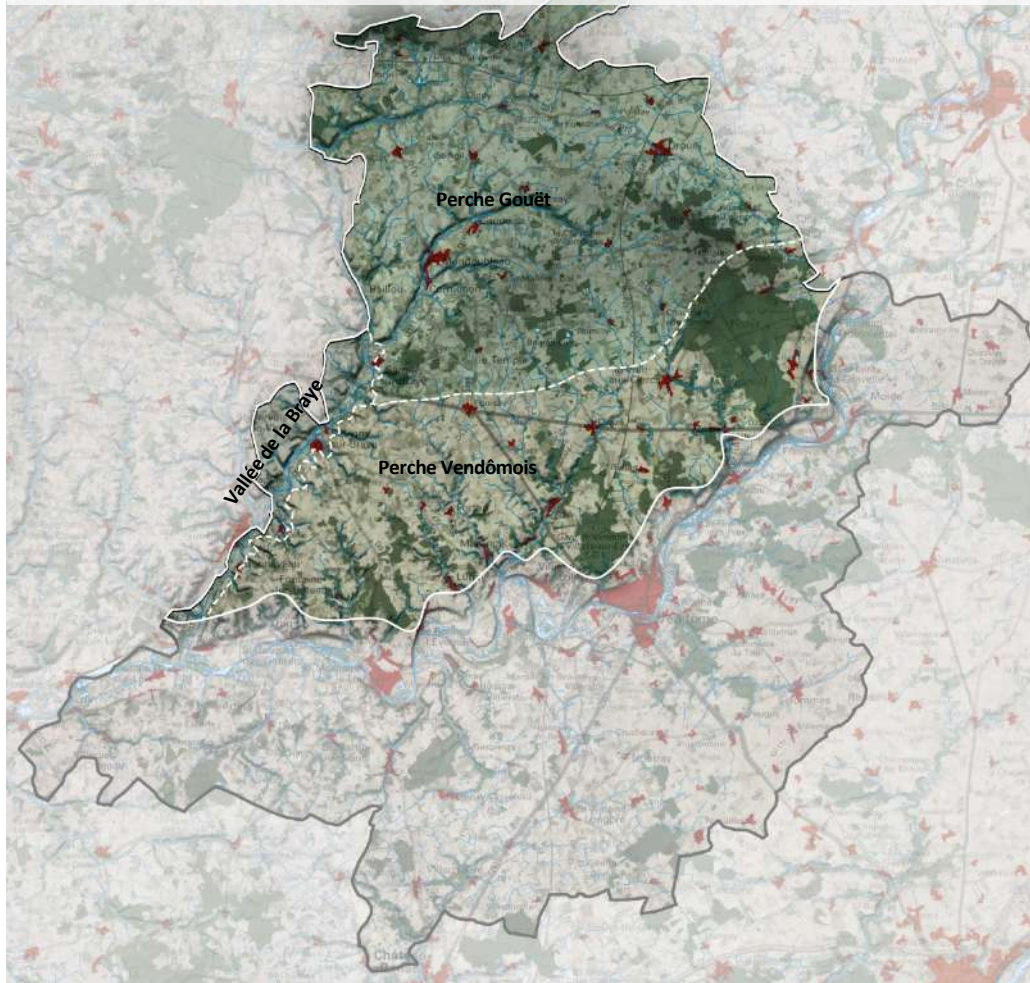
Ces quatre unités correspondent plus ou moins aux régions naturelles qui composent le territoire. Chacune se constitue d'un ensemble de caractères (forme du relief, occupation du sol, typologie urbaine et bâtie...) qui les identifie clairement. Les transitions se font progressivement, les caractères d'un paysage se mêlent avec ceux des paysages voisins. La Vallée du Loir apporte ses influences dans le Perche, la Gâtine et la Beauce, et exporte ses motifs au-delà de son unité paysagère. Par exemple, les constructions en tuffeau, directement liées aux coteaux du Loir, se retrouvent assez loin de la vallée.

...divisées en sous-unités

Cette répartition en 4 unités ne masque pas des disparités assez grandes en leur sein, et peuvent être redécoupées en sous-unités paysagères, en fonction des spécificités.

Dans le Perche notamment, l'organisation du territoire (relief ciselé, habitat dispersé, structure bocagère, système agricole...) mais les caractères, les motifs, sont sensiblement différents entre le Perche Gouët, le Perche Vendômois et la vallée de la Brayte. Il en va de même pour la segmentation de la vallée du Loir, les confins de la gâtine et ceux de la Beauce.

Le Perche et ses sous-unités (IGN, atlas des paysages du Loir et Cher, Champ libre 2018)



Le Perche, un paysage verdoyant ?

Les territoires du Grand Vendômois, situés au Nord du Loir, composent les paysages du Perche. Cet ensemble paysager dépasse largement les limites du territoire et recouvre une grande partie des départements limitrophes (Sarthe, Orne, Eure-et-Loir).

Le Perche présente un relief ciselé, arrondi et resserré, formant des ambiances intimes autour des vallons. Les paysages sont marqués par la présence de l'arbre, qui se retrouve dans les nombreux boisements et surtout dans le bocage. La structure végétale fait l'unité de ces paysages, bien que très altérée en de nombreux endroits. Le mode d'occupation du sol et l'agriculture, qui ont longtemps favorisés les prairies et les haies bocagères, donnent une couleur d'un vert franc au paysage. Cette omniprésence de l'arbre, organisé dans le paysage par le bocage, fait du Perche une région remarquablement préservée et au cadre de vie champêtre.

Le bâti, éparpillé en fermes et hameaux, se trouve très dispersé du fait des traditions agricoles. Chaque espace bâti entretient une relation forte avec la géographie, implanté sur des replats, se cachant et se découvrant derrière les formes arrondies du relief et les rideaux du bocage.

Les constructions, utilisant la diversité des ressources minérales locales, offrent un panel de couleurs chaleureuses et contrastées : enduits jaunes-ocres, rouge de la tuile et de la brique, rouille sombre du grès roussard, bois peints des colombage.

Cette grande unité paysagère possède un patrimoine paysager d'exception et se trouve relativement à l'écart des phénomènes de périurbanisation, excepté sur sa frange sud aux abords de Vendôme. Si certains bourgs ont généré des extensions urbaines en rupture avec les caractéristiques du paysage, le relief et le bocage en limite les impacts.



Colombage et enduits ocres



Corps de ferme en brique et toiture en ardoise



Matériaux de construction : grès roussard, silex



Croupes du relief, bocage resserré sur les pentes



Maison de bourg en colombage et briques



Trognes



Saules têtards en bord de ruisseau



Prairies d'élevage en fond de vallon



Collines et bocage du Perche Gouet



Étendues céréalières du Perche Vendômois, en lisière de la forêt de Fréteval



Prairies et peupleraies dans la vallée de la Braye



Gradient de densité du bocage

Un gradient de complexité du paysage

Au sein de l'unité paysagère du Perche, on peut observer des distinctions, notamment en fonction de la densité du bocage. Ainsi, il existe un gradient de densité du bocage (longueur de haie par km²). Au nord, le bocage est dense autour des vallées de la Braye, de la Grenne et du Couetron. Au sud et à l'est, la trame bocagère est plus relâchée et dégradée, à proximité de la vallée du Loir. Ce gradient, même s'il ne révèle pas une séparation nette, permet de distinguer le Perche Gouet du Perche Vendômois.

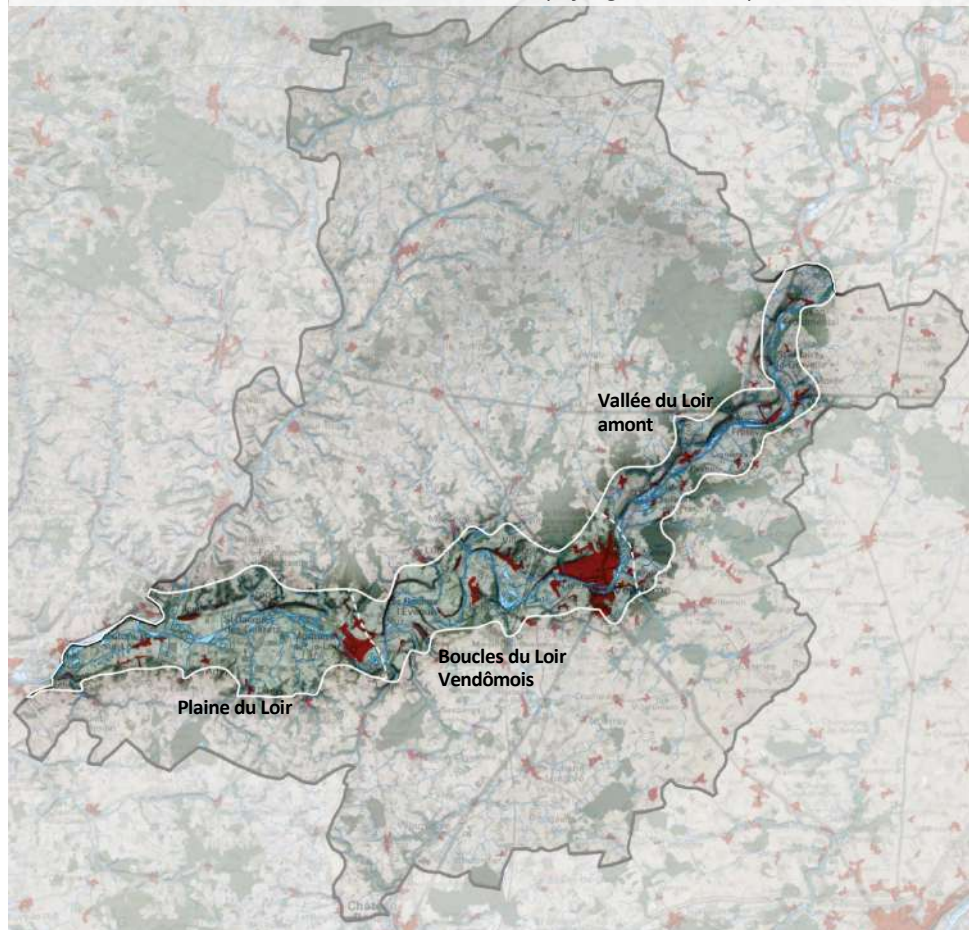
Le Perche est ainsi soumis à une influence 'simplificatrice' qui se renforce à proximité de la Vallée du Loir. Cette influence s'explique à la fois par le socle de ces paysages (géologie et relief plus favorables aux grandes cultures), par la proximité des axes de communication et par l'influence des pratiques agricoles industrielles.

La Vallée de la Braye, un sillon dans le Perche

La Braye entaille en longueur les plateaux du Perche, à l'ouest des territoires du grand Vendômois, pour constituer une vallée alluviale. Cette vallée est relativement large (plaine de plus d'1km) et génère son propre paysage. Si les motifs paysagers sont identitaires de ceux du Perche, le fonctionnement des vues, le dégagement dans l'axe de la vallée en font un espace distinct.

Cette vallée, prolongée par celle de son affluent la Grenne, constitue un corridor jalonné de bourgs industriels (Bessé, Savigny, Sargé, Mondoubleau), et orientant les axes de communication des territoires Vendômois.

La vallée du Loir et ses sous-unités (IGN, atlas des paysages 41, Champ libre 2018)



Le Loir, à l'origine d'une diversité de situations

La Vallée du Loir, qui traverse les territoires du grand Vendômois dans sa diagonale, constitue une unité paysagère conséquente aux caractères bien distincts. Par son ampleur, elle influence même les unités voisines.

Les paysages de la Vallée du Loir sont façonnés par la rivière, dans l'alternance des coteaux en fonction de ses méandres. La diversité de situations générées est à l'origine de ces paysages : entre les coteaux abrupts à l'extérieur des méandres, où s'implantent les bourgs sur un noyau troglodyte, et les coteaux adoucis à l'intérieur, formant des pentes douces propices aux cultures.

L'ampleur de son relief et de ses coteaux (hauteur entre 30 et 60m), préserve une continuité des vues en son long, s'ouvrant un paysage ample et dégagé. Par la présence du patrimoine urbain et bâti constituant les motifs du paysage, les vues pittoresques sont nombreuses.

Des paysages soumis à une pression urbaine

Du fait de l'ancienneté de son occupation et de son histoire riche, la Vallée du Loir possède un tissu urbain relativement dense. Elle regroupe les principales agglomérations des Territoires du Grand Vendômois, à commencer par Vendôme. La pression urbaine, qui en résulte, n'est pas sans conséquences sur les paysages de la plaine, qui subissent les effets des extensions urbaines peu maîtrisées.

Les villes et les bourgs, dont le noyau est logé sur les pieds de coteaux, se sont étalés dans la plaine. Certaines extensions pavillonnaires et zones d'activités sont souvent perceptibles depuis des points de vue lointains.



Pont sur le Loir, Lavardin



Lavoir sur le Loir, Montoire-sur-Loir



Habitat troglodytes et cave



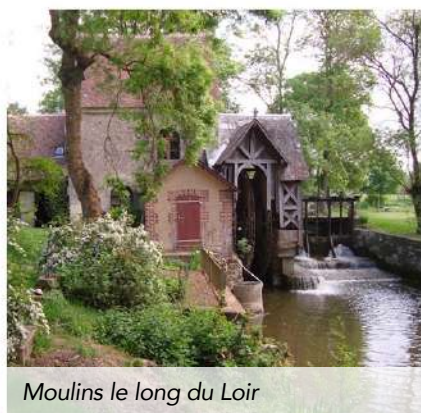
Prairies en Bord de Loir – l'île verte de Couture-sur-Loir



Plaine alluviale et gravières en cessation d'activité



Bâti en tuffeau en cœur de bourg



Moulins le long du Loir



Vignoble des coteaux du Vendômois



Affleurements du tuffeau (Thoré)



La vallée du Loir Amont (Fréteval)

©Atlas des paysages du Loir et Cher – Folléa-Gautier

Exemples d'extensions urbaines



Zone commerciale, Saint-Firmin-des-Prés



Extension urbaine, Lieu-dit Villeprovert



Zone commerciale, Morée

La vallée du Loir Amont

Entre son entrée sur le territoire et Vendôme, la vallée est relativement étroite (1-2km), le cours du Loir est plutôt rectiligne, les coteaux sont dissymétriques. Mis à part sur les coteaux abrupts couronnés de boisements, les cultures des plateaux de la Beauce et du Perche vendômois descendent jusque dans la plaine du Loir, formant des paysages très ouverts.

La Vallée est occupée par une plaine ouverte, entrecoupée de secteurs bocagers (plaine de Meslay). Hormis ces secteurs, le paysage est assez dégradé par la présence d'infrastructures (train, RN10) et d'extensions urbaines mal maîtrisées (zones commerciales à l'extérieur du tissu bâti). Le fond de la plaine est pour beaucoup déboisé et occupé par de grandes cultures, renforçant la perception des isolats urbains.



Les boucles du Loir depuis Thoré la Rochette

©Atlas des paysages du Loir et Cher – Folléa-Gautier

Les boucles du Loir

Entre Vendôme et Montoire, le Loir et sa vallée forment de grands méandres en boucles, générant une diversité de paysages : coteaux diversement exposés, vallons débouchant dans la vallée du Loir... L'habitat troglodyte s'est primitivement installé sur les coteaux les mieux exposés, et les bourgs sont souvent accrochés aux coteaux à nu.

Si cette portion est soumise à une pression urbaine importante et voit son paysage dégradé par endroits (Naveil/Villiers), les formes de la vallée et les sites patrimoniaux qui la jalonnent lui apportent un cachet pittoresque.



La vaste plaine du Loir depuis la motte castrale de Trô

La plaine du Loir

Passé Montoire, la vallée du Loir s'élargit, jusqu'à 5 km à certains endroits et le Loir méandre nonchalamment au sein de cette vaste plaine. Les grandes cultures occupent les anciennes terrasses alluviales, tandis qu'un bocage de plaine maille les prairies à proximité de la rivière. Les bourgs s'étirent en pied de coteau le long des axes routiers. Les extensions urbaines mal maîtrisées sont peu nombreuses, mais sont susceptibles d'impacter fortement le paysage.



Jardins potagers en bord de Loir (Trôo)

Le Loir se donne à voir et à approcher au contact de l'espace public notamment à Montoire (Quartier Marescot), à Vendôme (Quartier Rochambeau, Grands Prés, Parc Ronsard...), à Trôo, Les Roches l'Evêque, etc.



Coins de pêche et ponton auto construit (St-Rimay)



Moulins et petites industries (Fréteval)



Ripisylve structurante en bord de Loir (Couture-sur-Loir)

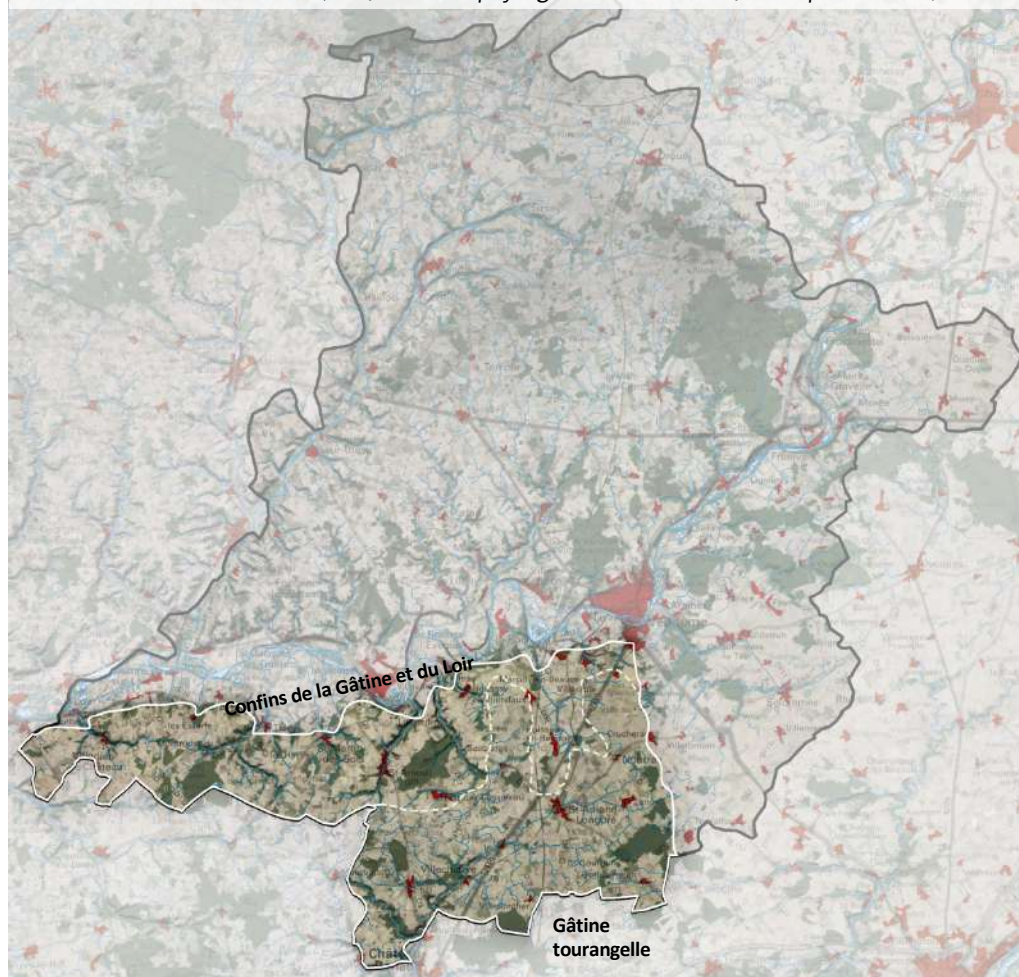
Le Loir, une rivière privée

Le Loir a été navigué au cours de l'histoire mais jamais aménagé (dans sa portion en amont de Château-du-Loir). Il appartient exclusivement au domaine privé. Les accès au bord de la rivière sont assez restreints : ils se concentrent autour des franchissements.

Du fait de la nature privée de ses berges, les perceptions directes du Loir sont limitées. On ne distingue souvent qu'un ruban boisé, lié à l'accumulation du bocage, de la ripisylve et des peupleraies éventuelles. Le Loir se donne à voir principalement lors des franchissements, de loin depuis des points de vues privilégiés en hauteur, ou le long des quelques rares routes qui le longent. Ces portions de routes, même si elles sont mises à distance par des parcelles privées, offrent une perception privilégiée de la rivière, et méritent d'être valorisées dans le tourisme itinérant (GR, le Loir à vélo, etc).

Les berges sont majoritairement occupées par l'agriculture, les prairies s'étirant parfois jusqu'à la rivière ou une ripisylve. Dans le tissu urbain, le Loir est bordé par des anciens sites industriels, des moulins et des lavoirs. Les berges sont aménagés en une multitude de petits espaces jardinés accueillant divers usages (maraîchage, jardins d'ornement, ponton de pêche). Cet ensemble d'espaces aménagés par des particuliers, que l'on retrouve tout le long du Loir, forme un vocabulaire qui rend ce paysage presque familier.

La Gâtine et ses sous-unités (IGN, atlas des paysages du Loir et Cher, Champ libre 2018)



La Gâtine, un paysage en mosaïque

L'unité paysagère de la Gâtine dans les territoires du Grand Vendômois est la frange nord-est d'un ensemble de paysages qui occupe une grande partie de l'Indre-et-Loire. Elle est composée de plateaux agricoles, ponctués d'innombrables boqueteaux, occupés en fonction de conditions pédologiques très locales par des cultures ou des prairies. Le relief est régulièrement creusés par de nombreuses petites vallées aux multiples petits cours d'eau jalonnés de villages.

Malgré l'omniprésence des boisements, la gâtine n'est pas un paysage fermé. Les perceptions sont relativement dégagées, mais l'horizon ne s'étire jamais très loin. Depuis les plateaux surplombant la vallée du Loir, le paysage s'ouvre çà et là, permettant d'apprécier le dégagement de la vue au-dessus de la vallée du Loir.

Le bâti est très dispersé, les plateaux sont ponctués de nombreuses fermes isolées et de hameaux. Mais chaque noyau villageois est lié à une vallée, et possède un caractère propre. Semblables sur le plan morphologiques, ces petites vallées (Brenne, Brisse, Sasnières, Langeron, Merdreau, Cendrine, Niclos) se suivent mais ne se ressemblent pas, chacune créant ses ambiances variées.

Les paysages sont dans leur ensemble plutôt préservés, du fait notamment de la faible pression urbaine, excepté autour de St Amand Longpré et de la N10.

Des paysages de qualité mais une identité difficile à définir

La Gâtine ne possède pas de structure paysagère qui l'unifie, ni de typologie commune à tous ses villages, ni de production agricole identifiée. L'unité se fait par les caractères et les motifs (bosquets, utilisation de la brique, dispersion de l'habitat...), eux même influencés par les paysages voisins (tuffeau de la vallée du Loir par exemple), assemblés en mosaïque.

Cette absence de lisibilité se traduit aussi dans la perception de la Gâtine comme destination touristique, largement absente dans la promotion du territoire. C'est un territoire de transition, mêlant les marqueurs identitaires du Vendômois, de la Touraine et du Blésois.



Assemblage de matériaux : tuffeau, moellons, briques



Murs de briques clôturant des jardins



Bâti : assemblage de matériaux variés



Mosaïque de cultures, vergers



Ambiance intime de fond de vallée



Bourgs nichés dans le creux de leur vallée (Prunay-Cassereau)



Une campagne ouverte ponctuée de bosquets ©Atlas des paysages du Loir et Cher – Folléa-Gautier



Émergences des toits des petites fermes sur les plateaux



Gâtine tourangelle - Les horizons sont toujours fermés par des bosquets ou des hameaux



Confins de la Gâtine et du Loir - Ouverture paysagère et dégagement des horizons au dessus de la vallée du Loir (les Hayes)

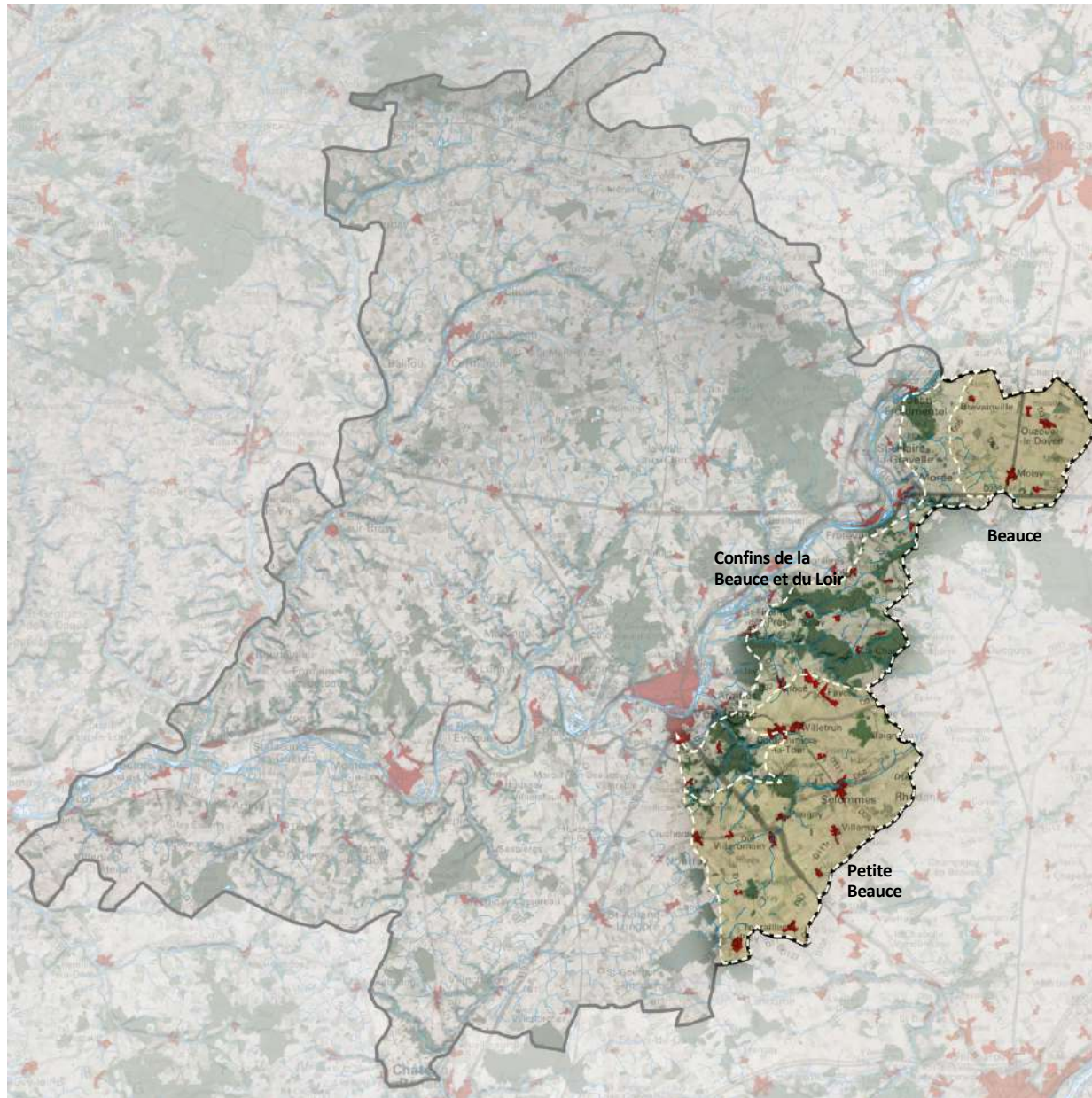


Confins de la Gâtine et du Loir – cœur de bourg qualitatif de Saint-Martin des bois

De la Gâtine tourangelle aux confins de la Gâtine

Au sein de cette vaste unité paysagère, la proximité du Loir permet de distinguer deux sous unités :

- Au Sud, la Gâtine tourangelle se compose de vallées peu encaissées et de paysages plus fermés. Le caractère du bâti est relativement composite et austère, privilégiant la briques, les moellons calcaires et les enduits gris.
- Au Nord, les confins de la Gâtine et du Loir comporte de larges ouvertures paysagères sur la vallée. Ces ouvertures, depuis les plateaux, s'orientent doucement vers la vallée du Loir et dégagent les horizons. Dans les vallées, l'encaissement progressif laisse découvrir au fur et à mesure le glissement vers le Loir. Au contact de la vallée, les matériaux composant le bâti sont plus lumineux marqué de tuffeau jaune et d'enduits crème.



La Beauce, un plateau agricole étiré

La Beauce se caractérise par son plateau, offrant de vastes étendues agricoles où l'horizon est lointain et tendu. L'immensité des champs cultivés répond à l'ouverture du ciel. Le relief est peu marqué, même si quelques vallées le recoupent, naissant sous la forme de vallons secs peu encaissés, entaillant le coteau du Loir à leur débouché.

C'est un paysage où l'arbre est rare. Il se concentre en quelques bois au-dessus des coteaux du Loir (notamment dans le prolongement de la forêt de Marchenoir) ainsi que dans des petits boisements accompagnant la naissance des vallées.

L'habitat est concentré sous forme de bourgs ramassés, assez austères. Il forme comme des îles au milieu de la mer cultivée qui les entourent. Leur limite avec le paysage agricole est très franche. Les fermes sont organisées autour d'une cour carrée et les pignons aveugles s'orientent systématiquement côté rue. Lorsqu'ils ne sont pas directement séparés des champs par des murs de pierre, les bourgs accueillent localement une mince ceinture de jardins et de vergers.

Des éléments verticaux, pylônes et éoliennes, émergent fréquemment. L'échelle est démesurée par rapport à la platitude du relief et aux dimensions du bâti. Ce rapport d'échelle ne fait que renforcer l'impression de modestie des bourgs au milieu de l'étendue agricole.

Aujourd'hui, le paysage de la Beauce est surtout menacé par les extensions urbaines 'hors enveloppe', particulièrement perceptibles, qui banalisent la limite entre l'espace ouvert agricole et le tissu bâti. Cela a pour conséquence de déstructurer la silhouette compacte des bourgs.



Horizons vastes et ouverts – présence des structures agricoles



Émergences des éoliennes sur le plateau



Bourgs ramassés et isolés dans l'étendue agricole



Arbres isolés, marqueurs des carrefours



Limite franche entre le bâti et l'agricole



Bâti orienté sur une cour fermée



Constructions en calcaire de Beauce



©Atlas des paysages du Loir et Cher – Folléa-Gautier



Grande Beauce : Platitude et horizons lointains : rapport d'échelle des éléments verticaux (Moisy)



Descente du plateau de la Beauce dans la vallée du Loir amont



Petite Beauce : présence de petits boisements liés aux bourgs et à la naissance des vallées (Villeromain)

Une immensité qui se ressert dans la petite Beauce et à proximité du Loir

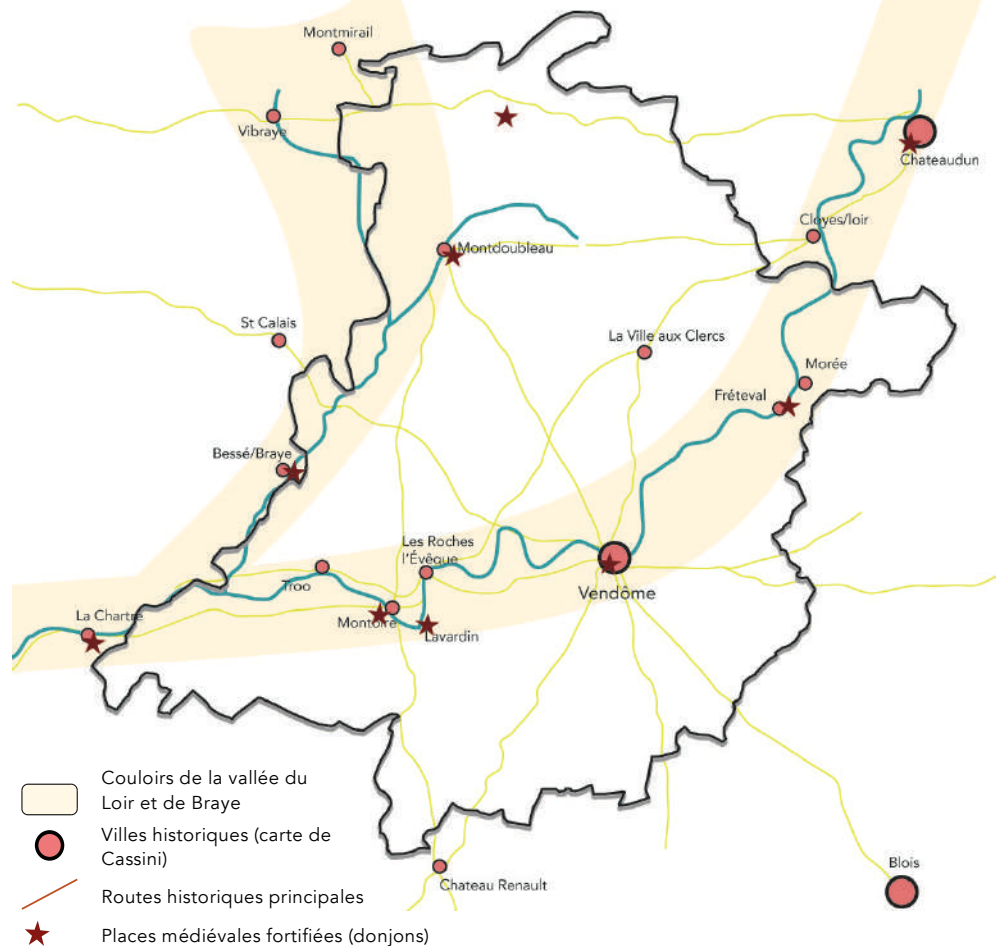
Au sein de l'unité paysagère de la Beauce, on peut distinguer trois sous unités :

- la grande Beauce, tout à l'est du territoire, dans la continuité du plateau agricole s'étirant jusqu'à la région parisienne ;
- la petite Beauce au Sud, séparée de la grande par la forêt de Marchenoir (hors grand Vendômois). Elle se caractérise par la présence de quelques boisements, et donc des horizons qui ne s'étirent pas à l'infini. Les caractères de l'unité paysagère viennent se fondre avec la gâtine à l'est, les boisements devenant de plus en plus présents, les cultures se diversifiant ;
- les confins de la Beauce et du Loir, à proximité de la vallée du Loir. Dans les confins de la Beauce et du Loir, le paysage horizontal et austère se diversifie : le relief se mouvemente, les boisements deviennent plus présents, des motifs variés apparaissent. La limite entre Beauce et vallée du Loir est souvent progressive, mais elle peut être aussi assez brutale, comme ce peut être le cas à Morée, où le plateau de Beauce plonge jusqu'à la plaine du Loir.



**PATRIMOINE, PROTECTION,
TOURISME**

Organisation historique du territoire (IGN, carte de Cassini, Champ libre 2018)



Une implantation historique et un ancrage du territoire à la Vallée du Loir

Dès le Néolithique, la vallée du Loir a été occupée par l'Homme, qui y a trouvé un habitat propice à ses activités (silex taillés de Saint-Hilaire-La-Gravelle, trace d'une industrie archaïque). L'habitat troglodyte investit les coteaux de la Vallée du Loir. La vallée du Loir, jalonnée de sites habités et facilitant les circulations, a constitué un rôle de couloir de développement. Artins disposait notamment d'un port, assurant les échanges sur le territoire. Sa vallée, ainsi que celle de la Braye, concentrent encore aujourd'hui l'urbanisation, les activités et les axes de communication.

Le Loir a depuis très longtemps été utilisé pour la navigation. Il est aménagé seulement jusqu'à Château-du-Loir, mais il a été envisagé au XVIIIème de le canaliser au delà de Vendôme pour raccorder le bassin versant de la Seine. La Braye a été utilisée pour le flottage du bois d'œuvre des forêts du Perche (Vibraye, Montmirail), et l'acheminer sur les chantiers navals de la façade atlantique au XVIIIème.

Cette organisation historique le long de la vallée du Loir s'est développée selon plusieurs aspects : le jalonnement des forteresses médiévales, centres politiques et militaires du territoire habité, l'industrie et l'artisanat, bénéficiant de la ressource en eau (énergie) et autour d'axes de communication (routes, train et voies express).

Le Vendômois, un carrefour de territoires

Ce territoire a été historiquement un lieu central, une étoile au cœur de routes historiques importantes et entre des provinces puissantes, mais en même temps a été un territoire de marge, disputé et successivement cédé entre ses puissants voisins (Anjou, Royaume de France...).



Forteresse médiévale de Lavardin
© office du tourisme de Vendôme



Industries et moulins le long du Loir
© <http://vendomois.free.fr> carte postale ancienne

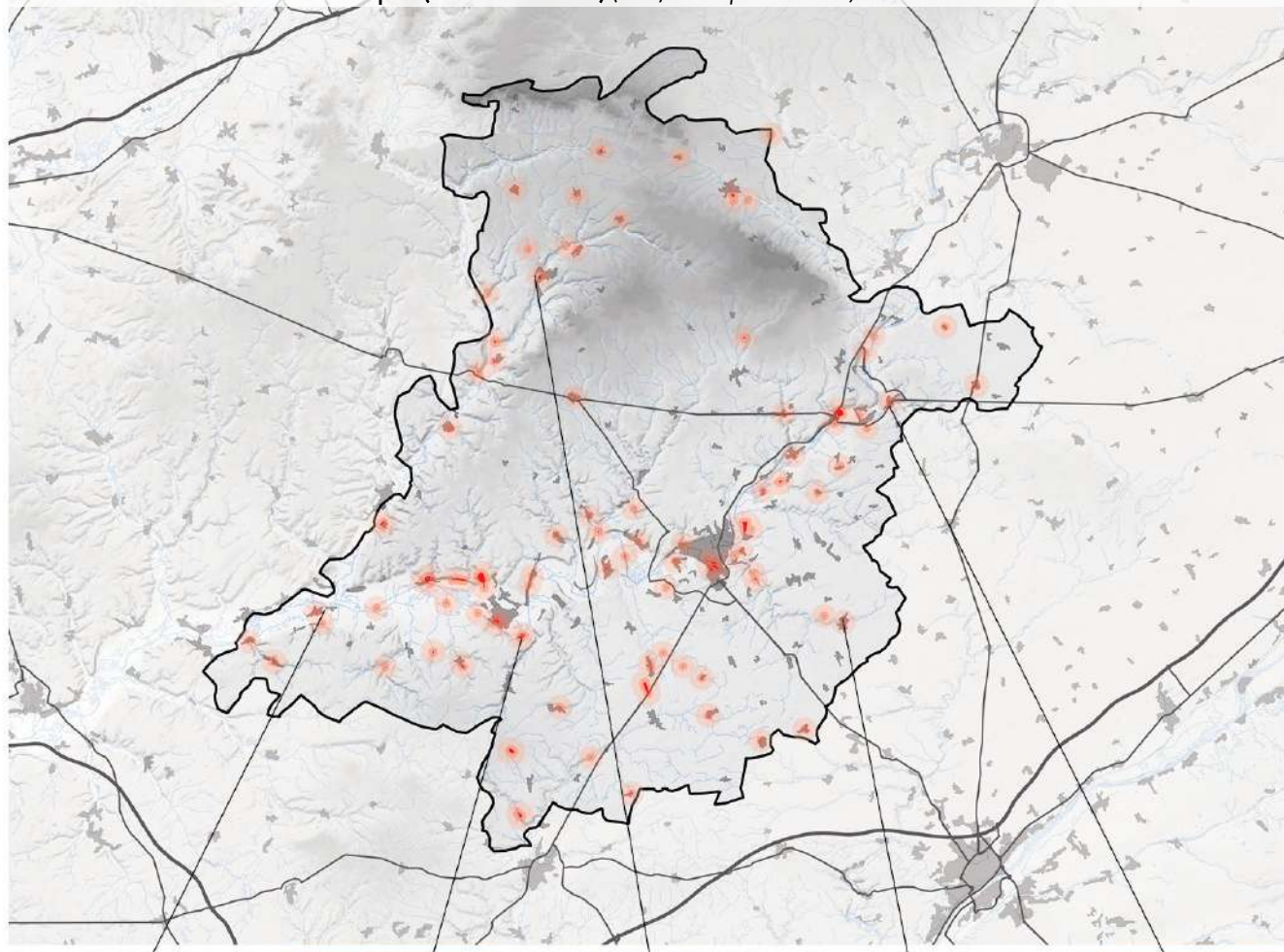


Villégiature en bord de Loir
© www.geneanet.org postale ancienne



Tracé ferroviaire dans la vallée
© www.cparama.com carte postale ancienne

Localisation des monuments historiques (classés et inscrits) (IGN, Champ libre 2018)



Un patrimoine abondant protégé localement mais largement isolé

Les Territoires du Grand Vendômois possèdent un patrimoine relativement abondant (136 éléments classés et inscrits à l'inventaire des monuments historiques). Héritage de son histoire riche, ce patrimoine protégé se concentre en majorité sur les vallées. Donjons, abbayes, églises, commanderie, troglodytes et maisons d'exception se disséminent le long du Loir et de la Braye.

Le reste du territoire est bien plus inégalement couvert par des monuments historiques. Si quelques églises et monuments sont protégées au nord dans le perche Gouet, le Perche vendômois est presque vide d'éléments protégés.

Certains bourgs patrimoniaux sont bien mis en valeurs (Lavardin, Trôo...) et bénéficient d'un attrait touristique conforté.

Cependant, bien que ces sites entretiennent tous une relation forte au paysage, ils sont relativement isolés, et forment des points d'intérêt épars sur le territoire qui nécessite une mise en réseau pour rayonner à l'échelle du territoire.



Restes de l'abbaye St-Georges-du-Bois
© Grefeuille (Monumentum.fr)



Donjon de Lavardin
© tripadvisor



Maison à pans de bois du XVème, Mondoubleau
© Selbymay

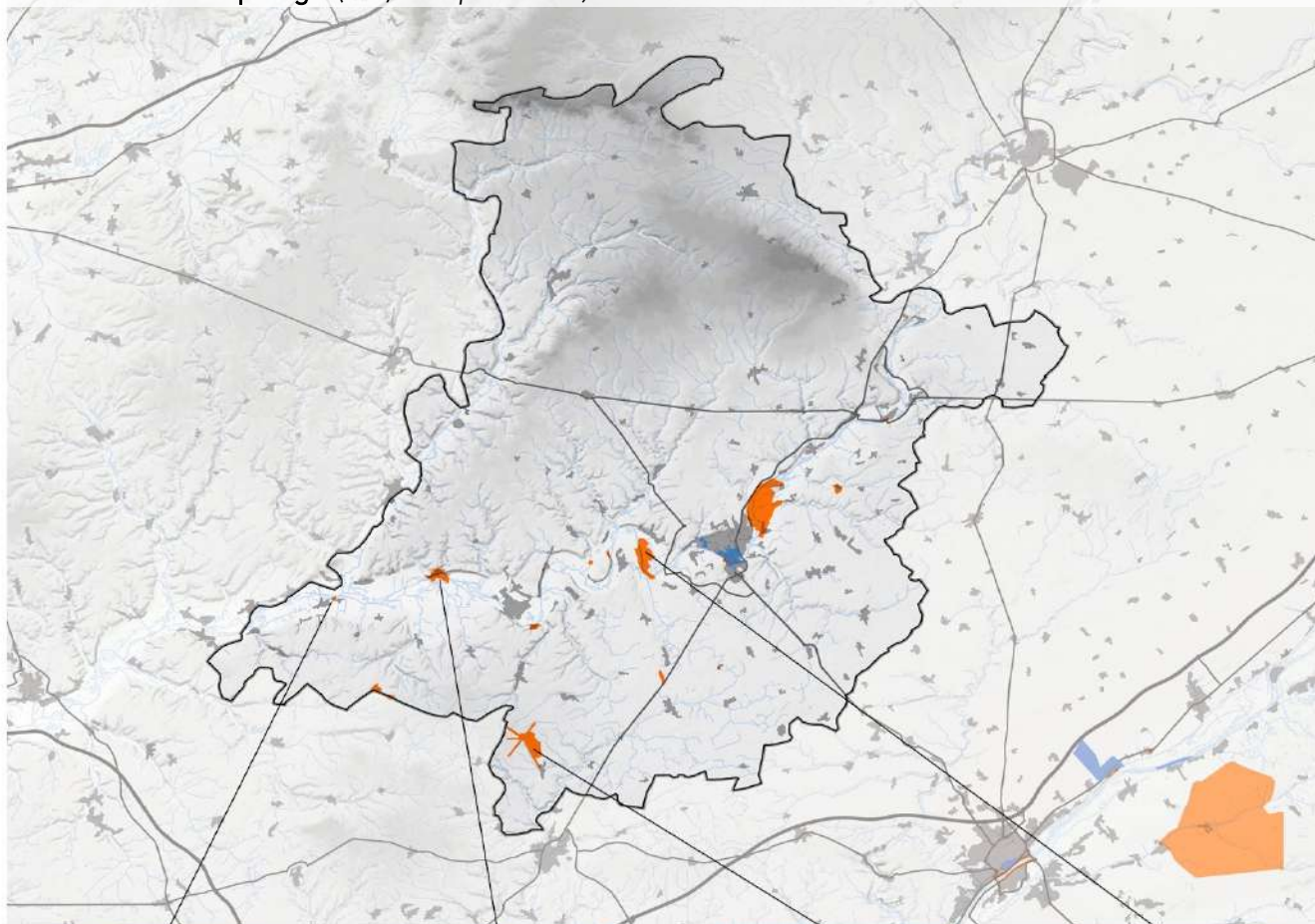


Église de Selommes
© Champ Libre



Donjon de Freteval
© Champ Libre

Localisation des sites protégés (IGN, Champ libre 2018)



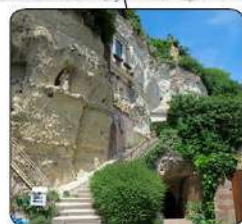
Des sites protégés le long du Loir

Des sites protégés en majorités liés au Loir et à ses paysages dans ses différentes composantes : les ensembles urbains d'exception, les lieux historiques liés à des personnalités historiques, des paysages agricoles ou naturels représentatifs et des sites monumentaux. Parmi les sites protégés du territoire, on peut remarquer :

- Le château du Fresnes (Authon), classé pour le château, son parc et surtout les allées qui parcourent la campagne de la Gâtine tourangelle.
- Le site de Rochambeau (Thoré la Rochette), classé, ensemble monumental du château au bord du loir et des communs troglodytes taillés dans le coteau.
- Le château de Meslay, classé pour son parc au sein de la plaine du Loir.
- Le village de Trôo, inscrit pour l'ensemble urbain troglodytique qu'il constitue et les vues qu'il offre sur la vallée du Loir.
- Le château de Renay.
- Les étangs de Gâtine, inscrits comme dernier reste d'une forêt médiévale.
- Les prairies de Meslay, inscrites comme paysage emblématique de la vallée du Loir.
- L'Île verte à Couture-sur-Loir, inscrite comme paysage pittoresque chanté par Ronsard.



L'île Verte
© Champ Libre



Agglomération troglodyte
de Trôo
© Champ Libre



Château du Fresnes
© Guillaume Metayer / <http://le-patrimoine-architectural.blogspot.com>



Château de Rochambeau
© valdeloire-france.com



Abbaye de la Trinité © Ville de Vendôme (A. Veillith)



Porte d'eau © Ville de Vendôme (A. Veillith)

De nombreux monuments historiques

Depuis 2016, Vendôme constitue le seul SPR (Site Patrimonial remarquable - AVAP) des Territoires du Grand Vendômois pour protéger ses quartiers patrimoniaux : le centre ville, le château et Courtiras. Ces secteurs rassemblent de nombreux monuments historiques (24) mais surtout forment un ensemble patrimonial de qualité. Le SPR est destiné à protéger, au-delà des édifices, un paysage urbain dans ses différentes composantes, notamment la relation que la ville continue d'entretenir avec son site.

L'ensemble patrimonial comporte plusieurs noyaux, qui donne à lire l'histoire de la ville, et sa relation à la géographie et au paysage, selon trois thématiques :

- Le Loir, source de vie et d'activité caractérisant une ville imbriquée avec sa rivière (différents bras, moulins, quais...).
- Le Moyen-âge et les fortifications de la ville (enceintes, portes, donjon).
- Une ville jardin héritée des congrégations religieuses (Château, Oratoire, Abbaye...) bénéficiant des labels « Ville d'art et d'histoire » et « Ville fleurie » .

D'un point de vue patrimonial et touristique, Vendôme constitue la polarité majeure des territoires du grand Vendômois, le point central et potentiel départ d'une découverte du territoire.



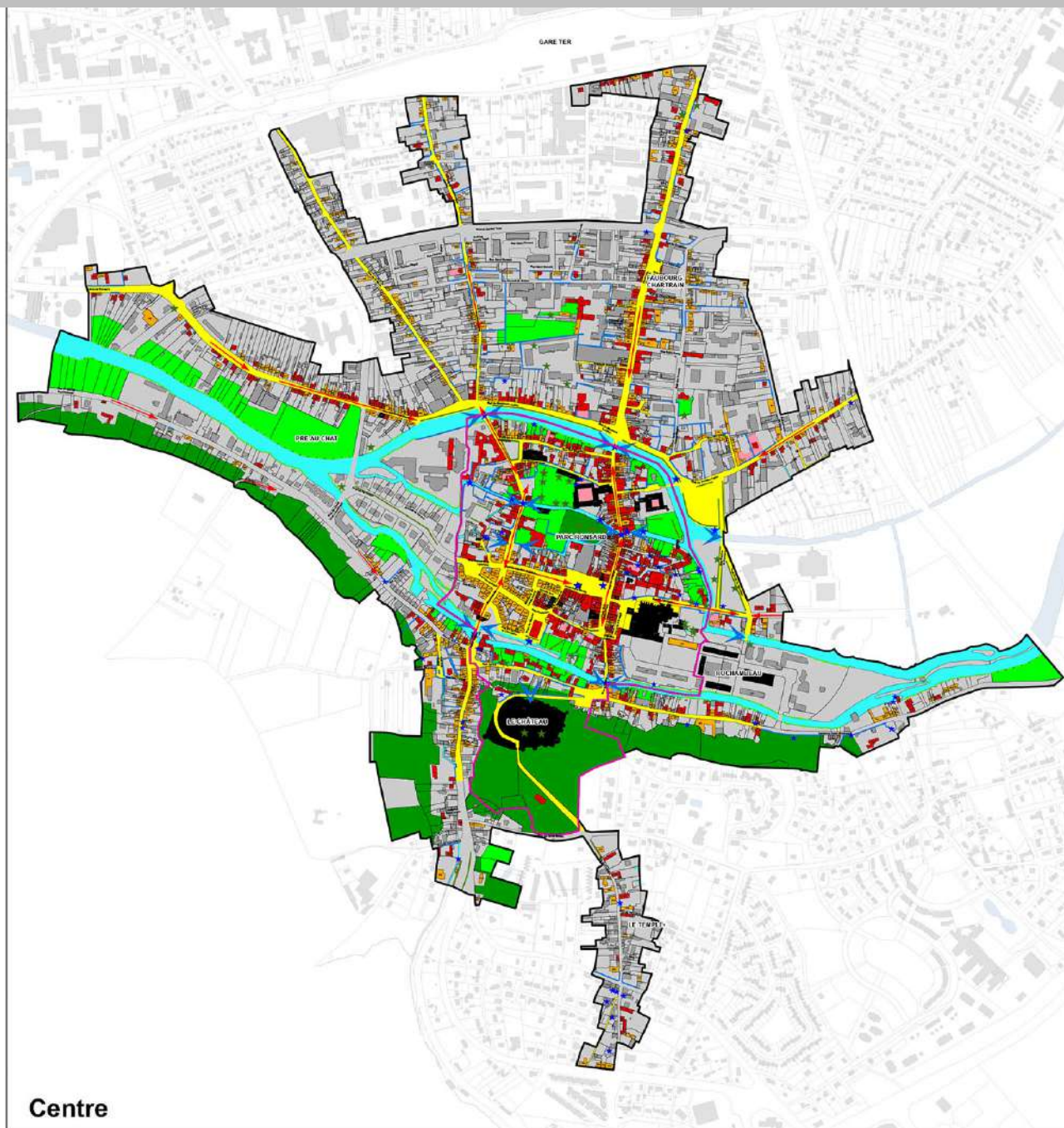
Parc Ronsard & hôtel de ville © Ville de Vendôme (A. Veillith)



Parc Ronsard & hôtel de ville © Ville de Vendôme (A. Veillith)



Panorama sur la ville et la vallée du Loir depuis le vignoble des Coutils



VENDÔME

Ville de Vendôme
Plan de délimitation A.V.A.P.
 Janvier 2016

<p>Voie</p> <p>Le patrimoine architectural</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Majeur ■ Certain ■ Local ■ Sans — Maçonnerie d'intérêt — Cour privée d'intérêt patrimonial <p>Le patrimoine végétal et environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Espaces boisés classés ■ Parc ou jardin composé ■ Espace naturel □ Jardins familiaux ★ Arbre remarquable — Alignement d'arbres — Ripisylve <p>Le patrimoine urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> — Espace urbain de qualité — Cône de vue — Axe structurant — Perspective visuelle 	<ul style="list-style-type: none"> ★ Petit monument ★ Petit patrimoine <p>Périmètres AVAP</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Secteur intra-muros □ Secteur des faubourgs et Courtras
--	---

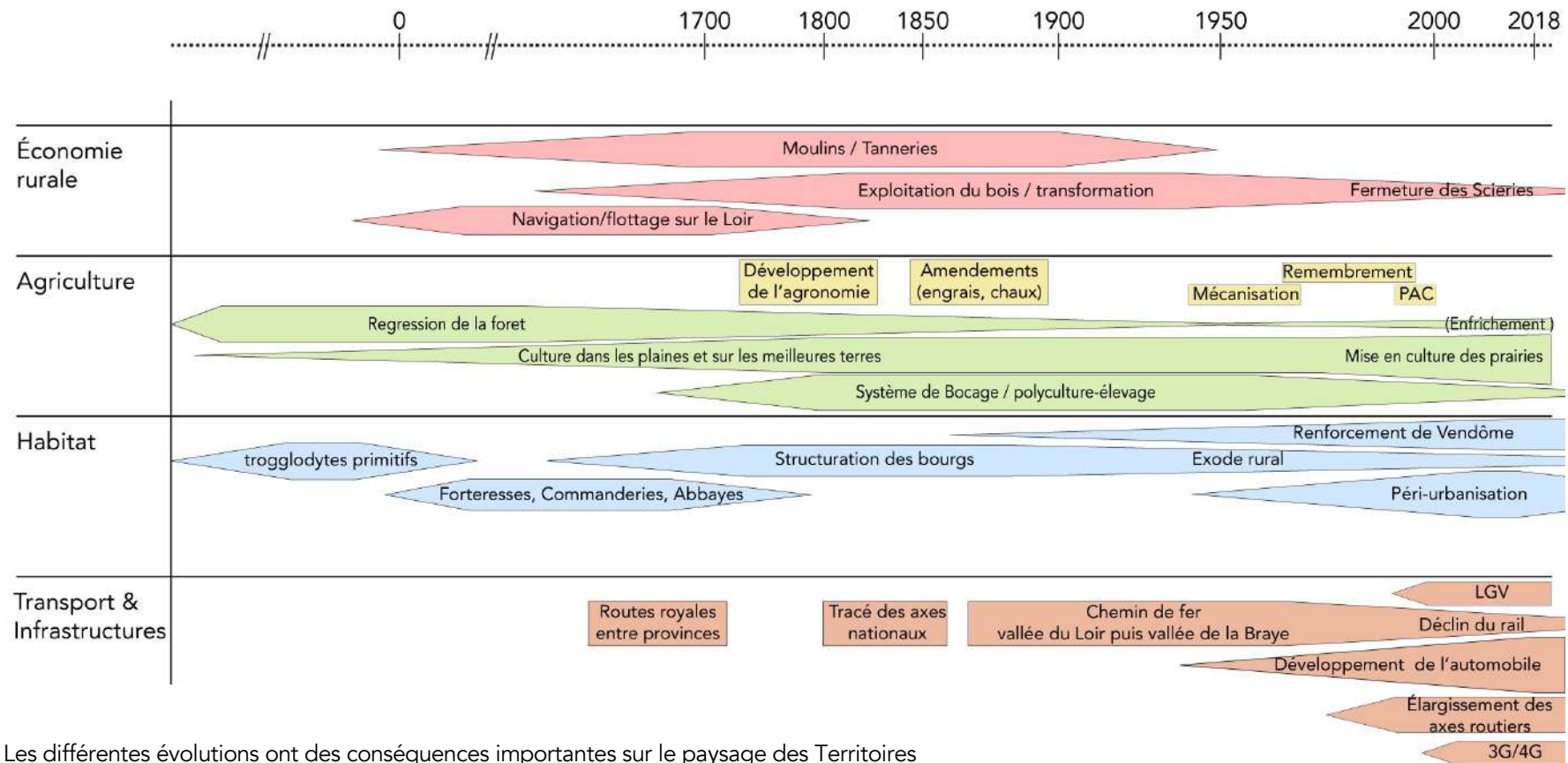
REF : CPV-MG-082015



**DYNAMIQUES ET ÉVOLUTIONS
TERRITORIALES**

DYNAMIQUES ET ÉVOLUTIONS TERRITORIALES - Synthèse

Frise chronologique des grandes dynamiques du paysage (IGN, Champ libre - 2018)



Les différentes évolutions ont des conséquences importantes sur le paysage des Territoires du Grand Vendômois :

- Les activités économiques, qui délaissent les ressources du territoire (bois, eau), induisant une perte de valeurs dans la perception de certains éléments du paysage, notamment le bocage.
- Les dynamiques agricoles, tendant vers une standardisation des modèles agricoles et à l'effacement des spécificités des terroirs et des paysages.
- Les changements des modes de vies et de l'habitat, qui exercent une pression sur les territoires périurbains avec la valorisation de la maison individuelle avec jardin.
- L'évolution des transports et des infrastructures, qui outre l'impact direct sur le paysage induisent des changements dans les modes de vies et appuient la périurbanisation.

Évolution du Bocage dans le Perche – communes de Danzé / Romilly (IGN, Champ libre - 2018)



Simplification du bocage

Le Bocage, structure agricole qui accompagnait le système de polyculture-élevage dans le Perche (et dans une moindre mesure dans la Gâtine) est en régression depuis la moitié du XX^{ème} siècle. Ce déclin est en relation directe avec l'évolution des pratiques agricoles, notamment la mécanisation pour la culture céréalière qui nécessite un élargissement des parcelles.

Une grande proportion du bocage a disparu sur cette période : les parcelles se sont considérablement agrandies (remembrement) et leur limites se sont simplifiées.

L'analyse des photographies anciennes permet de quantifier le linéaire de haies, mais pas de qualifier la typologie des haies. En général, cette destruction s'accompagne aussi d'une simplification dans sa nature (haies composées d'une seule strate végétale).

Le bocage est une structure de paysage identitaire, mais elle est surtout utile au territoire dans ses fonctions :

- Intégré à un modèle d'agriculture durable (conservation des sols, protection face aux vents...).
- Valorisable en matière première (bois énergie).
- Services de biodiversité, comme habitat et corridor écologique.



Localisation

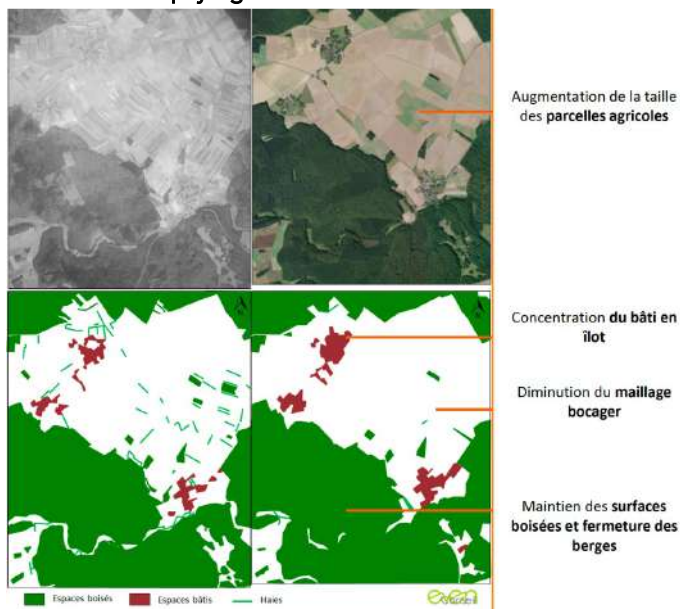


Le bocage dans les années 50



Le bocage en 2018

Évolution des paysages dans les Confins de la Beauce et du Loir (PLUi CPHV, 2017)



Prairie potentiellement en cours d'enfrichement (Champ Libre)



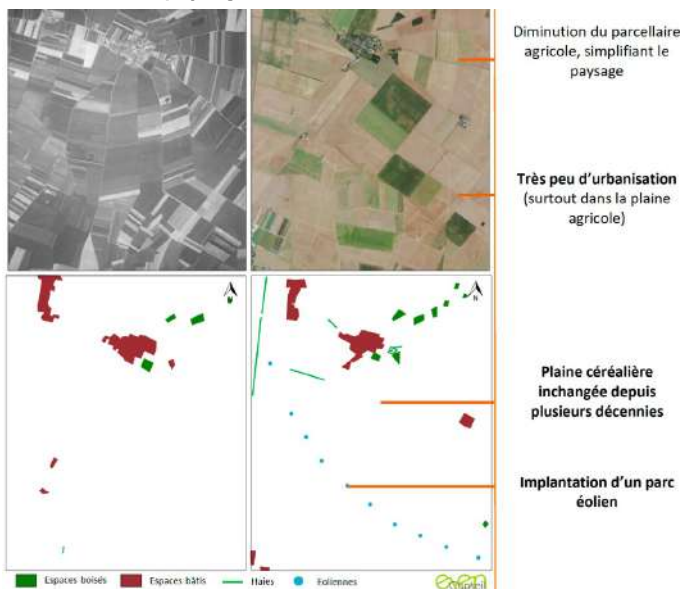
Maintien voire agrandissement des espaces boisés

Alors que le bocage tend à disparaître dans le Perche, les forêts se maintiennent sur l'ensemble du territoire, voire même gagnent du terrain sur certains espaces non utilisés pour l'activité humaine. C'est le cas le long des berges du Loir notamment : on observe la fermeture des berges par le développement des ripisylves, en parallèle de la progressive disparition des usages de la rivière. De plus, on constate un phénomène d'enfrichement des prairies non exploitées, qui se reboisent progressivement.

Agrandissement des parcelles agricoles

Depuis les années 50, la principale évolution qu'ont connu les espaces agricoles de la Beauce est l'agrandissement des parcelles cultivées, en raison de la mécanisation et des politiques de remembrement. Le parcellaire, autrefois sous formes de bandes cultivées étroites, est désormais composé de grands champs (openfield).

Évolution des paysages dans la Beauce (PLUi CPHV, 2017)

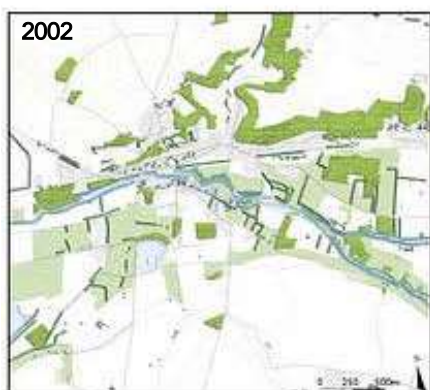


Grands champs beaucerons (Champ Libre)



Cette évolution simplifie la lecture du paysage et renforce l'aspect démesuré des espaces horizontaux beaucerons.

Évolution des paysages de la Vallée du Loir, exemple de Trôo et de Saint-Jacques-des Guérets (Atlas des paysages du Loir-et-Cher, 2010)



- Arbres isolés
- Haies, alignements...
- Boisements denses
- Broussailles, enrichement
- Ripisylve
- Prairies
- Espace bâti

Grande parcelle céréalière et extensions pavillonnaires dans la vallée (Champ Libre)



Peupleraies perceptibles le long du Loir (Champ Libre)



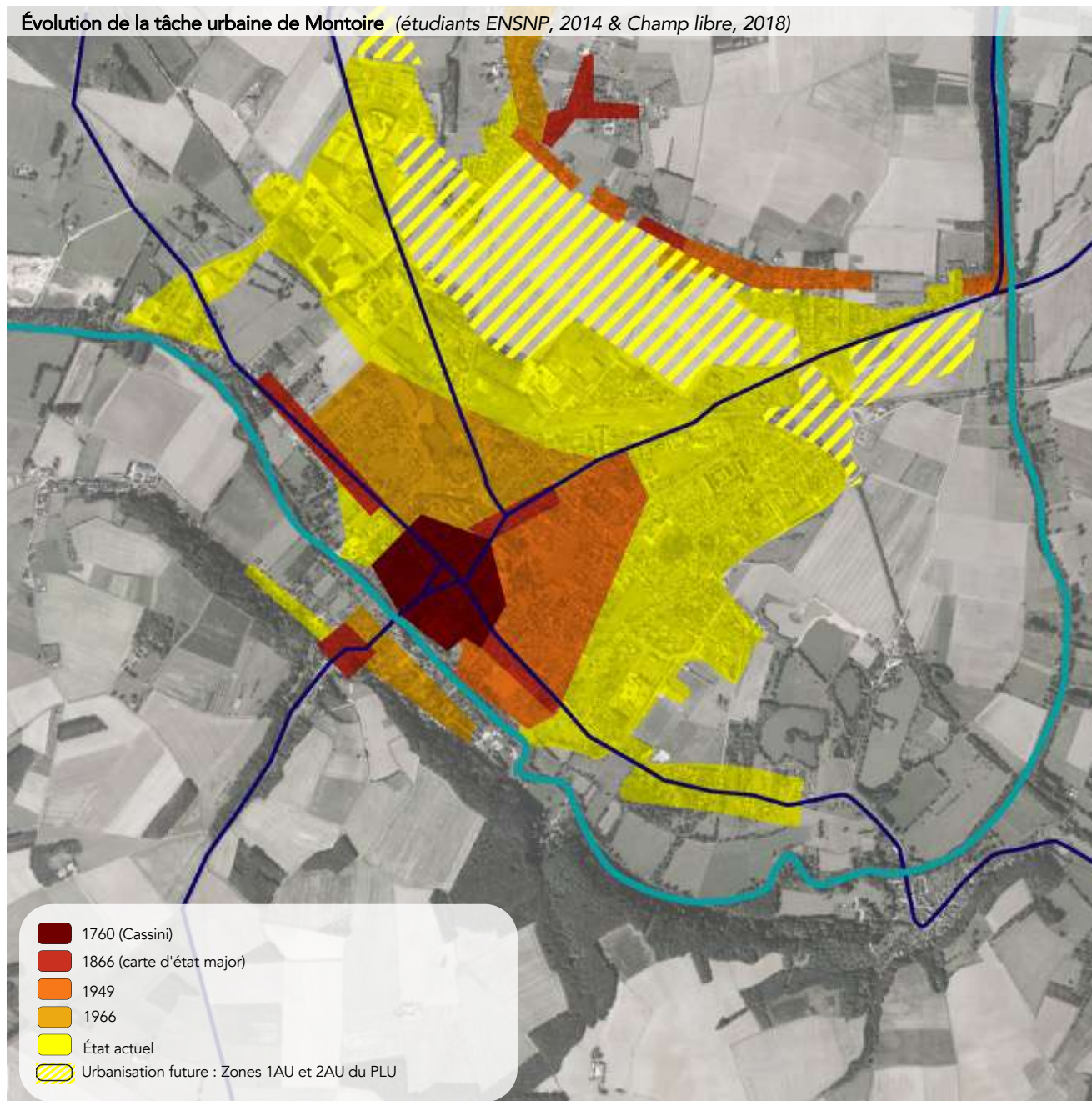
Disparition du « paysage de l'eau »

Le remembrement du parcellaire agricole et la mécanisation ont conduit à la simplification et à l'isolement du réseau de fossés dans les cultures. D'autre part, la raréfaction des haies, des pâtures et des prairies de fauche a progressivement laissé place à une uniformisation des paysages agricoles en fond de vallée et ont conduit à l'appauvrissement de la valeur écologique des milieux.

Les extensions urbaines récentes sous forme de zones pavillonnaires s'implantant dans la vallée et s'adossant au coteau contribuent à l'effacement des composantes paysagères liées à la rivière et participent à la fragilisation des paysages ruraux.

Seules les peupleraies offrent une lecture du paysage de l'eau visible depuis le fond de vallée et les hauteurs des coteaux. Elles participent à la qualité paysagère du val cultivé et doivent être préservées.

Évolution de la tâche urbaine de Montoire (étudiants ENSNP, 2014 & Champ libre, 2018)



Extension urbaine et banalisation des paysages périurbains

L’extension urbaine et la banalisation des paysages sont des dynamiques communes à de nombreux territoires, liées à la pression de Vendôme. Le développement des zones résidentielles pavillonnaires et des zones d’activités s’établit le long des axes de communications et dans la plaine alluviale du Loir.

L’exemple de Montoire est caractéristique des conséquences du développement urbain non maîtrisé. La ville possède une implantation significative des bourgs le long de la vallée du Loir : un donjon sur un éperon dominant le Loir, le vieux bourg à ses pieds, et la ville sur la rive en face. Les extensions urbaines, qui se sont d’abord développées le long des routes, s’étendent désormais sur toute la plaine et rejoignent le coteau opposé.

Le Loir est ceinturé et la lisibilité du contexte paysager d’exception est perdue : les extensions limitent la perception du grand paysage et grignotent le parcellaire agricole.



Montoire , avenue de la paix - google

Photographie aérienne (IGN, 2018)



Banalisation des paysages péri-urbains par les infrastructures

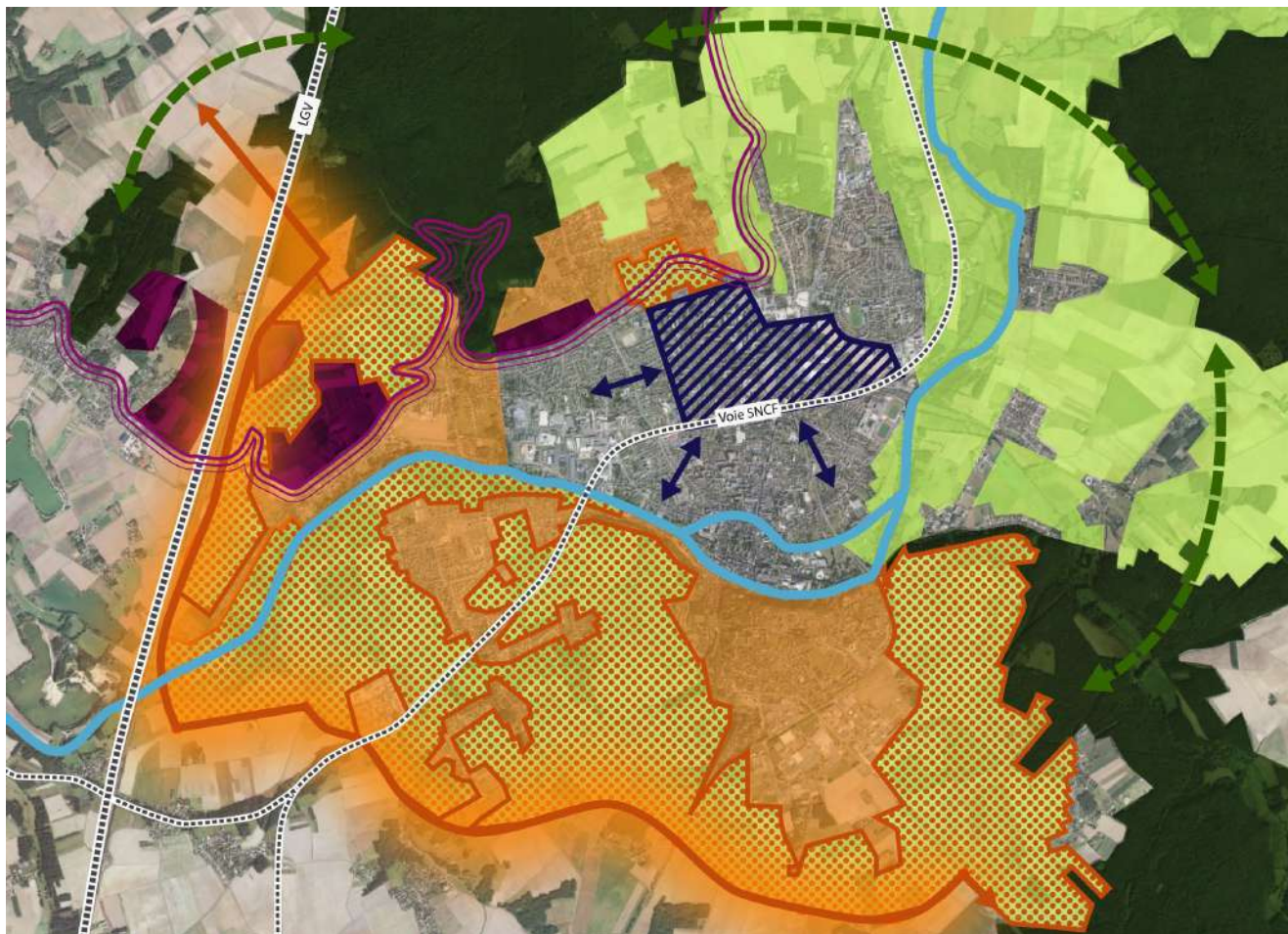
Un facteur de banalisation du paysage à plusieurs titres :

- . Dans sa relation au paysage : les aménagements techniques des ouvrages (déblais et remblais) forment un espace isolé. L'infrastructure n'est pas intégrée au reste du territoire, et engendre une difficulté à le percevoir.
- . Dans son inscription : l'infrastructure crée une forte coupure qui altère le paysage qu'elle traverse (exemple du vallon de Chanteloup).
- . Dans le caractère qu'elle confère aux terrains situés entre la ville et la rocade : de grandes enclaves agricoles et naturelles se retrouvent coincés entre l'urbanisation et l'infrastructure qui les ceint, notamment dans la plaine. Ces terrains, même s'ils conservent leur vocation, sont passé d'un monde à un autre : de celui du rural au périurbain.

Une attention particulière devra être portée sur l'intégration soignée des infrastructures et des grands chantiers routiers sur le territoire afin de limiter les effets de rupture, d'enclavement et de banalisation des paysages.










Franchissement du vallon de Chanteloup par la D957 (rocade de Vendôme). L'ouvrage architecturalement intéressant mais manque d'intégration, et participe à la fragmentation de l'espace.

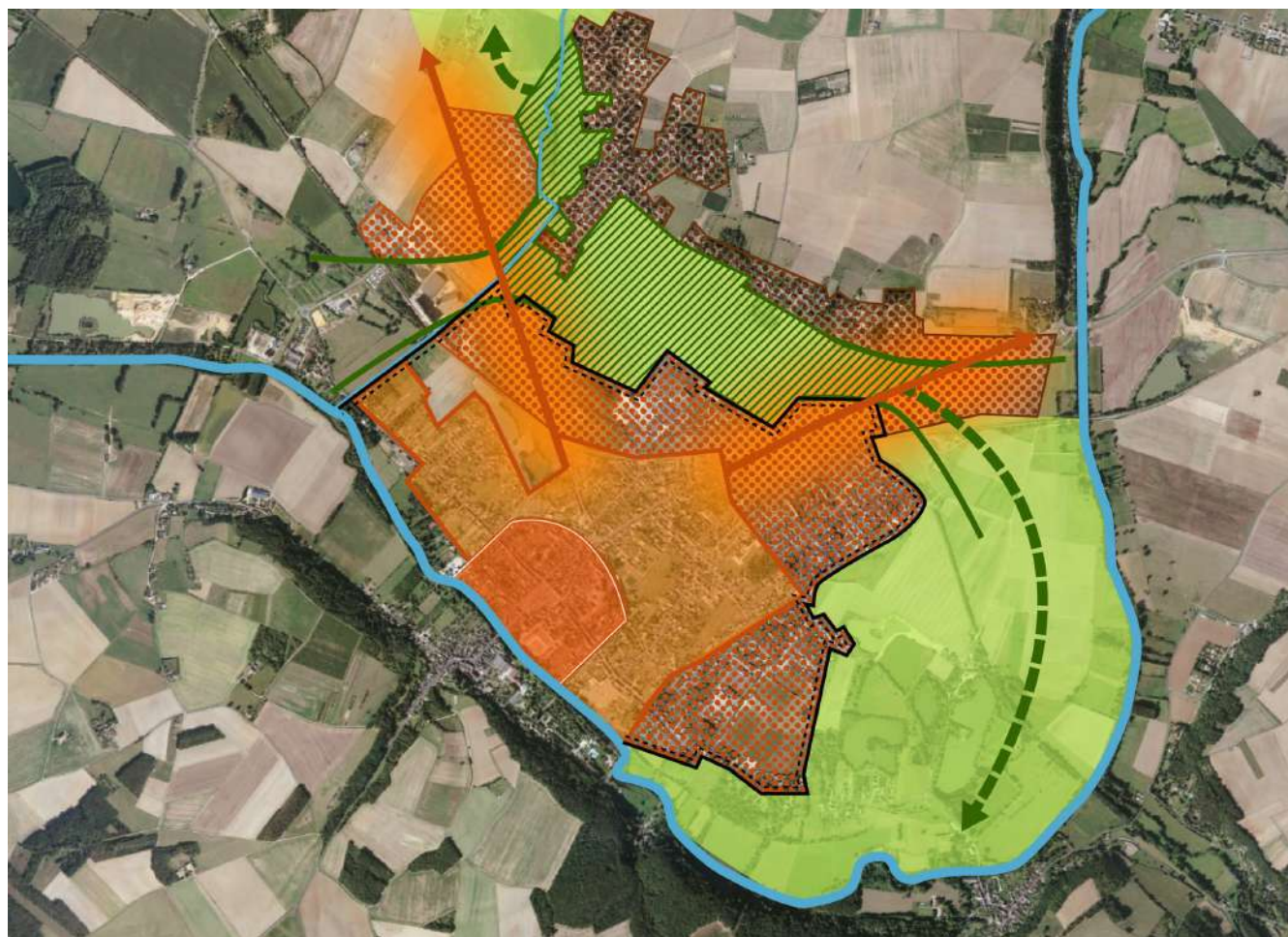


Les extensions urbaines récentes morcellent la campagne et engendrent une banalisation des paysages. Les nouveaux axes de diffusion et d'attractivité au Sud de Vendôme contribuent à l'accélération du phénomène de péri-urbanisation. Ils présentent un risque de dilution urbaine, de dégradation des paysages, de perte du patrimoine agricole et d'accroche de logique de flux « hors pôle ». Une réflexion fine devra être menée sur les enclaves agricoles afin de préserver les ouvertures paysagères et maintenir le front bâti. Trois sites d'équilibre à enjeux :

- La plaine agricole sud, comprise entre le contournement et les extensions urbaines, est soumise à une forte pression d'urbanisation. Ces enclaves agricoles excentrées ne présentent pas d'intérêt à être urbanisé (accentuation d'étalement urbain et banalisation des paysages).
- Les forêts et les cultures péri-urbaines confortent une enveloppe paysagère qui contribue à la qualité du cadre de vie. Une attention devra être portée sur la dynamique touristique et récréative de ces paysages ruraux.
- Les vignes implantées sur le coteau nord sont peu visibles et fragilisées par le développement péri-urbain. Les enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine viticole sont à impliquer dans l'évolution de territoire.

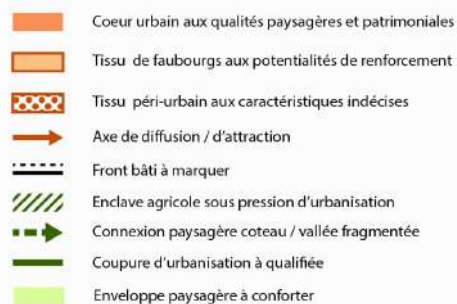
Un secteur urbain à forts enjeux de reconquête et de renouvellement urbain est identifiable au nord de la gare de Vendôme ville et de part et d'autre de la RN10. Il associe des espaces agricoles enclavés, le quartier des Rottes (QPV) et les friches agroindustrielles (ancien silo) au nord de la gare.

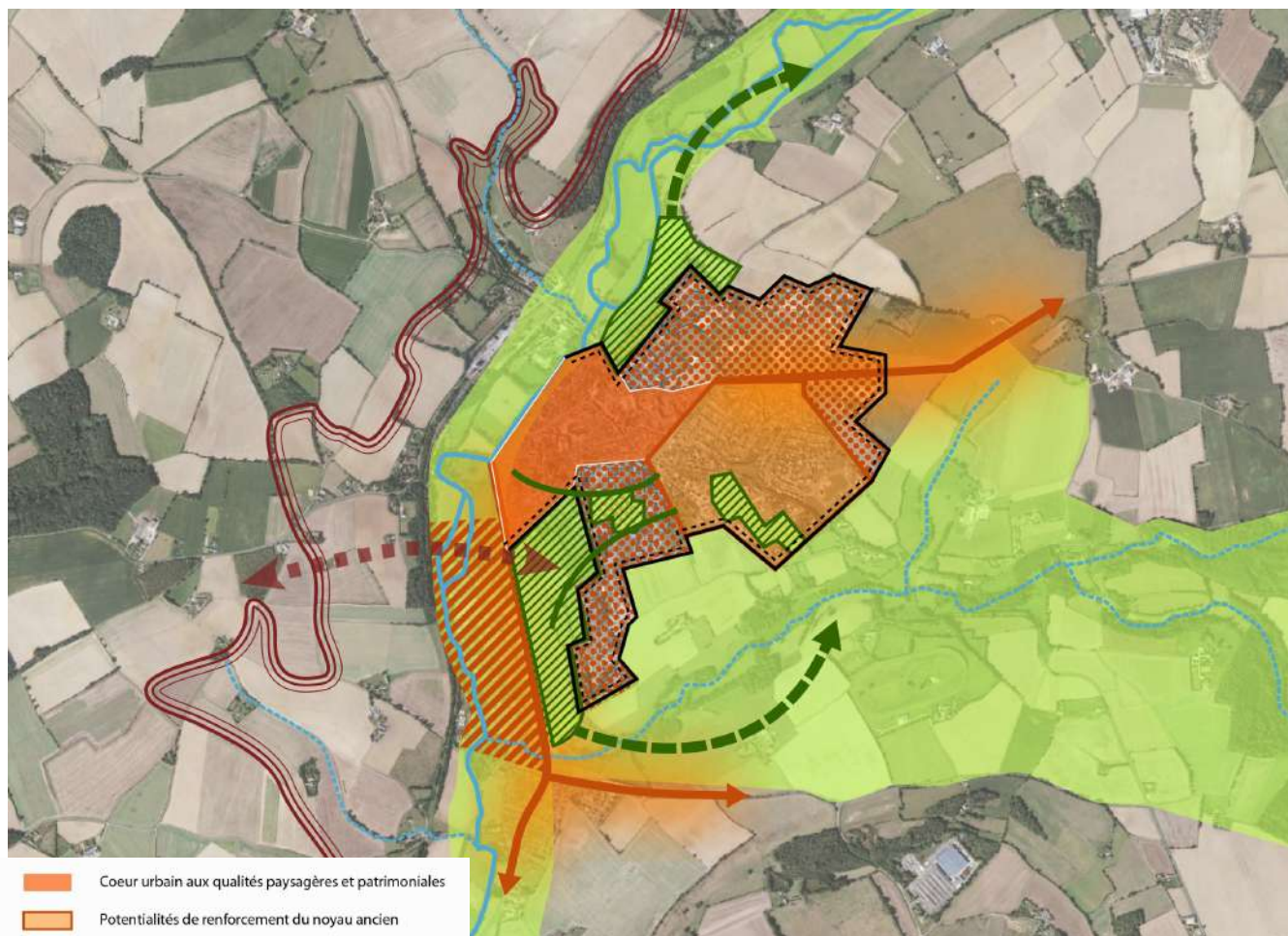
-  Secteur à potentiels de reconquête et densification urbaine à proximité du cœur d'agglomération
-  Tissu péri-urbain aux caractéristiques indécises
-  Enclave agricole sous pression d'urbanisation
-  Axe de diffusion / d'attraction
-  Enveloppe paysagère à conforter
-  Connexion paysagère à préserver
-  Patrimoine viticole à valoriser



Progressivement, la logique d'implantation et de fonctionnement urbain de Montoire-sur-le-Loir au contact de la rivière s'efface pour laisser place à une ville diffuse, présentant un risque pour la dynamique du centre-ville. Le renforcement des axes nord a contribué à l'étalement urbain et au développement d'un tissu urbain diffus, sans qualité. Afin de limiter cet effet, une réflexion devra être menée sur :

- Les qualités paysagères et patrimoniales du cœur de ville, facteur d'attractivité.
- Les faubourgs, qui comportent des potentialités de restructuration importante.
- Les fronts urbains, qui sont à renforcer afin de retrouver les qualités urbaines, architecturales et paysagères aux entrées de ville.
- Les enclaves agricoles soumises à la pression urbaine, qui marquent une coupure d'urbanisation et qui préservent les continuités visuelles, paysagères et écologiques entre coteau et vallée.





- Cœur urbain aux qualités paysagères et patrimoniales
- Potentialités de renforcement du noyau ancien
- Tissu péri-urbain aux caractéristiques indéfinies
- Espace économique à vocation industrielle à conforter et à requalifier
- Axe de diffusion / d'attraction
- Front urbain à marquer
- Enclave agricole sous pression d'urbanisation
- Connexion paysagère des vallons
- Coupure d'urbanisation à qualifier
- Enveloppe paysagère à conforter
- Covoisibilité de coteau à coteau

Les extensions urbaines récentes ont initié la dégradation du contexte urbain et paysager. La banalisation des paysages en périphérie du cœur de bourg est d'autant plus visible depuis le coteau en vis-à-vis. Le développement urbain a également contribué à la création d'enclaves agricoles, marquant des ruptures dans l'urbanisation et préservant des ouvertures sur le paysages. Une réflexion devra être menée sur les qualités urbaines du tissu péri-urbain, le renforcement du noyau ancien et le maintien des fronts urbains par une intégration paysagère soignée.

La trame paysagère, liée aux cours d'eau, maintient une qualité écologique et paysagère, contribuant au cadre de vie qualitatif. La valorisation des continuités paysagères est un enjeu important sur ce secteur afin de limiter les effets d'étalement urbain et de dégradation des paysages.

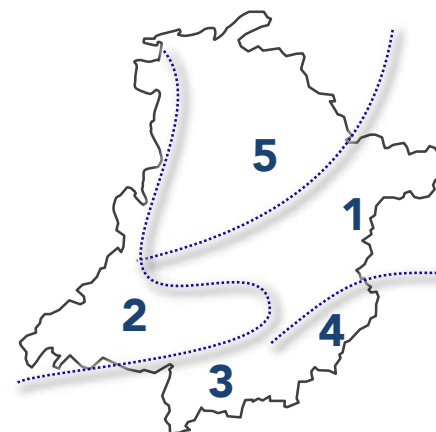
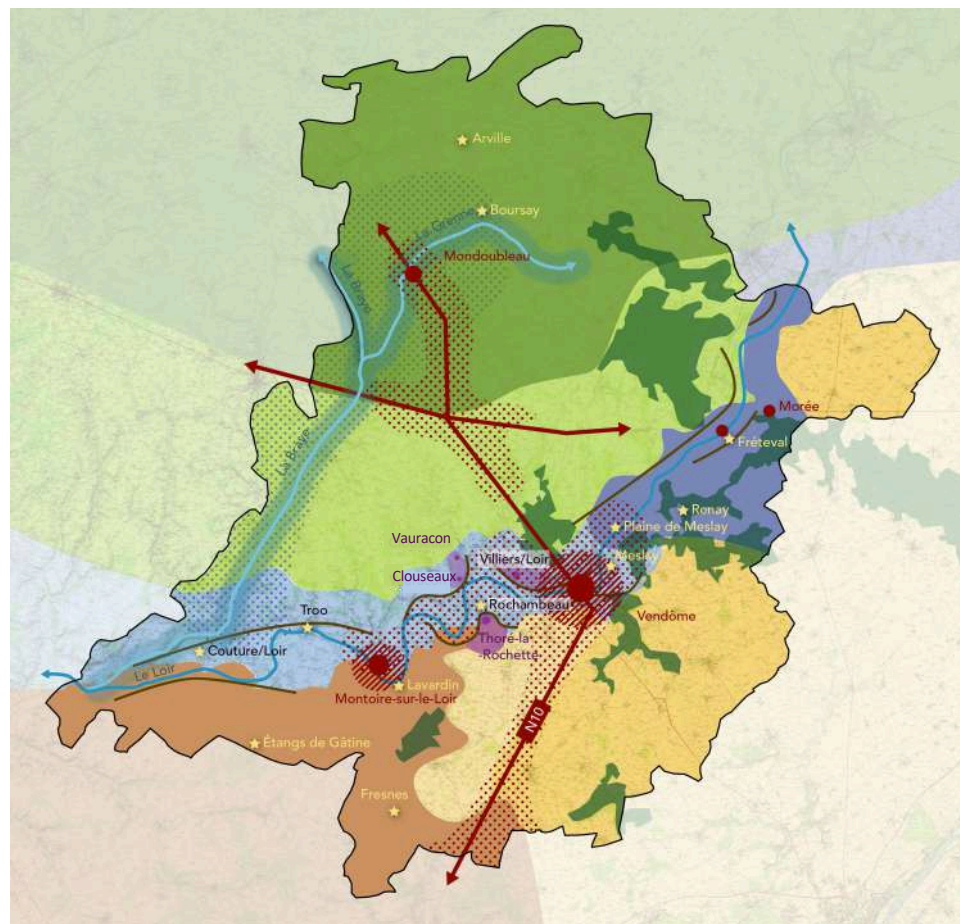
D'autre part, la vallée comporte un pôle à vocation industrielle, facteur d'attractivité pour Mondoubleau. Cet espace économique nécessite d'être conforté et requalifié en articulation avec les fonctions économiques du cœur de ville. Le développement de ce secteur porte sur la proximité avec la RD921 et les extensions urbaines de Cormenon, qui tendent progressivement à une dilution résidentielle dans le vallon et une nouvelle polarité d'attraction à l'échelle de l'agglomération. Une réflexion sur l'organisation fonctionnelle, urbaine et paysagère devra être menée.

ATOUPS & FORCES

- Une **diversité** des paysages (ruraux et urbains) attachée à la juxtaposition d'ensembles géographiques
- Des paysages **patrimoniaux et identitaires** : paysages et villages viticoles, patrimoine historique associé aux vallées (moulins), bâti troglodytique, témoins de la tradition de villégiature (châteaux, manoirs et demeures)
- Des massifs forestiers qui constituent des **points d'accès** à la nature et qui contribuent à la **qualité** du cadre de vie local
- Des maîtrises foncières permettant d'impulser des **projets urbains ambitieux** (secteur gare Vendôme, secteur Saint Ouen, Montoire-sur-Loir, etc.)
- Un développement urbain plutôt contenu qui a permis de préserver des identités villageoises

FAIBLESSES & MENACES

- Des urbanisations récentes qui **perturbent** la visibilité de certains paysages emblématiques, notamment l'**urbanisation de coteaux**, la création d'espaces d'activités économiques en périphérie, etc.
- Un **appauvrissement** des structures paysagères traditionnelles : fermeture des vallées, fragilisation du maillage bocager, etc.
- Un **affaiblissement** et fragilisation de la qualité bâtie des centres bourgs anciens (vacance résidentielle et commerciale)
- Une **privatisation** progressive et une fermeture des espaces naturels remarquables par l'urbanisation et l'apparition récente de **clôtures**.



1 VALLÉE DU LOIR AMONT

- Bassin visuel restreint par des coteaux boisés
- Des motifs identitaires liés au patrimoine bâti et urbain

2 VALLÉES DU LOIR ET DE LA BRAYE

- Bassin visuel lisible aux motifs diversifiés (vignoble, bords du Loir, troglo, etc.)
- Pressions urbaines (gravières, urbanisation de coteaux, infrastructures, etc.)

3 GÂTINE

Mosaïque paysagère lisible

4 BEAUCE

- Un paysage ouvert marqué par l'agriculture céréalière
- Forte sensibilité aux éléments isolés (bâti isolés)

5 PERCHE

Paysage rural composite et complexe soumis à des évolutions qui tendent à son uniformisation



RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

BIODIVERSITÉ, EAU, ÉNERGIE, RISQUES

Objectif de bon état écologique des masses d'eaux superficielles (SDAGE Loire Bretagne)
2015 à 2027

Consommation en eau moyenne annuelle par abonné (2015)
112 m³

Taux de rendement moyen des réseaux d'alimentation en eau potable
79,8 %

Nombre de ZNIEFF
1 de type 1 et 2 de type 2

Nombre d'Espaces Naturels Sensibles
6

Nombre de sites Natura 2000
1

Nombre d'ICPE
52

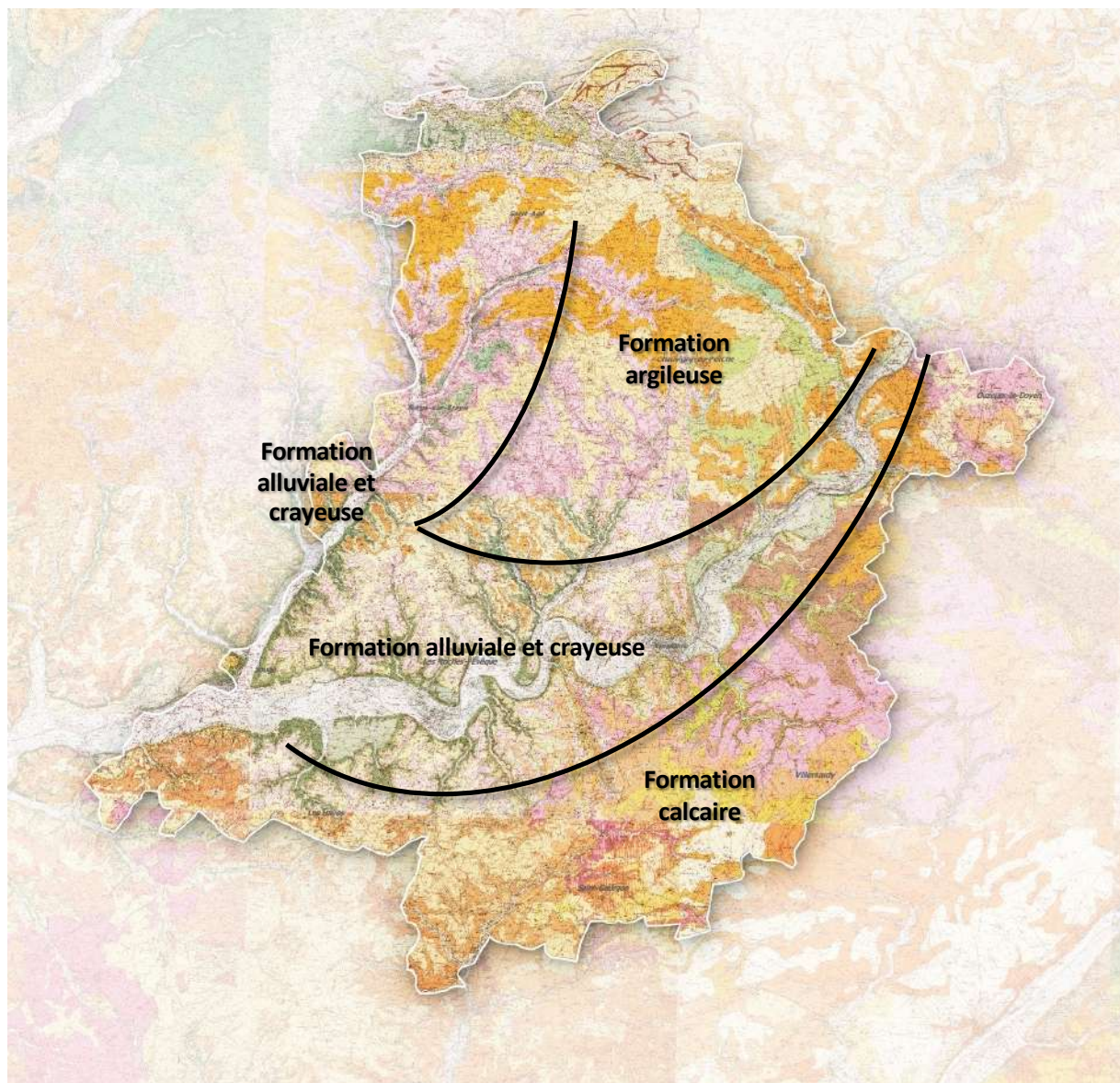
Nombre de déchetteries
14

Consommations d'énergie en 2015
179 047 tep

Capacité de production d'énergie renouvelable en 2015
100 MW



GÉOMORPHOLOGIE



Une géologie variée à l'image de la diversité paysagère

Le département du Loir-et-Cher est situé dans le bassin de Paris. L'histoire géologique du département est donc intimement liée à l'histoire de la formation du bassin de Paris.

Les paysages de la vallée du Loir sont constitués pour une grande part de craie, roche calcaire tendre facilement érodable sous la pression des eaux de ruissellement. Les falaises crayeuses de la vallée du Loir font apparaître de nombreux sites troglodytiques largement fréquentés par les Chauves-souris en période hivernale. Enfin les ravines de la vallée du Loir (Mazangé, Saint-Firmin-des-Prés) entaillent le coteau et offrent par leur humidité et leur ombre, un milieu idéal pour les fougères (Scolopendre, Polystic...).

L'argile à silex recouvre les collines du Perche du Loir-et-Cher. Cet ensemble géologique assez homogène est parfois interrompu au nord-ouest du département par les affleurements des sables ferrugineux du Perche renfermant des bancs d'un grès très résistant : le Roussard.

Dans le canton de Mondoubleau les carrières de grès Roussard présentent une ambiance particulière de type « Petit Colorado » avec des couleurs ocre très présentes. Ces carrières, très peu nombreuses, ont pratiquement toutes disparu : comblement, reprise de la végétation...

Le gisement de la carrière de la Mutte à Sargé-sur-Braye est aujourd'hui le seul endroit qui permette l'observation en place des sables du Perche et des grès Roussard qui leur sont parfois associés. C'est donc un lieu d'une grande valeur patrimoniale qui accueille une végétation ligneuse et herbacée typique bien adaptée à ce milieu acide : Digitale pourpre, Petite oseille, Germandrée scorodoine, Véronique des montagnes, mousses, lichens...côtoient la Jasione des montagnes, belle campanulacée aux fleurs bleues, plutôt rare dans la région.

Cultures de Beauce (*Atlas des paysages, Loir-et-Cher*)



Perche vendômois (*Atlas des paysages, Loir-et-Cher*)



Une occupation des sols dominée par les terres arables et le couvert forestier

Les terres arables hors périmètres d'irrigation et les cultures représentent une part importante de l'occupation des sols du territoire du Pays Vendômois.

Elles sont généralement présentes sur les « plateaux », flancs et fonds de vallées. Les principales cultures sont le blé, l'orge, le maïs, le colza, le tournesol...

Les boisements prennent une part importante sur le territoire du SCoT ; composés d'essences locales variables selon la topographie et les conditions géo-climatiques, ces boisements peuvent se retrouver sous la forme de haie, d'îlot forestier ou encore de grands boisements comme la forêt de Fréteval.

Rappelons que le Loir-et-Cher est le département le plus boisé de la région Centre avec 205 700 ha de forêts. Il représente 23 % de la surface forestière régionale. Selon l'occupation des sols de 2012, on recense près de 23 600 ha de boisements au sein des Territoires du Grand Vendômois :

- La vocation agricole de la Beauce relègue les boisements en bosquets et boqueteaux sur les zones moins favorables à l'agriculture. Ils sont remplacés par des landes dans les zones les plus ingrates. La Beauce comporte peu de massifs forestiers de taille importante, et beaucoup d'entre eux sont situés en périphérie de la région.
- Le Perche vendômois présente des potentialités assez homogènes pour la forêt.

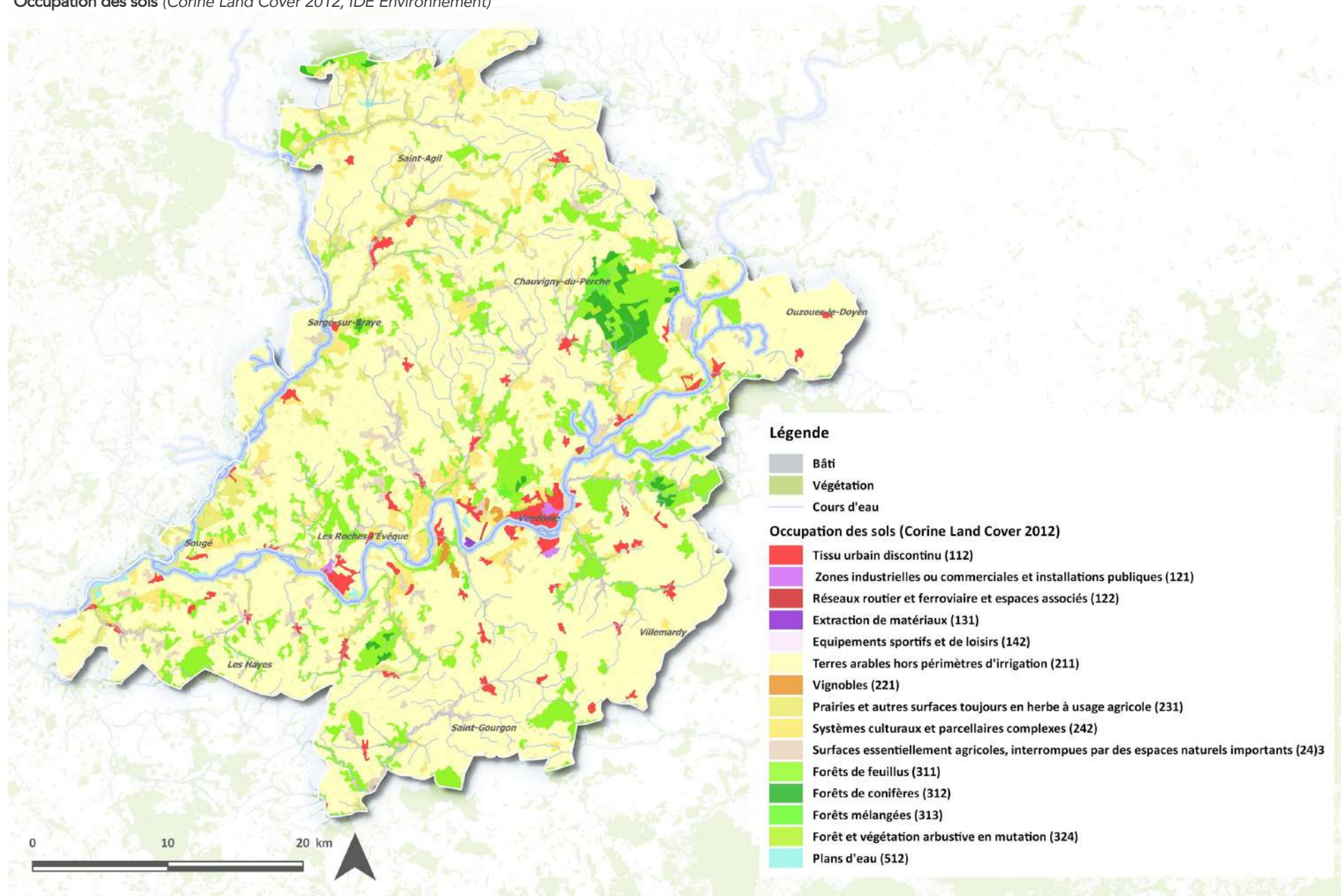
Le climat est assez favorable à la production ligneuse. La région forestière a un peu conservé son caractère bocager, avec des haies et des chemins creux. Les peupleraies occupent les vallées, quand elles sont suffisamment larges (vallée du Loir et de la Braye). Les sols caillouteux portent souvent la chênaie acidiphile et les sols plus riches, la chênaie-charmaie.

- Les facteurs du milieu sont généralement propices à la production forestière de qualité, notamment pour le chêne au sein de la Gâtine tourangelle qui occupe la pointe Sud Ouest des Territoires du Grand Vendômois. La région est pourtant plutôt tournée vers la production agricole, avec des cultures variées. La forêt est bien représentée sur les argiles à silex.

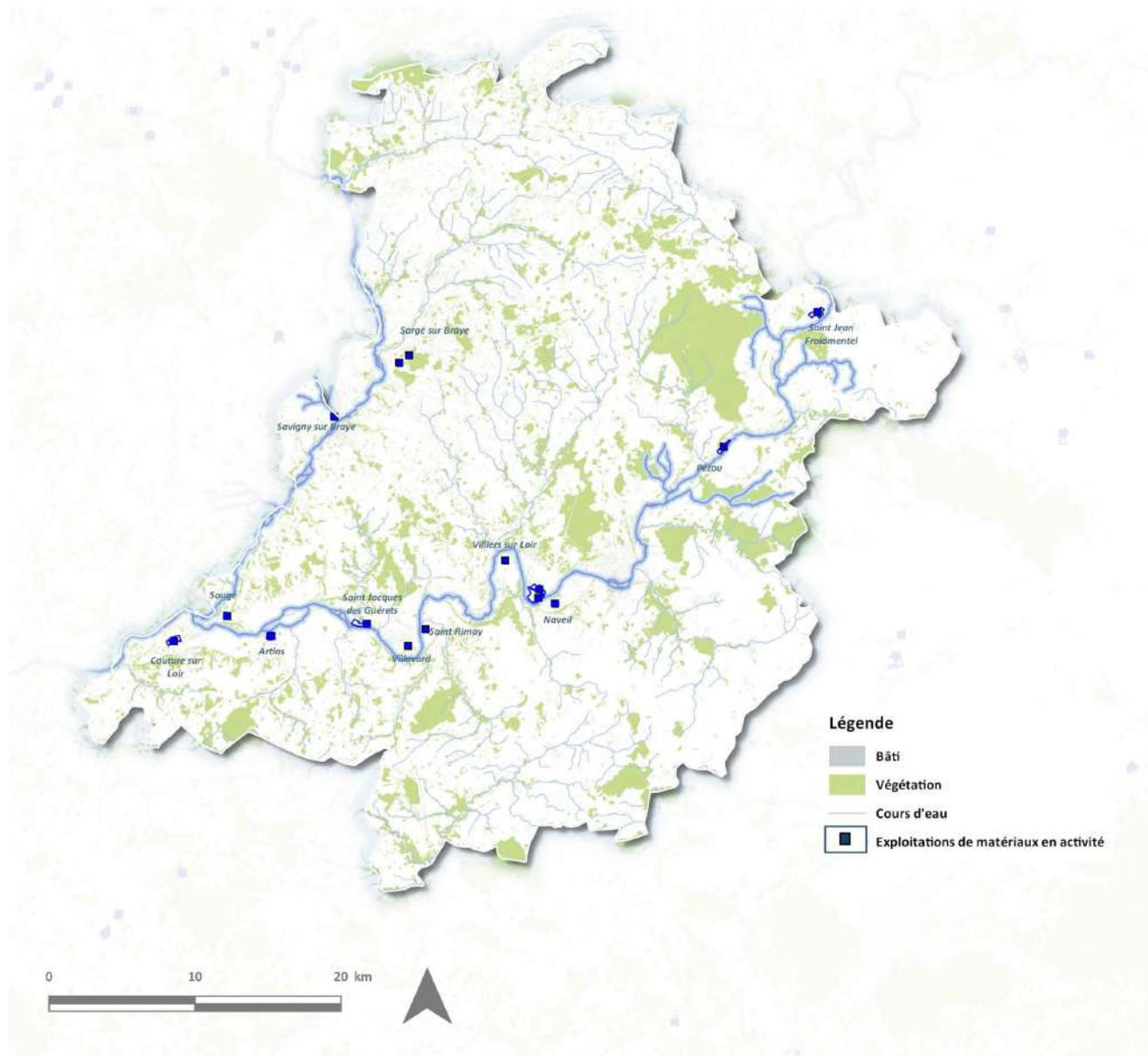
Les espaces urbains sont très localisés et prennent une part peu importante au regard du reste du territoire.

GÉOMORPHOLOGIE – Occupation des sols

Occupation des sols (Corine Land Cover 2012, IDE Environnement)



Exploitations des carrières au sein des Territoires du Grand Vendômois (BRGM, IDE Environnement)



Une exploitations des sols en baisse et posant des problématiques d’approvisionnement futur

La répartition des carrières n’est pas homogène sur le département. En effet, celles-ci se concentrent principalement autour des trois principaux cours d’eau du département que sont, du nord au sud, le Loir, la Loire et le Cher. L’activité extractive du département est essentiellement axée sur l’extraction des roches alluvionnaires (sables et graviers) pour granulat, et, plus faiblement, sur l’extraction de roches calcaires et autres à usages divers. Ces substances sont destinées à fournir les produits suivants : l’amendement, la pierre de taille, le granulat alluvionnaire, le granulat meuble divers, le concassé de roche calcaire, la pierre ornementale et dimensionnelle. Les alluvions, en particulier celles du Loir, peuvent être valorisées dans des domaines à haute valeur ajoutée (bétons à hautes performances). Elles sont de moins en moins utilisées pour les assises de chaussée, mais constituent toujours des matériaux de choix pour les bétons.

Au sein du territoire du SCoT on observe la présence de 13 exploitations de carrières. Le nombre de ces exploitations a fortement diminué depuis quelques années. L’ensemble des caractéristiques liées à ces carrières est reporté dans le tableau suivant.

La surface totale autorisée pour l’exploitation des ressources minérales est de 143,47 ha en 2017.

GÉOMORPHOLOGIE – Exploitation des sols

Exploitations des ressources minérales au sein du SCoT (BRGM, IDE Environnement)

Commune	Nom	Surface autorisée	Type d'exploitation	Lithologie	Arrêté préfectoral	
SAINT-JEAN-FROIDMENTEL	La Varenne	23,69	En eau	sable et gravier	01/01/1996	30/08/2026
PEZOU	La Douaire, Les Grouais	2,64	En eau	sable et gravier	01/01/1978	27/01/2016
NAVEIL	Bondrée	9,9	Carrière à ciel ouvert	sable	03/08/2001	03/08/2021
NAVEIL	Les Dragues	12,07	En eau	sable et gravier	16/05/2012	16/05/2027
THORE-LA-ROCHETTE	Les Maisières	6,2	En eau	sable et gravier	976-01-01	12/04/2019
VILLAVARD	La Rotelle	8,5	Carrière à ciel ouvert	sable et gravier	01/01/1973	18/08/2024
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	Villeneuve Sud Est	5,65	Carrière à ciel ouvert	sable et gravier	01/01/1990	27/02/2017
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	Les Pièces de la Touche	30,74	Carrière à ciel ouvert	sable argileux à gravier	26/12/2012	26/12/2027
ARTINS	Les Aunaies	20,23	En eau	Sable, grès et alluvion	22/07/2011	22/07/2031
COUTURE-SUR-LOIR	Sur la Varenne de Chevelu	7,48	En eau	sable et gravier	01/01/1992	25/02/2022
SAVIGNY-SUR-BRAYE	La Lorrière	5,9	Carrière à ciel ouvert	sable calcaire	01/04/2009	01/04/2019
SARGE-SUR-BRAYE	Les Fourneaux	4,08	Carrière à ciel ouvert	sable	15/05/2013	15/05/2033
SARGE-SUR-BRAYE	Les Brosses	6,39	Carrière à ciel ouvert	sable	01/01/1986	12/01/2024

Revalorisation patrimoniale des sites de carrières en Loir-et-Cher – Site de Sargé sur Bray (Schéma Départemental des carrières du Loir et Cher, Photo Perche Nature).



Selon le Schéma Départemental des carrières du Loir et Cher, dès 2014, il apparaît nécessaire de renouveler une partie des autorisations d'exploitations car il risque de se produire des tensions sur l'approvisionnement en matériaux dans le département, principalement pour la fourniture de granulats. En effet, le granulat alluvionnaire aura perdu, dès 2016, 42,48 % de sa capacité de production autorisée actuelle et, dès 2018, 76,36 % pour le concassé de roche calcaire.

Des impacts non négligeables

L'implantation de carrières peut présenter un risque réel d'entrave à la vie ou au déplacement de certaines espèces lorsqu'elle impacte un cœur de biodiversité ou qu'elle divise un continuum de milieux naturels. A l'inverse, les mesures de réhabilitation d'anciennes carrières par génie écologique pourront concourir à la restauration d'un corridor ou de milieux relais.

Les extractions des alluvions de lit majeur en nappe restent tolérées dans le cadre de la réglementation nationale. Toutefois, dans les zones de vallée où la concentration des extractions en nappe est excessive, une dégradation significative de plusieurs paramètres environnementaux a pu être observée au cours du temps :

- l'équilibre sédimentaire des cours d'eau;
- les caractéristiques paysagères et écologiques des sites ;
- la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Site de Cormenon avant et après remise en état (Schéma Départemental des carrières du Loir et Cher, Photo Perche Nature)



Extraits des orientations spécifiques au réaménagement des carrières. (Schéma Départemental des carrières du Loir et Cher)

ORIENTATION 19 : Réaménagements multifonctionnels

Dans un contexte de développement durable, c.-à-d. de cohabitation entre des enjeux économiques, écologiques et sociaux, il convient tant que faire se peut de privilégier les réaménagements multifonctionnels.

Un même projet de réaménagement pourra donc satisfaire simultanément différentes attentes en matière :

- d'agriculture : Cf. orientations 20 à 22 ;
- d'écologie-géologie : Cf. orientations 23 à 25 ;
- de sylviculture : Cf. orientation 26 ;
- de chasse : Cf. orientation 27 ;
- de pêche et de loisirs : Cf. orientation 28.

Remarque : quel que soit le mode de réaménagement choisi, celui-ci doit satisfaire avant tout aux impératifs de mise en sécurité du site.

ORIENTATION 20 : Réaménagements à vocation agricole

D'une manière générale, il conviendra de privilégier un réaménagement à vocation principale agricole lorsque le site d'origine était cultivé ou cultivable.

Un réaménagement multifonctionnel intégrant des aménagements à vocation écologique est alors préconisé (maintien des fronts de taille pertinents, mise en place de haies ou de bosquets sur les délaissés, ...).

Une problématique de réaménagement futur clairement identifiée

Il existe en Loir-et-Cher plusieurs exemples de sites pour lesquels les opérations de remise en état prescrites n'ont pas permis une valorisation optimale du patrimoine naturel et paysager présent en fin d'activité. Il s'agit notamment de talutages systématisés de front de tailles, sans expertise préalable. On peut citer par exemple le site de Cormenon (Les Rouaudières).

L'exploitation d'une carrière constitue une occupation temporaire du sol. A l'issue de cette occupation, les terrains doivent être remis en état conformément aux conditions retenues dans le cadre de l'autorisation d'exploiter accordée. En particulier, dans le respect des éléments de l'étude d'impact du dossier de demande, et des dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

La remise en état constitue donc une obligation réglementaire, qui a pour principal objectif de mettre le site en sécurité, de favoriser son intégration paysagère et d'effacer les traces de l'activité passée.

Le réaménagement est quant à lui un processus complémentaire à la remise en état, dépassant le cadre de l'exploitation de la carrière. Il se réalise à l'initiative de l'exploitant et du ou des propriétaires du foncier. C'est une réaffectation spécifique et ciblée du foncier.

Le potentiel de réaménagement d'un site dépend donc fortement de la nature et de la qualité des opérations de remise en état préalablement effectuées. Il convient donc d'anticiper très en amont les pistes de réaménagement possibles des sites afin de ne pas hypothéquer des vocations futures.

Les 5 principaux types de réaménagement identifiés sont :

- Le réaménagement à vocation agricole ;
- Le réaménagement à vocation écologique et géologique ;
- Le réaménagement à vocation forestière ;
- Le réaménagement à vocation cynégétique ;
- Le réaménagement à vocation de loisirs (pêche, loisirs nautiques, baignade...).

Ces différentes vocations ne sont pas exclusives ; dans la plupart des cas, des projets de réaménagement multifonctionnels peuvent être envisagés. Par exemple, le réaménagement d'un plan d'eau en base de loisir peut prévoir des espaces plus isolés et appropriés au repos pour la faune.

Le plan d'action du Schéma Départemental des carrières du Loir et Cher prévoit des orientations spécifiques au réaménagement des carrières.

Schéma Régional des Carrières centre Val-de-Loire

Un Schéma Régional des Carrières (SRC) est en cours d'élaboration. Il est piloté par l'Observatoire régional des matériaux de carrière. Il devrait être approuvé début 2019. Ce document se substituera alors aux actuels Schémas Départementaux en vigueur.

Le SCoT devra ainsi être compatible avec ce document.

Terres arables de Beauce. (*Atlas des paysages de Loir-et-Cher*)



Carrière de la Mutte (Crédit photo : Perche Nature)



Un territoire aux ressources minérales à gérer durablement

Les territoires du Grand Vendômois sont caractérisés par plusieurs faciès géologiques qui impliquent un complexe paysager local diversifié, une richesse écologique remarquable mais aussi une exploitation des ressources minières non négligeable.

Les extractions de matériaux de carrières ont une incidence sur l'eau et la biodiversité, et sont à ce titre concernées par diverses orientations et divers programmes en faveur de la préservation de l'environnement.

Au nombre de 13 exploitations minières actuellement, ce secteur a fortement diminué au cours des dernières décennies laissant place à des enjeux importants en termes de réaménagement de sites.

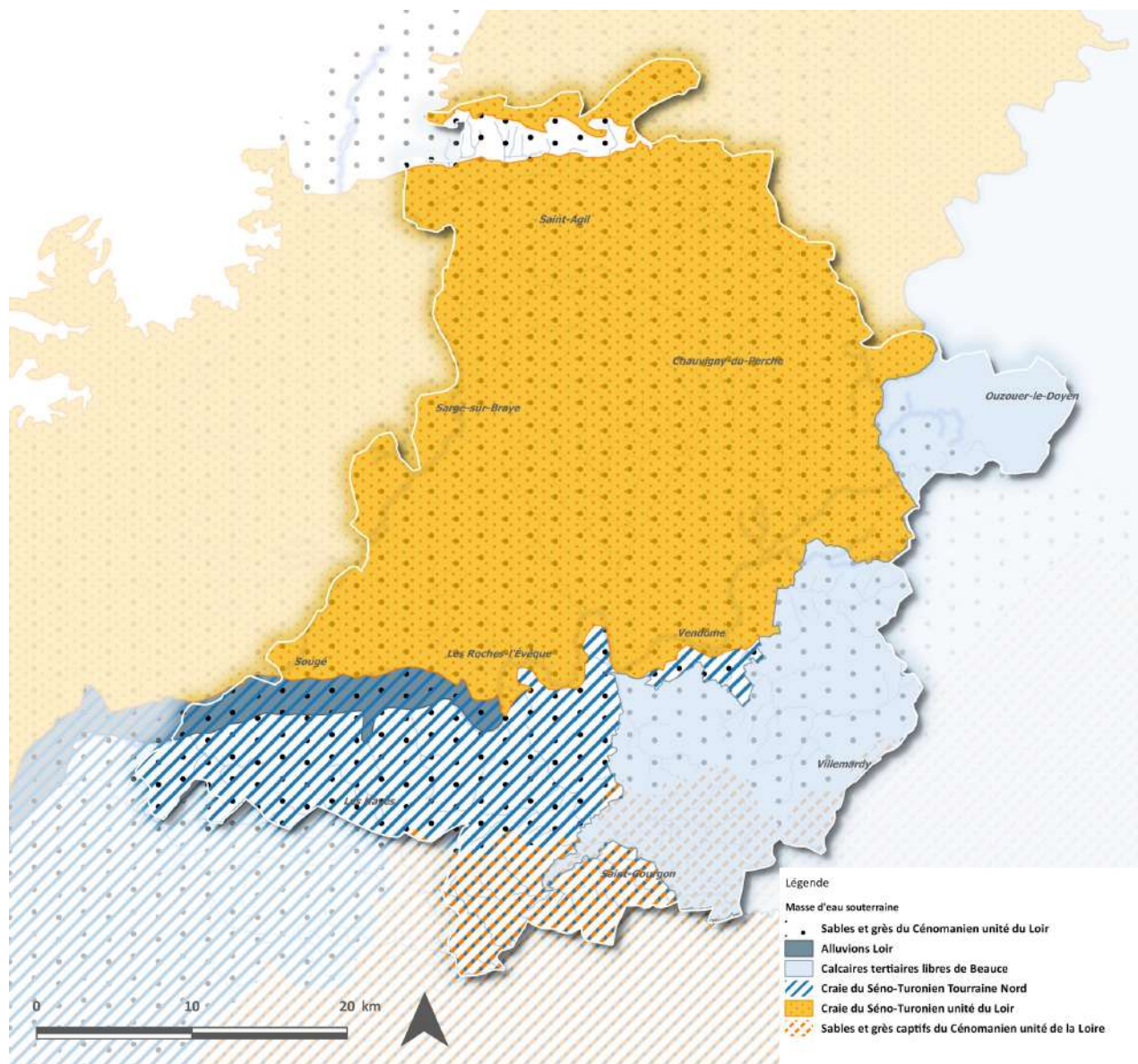
D'autre part, l'occupation des sols est dominée par les terres arables et par le couvert forestier.

Dans le cadre du territoire ces ressources du sol présentent clairement une fonction économique qu'il est important de préserver tout en conciliant la durabilité des ressources naturelles.



RESSOURCES EN EAU ET USAGES

Masses d'eau souterraine au droit des Territoires du Grand Vendômois (Agence de l'eau Loire Bretagne, IDE Environnement)



Un territoire concerné par de nombreuses masses d'eau souterraines aux caractéristiques variées

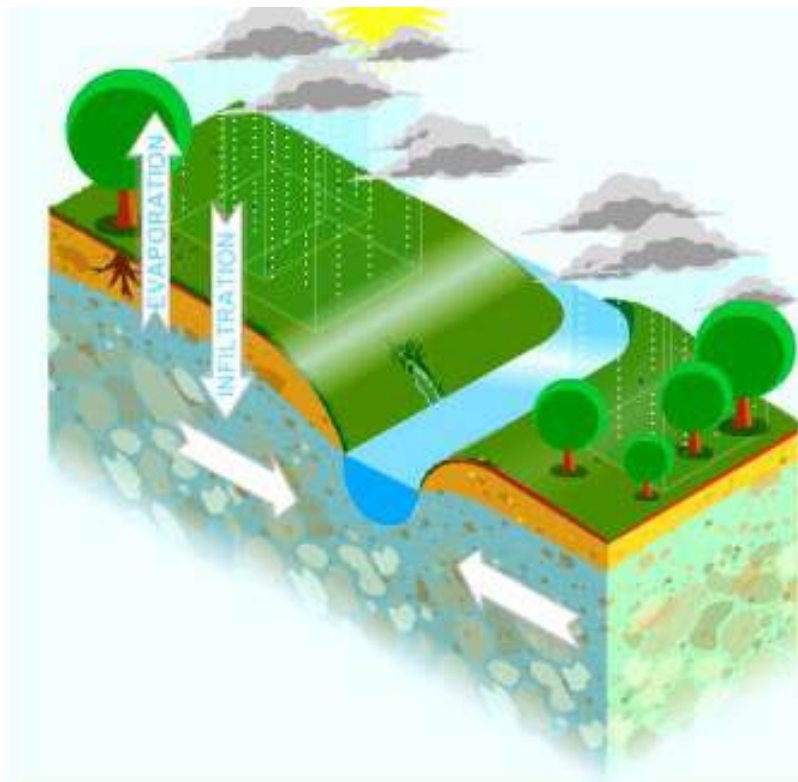
Les territoires du Grand Vendômois sont constitués exclusivement de nappes sédimentaires, libres ou captives. Ils sont concernés par les systèmes d'aquifères suivants :

- Les alluvions du Loir (FRGG111 (Alluvions Loir)) : Les alluvions anciennes forment une nappe peu étendue et très vulnérable. Les alluvions récentes du Loir et de ses affluents sont quant à elles le plus souvent argileuses ; il s'agit de nappes superficielles de peu d'importance, offrant peu de potentialités.
- La nappe de Beauce (FRGG092 (Calcaires tertiaires libres de Beauce)) : Ce calcaire est intensément fracturé, parfois karstique. Il constitue un aquifère continu très transmissif où les circulations restent rapides
- La nappe de la craie du Séno-Turonien (FRGG088 (Craie du Séno-Turonien Touraine Nord) et FRGG090 (Craie du Séno-Turonien unité du Loir)). La nappe est drainée par les cours d'eau et est en liaison hydraulique avec la nappe alluviale du Loir.
- La nappe du Cénomanienn (FRGG080 (Sables et grès du Cénomanienn unité du Loir) et FRGG142 (Sables et grès captifs du Cénomanienn unité de la Loire)) Les sables du Cénomanienn forment les meilleurs aquifères de la partie centrale et méridionale de la région tant en terme de productivité qu'en terme de qualité actuelle des eaux.

Etat quantitatif des masses d'eau souterraines du territoire (Agence de l'Eau Loire Bretagne, 2013)

Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat quantitatif de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre
FRGG111	Alluvions Loir	2
FRGG080	Sables et grès du Cénomanién unité du Loir	3
FRGG088	Craie du Séno-Turonien Touraine Nord	2
FRGG090	Craie du Séno-Turonien unité du Loir	2
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	3
FRGG092	Calcaires tertiaires libres de Beauce	3

Relations nappes – rivières (SIGES Centre-Val de Loire)



Un régime hydrogéologique peu variable mais soumis à des pressions quantitatives pour trois aquifères.

D'une manière générale, le régime hydrologique du bassin versant du Loir est marqué par de faibles variabilités saisonnières. Ce régime peu contrasté traduit un soutien des nappes important aux débits des cours d'eau. L'ensemble du territoire est couvert par une zone de répartition des eaux pour le système d'aquifères.

Enfin, la moitié des masses d'eau souterraine sont caractérisées par un état quantitatif médiocre.

- Nappe de Beauce : à la fois puissante et peu drainée par les cours d'eau, elle est sensible à la sécheresse pluriannuelles et ses fluctuations suivent des cycles pluriannuels. La nappe présente un cycle pluriannuel de remplissage et de vidange très marqué, influencé par les grands cycles climatiques.
- Nappe de la craie du Séno-Turonien : Les variations piézométriques de la nappe de la craie sont remarquables et cette dernière est influencée par les grands cycles climatiques
- Nappe des sables du Cénomanién : Cet aquifère ne possède pas de variations pluriannuelles d'amplitude importante mais sa perméabilité et sa porosité lui donnent un rôle important dans le maintien de l'étiage des écoulements de surface lorsqu'il affleure.
- Nappe alluviale du Loir : elle est directement alimentée par le Loir, avec cependant un temps de réaction.

Une qualité de l’eau soumise à des pressions agricoles pour la nappe de Beauce et la nappe de la craie du Séno-Turonien

Etat qualitatif des masses d’eau souterraines du territoire (Agence de l’Eau Loire Bretagne, 2013)

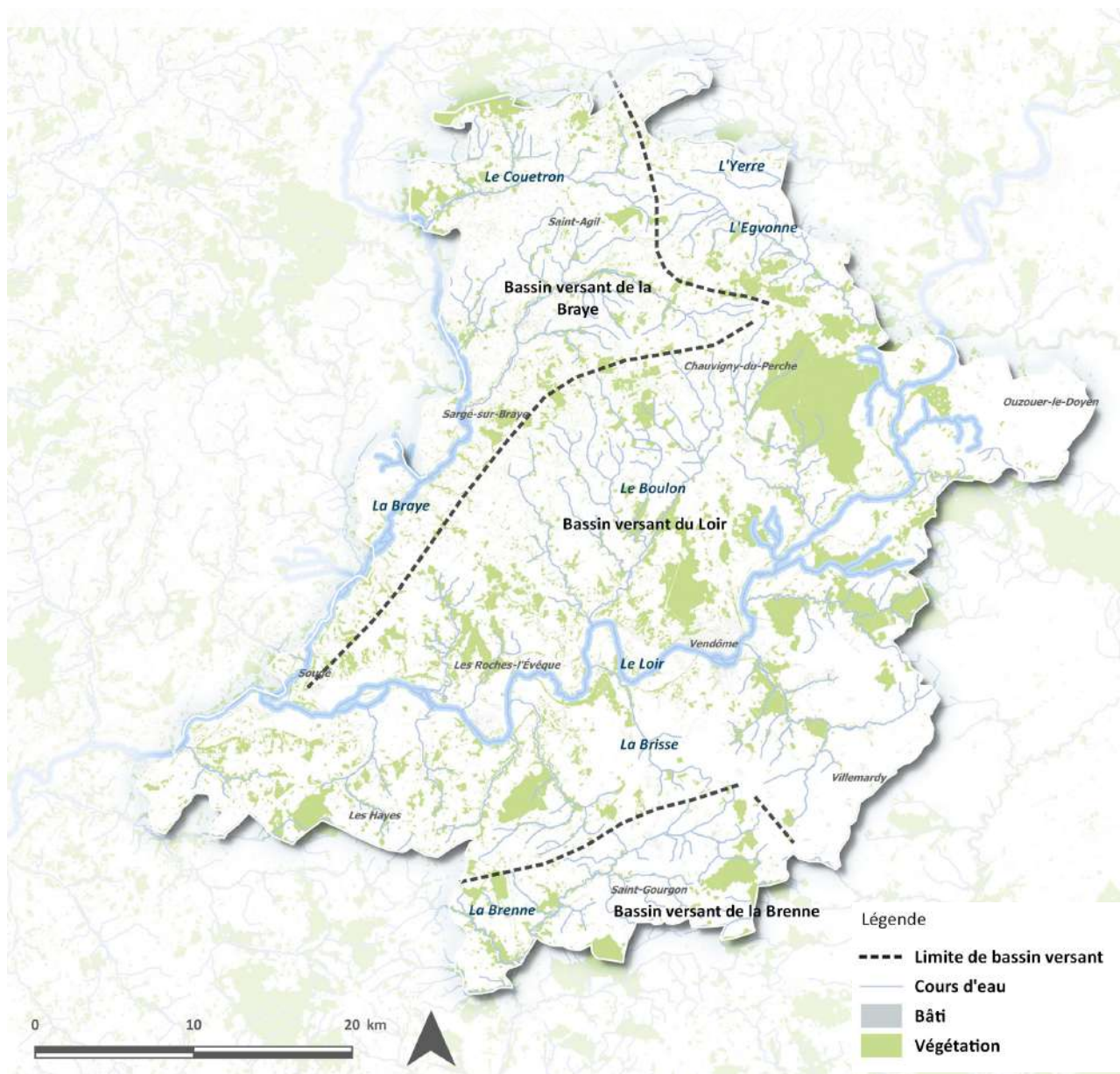
Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	paramètre Nitrate 2 : bon état 3 : état médiocre	paramètre Pesticides 2 : bon état 3 : état médiocre	Tendance significative et durable à la hausse
FRGG111	Alluvions Loir	2	2	2	
FRGG080	Sables et grès du Cénomanién unité du Loir	2	2	2	
FRGG088	Craie du Séno-Turonien Touraine Nord	3	2	3	
FRGG090	Craie du Séno-Turonien unité du Loir	3	3	3	Nitrates
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	2	2	2	
FRGG092	Calcaires tertiaires libres de Beauce	3	3	3	Nitrates

D’une manière générale, la qualité de l’eau souterraine est médiocre pour la moitié des masses d’eau du territoire. Les paramètres déclassants sont les pesticides et les nitrates avec une tendance à la hausse pour ces derniers. La pression agricole est donc importante sur le territoire vis-à-vis de la qualité des eaux.

Enfin, la moitié des masses d’eau souterraine sont caractérisées par un état qualitatif médiocre.

- Nappe de Beauce : les nitrates et les pesticides sont accompagnés de tout un cortège de produits polluants résultant des activités humaines. En dehors de ces pollutions, on observe quelques anomalies chimiques locales d’origine naturelle, telles le sélénium et l’arsenic. Des recherches sont entreprises pour en déterminer l’origine.
- Nappe de la craie du Séno-Turonien : la nappe est généralement impactée par les activités de surface, notamment d’origine agricole. Les teneurs en nitrates n’ont cessé de croître jusqu’à des valeurs dépassant souvent 50 mg/l.
- Nappe des sables du Cénomanién : En domaine captif, la teneur en nitrates est généralement faible, voire nulle.
- Nappe alluviale du Loir : les masses d’eau souterraines associées à cet aquifère présente un bon état qualitatif.

Un réseau hydrographique particulièrement dense (Agence de l'Eau Loire Bretagne, IDE Environnement)



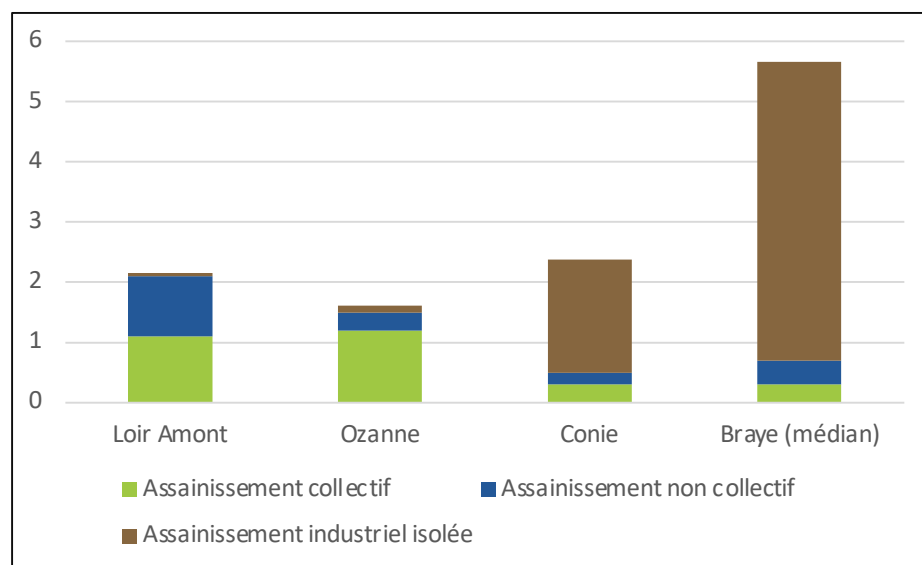
Un réseau hydrographique particulièrement dense

Les territoires du Grand Vendômois sont concernés par le bassin versant du Loir qui est drainé par un chevelu hydrographique particulièrement ramifié et dense. L'axe principal, le Loir, prend sa source aux abords du Perche à Saint-Éman dans le département de l'Eure-et-Loir. Après un parcours de près de 320 km, le Loir rejoint la Sarthe au nord de la commune d'Angers dans le Maine-et-Loire. Le Loir a la particularité d'être classé en cours d'eau non domanial de sa source jusqu'à la confluence avec la Veuve au niveau de la commune de Marçon (72 et domanial de la commune de Marçon jusqu'à sa confluence avec la Sarthe, témoin de son ancien caractère navigable. Les principaux affluents du Loir sont le Boulon, l'Ozanne, l'Yerre, la Thironne, la Foussarde, l'Eggonne, la Conie, l'Aigre et la Braye. La Braye, l'Eggonne, le Boulon et l'Yerre concernent directement les territoires du SCOT :

- La Braye est l'affluent le plus important du Loir. Elle prend sa source sur la commune de Ceton dans le département de l'Orne. Elle conflue avec le Loir entre Sougé et Couture-sur-Loir dans les départements de la Sarthe et du Loir-et-Cher après un parcours de 75 km environ.
- D'une longueur de 25km environ, l'Eggonne prend sa source dans le Perche Vendômois sur la commune de Fontenelle et rejoint le Loir au niveau de la commune de Cloyes-sur-le-Loir.
- L'Yerre prend sa source dans la forêt de Montmirail à Chapelle-Guillaume et rejoint le Loir sur la commune de Saint-Hilaire-sur-Yerre après un parcours de 49 km.
- Le Boulon prend naissance sur le territoire et se jette dans le Loir.

Apport de phosphore par sous bassin versant en tonne par an (SAGE Loir, IDE Environnement)

	Loir Amont	Ozanne	Conie	Braye (médian)
Assainissement collectif	1,1	1,2	0,3	0,3
Assainissement non collectif	1,0	0,3	0,2	0,4
Assainissement industriel isolé	0,05	0,11	1,88	4,96



Une qualité des eaux dégradée

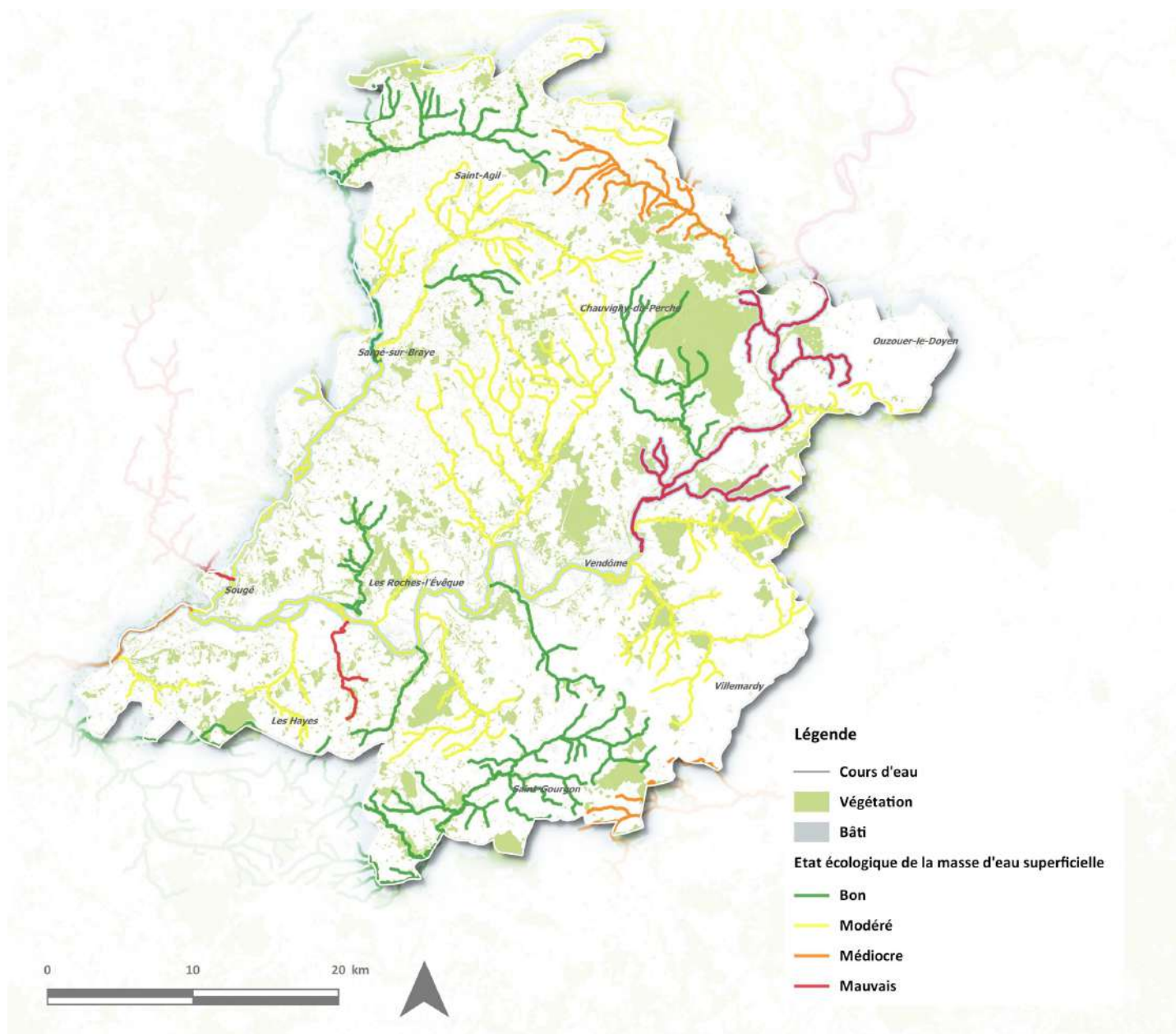
Comme le montre la cartographie suivante, les eaux superficielles sont globalement dégradées sur le territoire du Vendômois. On peut particulièrement citer le Loir en amont de Vendôme, le Tusson et le Merdreau.

D'un point de vue qualitatif les principaux éléments à retenir sont les suivants :

- Des matières organiques et oxydables sur l'ensemble du territoire. Les matières organiques et oxydables (MOOX) représentent la partie biodégradable de la pollution rejetée. Les bactéries présentes dans le milieu utilisent, pour les éliminer, l'oxygène dissous dans l'eau. Ainsi des déversements importants de matières organiques dans le milieu aquatique peuvent entraîner des déficits en oxygène dissous, perturbant l'équilibre biologique de la rivière. Sur le territoire, la contamination des eaux sur ce paramètre est généralisée. Cet dernière serait due à des rejets ponctuels sur le territoire.
- Une contamination par les nitrates : Les nitrates sont le stade ultime de l'oxydation de l'azote. Ils sont présents naturellement à faible concentration dans les eaux. De fortes concentrations peuvent être provoquées par les fertilisants agricoles minéraux. En excès, les nitrates peuvent avoir des effets négatifs sur la santé en particulier des nouveau-nés. Ils participent également à l'eutrophisation des eaux superficielles.
- Une présence d'une molécule interdite à l'utilisation depuis 1998. Les produits phytosanitaires sont des substances chimiques de synthèse principalement utilisées par l'agriculture pour détruire les espèces nuisibles pour les cultures : champignons, insectes, bactéries, herbes, ... Mal utilisés et en raison de leur faible pouvoir de dégradation, les pesticides peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire (bioaccumulation) et/ou contaminer les milieux naturels. Au sein des bassins versants du territoire, on retrouve majoritairement les molécules de glyphosate, isoproturon, chlortoluron, l'atrazine et le diuron sur les bassins versants de la Conie, du Loir Amont et de la Braye.
- L'impact de l'assainissement collectif que la qualité des eaux est importante au niveau du territoire.

RESSOURCE EN EAU ET USAGES – La ressource en eau superficielle

Etat écologique des masses d'eau superficielles (Agence de l'eau Loire Bretagne, IDE Environnement)



RESSOURCE EN EAU ET USAGES – La ressource en eau superficielle

Caractéristiques hydrauliques des cours d'eau du territoire

(Hydraulique Fluviale, avril 2016, Suez consulting)

	Module (m³/s)	QMNA5 (m³/s)	Q spécifique moyen (l/s/km²)	Q spécifique QMNA5 (l/s/km²)
Loir (station de Villavard)	14,300	3,600	3,143	0,791
Braye (station de Sargé-sur-Braye)	1,710	0,370	6,333	1,370
Yerre (station de Saint-Hilaire-sur-Yerre)	1,550	0,200	5,219	0,673
Eggonne	Pas de données disponibles			

Module : débit moyen inter-annuel

QMNA5 : débit quinquennal sec, débit minimum se produisant en moyenne une fois tous les 5 ans

Q spécifique : débit par unité de superficie de bassin versant

Gestion des crises d'étiage (Hydraulique Fluviale, avril 2016, Suez consulting)

Unité de gestion (ou zone d'alerte)	Station de suivi	Débits seuils (l/s)			
		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Interdiction
BV du Loir	Villavard		3 700	3 350	2 000
BV de la Braye	Valennes		350	300	250

Historique des arrêtés sécheresse du Loir-et-Cher depuis 2006

(Hydraulique Fluviale, avril 2016, Suez consulting)

	2006	2009	2010	2011	2012
Le Loir	13 juil.	18 juil.	26 juil.	-	-
La Braye					
Le Loir	11 août	26 août	15 oct.	08 déc.	
La Braye					
Le Loir	27 juil.	30 juil.	06 août	-	
La Braye					
Le Loir	30 mai	01 juil.	12 juil.	16 sept	
La Braye					
Le Loir	14 août	23 août	12 sept.	18 oct.	
La Braye					

Une ressource peu soumise à des pressions quantitatives mais confrontée au changement climatique

Le cycle hydrologique du bassin versant du Loir correspond à un régime pluvial simple caractérisé par une période de basses eaux, de juillet à septembre, et de hautes eaux de décembre à mars inclus. Le régime hydrologique du bassin versant est marqué par de faibles variabilités saisonnières. Ce régime peu contrasté traduit un soutien des nappes important aux débits des cours d'eau. Les caractéristiques hydrauliques du Loir et de la Braye, principaux cours d'eau du territoire du SCOT sont reportées dans le tableau ci-contre. Les débits indiqués peuvent laisser présager un étiage plus sévère pour le Loir et l'Yerre avec une valeur de débit spécifique inférieure à 1 l/s/km² en période d'étiage. Ceci n'est pas le cas pour la Braye.

Des études récentes ont montré une tendance à la baisse des débits caractéristiques d'étiage de la Braye alors que le Loir n'a pas démontré d'évolution particulière. Les origines de cette baisse peuvent être multiples : dégradation des conditions naturelles et climatiques, augmentation des pressions de prélèvements... On observe une tendance à la hausse des débits caractéristiques d'étiage pour l'Yerre où les valeurs de QMNA5 calculés sur 10 ans augmentent légèrement depuis 1993.

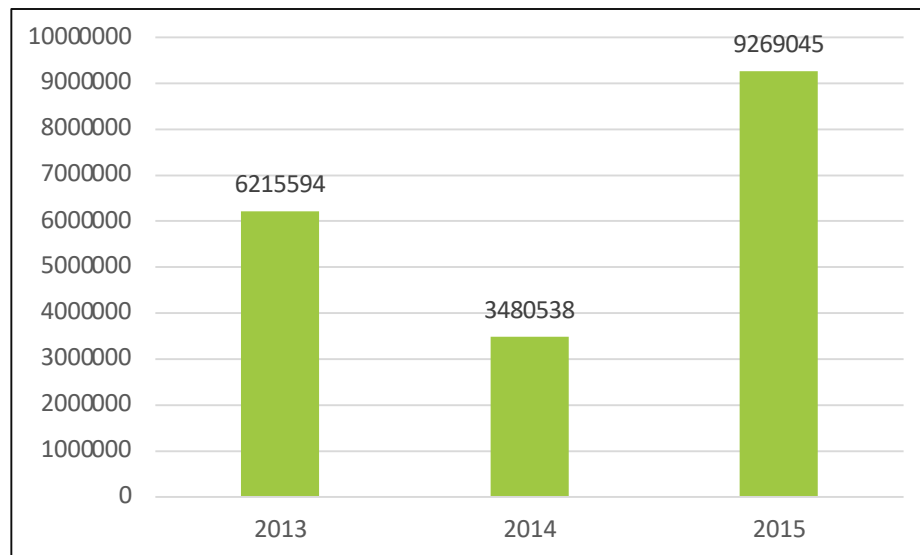
Les origines de cette augmentation peuvent être multiples : efficacité des actions portant sur la gestion quantitative de la ressource, amélioration des conditions naturelles et climatiques...

Enfin, de manière générale, la majorité des cours d'eau présentent peu de perturbations des écoulements et ne subissent que rarement des assecs.

Toutefois, pour les territoires du Grand Vendômois, le Gratteloup et l'Yerre se distinguent et présentent une sensibilité importante en période d'étiage. Des perturbations des écoulements ainsi que de fréquents assecs sont observés.

La loi n°92-3 adoptée le 3 janvier 1992, promulgue que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Les mesures générales ou particulières prévues par la loi du 3 janvier 1992 pour faire face aux risques ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations et de pénuries sont prescrites par arrêté des préfets des départements. En Loir-et-Cher, la situation de crise est régie par l'arrêté cadre du 3 juillet 2013. Dans les arrêtés cadres départementaux, des unités de gestion (ou zones d'alerte) sont définies. Sur chaque unité des seuils de gestion sont mis en place au niveau d'une ou plusieurs stations hydrométriques de référence. Les stations de référence pour les cours d'eau du territoire sont présentées dans le tableau ci-contre. Dans le Loir-et-Cher, la Braye semble particulièrement impactée en période d'étiage. Le département fait paraître chaque année des arrêtés sécheresse et impose des mesures de restriction voir d'interdiction des usages de l'eau. La période de restriction des usages apparaît relativement longue et peut s'étendre certaines années sur plusieurs mois consécutifs. Les périodes les plus critiques couvrent en général les mois de juillet et août.

Evolution temporelle de la consommation d'eau pour l'irrigation au sein du Grand Vendômois (BNPE, données par communes, IDE Environnement)



L'eau et les usages agricoles

Les activités agricoles nécessitent des prélèvements d'eau pour l'irrigation des cultures (grandes cultures, activités maraîchères...), et dans une moindre mesure pour l'élevage (abreuvement du bétail).

Les cultures céréalières prédominent sur le bassin du territoire du SCOT. Les terres labourables sont très importantes au détriment des surfaces toujours en herbes qui présentent une nette régression.

Sur le secteur du Perche, l'élevage bovin est encore présent.

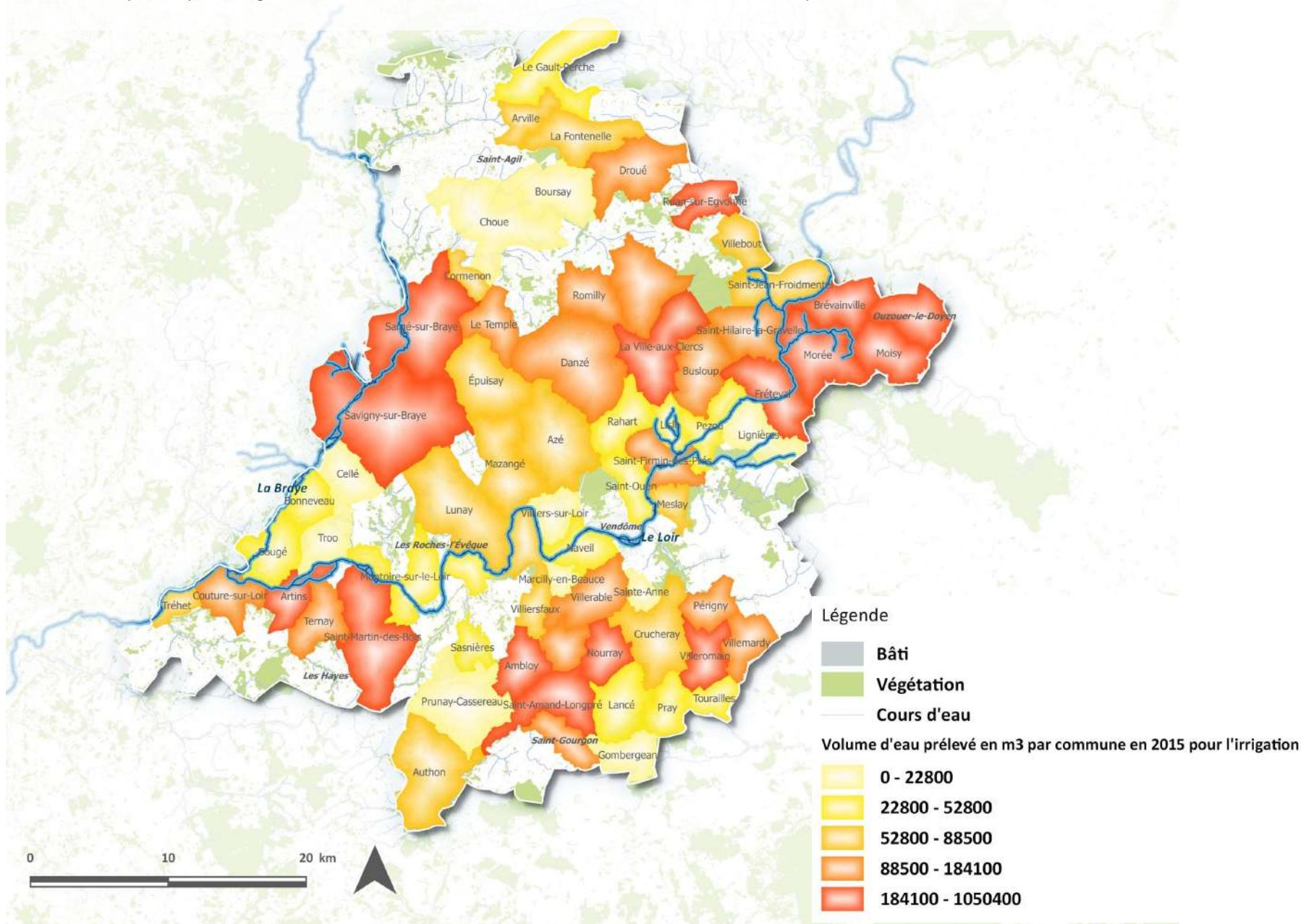
Les cultures irriguées prennent une part importante. Un tiers de l'ensemble des communes du Grand Vendômois n'est pas concerné par des prélèvements d'eau pour l'irrigation.

Au total, selon les données de la Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), près de 9 370 000 m³ d'eaux sont prélevés dans le réseau d'eau superficiel ou souterrain pour les besoins d'irrigation. En termes d'évolution, on constate que les besoins en eau en 2015 ont particulièrement été importants en comparaison avec les années précédentes. Durant cette année, les prélèvements les plus importants ont été réalisés majoritairement au Sud et à l'Est du territoire.

La ressource exploitée est majoritairement d'origine souterraine (75 % en moyenne) malgré un chevelu hydraulique superficiel très important.

Notons que l'eau prélevée pour l'élevage est comptée dans la consommation d'eau potable domestique où aucune différenciation n'est faite.

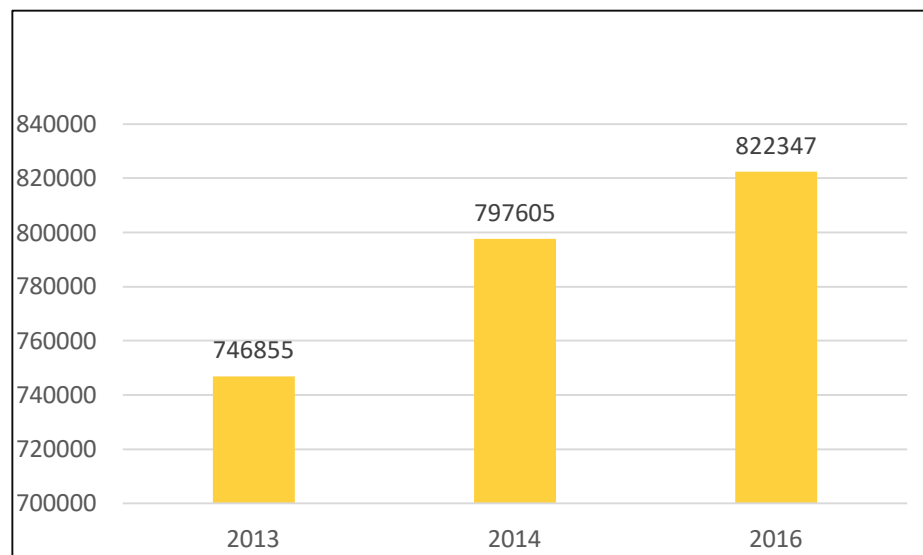
Volume d'eau prélevé pour l'irrigation au sein du Grand Vendômois en 2015 (Eau France BNPE, données par communes, IDE Environnement)



Origine de l'eau prélevée pour les besoins industriels (Eau France BNPE, données par communes, IDE Environnement)

Eau prélevée d'origine souterraine majoritairement	Eau prélevée d'origine superficielle majoritairement
Vendôme (100 %)	Saint Firmin des Près (100 %)
Savigny sur Braye (100 %)	Cormenon (92,3 %)

Evolution du volume d'eau prélevé pour les besoins industriels (Eau France BNPE, données par communes, IDE Environnement)



L'eau et les usages industriels

Les Territoires du Grand Vendômois sont concernés par un établissement SEVESO Seuil Bas sur la commune de Cormenon (société DEC, traitement de surface) et par 52 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ce qui est faible au regard du nombre total de communes.

Par conséquent l'impact de l'industrie sur les territoires du SCOT est limité, notamment vis-à-vis des consommations d'eau. Seulement quatre communes sont concernées par les prélèvements d'eau ; il s'agit des communes de Vendôme, Saint Firmin des Près, Cormenon et Savigny sur Braye pour l'année 2015.

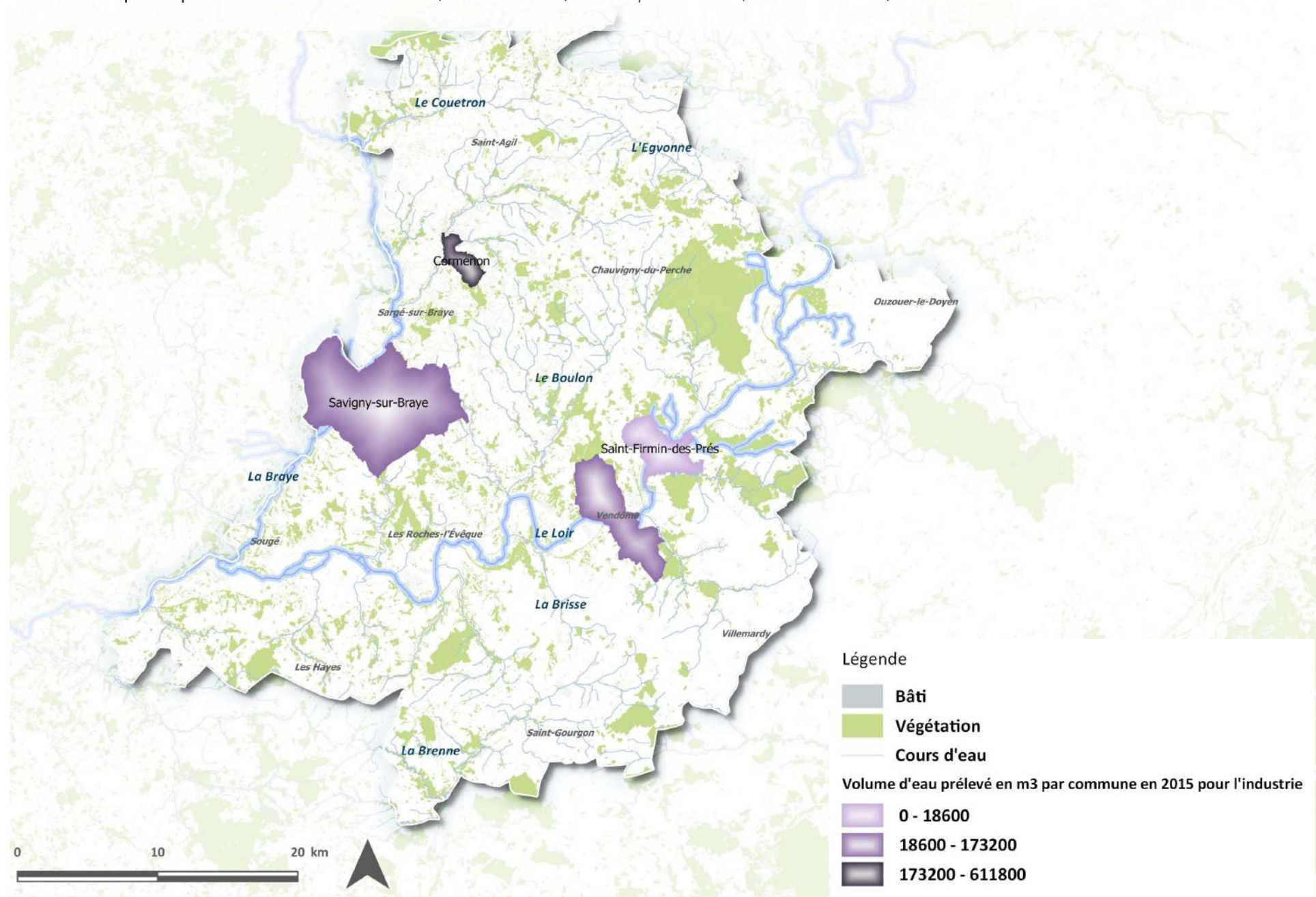
Au total, en 2015, près de 825 000 m³ d'eau ont été prélevées pour le secteur industriel. L'origine de l'eau varie selon la commune.

Depuis 2013, on peut relever une augmentation constante des prélèvements d'eau.

Au regard de cette augmentation, des conflits d'usage avec la disponibilité de la ressource en eau et les autres usages (domestiques et agricoles notamment) pourront apparaître dans un contexte de changement climatique.

RESSOURCE EN EAU ET USAGES – Les usages industriels

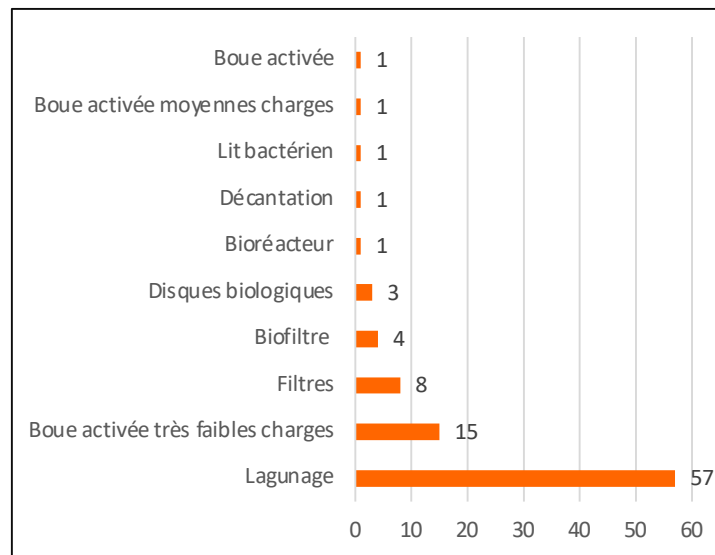
Volume d'eau prélevé pour les besoins industriels en 2015 (Eau France BNPE, données par communes, IDE Environnement)



Communes non desservies par l'assainissement collectif (Eau France, IDE Environnement)

Communes non desservies par l'assainissement collectif			
Le Plessis-Dorin	Saint-Gourgon	Villemardy	Périgny
Beauchêne	Les Essarts	Villeporcher	Ouzouer-le-Doyen
Pray	Faye	Villeromain	Villebout
Bouffry	Les Hayes	Villetrun	Crucheray
Rahart	Sasnières	Nourray	Arville
Renay	Lignièrès	Oigny	Villavard
Rocé	Tréhet	Ambloy	Ruan-sur-Eggonne

Type de station d'épuration au sein du territoire (Eaufrance, IDE Environnement)



Avantages et inconvénients du traitement des effluents par lagunage (Traitement des eaux.fr)

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> Bonne élimination de la pollution bactériologique Efficace sur des effluents peu concentrés Bonne réactivité à des variations de charges polluantes Très faible consommation énergétique Bonne intégration paysagère Exploitation simple 	<ul style="list-style-type: none"> Performances épuratrices faibles Sensible aux effluents concentrés Besoin en surface important Entretien des berges des bassins Curage tous les 10 ans Possibilité d'altération du traitement au cours du temps Pas de maîtrise humaine du processus

Un assainissement collectif vieillissant

68 collectivités assurent la gestion de l'assainissement collectif sur les territoires du SCoT dont seulement 5 sont représentées par des syndicats. Vingt-huit communes ne sont pas concernées par l'assainissement collectif, elles sont principalement localisées au Sud et au Nord Est du territoire.

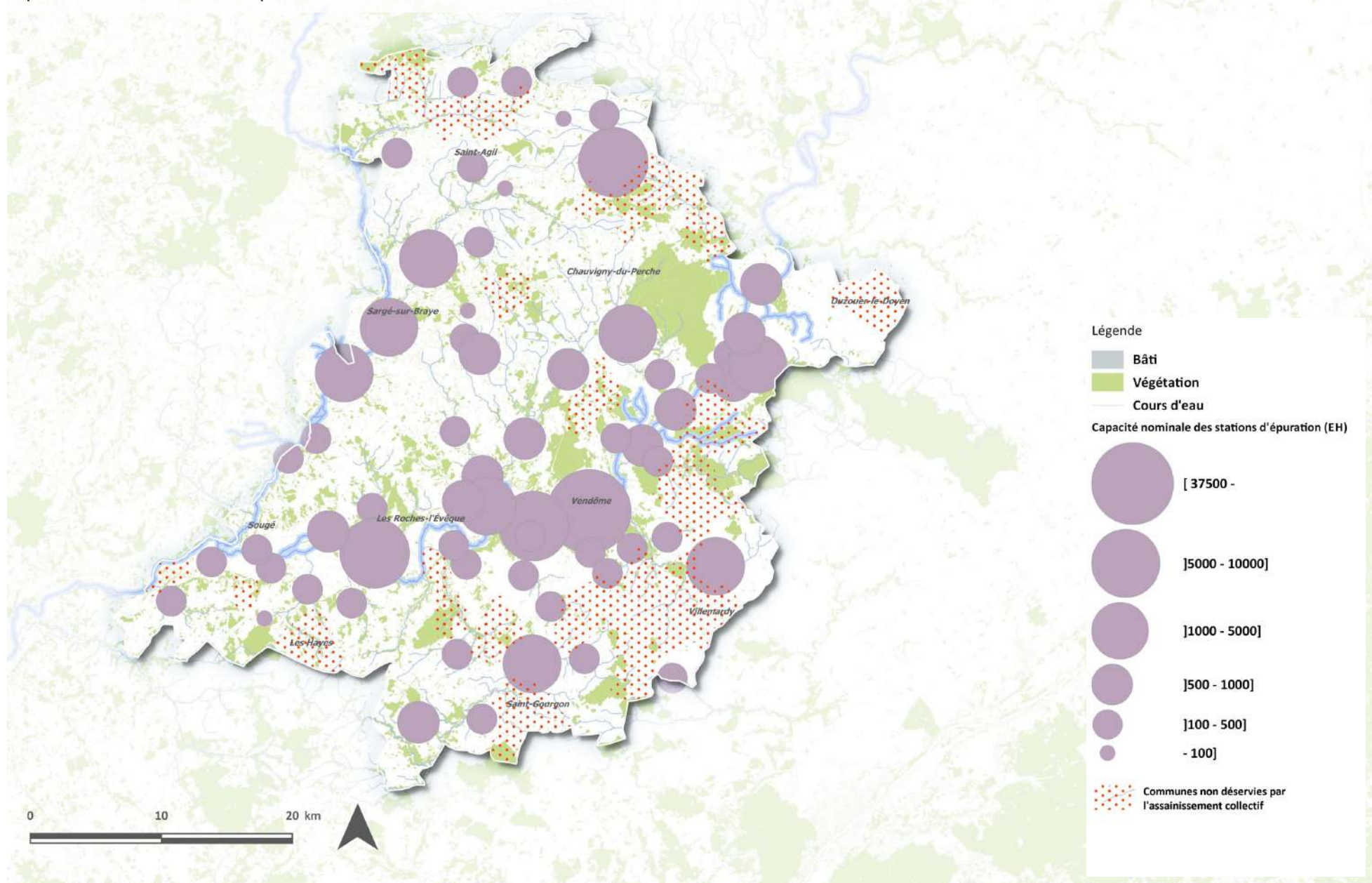
Parmi les collectivités assurant la compétence « assainissement collectif » une grande majorité assure la collecte, le transport des effluents et le traitement de ces derniers. Les collectivités sont des communes. La gestion est assurée essentiellement en régie.

Le territoire compte 63 stations d'épuration qui traitent les effluents du territoire. En termes de capacité nominale, elle varie naturellement en fonction de la taille de la collectivité. La station d'épuration de Boursay présente la plus petite capacité nominale (33 EH) alors que la plus grande capacité nominale est attribuée à la station de Vendôme (31 400 EH).

Vis-à-vis du processus de traitement des effluents, les eaux usées sont majoritairement traitées par des stations d'épuration de type « lagunage ». Les avantages et inconvénients de ce type de station sont reportés dans le tableau ci-contre.

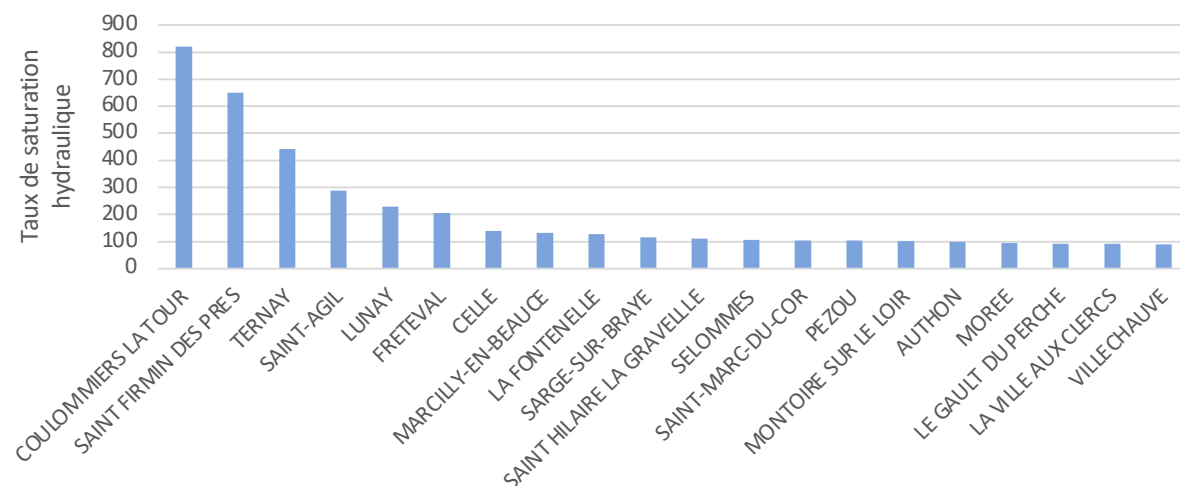
RESSOURCE EN EAU ET USAGES – L'assainissement

Capacité nominale des stations d'épuration du territoire (Eaufrance, IDE Environnement)



RESSOURCE EN EAU ET USAGES – L’assainissement

Taux de saturation hydraulique (%) pour les stations d’épuration en situation délicate (Eaufrance, IDE Environnement)



D’un point de vue de la charge hydraulique, vingt stations sont en surcharge hydraulique ou arrivent à saturation, soit près de 33 %. Pour ces stations, le principal problème est l’entrée d’eau parasite qui appelle à un renouvellement des réseaux non négligeable. Le problème est d’autant plus important que certaines stations sont à 443 % voir 651 ou 821 % de taux de saturation hydraulique. Il s’agit là d’un problème majeur qu’il est important de tenir dans une optique de développement futur. Ces taux de saturations hydrauliques laissent à penser à un réseau d’assainissement en mauvais état laissant ainsi s’infiltrer les eaux pluviales. Cette surcharge hydraulique impacte directement les capacités de bon traitement des effluents urbains ainsi que le milieu naturel dans lequel ces derniers sont rejetés.

En termes de charge organique, sept atteignent un état critique et deux ont déjà dépassé leur capacité nominale.

Enfin, nous relevons un nombre important de stations d’épuration (14) qui présentent en 2016 une non-conformité vis-à-vis de leur performance.

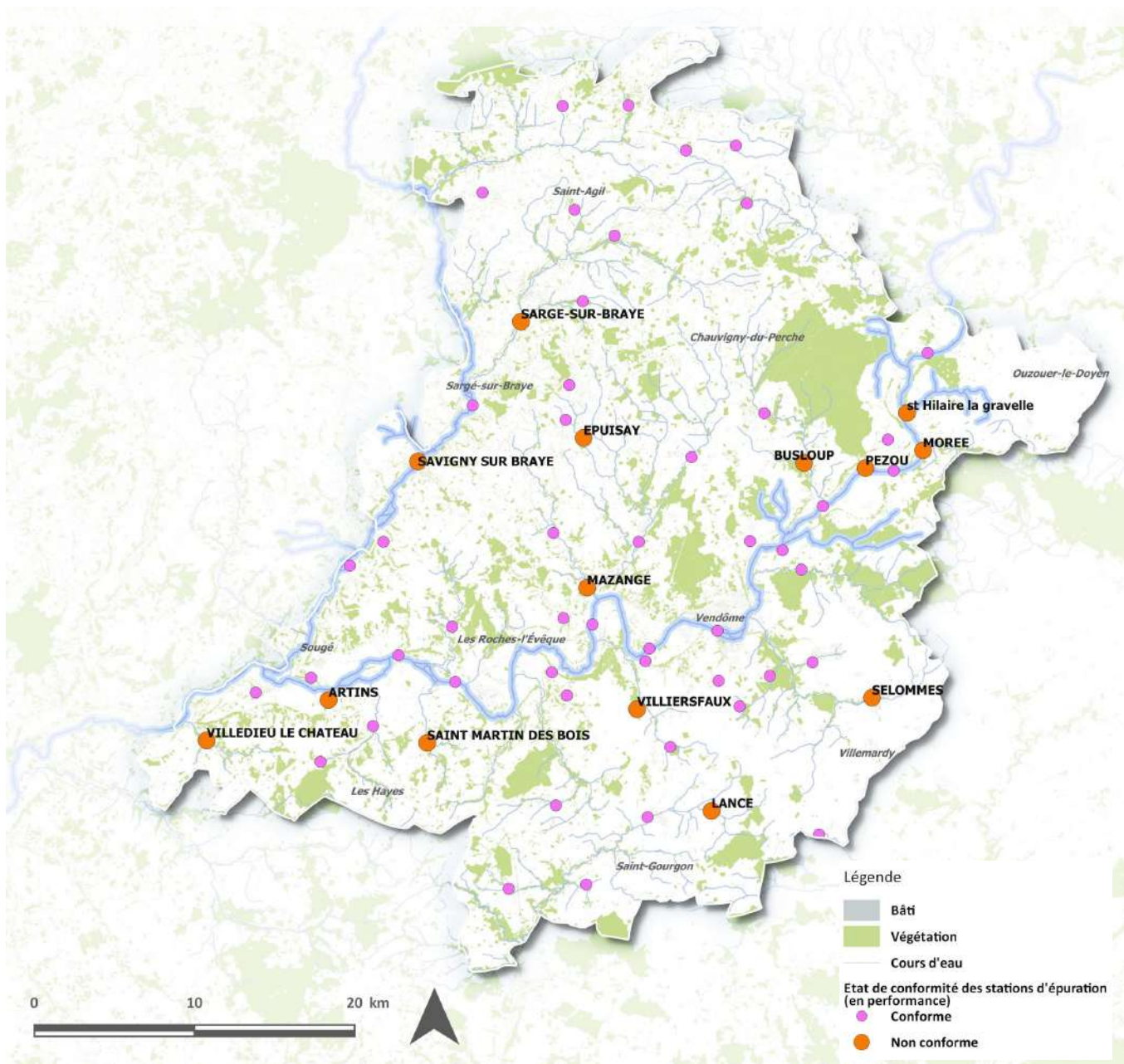
Si l’on prend en compte les deux paramètres (capacité nominale et capacité hydraulique), les stations de Marcilly et de Celle présentent un potentiel de développement très limité.

Taux de saturation hydraulique pour les stations d’épuration en situation délicate (Eaufrance, IDE Environnement)

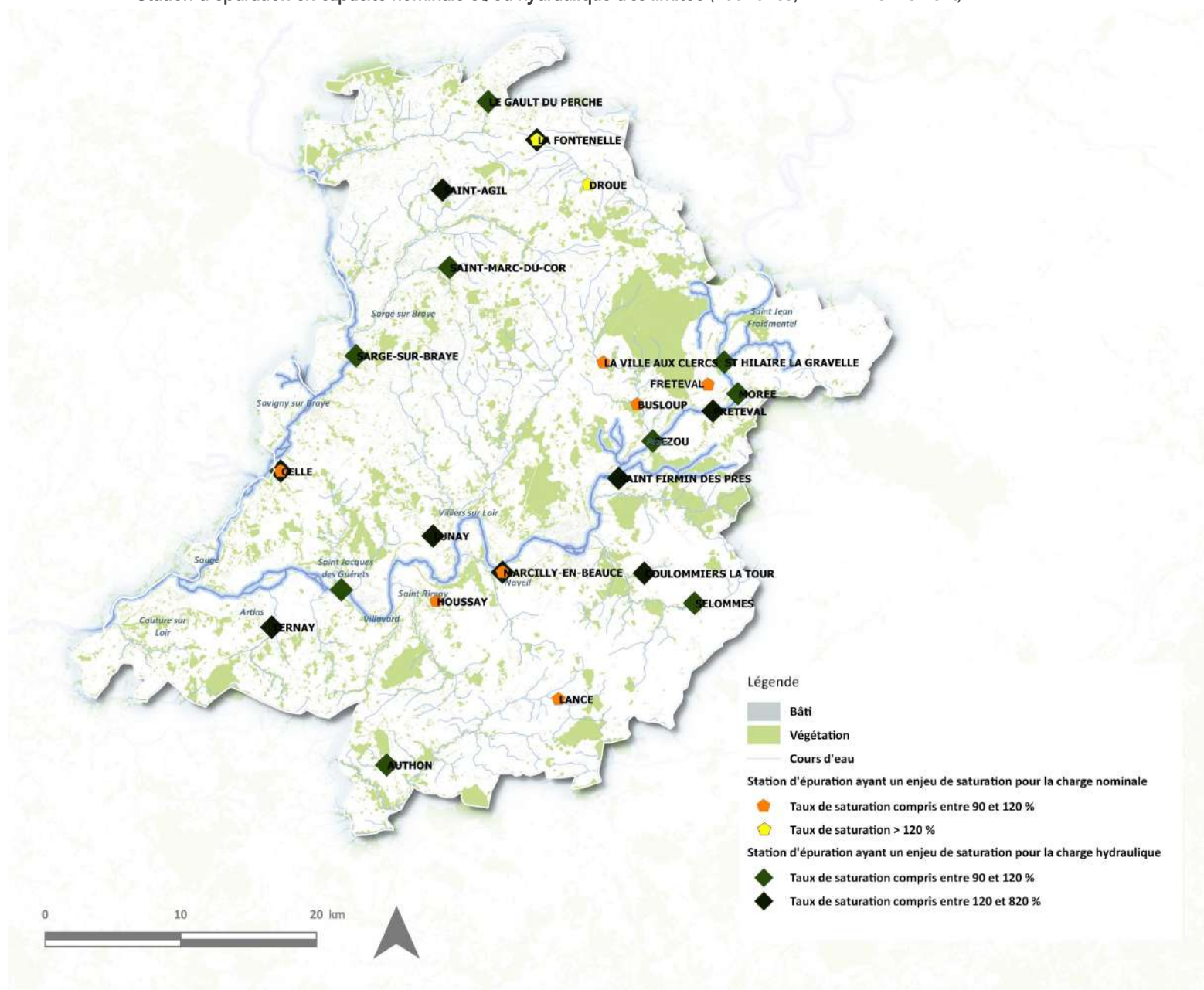
Commune	Capacité nominale (eh)	Charges organiques entrante (eh)	Taux de saturation
LA FONTENELLE	100	208	208
DROUE	6000	8007	133
FRETEVAL	150	150	100
LANCE	300	299	100
HOUSSAY	300	292	97
CELLE	180	175	97
BUSLOUP	300	288	96
MARCILLY-EN-BEAUCE	190	180	95
LA VILLE AUX CLERCS	1700	1572	92

RESSOURCE EN EAU ET USAGES – L'assainissement

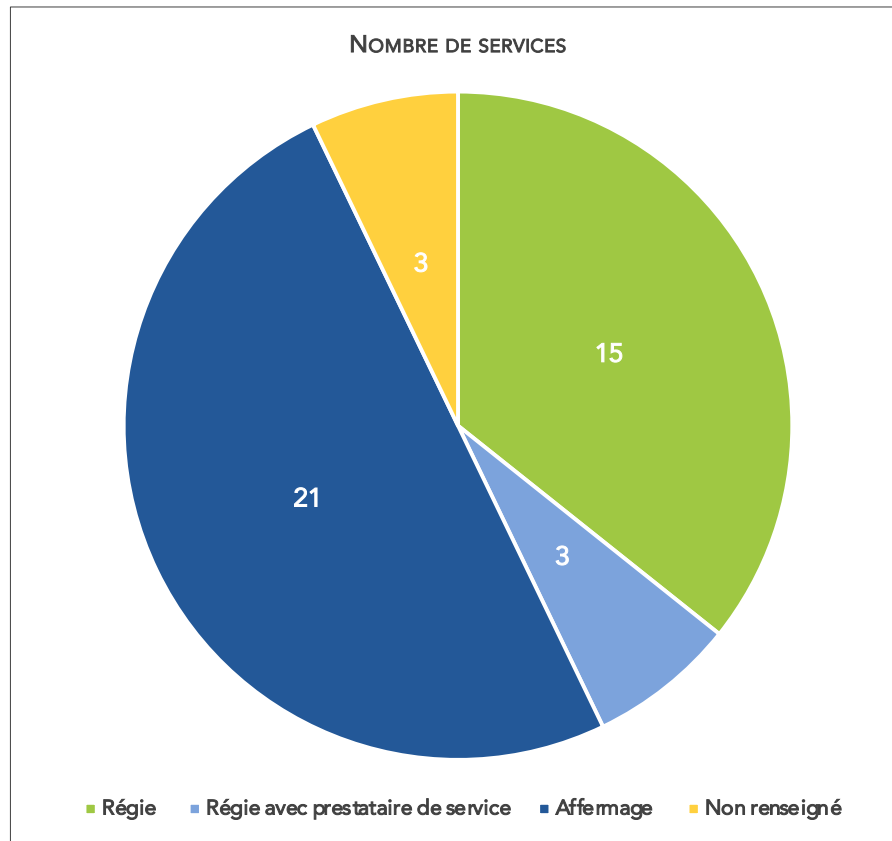
Carte des stations d'épuration non conforme vis-à-vis de leur performance (Assainissement.gouv, IDE Environnement)



Station d'épuration en capacité nominale et/ou hydraulique très limitée (Eaufrance, IDE Environnement)



Modes de gestion des collectivités – données 2016 (Eaufrance, RPQS des collectivités, IDE Environnement)



Une gestion de l'eau potable très découpée

Sur l'ensemble du territoire du SCoT des Territoires du Grand Vendômois, le fonctionnement de la gestion de l'eau potable est assurée de manière variée : il existe 42 services de production / distribution de l'eau, parmi lesquels peuvent être distingués 27 syndicats et 15 communes.

Les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Sur le territoire, plusieurs modes de gestion existent :

- le mode par concession : la concession est un mode de gestion par lequel la collectivité charge son cocontractant de réaliser des travaux de premier établissement et d'exploiter à ses frais le service pendant une durée déterminée en prélevant directement auprès des usagers du service public des redevances qui lui restent acquises ;
- le mode par affermage : l'affermage se distingue de la

concession essentiellement par le fait que les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont remis au fermier par la commune qui, en règle générale, en a assuré le financement, le fermier étant chargé de la maintenance de ces ouvrages ou, dans certains cas, de leur modernisation ou leur extension.

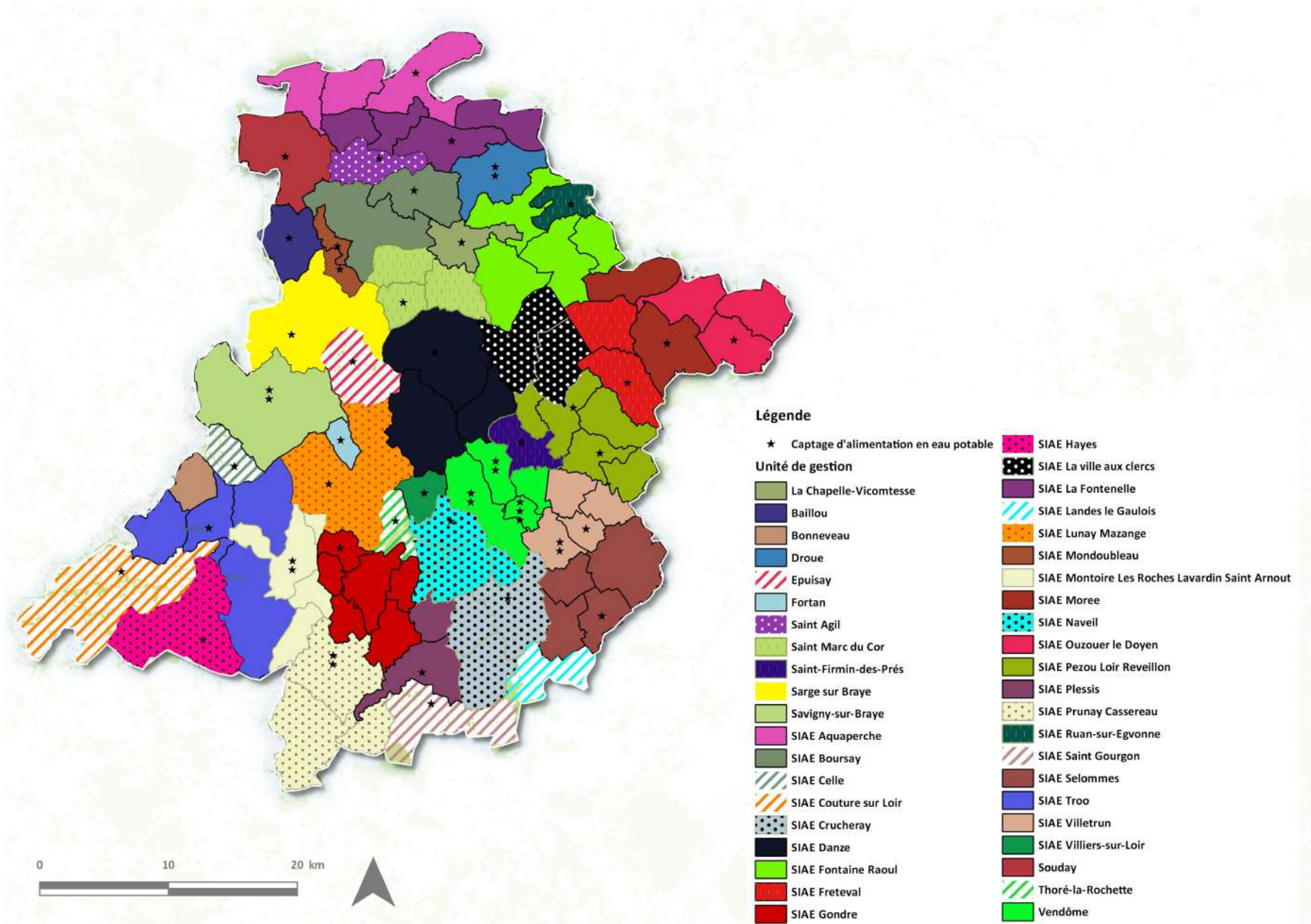
Au sein des 42 services recensés, 18 fonctionnent en régie dont 3 avec un prestataire de service, 21 en affermage et les données ne sont pas disponibles pour les 3 restants.

La taille des collectivités est très hétérogène, le nombre d'habitants desservis pouvant aller de 94 (Ruan-sur-Egvonne) à 22 283 (Syndicat TEA), la moyenne se situant aux alentours de 1 800 abonnés. Le nombre d'habitants par abonnés est alors d'environ 1,76.

A noter que les données présentées ici datent de 2016. Celles-ci sont susceptibles de s'actualiser chaque année, toutefois cela ne présente pas d'impact significatif sur les conclusions globales de l'étude.

RESSOURCE EN EAU ET USAGES – L'eau potable

Unité de gestion de l'eau potable et captage d'alimentation en eau potable (Eaufrance, DREAL Centre Val de Loire, IDE Environnement)



Un réseau vieillissant

En termes de prélèvements d'eau potable, ces derniers, pour l'ensemble des syndicats et communes, sont assurés par 58 points de prélèvement, dont la majorité est d'origine souterraine, mais des points de prélèvements existent également dans des eaux superficielles, bien qu'ils n'aient pas tous été sollicités en 2016 (notamment au sein du syndicat du TEA pour lequel 35% de la ressource utilisée est superficielle).

Sur le territoire départemental, d'après le schéma d'alimentation en eau potable, les ressources exploitées sont essentiellement l'aquifère des sables du Cénomaniens pour 36%, mais également les nappes Séno-Turoniennes, les Calcaires de Beauce sous Sologne et les eaux de surface.

Les ouvrages de prélèvement sont vieillissants à l'échelle départementale : 45% des ouvrages de prélèvements ont plus de 40 ans.

Par ailleurs, il est à noter que deux collectivités ne disposent pas de points de prélèvement sur leur territoire : la commune de Bonneveau et le SIAE de Fontaine Raoul. De plus, aucun prélèvement n'a été recensé sur la commune du Plessis-Dorin en 2016.

Une protection de la ressource à préserver

Un périmètre de protection des captages (PPC), dispositif rendu obligatoire, vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Au sein du territoire du SCoT, l'état d'avancement de la protection de la ressource est en moyenne de 98 %.

De plus, d'après le PLUi Perche et Haut Vendômois, les 10 captages destinés à la consommation humaine du territoire disposent de périmètres de protection.

Sur le territoire du Grand Vendômois on peut citer les captages sensibles suivants :

- SIVOM de Mondoubleau : forage de Cormenon à abandonner ;
- Syndicat TEA : forage Frileuse sur la commune d'Areines non exploité en 2016 car la ressource est vulnérable aux pollutions de surfaces, le captage et l'usine sont à réhabiliter ;
- Syndicat TEA : forages Eglise (St Ouen) et la Varenne (Vendôme) sont vulnérables d'après l'avis de l'hydrogéologue, leur avenir est incertain ;
- Savigny-sur-Braye : forage le Claireau non mentionné dans le RPOQS ;
- SIAE Plessis : forage du château d'eau F2 non équipé à ce jour (commune de Saint-Amand Longpré) ;
- SIAE Morée : forage de la Ruelle (Morée) utilisé uniquement en secours ;
- Cellé : forage en mauvais état (d'après SDAEP) ;
- SIAE Saint Gourgon : forage de Saint-Gourgon à réhabiliter selon le SDAEP ;
- SIAE Landes le Gaulois : forage sensible aux pesticides (Landes le Gaulois).

Des prélèvements globalement à la baisse

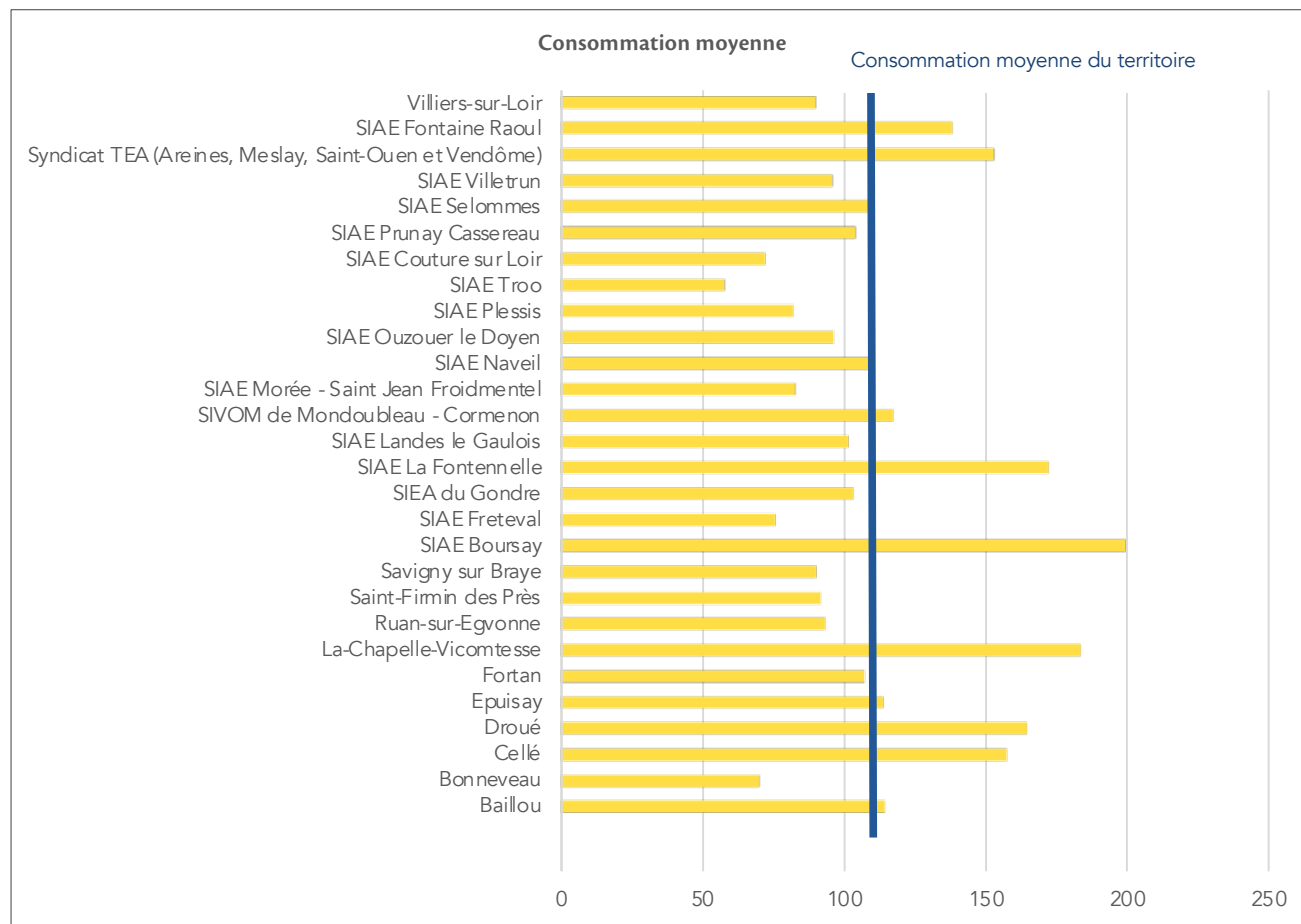
Concernant les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable, en 2016, au sein des 30 collectivités pour lesquelles les données sont disponibles, 4 483 385 m³ d'eau ont été produits. D'une manière générale, ces prélèvements sont en baisse sur de nombreuses collectivités depuis 2012 : parmi les plus significatives les volumes ont diminué de -9,6 % pour le SIVOM de Mondoubleau ou encore -21,6% pour le SIAEP de Selommes.

Pour certaines collectivités, ces volumes sont à l'inverse à la hausse depuis 2012 mais à la baisse entre 2015 et 2016 : c'est le cas de la commune de Cellé, ou encore d'Epuisay. Aucune réelle tendance ne peut donc se dessiner pour ces territoires.

De plus, compte-tenu des valeurs de débit autorisées au sein des DUP existantes sur les captages du territoire, la capacité nominale de ces derniers est très supérieure aux volumes produits. Par exemple, sur la commune de Cellé, le débit nominal autorisé est de 189 800 m³ par an, tandis que les prélèvements effectifs n'étaient en 2016 que de 50 800 m³. De même, au sein du SIAE de Mondoubleau, deux forages disposent d'un débit autorisé total de 584 000 m³ pour un volume total prélevé en 2016 d'environ 148 000 m³. Ces observations indiquent donc un bon potentiel de la ressource en eau sur ce territoire qui pourra ainsi faire face à une éventuelle augmentation des besoins.

RESSOURCE EN EAU ET USAGES – L'eau potable

Consommations moyennes par abonné en m³ – données 2016 (Eaufrance, RPQS des collectivités, IDE Environnement)



Des consommations à maîtriser

Au sein du territoire du SCoT, la consommation d'eau potable en 2016 était de 3 477 282 m³ (volumes comptabilisés sur 30 des 42 collectivités). De plus, la consommation moyenne par abonné est de 112 m³. Les valeurs sont cependant très disparates d'une collectivité à une autre. Elles s'étendent en effet de 58 m³ pour le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Trôo à 199 m³ pour le SIAE de Boursay.

Les consommations ont également diminué à l'échelle départementale. Cette tendance s'explique par une prise de conscience progressive des usagers sur la nécessité d'économiser l'eau.

Au niveau du territoire, cette constatation varie d'une collectivité à une autre. Sur certaines collectivités telles que le SIAEP du Plessis, la consommation par abonné a diminué en un an, de même que depuis 2012. A l'inverse, au sein du SIAEP de Naveil, elle a augmenté en un an.

Vis-à-vis des consommations comptabilisées totales, il est difficile d'établir une tendance générale. Citons le SIVOM de Mondoubleau, où une évolution de +3,5 % a été constatée depuis 2012, et de +1% sur la période 2015/2016. Cependant, depuis 2015, ces volumes sont d'une manière générale en légère baisse. C'est le cas du SIAE de Fréteval, de la commune de Baillou ou encore de Couture.

Ces ratios masquent cependant les éventuelles variations journalières et saisonnières de consommation des abonnés.

Des échanges inter-collectivités à continuer

Au niveau du territoire, de nombreuses collectivités importent et/ou exportent de l'eau à des collectivités voisines. 50% en exportent, et 53% en importent.

Concernant la destination ou la provenance de l'eau, il est très difficile de disposer de cette information, peu de collectivités l'ont en effet communiquée au sein des rapports annuels.

Parmi l'ensemble des collectivités, 3 ne produisent pas d'eau et importent toute l'eau nécessaire à l'alimentation de leurs abonnés. C'est le cas des communes de Bonneveau et du Plessis-Dorin, et du SIAE de Fontaine Raoul.

D'après le schéma départemental d'alimentation en eau potable, de nombreuses interconnexions sont à développer ou sécuriser entre les différentes collectivités du territoire de manière à pérenniser les échanges et assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle des communes du SCoT. Ces travaux ont d'ores et déjà été engagés sur certaines des collectivités concernées. Des interconnexions sont notamment à réaliser entre Vendôme et Villiers-sur-Loir ainsi que le SIAEP de Naveil, afin d'assurer un soutien à la nappe du Cénomaniens, les captages du syndicat du TEA étant en partie vulnérables.

Une bonne qualité de l'eau mais soumises à des pressions agricoles locales

L'environnement et l'origine de l'eau prélevée conditionnent en grande partie la vulnérabilité du captage. La présence de zones boisées ou d'une couverture argileuse en surface, lorsqu'elles existent, est favorable car elle limite les risques de pollutions accidentelles ou diffuses.

Des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont menées par l'ARS mais également par les gestionnaires des systèmes d'alimentation en eau potable lors de l'auto surveillance des dispositifs. Ainsi, sur les territoires du SCoT, la plupart des collectivités présentent de très bonnes qualités des eaux tant d'un point de vue bactériologique que physico-chimique. En effet, la moyenne des taux de conformité microbiologique est de 95%, tandis qu'elle est de 90% au niveau physico-chimique. Les valeurs varient alors de 75% (SIAE de Prunay Cassereau) à 100% (15 des 23 collectivités dont les taux sont existants) pour les paramètres bactériologiques, et de 64% (SIAE de Selommes) à 100% (18 collectivités) pour les paramètres physico-chimiques.

Les territoires du SCoT du Grand Vendômois sont particulièrement vulnérables à la pollution par les nitrates, ce qui permet d'expliquer une partie des non conformités observées sur certaines collectivités. Afin de lutter contre ces pollutions, certaines collectivités mettent en place des solutions adaptées, comme le syndicat de Moisy-Ouzouer-le-Doyen qui prévoyait la construction d'une station de traitement des pesticides en 2016.

Un bon rendement général des réseaux

Le rendement des réseaux correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

Le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable au niveau national est évalué à près de 80 %. Au niveau du territoire d'étude, le rendement moyen est de 79,8 % avec de fortes disparités entre certaines collectivités. Parmi l'ensemble des collectivités gestionnaires de l'eau potable pour lesquelles les données sont disponibles, plus de la moitié atteignent ou dépassent le taux de rendement moyen de 80 %, et 3 présentent un rendement supérieur à 90%, dont le SIVOM de Mondoubleau et le SIAE de Prunay Cassereau avec un taux de près de 99%.

A l'inverse, 11 collectivités présentent un taux de rendement inférieur à la moyenne nationale de 80%, avec 2 services ayant un taux inférieur à 65%, le SIAE de Morée et de Fontaine Raoul, dont les rendements respectifs sont de 62% et 60 %.

Consommations moyennes – données 2016 (Eaufrance, RPOS des collectivités, IDE Environnement)



Un bon rendement général des réseaux

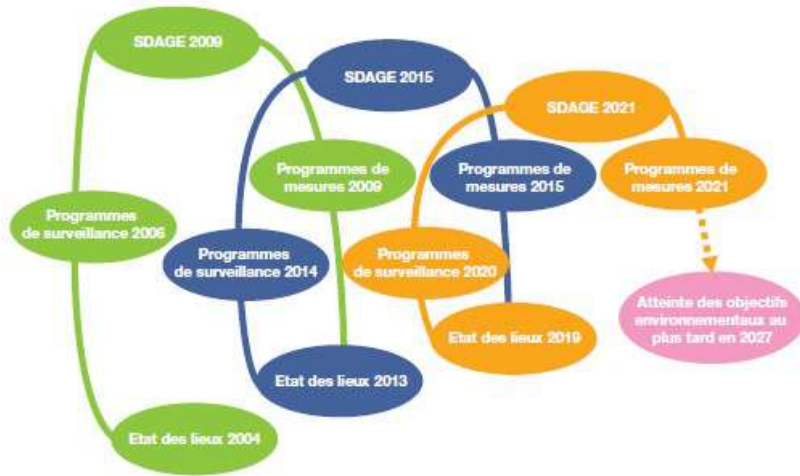
Cependant, les rendements sont en forte augmentation depuis 2012, les pertes sur les réseaux étant en effet à la baisse. A titre indicatif, sur le SIVOM de Mondoubleau, le rendement était de 89% en 2012, tandis qu'il atteint 99% en 2016.

Quelques collectivités présentent cependant un rendement en baisse, c'est le cas du syndicat de Couture, pour lequel le rendement a chuté de 80% en 2012 à 68% en 2016.

Concernant le taux de renouvellement moyen annuel des réseaux d'eau potable, ce dernier est de 0,58% à l'échelle nationale. Pour l'année 2016 sur les Territoires du Grand Vendômois, le taux moyen de renouvellement était de 0,003 % (pour 21 services). La majorité des collectivités a un taux de 0%, tandis que le syndicat Intercommunal d'alimentation en eau de Naveil dispose du taux de renouvellement le plus élevé de 3,47 %.

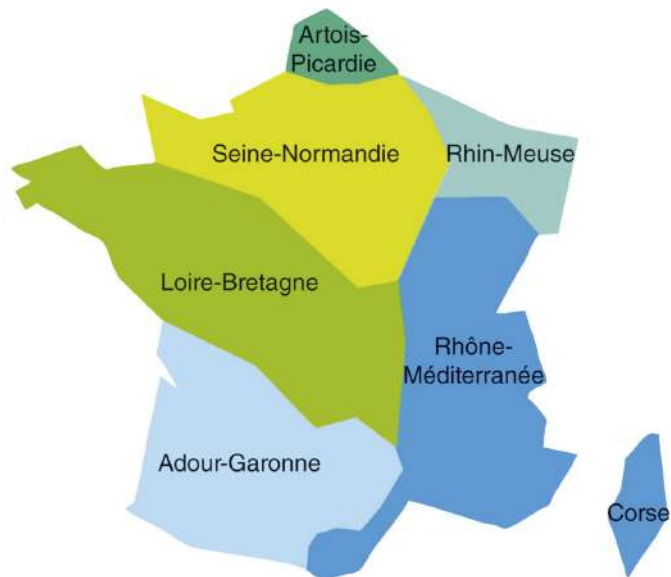
RESSOURCE EN EAU ET USAGES – Les documents de gestion

Les grandes étapes de la DCE (eaufrance)



Nota bene : chaque couleur correspond à un cycle de gestion. Les dates mentionnées sont les dates d'adoption des documents par les autorités compétentes.

Découpage géographique des SDAGE français (Agence de l'Eau Loire Bretagne)



La Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 définit un cadre pour une politique communautaire de gestion et de préservation des ressources en eaux des bassins hydrographiques. Cadre de référence commun, elle fixe des objectifs à atteindre pour la préservation et la restauration de la qualité des eaux superficielles (eaux douces, saumâtres, côtières) et des eaux souterraines par bassin hydrographique.

L'objectif général de la DCE est d'atteindre d'ici à 2015 le « bon état » ou « bon potentiel » des masses d'eau (eaux superficielles et souterraines) sur l'ensemble du territoire européen. Le « bon état » est déterminé par des paramètres qualitatifs et quantitatifs, écologiques et chimiques.

Les grands principes posés par la DCE sont :

- La formulation d'objectifs et la gestion par bassin versant,
- La mise en place d'outils de planification (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) assortis d'une méthode de travail, d'échéances précises,
- L'appréciation des coûts environnementaux, le principe « pollueur-payeur » et les modalités de tarification de l'eau,
- La participation accrue des acteurs du domaine de l'eau à la gestion.

Un programme de mesures, adopté par le

préfet coordonnateur de Bassin, est garant de la mise en œuvre des actions par l'ensemble des acteurs (organismes, services publics...) dans chaque bassin.. Il précise les dispositions réglementaires, l'échéancier prévisionnel et les outils mobilisables.

SDAGE Loire Bretagne 2016-2021

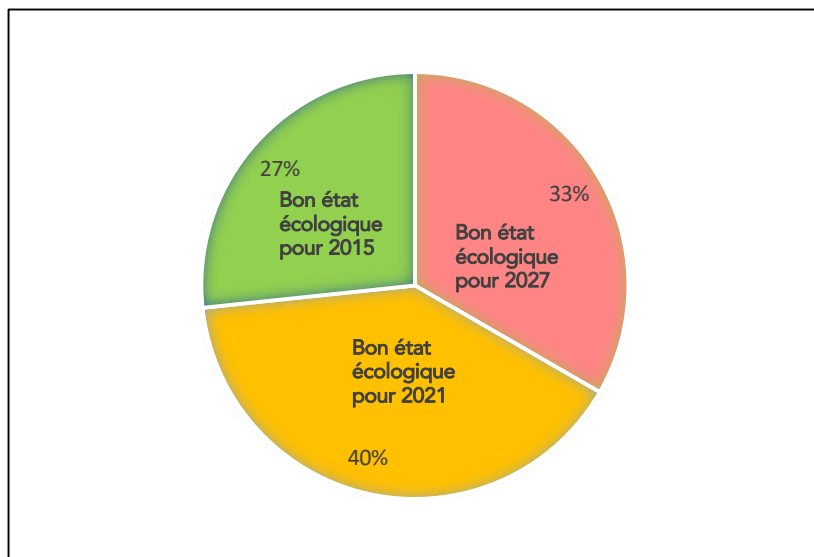
Le SDAGE est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Il est établi en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement. Ainsi ce document présente une valeur juridique particulière en lien avec les décisions administratives et avec les documents d'aménagement du territoire.

Le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour les années 2016 à 2021 a été adopté par le comité de bassin le 2 octobre 2014. Il a été soumis à la consultation du public et des assemblées du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

À l'heure où le changement climatique et ses conséquences sur le milieu naturel et les activités humaines sont déjà visibles dans certaines parties du globe, y compris en France, il est apparu nécessaire de mieux prendre en compte cette perspective dans le SDAGE. Ainsi les orientations et dispositions du projet de SDAGE ont été passées au crible de l'adaptation au changement climatique.

RESSOURCE EN EAU ET USAGES – Les documents de gestion

Objectif du bon état des masses d'eaux superficielles du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (Agence de l'Eau Loire Bretagne)



Objectif du bon état des masses d'eaux souterraines du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectifs chimique	Objectif quantitatif
FRGG111	Alluvions Loir	2015	2015
FRGG080	Sables et grès du Cénomanien unité du Loir	2015	2021
FRGG088	Craie du Séno-Turonien Touraine Nord	2027	2015
FRGG090	Craie du Séno-Turonien unité du Loir	2027	2015
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanien unité de la Loire	2015	2015
FRGG092	Calcaires tertiaires libres de Beauce	2027	2021

Des objectifs de bon état de la masse d'eaux superficielles et souterraines reportés

Le SDAGE Loire Bretagne fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité nécessaires assurant un bon état écologique et chimique des masses d'eau d'ici à 2015 à 2027.

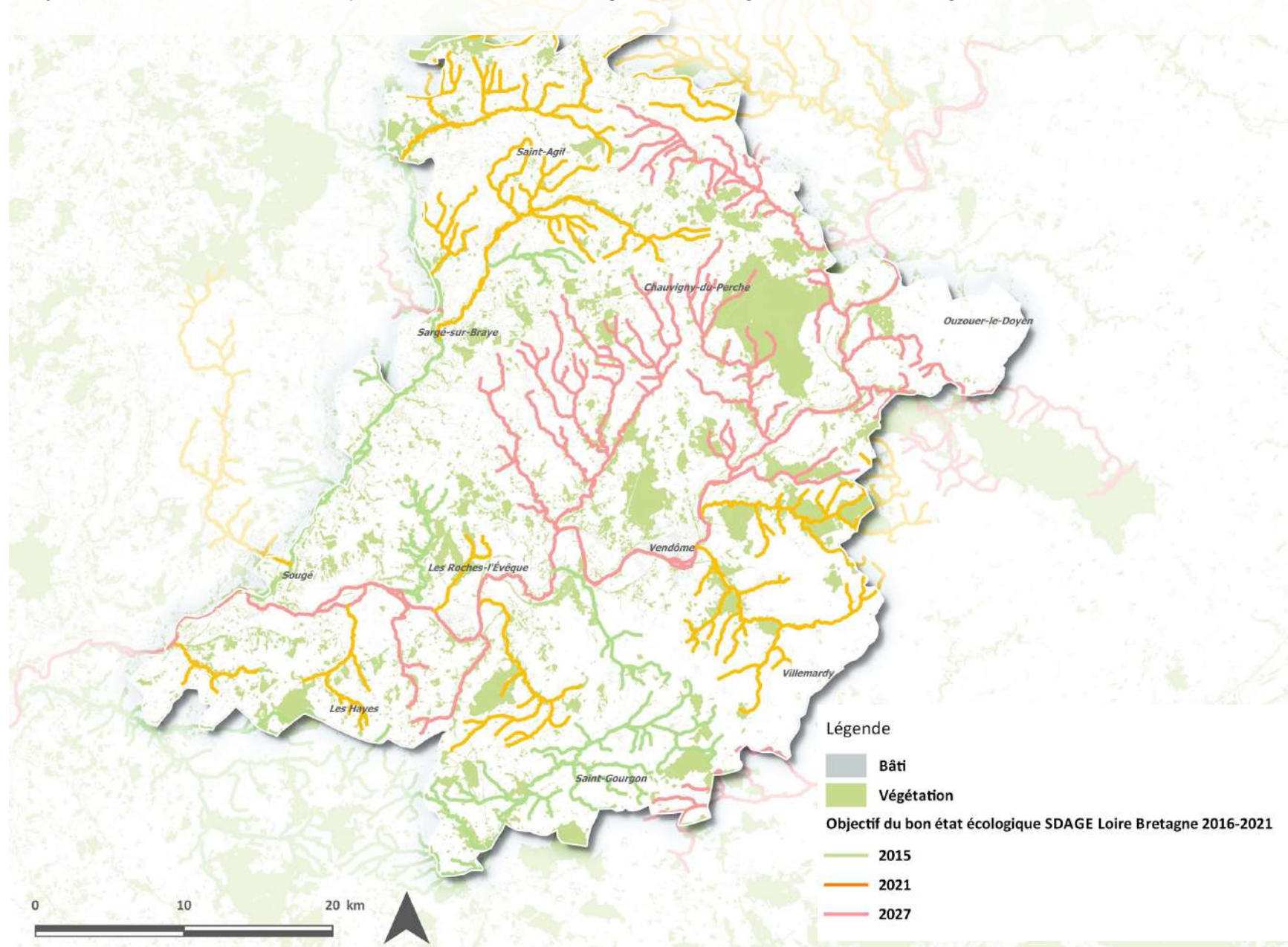
Un tiers des masses d'eau superficielles ont leur objectif de bon état écologique reporté à 2027. Comme le montre la cartographie ci-après le Loir et son bassin versant associé est particulièrement concerné par ce report.

Concernant les masses d'eaux souterraines, la moitié présente un objectif de bon état chimique en 2027. Les paramètres faisant l'objet de ce report sont essentiellement les nitrates et pesticides.

Concernant l'état quantitatif, la nappe de la Beauce et la nappe du Cénomanien font l'objet d'un report du bon état en 2021. Précisons que ces deux nappes sont qualifiées de ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable et font l'objet d'un classement en Zones de Répartition des eaux (cf. Documents de gestion). Ces ressources sont ainsi très exploitées.

RESSOURCE EN EAU ET USAGES – Les documents de gestion

Objectif du bon état des masses d'eaux superficielles du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (Agence de l'Eau Loire Bretagne ; IDE Environnement)



SAGE Loir

La qualité générale des eaux de surface du bassin versant est médiocre, voir mauvaise sur certains tronçons. Avec une eutrophisation phytoplantonique prononcée et précoce, le bassin du Loir est soumis à des variations hydrologiques contrastées avec des étiages problématiques et des crues fréquentes. Le Loir et ses affluents détiennent des espèces patrimoniales menacées inféodées aux milieux aquatiques (écrevisses à pattes blanches) ainsi qu'un potentiel halieutique remarquable à conserver et à développer. Milieu riche avec la présence de zones humides et d'un peuplement piscicole varié, le bassin du Loir reste un milieu fragile sujet à des problèmes qualitatifs (assainissement, agriculture, industrie, etc.) et quantitatifs. Le SAGE Loir a été arrêté le 25 septembre 2015.

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

Organisation de la maîtrise d'ouvrage et portage du SAGE ;

- Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines ;
- Qualité des milieux aquatiques (continuité/morphologie) ;
- Connaissance, préservation et valorisation des zones humides ;
- Gestion quantitative de la ressource ;
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable ;
- Inondations.

SAGE Nappe de Beauce

Le complexe aquifère des calcaires de Beauce, communément appelé "nappe de Beauce", constitue une unité hydrographique qui s'étend sur environ 9500 km² entre la Seine et la Loire, réparti sur deux grands bassins, Loire Bretagne et Seine Normandie, et deux régions, Centre et Ile-de-France. Le développement des activités humaines, et en particulier d'une agriculture céréalière, a introduit des modifications importantes des conditions d'équilibre de la nappe de Beauce, tant quantitatives que qualitatives. Une gestion équilibrée et globale de cette nappe est devenue une nécessité pour préserver à la fois les ressources en eau, les milieux aquatiques et les usages associés.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés à partir des attentes exprimées par les acteurs rencontrés et des conclusions de l'état des lieux :

- Une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- Une nappe fragile à mieux protéger, la qualité des cours d'eau à reconquérir ;
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement ;
- Une gestion concertée des milieux aquatiques ;
- Le SAGE a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 11 juin 2013.

Nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future

Certaines nappes souterraines de par leurs caractéristiques quantitatives et qualitatives constituent des réserves stratégiques, à l'échelle locale ou du bassin, à préserver en vue de leur utilisation dans le futur pour les captages d'eau destinées à la consommation humaine et dans l'optique d'une anticipation des effets du changement climatique.

Il s'agit des ressources qui répondent à plusieurs critères :

- elles satisfont quantitativement les enjeux d'approvisionnement futur ;
- elles sont situées à proximité des zones de consommation actuelles et à venir ;
- elles sont de qualité la plus satisfaisante par rapport aux autres ressources du secteur de même ampleur quantitative.

Les nappes stratégiques présentent un réel enjeu pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

Des nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable ont été définies par le SDAGE Seine Normandie. Une d'entre elles recoupe le territoire : il s'agit de la masse d'eau FRGG092 « Calcaires tertiaires libres et Craie sénonienne de Beauce ».

Zones vulnérables aux nitrates

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables les zones où :

- les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l ;
- les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote.

Dans ces zones, les agriculteurs doivent respecter un programme d'actions qui comporte des prescriptions à la gestion de la fertilisation azotée et de l'interculture par zone vulnérable que doivent respecter l'ensemble des agriculteurs de la zone. Il est construit en concertation avec tous les acteurs concernés, sur la base d'un diagnostic local.

L'ensemble du territoire du SCOT du Grand Vendômois est concerné par une zone vulnérable aux nitrates.

Zones sensibles

Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'eau (directive "eaux brutes", "baignade" ou "conchyliculture").

Cette problématique couvre l'ensemble du périmètre d'étude.

Zone de répartition des eaux

Afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau dans les zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins, des zones de répartition des eaux sont fixées par arrêté du préfet coordonnateur de bassin depuis 2007.

L'inscription d'une ressource en eau en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et les besoins en eau. Elle suppose en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations, l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déficit constaté, de sa répartition spatiale et de sa réduction en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et un objectif de restauration d'un équilibre.

Sur le territoire, on relève :

- Un classement en zone de répartition des eaux de la nappe de la Beauce et de la nappe du cénomaniens, soit la totalité du SCOT ;
- Un classement en zone de répartition des eaux du bassin versant de la Cisse, à l'extrémité Sud et Ouest du SCOT des Territoires du Grand Vendômois.

Un territoire conditionné par la ressource aquatique et aux pressions importantes

Les territoires du Grand Vendômois sont caractérisés par un chevelu hydrographique important. En lien étroit avec la topographie et le paysage local il découpe le territoire en vallées et vallons de façon transversale. Parmi les cours d'eau les plus importants on peut citer le Loir et la Braye qui forment deux bassins versants distincts.

Cette ressource est liée à la présence d'un complexe de masses d'eaux souterraines aux caractéristiques variées : alluvions calcaire, sables et marnes.

D'une manière générale, le régime hydrologique du bassin versant du Loir est marqué par de faibles variabilités saisonnières. Ce régime peu contrasté traduit un soutien des nappes important aux débits des cours d'eau.

D'une manière générale, la qualité de l'eau souterraine et superficielle est moyenne à mauvaise. Les paramètres déclassants sont les pesticides et les nitrates avec une tendance à la hausse pour ces derniers. La pression agricole est donc importante sur le territoire vis-à-vis de la qualité des eaux. On notera aussi sur le territoire un apport des matières phosphorées principalement induit par l'assainissement collectif et autonome les sous bassins de la Braye et de la Loir Amont (Thironne, Ozanne, Yerre et Loir). Cette problématique est accrue en période d'étiage. Enfin, au sein des bassins versants du territoire (bassins versants de la Conie, du Loir Amont et de la Braye), sont présentes des molécules interdites à l'utilisation depuis 1998 : glyphosate, isoproturon, chlortoluron, l'atrazine et le diuron.

Quelques ressources aquatiques font exceptions à ces états : on peut ainsi citer la nappe du Cénomaniens ou encore le cours d'eau du Couetron.

D'un point de vue quantitatif, les ressources superficielles et souterraines du territoire sont très vulnérables. Même si la majorité des cours d'eau présentent peu de perturbations des écoulements et ne subissent que rarement des assecs, pour les territoires du Grand Vendômois, le Gratteloup et l'Yerre se distinguent et présentent une sensibilité importante en période d'étiage. Des perturbations des écoulements ainsi que de fréquents assecs sont observés. La Braye semble particulièrement impactée en période d'étiage. Le département fait paraître chaque année des arrêtés sécheresse et impose des mesures de restrictions voir d'interdiction des usages de l'eau. La période de restriction des usages apparaît relativement longue et peut s'étendre certaines années sur plusieurs mois consécutifs. Les périodes les plus critiques couvrent en général les mois de juillet et août.

Vis-à-vis des usages, l'eau potable et l'assainissement collectif appellent à des enjeux de préservation quantitative et qualitative de la ressource en raison d'un état général des réseaux très vieillissants pouvant mettre en péril les capacités d'eau potable et épuratoires du territoire.

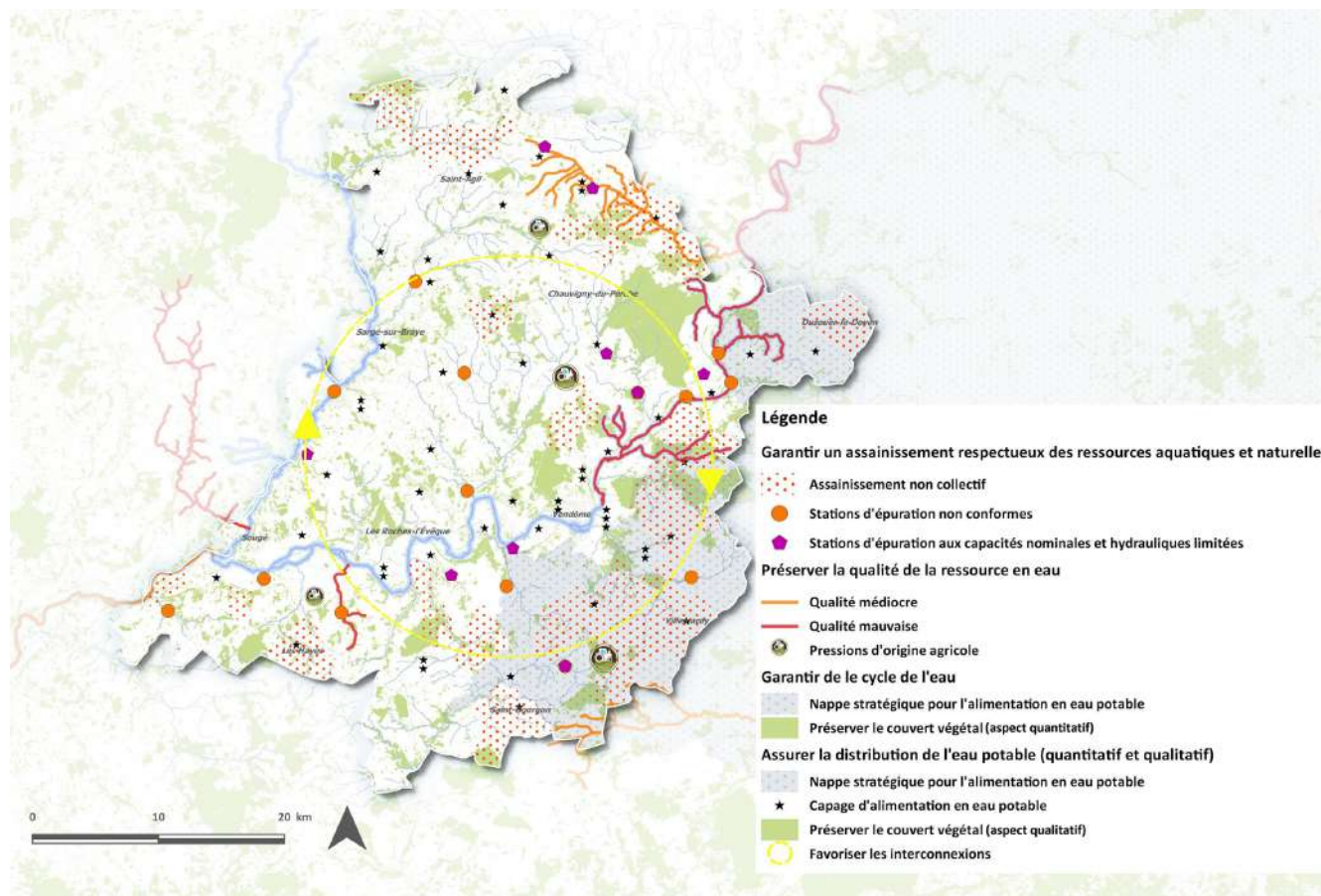
Des pressions qui tendent à s'accroître

D'après « l'étude de caractérisation sur l'état quantitatif du bassin versant du Loir et détermination de volumes prélevables » menée par l'Etablissement Public Loire (2017) :

- Le nombre de jours de fortes chaleurs devrait s'accroître fortement dès l'horizon proche. Pour 2035, les modèles prévoient une augmentation du nombre de jours de forte chaleur comprise entre 20 et 28 jours par rapport à la période de référence ;
- Une diminution des précipitations au printemps et en été devrait être constatée. Les déficits pluviométriques seraient ainsi plus longs et plus marqués. A l'inverse, une augmentation des précipitations en hiver est projetée ;
- Le nombre maximum de jours secs consécutifs devrait s'accroître dans les horizons plus lointains ;
- Les évolutions attendues à l'horizon 2046-2065 montrent une baisse des débits caractéristiques d'étiage sur le bassin versant et une augmentation de l'occurrence des étiages ;
- Une prolongation de l'étiage en automne est également attendue ;
- Enfin, une tendance généralisée à la baisse des niveaux de nappes est projetée à horizon 2050-2070.

RESSOURCE EN EAU ET USAGES – Synthèse et tendance évolutive

Synthèse de la ressource en eau (Agence de l'Eau Loire Bretagne, IDE Environnement)



Des pressions qui tendent à s'accroître

En conclusion, même si la quantification des phénomènes reste entachée d'une forte incertitude, le bassin versant du Loir doit se préparer à une situation globalement plus sèche dans les années à venir, avec des écoulements réduits. Ce phénomène risque d'être d'autant plus pénalisant qu'une diminution de la recharge des nappes est également à prévoir dans le même temps.

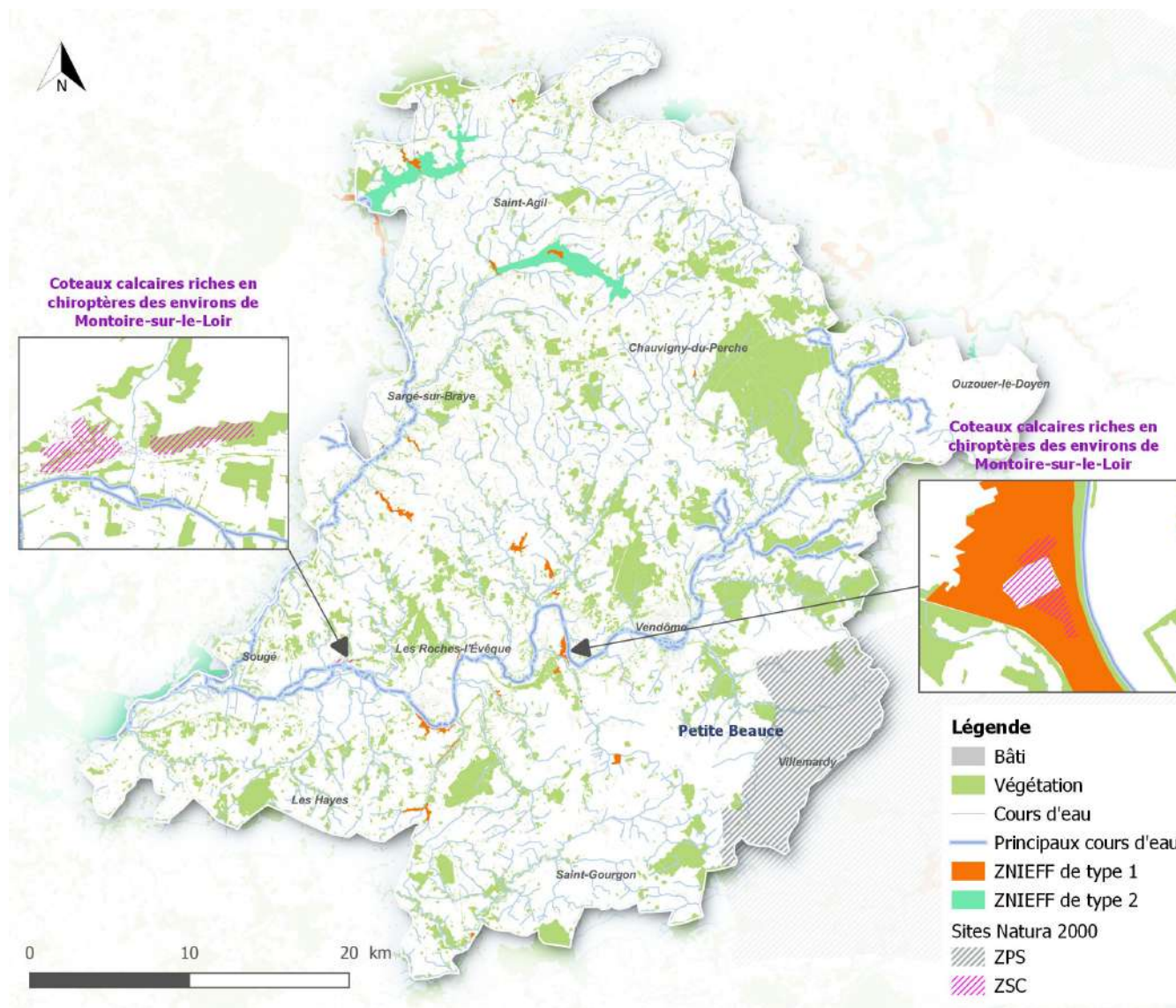
D'après le SAGE Loir, il n'est pas attendu de modification substantielle des usages à horizon proche (2020). La pression sur la ressource en eau devrait ainsi se stabiliser dans les années à venir. Les problématiques quantitatives, mises en évidence précédemment pour chaque unité de gestion, ne devraient donc pas s'aggraver dû fait de l'augmentation des prélèvements. En revanche, compte tenu des conséquences probables du changement climatique, les besoins en eau pour les différents usages risquent d'augmenter à un horizon plus lointain (malgré les efforts consentis par les usagers), couplés avec une diminution de la ressource en eau. Au-delà de ces aspects, un décalage de la période des besoins en eau pour l'agriculture est notamment attendu.

Précisons que l'Établissement public Loire a engagé fin 2016 une démarche de compilation et de restitution des connaissances sur les impacts du changement climatique: les acteurs du bassin du Loir ont été amenés à réfléchir à différentes pistes d'adaptation qui ont permis de revisiter les actions proposées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dans une perspective de changement climatique.



**BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE
ÉCOLOGIQUE**

Espaces naturels remarquables et/ou protégés (DREAL Centre Val de Loire, IDE Environnement, 2022)



Des espaces naturels remarquables et/ou protégés fragmentés mais d'importances loco-régionale

Le territoire d'étude est concerné par des espaces naturels de petites tailles et essentiellement très morcelés. Toutefois leur intérêt patrimonial tant au niveau local que régional est très fort.

Sur le SCoT des Territoires du Grand Vendômois on dénombre :

- 22 ZNIEFFs de type I et 2 ZNIEFFs de type II ;
- Deux sites Natura 2000 : une ZPS (Zone de Protection Spéciale – Directive Oiseaux) et une ZSC (Zone Spéciale de Conservation – Directive Habitats) ;

Six espaces naturels sensibles sont également recensés sur le territoire.

BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE – Les espaces naturels

ZNIEFF de type 1 sur le territoire du Grand Vendômois (DREAL Centre Val de Loire, INPN)

Identifiant	ZNIEFF de type 1	Superficie (ha)
520006713	Basse vallée de la Brayé entre Le-Gué-de-Launay et Valennes	159
240008629	Bocage de la Gaudinerie	25
240031060	Bois de Glatigny	44
240031061	Bois de la petite Bénardière	14
240031720	Cavités d'hibernation à chiroptères de Saint-Gervais	2
240031070	Chênaie-charmaie de la Chapelle	40
240031071	Chênaie-charmaie et aulnaie du Petit-Guériveau	16
240008695	Coteau de Lavardin et ravin des Reclusages	63
240031086	Etang de la Binetière	5
240031109	Mare de la Péchardière	1,7
240031167	Mares et prairies de Connival	8,6
240008684	Pelouse de la butte de Marcilly	1,6
240008690	Pelouse et bois thermophile des Maises	9
240008685	Pelouses des Terres Blanches	0,45
240008688	Pelouses du Barbigault	24
240031713	Pelouses du gué de Saint-Rimay	5
240008697	Pelouses du Piquet	12
240031012	Pelouses et coteau du Bois Loiseau	60
240031691	Prairies de la Martinerie	5
240031748	Prairies humides et Bois de Pineau	67
240031160	Prairies humides et fourrés La Mottelière	4
240031173	Ravins de la Nuras, de Vauracon et de la Ripopière	88

Le territoire est caractérisé par la présence de nombreuses ZNIEFF (22 de type 1 et 2 de type 2).

Elles sont recensées dans les tableaux ci-contre et ci-dessous, et quelques-unes d'entre elles sont présentées en page suivante.

ZNIEFF de type 2 sur le territoire du Grand Vendômois (DREAL Centre Val de Loire, INPN)

Identifiant	ZNIEFF de type 2	Superficie (ha)
240031147	Vallée du Couëtron	850,6
240008628	Vallée de la Grenne	733

Vallée de la Grenne (Type II) : Vallée bocagère typique du Perche. Le fond de vallée est occupé par des prairies et les versants par des prés et des bois. Les prairies humides présentes abritent une faune et une flore caractéristiques de ces milieux en régression. Les parties boisées assurent un rôle de tampon et abritent une faune variée. Deux zones de type 1 sont incluses : la Chênaie-charmaie du Petit Guériteau et le bocage de la Gaudinerie à Boursay.



Pelouse de Bois Loiseau (Type I) : Ce boisement se situe sur un coteau de la vallée du Loir à environ 1 km de Thoré-la-Rochette. Il s'agit d'une Chênaie sessiliflore thermophile et calcicole. Environ 170 espèces végétales recensées et près d'une vingtaine d'espèces déterminantes, dont 9 protégées, confèrent à ce site un intérêt biologique et patrimonial élevé tant pour le Loir-et-Cher que pour la région.

Connival (Type I) : Cet ancien marais asséché de la vallée de la Brayé et de faible superficie (moins d'1 hectare) est l'unique zone de reproduction du Sonneur à ventre jaune en Loir-et-Cher.

Pelouses calcaires de la Brisse (Type I) : situées au sud-ouest de Vendôme (Marcilly-en-Beauce, Villerable), jadis relativement étendues, aujourd'hui très réduites en surface, ces pelouses relictives sont entourées et délimitées par des cultures céréalières et abritent un grand nombre d'espèces déterminantes dont certaines protégées comme l'Épipactis sanguine ou bien l'Anémone pulsatille espèces très peu représentées en Loir-et-Cher.

Pinède du Barbigault (Type I) : Cette zone se situe à environ 1 km à l'est du bourg de Huisseau-en-Beauce tout près de la RN 10. Il s'agit d'un versant peu incliné proche des sources de la Brisse et comprend un bois de feuillus sur calcaire (nombreuses orchidées protégées), une pinède ancienne et une pelouse enrésinée. Cette zone naturelle constitue un véritable îlot riche au milieu des cultures céréalières en limite de la Gâtine Tourangelle.



Coteau de Lavardin et ravines des Reclusages (Type I) : Coteau boisé abrupt et peu dégradé comprenant une ravine importante et plusieurs cavités à chiroptères. Le bois et la ravine associés sont riches en espèces de fougères (Scolopendre) et le site abrite 6 espèces végétales déterminantes, dont 3 sont protégées. Au plan faunistique, 9 espèces de Chauves-souris hibernent dans les cavités naturelles ou artificielles (caves).



Vallée du Couëtron (Type II) : Cette vallée bocagère typique du Perche est occupée en grande partie par des prairies de fauche et des boisements. Seul site connu du Loir-et-Cher où est présente la Parnassie des marais. Il abrite également l'Osmonde royale et le Trèfle d'eau dans un petit étang. Le cortège floristique s'avère diversifié et renferme des plantes peu communes comme la Cardamine amère, le Cardère velu, la Dorine à feuilles opposées, la Parnassie des marais. La délimitation inclut l'étang de Boisvinet, le plus grand plan d'eau du Perche du Loir-et-Cher qui présente un intérêt ornithologique pour l'hivernage et la migration.

Galerie souterraine à Trôo (crédit photo : Perche Nature)



Perdrix grise (crédit photo : Perche Nature)



Le site « Coteaux calcaires riches en Chiroptères des environs de Montoire-sur-le-Loir » se décompose en deux secteurs bien distincts, l'ensemble représente une surface d'environ 18 hectares située à l'ouest de Vendôme. Son périmètre est cependant en cours de modification.

- Un ensemble de galeries souterraines occupées par les chauves-souris en hibernation, essentiellement situées sur la commune de Trôo mais également sur celle de Montoire-sur-le-Loir. L'espèce la mieux représentée est le Murin à oreilles échancrées dont la population d'environ 500 individus dans les cafforts de Trôo en fait l'une des plus importantes du Loir-et-Cher.
- Une pelouse calcaire (Bois Loiseau, 0,77 ha) représentative des formations des coteaux du Loir-et-Cher et située sur la commune de Thoré-la-Rochette. La richesse élevée en orchidées sur le site lui confère un statut d'habitat prioritaire unique en Vendômois : 17 espèces présentes (sur une cinquantaine en région Centre) dont 8 déterminantes. En parallèle une petite tourbière « basse alcaline » est présente au nord de cette pelouse et abrite d'autres espèces de fort intérêt patrimonial : le Choin noirâtre, et le Jonc à tiges aplaties.

On notera que le Pays Vendômois se situe en périphérie de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 « Petite Beauce ». Les communes ainsi concernées, Coulommiers-la-Tours, Villetrun et Selommes, Villemardy, Villeromain, Tourailles et Pray, sont situées au sud-est de Vendôme et à la limite du périmètre concerné.

Le site est composé d'une zone centrale, représentée par la vallée de la Cisse, entourée des grandes cultures du plateau calcaire de Beauce qui représentent la majorité du territoire.

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (75 % de la zone sont occupés par des cultures) : Œdicnème criard (30-60 couples), Perdrix grise, Caille des blés, passereaux, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendrés et Saint-Martin).

Le site Natura 2000 dispose d'un Document d'Objectifs (DOCOB). Le SCoT doit prendre en compte les orientations de ce document dans son élaboration.

Vieux bocage du Perche (crédit photo : Perche Nature)



Marais de Connival (crédit photo : Perche Nature)



Les Grouais de Chicheray (crédit photo : Perche Nature)



Carrière de la Mutte (crédit photo : Perche Nature)



Le Conseil Général de Loir-et-Cher a mis en place en 2009 le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (cf. partie Gouvernance).

Six espaces sont ainsi classés en Pays Vendômois (quatre dans le Perche et deux en vallée du Loir) :

- Vieux bocage du Perche : Le Temple, 6 km ;
- Marais de Connival : Savigny-sur-Braye, 0,3 ha ;
- Carrière de la Mutte : Sargé-sur-Braye, 3 ha ;
- Chemin des Trognés : Boursay, 4 km ;
- Butte de Marcilly : Marcilly-en-Beauce, 1,6 ha ;
- Les Grouais de Chicheray : Pezou, 1 ha.

Bois du Perche (crédit photo : Perche Nature)



Tarier pâtre (crédit photo : Perche Nature)



Couleuvre d'Esculape (crédit photo : Perche Nature)



L'étude Trame verte et bleue menée par le Pays Vendômois a été conduite par le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CDPNE) en partenariat avec Perche Nature et la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher. L'ensemble des éléments ci-après sont repris de cette étude.

Une multitude d'entités naturelles à l'image de la diversité paysagère

Les territoires du Grand Vendômois sont caractérisés par plusieurs grandes entités paysagères directement liées à l'écologie du territoire. On distingue ainsi :

- Le Perche et son bocage ;
- La vallée du Loir ;
- Les massifs forestiers ;
- Les pelouses calcaires ;
- Les zones humides.

Le Perche

Le Perche constitue une vaste région bocagère du centre-ouest de la France. C'est la partie la plus accidentée du département du Loir-et-Cher avec une altitude maximale de 254 m à Fontaine-Raoul. Son modelé de collines est entaillé de nombreuses vallées aux coteaux boisés et humides (Grenne, Braye, Couëtron...). Le Perche constitue ainsi une exception en Loir-et-Cher. C'est la nature argileuse des sols qui explique cette forme mouvementée des reliefs : les rivières et ruisseaux y ont facilement sculpté des vallons et vallées successifs aux profils arrondis. Ce pays de collines est d'autant plus précieux que le département apparaît par ailleurs marqué par de grandes étendues des plateaux et de larges vallées.

Le Perche, principalement étendu en région Basse-Normandie, s'avance dans le département jusqu'aux marges du Loir.

Autrefois archétype du bocage voué à l'élevage laitier et à la polyculture, le Perche a été « déshabillé » de ses haies et avec elles, ses prairies de fauche, zones humides, marais et

pâtures, milieux hautement patrimoniaux. Cette région a subi des bouleversements paysagers importants depuis quelques dizaines d'années, dus aux profondes modifications des activités humaines. Les surfaces agricoles intensives recouvrant en grande majorité les sols.

Néanmoins des vestiges de bocage sont encore visibles dans les fonds de vallées et dans l'extrême nord-ouest du département ce qui a motivé la création d'un Parc Naturel Régional (hors zone d'étude).

Le Perche Vendômois est largement tourné vers le Loir et sa capitale, Vendôme. Sa zone débute à la marge méridionale du Perche (Epuisay-Savigny-sur-Braye). Il est marqué par un relief moins prononcé que dans le Perche, et est influencé par le Loir dont les affluents ont creusé des vallées présentant un intérêt écologique certain : vallée du Boulon, vallée du Langeron...

L'intensification de la production agricole et l'étalement de l'urbanisation ont laissé bien peu de haies. Son territoire se partage entre quelques parcelles de maillage bocagers encore préservées et des grandes cultures.

Boisement (crédit photo : Perche Nature)



Cerf élaphe (crédit photo : Perche Nature)



Pic mar (crédit photo : Perche Nature)



Les milieux boisés

Le couvert forestier est composé de nombreux bois et de 4 forêts principales : Fréteval (3800 ha), Montmirail (partie 41) (1600 ha), Vendôme (1000 ha) et Azé (25 ha).

Il est possible d'observer trois grands types de forêt en Pays Vendômois :

- Forêt caducifoliée : Par définition, la forêt caducifoliée représente des peuplements forestiers 100 % feuillus, comme par exemple les Chênes (pédonculés, sessiles,...), Charmes, Erables, Hêtres...
- Forêt de conifères : Les forêts de conifères sont constituées uniquement de résineux comme l'Épicéa, les Pins (sylvestre, noir d'Autriche...), les sapins...
- Forêt mixte : Les forêts mixtes sont des forêts où l'on peut retrouver à la fois des résineux et des feuillus. Le Pin sylvestre accompagné du Chêne pédonculé représente le cortège classique de la forêt mixte présente en Pays Vendômois.

Le boisement principal est la chênaie-charmaie avec la présence sporadique du hêtre en forêt de Fréteval.

Quelques bois localisés méritent une attention particulière d'un point de vue écologique :

- Bois de la Pacquerie à Bouffry : bois de feuillus d'un hectare avec présence de nombreuses orchidées sur des talus annexes,
- Bois de Glatigny à Souday : bois alluvial de deux hectares avec présence de l'Osmonde royal, Parnassie et Linaigrette,
- Bois du Couteau à Saint-Firmin-des-Prés : bois abritant des mares avec présence d'espèces floristiques

patrimoniales (Trèfle d'eau *Menyanthes trifoliata*, protégé) et une pelouse où est localisée la Spirante d'automne (plante herbacée vivace de la famille des Orchidacées), seule station du nord Loir-et-Cher, Bois des Travers à Nourray : pinède sur calcaire avec présence de plusieurs espèces d'orchidées.

Pelouses calcaires sur le territoire du Grand Vendômois (crédit photo : Perche Nature)



Argus bleu céleste (crédit photo : Perche Nature)



Orchis singe (crédit photo : Perche Nature)

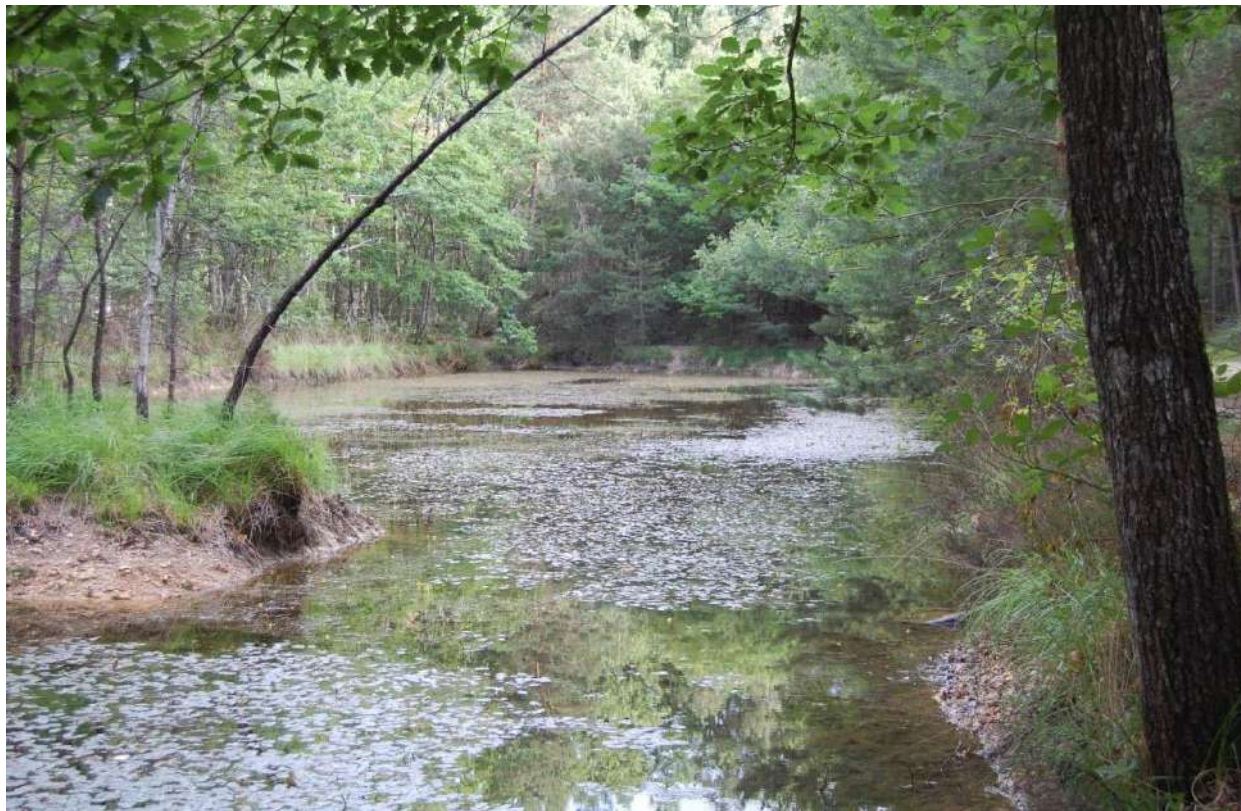


Les pelouses calcaires

Des pelouses calcaires relictuelles (une dizaine) sont localisées ici et là (vallée de la Brisse principalement) faisant apparaître une faune et une flore spécifiques des climats chauds.

Les pelouses sèches également appelées pelouses calcaires sont des milieux présents sur les faces adrets des flancs de vallées sur sol calcaire. Ce type de milieu est rare dans le Pays Vendômois. En effet il n'a été recensé qu'une dizaine de sites présentant ce type de faciès. Il est intéressant de signaler que ce type d'habitat est à lui seul d'une grande valeur écologique. En effet de plus en plus de pelouses sèches sont actuellement en voie de disparition du fait qu'elles ne peuvent être mises en culture. Des espèces végétales remarquables (orchidées, lézard vert...) y subsistent sous la pression de la fermeture du milieu (boisement) et du «grignotage» progressif des pelouses au détriment des cultures céréalières.

Réseau hydraulique sur le territoire du Grand Vendômois (crédit photo : Perche Nature)



Étang de Boisvinet (crédit photo : Perche Nature)



Les milieux aquatiques et les zones humides

Les zones humides ont été asséchées en grand nombre. Il subsiste un réseau de mares localisées abritant quelques espèces d'amphibiens patrimoniales. Ce type d'habitat est représenté de façon homogène dans l'ensemble du Pays Vendômois. Et effet de nombreux hameaux possèdent une mare ou un petit étang. Ils sont les reliques d'anciens abreuvoirs à bétail. Il est intéressant de signaler la présence de quelques mares forestières.

La grande majorité des plans d'eau et étangs se trouvent en vallée du Loir et résultent de l'extraction de grève dans les fonds de vallées alluviales. Certains étangs se situent également dans le Perche Gouët comme l'étang de Boisvinet. Ce dernier est le plus grand étang du nord du Loir-et-Cher avec une superficie de 30 ha. Il présente des intérêts ornithologique et floristique relativement importants en termes de biodiversité.

Carex elata (crédit photo : Perche Nature)



Sonneur à ventre jaune (crédit photo : Perche Nature)



Les milieux aquatiques et les zones humides

La vallée du Loir possède encore des prairies alluviales fauchées ainsi qu'un réseau de rivières relativement important :

- Vallée du Boulon : seule vallée du Loir-et-Cher nord connue pour sa perte et sa résurgence, elle possède un grand nombre de prairies de fauche et des coteaux boisés comportant une diversité faunistique et floristique importante. Le Boulon est reconnu pour sa bonne qualité piscicole,
- Vallée du Langeron : cette vallée étroite relativement préservée présente un intérêt floristique important avec des prairies de fauche en nombre et des coteaux boisés escarpés ainsi qu'une pelouse calcicole à proximité de Saint-Arnoult avec 7 espèces déterminantes,
- Vallée de la Brisse : cette vallée, bien que soumise à l'agriculture intensive, comporte en plusieurs endroits des milieux riches en espèces protégées, qui vont de la cladaie à la pelouse sèche, avec des orchidées et des libellules rares pour le Vendômois,
- Vallée de la Houzée : cette vallée conserve encore de grandes parcelles en prairie de fauche et en pâtures. Les boisements en périphérie servent de « tampon » entre le plateau de petite Beauce et les prairies bordant le ruisseau.

En parallèle, les plantations de peupliers et des carrières d'extraction de graviers (dont les bases de loisirs notamment) contribuent à l'appauvrissement des milieux naturels.

Néanmoins plusieurs de ces plans d'eau répartis tout au long de la vallée du Loir méritent une attention particulière de par leur proximité géographique et

comme attrait ornithologique (migration) : Plans d'eau de Riotte (Naveil) et Villiers-sur-Loir, carrière de Varenne-le-Chevelu (Couture-sur-Loir), étang de Pouline (Villerable).

La Braye correspond à la limite ouest du Perche dans le département et forme une légère bifurcation lors de sa rencontre avec le Couëtron, dont elle collecte les eaux ainsi que celles de la Grenne.

Le cours de la rivière est accompagné de prairies alluviales (vallée du Ruisseau, Le Marais, vallée aux Bœufs) qui disparaissent progressivement au profit des grandes cultures (céréales et tournesols).

Cette vallée abrite une espèce protégée faisant l'objet d'une grande attention des institutions (Conseil Départemental, Conseil Régional, DREAL Centre) : le Sonneur à ventre jaune, petit crapaud dont l'unique population du Loir-et-Cher est cantonnée sur une parcelle de moins d'un hectare.

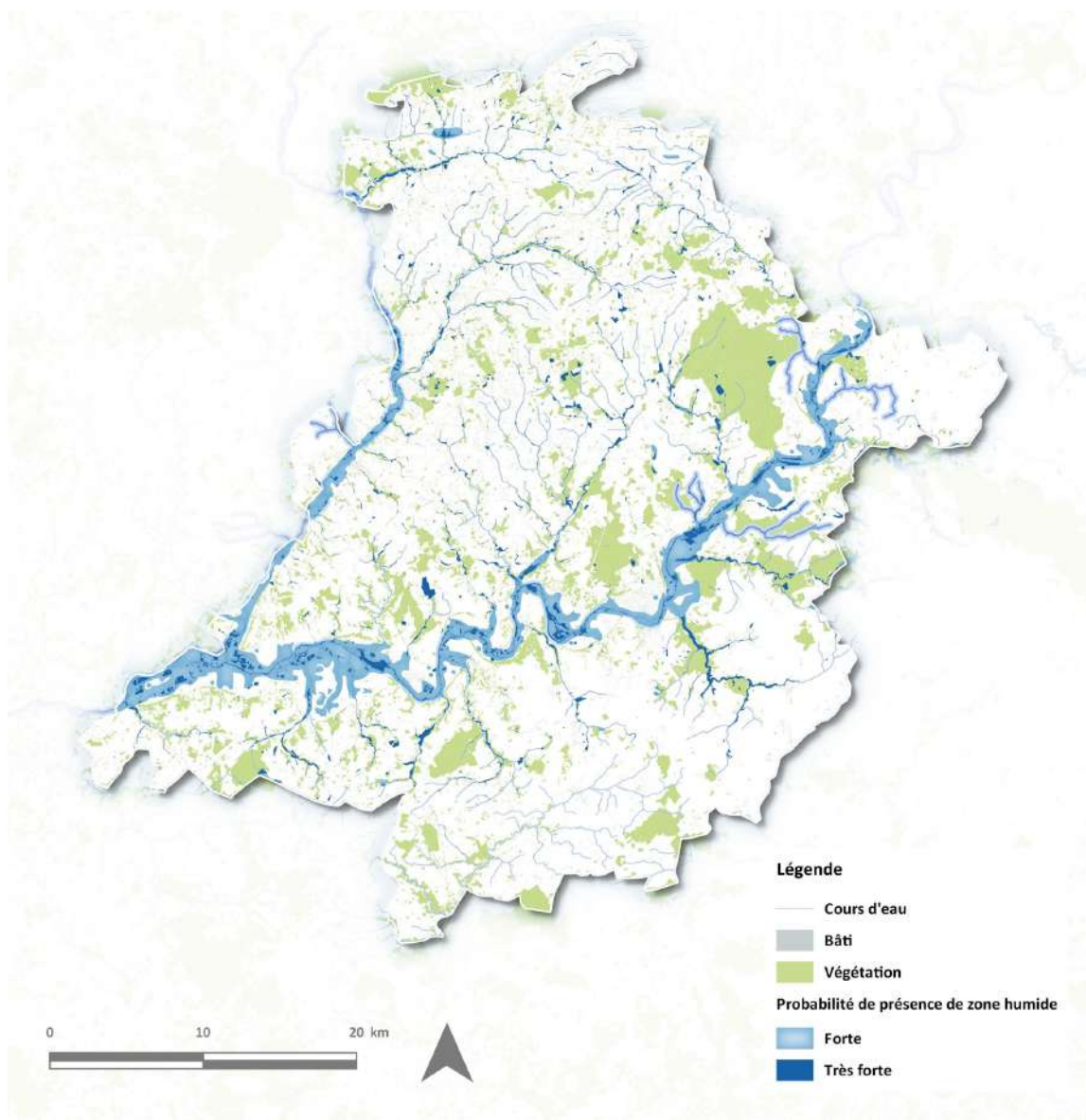
Un travail de pré-identification des zones humides a été réalisé par le SAGE Loir. La cartographie réalisée est reportée ci-après.

Les prairies hygrophiles sont des milieux très riches et caractéristiques dans lesquels des plantes rares ou peu communes sont observables : le Lychnis fleur de coucou, le Pigamon jaune (protégé à l'échelle régionale), des Joncacées, des Carex, l'Épilobe hirsute, la Reine des prés...

Par ailleurs, une étude concernant les zones humides est actuellement menée par le Pays Vendômois. Elle a notamment pour objectifs d'améliorer la connaissance des Zones humides sur le territoire et d'analyser les enjeux prioritaires. Des inventaires de localisation précis sont ainsi menés sur les secteurs présentant les enjeux les plus forts.

BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE – Maillage écologique

Carte de préfiguration des zones humides (SAGE Loir , IDE Environnement)



Prairie à dominante humide (crédit photo : IDE Environnement)



Vallée du Loir – plan d'eau (crédit photo : IDE Environnement)



Des centres bourgs minéralisés (crédit-photo IDE Environnement)



Une intégration douce de la nature ordinaire en cœur de village (crédit-photo IDE Environnement)



Accroches végétales en centres bourgs minéralisés (crédit-photo IDE Environnement)



Un aménagement vert au cœur du Vendômois en lien avec la ressource aquatique (crédit-photo IDE Environnement)



Des pressions notables sur le milieu naturel

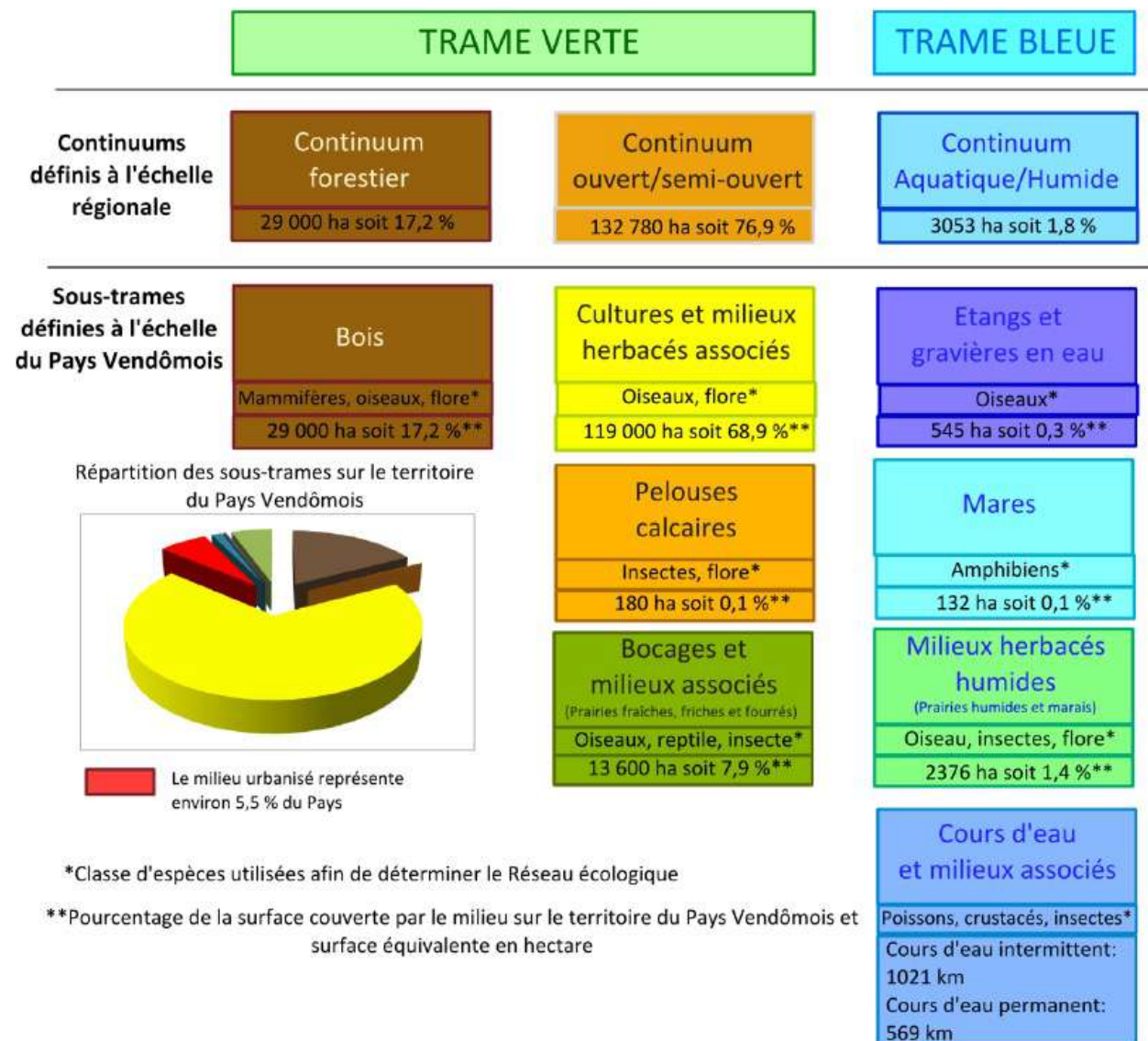
La superficie globale des espaces naturels patrimoniaux du nord Loir-et-Cher (zones humides, pelouses calcaires, vallée bocagère ...) a diminué ces trente dernières années sous la pression de l'urbanisation, des infrastructures de transport (ligne TGV, N10, D957...) et de l'agriculture intensive. Pour autant, d'une manière générale, la Surface Agricole Utile (SAU) dans le Loir-et-Cher montre des pertes importantes au profit de l'urbanisation et du boisement de terres agricoles dû à la déprise rurale. Tous les cours d'eau subissent des pressions pouvant conduire à des altérations de l'hydro morphologie. Or l'altération de l'hydro morphologie constitue, avec la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux l'un des principaux facteurs limitant le développement des espèces aquatiques et donc l'atteinte du bon état écologique.

Une nature en ville peu développée

Les espaces végétalisés tels que les parcs, les jardins et espaces verts, les délaissés routiers, les friches, les bernes et les bords de routes, de rivières... peuvent accueillir de nombreuses espèces animales et végétales. Améliorer la capacité de ces espaces par une gestion différenciée et un fauchage raisonné permet d'en augmenter la biodiversité. Ce type d'action, bien qu'en développement sur divers territoires y compris le Pays Vendômois, est encore peu répandu. Au sein du territoire on remarque un taux de minéralisation des centres bourgs relativement important. Notons que le Pays Vendômois a soutenu en 2012 un programme de gestion raisonnée des espaces verts sur 3 communes du Pays en partenariat avec le centre de formation du Domaine de Chaumont et s'est engagé en 2013 sur le dispositif régional « ID en campagne » pour une action intitulé « Jardinons nos villages – pour une gestion différenciée et participative de l'urbanisme végétal » en lien avec les acteurs du territoire.

BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE – Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue des Territoire du Grand Vendômois en chiffre (CDPNE de Loir-et-Cher)



*Classe d'espèces utilisées afin de déterminer le Réseau écologique

**Pourcentage de la surface couverte par le milieu sur le territoire du Pays Vendômois et surface équivalente en hectare

Une Trame Verte et Bleue aux enjeux importants

La Trame Verte a été déclinée en deux continuums :

- Milieu ouvert / semi-ouvert : divers milieux caractérisant ce continuum écologique sont présents dans le Pays Vendômois. Les prairies mésophiles, les surfaces agricoles et milieux qui lui sont associés, les pelouses calcicoles et coteaux secs, les friches et fourrés sont les entités « naturelles » caractérisant le continuum « Milieu ouvert / semi-ouvert ».
- Milieu forestier : le milieu forestier est constitué de trois grands « types » de forêt observables dans le nord Loir-et-Cher : les forêts caducifoliées (forêt de feuillus), les forêts de conifères et les forêts mixtes (forêts constituées de feuillus et résineux).

La Trame Bleue, quant à elle, a été déclinée en un seul continuum écologique : Milieu aquatique et Zones humides. Les types de milieux représentant ce continuum sont les suivants :

- Plans d'eau et étangs,
- Mares et petits étangs,
- Prairies hygrophiles, mégaphorbiaie et phragmitaie,
- Cours et voies d'eau : ruisseaux, rivières de petite, moyenne et grande taille.

Enjeux de la sous trame Boisement (CDPNE de Loir-et-Cher)

Enjeux de la sous trame

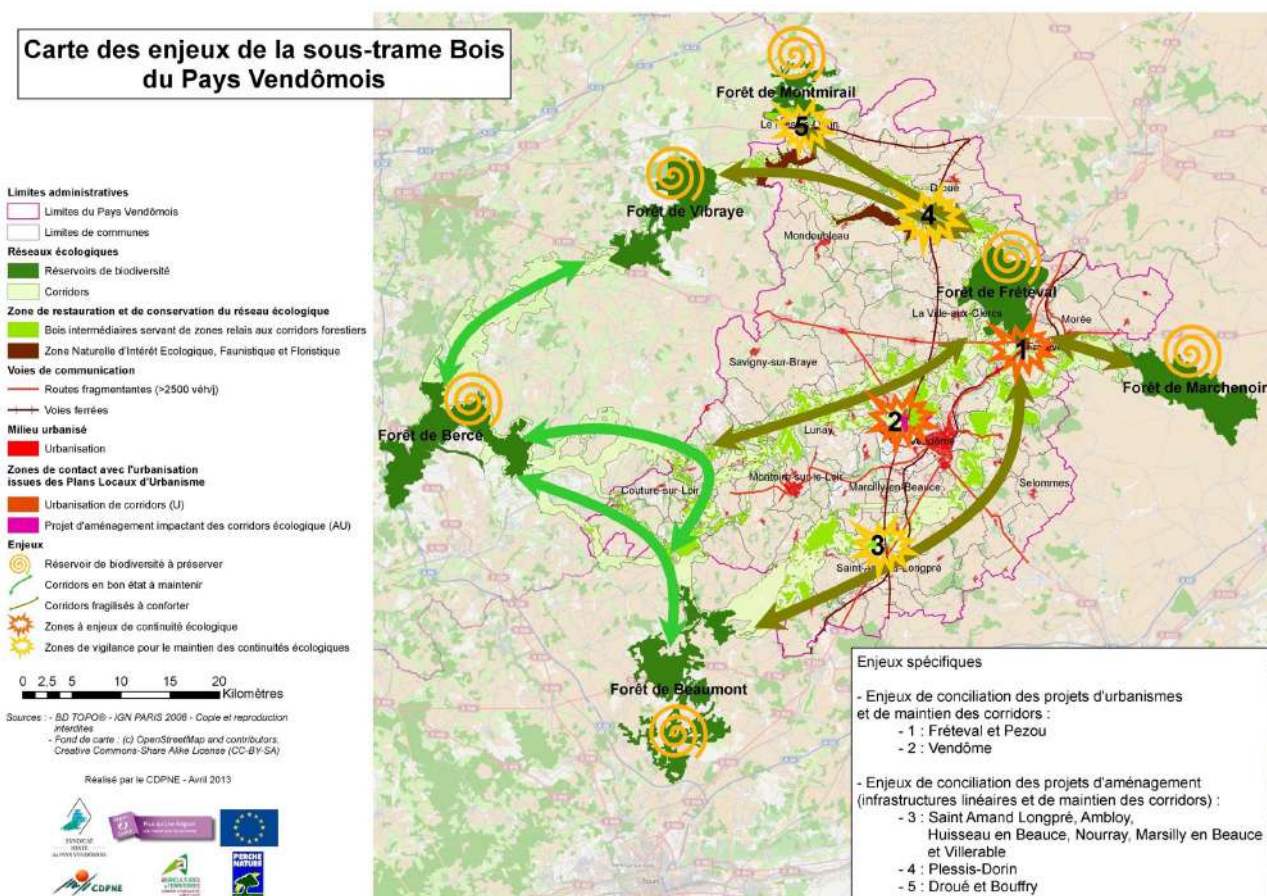
La préservation des corridors vis-à-vis de l'urbanisation est l'enjeu prioritaire de la sous-trame. Deux secteurs potentiellement urbanisables sont ciblés :

- l'agglomération Vendômoise où le processus d'urbanisation est fort par rapport au reste du Pays. L'extension de l'agglomération vendômoise impacte fortement le corridor entre la forêt de Fréteval et la forêt de Bercé. La forêt de Vendôme, jouant le rôle de bois intermédiaires servant de relais importants pour la faune forestière, est potentiellement impactée par des futurs projets d'urbanisation,
- le sud de la forêt de Fréteval où il existe déjà une forte densité de voies de communication avec notamment la Nationale 10. Un enjeu de conservation des réservoirs de biodiversité et de maintien du corridor concerne cette zone.

Sous-trame Boisement





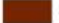


Le Pays Vendômois est un secteur plutôt rural dont la dynamique d'urbanisation est modérée. Les réservoirs de biodiversité subissent ainsi des pressions limitées et les corridors ont une fonctionnalité correcte. En effet, selon les spécialistes (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ONCFS, et Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher, FDC41), il apparaît que les éléments fragmentant comme la route Nationale 10 ou la ligne TGV n'ont qu'un impact limité sur les déplacements de la faune forestière. Cependant, au vu des connaissances sur le comportement du cerf, celui-ci ne franchit pas la ligne TGV (SORDELLO, 2012, « Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Cerf élaphe »; VOELK F. & GLITZNER I.. 1998, « évaluation des effets barrières des autoroutes sur le Cerf en Autriche »). En effet cette espèce est la plus exigeante quant aux conditions de franchissement des infrastructures autoroutières et ferroviaires. Cependant, rappelons que cette remarque ne s'applique pas aux autres animaux forestiers.

La faible présence de grand massif forestier est la principale explication de la faible population de cerfs. Les corridors présents sur le territoire sont fonctionnels mais utilisés occasionnellement. Le Pays Vendômois est surtout un espace de déplacement pour relier des réservoirs de biodiversité denses situés en dehors du périmètre d'étude tels que la forêt de Marchenoir, la forêt de Beaumont, la forêt de Montmirail, le massif de Vibraye ou encore la forêt de Bercé.

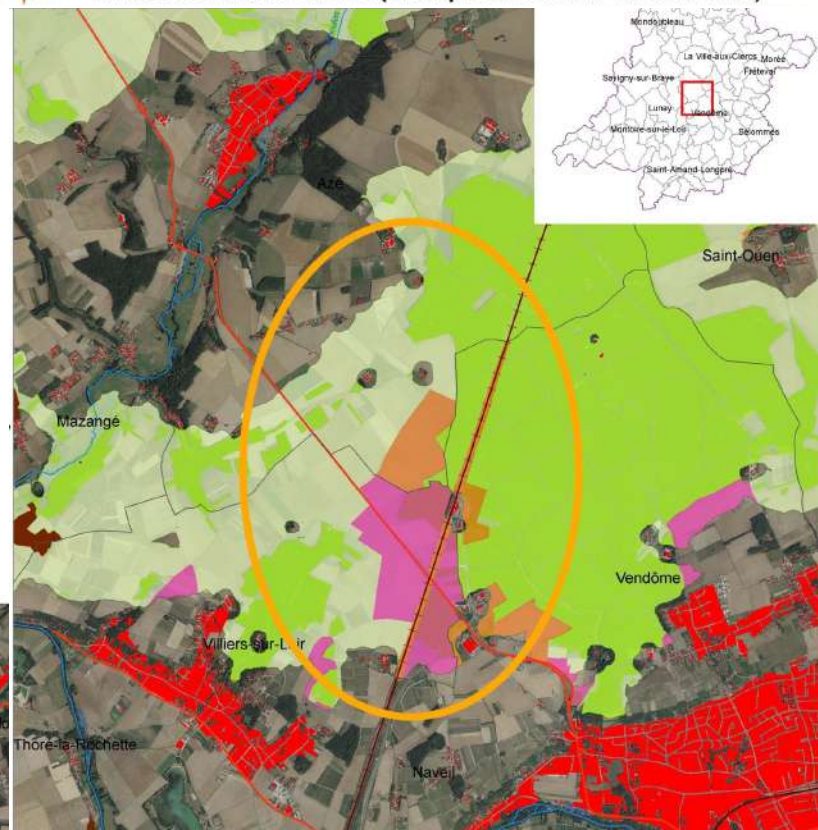


BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE – Trame Verte et Bleue

Enjeux localisés de la sous trame Boisement (CDPNE de Loir-et-Cher)

-  Limites de communes
-  Cours d'eau principaux
- Réseau écologique**
-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors
- Zone de restauration et de conservation du réseau écologique**
-  Bois intermédiaires servant de zones relais aux corridors forestiers
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- Voies de communication**
-  Routes fragmentantes (>2500 véh/l)
-  Voies ferrées
- Milieu urbanisé**
-  Urbanisation
- Zones de contact avec l'urbanisation issues des Plans locaux d'urbanisme**
-  Urbanisation de corridors (U)
-  Projet d'aménagement impactant des corridors écologique (AU)
- Enjeux**
-  Risque de rupture du corridor si poursuite d'une urbanisation

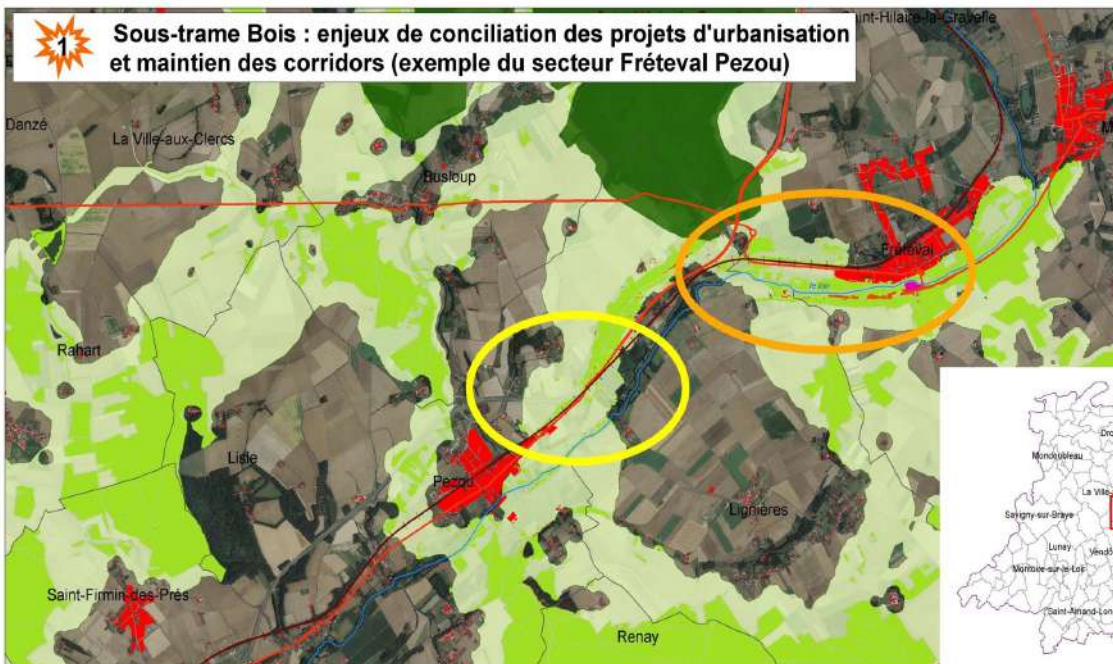
2 Sous-trame Bois : enjeux de conciliation des projets d'urbanisation et maintien des corridors (exemple du secteur de Vendôme)



0 0,5 1 2 Kilomètres

Sources : - BD TOPO® - IGN PARIS 2008 - Copie et reproduction interdites
- BD ORTHO® - IGN PARIS 2008 - Copie et reproduction interdites

Réalisé par le CDPNE - Octobre 2012



Enjeux de la sous trame Pelouses (CDPNE de Loir-et-Cher)

Enjeux de la sous trame

Sur l'ensemble du pays Vendômois, les pelouses calcicoles ne sont présentes qu'à l'état relictuel.

Les enjeux principaux de la sous-trame sont :

- La réouverture du milieu pour les pelouses Bois Loiseau et Butte de Marcilly,
- La gestion adaptée des bermes de route et chemin,
- La conservation des pelouses par une gestion conservatoire,
- La maîtrise du foncier sur ces espaces.
- Les communes concernées par des enjeux de gestion sont Thoré la Rochette, Villiersfaux, Marcilly en Beauce et Houssay (limite de commune)



Sous-trame Pelouses

La fonctionnalité des corridors entre les réservoirs de biodiversité est très faible. En effet, au sein de chaque corridor, l'occupation du sol n'est pas favorable au déplacement des espèces. Il s'agit principalement de cultures et de bois. De plus, il existe très peu d'éléments paysagers tels que des chemins, des haies, des friches etc. qui faciliteraient la progression des espèces d'un réservoir à un autre.

BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE – Trame Verte et Bleue

Enjeux de la sous trame Bocage (CDPNE de Loir-et-Cher)

Enjeux de la sous trame

Dans la vallée du Couëtron, le réseau écologique est en bon état, avec très peu de problème lié à l'urbanisation. Ici, l'enjeu principal est de maintenir et de protéger les linéaires boisés

Dans les vallées de la Braye et de la Grenne, les enjeux sont similaires à la vallée du Couëtron, avec maintien du linéaire de haie et gestion adaptée des prairies mésophiles. Cependant, deux secteurs urbanisés (les communes de Choue, Cormenon et Mondoubleau et les communes de Sargé-sur-Braye et de Savigny-sur-Braye) présentent un risque de disparition des prairies mésophiles du fait de l'étalement urbain est possible.

Un enjeu de conservation des prairies est identifié pour la vallée du Loir, secteur à dominante de milieux associés au bocage. Ainsi, une adaptation des pratiques agricoles sur les prairies mésophiles est nécessaire pour maintenir le bocage. Par ailleurs, un enjeu d'urbanisation fort est identifié sur les communes de Vendôme et Saint-Ouen

La préservation du bocage est nécessaire pour éviter l'érosion des sols, notamment dans les secteurs à forte pente (Perche). Il est important de préserver les éléments qui constituent le bocage afin de conserver le bon état des populations d'espèces inféodées à ce milieu.

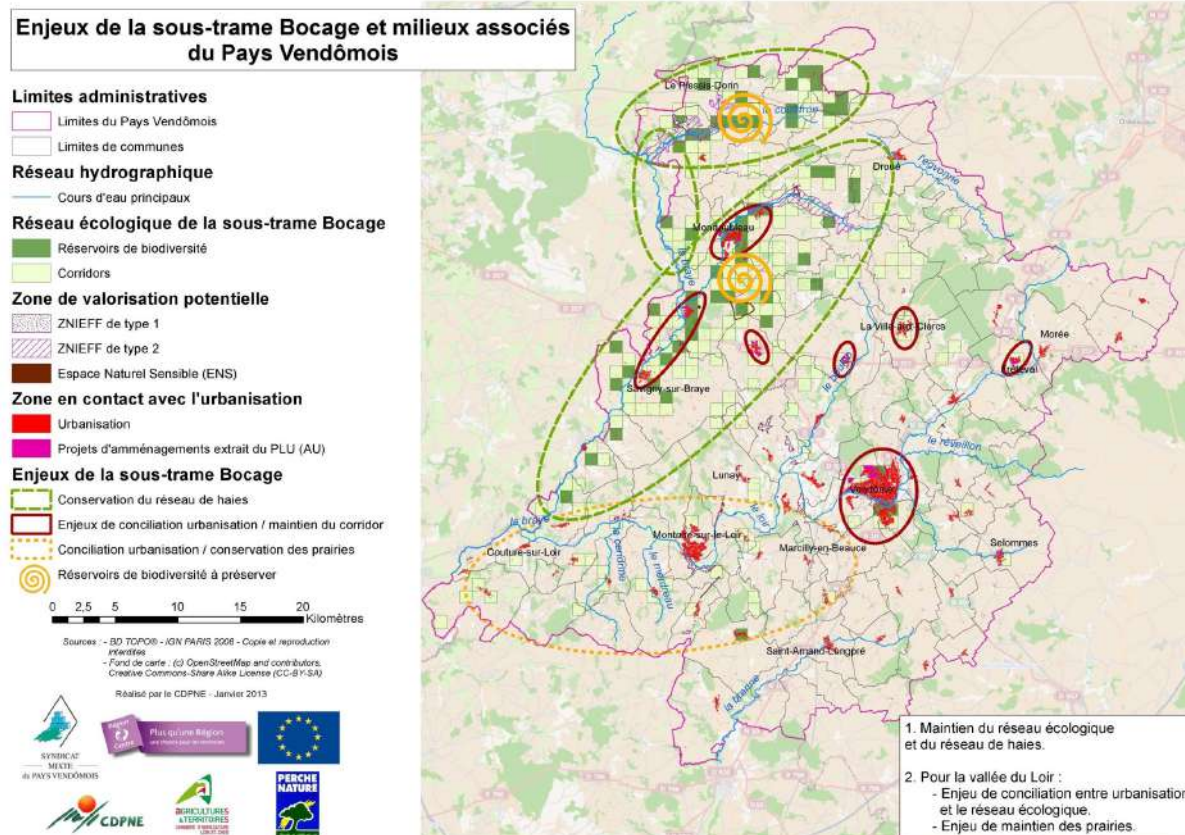
Sous-trame Bocage

Dans la vallée du Loir, la présence de haies est fortement corrélée à la présence de milieux humides

Trois zones de fortes densités en bocage : la vallée de la Braye et de la Grenne, la vallée du Couëtron et, ponctuellement, la vallée du Loir.

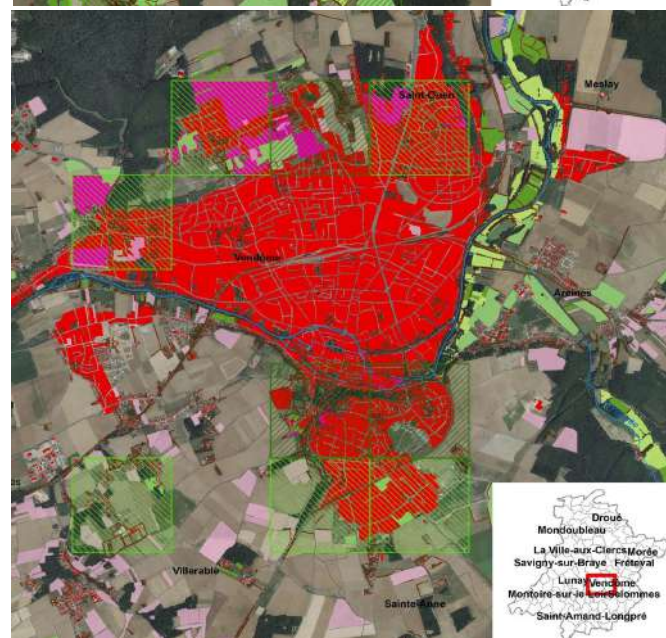
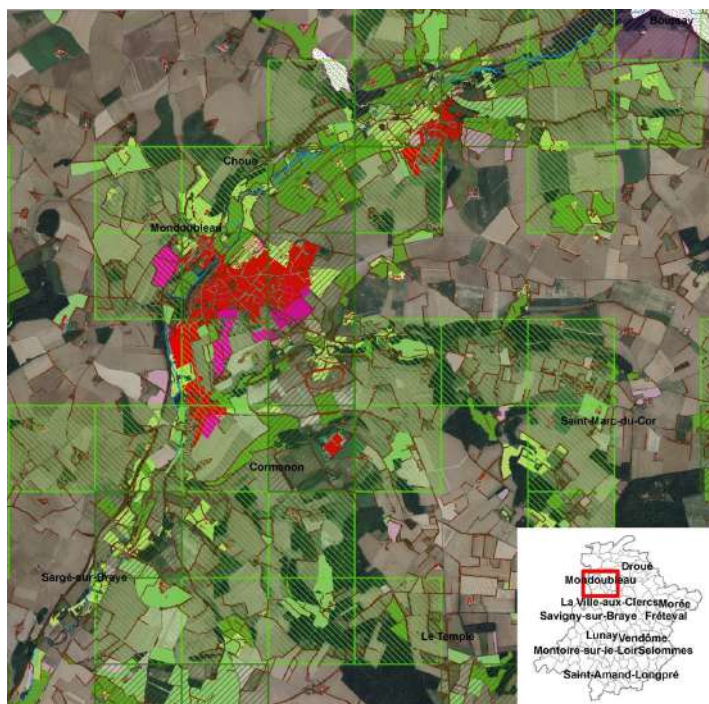
Ces trois territoires identifiés, ne remplissent pas tous un rôle fonctionnel. En effet, dans la vallée du Loir, les patches de bocage observés sont trop fragmentés pour jouer le rôle fonctionnel de corridor entre les réservoirs de biodiversité. A l'inverse, les vallées de la Braye, de la Grenne et du Couëtron ont bien ce rôle de corridor entre les différents réservoirs de biodiversité.

Autour de chacune de ces zones, il est possible d'observer des amorces de corridors qui partent des réservoirs potentiels de biodiversité. Néanmoins, aucun de ces corridors n'est complètement relié aux autres réservoirs.



BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE – Trame Verte et Bleue

Enjeux localisés de la sous trame Bocage (CDPNE de Loir-et-Cher)



Limites administratives

— Limites de communes

Réseau hydrographique

— Cours d'eau principaux

Réseau écologique de la sous-trame Bocage

▨ Réservoirs de biodiversité

▨ Corridors

Zone de valorisation potentielle

▨ ZNIEFF de type 1

▨ ZNIEFF de type 2

Zone en contact avec l'urbanisation

■ Urbanisation

■ Projets d'aménagements extraits du PLU (AU)

Occupation du sol de la sous-trame

■ Fiches, fourrés et prairies hors PAC

■ Registre Parcellaire Graphique (RPG 2011)

■ Fourrages, Gel

■ Prairies permanentes (Zone de forte richesse biologique)

■ Prairies temporaires

Réseau de haies

— Linéaires arborés

0 0,5 1 2 3 Kilomètres

Sources : BD 2020® - IGN PARIS 2008 - Copie et reproduction interdites
BD 047*09 - IGN PARIS 2008 - Copie et reproduction interdites
Réalisé par le CDPNE - Octobre 2012



Enjeux de la sous trame Culture (CDPNE de Loir-et-Cher)

Enjeux de la sous trame

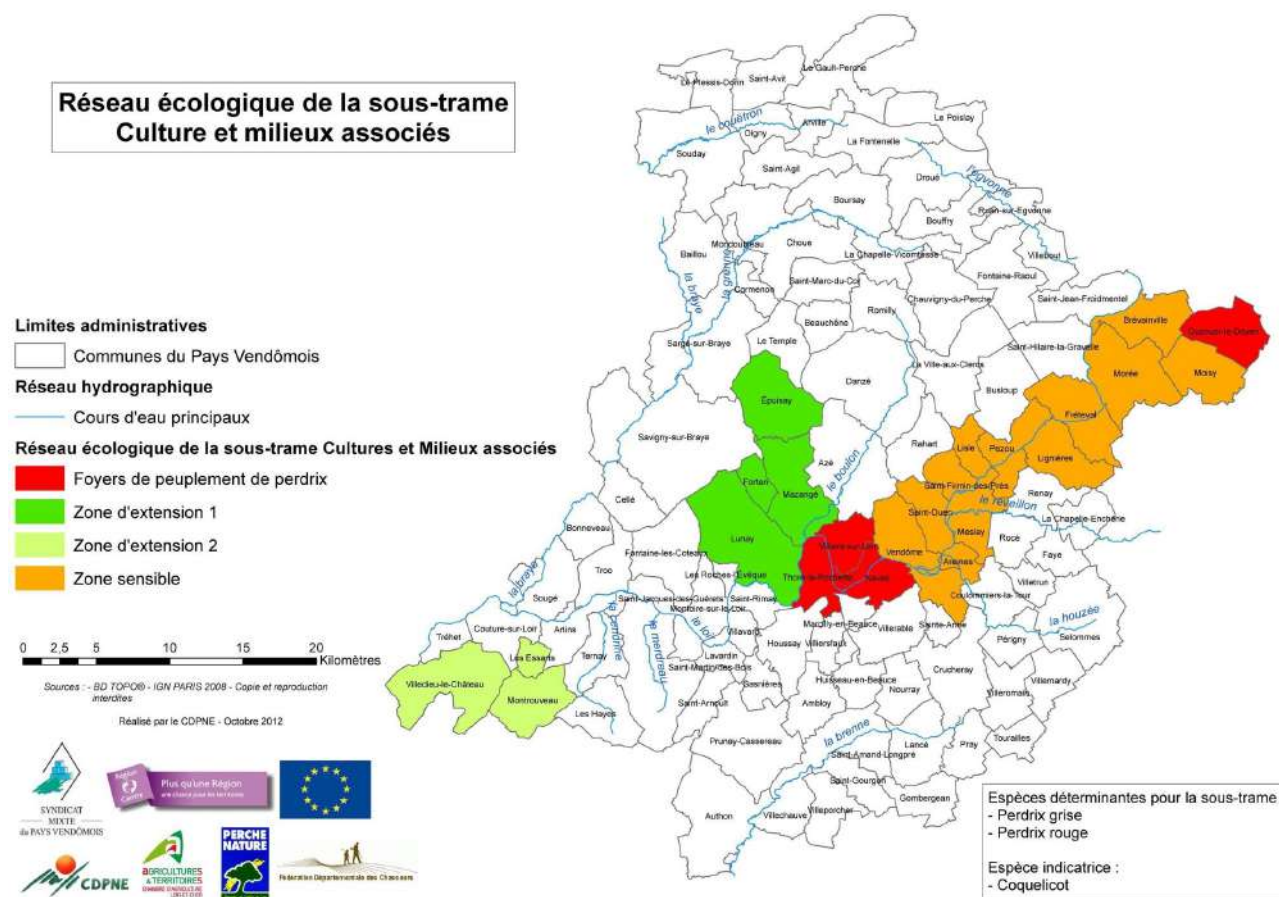
L'enjeu de cette sous-trame porte sur la préservation des populations de perdrix. Ceci passe par une adaptation des pratiques agricoles en période de reproduction et de nourrissage et par un développement d'une mosaïque de cultures dans les parcelles ou une préservation des souches locales en conservant certains éléments du paysage (haies, bosquets...).

Pour les communes de Naveil, Thoré-la-Rochette, Villiers-sur-loir et Ouzouer-le-Doyen, zones de foyers de peuplement de perdrix en forte baisse, l'enjeu porte sur une évolution des pratiques cynégétiques (entretien des chemins, zone de refuges, etc).

Sous-trame Culture

Il existe deux zones importantes en densité de perdrix : une au centre du pays et une à l'extrême Est. La première est composée de trois communes (Villiers-sur-Loir, Thoré-la-Rochette, Naveil), la deuxième concerne la commune d'Ouzouer-le-Doyen.

Globalement, toutes les populations de Perdrix du territoire ont fortement chuté à l'exception du centre et du sud ouest de la région d'étude. Sur l'ensemble du Pays, les populations ont régressé plus légèrement avec une moyenne sur vingt ans d'environ 36%.



Enjeux de la sous trame Milieux humides (herbacés) (CDPNE de Loir-et-Cher)

Enjeux de la sous trame

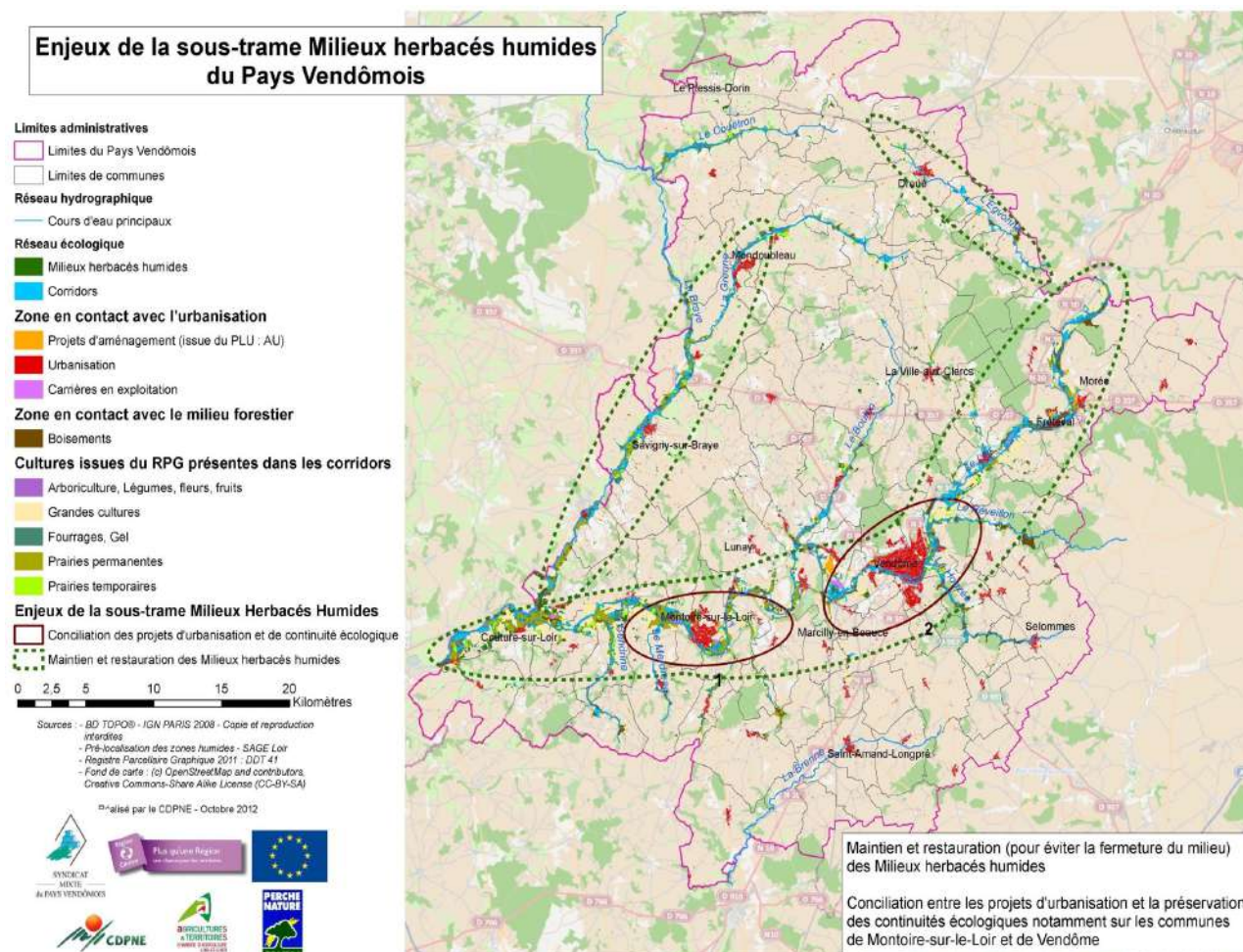
L'enjeu des Milieux herbacés humides porte sur le maintien et la restauration du réseau écologique sur la vallée de la Braye, de la Grenne et de l'Egonne, en liaison avec la polyculture-élevage.

Sur la vallée du Loir, les enjeux identifiés sont liés à l'urbanisation. L'étalement urbain des communes de Montoire-sur-le-Loir et Vendôme fragmente la vallée du Loir en trois parties distinctes, remettant en cause la fonctionnalité de corridor de la vallée du Loir. De plus, la présence importante de grandes cultures dans les corridors n'est pas favorable au maintien des milieux herbacés humides si la gestion n'est pas appropriée.

Sous-trame Milieux humides herbacés

Sur l'ensemble du Pays Vendômois, 89,2 % des surfaces de milieux humides herbacés sont localisées dans les vallées principales des cours d'eau permanents. 7,3% se situent dans les vallées des cours intermittents et 3,5 % dans les autres vallées des cours d'eau permanents. Les discontinuités peuvent avoir trois origines :

- la présence d'urbanisation dense en fond de vallée ne permet potentiellement pas une connexion entre les milieux herbacés humides de l'amont et de l'aval. Trois communes ont ce profil : Vendôme, Montoire et Thoré-la-Rochette pour la vallée du Loir,
- la présence de cultures en zones humides probables peut interrompre la continuité entre milieux herbacés humides. Il y a, dans ce cas, un enjeu lié à la gestion de l'occupation du sol,
- une discontinuité naturelle avec interruption de zones humides probables au sein d'une vallée. Dans ce cas là, il n'y a pas de solution envisageable.



Enjeux de la sous trame Cours d'eau (CDPNE de Loir-et-Cher)

Enjeux de la sous trame

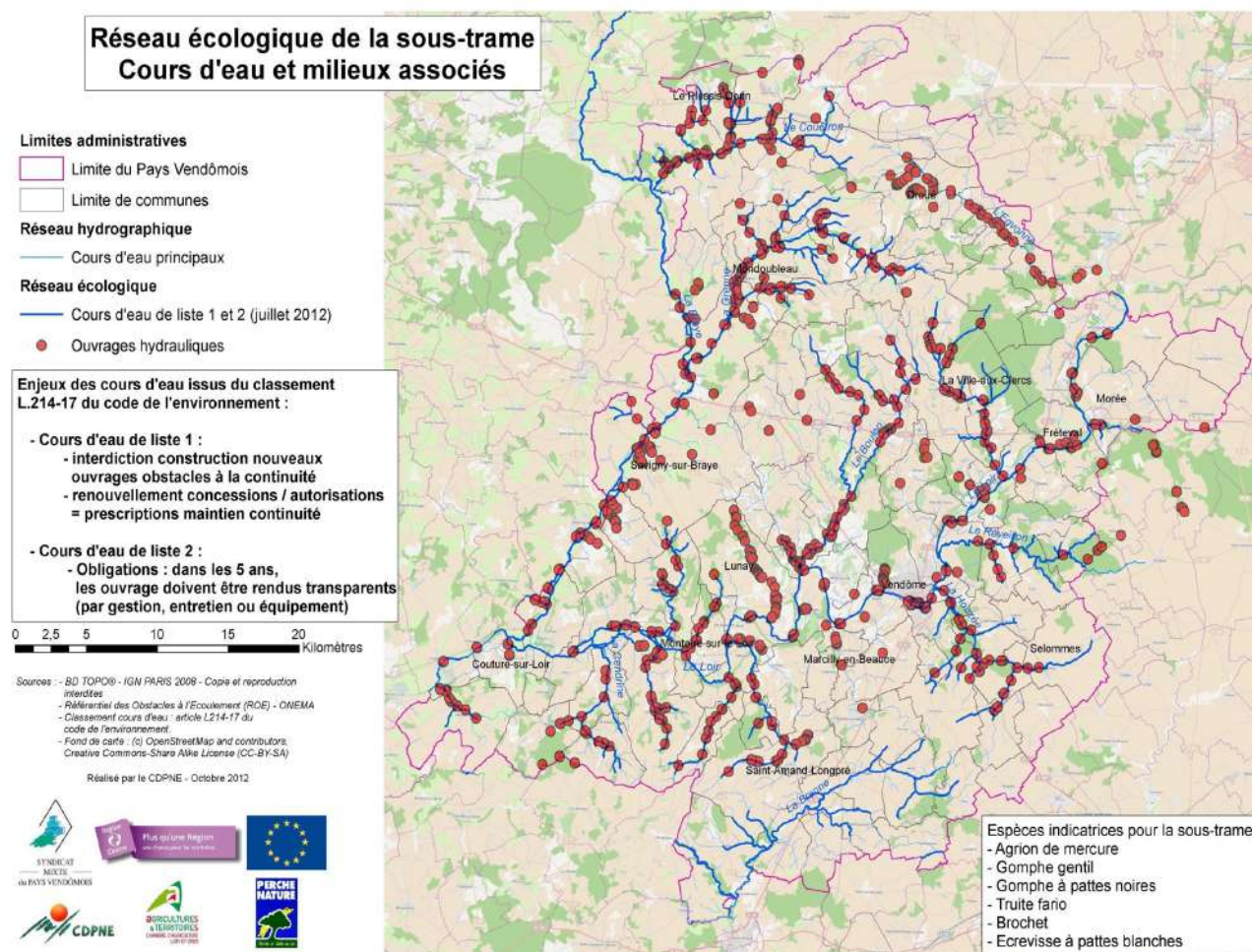
Les enjeux de cette sous-trame sont ceux mise en évidence par le diagnostic des cours d'eau réalisé dans le cadre du contrat territorial du Loir médian. Les enjeux identifiés sont :

- Pour les cours d'eau de liste 1 : une interdiction de construction de nouveaux ouvrages obstacles à la continuité. Pour les ouvrages existants et autorisés, le renouvellement de leur concession ou de leur autorisation sera subordonné à des prescriptions de maintien d'une bonne continuité écologique.
- Pour les cours d'eau de liste 2 : chaque ouvrage devra être mis en conformité au plus tard dans un délai de 5 ans après la publication de l'arrêté de classement.

Sous-trame Cours d'eau

Le nombre d'ouvrages nuisant à la continuité écologique est variable d'un cours d'eau à un autre. La distance moyenne sans obstacle sur un cours d'eau varie de 1,5 km pour le Niclos à 14,4 km pour le Réveillon.

Tous les ouvrages hydrauliques, issus du ROE, sont localisés sur les cours d'eau de liste 1 et 2. Ceci implique une obligation de résultat en matière de circulation des sédiments et des poissons dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement selon l'article L.214-17.



Enjeux de la sous trame Gravières et étangs (CDPNE de Loir-et-Cher)

Sous-trame Gravières et étangs



L'essentiel des réservoirs de biodiversité se situe le long de la vallée du Loir. Il existe une autre zone où il est possible d'observer une biodiversité importante: l'étang de Boisvinet sur les communes du Plessis-Dorin et de Saint Avit, au nord du pays. Au total, neuf réservoirs de biodiversité sont identifiés.

Enjeux de la sous trame


Cette sous-trame accueille une biodiversité importante, en particulier de nombreuses espèces d'oiseaux. Ces espèces n'ayant pas de difficulté pour se déplacer, les enjeux de cette sous-trame portent sur le maintien et la bonne gestion des réservoirs de biodiversité ainsi que le développement de pratiques positives sur les habitats potentiels.

Exemple d'enjeux pour la sous-trame Etangs et Gravière en eau sur la commune de Villiers-sur-Loir

Limites administratives

-  Limites du Pays Vendômois
-  Communes du Pays Vendômois





Réseau hydrographique

-  Cours d'eau principaux

Zone d'activité

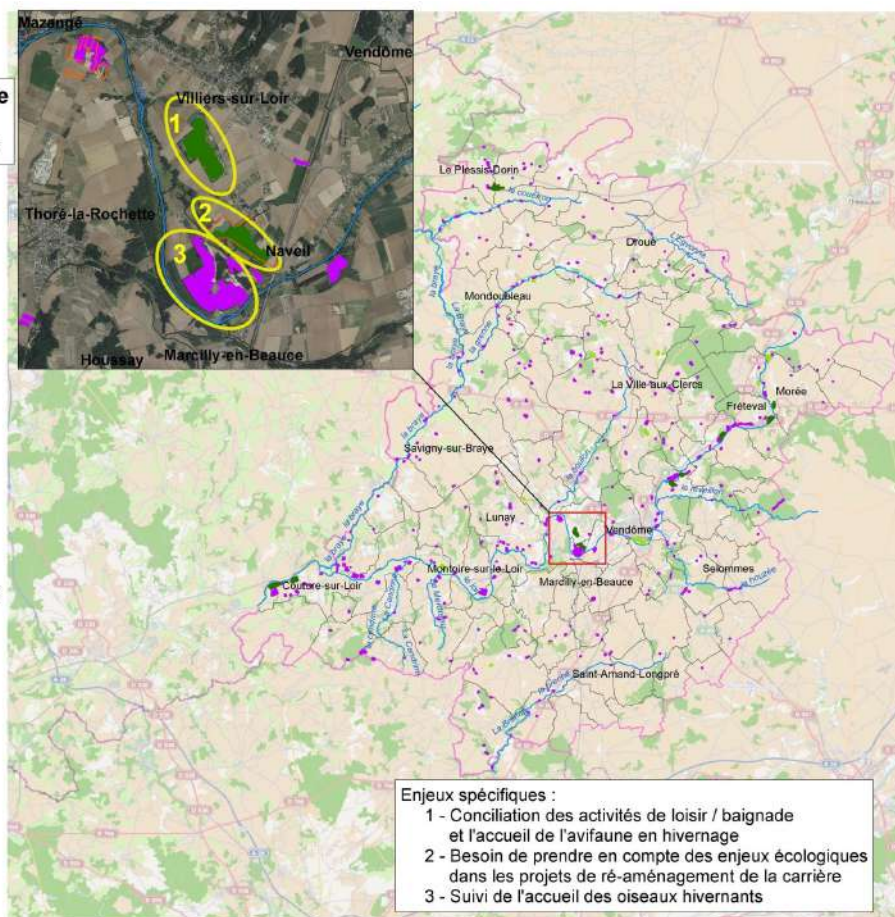
-  Carrières en exploitation

Réseau écologique

-  Réservoirs principaux de biodiversité
-  Réservoirs secondaires de biodiversité :
-  Enjeux de conciliation des pratiques de gestion et d'accueil de l'avifaune
-  Habitats potentiels : Enjeux de développement de la connaissance naturaliste

0 2,5 5 10 15 20
Kilomètres

Sources : - BD TOP00 - IGN PARIS 2008 - Copie et reproduction interdites
- Fond de carte : (c) OpenStreetMap and contributors, Creative Commons-Share Alike License (CC-BY-SA)
Réalisé par le CDPNE - Octobre 2012



Enjeux spécifiques :

- 1 - Conciliation des activités de loisir / baignade et l'accueil de l'avifaune en hivernage
- 2 - Besoin de prendre en compte des enjeux écologiques dans les projets de ré-aménagement de la carrière
- 3 - Suivi de l'accueil des oiseaux hivernants

Enjeux de la sous trame Mares (CDPNE de Loir-et-Cher)

Enjeux de la sous trame

La conservation des mares est le premier enjeu identifié. En effet, le réseau identifié est sensible à la perte d'habitats. Cette protection doit s'accompagner si possible d'une gestion adaptée pour augmenter le potentiel d'accueil en biodiversité. Un travail de sensibilisation doit être mené pour éviter les déversements de poissons qui ont, un effet extrêmement négatif sur la biologie de la mare.

Certains réseaux possèdent des secteurs très étroits. La création de mares permettrait d'augmenter la qualité du réseau en favorisant les échanges d'individus. Cependant, toute création de nouvelle mare doit tenir compte des éléments fragmentant tel que les routes. Par exemple, sur la commune d'Epuisay, la création de nouvelles mares n'augmentera pas la surface du réseau de mare au vu de la fragmentation du milieu dû aux routes (D357, D957 et D151).

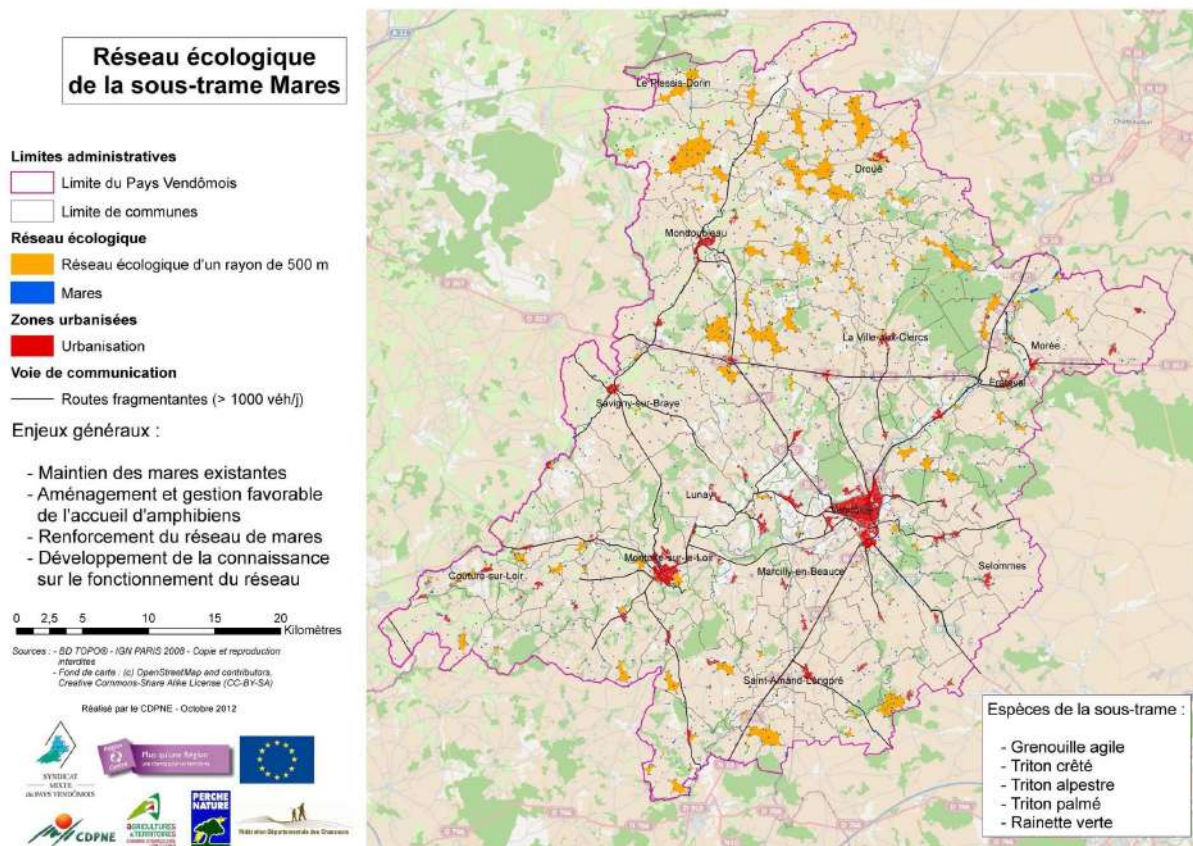
Le troisième enjeu serait de prendre en compte, pour tout nouvel aménagement, les mares et les réseaux présents afin de protéger le milieu mais également d'augmenter la continuité écologique entre ces milieux.

Sous-trame Mares

Une zone de forte densité de réseaux se situe au nord du pays, au dessus de la D357. La qualité du réseau est mauvaise pour cette zone et la tranquillité est satisfaisante mais avec des variations d'un réseau à un autre.

Au sud de la route départementale D357, le nombre et la qualité des réseaux sont plus faibles. Une première zone, correspondant à la vallée du Loir existe avec une qualité du réseau et une tranquillité bonne. La deuxième zone, au sud du pays Vendômois, possède une qualité de réseau mauvaise mais avec une tranquillité du réseau relativement satisfaisante.

Concernant la valeur biologique des réseaux, il ne semble pas y avoir de logique liée à la répartition des réseaux. Cet attribut semble être davantage lié au profil des mares dans les réseaux et non pas à la qualité du réseau.



Sous trames prioritaires pour le bassin de vie du Vendômois selon le SRCE Centre Val de Loire (SRCE Centre Val de Loire)

Sous-trame des milieux humides (dont forêts alluviales)	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des fonds humides (suintements parfois tourbeux) au sein du Perche Gouët (nord du bassin de vie) ; Inventorier les mares, notamment au sein du bocage
Sous-trame des milieux prairiaux	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des prairies au sein des éléments locaux de bocage
Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides	(sans objet au niveau de précision du présent SRCE)
Sous-trame des lisières et pelouses sèches sur sols calcaires	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des pelouses sur les coteaux à l'ouest de Vendôme (versants de la vallée du Loir et vallées affluentes)

SRCE Centre Val de Loire

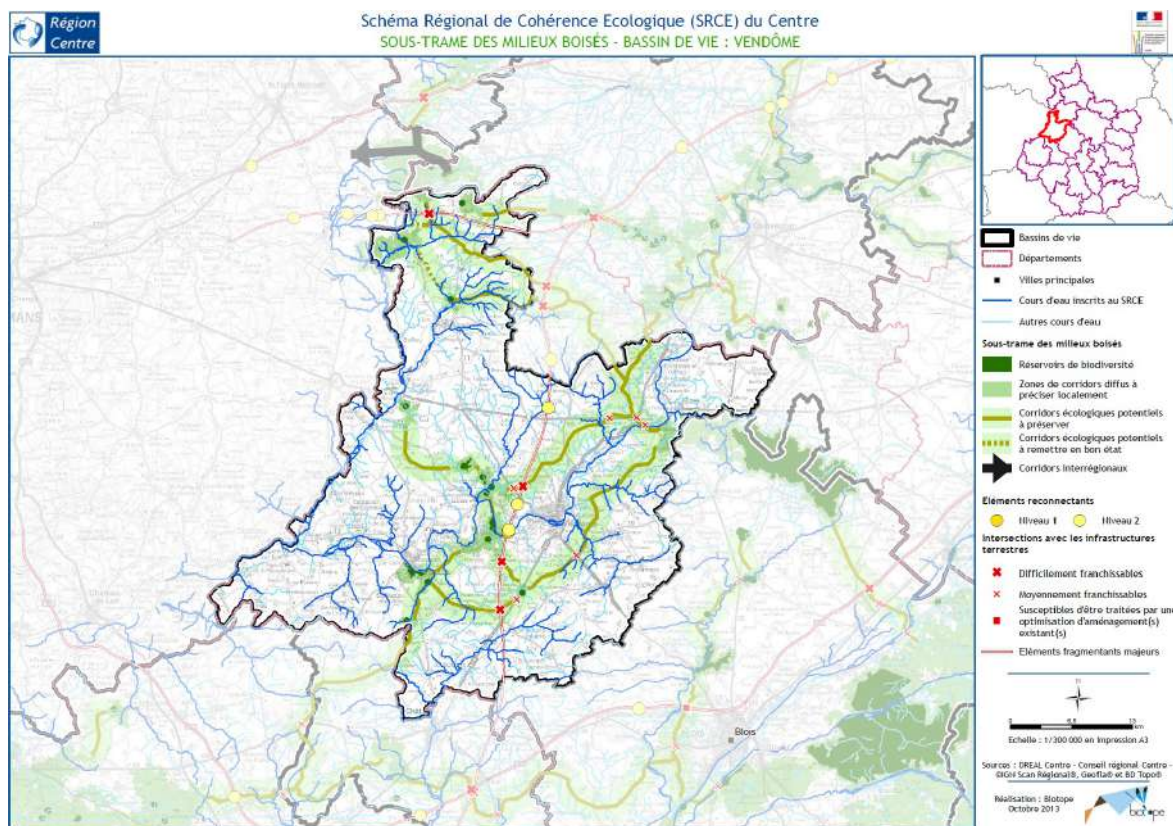
Le schéma régional de cohérence écologique du Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 janvier 2015.

Issue du Grenelle de l'environnement, la mise en œuvre de la Trame verte et bleue répond à la nécessité de limiter les pertes de biodiversité. Elle a pour but de préserver et/ou restaurer les continuités écologiques, à la fois aquatiques et terrestres. En effet, ces continuités sont indispensables à l'accomplissement des cycles de reproduction de certaines espèces. Elles facilitent les échanges génétiques entre populations et accroissent les possibilités de colonisation de nouveaux territoires, notamment vers des zones d'accueil parfois plus favorables. Elles améliorent ainsi la résistance/tolérance des espèces aux adversités et favorisent en particulier leur adaptation aux changements climatiques.

Sur la base des enjeux identifiés précédemment, quatre grandes orientations stratégiques sont proposées pour le SRCE :

- OS01 : « Préserver la fonctionnalité écologique du territoire » ;
- OS02 : « Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés » ;
- OS03 : « Développer et structurer une connaissance opérationnelle » ;
- OS04 : « Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre ».

Le SRCE a identifié des secteurs à enjeux localisés dont certains concernent directement le secteur du SCoT (tableau et figure ci-contre).



Enjeux identifiés pour la dynamique écologique locale par le Pays Vendômois (CDPNE de Loir-et-Cher)

PRESERVER, MAINTENIR, GERER
<p>Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors associés</p> <p>Préserver les réservoirs de biodiversité dans les vallées de la Braye et de la Grenne, du Couëtron et du Loir en aval de Vendôme</p> <p>Maintenir les pelouses calcicoles (identifiées en réservoirs biodiversité) par une gestion conservatoire</p> <p>Maintenir et restaurer les milieux herbacés humides</p> <p>Maîtriser du foncier sur les espaces de réservoirs de biodiversité à valeur patrimoniale</p> <p>Maintenir et renforcer les corridors fragilisés</p> <p>Avoir une gestion adaptée des bermes de routes et de chemins</p> <p>Conserver les mares</p>
AGIR, DEVELOPPER
<p>Ré ouvrir le milieu pour les pelouses de Bois Loiseau et Butte de Marcilly</p> <p>Concilier les projets d'urbanisation avec la préservation des réservoirs et le maintien des corridors</p> <p>Concilier les projets d'aménagement (infrastructures linéaires) et de maintien des corridors</p> <p>Développer et renforcer les réseaux de mares</p> <p>Répondre aux enjeux issus du classement des cours d'eau en listes 1 et 2</p> <p>Concilier les pratiques de gestion des plans d'eau avec l'accueil de l'avifaune</p> <p>Prendre en compte les enjeux écologiques dans les projets de réaménagement de carrières</p>
SENSIBILISER, INFORMER
<p>Sensibiliser à la bonne gestion écologique des mares</p> <p>Développer la connaissance et la sensibilisation</p>

Programme d'action du Pays Vendômois

Le Pays Vendômois a commandé au Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher et Perche Nature, une étude dont l'objectif est de donner les moyens aux décideurs locaux d'identifier les secteurs à enjeux de leur territoire et d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports de ses déplacements dans le paysage. Cette étude a été menée en parallèle de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue du Pays Vendômois en 2012-2013.

Le programme d'actions en faveur de la biodiversité du Pays Vendômois s'articule autour de trois orientations majeures pour le territoire :

- Orientation 1 : Préserver le patrimoine naturel et les paysages emblématiques du Pays Vendômois ;
- Orientation 2 : Favoriser / Accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés ;
- Orientation 3 : Développer l'information / la sensibilisation et valoriser le patrimoine local.

Au sein de l'orientation n°2, une action en particulier concerne la TVB : « Action 10 – Accompagner l'intégration de la TVB et de la biodiversité dans les projets d'urbanisme ».

BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE – Gouvernance

Enjeux identifiés par le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (Schéma ENS Loir et Cher)

PERCHE				
Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de milieux naturels	Abandon, changement de pratiques, comblement	Préserver des sites de préférence multifonctionnels	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - <i>Étang</i> - <i>Bocage</i> - <i>Mares, notamment des lieux de ponte de batraciens rares (Sonneur à ventre jaune)</i>
B	Des sites géologiques remarquables	...mais méconnus	Valoriser et promouvoir le circuit du Roussard, les carrières les plus significatives	Préserver des sites géologiques riches et d'intérêt pédagogique
C	Les haies bocagères et le système de culture bocager	...menacés de disparition	Préserver la trame bocagère et les prairies de fauche	Préserver le bocage, un élément du paysage remarquable
C	Les trognes, valeurs écologiques, paysagères et culturelles	Abandon et abattage de ces trognes	Maintenir les trognes existantes et favoriser les techniques traditionnelles d'élagage	Préserver une spécificité : les trognes
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Ouverture au public des milieux naturels peu développée	Ouvrir au public des milieux remarquables typiques du Perche	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine percheron

VALLEE (et coteaux) DU LOIR (et de la Braye)				
Enjeu global	Constat		Objectifs départementaux	Objectifs territoriaux
	Valeurs environnementales	Problèmes à prendre en compte		
A1	Ensemble remarquable de milieux naturels liés à la présence du Loir et à la morphologie de ses abords	Abandon, changement de pratiques de gestion, urbanisation	Préserver des sites de préférence multifonctionnels Éviter la mise en culture Concilier la pratique d'activités aquatiques avec l'intérêt écologique Conservation en l'état Protéger les milieux à chiroptères de la fréquentation humaine et des modifications de leur habitat	Maintenir à long terme des espaces et écosystèmes particulièrement remarquables et typiques : - <i>Prairies humides</i> - <i>Plan d'eau</i> - <i>Gravières en eau : site ornithologique, à batracien (Pélodyte ponctué)</i> - <i>Ravins</i> - <i>Milieux cavernicoles</i> - <i>Pelouses calcicoles</i>
A2-A3	Fonctionnalité et connectivité des milieux	Fragmentation du territoire par les infrastructures routières (RN10, TGV)	Renforcer ou favoriser des continuités écologiques	Pallier le fractionnement des habitats naturels
B	Des sites géologiques remarquables	...mais méconnus	Protéger, sécuriser, valoriser	Préserver des sites géologiques riches et d'intérêt pédagogique
D	Aménités des milieux à fort potentiel pédagogique et/ou récréatif	Accessibilité, communication. Ouverture au public des milieux naturels peu développée	Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel de la vallée du Loir (carrière, plan d'eau, bois...)	Sensibiliser et faire connaître le patrimoine de la vallée du Loir

Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Le département du Loir et Cher, a décidé de se doter d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) en 2009. Il s'agit d'un schéma d'aide à la décision en matière d'espaces naturels sensibles qui présente des grandes orientations de gestion et constitue ainsi la trame incitative de l'action de tous en matière d'ENS. Il se veut donc être un outil à disposition de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le département.

Le schéma permet :

- De connaître et préserver les ENS du département ;
- D'agir à l'échelle du département et en synergie avec des outils de niveaux différents (Natura 2000, Réserves naturelles nationales, Réserves naturelles régionales ...) pour aboutir à une action cohérente ;
- De faire émerger les initiatives locales.

Les orientations d'action peuvent se diviser en 3 axes :

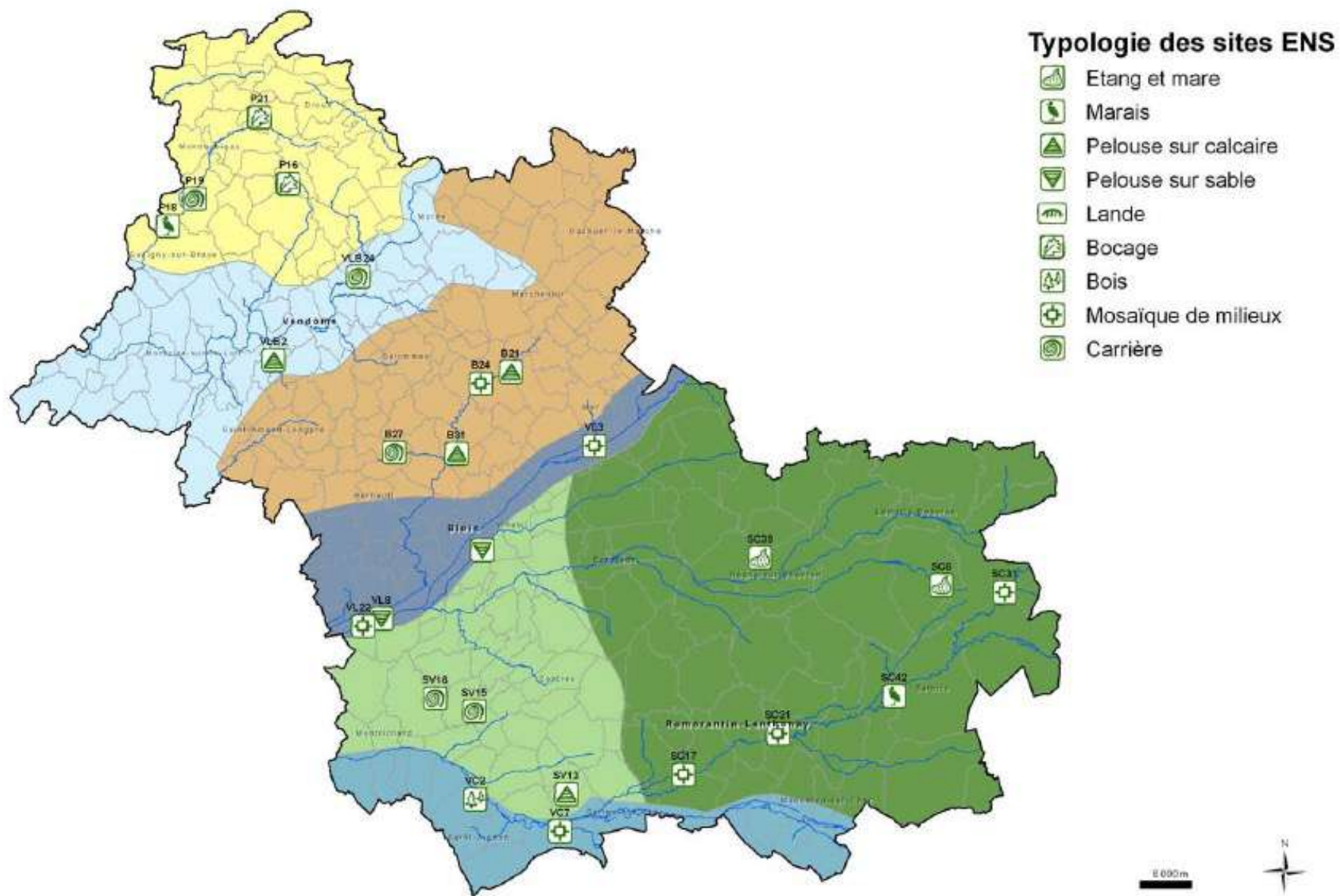
- Axe 1 : Les actions d'amélioration des connaissances ;
- Axe 2 : Les actions de restauration et d'entretien ;
- Axe 3 : Les actions de valorisation.

Sur le territoire du Pays Vendômois, six Espaces Naturels Sensibles sont recensés. Il s'agit :

- Vieux bocage du Perche (P16) ;
- Marais de Connival (P18) ;
- Carrière de la Mutte (P19) ;
- Chemin des Trognes (P21) ;
- Butte de Marcilly (VLB2) ;
- Les Grouais de Chicheray (VLB24).

ENS identifiés par le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (Schéma ENS Loir et Cher)

Carte n°4 : Espaces Naturels Sensibles du Loir-et-Cher



Cartographie : CDPNE, Mai 2009. Sources : CDPNE et associations de protection de la nature de Loir-et-Cher. Fond de plan : BD TOPO® - © IGN PARIS 2002 - Reproduction interdite - Licence n° 2005CUDC0033

Programme d'actions dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité
(Stratégie Régionale pour la Biodiversité Centre Val de Loire)

ORIENTATION STRATÉGIQUE A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

Objectif 1 → Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature

Objectif 2 → Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes

Objectif 3 → Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

ORIENTATION STRATÉGIQUE B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Objectif 4 → Préserver les espèces et leur diversité

Objectif 5 → Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés

Objectif 6 → Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

ORIENTATION STRATÉGIQUE C - Investir dans un bien commun, le capital écologique

Objectif 7 → Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

Objectif 8 → Développer les innovations pour et par la biodiversité

Objectif 9 → Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

Objectif 10 → Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer

ORIENTATION STRATÉGIQUE D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Objectif 11 → Maîtriser les pressions sur la biodiversité

Objectif 12 → Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Objectif 13 → Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

ORIENTATION STRATÉGIQUE E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Objectif 14 → Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

Objectif 15 → Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés

Objectif 16 → Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires

Objectif 17 → Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité

ORIENTATION STRATÉGIQUE F - Développer, partager et valoriser les connaissances

Objectif 18 → Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

Objectif 19 → Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances

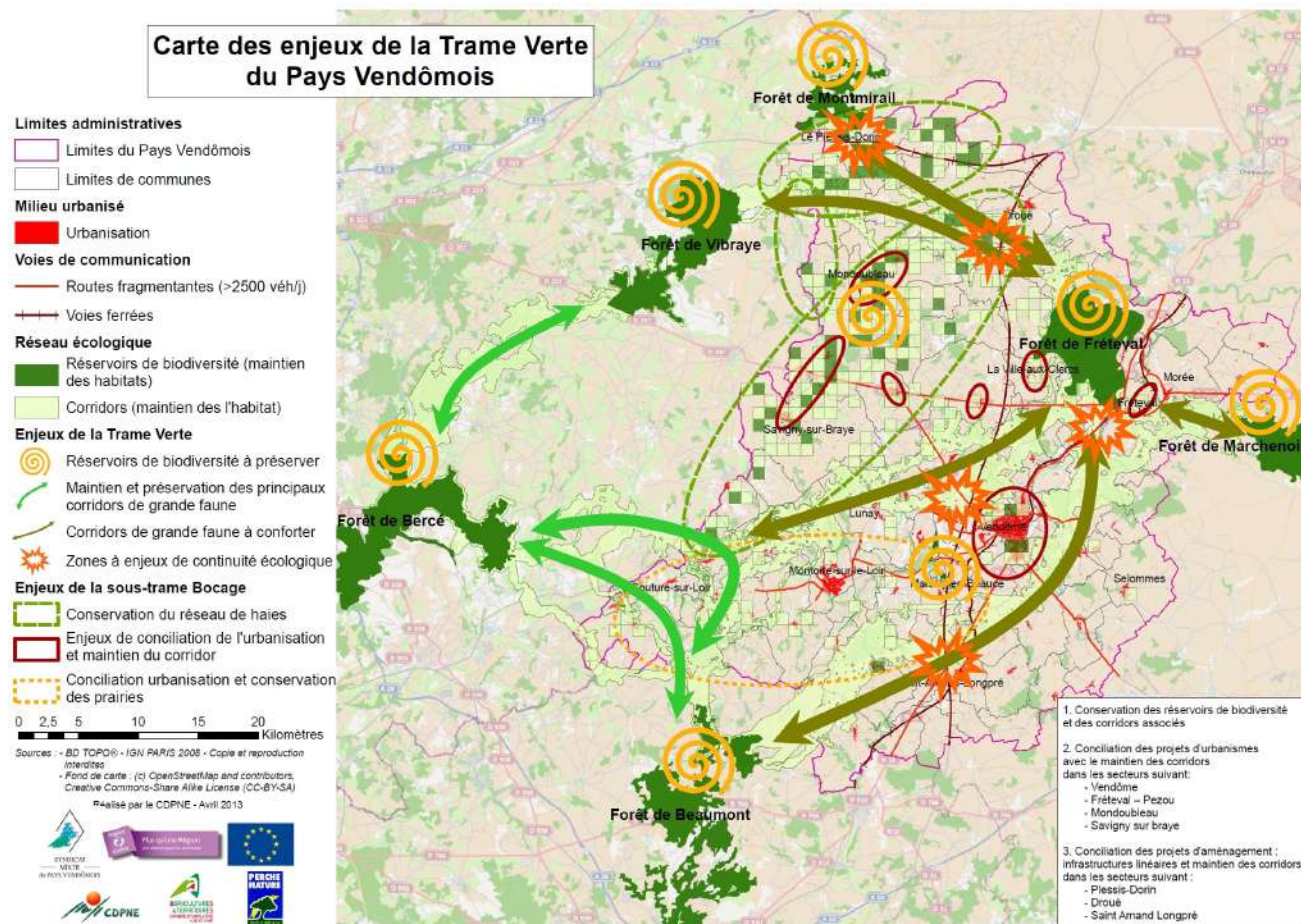
Objectif 20 → Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Stratégie Régionale pour la Biodiversité

La Région Centre Val de Loire, à travers cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, souhaite affirmer fortement le nécessaire engagement de tous en faveur de la préservation et de la valorisation de la diversité biologique.

La Région Centre Val de Loire a mis en place différents dispositifs permettant le soutien d'actions en faveur de la biodiversité, en particulier dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité : éco-conditionnalité dans le cadre des contrats régionaux de Pays de 3ème génération ou de 4ème génération (contrats régionaux de solidarité territoriale), appels à projets « Ambre » (Actions pour le Maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes), dispositif « ID en Campagne » de soutien aux Initiatives de Développement rural, dispositif des « Conventions vertes » de soutien aux Associations pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) et aux associations d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des grands enjeux environnementaux par l'information et la sensibilisation.

Dynamique écologique du territoire – Trame Verte (CDPNE de Loir-et-Cher)



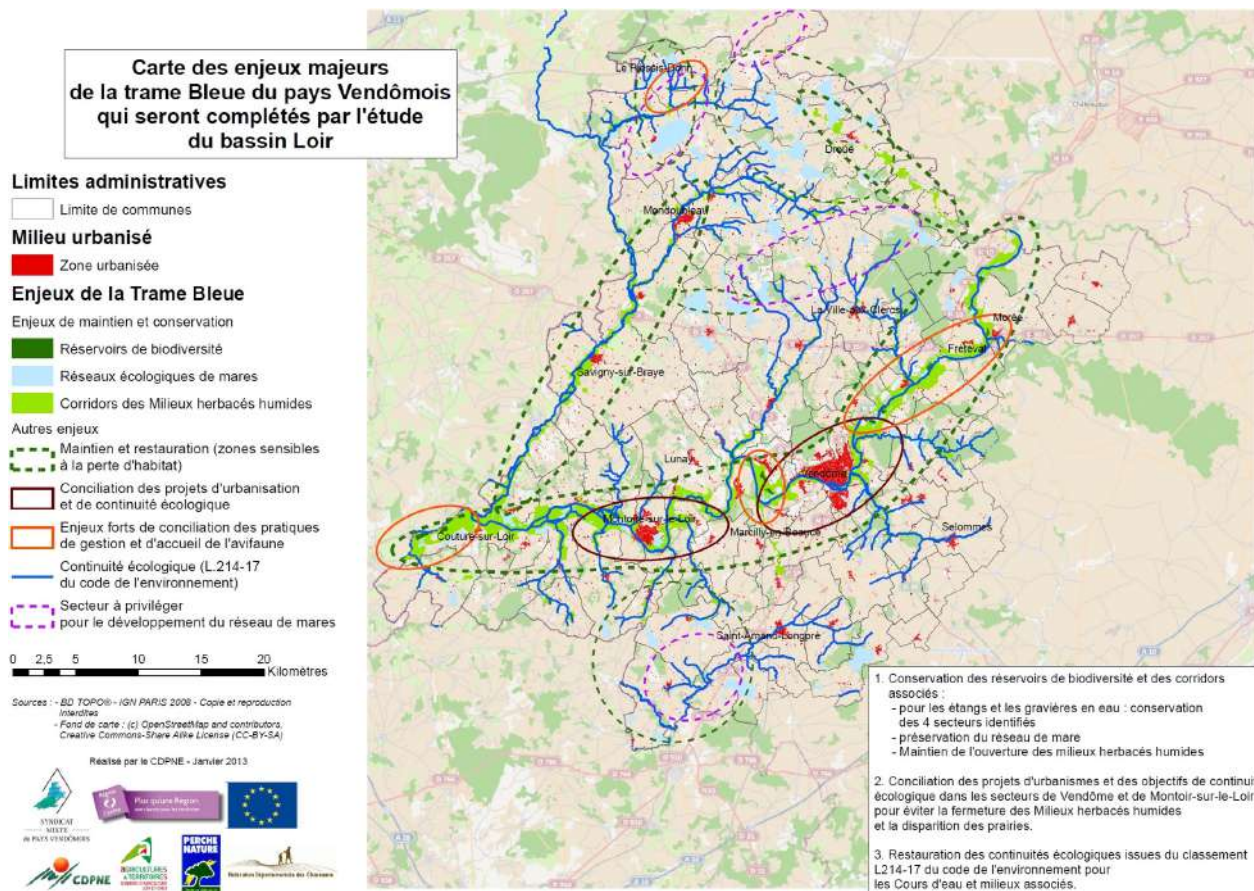
Une biodiversité riche mais fragile

Bien que profondément marqué par des bouleversements paysagers importants dus aux modifications des activités humaines, les Territoires du Grand Vendômois possèdent encore une richesse faunistique et floristique importante. Du bocage Percheron à la vallée du Loir en passant par la Petite Beauce, grand nombre d'espèces végétales et animales y sont présentes. Cependant, l'artificialisation de l'espace entraîne une concentration des espèces en des noyaux de biodiversité localisés. Ainsi plusieurs espaces naturels, de par leur rareté, nécessitent une préservation globale qui passe avant tout par des méthodes de gestion extensive :

- Les micro-zones humides, notamment les mares, sont en voie de raréfaction alarmante sur l'ensemble du nord Loir-et-Cher. Elles concentrent à elles seules, un nombre considérable d'espèces patrimoniales protégées ;
- Les fonds de vallées présentent une richesse remarquable du fait de modes de gestion agricole liés à l'élevage ;
- Les cours d'eau permanents, notamment les petits affluents du Loir, représentent un enjeu important en terme de biodiversité et de continuité écologique ;
- Les cours d'eau intermittents, représentent un linéaire important sur la zone d'étude (environ 2/3 du linéaire). La conservation de ces espaces et de leurs abords est un enjeu à prendre en compte pour la gestion des eaux superficielles (inondation, qualité de l'eau) et pour la biodiversité (habitats et sites de reproduction de certaines espèces).

BIODIVERSITÉ ET DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE – Synthèse et perspectives d'évolution

Dynamique écologique du territoire – Trame Bleue (CDPNE de Loir-et-Cher)



- Les pelouses calcaires, espaces isolés, sont à un stade de disparition à court terme tant la surface de ces dernières devient marginale. Elles abritent pourtant une faune et une flore extrêmement riches dont certaines stations sont uniques pour le département,
- Les massifs forestiers, représentant une faible surface en nord Loir-et-Cher, sont le territoire d'espèces purement sylvoles et donc spécialisées. Elles sont fragilisées par la plantation intensive de résineux depuis une trentaine d'année,
- Le maillage bocager, espace créé par l'homme, doit conserver ses éléments structurants (haies, bandes enherbées, trognes, ronciers), sans quoi le Perche perdra son identité, et avec, son cortège d'espèces faunistiques et floristiques.

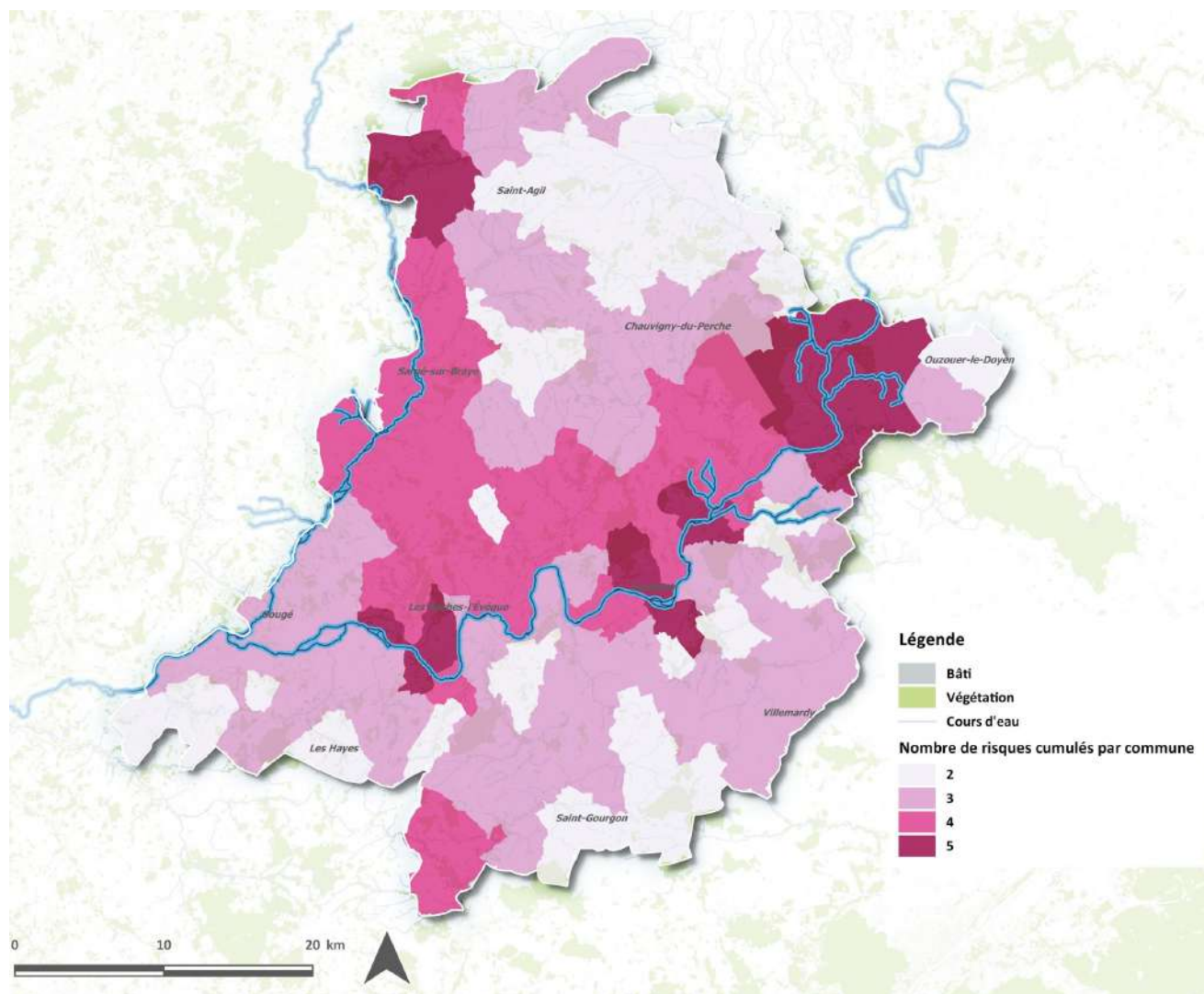
La mise en place de la Trame Verte et Bleue du Pays Vendômois doit nécessairement prendre en compte les éléments ci-dessus sans pour autant occulter un développement socio-économique de l'espace respectueux de l'environnement.

Les composantes liées à la préservation de la biodiversité (espaces préservés, ressources en eau, utilisation raisonnée des phytosanitaires) sont des facteurs indispensables pour que les Territoires du Grand Vendômois inversent la tendance et recouvrent des espaces de nature patrimoniaux préservés à moyen terme. Comme décrit dans l'Agenda 21 réalisé par le Pays Vendômois, « Les ressources fondamentales et identitaires du Pays, l'eau, les paysages et plus généralement le patrimoine naturel apparaissent désormais comme des enjeux majeurs du territoire. Ils renvoient aussi bien aux questions d'accès à l'eau potable pour tous, qu'au maintien de l'élevage et à la diversité des productions agricoles, ou encore à un urbanisme responsable. Autant de défis qui devraient assurer la transmission des ressources, qui font la richesse du Vendômois, aux générations futures. »



**RISQUES NATURELS ET
TECHNOLOGIQUES**

Risques cumulés sur les communes des Territoires du Grand Vendômois (Cartorisque, données 2018, IDE Environnement)



Des risques naturels essentiellement liés à la ressource aquatique

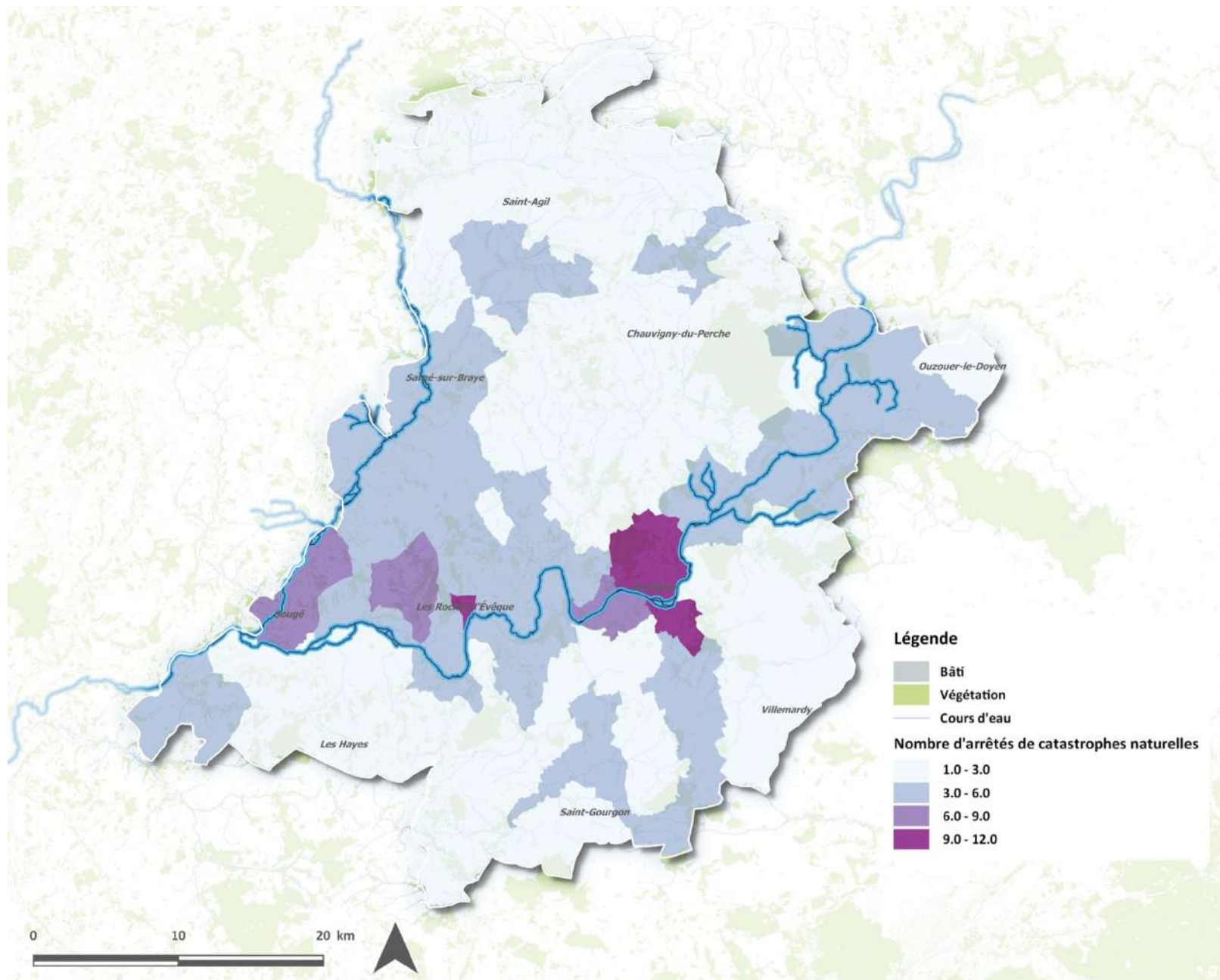
La notion de risque qualifie la conjonction de phénomènes naturels ou technologiques potentiels ou avérés pouvant générer une menace (aléas) avec la présence d'enjeux (humains, matériels...).

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive. Pour réaliser cette information préventive, le préfet de chaque département a en charge la réalisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui doit être répercuté à l'échelon communal sous la forme d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par le maire. Les communes des Territoires du Grand Vendômois sont principalement concernées par les risques naturels et technologiques suivants : le risque d'inondations, le risque de mouvements de terrain, le risque sismique (zone de sismicité 1), le risque feu de forêts et le risque de transport de matières dangereuses. Toutefois des phénomènes climatiques exceptionnels sont également sources de risques sur le territoire (tempêtes, canicule, neige, verglas, orage...).

Les communes des Territoires du Grand Vendômois ont fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982, notamment pour des inondations et des mouvements de terrain. Les communes de Vendôme, Saint-Ouen et Les Roches-l'Évêque ont présenté plus de 10 arrêtés depuis 1982.

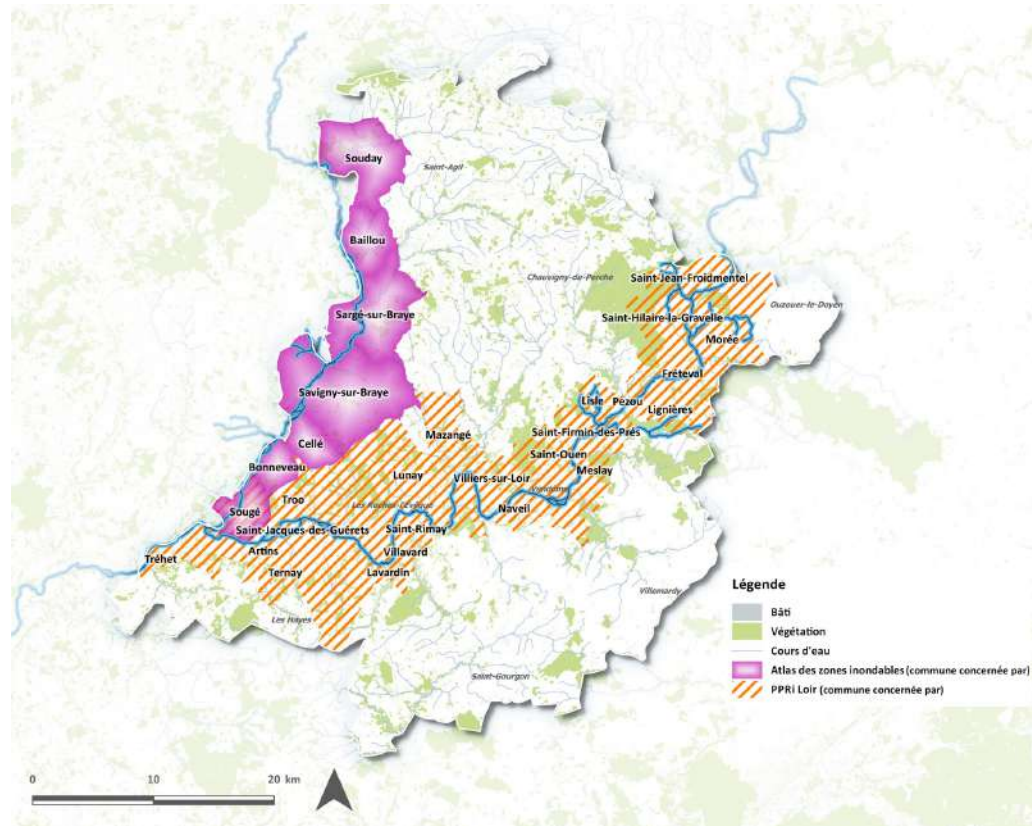
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982 au droit des Territoires du Grand Vendômois (Cartorisque, données 2018 IDE Environnement)



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Communes concernées par un plan de prévention des risques inondation ou par un atlas des zones inondables au sein des Territoires du Grand Vendômois (DREAL Centre Val de Loire, DDT Loir et Cher, données 2018 IDE Environnement)



Un risque d'inondation dans les vallées du Loir et de la Braye

Les communes des Territoires du Grand Vendômois sont concernées par un risque d'inondation associé au Loir et à la Braye. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été approuvé le 17 octobre 2003 sur le territoire : le PPRi Loir, concernant 32 communes (cf. carte ci-après). Servitude d'utilité publique, ce PPRi est opposable aux tiers.

Par ailleurs, un atlas des zones inondables a été réalisé en 2007 au niveau de la Braye afin de mettre en exergue les aléas inondations pour la crue de référence choisie. Ce document n'a pas valeur réglementaire mais permet de mieux connaître les aléas sur le territoire. Sept communes sont concernées à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois.

Les crues du Loir se produisent essentiellement l'hiver après des événements pluvieux soutenus notamment sur le Perche qui viennent abonder l'Yerre et la Braye. La crue de 1665 représente la crue des plus hautes eaux connus. Elle a atteint une cote de 4 m sur la commune de Vendôme.

Le PPRi du Loir définit deux zones inondables pour lesquelles des mesures s'appliquent (cf. tableau ci-contre).

La crue de référence ayant servi à l'établissement du PPRi est la crue de 1961 augmentée de 30 cm (correspondant à une crue centennale)

Mesures du PPRi du Loir (DREAL Centre Val de Loire, DDT Loir et Cher)

Zone A	Zone B
<p>A préserver de toute nouvelle urbanisation. Cette zone correspond aux zones d'aléa fort et très fort quel que soit leur degré d'urbanisation ou d'équipement ainsi qu'aux zones inondables non urbanisées ou peu urbanisées quel que soit leur niveau d'aléa. Dans cette zone, il s'agit de ne pas aggraver les risques et ne de pas en provoquer de nouveaux, d'assurer la sécurité des biens et des personnes et de permettre l'expansion de la crue. Cette zone est divisée en quatre sous-secteurs d'aléa faible, moyen, fort et très fort.</p>	<p>Les faibles niveaux d'aléas et l'existence de l'urbanisation autorisent des possibilités d'évolution du tissu urbain à condition de réduire la vulnérabilité des personnes et des bien. Cette zone est divisée en deux sous-secteurs d'aléa faible et moyen.</p>

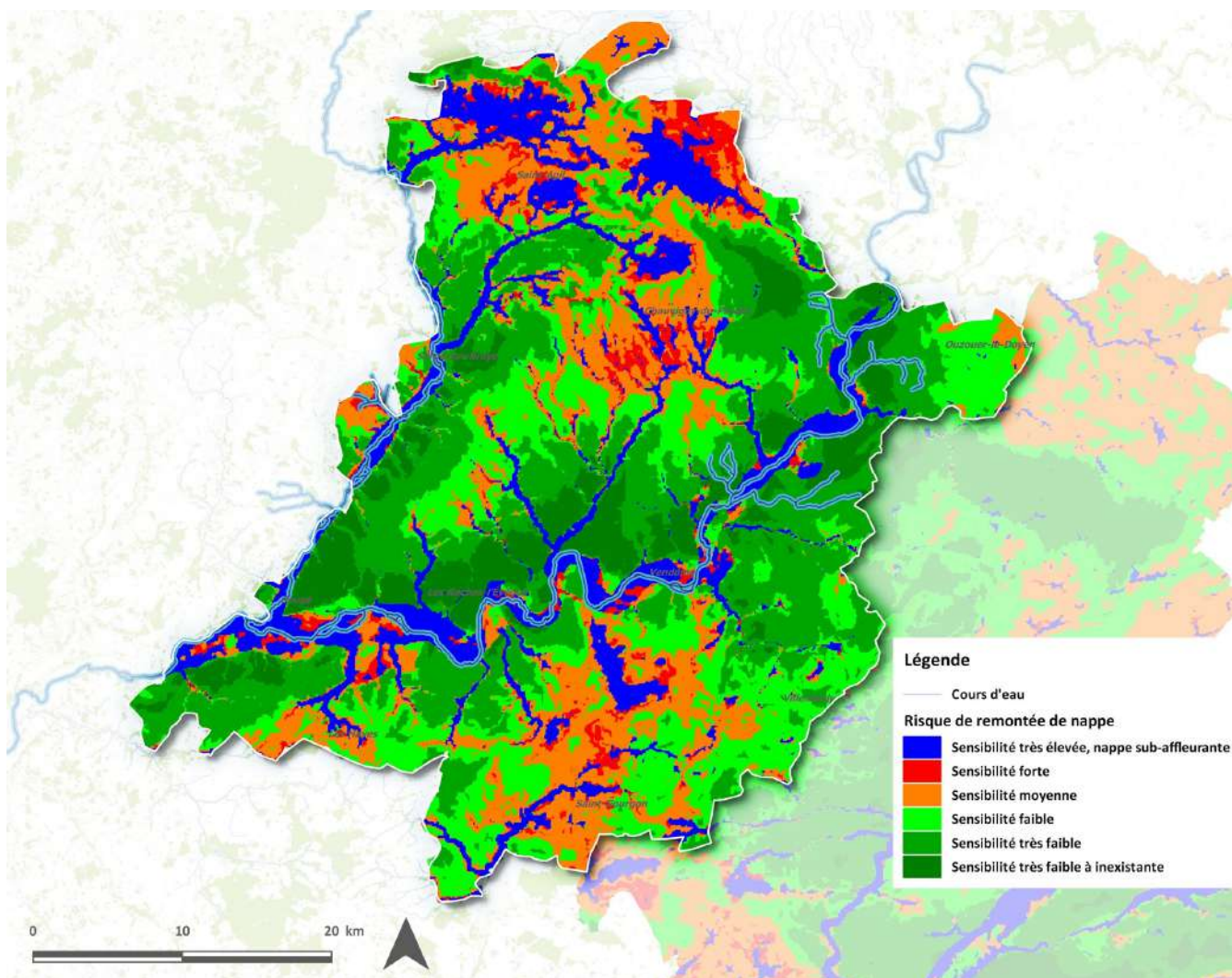
Aléa inondation par remontée de nappes au droit des Territoires du Grand Vendômois (BRGM, donnée 2018, IDE Environnement)

Un risque d'inondation dans les vallées du Loir et de la Braye

Les nappes phréatiques sont également dites « libres » car aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltré dans le sol et rejoint la nappe. Néanmoins, lorsque des éléments pluvieux exceptionnels surviennent en contexte de niveau d'étiage inhabituellement élevé, le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe. On conçoit que plus la zone non-saturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable.

Les communes des Territoires du Grand Vendômois présentent en aléa globalement faible vis-à-vis de ce risque, excepté aux abords des différents cours d'eau ainsi qu'aux extrémités nord et sud du territoire.

Les phénomènes de remontées de nappe n'impliquent pas de fait une interdiction d'urbaniser, mais nécessitent de prendre des précautions dans les constructions (pas de sous-sol par exemple, dispositif anti-capillarité). Toutefois, ils peuvent localement se superposer avec la présence de zones humides ou s'ajouter à d'autres problématiques liées au risque ; ces phénomènes devant par conséquent être appréciés dans leur globalité et en fonction des circonstances locales.



Aléa retrait-gonflement des argiles au droit des Territoires du Grand Vendômois (BRGM, données 2020, IDE Environnement)

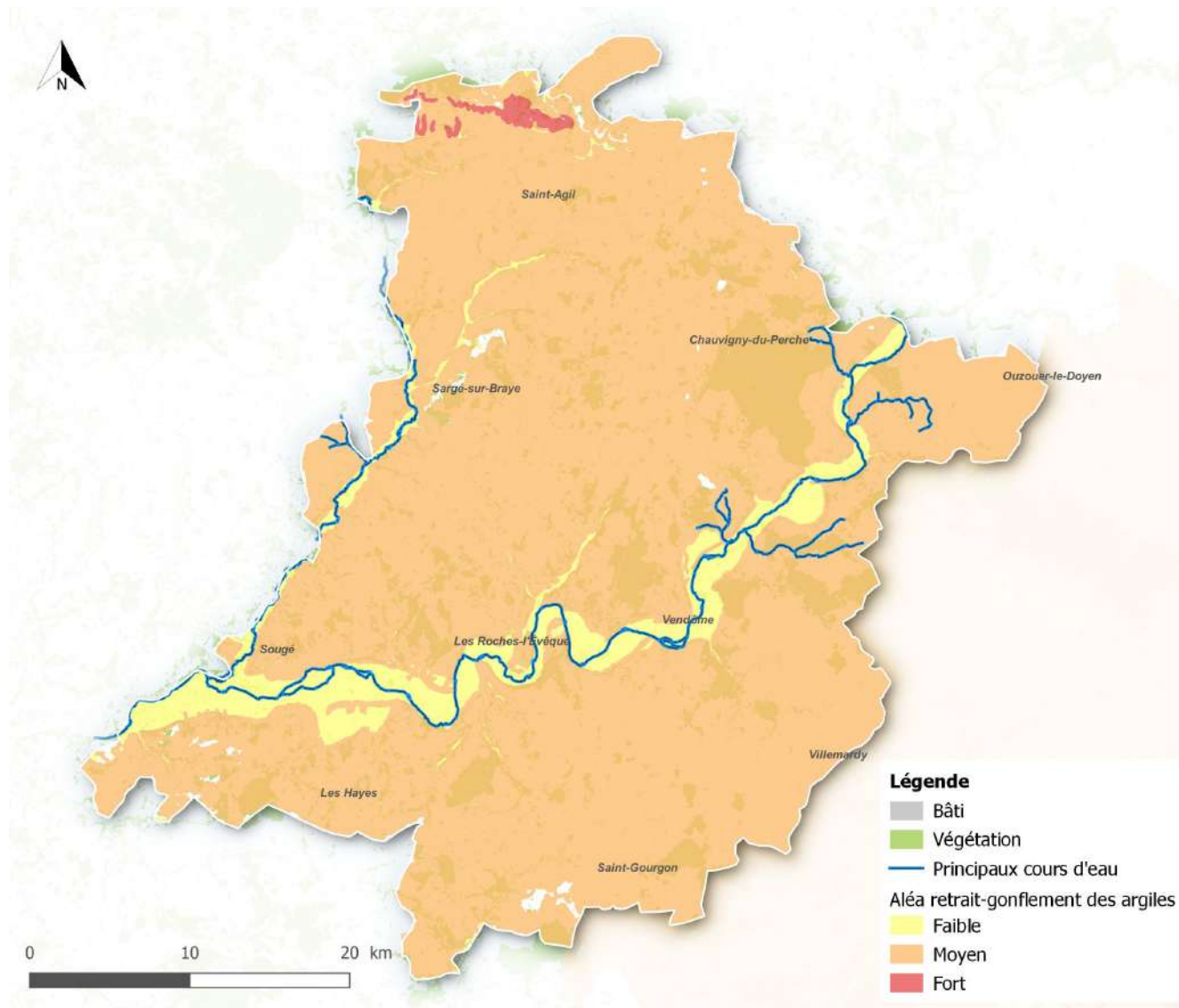
Un contexte géologique favorable au retrait gonflement des argiles

Le département du Loir-et-Cher est implanté sur un domaine géologique très diversifié où de nombreuses formations argileuses ont été recensées. En période humide, elles fixent l'eau provoquant une augmentation de leur volume. A l'inverse, en période sèche, elles s'assèchent et leur volume diminue. Ceci est à l'origine du phénomène que l'on appelle « retrait-gonflement des argiles » qui peut entraîner des dégâts importants en surface au niveau des constructions et des infrastructures. Entre mai 1989 et septembre 1998, 148 communes du département ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène, soit un taux de sinistralité de 50,9%.

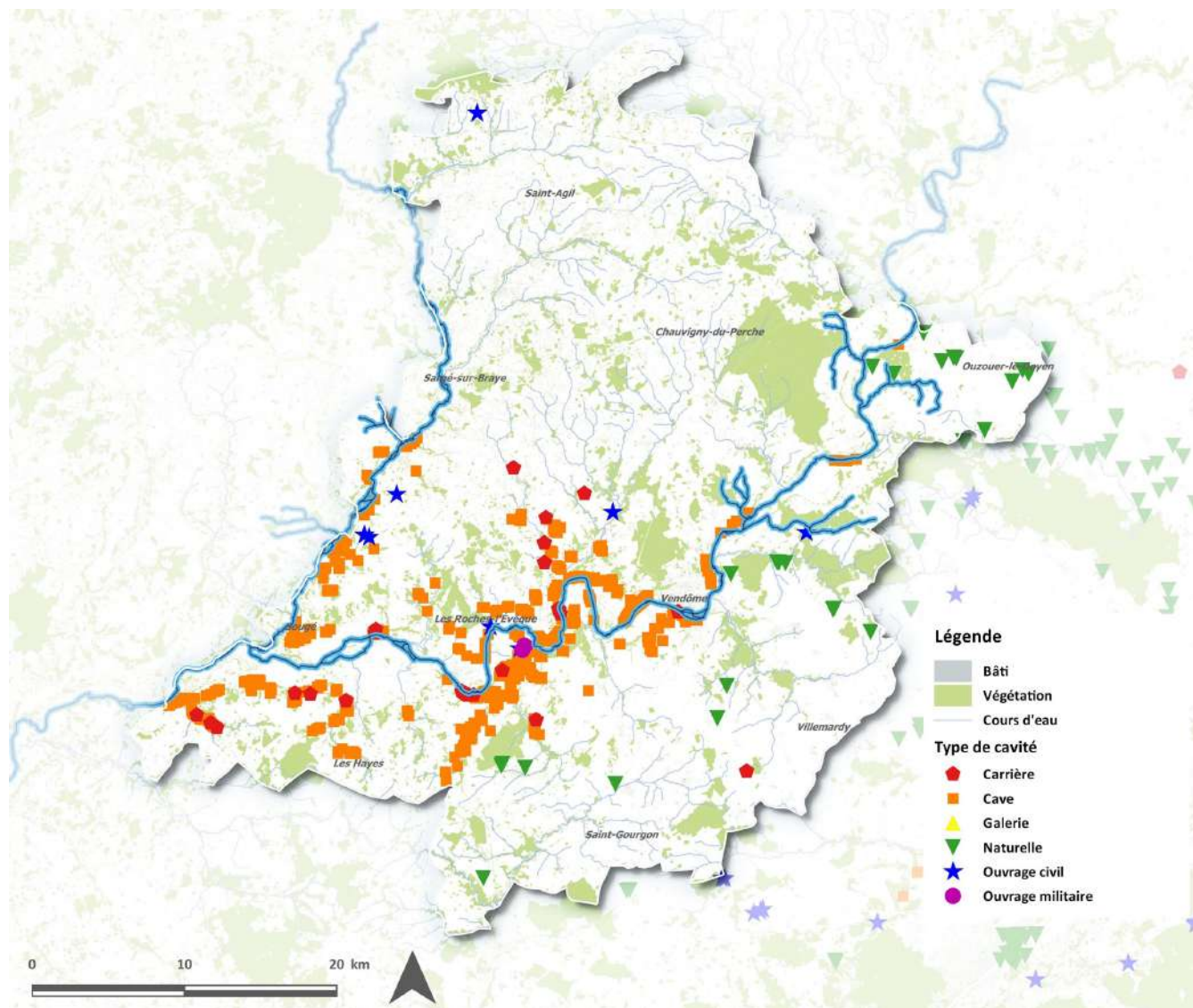
Les Territoires du Grand Vendômois n'échappent pas à ce phénomène. Globalement, l'ensemble du territoire présente un aléa moyen. Un secteur à aléa fort est par ailleurs identifié au nord du territoire.

La prise en compte de ce phénomène n'interdit pas l'urbanisation, mais appelle à une gestion des ruissellements et une maîtrise de l'urbanisation au regard de ces phénomènes.

Cette prise en compte peut faire intervenir des mesures de prévention et/ou de résorption des phénomènes établies à petite et grande échelles (maîtrise de l'urbanisation dans les lignes d'écoulements, maîtrise des ruissellements des terres agricoles à l'échelle des bassins versants, maîtrise de l'érosion des sols...).



Cavités souterraines recensés au droit des Territoires du Grand Vendômois (BRGM, données 2018 IDE Environnement)



Une exploitation des sols favorable aux cavités entrainants de nombreux mouvements de terrains

Les cavités souterraines, d'origine naturelle (cavités formées par circulation d'eau ou cavités volcanique) ou anthropique (carrières, habitations troglodytiques, caves, ouvrages civils, ouvrages militaires enterrés) peuvent être à l'origine de désordres au niveau des sols : affaissement, effondrement localisé, effondrement généralisé. L'imperméabilisation des sols et la mauvaise gestion des eaux usées peuvent accélérer la dégradation des cavités souterraines et ainsi aggraver les risques. Le territoire présente de nombreuses caves et carrières au niveau des coteaux localisés au sud. Des cavités naturelles sont également présentes sur l'est du territoire. Des ouvrages civils sont également recensés ainsi que deux ouvrages militaires sur la commune de Saint-Rimay. Il est important de noter que l'ensemble des points recensés sur la carte ci-contre est avéré à l'heure actuelle. Les données peuvent évoluer au cours du temps au regard des différentes études menées sur le territoire. Ces cavités représentent un enjeu et un niveau de contrainte variable selon leur nature et leur localisation. En règle générale, la gestion des risques et phénomènes potentiels d'effondrements liés à des cavités peuvent être :

- prévenus par des prospections pour identifier les cavités (visite de cavités, sondages, géophysique...) et éviter les zones d'effondrement potentiel,
- neutralisés en rendant la cavité inerte (remplissage par du sable par exemple).

Le risque de mouvement de terrain lié cavités en chiffres (DDRM du Loir et Cher)

Vallée du Loir

Vendôme :

- Éboulement rue de la Grève le 30 novembre 1910, d'une dizaine de milliers de m³.



- Éboulement rue du faubourg Saint-Hubin en mai 2008, d'une cinquantaine de m³.



Thoré-La-Rochette :

- Éboulement d'un pan rocheux (>100m³), Coteau de Rochambeau, faisant une victime en novembre 1956.

Trôo :

- Effondrement lors de travaux rue Haute faisant une victime en 1977.

Saint-Martin-des-Bois :

- Effondrement de la Route Départementale 10 en avril 2010.



Les communes concernées par le risque de mouvement de terrain lié cavités devront prendre en compte les périmètres de danger dans leurs documents d'urbanisme inférieurs au Scot ; elles pourront également développer le degré de connaissance du risque d'effondrement* grâce à des études spécifiques qui permettront de le caractériser plus finement et de préciser le niveau de prescription à apporter sur les espaces urbains.

A ce titre citons les études et atlas suivants :

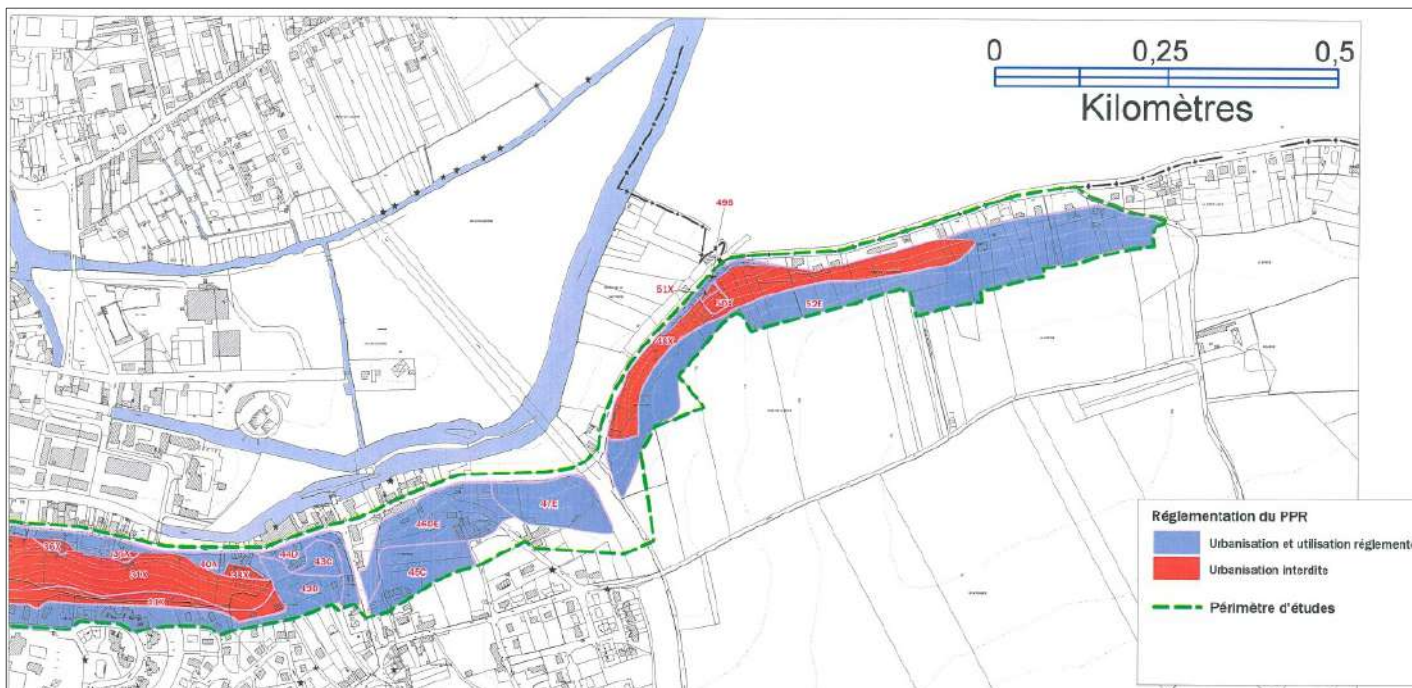
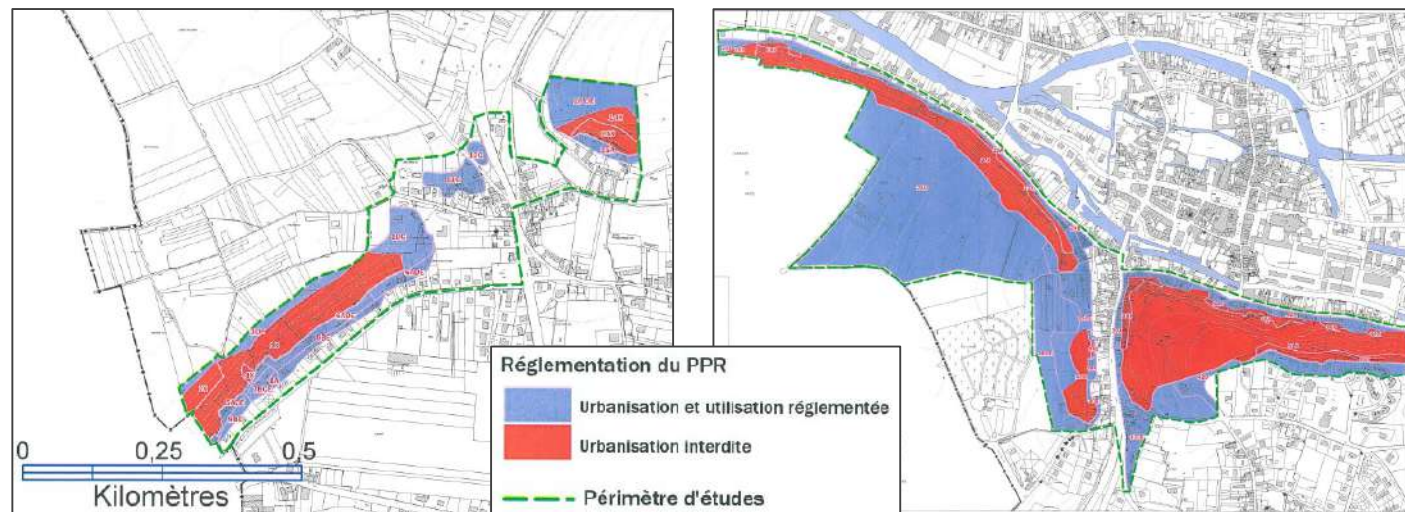
- Atlas des mouvements de terrain de la vallée du Loir, Cerema, 2014
- Cartographie de l'aléa mouvement de terrain de la commune de Lavardin
- Cartographie de l'aléa mouvement de terrain de la commune de Roches l'Évêque
- Cartographie de l'aléa mouvement de terrain de la commune de Montoire (en cours d'élaboration)

Les mouvements de terrain peuvent conduire à interdire l'urbanisation au regard des phénomènes passés ou du niveau d'aléa.

Les mesures de prévention et/ou de résorption des phénomènes établies à petite et grande échelles peuvent être les suivantes : maîtrise de l'urbanisation dans les lignes d'écoulements, maîtrise des ruissellements des terres agricoles à l'échelle des bassins versants, maîtrise de l'érosion des sols, entretien de la végétation.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Zonage du PPR mouvement de terrain de Vendôme (Préfecture du Loir-et-Cher)



PPR Mouvements de terrain de Vendôme

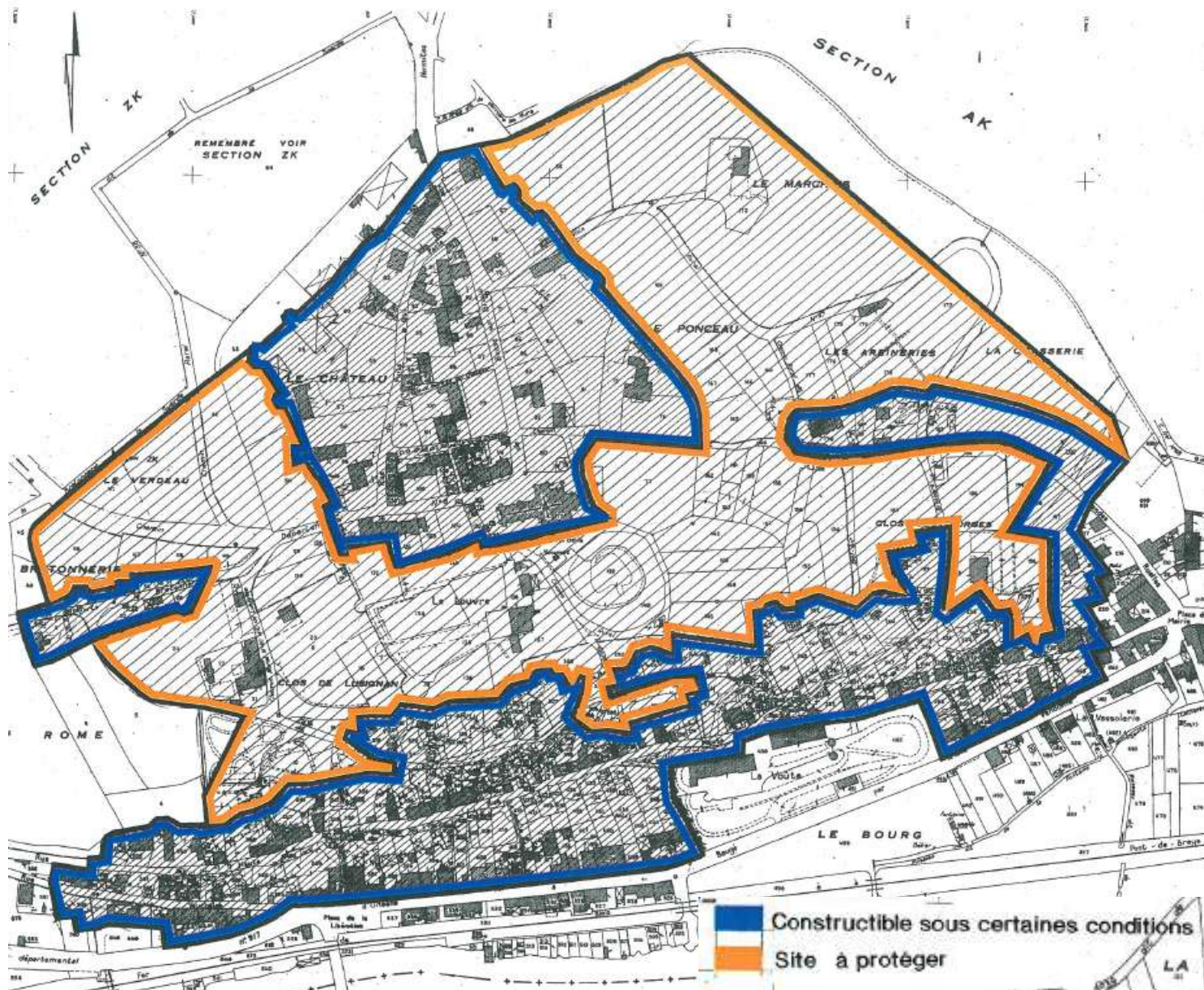
Située sur un promontoire sur le Loir, la commune de Vendôme présente de nombreux désordres sur des zones habitées ou fréquentées : chutes de pierres ou de blocs, éboulements... Deux phénomènes historiques de cet ordre ont d'ailleurs été recensés en avril 1838 sur le quartier Saint-Lubin et en décembre 1910 sur la rue de la Grève.

Afin de parfaire aux exigences de sécurité, un Plan de Prévention des Risques (PPR) de mouvements de terrain a ainsi été approuvé en décembre 2004 sur la commune de Vendôme. Celui-ci prend en compte les risques de chutes de pierre et de blocs, les effondrements de cavités, les glissements de terrain, les érosions de surface et le ruissellement intense. Le règlement de ce PPR définit deux types de zones :

- Les zones rouges, pour lesquelles le principe est l'interdiction de construire ou d'aménager. Par dérogation, certaines occupations ou utilisations du sol peuvent être autorisées, si elles n'augmentent pas les risques, la population exposée ou n'en créent pas de nouveaux. Dans ces zones, la végétation présente un rôle de protection qu'il convient de maintenir et d'améliorer.
- Les zones bleues, pour lesquelles des règles d'urbanisme et de construction s'appliquent selon le risque concerné et l'aléa face à ce risque.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Zonage du PPR mouvement de terrain de Trôo (Préfecture du Loir-et-Cher)



PPR Mouvements de terrain de Trôo

Un PPR mouvement de terrain a été approuvé sur la commune de Trôo en avril 1992. Le bourg est, en effet, composé :

- D'ensembles sous-cavé par de très nombreuses cavités souterraines d'extension modeste sur plusieurs niveaux avec de fréquentes communications entre elles ;
- D'ensemble fortement pentés présentant des à-pics, des surplombs et de très nombreux ouvrages de soutènement ;
- D'ensemble affecté par de très nombreux mouvements de terrain (chutes de blocs, effondrements, écoulements de masses rocheuses...).

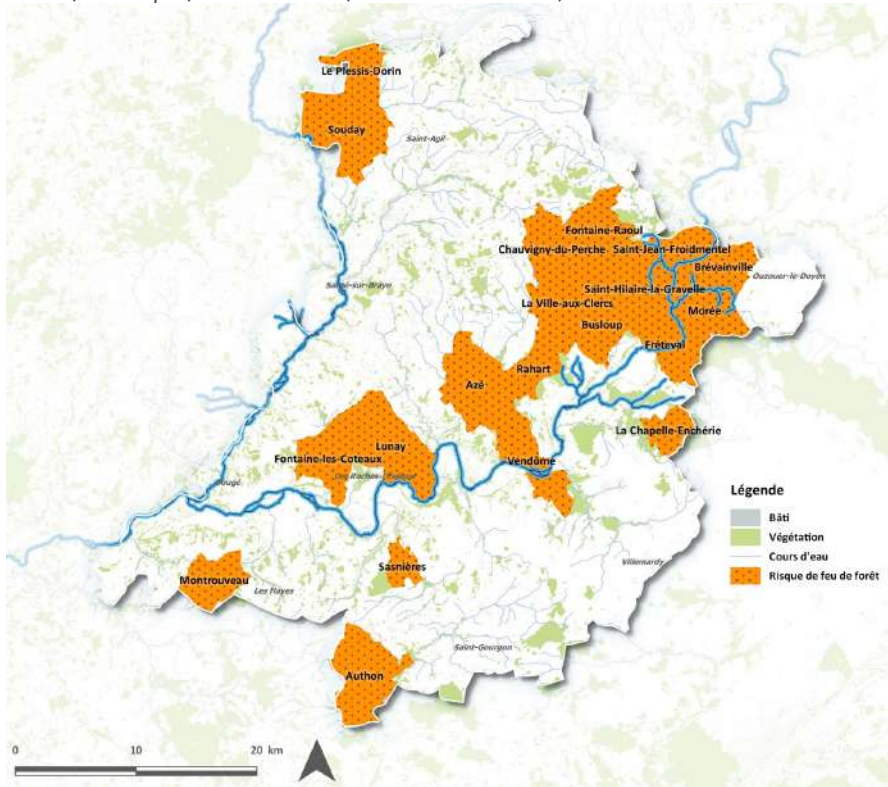
Le niveau de risque est ainsi estimé de moyen à fort.

Deux zones ont ainsi été définies :

- Une zone rouge, zone à protéger en fonction du risque et du site nécessitant l'interdiction de construire
- Une zone bleue, zone exposée au risque mais dans laquelle des constructions ou démolitions de bâtiments peuvent être autorisées sous réserve de prescriptions techniques très précises.

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Communes des Territoires du Grand Vendômois concernées par un risque feu de forêt (BD Gaspar, données 2018, IDE Environnement)



Principales tempêtes intervenues dans le département du Loir-et-Cher depuis 10 ans (Dossier Départemental des Risques Majeurs du Loir-et-Cher, 2012)

Nom de la dépression	Période	Trajet	Date début - fin	Dégâts et victimes (France)
Lotha et Martin	Hivernale		25 au 27 décembre 1999	- 6 milliards d'euros - 38 morts
Klaus	Hivernale		23 au 25 janvier 2009	- 1,2 milliards d'euros - 31 morts - Destruction des réseaux électriques
Xynthia	Hivernale		26 février au 1 ^{er} mars 2010	- 2 milliards d'euros - 59 morts
Joachim	Hivernale		15 au 18 décembre 2011	

Un risque de feu de forêt concentré dans la vallée du Loir

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

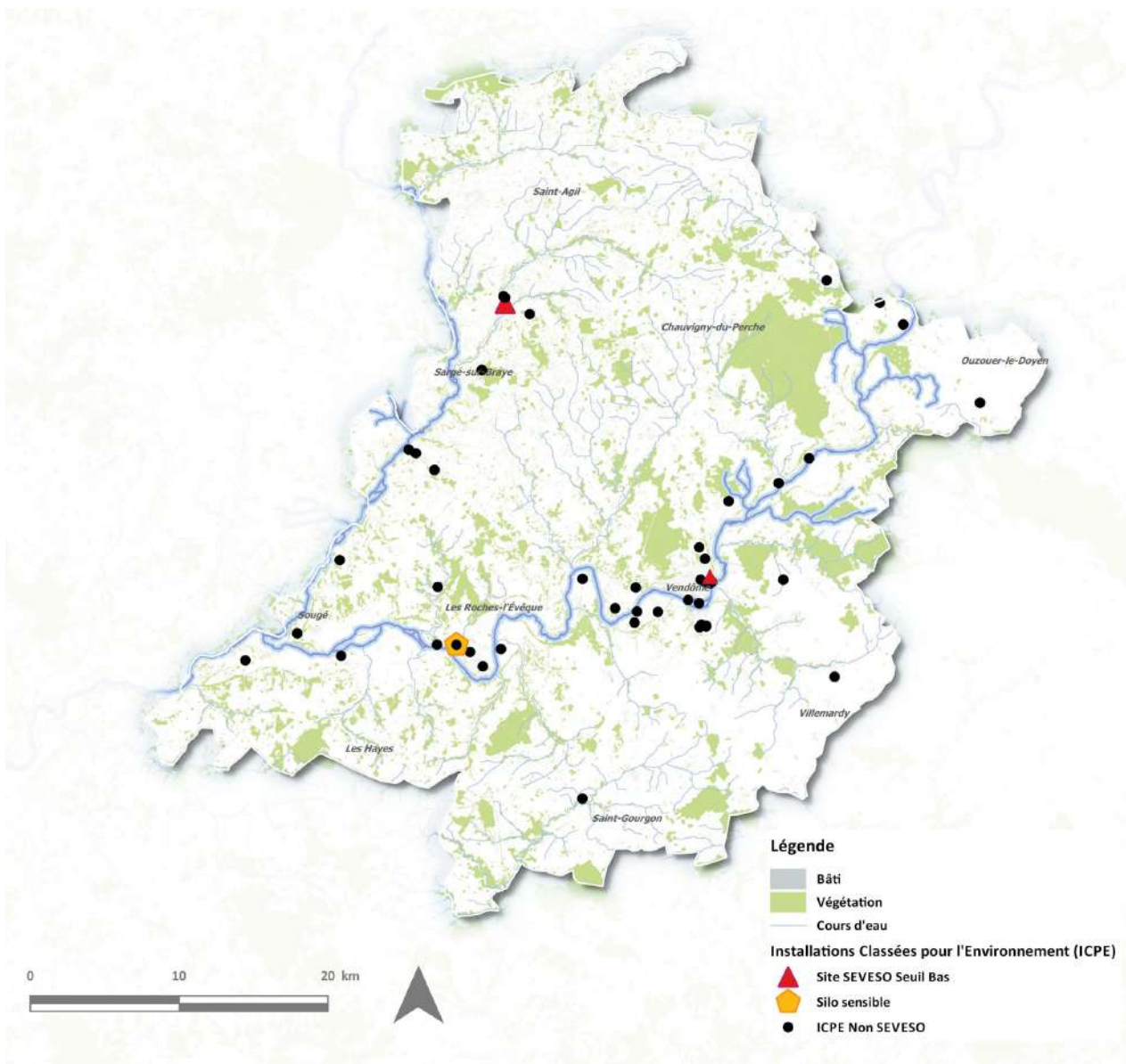
Vingt communes des Territoires du Grand Vendômois sont concernées par un risque de feu de forêt. Celles-ci présentent en effet des massifs boisés pouvant être soumis à ce risque, et notamment la forêt de Fréteval au nord du territoire, le Bois de Gâtines à Montrouveau, la forêt de Prunay à Sasnières, la forêt de Vendôme...

Un risque de tempête important

Les tempêtes les plus fréquentes en Europe sont les tempêtes extratropicales. Elles se forment généralement au-dessus de l'Atlantique en automne-hiver en raison d'un fort gradient de températures entre les masses d'air chaud des océans et les masses d'air froid sur le continent.

Le département du Loir-et-Cher a connu ces dernières années plusieurs forts coups de vents, voire tempêtes, qui ont causé des dégâts non négligeables. Le tableau ci-après recense les principales tempêtes qu'a connues le département sur ces dix dernières années.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au sein des Territoires du Grand Vendômois (DREAL Centre Val de Loire, données 2018, IDE Environnement)



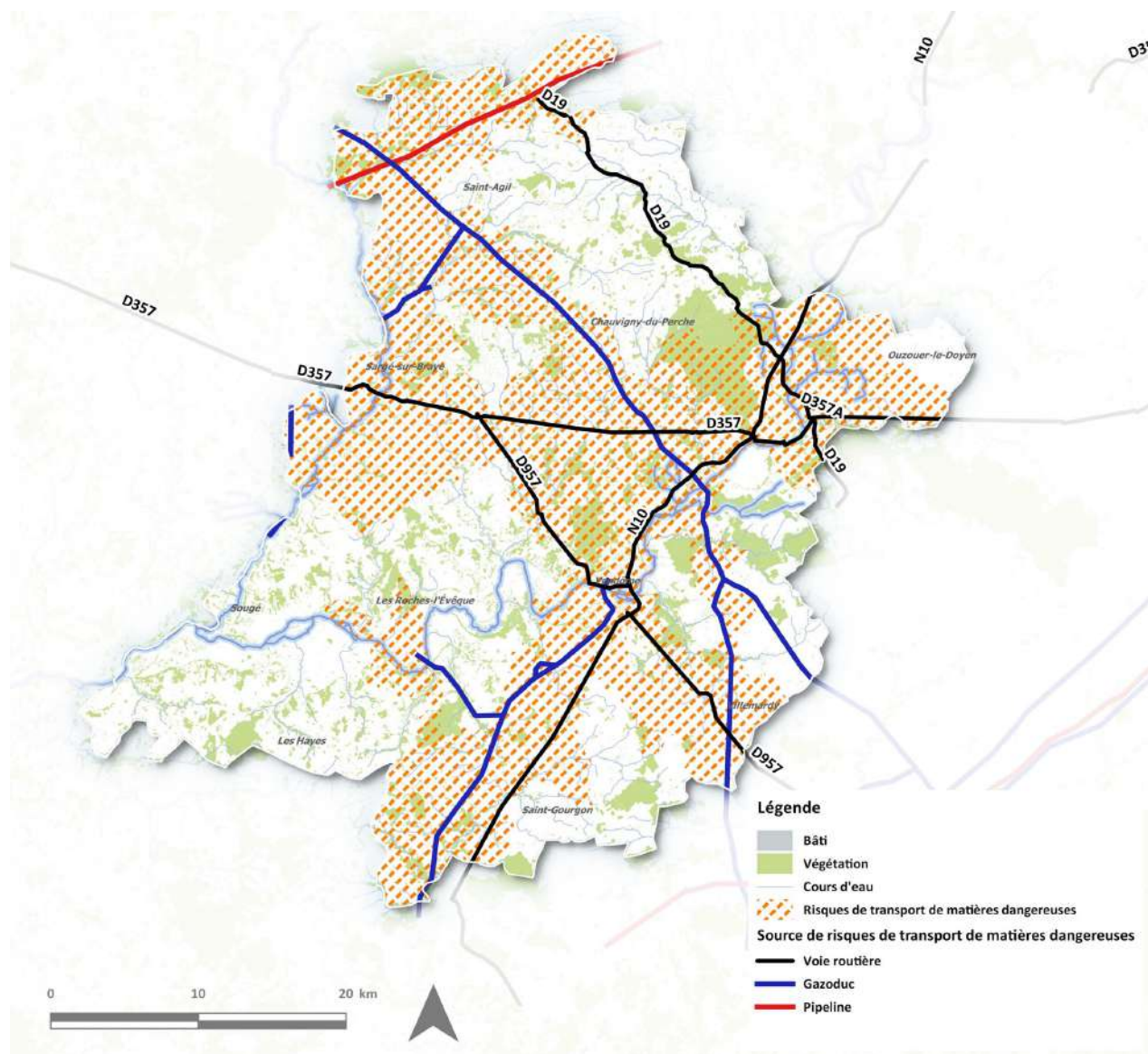
Un risque sismique limité

Les Territoires du Grand Vendômois sont classés en zone de sismicité très faible (zone 1) selon le décret interministériel n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité sur le territoire français. Ainsi, aucune prescription parasismique particulière ne s'applique aux ouvrages de la classe dite « à risque normal ». La base d'une bonne conception parasismique repose sur les principes suivants : tenir compte de la nature des sols (plus le sol est meuble, plus les effets du séisme sur le bâtiment sont importants), et préférer les formes simples en limitant les effets de torsion et assurer la reprise des efforts sismiques.

Un risque industriel peu développé

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Il s'agit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et des établissements SEVESO. Les Territoires du Grand Vendômois sont concernés par deux établissements SEVESO Seuil Bas sur la commune de Cormenon (société DEC, traitement de surface) et sur la commune de Saint Ouen (BS Environnement, collecte déchets dangereux) et 51 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont un silo de stockage de céréales de plus de 15 000 m³ à enjeux très importants, sur la commune de Montoire-sur-le-Loir (société AXEREA).

Transports de matières dangereuses sur les Territoires du Grand Vendômois (DREAL Centre Val de Loire, DDT Loir et Cher, données 2018 IDE Environnement)



Un risque de transport de matières dangereuses diversifié

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, maritime ou fluviale ou par canalisation.

Toutes les communes du département du Loir-et-Cher sont concernées. Néanmoins, certains axes sont plus fréquentés par ce type de transport et sont donc plus vulnérables. Ainsi, au niveau du territoire, 48 communes du territoire sont potentiellement exposées à un risque de marchandises dangereuses et, ce, en raison des principaux axes routiers et ferroviaires suivants :

- Route nationale N10 ;
- Routes départementales RD 19, RD 357 et RD 957 ;
- En outre, le territoire est traversé par les canalisations suivantes ;
- Un oléoduc transportant des hydrocarbures, exploités respectivement par SFDM et par la société de transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL) ;
- Plusieurs gazoducs.

Ces canalisations font l'objet de servitudes d'implantation de la canalisation et de servitudes restrictives supplémentaires.

Le risque de TMD présente un enjeu de vulnérabilité des personnes et des biens.

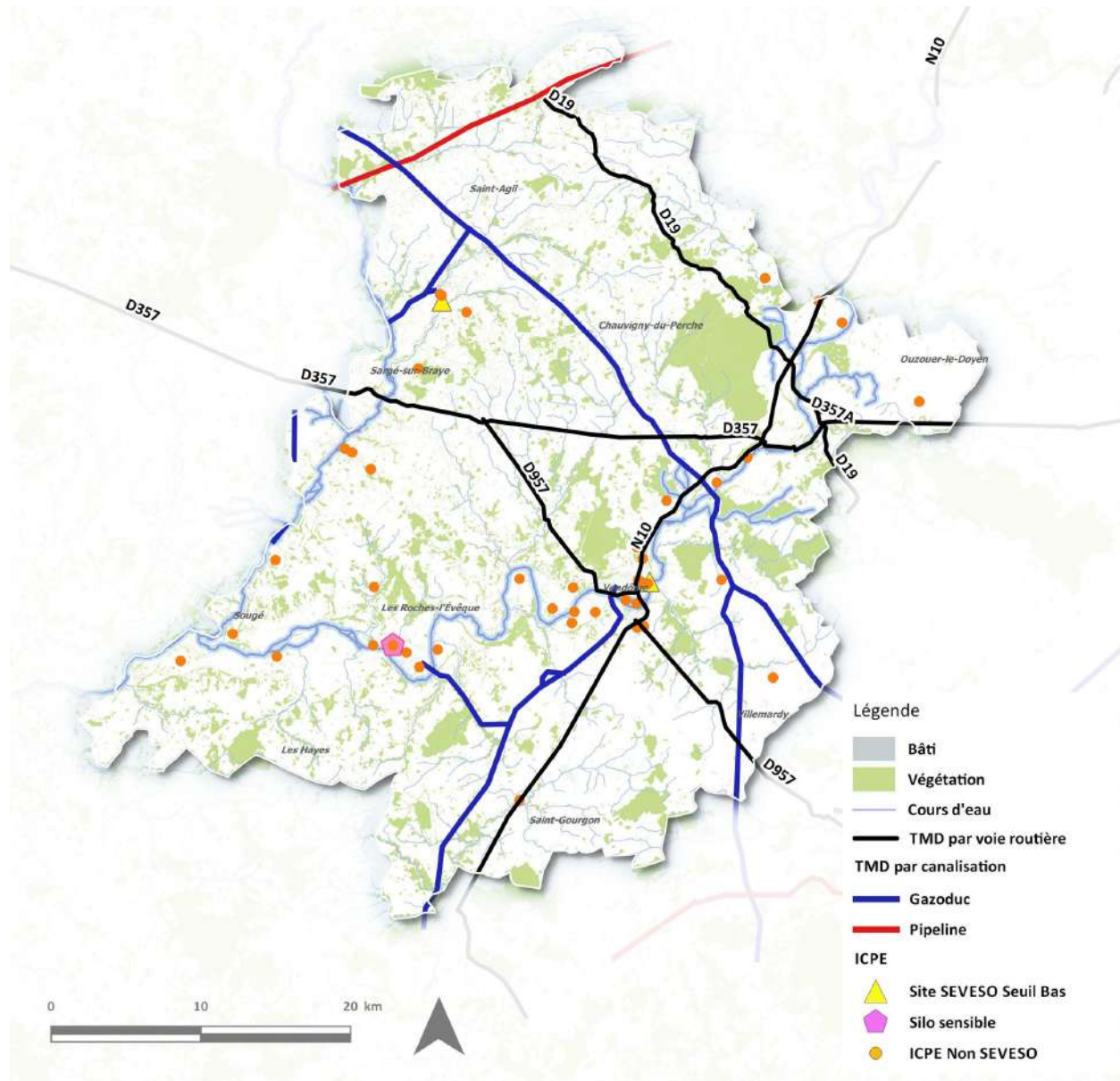
Synthèse des risques technologiques pour le SCoT des Territoires du Grand Vendômois (DREAL Centre Val de Loire, DDT Loir et Cher, données 2018, IDE Environnement)

Des risques naturels et technologiques localisés

Les communes des Territoires du Grand Vendômois sont soumises à quatre principaux risques naturels : le risque d'inondations qui concerne trente-neuf communes du territoire (lié au Loir et à la Braye), le risque de mouvements de terrain, le risque sismique (très faible) et le risque de tempête. Des Plans de Prévention des Risques Naturels inondation et mouvements de terrain règlementent l'urbanisation future du territoire au droit des zones d'aléas. Le territoire est également concerné par un risque de transport de matières dangereuses, en raison de la traversée du territoire par d'importantes infrastructures routières et ferroviaires (RN10, voies ferrées Paris-Bordeaux...), mais aussi par des canalisations d'hydrocarbures. Enfin, 52 ICPE en activité sont recensées sur les communes du territoire et un site SEVESO Seuil Bas.

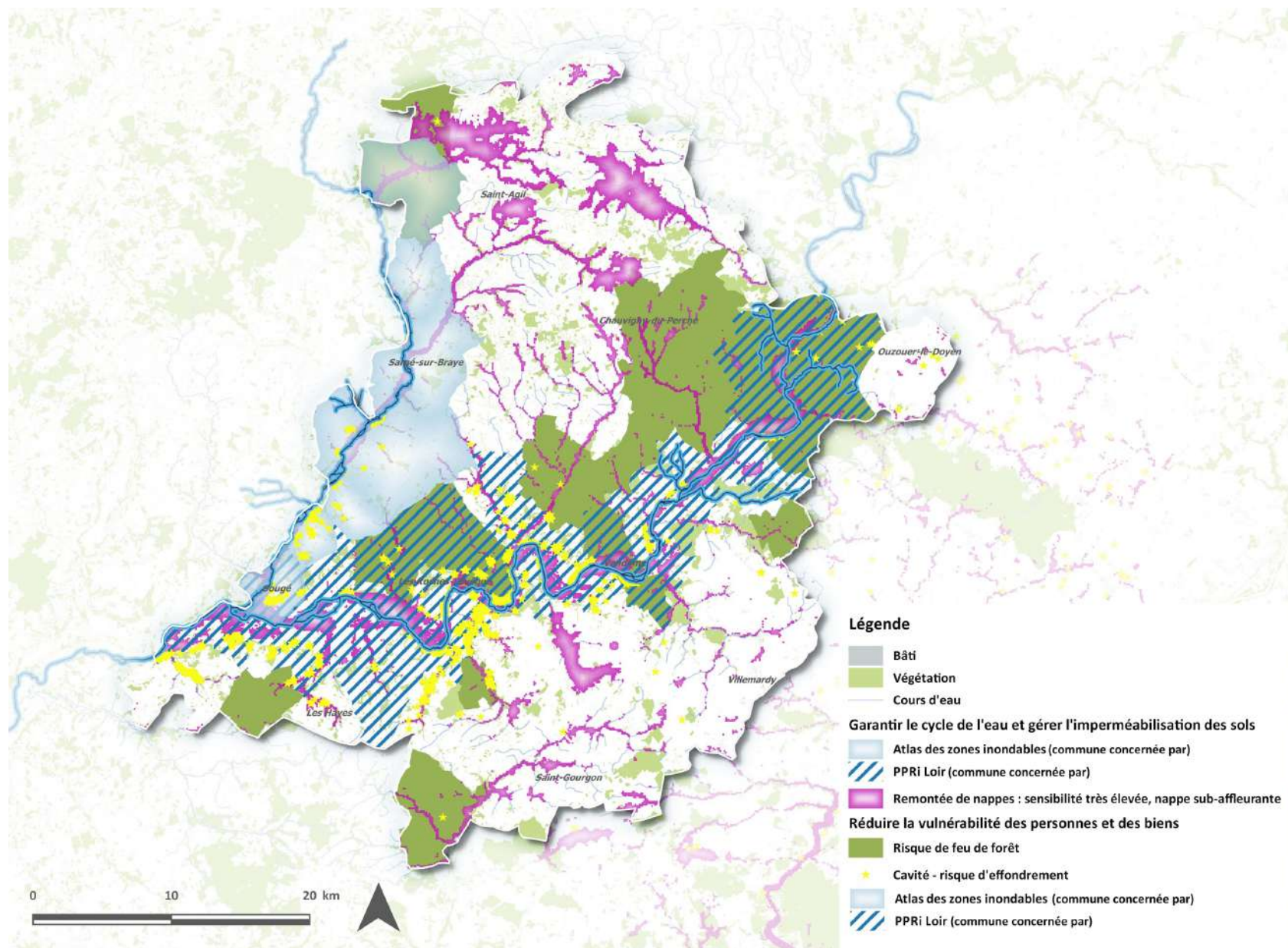
Des risques naturels soumis au changement climatique

Le changement climatique a des impacts sur les principaux risques majeurs, de par l'intensification des forts épisodes pluvieux en hiver et l'augmentation des températures qui provoque une fonte des neiges plus rapide (augmentation du risque d'inondation), l'augmentation des périodes de sécheresse et de canicules (augmentation du phénomène de retrait et gonflement des argiles, du risque incendie et du risque caniculaire)... Les tempêtes seront également plus fréquentes et plus intenses. Les moyens mis en œuvre pour prévenir ces risques naturels se développent (PPRN) et permettent d'en limiter les impacts.



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES – synthèse et tendance évolutive

Synthèse des risques naturels pour le SCoT des Territoires du Grand Vendômois (DREAL Centre Val de Loire, DDT Loir et Cher, données 2018, IDE Environnement)





NUISANCES ET POLLUTIONS

NUISANCES ET POLLUTIONS – qualité de l'air

Tonnages d'émissions de polluants atmosphériques en 2010 et 2012 estimés sur les Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018)

Polluants atmosphériques	2010		2012		Emissions régionales en 2012 (en kg/hab)	Evolution 2010/2012
	tonnes	kg/hab	tonnes	kg/hab		
Oxydes d'azote (NO _x)	1771,6	40,7	1584,7	36,6	20,2	-10,5%
Particules en suspension (PM10)	825,3	18,9	823,6	19,0	6,5	-0,2%
Dioxyde de soufre (SO ₂)	199,1	4,6	188,0	4,3	1,5	-5,6%
Monoxyde de carbone (CO)	5408,8	124,1	5215,7	120,5	-	-3,6%
Benzène (C ₆ H ₆)	17,7	0,4	14,8	0,3	0,2	-16,3%
Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP)	0,03	0,001	0,03	0,001	0,4	0,3%
Particules fines (PM _{2,5})	486,9	11,2	484,0	11,2	4,4	-0,6%
Composé organiques volatiles non métalliques (COVNM)	4344,9	99,7	4131,9	95,5	59,6	-4,9%
Ammoniac (NH ₃)	2466,7	56,6	2174,1	50,2	13,3	-11,9%

Une bonne qualité de l'air

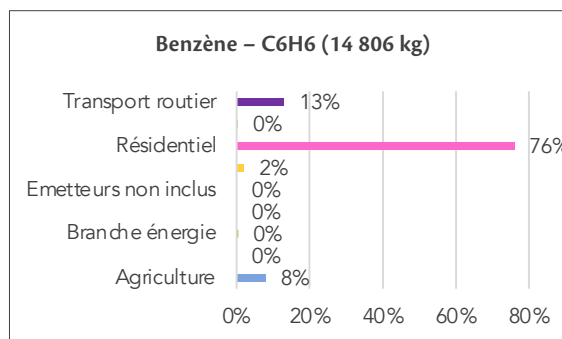
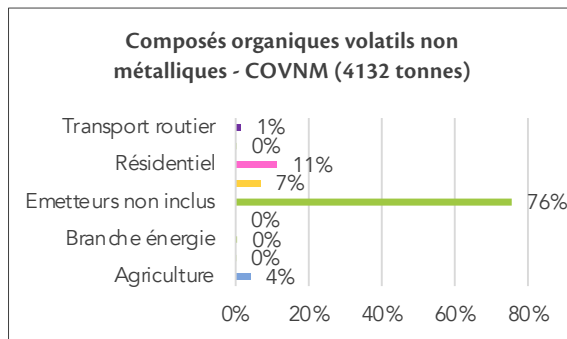
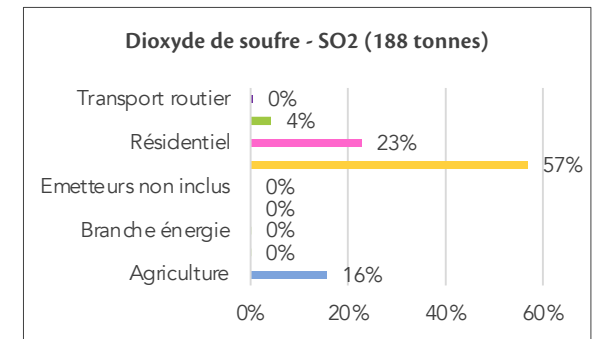
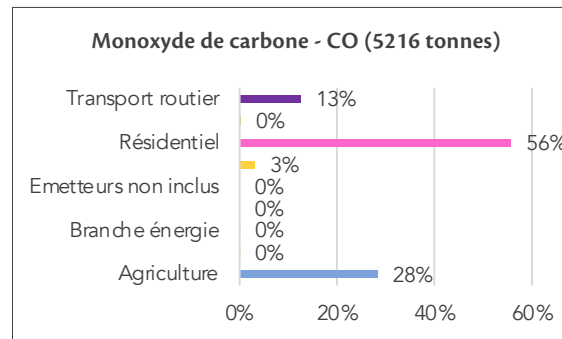
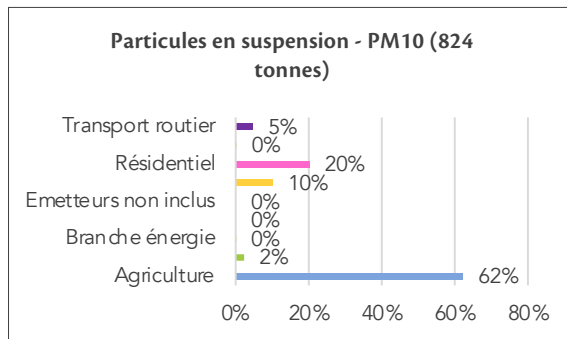
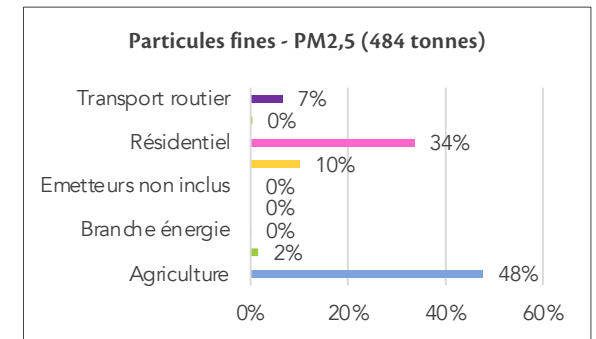
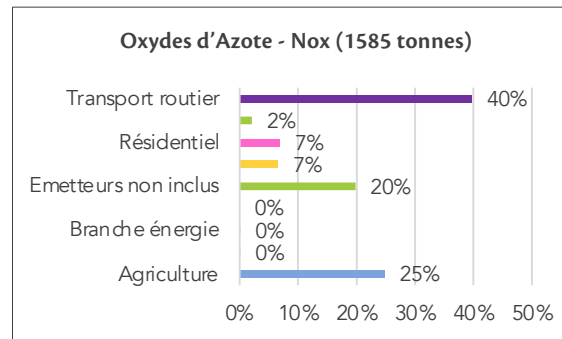
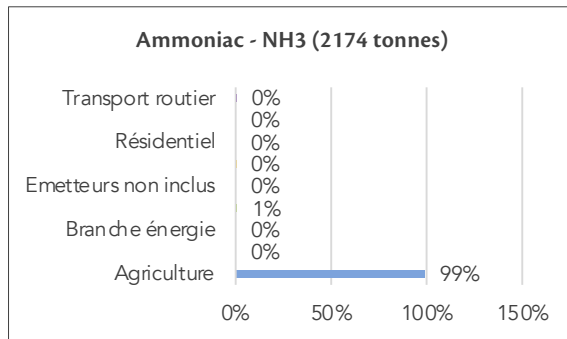
Lig'Air est une association agréée par le Ministère du développement durable pour la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Aussi, à l'aide d'un réseau de 26 stations de mesures réparties en sites urbains, périurbains, trafics, ruraux ou industriels, Lig'Air mesure les principaux polluants atmosphériques : SO₂, NO, NO₂, Pb, PM₁₀, PM_{2,5}, C₆H₆, CO, O₃, arsenic, nickel, cadmium et benzo(a)pyrène. En région Centre-Val de Loire, sont également mesurés, les dioxines et furanes et les pesticides. Aucune station de mesure de la qualité de l'air n'est toutefois située sur les Territoires du Grand Vendômois.

Outre les mesures de polluants atmosphériques, Lig'Air développe depuis les années 2000 des inventaires des émissions atmosphériques par quantification des rejets de chaque source ou secteur d'activité.

Pour les Territoires du Grand Vendômois, les valeurs issues de ces inventaires sont données ci-contre et en page suivante.

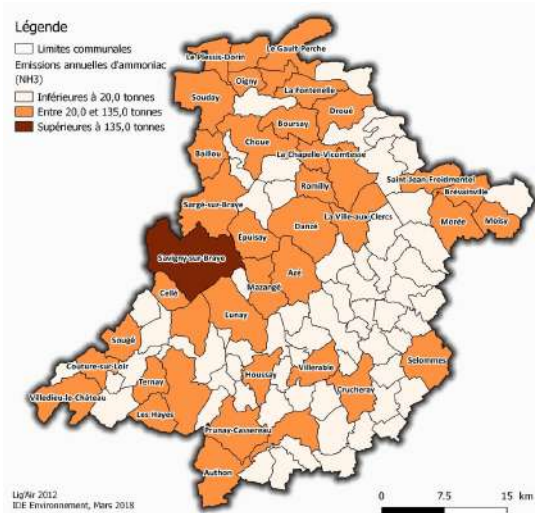
NUISANCES ET POLLUTIONS – qualité de l'air

Emissions de polluants par secteur d'activité en 2012 sur les Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018)

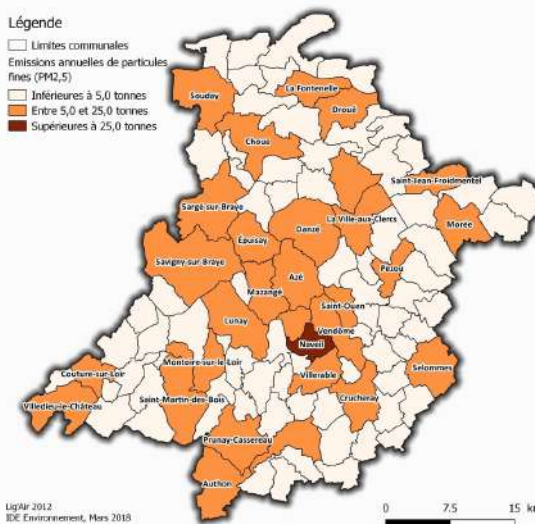


NUISANCES ET POLLUTIONS – qualité de l'air

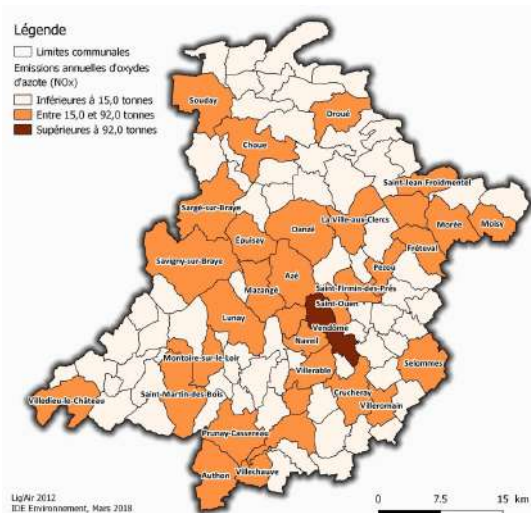
Emissions communales annuelles d'ammoniac à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018 ; IDE Environnement)



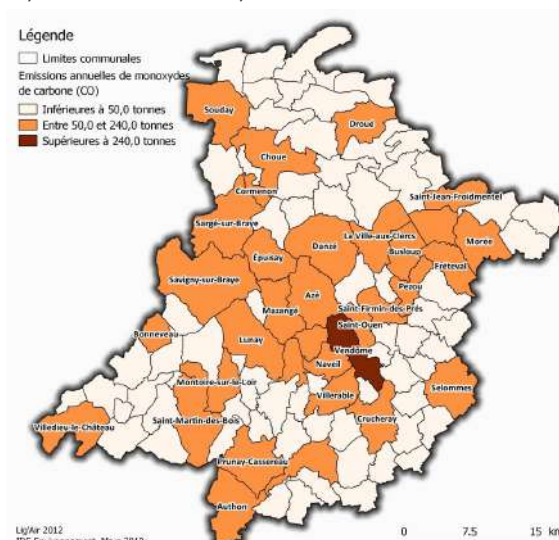
Emissions communales annuelles de particules en suspension (PM2,5) à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018 ; IDE Environnement)



Emissions communales annuelles d'oxydes d'azote à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018 ; IDE Environnement)



Emissions communales annuelles de monoxyde de carbone (CO) à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018 ; IDE Environnement)

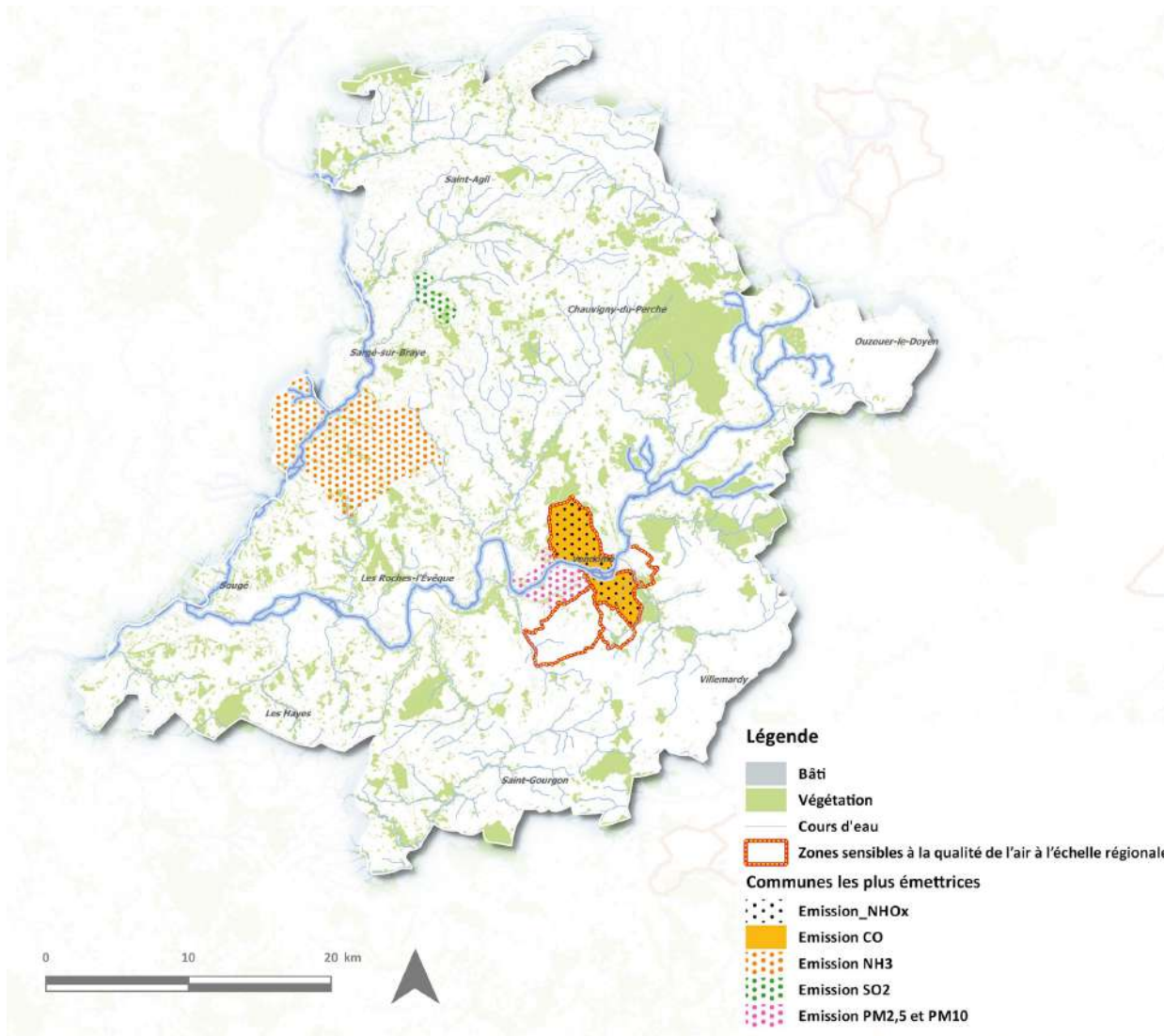


Une qualité de l'air soumise à des pressions différentes selon la localité

- L'ammoniac est un polluant essentiellement agricole (à 99% sur le territoire), émis lors de l'épandage des lisiers provenant des élevages d'animaux, mais aussi lors de la fabrication des engrais ammoniacés. La commune de Savigny-sur-Braye est la principale émettrice d'ammoniac sur le territoire.
- Les oxydes d'azote (Nox) proviennent des combustions et du trafic automobile. La commune de Vendôme est la principale productrice sur le territoire.
- Les particules en suspension proviennent essentiellement de l'agriculture (48% pour les PM2,5 et 62% pour les PM10) mais aussi des chauffages fonctionnant au fioul ou au bois et des activités industrielles. La commune de Naveil est la principale émettrice sur le territoire.
- Le monoxyde de carbone (CO) provient du mauvais fonctionnement des appareils de chauffage (à 56% dû au poste résidentiel), de l'agriculture et du trafic automobile. La commune de Vendôme est la principale émettrice sur le territoire.
- Enfin, les principales sources d'émissions de dioxyde de soufre (SO2) sont les activités industrielles (à 57%), les chauffages individuels et collectifs (à 27%). La commune de Cormenon est la principale émettrice sur le territoire.

NUISANCES ET POLLUTIONS – qualité de l'air

Enjeux vis-à-vis des émissions atmosphériques (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, SRCAE, Février 2018 , IDE Environnement)



A l'échelle de la région Centre-Val de Loire, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air, approuvé en février 2010, définit les orientations régionales permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. En outre, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Centre-Val de Loire, approuvé en juin 2012, présente plusieurs orientations concernant la prévention et la réduction des pollutions atmosphériques, notamment à travers son orientation 4 : « Un développement de projets visant à améliorer la qualité de l'air » et ses sous-orientations :

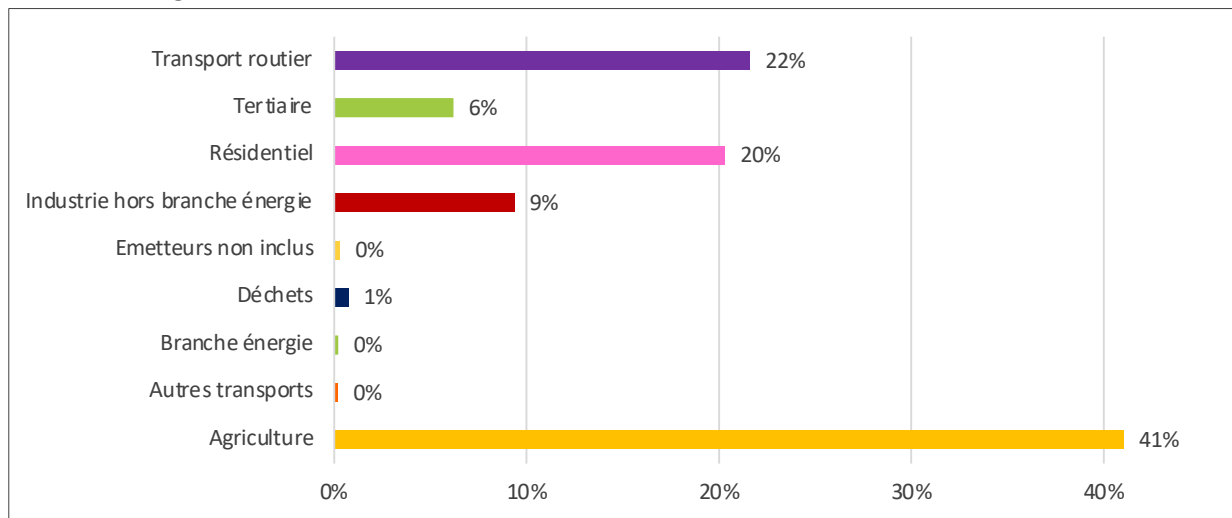
- Développer des projets permettant de changer les modes de déplacements des personnes et des biens, et des pratiques agricoles ;
- Impulser le renouvellement des appareils de chauffage au bois et encadrer la mise en place de nouveaux matériels plus performants dans les zones sensibles en termes de qualité de l'air ;
- Inciter et soutenir le renouvellement des parcs de véhicules et la mise en place de dispositifs adaptés pour les engins de chantiers ;
- Organiser et renforcer des contrôles des sources fixes (chaudières) et des sources mobiles.

Le SRCAE identifie, sur la base d'une méthodologie nationale et en examinant la situation du dioxyde d'azote (NO₂), 141 communes comme zones sensibles à la qualité de l'air à l'échelle régionale. Quatre communes des Territoires du Grand Vendômois sont concernées : Areines, Sainte-Anne, Villerable et Vendôme. Au sein de ces communes, les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être mises en œuvre préférentiellement à d'autres actions portant sur le climat.

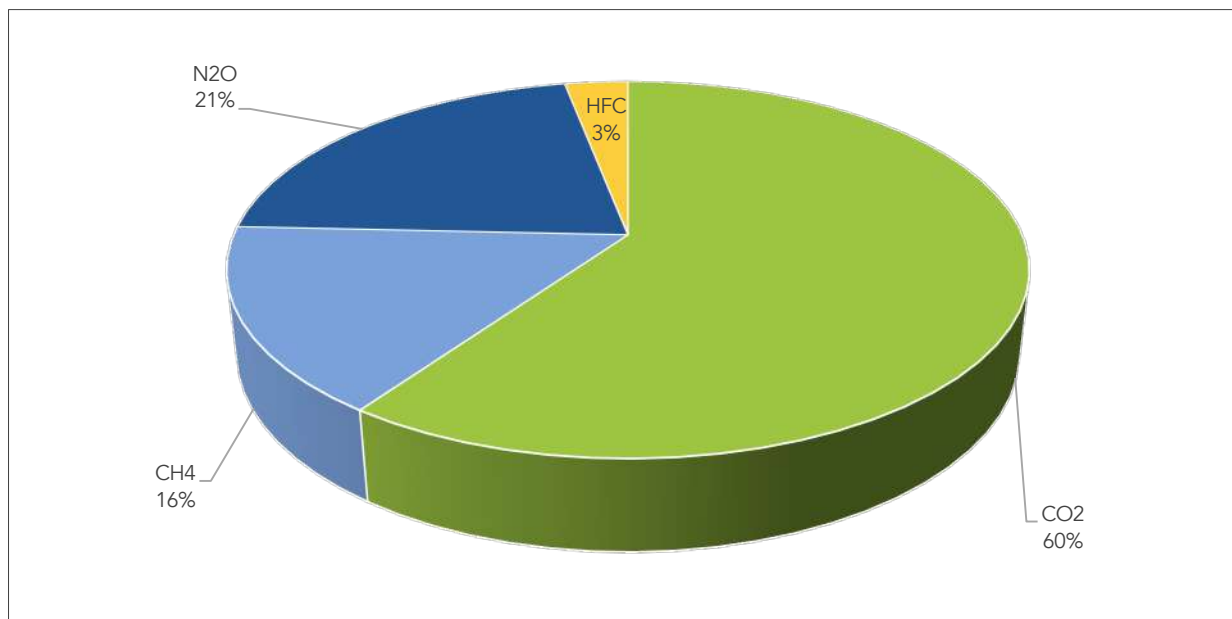
A noter enfin que le territoire n'est pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère.

NUISANCES ET POLLUTIONS – Emissions de Gaz à Effet de Serre

Contribution des différents secteurs aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018)



Répartition des émissions de gaz à effet de serre par principaux polluants à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018)



Des émissions de GES élevées pour les territoires du Grand Vendômois...

En région Centre-Val de Loire, les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 18,8 millions de tonnes équivalent CO2 en 2012, soit environ 7,3 teqCO2 par habitant et par an (inférieur à la moyenne française de 9,3 teqCO2 par habitant et par an). Le secteur des transports est le principal émetteur sur le territoire régional avec 31% des émissions suivi de l'agriculture (21%) et du résidentiel (20%). Le CO2 est le gaz à effet de serre majoritairement émis à 75% des émissions.

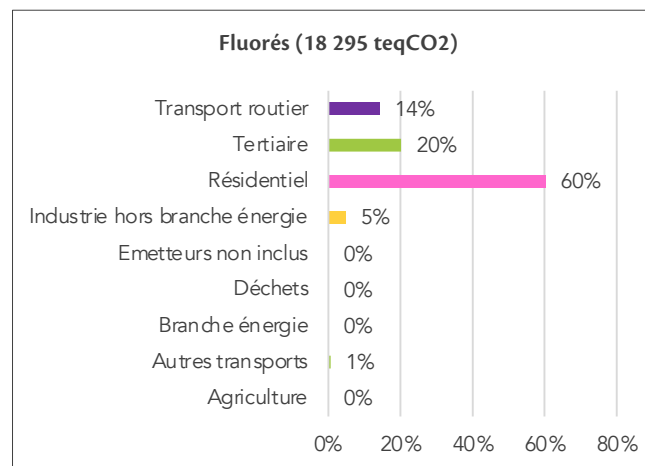
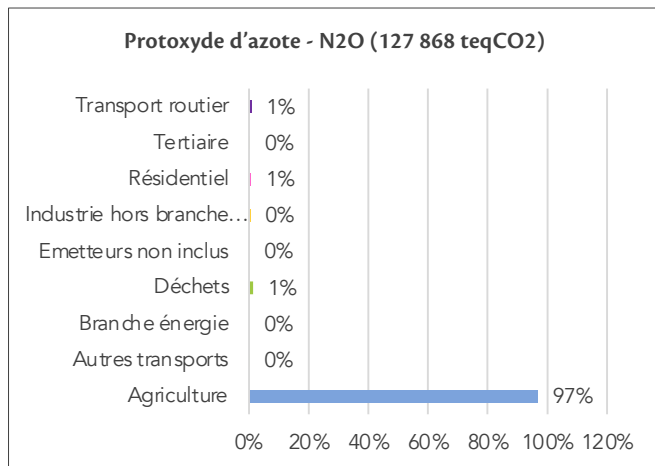
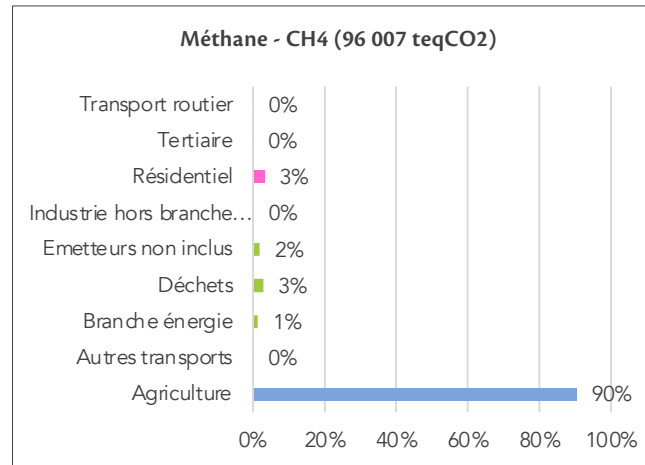
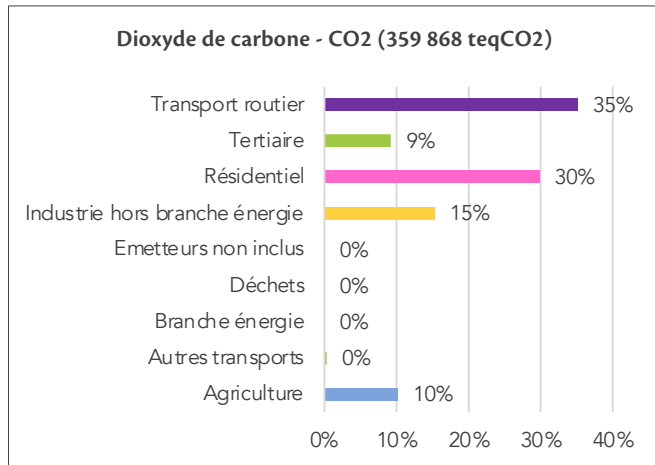
Les données de l'inventaire Lig'Air pour les Territoires du Grand Vendômois indiquent des émissions de gaz à effet de serre de 602 038 teqCO2 en 2012, soit environ 13,9 teqCO2/hab/an (9,3 teqCO2/hab/an à l'échelle nationale). Ces émissions sont majoritairement représentées par le secteur agricole (à 41%), suivi du secteur des transports routiers (22%) et du secteur résidentiel (20%).

Le dioxyde de carbone (CO2) est le principal contributeur (à 60%) de ces émissions. Il est émis à 35% par le secteur des transports routiers et à 30% par le secteur résidentiel. L'industrie représente également 15% de ces émissions.

Le protoxyde d'azote (N2O) et le méthane (CH4) sont, comme à l'échelle régionale, principalement associées au secteur agricole. Enfin, les gaz fluorés sont émis à 60% par le secteur résidentiel.

NUISANCES ET POLLUTIONS – Emissions de Gaz à Effet de Serre

Contributions des secteurs d'activité aux émissions de dioxyde de carbone (CO₂), protoxyde d'azote (N₂O), méthane (CH₄) et fluorés à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018)



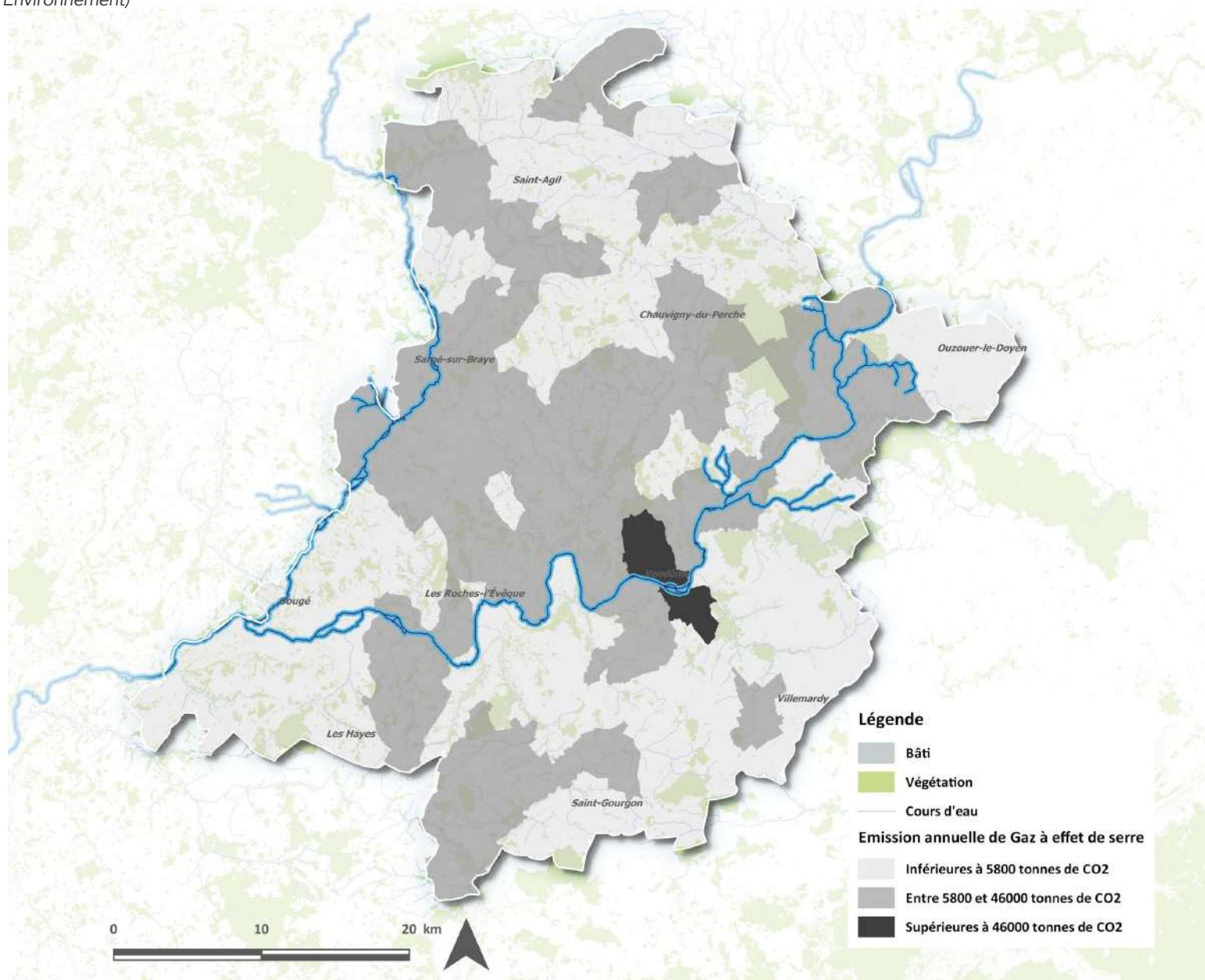
... d'origine routière et résidentielle et en baisse depuis 2008

Depuis 2008, les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse sur les Territoires du Grand Vendômois. Les émissions de protoxyde d'azote ont connu une hausse en 2010 (+4%) avant de rebaisser. Les émissions de méthane sont globalement stables sur la période.

La cartographie en page suivante territorialise ces émissions à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois. Les communes de Vendôme et de Saint-Ouen regroupent 15% des émissions du territoire.

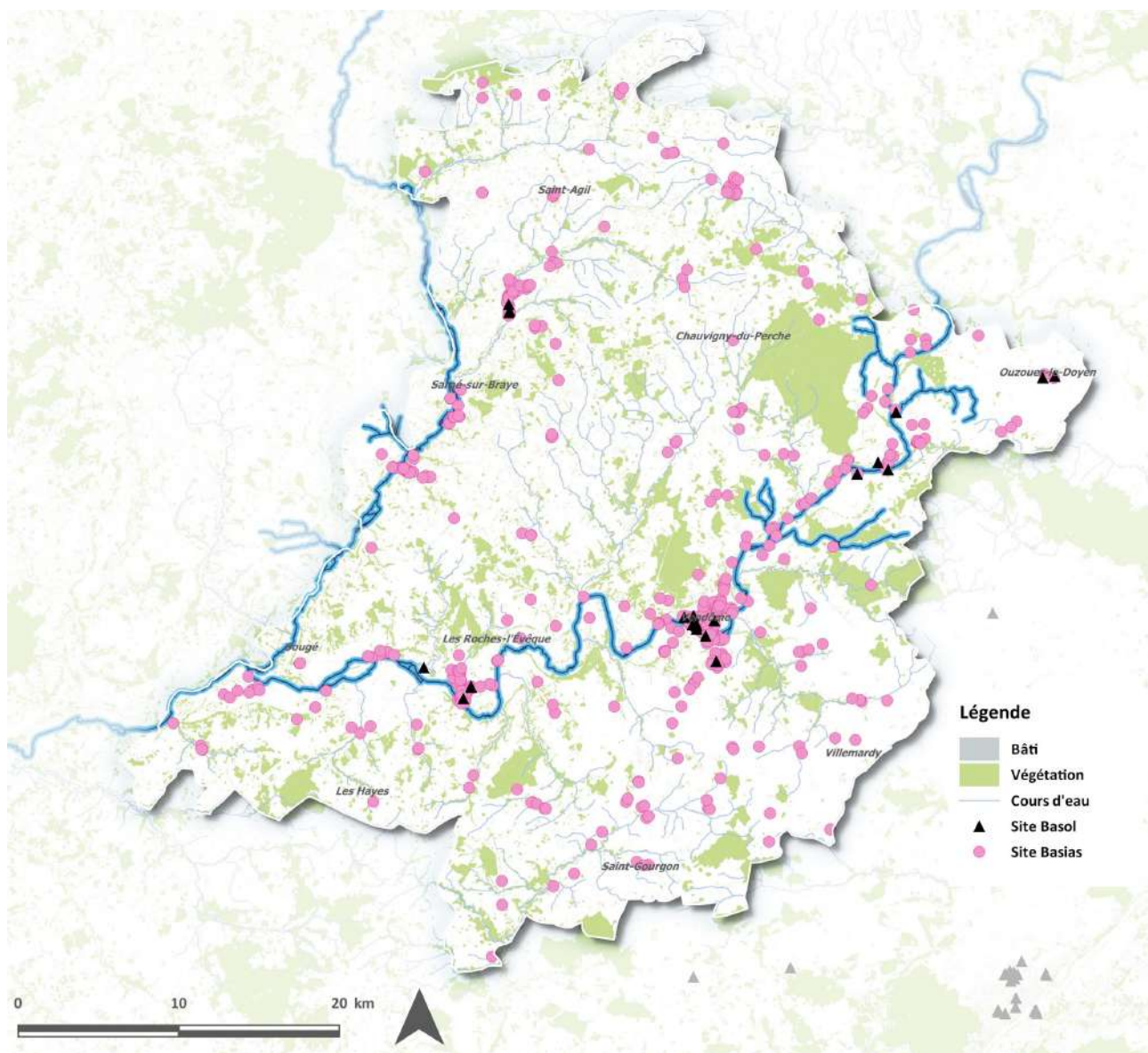
NUISANCES ET POLLUTIONS – Emissions de Gaz à Effet de Serre

Emissions de gaz à effet de serre en 2012 au droit des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018 ; IDE Environnement)



NUISANCES ET POLLUTIONS – sites et sols pollués

Sites BASOL et BASIAS potentiellement pollués sur les Territoires du Grand Vendômois (BRGM, Base de données BASOL et BASIAS, données 2018, IDE Environnement)



Des sites et sols pollués relativement nombreux

25 sites ou sols pollués (ou potentiellement pollués), appelant une action des pouvoirs publics sont recensés sur les Territoires du Grand Vendômois dans la base de données nationale BASOL, sur les communes de Cormenon, Fréteval, Lignéres, Montoire-sur-le-Loir, Morée, Ouzouer-le-Doyen et Vendôme. En cas de réaménagement de ces sites, l'usage retenu devra être compatible avec l'état du milieu. Dans le cas contraire, des études devront être menées afin de définir les mesures à mettre en œuvre pour rendre compatible l'usage envisagé avec l'état du milieu.

Par ailleurs, plus de 500 sites industriels ou de service (en activité ou non), susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, sont recensés dans la base de données nationale BASIAS pour le territoire (seuls les sites géolocalisés sont présentés sur la carte ci-contre).

L'article L125-6 du code de l'environnement introduit la notion de Secteur d'Information sur les Sols comme « les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. »

Plusieurs sites de la commune de Vendôme sont concernés : EDF-GDF, 144 rue Faubourg Chartrain , Magniez – ronsard, 44-46 Avenue Ronsard, Les Tanneries Solognotes, 108 – 110 rue des Quatre Huyes, Polyroc, 30 rue de Courtiras, Lorcet, 57 rue du Maréchal de Rochambeau.

La consultation du public est terminée, un arrêté préfectoral devrait être pris avant la fin de l'année 2018.

Des nuisances sonores limitées aux infrastructures de transport

La politique de lutte contre les nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres s'appuie sur deux dispositifs complémentaires : le classement sonore des infrastructures de transports terrestres issu de la loi n° 92 -1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et un dispositif européen et les cartes de bruit stratégiques et les plans de prévention du bruit dans l'environnement issu de la directive européenne n°2002 49-CE du 25 juin 2002.

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires. Il ne s'agit ni d'une servitude, ni d'un règlement d'urbanisme, mais d'une règle de construction fixant les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments situés dans les zones exposées au bruit devront respecter. Le classement sonore constitue une information des collectivités, des particuliers et des professionnels de la construction.

Sont classées, toutes les routes dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5 000 véhicules par jour quel que soit leur statut (national, départemental ou communal). Les tronçons d'infrastructures, homogènes du point de vue de leurs émissions sonores, sont classés en cinq catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords. Des secteurs, dits « affectés par le bruit », sont ainsi déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : la largeur à partir

du bord de l'infrastructure varie de 10 à 300 mètres selon la catégorie sonore (300 mètres pour la catégorie 1, 250 mètres pour la catégorie 2, 100 mètres pour la catégorie 3, 30 mètres pour la catégorie 4 et 10 mètres pour la catégorie 5).

L'arrêté préfectoral du Loir-et-Cher du 30 novembre 2016 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres classent les infrastructures suivantes au sein des Territoires du Grand Vendômois (cf. carte en page suivante) :

- Route nationale RN 10,
- Voies départementales RD 357, RD 917 et RD 957,
- Voies ferrées Paris-Bordeaux et Paris-Toulouse,
- Ainsi qu'une trentaine de voies communales.

La transposition en droit français de la directive européenne n°2002/49/CE relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement (articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement) a introduit l'obligation de réalisation de « cartes de bruit » aux abords des principales infrastructures de transport ainsi que dans les grandes agglomérations ainsi que de « Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement » (PPBE).

Les cartes de bruit dites « de 1ère échéance » concernent les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an (16 400 véhicules par jour), les voies ferrées comptant plus de 60 000 passages de train par an (164 trains/jour) et les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Ces cartes ont été publiées dans le Loir-et-Cher par arrêté préfectoral n°2009-82-21 en date du 23 mars 2009.

Les cartes de « 2ème échéance » concernent les infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (8 200 véhicules par jour), les voies ferrées comptant plus de 30 000 passages de train par an (82 trains/jour) et les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ces cartes ont été approuvées dans le Loir-et-Cher par arrêté préfectoral n°2013-001 en date du 3 juin 2013.

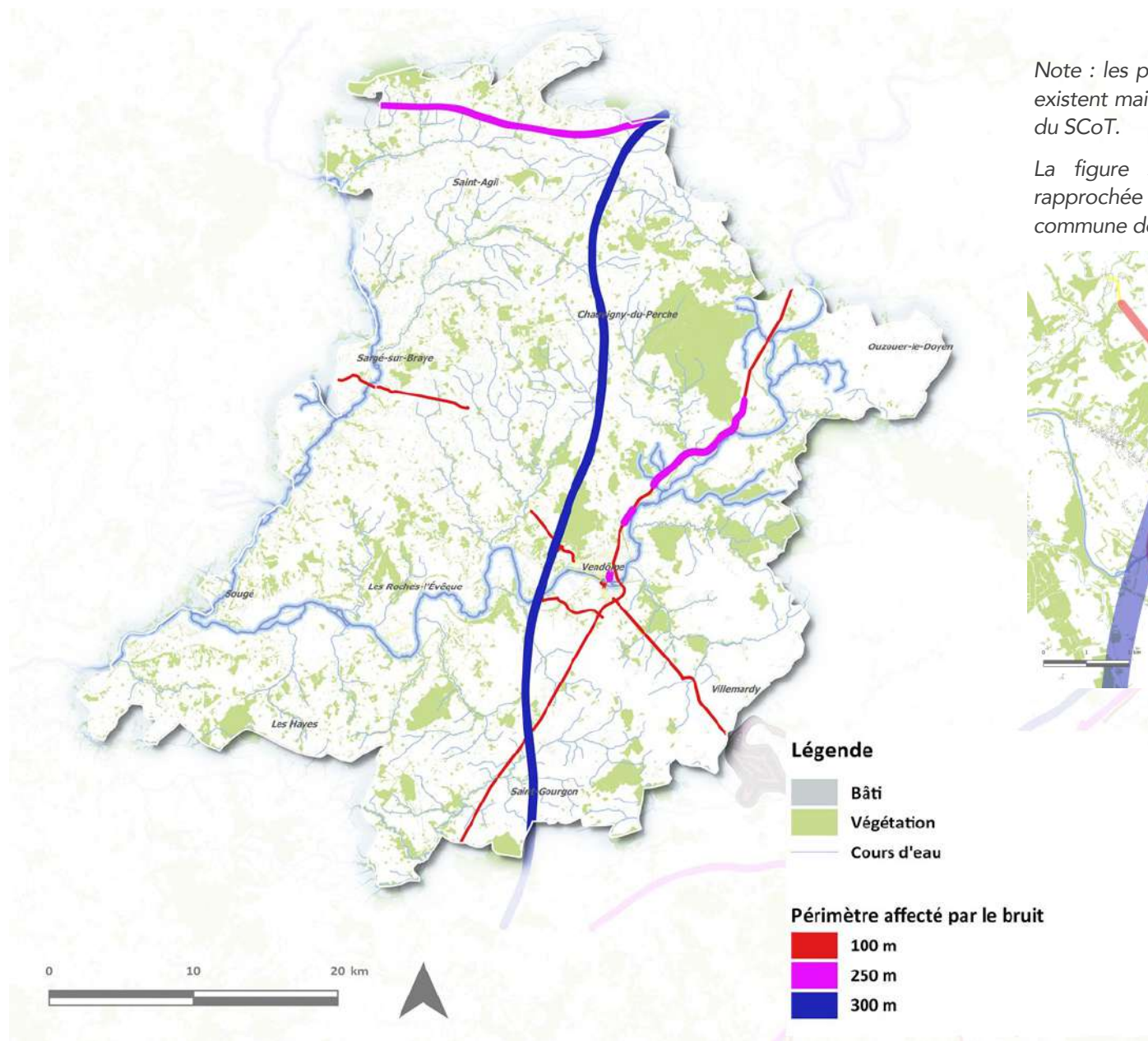
Enfin, les cartes de bruit de « 3ème échéance » sont des mises à jour des cartes des deux premières échéances. Elles ont été approuvées dans le Loir-et-Cher par arrêté préfectoral n°41-2018-07-026-001 en date du 26 juillet 2018. Parmi ces cartes de bruit, les cartes de type B présentent les secteurs affectés par le bruit tels que désignés par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

Sur les Territoires du Grand Vendômois, la ligne TGV Paris-Bordeaux, la RN10 et la RD957 et les voies communales Faubourg Chartrain et Faubourg Saint-Lubin sont concernées par un classement sonore.

Enfin, tous les aéroports doivent disposer d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). Celui-ci réglemente l'urbanisation en limitant son développement dans les zones bruyantes. Il permet d'éviter que des populations nouvelles s'installent dans des secteurs exposés ou susceptibles d'être exposés à terme au bruit. Le territoire n'est pas concerné par les zones de bruit de l'aéroport Blois-Le Breuil.

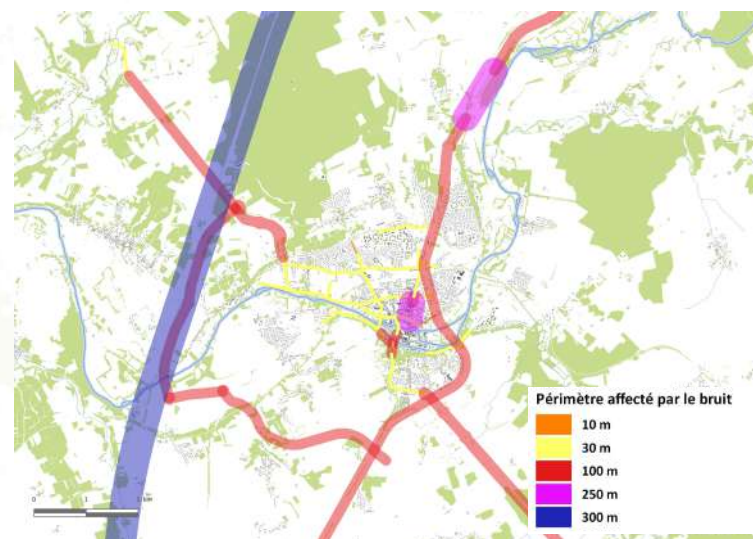
NUISANCES ET POLLUTIONS – Nuisances acoustiques

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres au droit des Territoires du Grand Vendômois (DDT Loir et Cher , IDE Environnement)



Note : les périmètres affectés par le bruit de 10 et 30 mètres existent mais n'apparaissent pas sur la cartographie à l'échelle du SCoT.

La figure suivante permet de visualiser à une échelle rapprochée les périmètres affectés par le bruit (exemple de la commune de Vendôme)



Compétences de collectes au droit des Territoires du Grand Vendômois (SINOE, IDE Environnement)

Val Dem	SMIRGEOMES	SICTOM de Montoire-La Chartre	SICTOM de Châteaudun
La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective dans chaque commune	La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective (délégées à la société COVED)	La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective dans chaque commune	La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective dans chaque commune
La gestion de sept déchetteries réparties sur le territoire	La gestion de 13 déchetteries réparties sur le territoire, dont une localisée sur la commune de Mondoubleau	La gestion de sept déchetteries réparties sur le territoire (six sur les territoires du SCoT)	La gestion des quatre déchetteries (aucune localisé sur les Territoires du Grand Vendômois) et le traitement des déchets ont été transférés au Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets (SITREVA).
La gestion d'un centre de transfert des déchets à Vendôme.		La compétence traitement des déchets a été transférée au SMIRGEOMES.	
Le traitement des déchets.	Le traitement des déchets.		

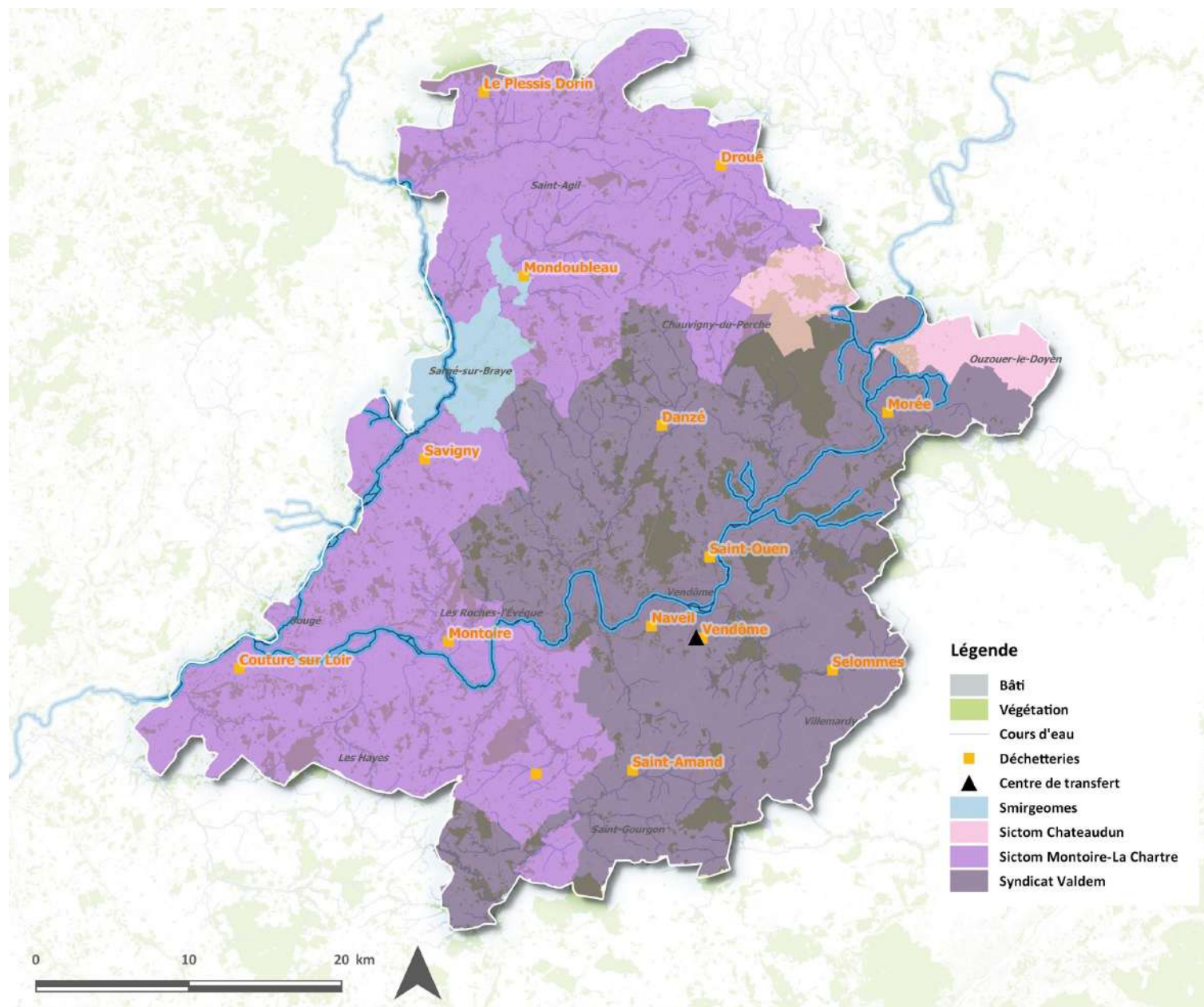
Une compétence de collecte des déchets répartie en 4 syndicats

Sur les Territoires du Grand Vendômois, quatre syndicats de déchets exercent la compétence collecte des déchets (cf. carte en page suivante) :

- Le syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (Val Dem), regroupant 54 communes (environ 50 000 habitants) dont 51 des Territoires du Grand Vendômois ;
- Le SMIRGEOMES regroupe 88 communes (environ 87 000 habitants) dont deux sur les Territoires du Grand Vendômois : Mondoubleau et Sargé-sur-Braye ;
- Le Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Montoire-La Chartre regroupe 57 communes (environ 27 000 habitants) dont 48 communes des Territoires du Grand Vendômois ;
- Le Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Châteaudun regroupe 45 communes (environ 34 000 habitants) dont quatre communes des Territoires du Grand Vendômois : Brévainville, Fontaine-Raoul, Ouzouer-le-Doyen et Villebout.

NUISANCES ET POLLUTIONS – Gestion des déchets

Compétences de collectes au droit des Territoires du Grand Vendômois (SINOE, IDE Environnement)



Types de collectes au droit des Territoires du Grand Vendômois (SINOE, IDE Environnement)

Collecte en apport volontaire	Collecte des déchets occasionnels en déchetteries
<ul style="list-style-type: none"> • du verre pour l'ensemble des quatre syndicats • des journaux-magazines et cartonnettes pour le SMIGEORMES, le SICTOM de Montoire-La Chartre et le SICTOM de Châteaudun • des déchets textiles pour le SICTOM de Montoire-La Chartre 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 déchetteries pour le Val Dem sur les communes de Danzé, Morée, Naveil, Saint-Amand-Longpré, Saint-Ouen, Selommes et Vendôme. • 13 déchetteries pour le SMIRGEOMES dont une est localisée sur la commune de Mondoubleau. Celle-ci accueille également les déchets des habitants des communes voisines de Cormenon, Baillou, Le Temple, Beauchêne, Choue et Saint-Marc-du-Cor du SICTOM de Montoire-La Chartre. • 7 déchetteries pour le SICTOM de Montoire-La Chartre dont six sur les Territoires du Grand Vendômois : Montoire-sur-le-Loir, Droué, Savigny-sur-Braye, Couture-sur-Loir, Le Plessis-Dorin et Prunay-Cassereau.

Une collecte des déchets présentant des disparités territoriales

Quel que soit le syndicat de rattachement, la collecte des ordures ménagères est réalisée de la manière suivante sur les communes des Territoires du Grand Vendômois :

- Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et des recyclables une fois par semaine ou une fois tous les quinze jours, selon les syndicats. Dans les secteurs éloignés, des « zones de regroupement » sont parfois mises en place ;
- Collecte en apport volontaire ;
- Collecte des déchets occasionnels en déchetteries (cf. carte précédente) ;
- Collecte des déchets verts pour les communes adhérentes au Val Dem au niveau d'une plateforme spécifique.

Une fréquence de collecte surévaluée par rapport à la quantité de déchets produits entraîne des tournées de camions bennes inutiles et donc du transport superflu qui a des impacts environnementaux. A l'inverse, une fréquence de collecte trop faible peut entraîner des nuisances visuelles, odorantes et des risques sanitaires du fait de l'accumulation des déchets.

Le réseau de déchetteries du territoire du SCOT présente de fortes disparités selon les syndicats : de 3857 habitants par déchetterie pour le SICTOM de Montoire-La Chartre à 8500 habitants par déchetterie pour le SICTOMO de Châteaudun. Ces densités sont à mettre en perspectives par rapport aux densités moyennes régionales (10 112 habitants par déchetterie) et départementales (6566 habitants par déchetterie).

Syndicat Val Dem

Une fois la collecte effectuée, tous les déchets sont vidés par catégorie au centre de transfert, situé à côté du syndicat Val Dem sur la commune de Vendôme (cf. carte précédente). C'est un lieu de stockage des déchets avant leur acheminement en usine de traitement.

Les déchets non recyclables sont envoyés vers l'usine d'incinération Arcante de Blois et sont utilisés dans la production d'électricité et de chaleur. L'usine traite chaque année 90500 tonnes d'ordures ménagères permettant ainsi de produire 43000 mégawatts d'électricité (dont 10000 pour sa propre consommation). Par ailleurs, l'usine fournit de la chaleur pour un réseau de chauffage urbain de Blois et des mâchefers (résidus ferreux non brûlés), utilisés pour les travaux publics.

Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri de Mur-en-Sologne afin de les regrouper par filière de recyclage avant d'être recyclés par plusieurs usines spécifiques.

Le verre, stocké au Centre de transfert, est directement acheminé à l'usine Verallia.

Les déchets collectés en déchetterie ne pouvant être valorisés sont acheminés dans un Centre d'Enfouissement Technique. Leur fermentation permet de récupérer du biogaz.

SMIRGEOMES et SICTOM de Montoire-La Chartre

Le SMIRGEOMES traite, depuis 2014, les déchets du SICTOM de Montoire-La Chartre.

Les déchets ménagers collectés sont traités au niveau du centre de stockage de déchets du syndicat sur la commune d'Ecorpain (Le Ganotin), dans la Sarthe. Une usine de prétraitement des déchets a été construite en 2013 et permet de séparer la fraction fermentescible contenue dans les ordures ménagères résiduelles pour produire du compost. Les métaux jetés par erreur avec les ordures ménagères sont aussi triés pour une valorisation matière de deuxième choix. Dans le futur, les autres déchets non recyclables à fort pouvoir calorifique pourraient faire partie d'autres filières de valorisation énergétique en dehors du site.

Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri du Ganotin pour être séparés par famille de matériaux avant d'être envoyés dans différentes usines de recyclage.

Les ordures ménagères ne pouvant être ni recyclées, ni récupérées, ni valorisées sont stockées dans un Centre d'Enfouissement Technique.

SICTOM de Châteaudun

La compétence traitement des déchets est exercée par le SITREVA pour les communes adhérentes au SICTOM de Châteaudun.

Les ordures ménagères sont incinérées dans l'unité de valorisation énergétique d'Ouarville. La chaleur issue de cette combustion est alors utilisée pour produire de l'électricité.

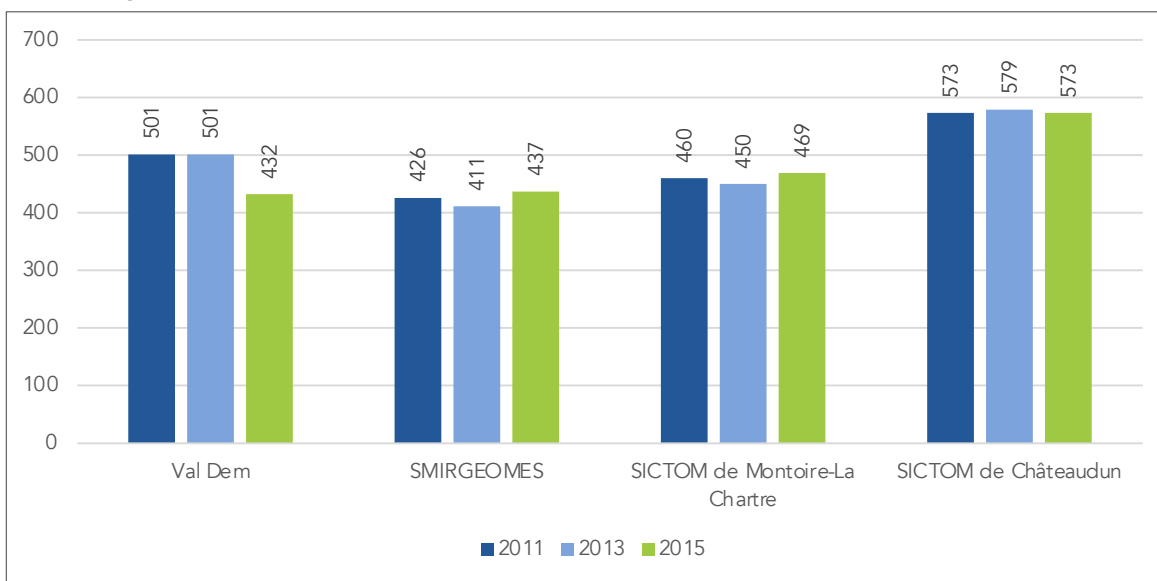
Les emballages sont acheminés sur le centre de tri de Rambouillet où ils sont mécaniquement et manuellement séparés en plusieurs familles de matériaux.

Les déchets du tout-venant subissent un tri mécanique permettant d'extraire une part valorisable (métaux, petits matériaux incinérables, cartons...). La fraction ultime, environ 60%, est évacuée vers une installation de stockage de déchets ménagers non dangereux.

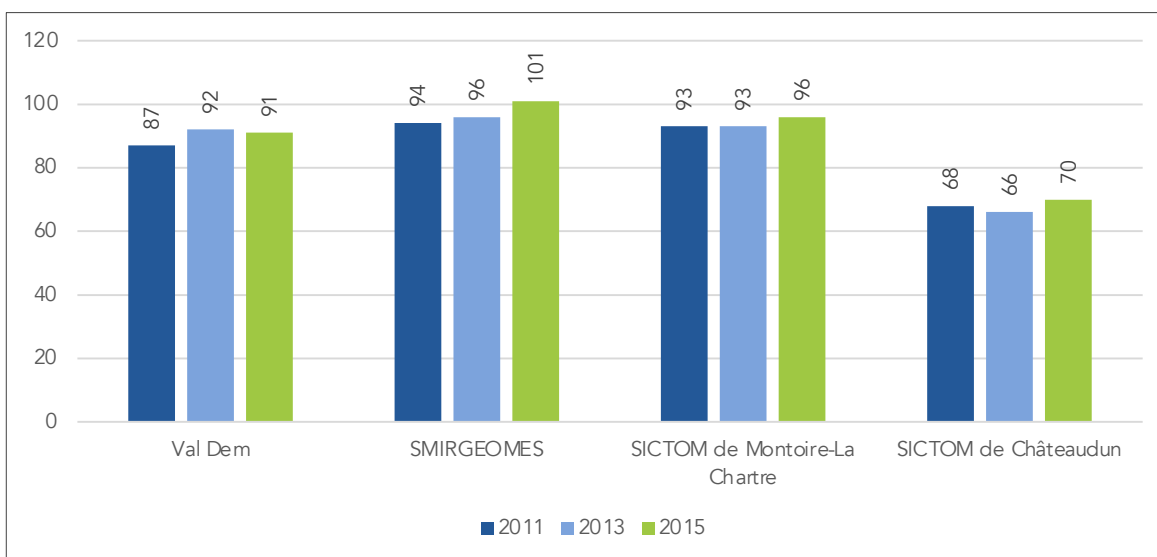
Les déchets végétaux sont constitués principalement des tontes, branches et feuilles mortes. Ils sont transformés en compost valorisé en agriculture comme amendement organique.

NUISANCES ET POLLUTIONS – Production des déchets

Quantités de déchets ménagers et assimilés collectés par les quatre syndicats présents sur les territoires du SCoT (en kg/hab/an) (SINOE, IDE Environnement)



Collecte sélective (recyclables secs et verre) des quatre syndicats présents sur les territoires du SCoT (en kg/hab/an) (SINOE, IDE Environnement)



Des faibles productions de déchets

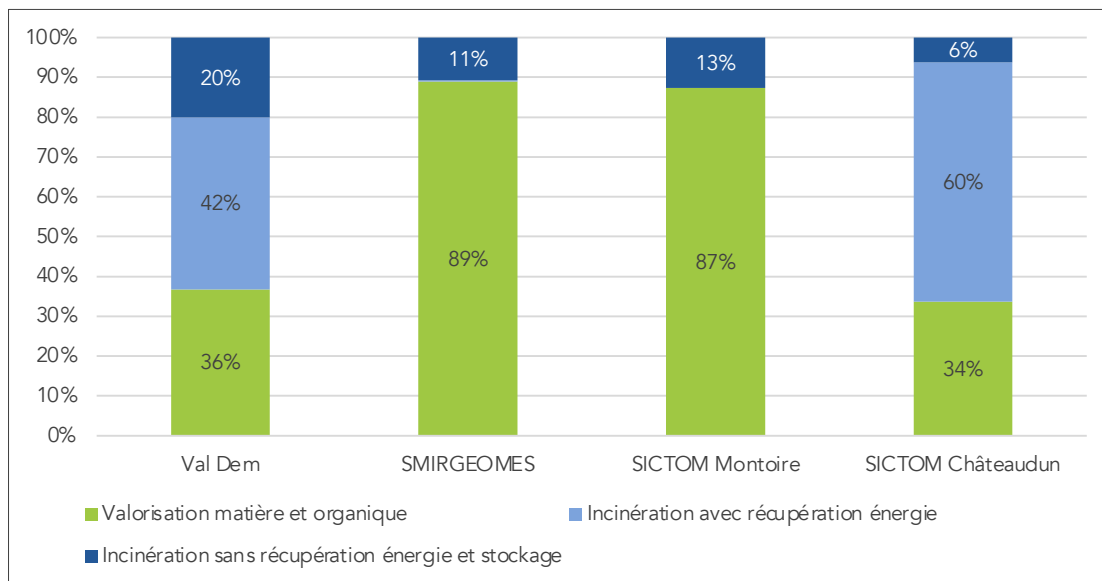
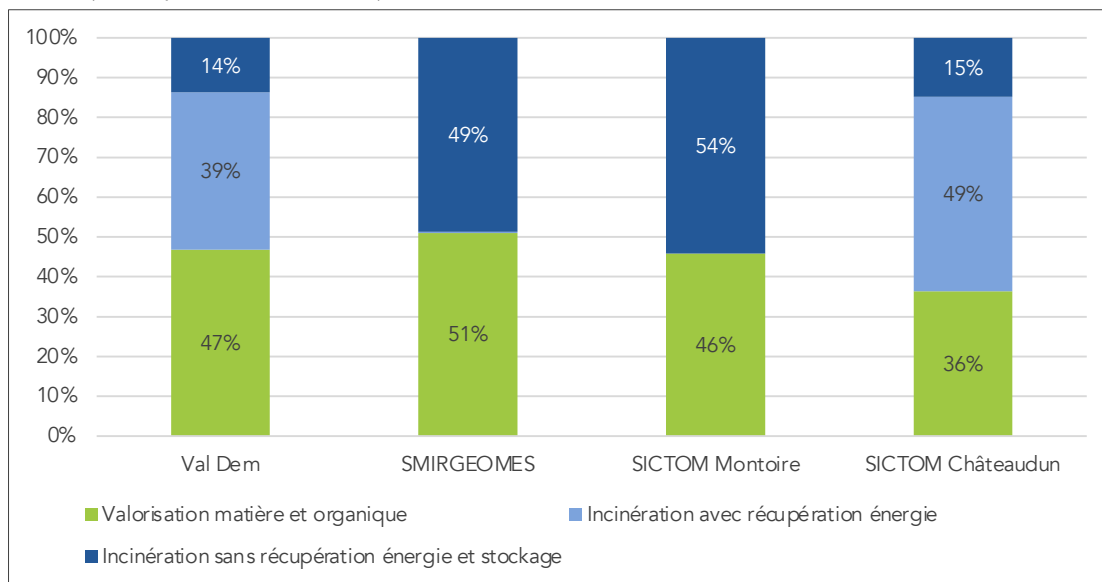
Les productions de déchets ménagers et assimilés (tous les déchets pris en charge par le service public, y compris les déchèteries publiques) sont globalement stables depuis 2011 excepté pour le Val Dem où les tonnages ont diminué de près de 14% depuis 2011.

Les productions de déchets ménagers et assimilés sont plus faibles que les productions régionales (506 kg/hab/an) et départementales (518 kg/hab/an), sauf pour le SICTOM de Châteaudun où elles sont plus importantes. Les productions par habitant de déchets ménagers et assimilés du territoire sont également toutes plus faibles ou équivalentes à la moyenne issue des données nationales qui s'élève à 515 kg/hab/an.

La collecte sélective des déchets progresse pour les quatre syndicats des déchets et les quantités collectées sont supérieures aux valeurs régionales (85 kg/hab/an) et départementales (79 kg/hab/an), témoignant de bonnes pratiques de la part des habitants et d'une bonne communication des syndicats sur les gestes de tri.

NUISANCES ET POLLUTIONS – Valorisation et prévention des déchets

Evolution du pourcentage de recyclage matière et organique des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2011 (en haut) et 2015 (en bas) pour les quatre syndicats de déchets présentes sur les territoires du SCoT (SINOE; IDE Environnement)



Une prévention des déchets à renforcer

La Loi Grenelle 1 de 2009 a fixé pour objectif le développement du recyclage matière et organique avec 35% des flux orientés vers le recyclage en 2012, et de 45% pour 2015. Ce taux de 35% était atteint sur les quatre syndicats du territoire dès 2011. Le taux de 45% est également atteint pour l'année 2015 pour chacun des syndicats.

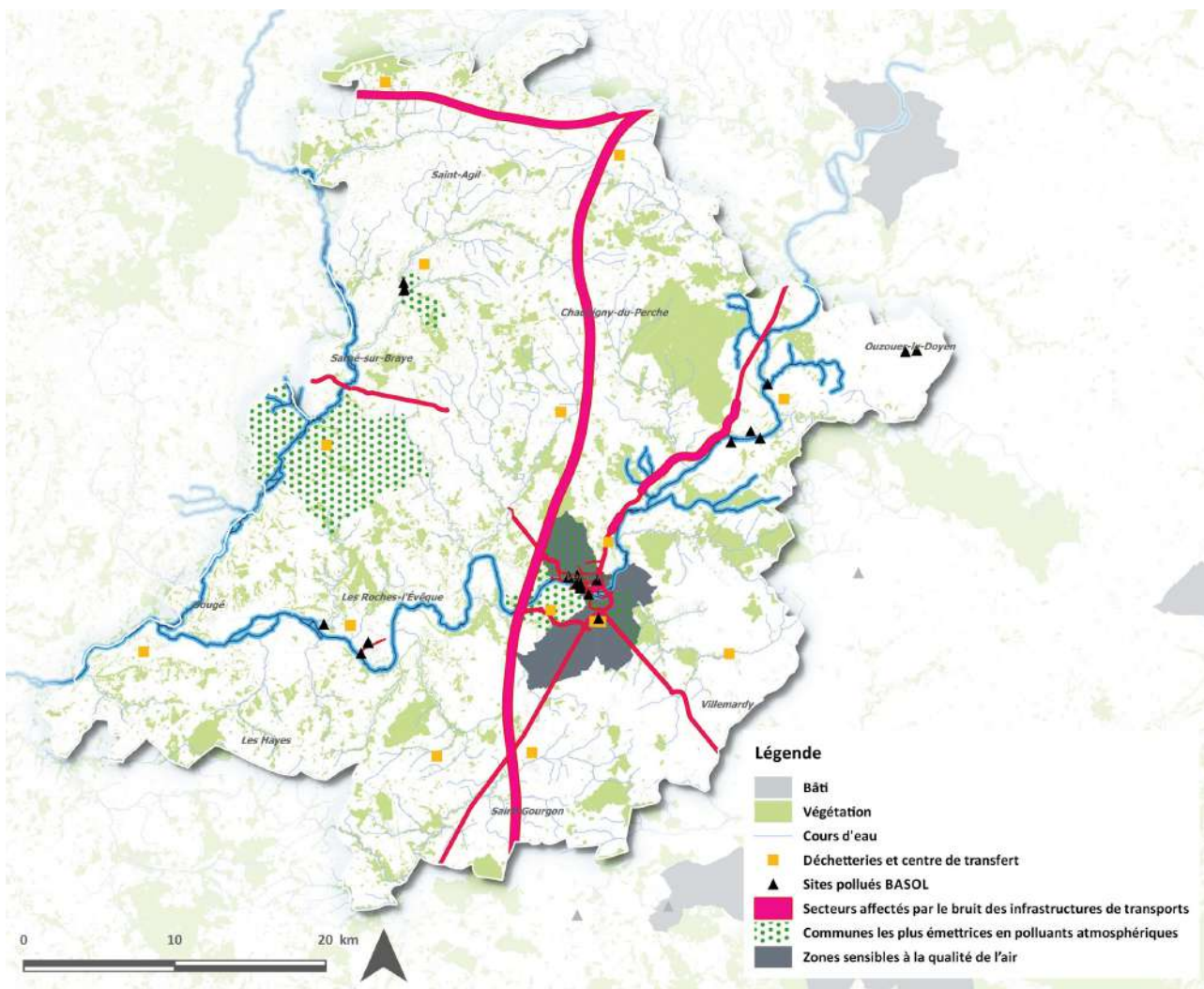
En matière de prévention des déchets, le territoire n'est couvert par aucun programme local de prévention des déchets. Rappelons que ces dispositifs, fixant des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, étaient prévus par la loi Grenelle 2 depuis 2010, et sont obligatoires à compter de septembre 2015, soit 3 mois après la parution du décret d'application du 10 juin 2015. Ils ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions de prévention qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, et sont élaborés par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages.

La prévention des déchets, qui permet de ne pas produire de déchets ou de limiter leur toxicité, est le meilleur moyen de réduire les impacts environnementaux. Elle doit donc être développée. Des actions de prévention sont toutefois mises en place par les différents syndicats. Ainsi, chacun des quatre syndicats est engagé dans des opérations de compostage domestique.

Le syndicat SMIRGEOMES, afin de réduire les tonnages, a développé progressivement sur l'ensemble de son territoire, depuis 2011, la redevance incitative. Ainsi, les bacs d'ordures ménagères résiduelles sont équipés de puces électroniques permettant l'enregistrement du nombre de levé par foyer.

NUISANCES ET POLLUTIONS – Synthèse et tendance évolutive

Enjeux vis-à-vis des nuisances et pollutions au droit des Territoires du Grand Vendômois (DDT Loir et Cher, DREAL Centre Val de Loire, SINOE; IDE Environnement)



Des nuisances et pollutions localisées

Le territoire présente une bonne qualité de l'air dans l'ensemble. L'analyse de l'évolution des teneurs en polluants atmosphériques sur le territoire entre 2010 et 2012 indique une baisse de l'ensemble des polluants atmosphériques, excepté les Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique. La commune de Vendôme et ses communes voisines présentent les teneurs en polluants les plus importantes.

Le territoire est caractérisé par vingt-cinq sites ou sols pollués recensés dans la base de données nationale BASOL et plus de 500 sites industriels ou de service en activité ou non recensés dans la base de données Basias. En cas de projet de construction ou de réhabilitation sur ces sites, il conviendra de veiller à l'absence de pollution. Le territoire est également concerné par des nuisances acoustiques en raison de la traversée du territoire par la route nationale RN 10, plusieurs routes départementales, deux voies ferrées.... Des mesures d'isolation acoustique s'appliquent au sein de secteurs affectés par le bruit définis par arrêté préfectoral.

En matière de gestion des déchets, quatre syndicats se partagent la compétence sur les communes des Territoires du Grand Vendômois. Un réseau de 14 déchetteries maille le territoire. Globalement, sur le territoire, les productions de déchets de chaque syndicat sont inférieures aux moyennes régionales et départementales et les taux de valorisation sont conformes aux objectifs du Grenelle de l'Environnement. Néanmoins, aucun plan de prévention local des déchets n'est approuvé sur le territoire en 2015.

La commune de Vendôme apparaît comme celle aux plus forts enjeux vis-à-vis des nuisances et pollutions.



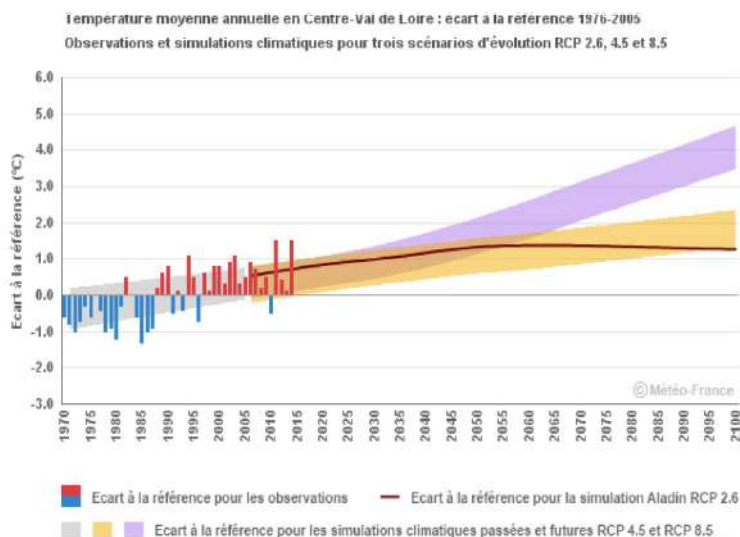
**CLIMAT ET GESTION DES
RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES**

Température et précipitations moyennes à Blois (1981-2010) (Infoclimat, Météo France)

	J	F	M	A	M	J	J
Températures (en °C)	4,3	5,0	8,0	10,2	14,2	17,3	19,6
Précipitations (en mm)	54,9	47,6	45,9	50,3	53,0	48,4	53,9

	A	S	O	N	D	Année
Températures (en °C)	19,7	16,0	12,3	7,4	4,4	11,5
Précipitations (en mm)	41,2	54,2	61,6	64,9	63,3	639,2

Température moyenne actuelle en Centre-Val-de-Loire (CESER Centre-Val-de-Loire, 38,3°C le matin...à l'ombre, S'adapter au changement climatique en région Centre-Val de Loire, Novembre 2015 ; <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur>)



Le changement climatique actuel

Le département du Loir et Cher se caractérise par un climat de type océanique dégradé.

Le département présente des hivers froids et des étés doux avec une température annuelle moyenne de 11,5°C. La pluviométrie est principalement marquée à l'automne avec une pluviométrie moyenne de 639 mm/an (contre 770 mm/an à l'échelle nationale). 46 jours par an sur la période ont été marqués par un vent de plus de 16 m/s.

La durée d'insolation est de 1744 heures par an en moyenne sur cette même période.

Le changement climatique est d'ores et déjà en marche. Ainsi, la température moyenne annuelle française a augmenté de 1°C au cours du 20ème siècle. L'année 2011, avec un écart de +1,8°C par rapport à la moyenne 1961-1990 est l'année la plus chaude de la série, battant le précédent record de 2003 (+1,7 °C).

Les modèles climatiques de Météo France prévoient un réchauffement en France compris entre 1,7 et 4°C (selon le scénario d'émissions envisagé) à l'horizon 2100 et accompagné d'une augmentation de la fréquence des événements extrêmes tels que les vagues de chaleur, les canicules et les périodes de sécheresses.

Les experts estiment ainsi que le nombre moyen de jours de gel passerait de 54 par an aujourd'hui à environ 25 d'ici 2100 et inversement le nombre moyen de jours de forte chaleur par an passerait de 9 aujourd'hui à une trentaine en 2085.

En matière de précipitations, les évolutions futures sont plus difficiles à prévoir. Néanmoins, les pluies hivernales devraient augmenter légèrement sur une grande partie du territoire national. En été, elles seront plus faibles, notamment dans le sud-ouest de la France.

La région Centre-Val-de-Loir s'inscrit dans ces évolutions climatiques.

Ces modifications du climat seront à l'origine de multiples impacts sur les territoires (augmentation des risques climatiques, recul du trait de côte...), sur les populations (augmentation des risques caniculaires et des maladies respiratoires...), sur les écosystèmes (perte de biodiversité, raréfaction et dégradation de la ressource en eau...) ainsi que sur les activités économiques (perte de rendement de l'agriculture, problèmes d'approvisionnement énergétique...), à long terme mais aussi dans un avenir plus proche.

S'il s'agit là d'enjeux dont les solutions comme les résultats se définissent à une échelle bien plus vaste que celle des Territoires du Grand Vendômois, les solutions d'adaptation au changement climatique à étudier passent par l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux, mais aussi par celle des populations (développement de la culture du risque, transition énergétique...).

Une prise de conscience collective

Suite à la prise de conscience de la part des politiques de la réalité du réchauffement climatique à l'issue du Sommet de la Terre de Rio en 1992, la Communauté Internationale a décidé d'intervenir afin de réduire les changements que cela pourrait engendrer.

La France a ainsi pris l'engagement en 2003 de diviser par un « facteur 4 » les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050. Cet objectif a été validé par le Grenelle de l'environnement en 2008 puis par le Grenelle II en 2010 qui instaurent et généralisent l'utilisation de différents outils permettant aux territoires de s'emparer de ces questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, tels que les Schémas Régionaux Climat Air Energie et les Plans Climat Energie Territoriaux dès lors obligatoires pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants (loi Grenelle II).

Plus récemment, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 18 août 2015, fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français. Cette loi vise à préparer la transition énergétique française, c'est-à-dire l'après-pétrole. Le nouveau modèle énergétique français devra être plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement.

Concrètement, cette loi fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50% le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Centre-Val de Loire

Le SRCAE de la région Centre-Val de Loire a été approuvé le 28 juin 2012. Il définit aux horizons 2020 et 2050 les sept orientations suivantes, déclinées en sous-orientations :

- Maîtriser les consommations et améliorer les performances énergétiques (2 sous-orientations)
- Promouvoir un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (4 sous-orientations)
- Un développement des énergies renouvelables ambitieux et respectueux des enjeux environnementaux (2 sous-orientations)
- Un développement de projets visant à améliorer la qualité de l'air (4 sous-orientations)
- Informer le public, faire évoluer les comportements (3 sous-orientations)
- Promouvoir l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, procédés et techniques propres et économes en ressources et en énergie (3 sous-orientations)
- Des filières performantes, des professionnels compétents (3 sous-orientations).

Objectifs du SRCAE de la région Centre-Val de Loire en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (SRCAE de la région Centre-Val de Loire, juin 2012)

	Objectifs en 2020		Objectifs en 2050	
	Consommation (en ktep)	Emissions de GES (kteqCO2)	Consommation (en ktep)	Emissions de GES (kteqCO2)
Bâtiment	-28,9%	-38,0%	-72,7%	-89,6%
Transports	18,7%	-20,0%	-29,5%	-69,8%
Economie	-12,6%	-15,0%	-41,2%	-70,7%
Total	-22,0%	-22,4%	-51,7%	-75,2%

Objectifs du SRCAE de la région Centre-Val de Loire en matière de production d'énergie renouvelable (SRCAE de la région Centre-Val de Loire, juin 2012)

	Objectifs de production en ktep	
	En 2020	En 2050
Bois-énergie	650	700
Méthanisation	80	300
Eolien	560	900
Géothermie	120	600
Solaire thermique	23	100
Solaire photovoltaïque	25	200
Hydraulique	12	12
Total	1470	2800

Objectifs sectoriels du PCER Centre-Val de Loire (PCER Centre-Val de Loire, 2011)

	Objectifs de réduction en 2020
Résidentiel	-45%
Tertiaire	-40%
Mobilité	-40%
Transport marchandises	-40%
Agriculture	-20%
Industrie	-35%
Déchets	-30%
Total (hors UTFC)	-35,6%

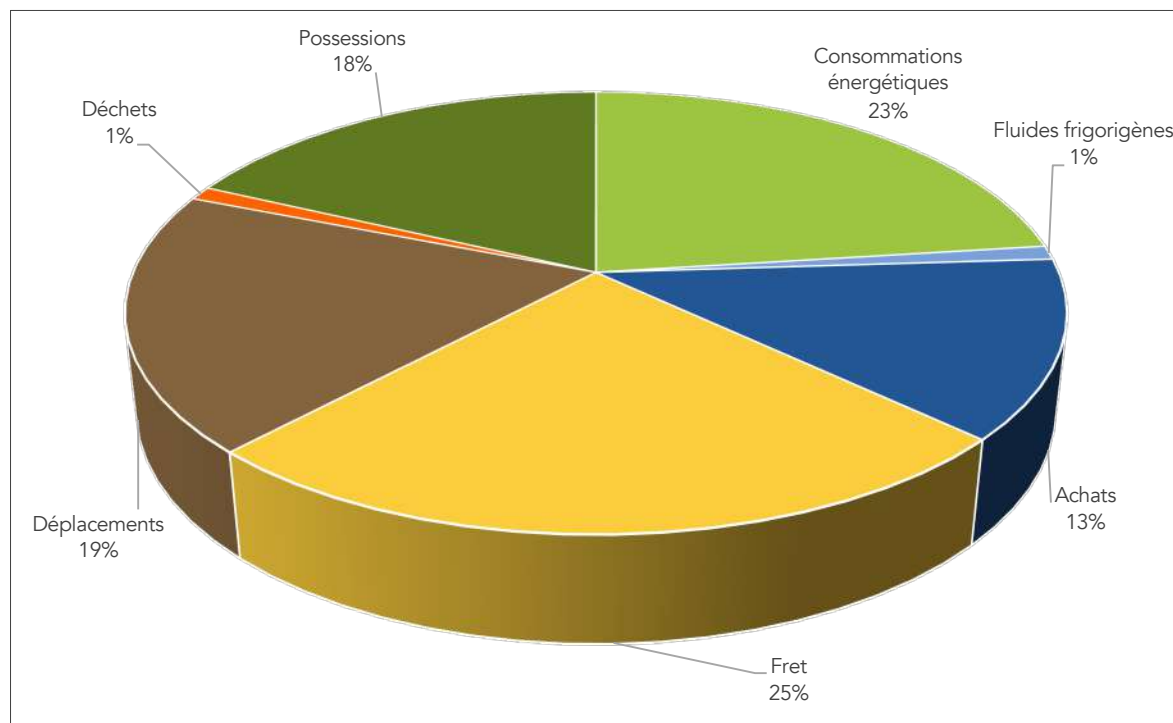
Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Centre-Val de Loire

A travers ces orientations, le SRCAE s'inscrit dans la ligne des objectifs européens et français en matière de lutte contre le changement climatique et d'efficacité énergétique (3 fois 20, facteur 4) avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire régional d'un facteur 4 en 2050. Le SRCAE définit également des objectifs quantitatifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire régional.

Le Plan Climat Energie Régional

En décembre 2011, les élus du Conseil régional ont voté le Plan Climat de la Région, annexe du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) qui fixe les orientations fondamentales du développement durables du territoire. Les élus régionaux, considérant la situation favorable de la région Centre-Val de Loire et y voyant une opportunité de développement économique et d'anticipation, proposent un objectif intermédiaire plus ambitieux que le « facteur 4 » d'une réduction de 40% dès 2020 sur la base 1990, soit 36% sur la base 2006. Des objectifs sectoriels ont ainsi été définis. Des fiches actions sont proposées dans le PCER pour atteindre les objectifs suivants. Elles sont regroupées selon six thématiques. : Des bâtiments économes et autonomes en énergies /Un territoire aménagé, qui optimise les déplacements et favorise les transports en commun et les modes doux /Des activités économiques sobres et peu émettrices / Informer, éduquer et investir dans la formation, la recherche et l'innovation / Exploiter notre potentiel d'énergies renouvelables / Patrimoine et Service ».

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du Conseil Départemental du Loir-et-Cher (PCET du Loir-et-Cher, décembre 2012)



Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Conseil Départemental du Loir-et-Cher

Approuvé en décembre 2012, le plan climat énergie territorial « Patrimoine et Service » du département du Loir-et-Cher met en évidence des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 35 000 teq CO₂ en 2010 avec comme premier émetteur le secteur du fret (cf. figure ci-contre).

Le Conseil Départemental s'est fixé les objectifs suivants :

- Réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, conformément aux objectifs européens (évitement de près de 7 129 teq CO₂) ;
- Réduction de 20% de la consommation d'énergie ;
- Atteindre une part de 20% d'énergie renouvelable dans les consommations énergétiques finales.

Trente actions ont ainsi été définies afin de permettre l'atteinte de ces objectifs. Elles sont regroupées selon les trois catégories suivantes :

- Volet émissions de gaz à effet de serre (sous-volets Bâtiments, Transports – Déplacements, Voirie et Achats) ;
- Volet énergies renouvelables ;
- Volet sensibilisation et autres actions.

Programme d'actions de l'Agenda 21 du Pays Vendômois (Syndicat Mixte du Pays Vendômois, Agenda 21 du Pays Vendômois, Mai 2010)

Orientation	Objectif	Action
Orientation 1 Faire face aux crises et préparer l'avenir	Objectif 1.1 Préserver la qualité des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Agir sur la qualité des eaux et la régulation des eaux de surface • Sensibiliser à la gestion de la biodiversité et soutenir les pratiques de gestion respectueuses de l'environnement • Réaliser un inventaire des ressources naturelles pour une déclinaison locale du schéma régional des corridors écologiques
	Objectif 1.2 Impulser de nouveaux marchés suite au Grenelle de l'Environnement et adapter l'économie locale, l'emploi et les formations aux évolutions à venir	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la structuration des filières éco-énergétiques • Expérimenter un conseil en énergie auprès des collectivités du Vendômois • Recréer une agriculture diversifiée • Développer des dispositifs permettant de rapprocher les producteurs locaux et les consommateurs • Professionnaliser et coordonner l'action touristique en Vendômois • Améliorer l'offre foncière et immobilière communautaire de proximité • Soutenir la mise en place d'une ORAC orientée sur des pratiques plus économes en énergie, respectueuses de l'environnement et solidaires
	Objectif 1.3 Renforcer le partenariat collectivités / entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la veille économique et l'innovation • Renforcer les aides matérielles et/ou d'accompagnement à la transmission/reprise, aux ressources humaines et aux nouvelles compétences

Orientation	Objectif	Action
Orientation 2 Promouvoir un aménagement du territoire créateur de nouvelles solidarités	Objectif 2.1 Faciliter l'accès aux services, à la santé et à la culture	<ul style="list-style-type: none"> • Mailler le territoire en équipements communautaires de services, de loisirs culturels et en commerces • Améliorer les dispositifs d'accès aux soins et à la prévention
	Objectif 2.2 Améliorer la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accessibilité et les transports alternatifs
	Objectif 2.3 Promouvoir un urbanisme responsable qui tienne compte des spécificités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager de nouvelles voies d'urbanisme responsable • Sensibiliser à la mise en place de documents d'urbanisme intégrant les mutations de la société • Soutenir la performance énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public • Favoriser la construction de logements adaptés pour les jeunes à proximité des zones d'emploi et pour les personnes âgées et/ou handicapées • Réaliser un Plan Climat
Objectif transversal Sensibilisation et communication		<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un plan de communication Agenda 21 et évaluer

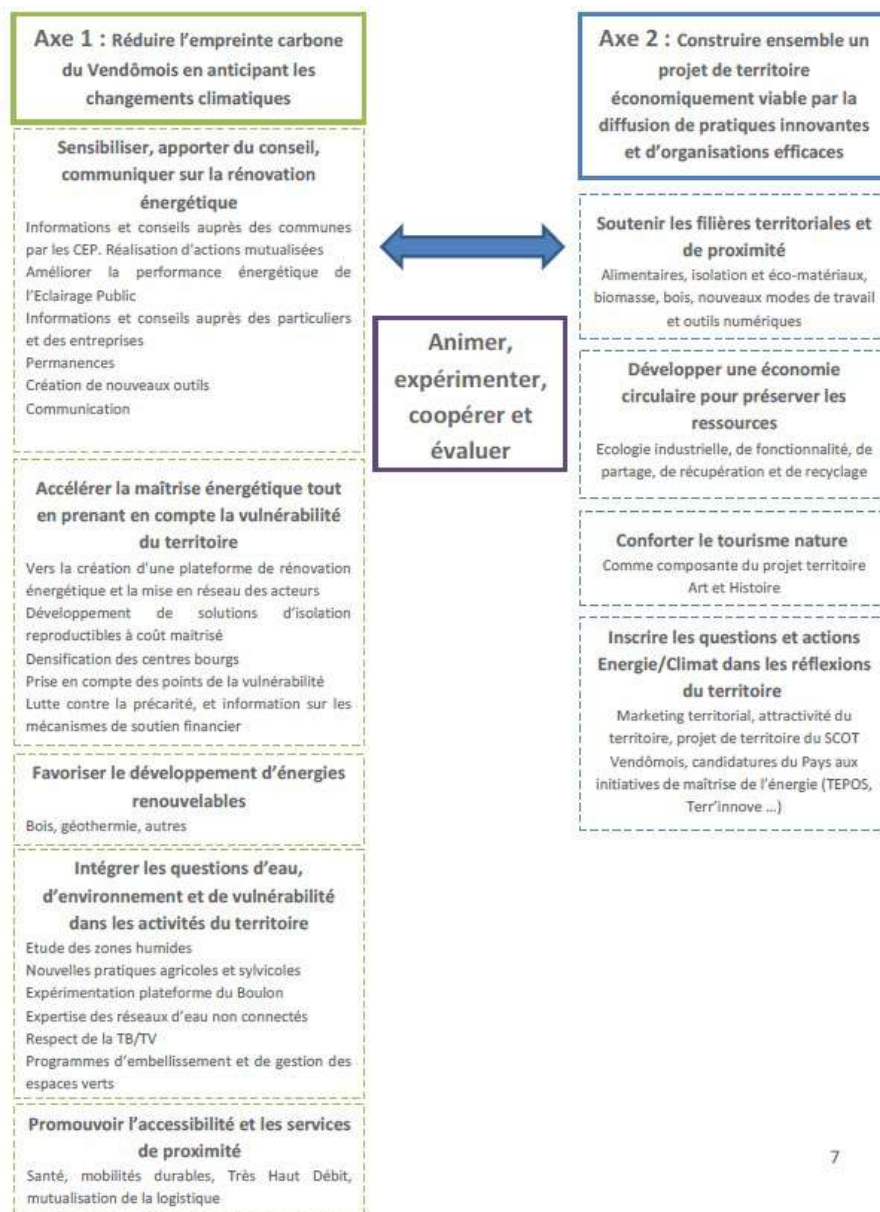
L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial du Pays Vendômois

Le Pays Vendômois s'est lancé en 2008 dans l'élaboration d'un Agenda 21 à l'échelle de son territoire. Celui-ci a été approuvé en mai 2010. Le diagnostic réalisé sur le territoire, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a permis de dégager trois enjeux pour le territoire :

- Maîtriser les consommations énergétiques;
- Préserver la ressource en eau et les paysages ;
- Promouvoir un aménagement solidaire et de proximité.

Afin de répondre à ces trois enjeux, les élus du Pays ont élaboré une stratégie politique reposant sur deux orientations, six objectifs et vingt-et-une actions.(cf. tableau ci-contre).

Synthèse du plan d'actions 2015-2020 du PCET du Pays Vendômois (Syndicat Mixte du Pays Vendômois, Agenda 21 du Pays Vendômois, Mai 2010)



L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial du Pays Vendômois

Une des actions de cet Agenda 21 était de réaliser un Plan Climat Energie Territorial à l'échelle du Pays Vendômois. C'est pourquoi, le territoire a lancé, dans la continuité de son Agenda 21, cette démarche qui a permis d'approuver un plan d'actions spécifique aux enjeux énergétiques et climatiques en 2015.

Suite à une phase de diagnostic ayant pour but de mettre en évidence les émissions de gaz à effet de serre du territoire ainsi que la vulnérabilité du territoire au changement climatique, trois grandes orientations opérationnelles ont été mises en exergue :

- Optimiser la gestion des ressources ;
- Passer à l'acte concernant l'énergie ;
- Organiser l'espace, les mobilités et les circuits de proximité.

Le programme d'actions 2015-2020 de ce PCET s'articule autour de deux axes stratégiques associant chacun des opérations d'atténuation ou d'adaptation du/au changement climatique. Il est présenté ci-contre.

CLIMAT ET GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES – Production énergétique

Productions énergétiques en région Centre-Val de Loire entre 2008 et 2015 (OREGES Centre-Val de Loire, Tableau de bord régional, 2017)

	2008	2010	2012	2014	2015
Extraction de pétrole (en ktep)	44,3	40,7	38,7	40,7	48,9
Production d'électricité (en GWh)	79 562	75 166	84 046	80 527	82 243
Dont nucléaire (en GWh)	77 701	72 878	81 691	77 871	79 281
Dont thermique fossile (gaz et produits pétroliers) (en GWh)	743	803	595	277	282
Dont déchets (part non renouvelable) (en GWh)	85	98	105	103	100
Production d'électricité à partir de source renouvelable (en GWh)	1033	1387	1657	2123	2580
Dont éolien	758	1094	1261	1626	1928
Dont solaire	1	11	126	198	234
Dont hydraulique	189	153	118	138	99
Dont déchets (part renouvelable)	85	98	105	103	100
Dont biogaz	NC	31	47	58	78
Dont bois-énergie	0	0	0	NC	142
Production d'énergie thermique à partir de source renouvelable (en ktep)	363,6	430,1	414,4	399,6	429,1
Dont bois (en ktep)	355,4	419,5	400,4	382,2	409
Dont solaire (en ktep)	0,8	1,1	1,4	1,6	1,6
Dont géothermie(en ktep)	5,0	5,9	7,9	8,6	8,9
Dont déchets (part renouvelable)	2,4	3,4	3,7	3,0	3,9
Dont biogaz (en ktep)	NC	0,6	1,3	4,4	5,7

Une production énergétique régionale essentiellement d'origine nucléaire

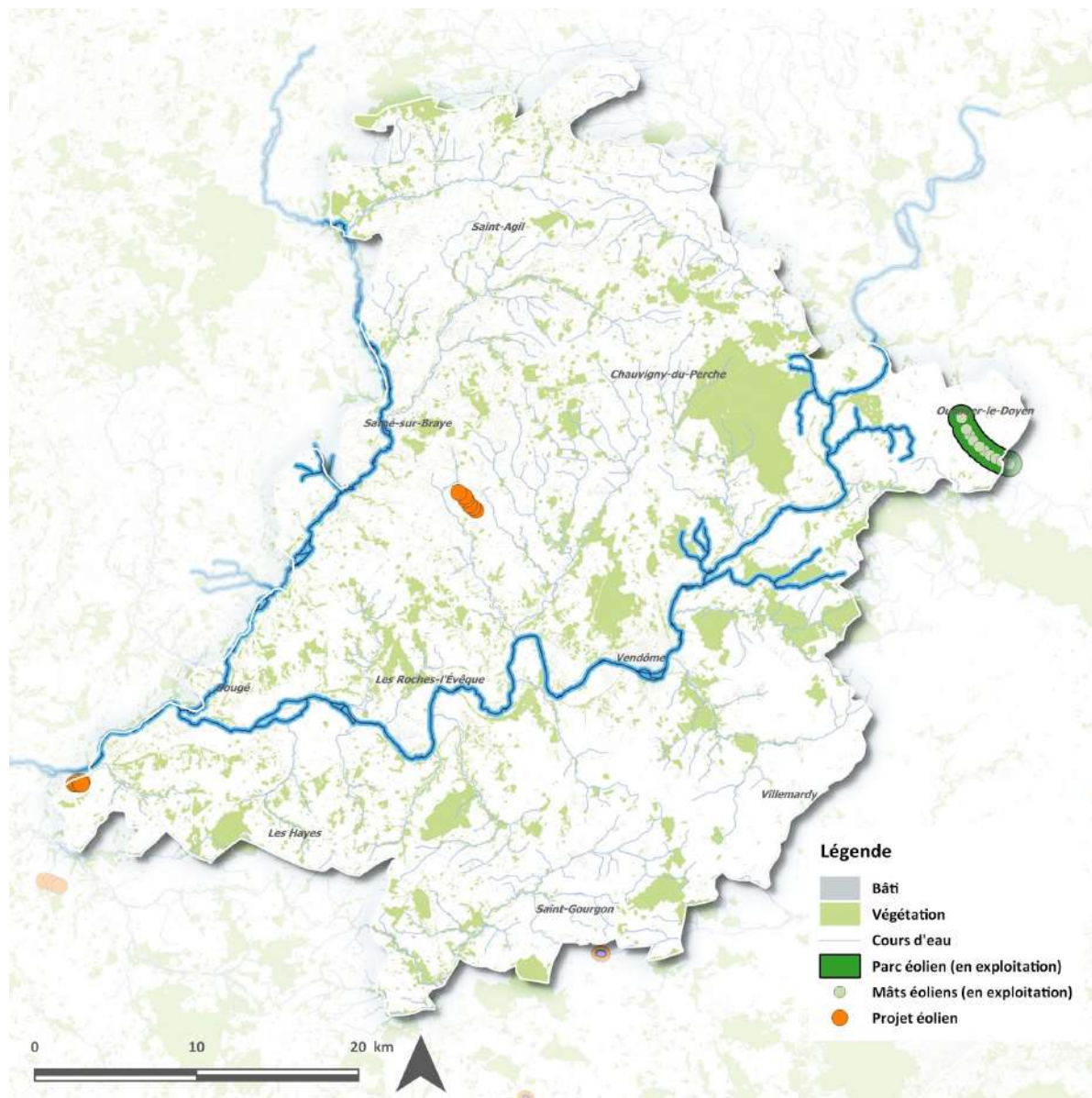
La production d'énergie primaire en région Centre-Val de Loire est d'environ 87 230 GWh en 2015 dont 7570 GWh à partir de sources renouvelables.

La production électrique est essentiellement assurée par des centrales nucléaires. Il en existe quatre sur la région Centre-Val de Loire : Belleville-sur-Loire (18), Chinon (37), Saint-Laurent-des-Eaux (41) et Dampierre-en-Burly (45). Il existe également à l'échelle régionale une production de pétrole stable depuis une dizaine d'années. Celle-ci est issue de l'exploitation dans le Loiret des réserves du néocomien.

Dans le département du Loir-et-Cher, la production d'électricité issue de sources renouvelables est évaluée à 72 MWh en 2015, représentée par l'éolien (63,2% du total), le solaire (34,1%), le biogaz (2,1%) et l'hydraulique (0,6%).

CLIMAT ET GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES – Production énergétique

Mâts éoliens en fonctionnement et en projet au droit des Territoires du Grand Vendômois (DREAL Centre-Val de Loire, IDE Environnement)



Une production énergétique locale tournée vers les énergies renouvelables

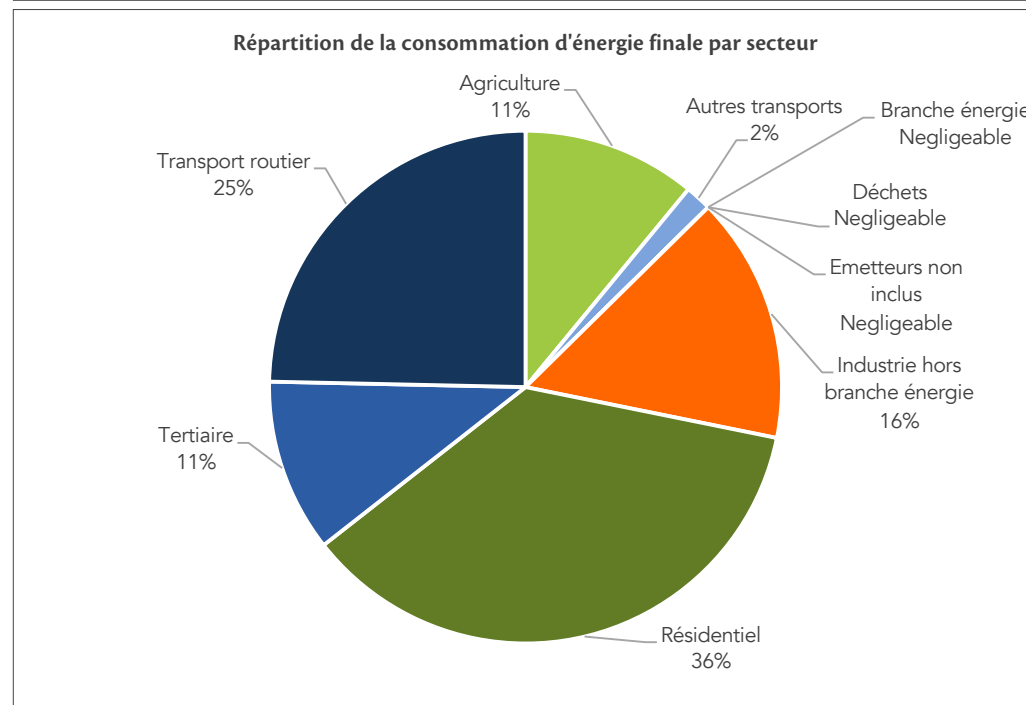
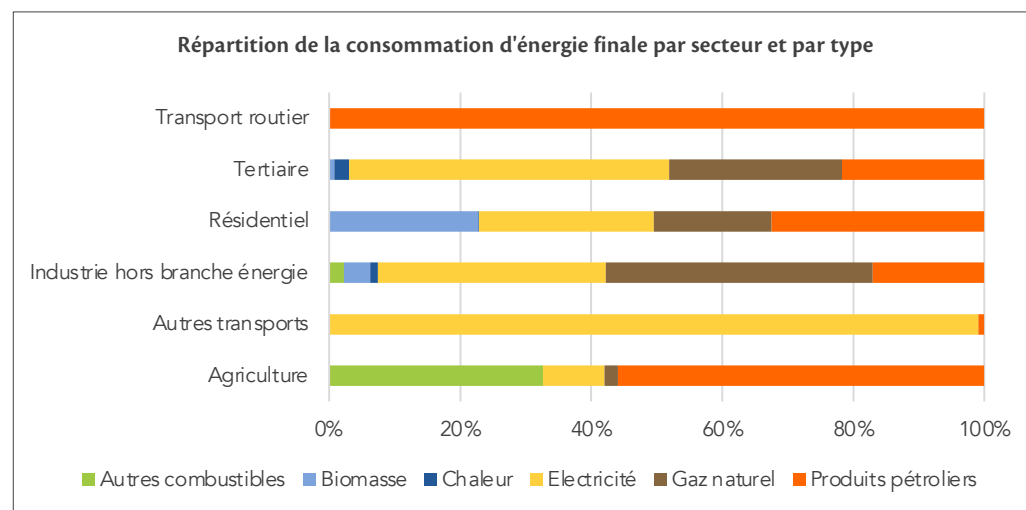
A l'échelle des Territoires du Grand Vendômois, on recense :

- Une dizaine de chaufferies bois et un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois sur la commune de Mondoubleau (1000 kW) ;
- Une usine de méthanisation sur la commune de Renay (0,15 MW) ainsi qu'une installation de méthanisation privée sur la commune d'Epuisay (0,19 MW) ; deux autres méthaniseurs sont localisés sur les communes de Savigny sur Bray et Saint Martin des Bois ;
- Plus de 555 installations solaires photovoltaïques pour une puissance installée de 9,1 MW ;
- Cinq installations géothermiques sur nappe assistée par pompe à chaleur sur les communes d'Azé (Foyer Adulte Handicapés Mentaux), Tréhet (salle des fêtes) et Vendôme (crèche, résidence HLM et bâtiments d'hébergement pour personnes handicapées) ;
- Plusieurs installations hydroélectriques pour une puissance installée de 0,26 MW sur l'étang de Lignièrès (0,20 MW), au moulin de Varenne à Naveil (0,03 MW), au sein de Couture sur Loir (132 MW) et au moulin de la Plaine à Trôo (0,03 MW) ;
- Deux parcs éoliens construits en décembre 2006 pour une puissance installée de 23,65 MW : parcs éoliens Les Mardeaux (5 mâts) et des Pénages (5 mâts) sur la commune de Moisy. En outre, deux autres projets de parcs éoliens existent sur le territoire : parc éolien d'Epuisay (6 mâts) et parc éolien de Villedieu-le-Château (7 mâts).

De plus, une des orientations du PCET consiste à valoriser la filière bois-plaquettes. Cette filière permettait ainsi de valoriser les copeaux produits lors de l'élagage en bord de route des haies bocagères... Il s'agit de la valorisation économique des haies bocagère du Perche afin d'en encourager le maintien et l'entretien, voir la création....

CLIMAT ET GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES – Consommation énergétique

Consommations d'énergie finale en 2012 à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018)



Une grande part du résidentiel dans la consommation énergétique finale

La consommation d'énergie finale en région Centre-Val de Loire s'établit en 2015 à 67 284 GWh. Les principales sources de consommations énergétiques sont liées à l'utilisation de produits pétroliers (46%) suivi de l'électricité (26%) et du gaz naturel (20%). Les principaux secteurs consommateurs d'énergie en région Centre-Val de Loire sont, en 2015, le résidentiel/tertiaire (44%) et les transports (34%).

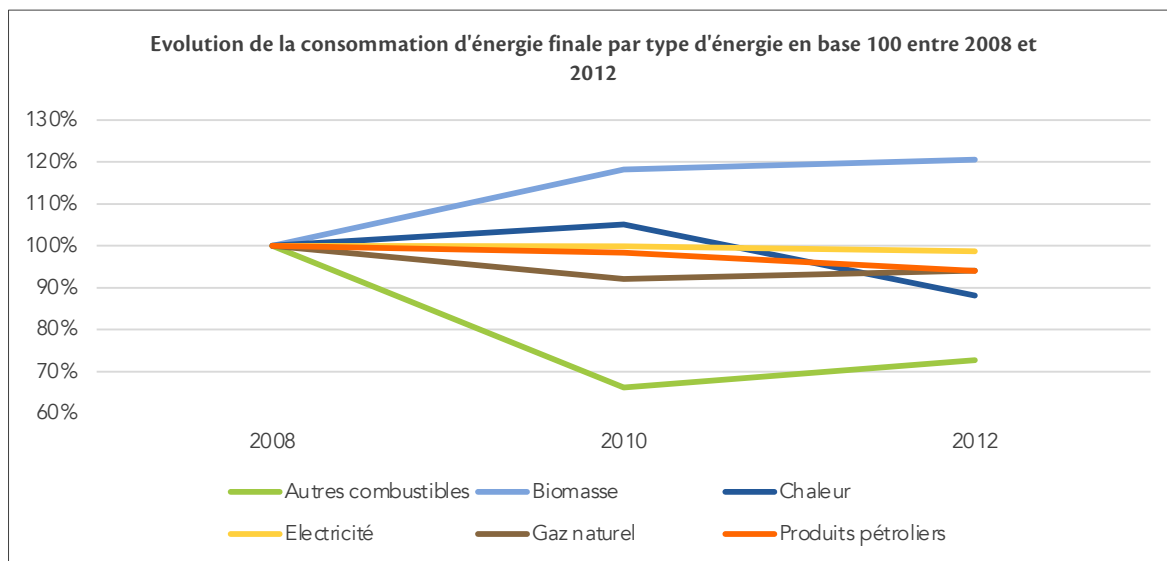
La consommation d'énergie finale a diminué de 10% depuis 2008, après une hausse de 15% entre 1990 et 2008.

L'association Lig'Air, en partenariat avec la DREAL Centre-Val de Loire, l'ADEME et l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) Centre-Val de Loire, a réalisé des diagnostics air-énergie-climat pour les 126 intercommunalités de la région Centre-Val de Loire, les six départements et la Région. Ces fiches rassemblent les données les plus récentes caractérisant les territoires notamment en termes de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques.

A l'échelle des Territoires du Grand Vendômois, environ 179 047 tep ont été consommées sur le territoire en 2012. Le secteur résidentiel est le principal poste énergétique du territoire (36% des consommations énergétiques). Les produits pétroliers et l'électricité constituent les deux principales sources de consommations énergétiques avec respectivement 48% et 23% des consommations. La biomasse représente 9% des consommations d'énergie finale du territoire et est principalement utilisée dans le secteur résidentiel.

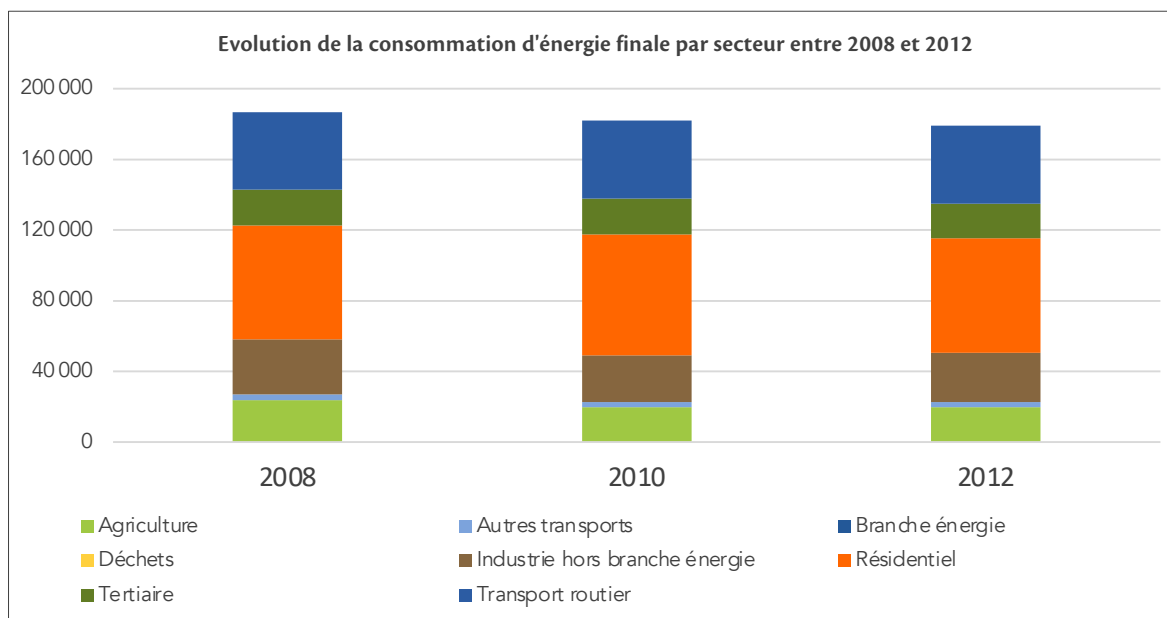
CLIMAT ET GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES – Consommation énergétique

Evolution des consommations d'énergie finale à l'échelle des Territoires du Grand Vendômois (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Février 2018)



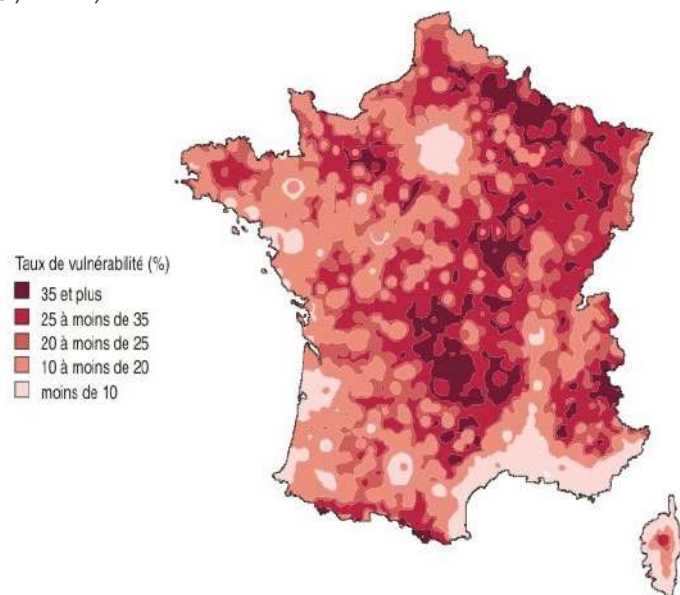
Une consommation énergétique finale en baisse sur le territoire du Grand Vendômois

Depuis 2008, les consommations d'énergie finale sont en baisse sur le territoire. Seules les consommations de bois progressent (+21%). Les plus fortes diminutions de consommations apparaissent dans le secteur agricole (-17%), suivi de l'industrie (-11%).

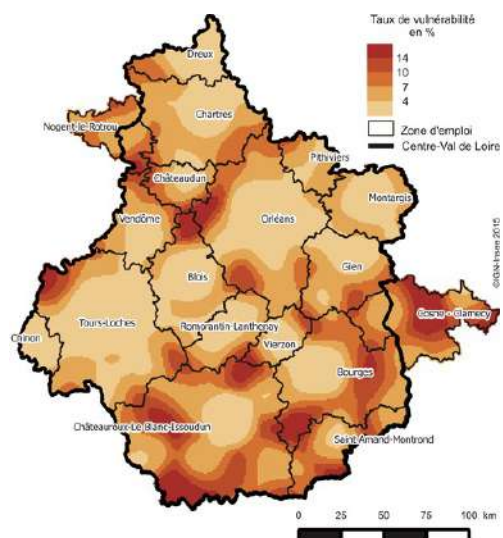


CLIMAT ET GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES – La précarité énergétique

Part des ménages vulnérables (Insee, RP, ERFS et RDL de 2008 ; SOeS ; ANAH)



Vulnérabilité énergétique liée au logement et aux déplacements en région Centre-Val de Loire (Insee, 300 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique en Centre-Val de Loire, 2016)



La précarité énergétique, un enjeu financier, technique, sanitaire, social, sécuritaire et environnemental

Au-delà de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation au changement climatique, il est également nécessaire de se préparer à la transition énergétique.

Le principal aléa de cette transition est la volatilité du prix des énergies. Particulièrement marquée depuis 2008, elle a des impacts importants sur les différents acteurs territoriaux. Leur vulnérabilité dépend en grande partie de leur niveau de dépendance aux différentes énergies. Ces pressions peuvent aboutir à des situations de précarité énergétique.

Selon la loi Besson du 31 mai 1990, « est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Le taux d'effort énergétique désigne la part des revenus disponibles d'un ménage consacrée à une dépense énergétique (logement et/ou mobilité). Lorsqu'il dépasse 10% pour le logement ou 15% pour le logement et la mobilité, le ménage est considéré en situation de vulnérabilité énergétique.

Selon une étude de l'ADEME en 2006, les 20% de ménages les plus pauvres consacrent à

l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20% les plus riches (cf. histogramme). La précarité énergétique accable donc les ménages les plus pauvres deux fois. Les logements occupés par ces derniers sont souvent l'objet d'une mauvaise performance thermique, avec des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire vétustes, augmentant leurs factures.

La précarité énergétique entraîne de ce fait de nombreux impacts dont les conséquences se traduisent sur le plan financier, technique, sanitaire, social, sécuritaire et environnemental.

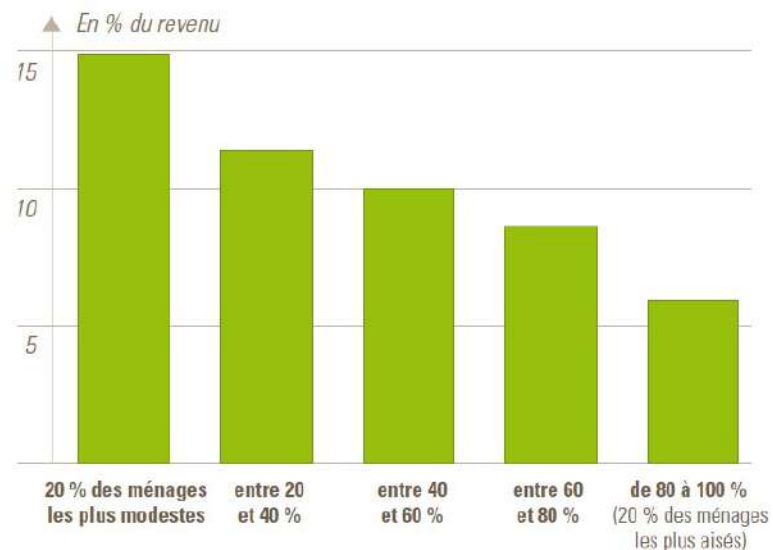
Plus récemment, l'INSEE, dans une publication parue en janvier 2015, estime que près de 14,6% des ménages en France métropolitaine sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leur logement.

En région Centre-Val de Loire, 300 000 ménages sont potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique.

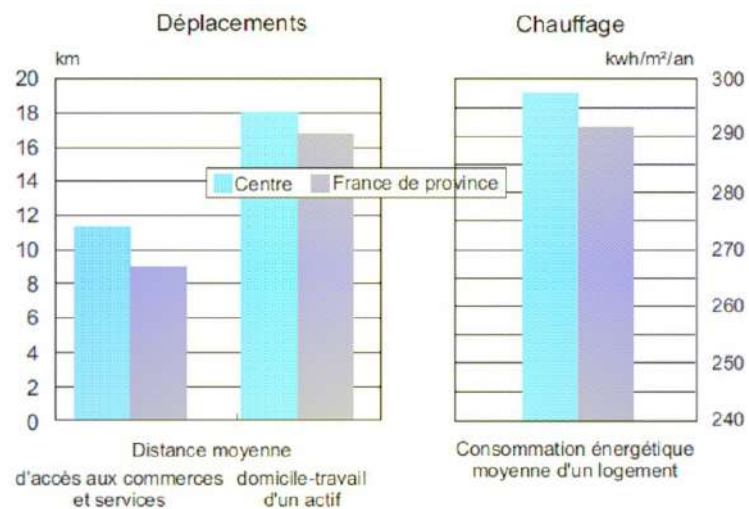
En Centre-Val de Loire, 3,4 % des ménages cumulent les deux types de vulnérabilité énergétique. Ce taux est comparable à celui de la France de province (3,1 %). Ce sont donc 37 500 ménages de la région qui se trouvent dans une telle situation.

Les ménages résidant dans les grandes communes sont moins impactés par la double vulnérabilité que ceux vivant en milieu rural, comme représenté sur la figure et le graphique en page suivante.

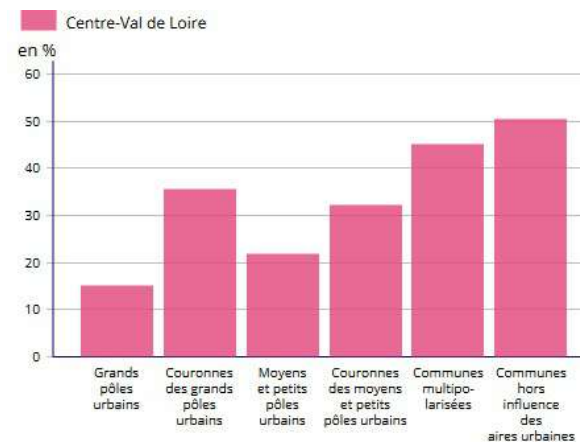
Poids des dépenses énergétiques dans le budget des ménages français
(ADEME, INSEE – Enquête Budget des ménages, 2006)



Consommations énergétiques des ménages de la région Centre-Val de Loire (INSEE, La vulnérabilité énergétique en région Centre, Février 2013)

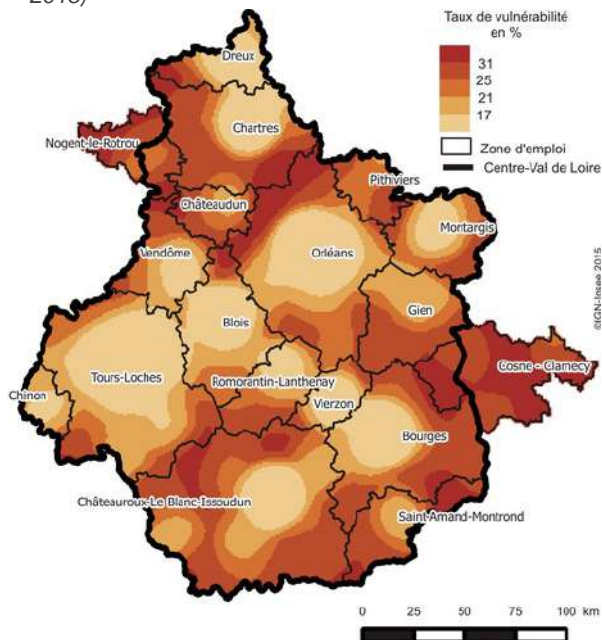


Augmentation de la vulnérabilité énergétique avec l'éloignement des pôles urbains (Insee, 300 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique en Centre-Val de Loire, 2016)

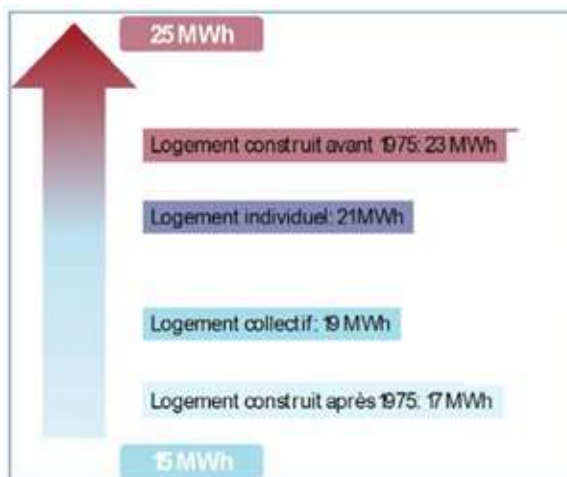


Note de lecture : en Centre-Val de Loire, 15,1 % des ménages qui résident au sein de grands pôles urbains sont vulnérables face à leurs dépenses énergétiques liées à leurs déplacements ou à leur logement.

Vulnérabilité énergétique liée au logement en région Centre-Val de Loire (Insee, 300 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique en Centre-Val de Loire, 2016)



Consommations moyennes d'énergie par type de logement (Etude DREAL, Explicit, 2011)



Une précarité résidentielle importante

En Centre-Val de Loire, 185 000 ménages, soit 16,9% d'entre eux, consacrent plus de 8% de leur budget au chauffage de leur logement ou de l'eau sanitaire. L'éloignement du pôle urbain influe sur ce taux de vulnérabilité.

Certaines caractéristiques propres au logement, comme son mode de chauffage, son ancienneté ou sa surface, engendrent un surcroît de dépenses susceptible d'exposer ses occupants à la précarité énergétique « résidentielle ». Notamment, la date de construction du bâti influe sur ses consommations d'énergie du fait des réglementations thermiques successives et les logements achevés à partir de 1975 affichent des performances thermiques meilleures que le parc plus ancien. Cependant, certaines techniques constructives (traditionnelles par exemple) et actions de rénovations permettent d'améliorer les performances thermiques de logements anciens.

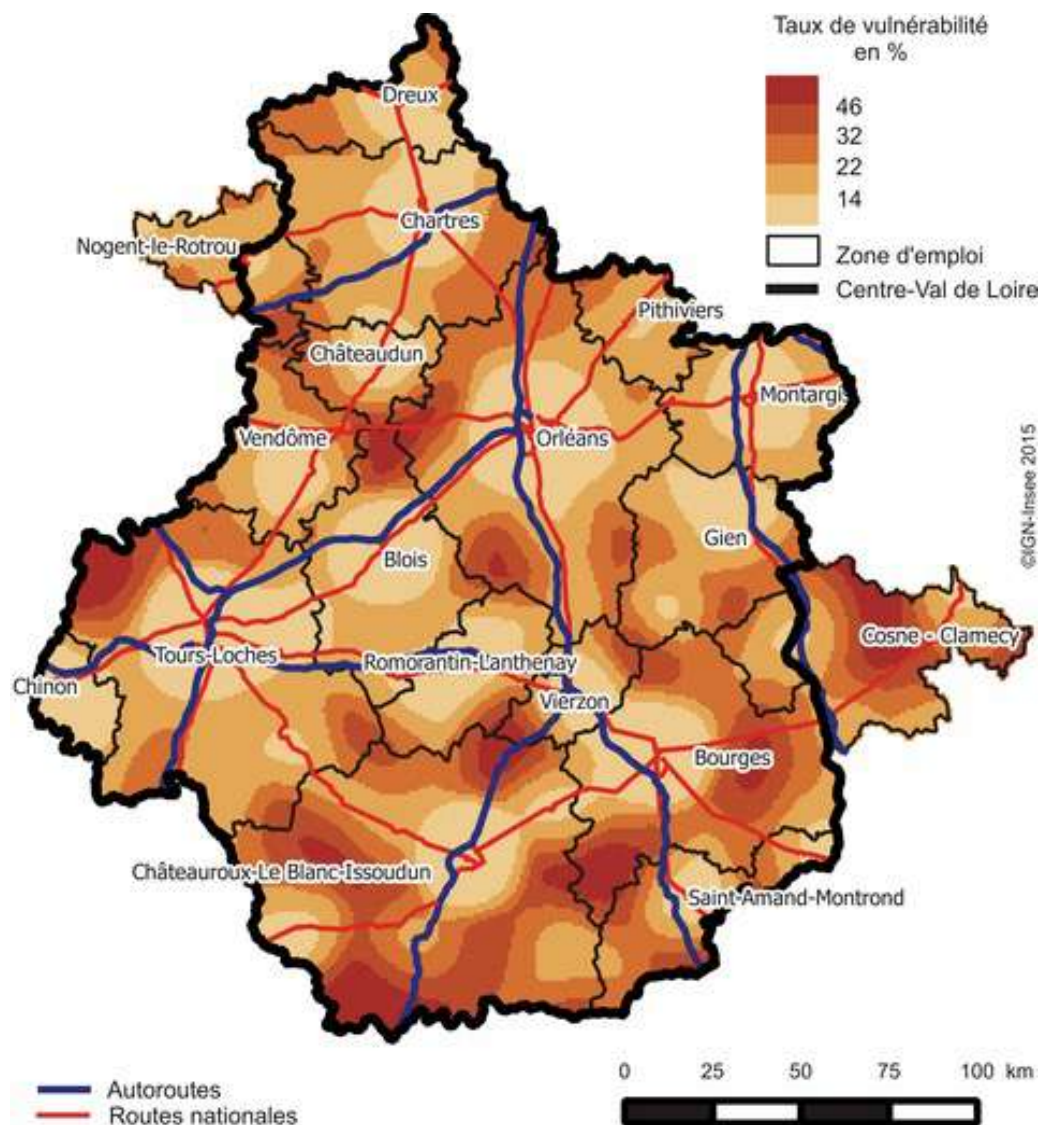
Au sein du territoire du SCoT, entre 40 et 60% de la surface des logements ont été construits avant 1975 (soit avant toute réglementation thermique) selon l'intercommunalité considérée. Plus de 50% de cette consommation liée au chauffage est liée aux logements construits avant 1949.

Ainsi, il semble primordial de prendre en compte les enjeux liés à la précarité énergétique et de faire de la réhabilitation du bâti existant, ainsi que de l'accompagnement dans les démarches de rénovation énergétique une priorité.

Répartition des surfaces de logements du territoire et des consommations d'énergie finale pour les besoins du chauffage par année de construction (Lig'Air, DREAL Centre-Val de Loire, Atlas transversal Climat-Air-Energie, Octobre 2017)

	CA. Territoires Vendômois		CC. Collines du Perche		CC. Perche et Haut Vendômois	
	Surface des logements	Consommations liées au chauffage	Surface des logements	Consommations liées au chauffage	Surface des logements	Consommations liées au chauffage
Avant 1949	40%	51%	60%	66%	53%	60%
De 1949 à 1974	20%	17%	10%	10%	16%	15%
De 1975 à 1981	11%	10%	9%	9%	11%	10%
De 1982 à 1989	9%	7%	6%	6%	7%	6%
De 1990 à 1998	7%	5%	4%	3%	3%	3%
Après 1999	14%	10%	10%	7%	10%	6%

Vulnérabilité énergétique liée aux déplacements en région Centre-Val de Loire (Insee, 300 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique en Centre-Val de Loire, 2016)



Une précarité « carburant » dans la moyenne

A la précarité énergétique pour le logement s'ajoute la précarité énergétique pour le transport, caractérisée par la difficulté des ménages concernés de payer le carburant nécessaire pour se rapprocher des pôles urbains où est concentré l'emploi.

En Centre-Val de Loire, région peu densément peuplée, les ménages doivent potentiellement parcourir une distance assez importante pour se rendre sur leur lieu de travail ou accéder à des équipements et services.

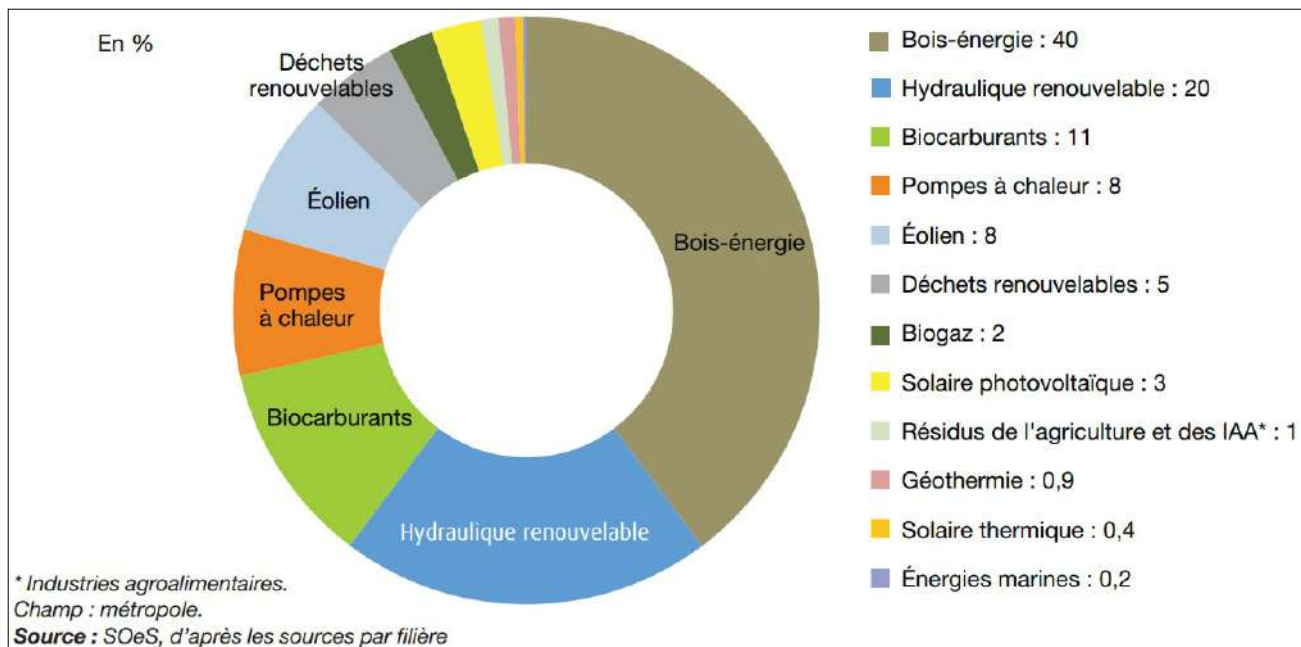
Si la vulnérabilité énergétique « résidentielle » se concentre chez les ménages les plus pauvres, la vulnérabilité « carburant » se diffuse davantage chez les ménages aux revenus plus élevés. En effet, le critère « déplacements » apparaît plus sensible en Centre-Val de Loire que le critère « logement ».

Ainsi, dans la région, 151 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique du fait de leurs déplacements, c'est-à-dire que 13,9 % des ménages consacrent plus de 4,5 % de leur budget en carburant. Ce taux est supérieur de deux points à celui de la France hors Île-de-France (11,8 %). Ces ménages dépensent chaque année en moyenne 1 190 euros de carburant pour leurs déplacements, soit 100 euros de plus que la moyenne des ménages de la France hors Île-de-France.

Habiter au sein d'un pôle urbain, à proximité des sites d'emplois et des services, préserve en partie de la vulnérabilité liée aux dépenses en carburant.

Les Territoires du Grand Vendômois présentent ainsi une vulnérabilité « carburant » dans la moyenne régionale.

Part de chaque filière dans la production primaire d'énergies renouvelables en 2015 en France (SOeS)



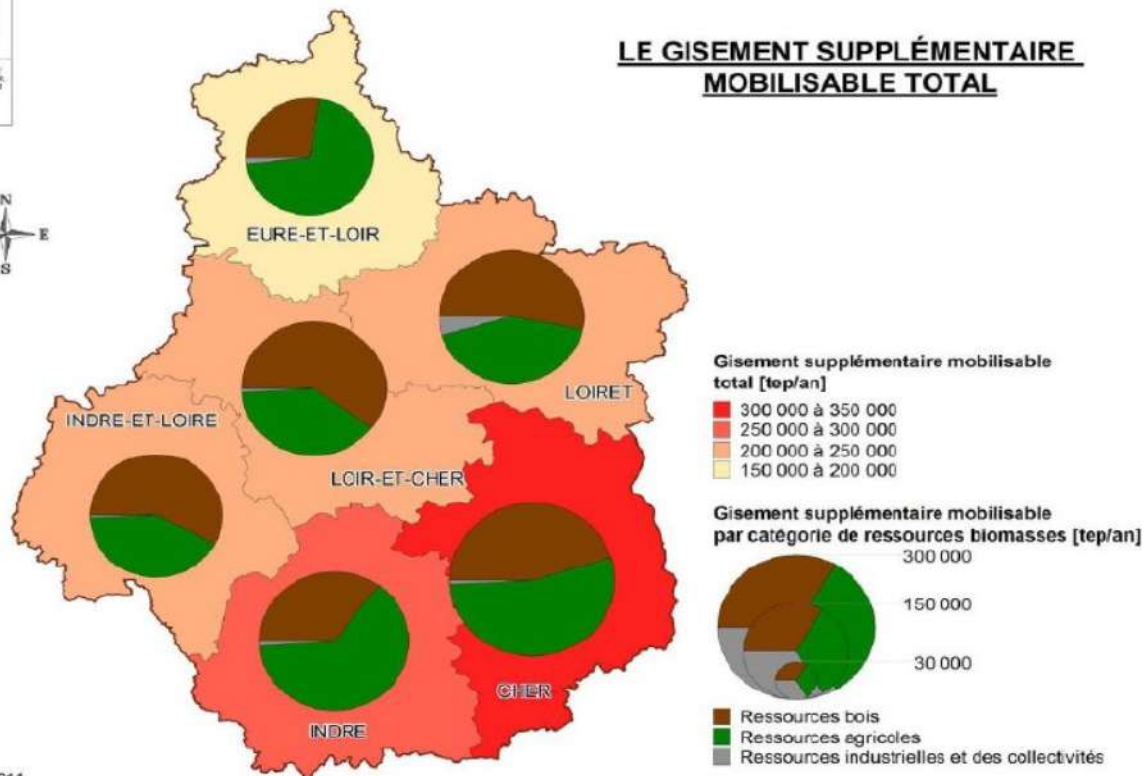
Un fort potentiel général de développement des Energies Renouvelables (ENR)

Après les accords du protocole de Kyoto (ratifié en 1997, mis en œuvre en 2005), l'Union européenne s'est engagée au développement des énergies renouvelables dans l'objectif de porter à 23% la part de production d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie.

En Région Centre-Val de Loire, en 2014, la production d'énergie d'origine renouvelable atteint 6 925 GWh dont 67% sous forme de chaleur et 33% sous forme d'électricité. Le chauffage au bois individuel représente 78% de la chaleur renouvelable produite et l'éolien représente 71% de l'électricité renouvelable produite.

De par son contexte géographique et climatique, les Territoires du Grand Vendômois bénéficient de ressources énergétiques variées (air, biomasse, bois, eau, déchets) et en quantité non négligeable qui pourraient être mobilisées pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et aux territoires extérieurs.

Gisement supplémentaire mobilisable pour la méthanisation en région Centre-Val de Loire (DDT Indre, La méthanisation dans l'Indre, pourquoi pas vous ?, juin 2012)



LXENNE© - 2011

Un fort potentiel de la biomasse sur le territoire du Grand Vendômois

La biomasse regroupe l'ensemble des matières organiques d'origine végétale ou animale pouvant devenir des sources d'énergie. La biomasse correspond à la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture (y compris les substances végétales et animales), des produits, déchets et résidus provenant de la sylviculture et des industries connexes et des déchets et résidus végétaux de l'industrie (bois, issu de l'exploitation forestière, déchets organiques des industries agro-alimentaires...).

Le pouvoir calorifique de cette matière organique peut servir à produire de l'électricité à partir de procédés thermiques (pyrolyse, gazéification, combustion directe) ou biochimiques (digestion anaérobie ou méthanisation).

Le département du Loir-et-Cher dispose d'un bon gisement qui peut être mobilisé afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux de développement de cette énergie. En effet, la ressource biomasse mobilisable dans le département est estimée entre 200 000 et 250 000 tep/an dont 65% de ressources bois.

Des acteurs locaux mobilisés pour le développement de l'énergie « biomasse »

Au sein du département du Loir-et-Cher, des acteurs se mobilisent pour le développement de la filière bois-énergie. Ainsi, l'association Bois Energie 41 assure, sur le territoire départemental, le rôle de relai autour de cinq axes majeurs:

- Axe 1 : Réunir les acteurs de la filière bois-énergie Loir-et-Cherienne ;
- Axe 2 : Etablir des coopérations entre les différents territoires du département ;
- Axe 3 : Promouvoir le bois énergie comme combustible local et renouvelable mais également comme outil de dynamisation de la filière forêt bois (et en particulier en matière de sylviculture) ;
- Axe 4 : Initier (Etude prospective, Information, Communication,...) et accompagner (Analyse d'opportunité, Conseil, Suivi,...) les projets de chaufferies automatiques au bois auprès de divers maîtres d'ouvrages potentiels (particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs, établissements de santé et de tourisme) ;
- Axe 5 : Aboutir à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement en combustible bois adapté au chauffage automatique (circuits courts).

En outre, la société CUMA Bois Déchiquetage 41 a été créée en 2007 sur le territoire. Cette coopérative d'utilisation de matériels agricoles, située au Temple, s'est lancée dans la récolte des bois de haies et leur transformation en plaquettes forestières permettant l'alimentation de chaudières à bois. La commercialisation des plaquettes est, par ailleurs, réalisée par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bois Energie Centre.

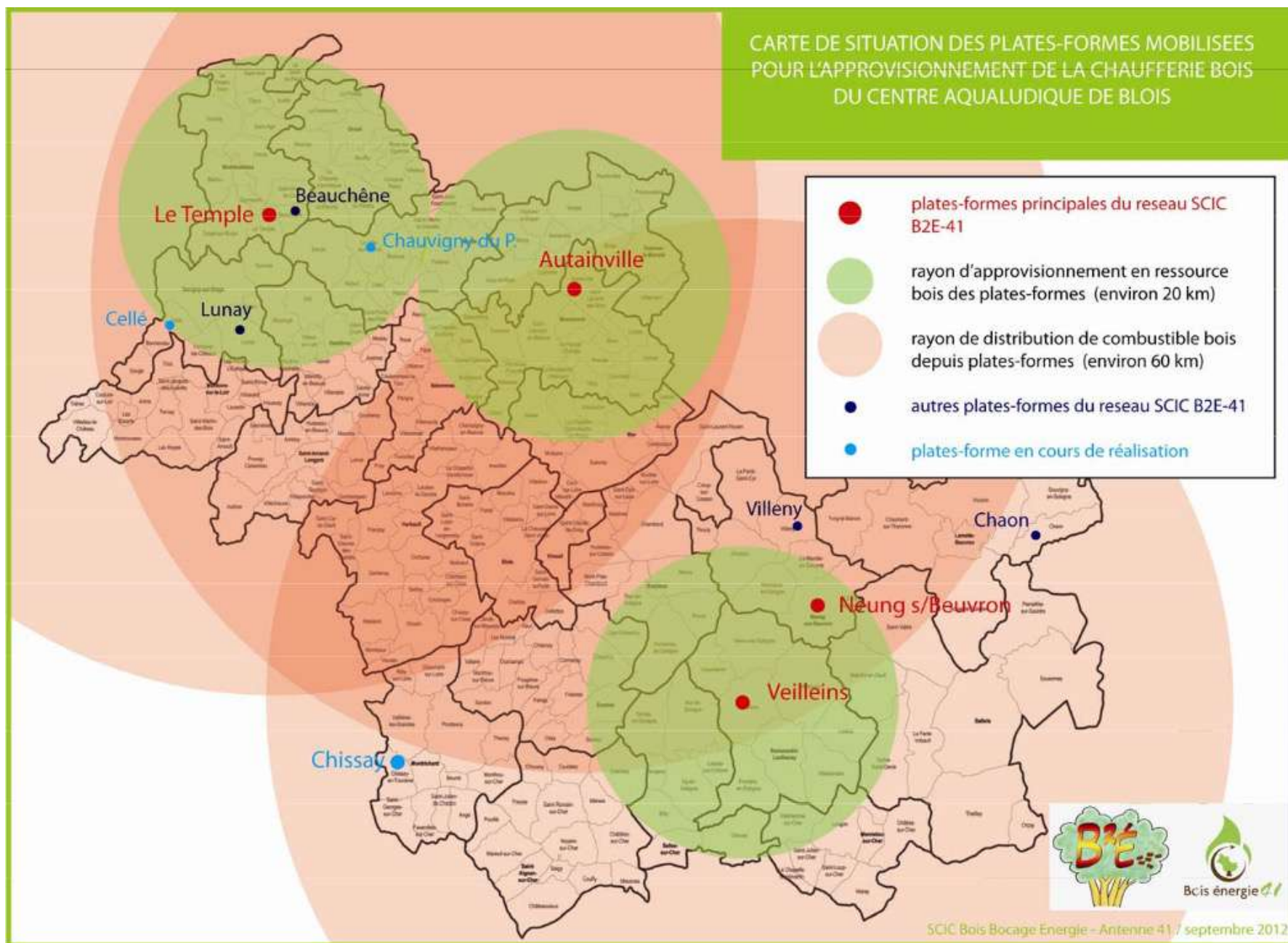
Une dizaine de plateformes de stockages de bois sont, en outre, localisés dans le département et permettent une distribution sur l'ensemble du territoire du SCOT. On peut cependant remarquer qu'aucune installation favorisant le bois énergie n'est présente dans le Sud du territoire : vallée du Loir, secteur Gâtine malgré une ressource disponible.

Une dizaine de chaufferies bois sont recensées sur le bassin de vie de Vendôme, à la fois pour alimenter des bâtiments communaux et aussi des industries. La commune de Mondoubleau dispose en outre d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois (1000 kW).

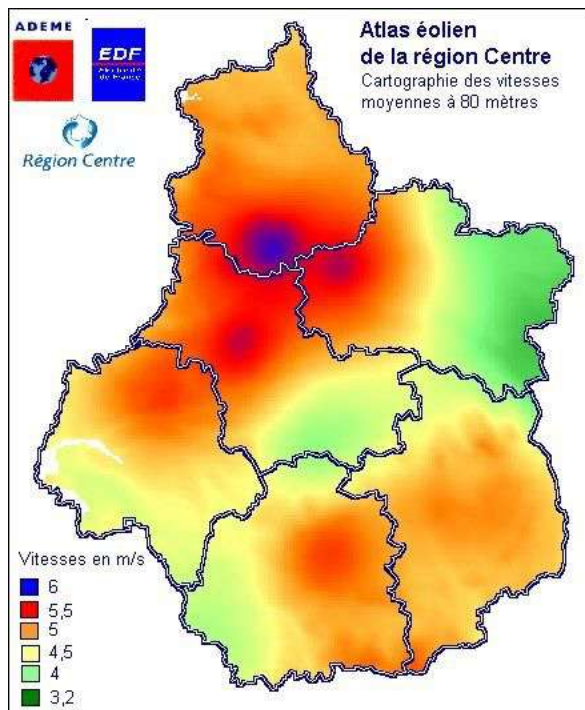
Au-delà de réduire la consommation d'énergies fossiles, la filière bois-énergie participe à l'entretien des milieux forestiers et bocagers. C'est aussi une filière qui permet de créer trois à quatre fois plus d'emplois que les énergies fossiles (source Sydev).

A noter néanmoins que le développement de cette filière doit être mené dans le respect de tous les usages de l'espace forestier et en prenant en compte l'enjeu de préservation de ces espaces, réservoirs de biodiversité du territoire.

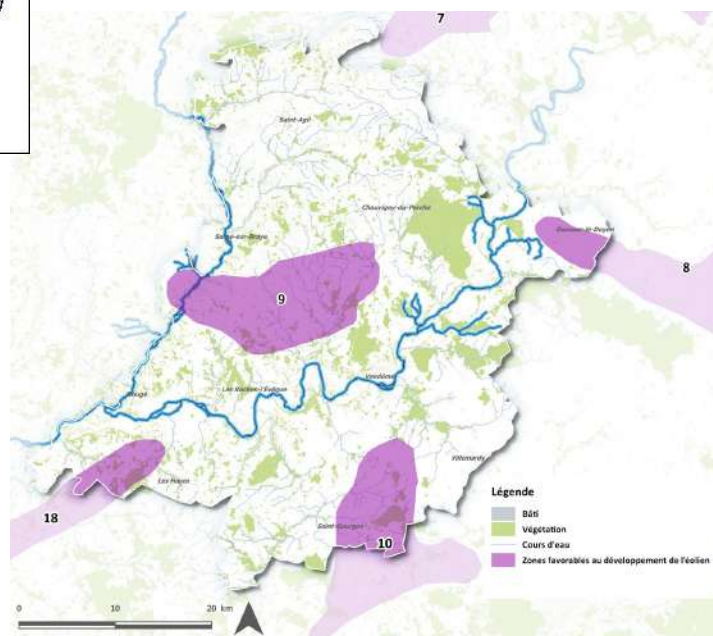
Plateformes de stockage du bois dans le Loir-et-Cher et rayons d'approvisionnement et de distribution (Bois Energie 41)



Cartographie du potentiel éolien en région Centre-Val de Loire (Atlas éolien de la région Centre-Val de Loire)



Zones favorables au développement de l'éolien au droit des Territoires du Grand Vendômois (Schéma Régional Eolien de la région Centre-Val de Loire, juin 2012)



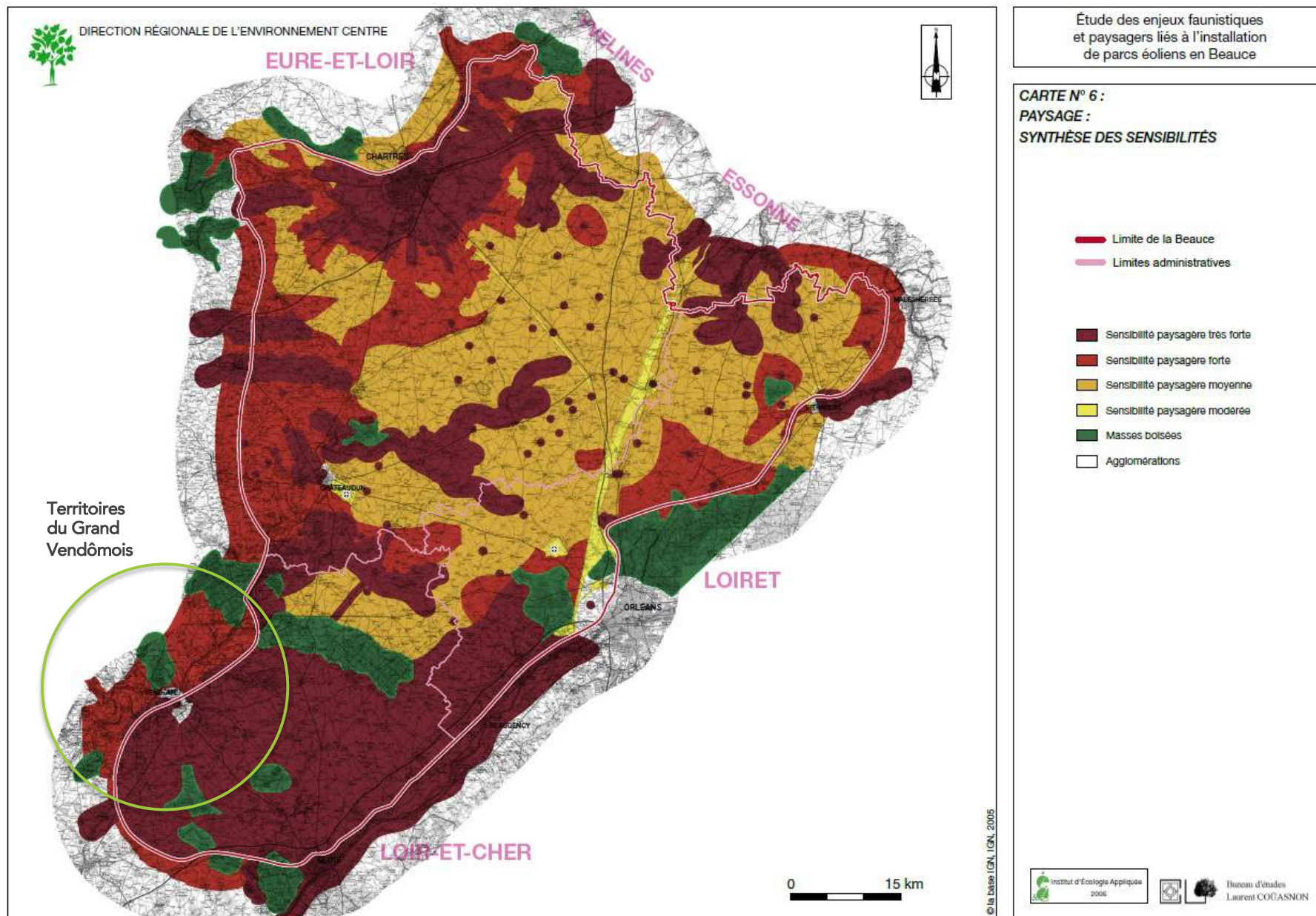
Des potentialités de développement de l'énergie éolienne très intéressantes...

Les potentialités de développement de l'énergie éolienne sont très intéressantes sur le territoire. En effet, le département du Loir-et-Cher se caractérise par des vitesses de vent comprises entre 4 m/s et 6 m/s environ. Celles-ci sont d'environ 5,5 m/s au niveau des Territoires du Grand Vendômois (une vitesse de vent de 5 m/s est nécessaire pour la rentabilité d'un projet éolien). Selon le Schéma Régional Eolien (SRE), annexé au SRCAE approuvé le 28 juin 2012, le potentiel de développement de l'énergie éolienne dans le département du Loir-et-Cher est d'environ 100 MW répartis sur quatre secteurs concernant le département. Ces quatre secteurs sont localisés en tout ou partie au sein des Territoires du Grand Vendômois, comme présenté sur la carte ci-contre.

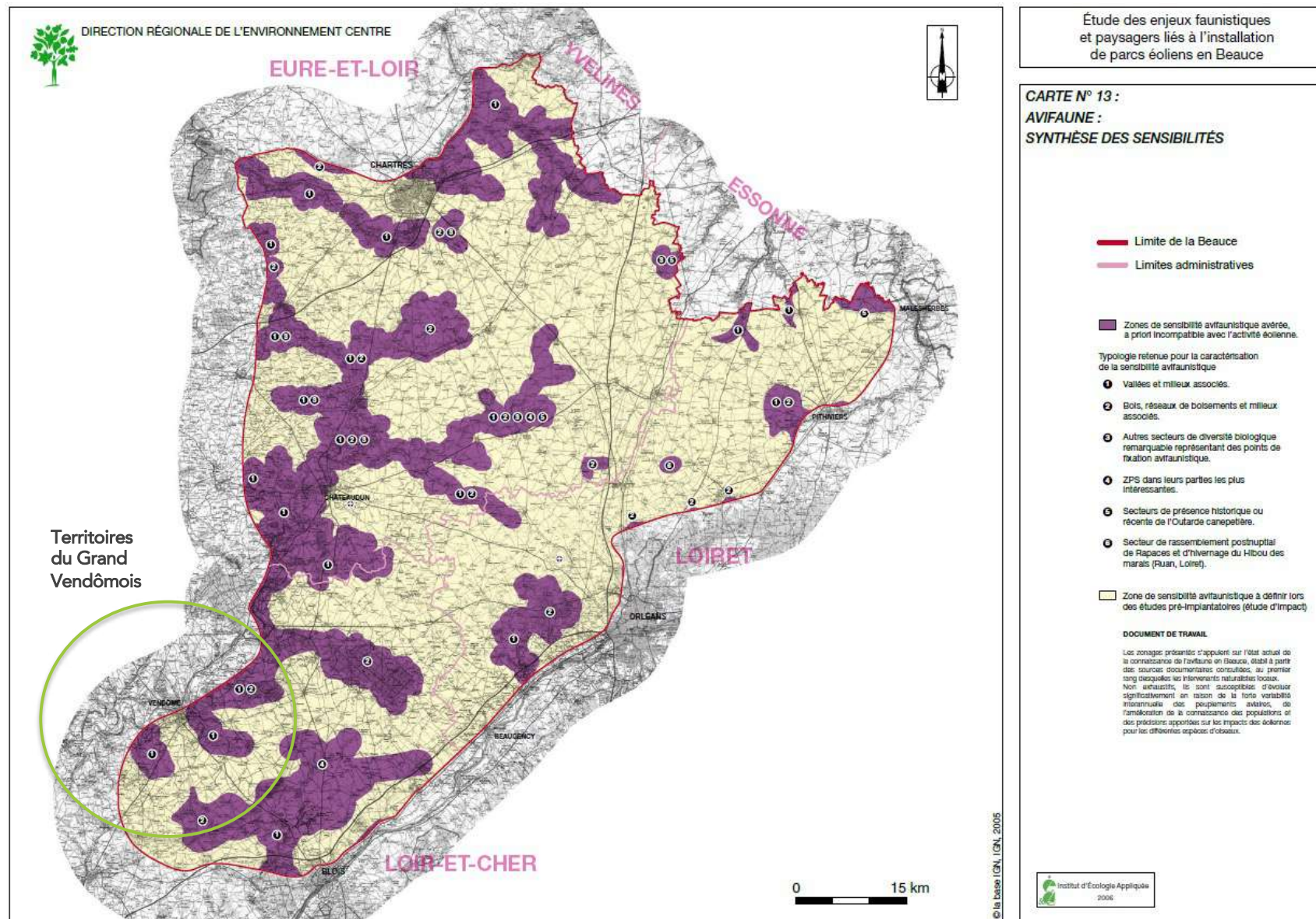
... Mais soumises à des contraintes paysagères importantes

La poursuite du développement de cette énergie sur le territoire ne doit cependant pas se faire au détriment du paysage et de la biodiversité. A ce titre, les services de l'Etat en Région Centre ont réalisé, en 2005, une étude des enjeux faunistiques et paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce. Les Territoires du Grand Vendômois, localisés en Petite Beauce, présentent, selon cette étude, une forte à très forte sensibilité paysagère vis-à-vis de l'implantation de mâts éoliens. En outre, le territoire présente des zones de sensibilités avifaunistiques et chiroptérologiques avérées notamment au niveau des vallées et milieux associés et des boisements. Une attention particulière devra donc être portée pour délimiter les zones où le développement de cette énergie ne sera pas autorisé.

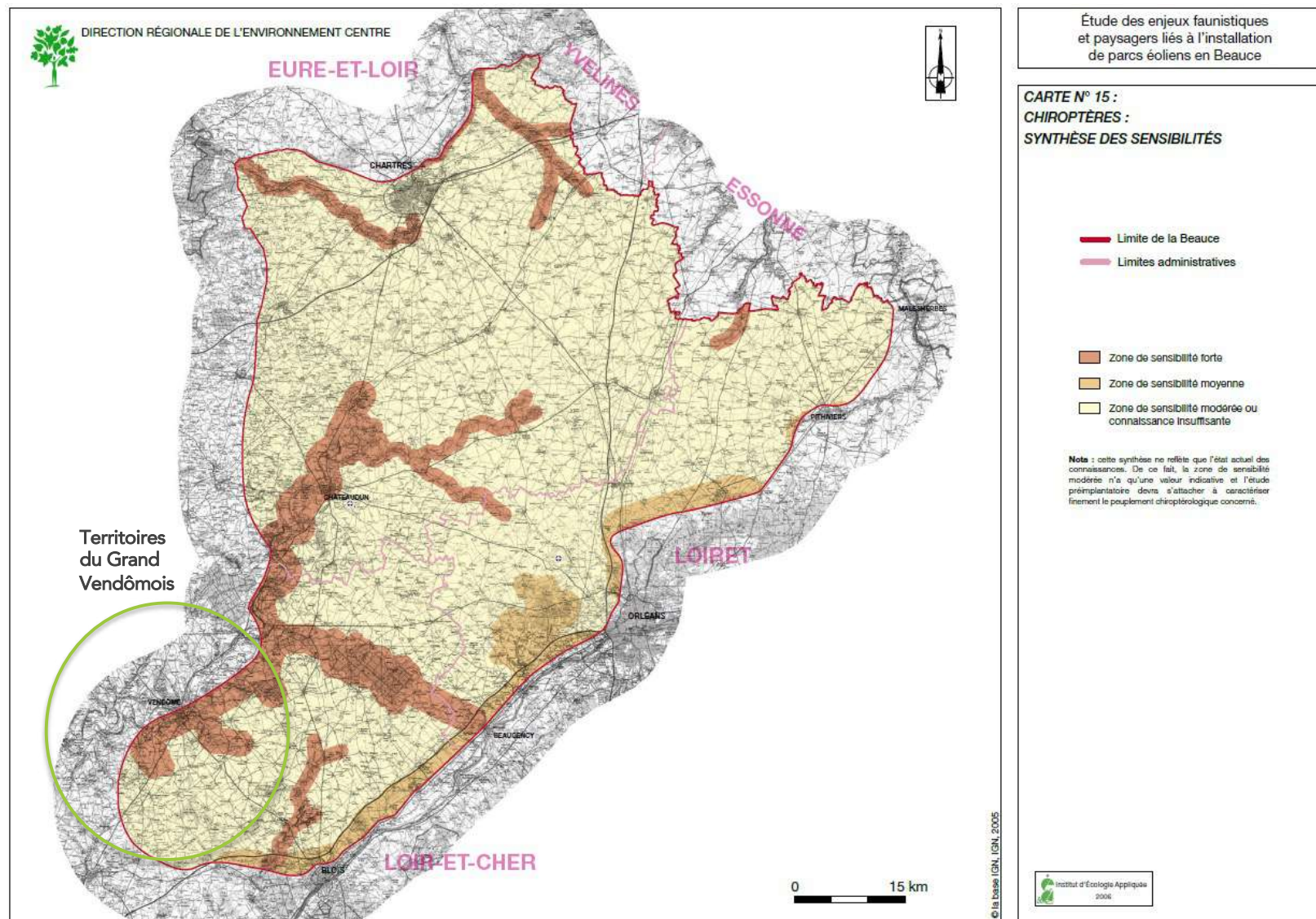
Enjeux paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce (DIREN Centre, Etude des enjeux faunistiques et paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce)



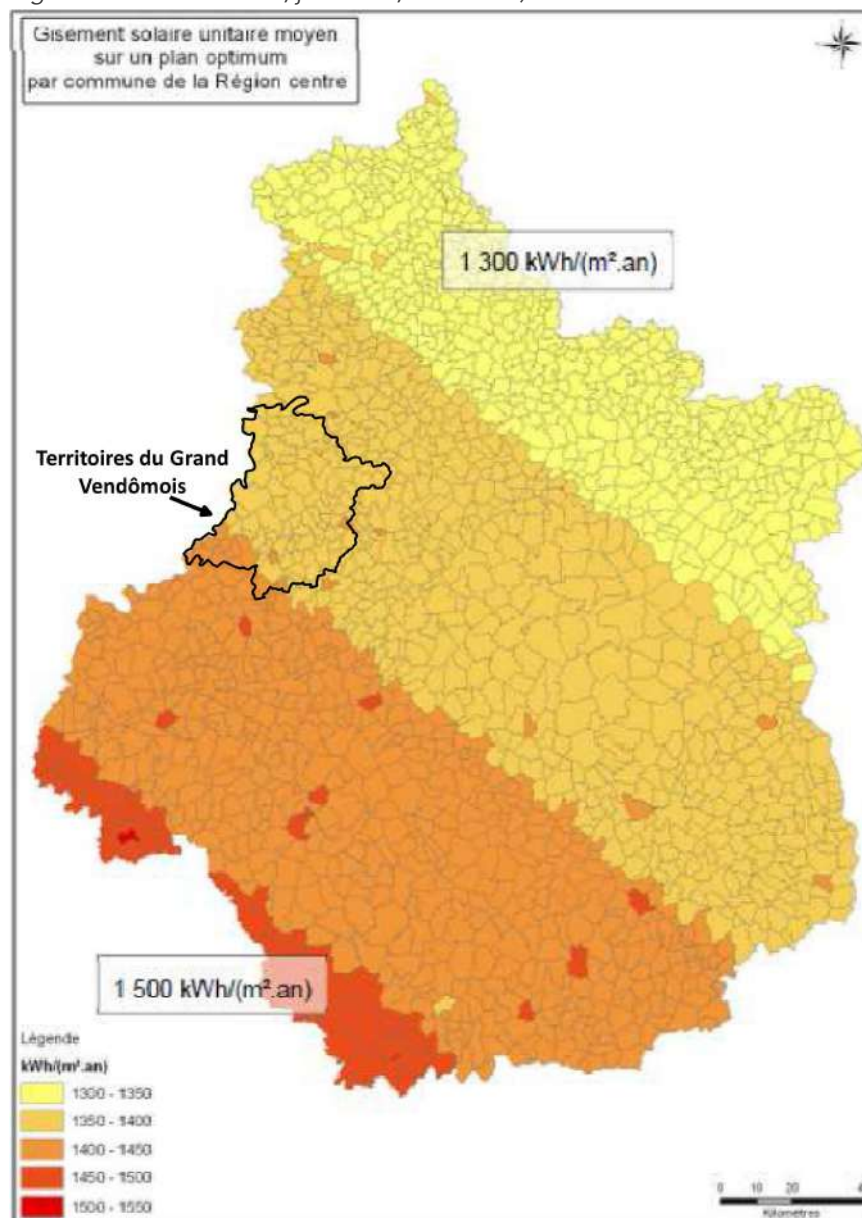
Enjeux avifaunistiques liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce (DIREN Centre, Etude des enjeux faunistiques et paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce)



Enjeux chiroptérologiques liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce (DIREN Centre, Etude des enjeux faunistiques et paysagers liés à l'installation de parcs éoliens en Beauce)



Gisement solaire unitaire moyen en région Centre-Val de Loire (SRCAE de la région Centre-Val de Loire, juin 2012 ; SOGREAH)



Des potentialités de développement de l'énergie solaire non négligeables

L'énergie solaire peut être transformée en chaleur via des capteurs solaires ou en électricité via des capteurs photovoltaïques

Les Territoires du Grand Vendômois présentent un gisement solaire estimé entre 1250 et 1400 kWh/m²/an à inclinaison et orientation optimale des panneaux, excepté sur l'extrémité sud du territoire où le gisement est estimé entre 1400 et 1450 kWh/m²/an.

Néanmoins, le développement de cette énergie ne doit cependant pas se faire au détriment du patrimoine agricole, du paysage et du patrimoine architectural. Une attention particulière devra donc être portée pour délimiter les zones où le développement de cette énergie ne sera pas autorisé.

Un projet de ferme photovoltaïque existe sur la commune de Montoire-sur-le-Loir, sur l'ancienne déchetterie des Galliennes pour une puissance de 2,71 MW. L'enquête publique a eu lieu fin 2017.

D'autre part, quatre projet de parc photovoltaïque existent sur le territoire (Permis de construire accordés) ; ils sont situés sur les communes de Savigny sur Braye, Vendôme, Danzé et Montoire-sur-le-Loir.

Le territoire dispose en outre de potentiels sur les bâtiments agricoles, industriels, commerciaux, sportifs, culturels, hors prescriptions de sauvegarde des monuments historiques. Dans ce cadre, l'entreprise le Triangle (commune de Saint Hilaire la Gravelle) a pour cœur de métier l'installation de photovoltaïque, en particulier sur les bâtiments d'élevage.

Un potentiel géothermique à étudier en détail

La géothermie désigne à la fois la science qui étudie les phénomènes thermiques internes du globe ainsi que les processus industriels qui visent à l'exploiter, pour produire de l'électricité ou de la chaleur. On distingue trois types de géothermie :

- La géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C) qui permet une production de chaleur et/ou de froid depuis un aquifère peu profond comme une nappe libre grâce à l'utilisation de pompes à chaleur ;
- La géothermie basse énergie (température comprise entre 30 et 90°C), qui consiste à utiliser de la chaleur, par extraction d'eau chaude contenue dans les aquifères profonds des bassins sédimentaires et d'utiliser cette eau directement pour le chauffage, via un échangeur de chaleur ;
- La géothermie haute énergie (température supérieure à 150°C).

Cette énergie est abondante et disponible à l'échelle planétaire. En outre, son utilisation ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre.

En région Centre-Val de Loire, les opportunités de développement des pompes à chaleur géothermiques sont nombreuses, notamment parce que le contexte géologique de terrains sédimentaires est favorable à l'implantation des pompes à chaleur sur nappe d'eau souterraines.

Ainsi, selon le SRCAE de la région, le potentiel de développement de la géothermie sur aquifères superficiels au niveau des Territoires du Grand Vendômois est relativement bon, selon les

communes. En effet, 23 communes du territoire présentent un potentiel supérieur à 300 tep et quatre d'entre elles présentent un potentiel supérieur à 600 tep.

Le potentiel sur sondes géothermiques verticales est, quant à lui, plus faible, majoritairement compris entre 50 et 300 tep. Quatre communes présentent un potentiel compris entre 300 et 600 tep.

Une concertation a été lancée avec les professionnels du secteur afin de repérer les freins à l'utilisation de l'énergie géothermique. Cette démarche a abouti à la création d'une marque de qualité pour les forages (GEOQUAL) et à une cartographie réglementaire permettant de déterminer rapidement le droit au sol et du sous-sol applicable en tout secteur de la région.

Ce potentiel est donc à explorer tout en veillant à sa compatibilité avec la nature des sols, en particulier humide pour lesquels la géothermie peu profonde peut engendrer des dysfonctionnements sur les dispositifs, mais aussi sur les écoulements naturels.

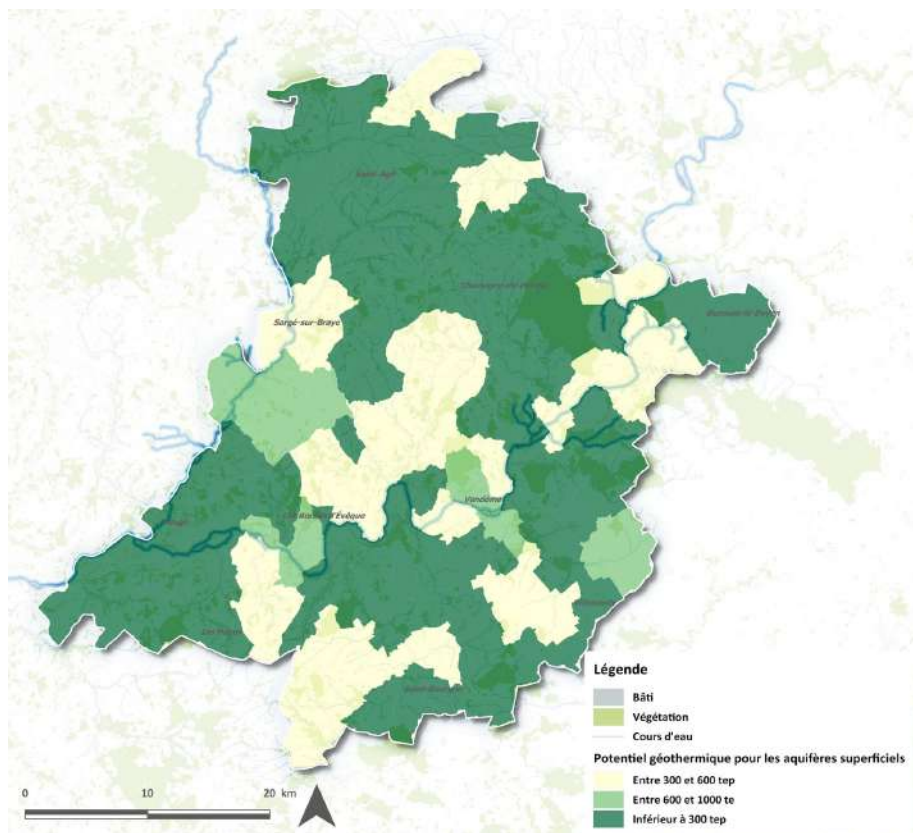
Sur les Territoires du Grand Vendômois, il existe un projet de géothermie basse température sur la commune de La Ville-aux-Clercs. Cette installation devra permettre de chauffer un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi qu'un groupe scolaire. Les autorisations sont en cours d'obtention.

Une énergie hydraulique sous contraintes

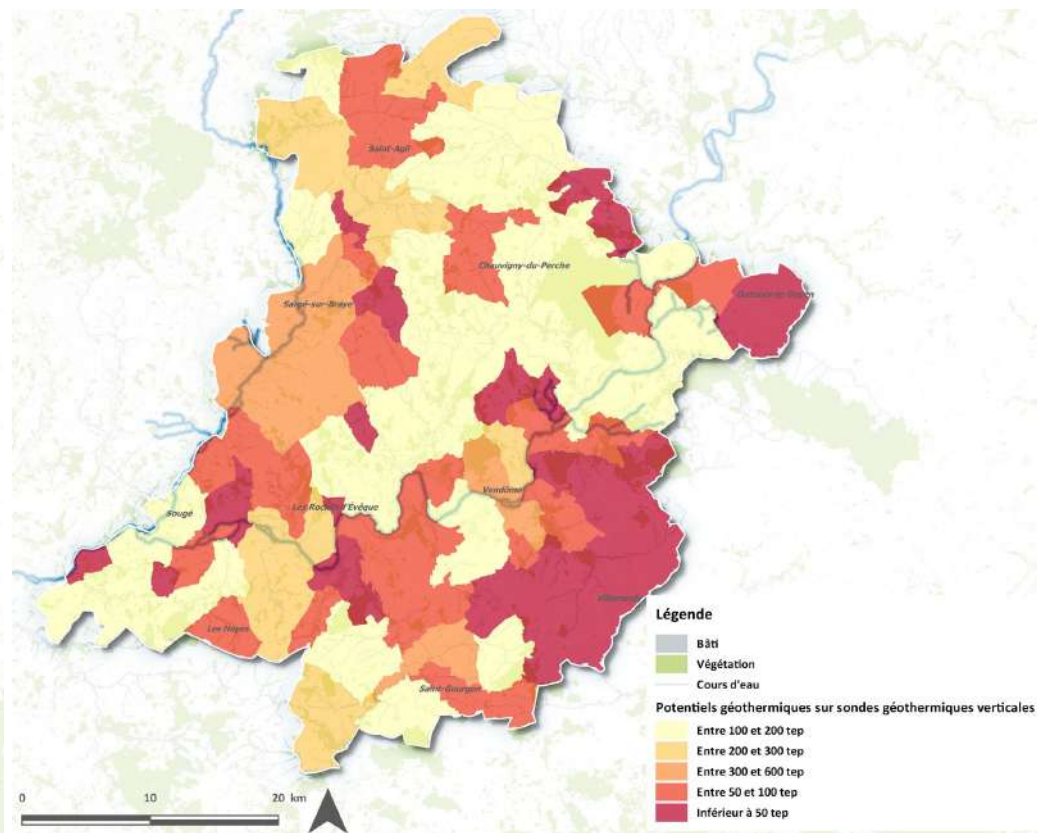
Les études menées au niveau du bassin Loire Bretagne indiquent que la région Centre-Val de Loire ne dispose que d'un faible potentiel de développement de l'énergie hydraulique, du fait de pentes faibles, d'étiages longs et marqués et de l'importance des cours d'eau de faible débit.

Néanmoins, les technologies évoluent et permettent aujourd'hui l'équipement de petits seuils tels que les sites d'anciens moulins (petite hydroélectricité) ou encore d'ouvrages existants mais ne produisant pas à ce jour d'électricité (barrages de navigation de VNF, barrage d'alimentation en eau potable...). Le territoire compte 250 seuils en rivière qui pourraient potentiellement être équipés, sous réserve de contraintes techniques et écologiques.

Potentiels géothermiques sur aquifères superficiels au droit des Territoires du Grand Vendômois (Prospectives de développement de la géothermie en région Centre, Janvier 2012 ; IDE Environnement)



Potentiels géothermiques sur sondes géothermiques verticales au droit des Territoires du Grand Vendômois (Prospectives de développement de la géothermie en région Centre, Janvier 2012 ; IDE Environnement)



Des leviers pour une adaptation au changement climatique

Les Territoires du Grand Vendômois présentent des consommations énergétiques finales de l'ordre de 179 ktep en 2012, dominées par le secteur résidentiel (36% des consommations). Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont, quant à elles, estimées à 602 kteqCO₂ en 2012, dominées par le secteur agricole avec 41% des émissions.

Le territoire présente en outre une production d'énergie renouvelable de près de 100 MW. Cette production pourrait être augmentée, le territoire disposant de bonnes potentialités de développement, notamment de la biomasse, de la géothermie et du solaire. Le territoire dispose également de bonne potentialité pour l'éolien mais est soumis à de fortes contraintes paysagères et liées au milieu naturel.

Si la réponse aux enjeux du changement climatique s'envisage à une échelle globale dépassant largement celle des Territoires du Grand Vendômois, le territoire dispose de leviers potentiels pouvant contribuer à la lutte contre le changement climatique et ainsi aux objectifs communautaires, nationaux et régionaux, en fonction de ses capacités. Cela concerne notamment :

- Développer un usage économe de l'énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela implique des enjeux de développement des mobilités durables adaptées au territoire, de performance énergétique dans l'habitat (rénovation...) et l'aménagement (accessibilité, trame verte urbaine, éco-matériaux...)
- Développer les énergies renouvelables

(notamment la biomasse, le photovoltaïque sur bâti, la géothermie...).

- Prendre en compte la problématique de l'adaptation au changement climatique et développer une culture du risque sur le territoire afin de réduire les vulnérabilités des personnes et activités.

La vulnérabilité de la région Centre aux changements climatiques

Le changement climatique tel qu'il est projeté pourrait en effet affecter négativement notre territoire, notamment dans les secteurs :

- Agriculture : l'impact sur la végétation cultivée peut conduire à un déplacement des zones de cultures qui peut remodeler profondément le tissu agricole. Les besoins en eaux seront accrus.
- Biodiversité : les forêts seraient soumises à un risque d'incendie plus important du fait de la sécheresse et de l'apparition d'autres espèces (apparition de pins) due au réchauffement.
- Santé : les personnes âgées et les jeunes enfants sont plus vulnérables que le reste de la population aux événements extrêmes.

Mais le changement climatique peut également avoir des effets sur les autres secteurs :

- Résidentiel : Le confort d'été pourrait devenir une préoccupation importante.
- Énergie : Pour lutter contre la chaleur dans les bâtiments l'été, la consommation d'électricité l'été pourrait être pratiquement égale à la consommation hivernale. La baisse de la disponibilité des réserves en eau pourrait

impliquer des difficultés de respect des normes environnementales (débit et température de rejets) pour les centrales thermiques. La production solaire pourrait être augmentée avec le recul de la couverture nuageuse.

- Industrie : la hausse des températures pourrait affecter la productivité des bâtiments et des équipements (surchauffe).

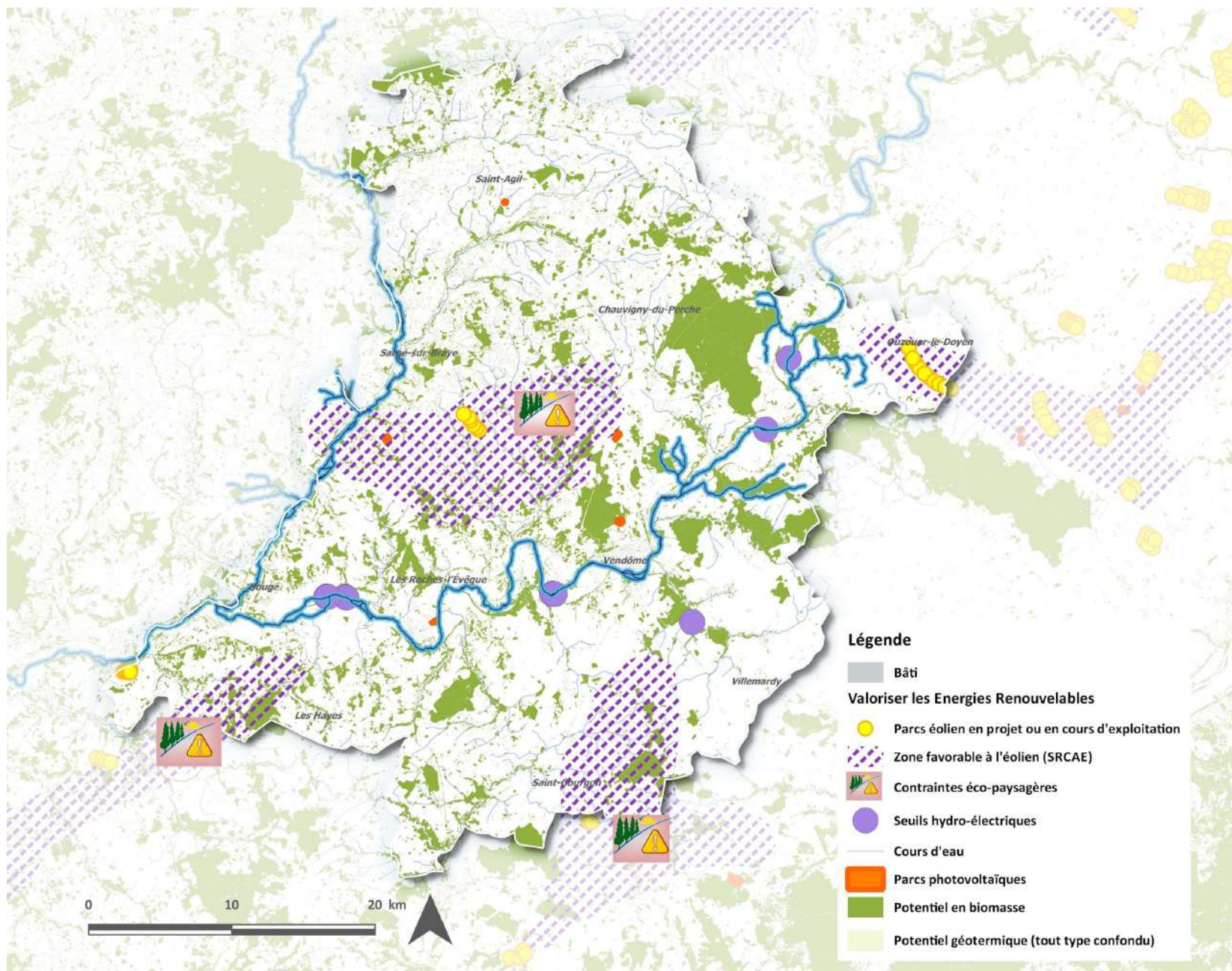
La Selon l'ADEME, compte-tenu de l'augmentation de la demande, il est envisageable de prévoir une augmentation de 3% du coût de l'énergie par an jusqu'en 2020 puis d'observer une croissance exponentielle à partir de cette date. La précarité énergétique des ménages pourrait s'accroître à l'avenir avec l'augmentation du prix des énergies. Au sein du territoire, cette tendance globale soulève essentiellement des enjeux de développement des transports et de maîtrise des consommations de l'habitat dans les secteurs à enjeu.

Un territoire volontaire

Enfin, précisons que le Territoire participe déjà actuellement à la lutte contre le changement climatique à travers des initiatives locales la démarche de Territoire à énergie positive et croissance verte (TEP-CV) ou encore le développement de plateforme Bois.

CLIMAT ET GESTION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES – Synthèse et tendance évolutive

Carte de synthèse des enjeux liés aux ressources énergétiques (IDE Environnement)





ENJEUX ET HIÉRARCHISATION

Les Territoires du Grand Vendômois sont caractérisés par un patrimoine hydrographique important avec de multiples cours d'eau et canaux qui sillonnent l'espace de façon essentiellement transversale au territoire (Est-Ouest pour le Loir et Nord-Sud pour les autres cours d'eau.). Appartenant au bassin hydrographique du Loir Amont et de la Braye. Hormis certains petits affluents du Loir, le réseau hydrographique présente un état qualitatif médiocre, essentiellement soumis à des pressions d'origine agricole. En plus des pressions d'origine agricole, le réseau superficiel est impacté par l'assainissement collectif et autonome qui constitue un apport des matières phosphorées non négligeable sur le territoire.

Les cours d'eau sont caractérisés par un régime hydraulique de plaine, naturellement marqué par les fluctuations saisonnières.

Les Territoires du Grand Vendômois sont concernés par de nombreuses masses d'eau souterraines. Au total, on dénombre six masses d'eau souterraines. Elles sont de trois types : alluvionnaires, crayeuse et sableuses. Le régime hydrologique du bassin versant du Loir est marqué par de faibles variabilités saisonnières. Ce régime peu contrasté traduit un soutien des nappes important aux débits des cours d'eau. Cependant la moitié des nappes des territoires présentent un état quantitatif médiocre. Ceci peut s'expliquer caractérisées par des fluctuations qui suivent des cycles pluriannuels et les nappes sont donc influencées par les grands cycles climatiques. Ce phénomène rend vulnérable la ressource en eau, d'autant plus dans un contexte de changement climatique où la ressource en eau tend à se raréfier. Précisons que les nappes d'eau sont concernées par une Zone de Répartition des Eaux qui couvre les

territoires du Grand Vendômois. Ce zonage implique des mesures spécifiques vis à vis des autorisations de prélèvement.

D'une manière générale, la qualité de l'eau souterraine est médiocre pour la moitié des masses d'eau du territoire. Les paramètres déclassants sont les pesticides et les nitrates avec une tendance à la hausse pour ces derniers. La pression agricole est donc importante sur le territoire vis-à-vis la qualité des eaux.

La ressource en eau superficielle et souterraine est exploitée pour l'agriculture, l'industrie et les usages domestiques. Les masses d'eau souterraines présentent un rôle économique important. Les principaux points à relever sont les suivants :

- Les prélèvements pour l'irrigation sont en légère hausse depuis les années 2013 ;
- L'industrie des Territoires du Grand Vendômois ne présente pas d'enjeu qualitatif et quantitatif sur la ressource en eau ;
- Vis-à-vis de l'eau potable, une multitude de services assurent la production, le transfert et la distribution d'eau potable : l'absence de réelles interconnexions entre les différents services ne permet pas/peu d'assurer la pérennité de la ressource en eau potable, surtout dans un contexte de changement climatique.

L'eau potable et l'assainissement collectif appellent à des enjeux de préservation quantitative et qualitative de la ressource en raison d'un état général des réseaux très vieillissants pouvant mettre en péril les capacités d'eau potable et épuratoires du territoire. La protection de la ressource en eau est une priorité pour la production d'eau potable. De plus, le

développement des capacités épuratoires au regard des potentialités de développement est impératif pour la pérennité des usages mais aussi des ressources naturelles.

De par ces caractéristiques hydromorphologiques, les Territoires du Grand Vendômois sont majoritairement concernés par des formations fluviatiles, calcaires et argileuses. Cette géologie locale confère au territoire un relief structuré par le réseau hydrographique local. Les paysages locaux découlent de ces conditions.

D'un point de vue de la biodiversité, les espaces naturels remarquables et protégés sont peu nombreux et très morcelés sur le territoire. Néanmoins, ils sont concernés par une riche biodiversité qu'il faut préserver. La trame bleue est essentiellement due à la présence d'un chevelu hydrographique structurant. La dynamique écologique est orientée Nord-Sud et Nord Est – Sud Ouest. Les milieux humides accompagnent le plus souvent les cours d'eau ; par ailleurs les micro-zones humides, notamment les mares, sont en voie de raréfaction alarmante ; elles concentrent à elles seules, un nombre considérable d'espèces patrimoniales protégées ;

Le territoire est concerné par une trame verte caractérisée par plusieurs deux types de milieux : les milieux ouverts et les milieux fermés. Les milieux ouverts à travers les pelouses calcaires. Ces dernières sont à un stade de disparition à court terme tant la surface des ces dernières devient marginale. Elles abritent pourtant une faune et une flore extrêmement riches dont certaines stations sont uniques pour le département.

Les milieux fermés regroupent les boisements et les îlots forestiers et haies. Ces derniers représentent un enjeu majeur en termes de préservation dans un contexte agricole dominant. Préserver ces milieux contribue à la préservation d'une nature ordinaire bénéfique à de nombreux écosystèmes naturels mais aussi humains. Les réservoirs de biodiversités associés à ces milieux accompagnent le réseau hydrographique mais s'entremêlent aussi à l'intérieur du territoire.

La ressource aquatique constitue un véritable fil rouge dans la lecture du profil environnemental du territoire du Grand Vendômois. En effet, ce chevelu hydrographique entraîne aussi deux grands risques naturels qui prennent un place importante pour le secteur d'étude : le risque d'inondation par débordement des cours d'eau et par remontée de nappes. Par ailleurs notons un PPRi applicable pour la vallée du Loir qui permet une gestion du risques, des personnes et des biens. Ces risques naturels sont accentués par les conséquences liés au changement climatique, ce qui peut rendre le territoire vulnérable.

Le territoire est peu concerné par les risques technologiques. On notera la présence de Transport de Matières Dangereuses naturellement le long des principales voies de transport (RN10, voies ferrées Paris-Bordeaux...), mais aussi par des canalisations d'hydrocarbures. Les Installations Classées pour l'Environnement sont peu nombreuses au regard du nombre de communes des Territoires du Vendômois (52 ICPE et un site Seuil Bas).

Vis-à-vis des nuisances sonores et à la pollution atmosphérique, l'enjeu reste faible en moyenne pour l'ensemble du territoire. La commune de Vendôme, de par ses activités et sa position de carrefour au sein d'un territoire rural, présente les émissions de polluants les plus importantes. Enfin, il est important de souligner que 4 communes (Areines, Sainte-Anne, Villerable et Vendôme) ont été définies comme zones sensibles à la qualité de l'air à l'échelle régionale.

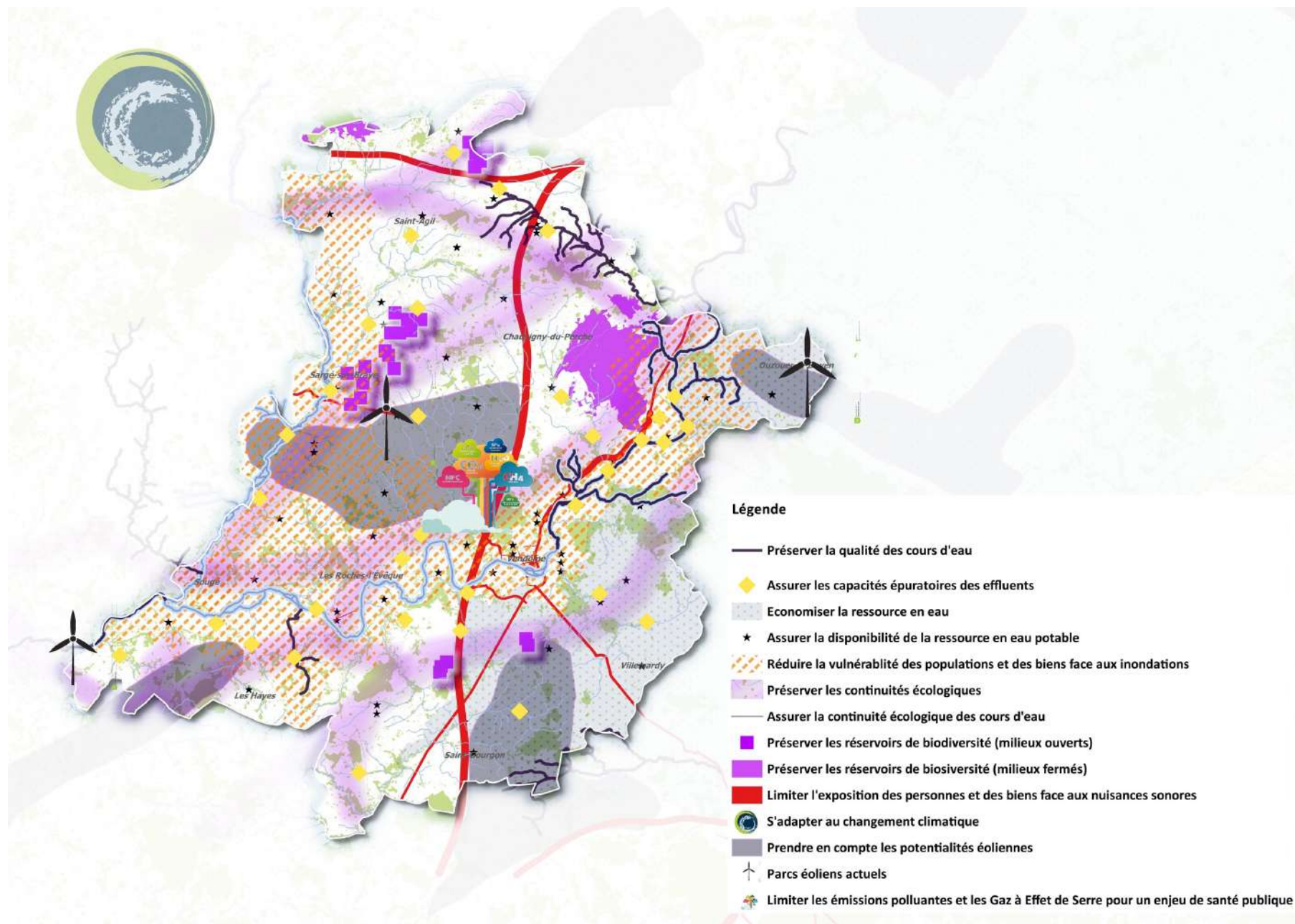
Enfin, les Territoires du Grand Vendômois présentent des consommations énergétiques finales de l'ordre de 179 ktep en 2012, dominées par le secteur résidentiel (36% des consommations). Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont, quant à elles, estimées à 602 kteqCO₂ en 2012, dominées par le secteur agricole avec 41% des émissions. Ces émissions sont supérieures à la moyenne régionale et nationale.

Le territoire présente en outre une production d'énergie renouvelable de près de 100 MW. Cette production pourrait être augmentée, le territoire disposant de bonnes potentialités de développement, notamment de la biomasse, de la géothermie et du solaire. L'éolien est limité par des contraintes éco-paysagères. Toutefois le territoire dispose de parc éolien sur son territoire.

Des actions sont d'ores et déjà mises en œuvre au sein du territoire mais reste à accentuer/développer pour une optimisation de la ressource énergétique.

ENJEUX ET HIÉRARCHISATION - Synthèse des enjeux environnementaux

Carte de synthèse des enjeux environnementaux (IDE Environnement)



ENJEUX ET HIÉRARCHISATION

Hiérarchisation des enjeux environnementaux (IDE Environnement)

Sols et sous-sols		
Priorisation	Etat initial	Enjeu
1	Présence de 13 exploitations de carrières. Le nombre de ces exploitations a fortement diminué depuis quelques années.	Mettre en œuvre une gestion raisonnée des matériaux du sous-sol qui implique une restauration après exploitation et développement du recyclage des matériaux.
Dynamique écologique		
Priorisation	Etat initial	Enjeu
1	Les micro-zones humides, notamment les mares, sont en voie de raréfaction alarmante	Préserver la fonctionnalité et la qualité des milieux humides
1	Les fonds de vallées présentent une richesse remarquable du fait de modes de gestion agricole liés à l'élevage	Assurer le maintien de la biodiversité par une agriculture extensive et durable
2	Les massifs forestiers, représentant une faible surface en nord Loir-et-Cher, sont le territoire d'espèces purement sylvicoles et donc spécialisées. Elles sont fragilisées par la plantation intensive de résineux depuis une trentaine d'année	Préserver, conforter et restaurer les réservoirs de biodiversité des milieux boisés par un entretien qualitatif des boisements, une limitations de plantations d'espèces exotiques ou monospécifiques.
2	Les cours d'eau permanents, notamment les petits affluents du Loir, représentent un enjeu important en terme de biodiversité et de continuité écologique ; Les cours d'eau intermittents, représentent un linéaire important sur la zone d'étude (environ 2/3 du linéaire). La conservation de ces espaces et de leurs abords est un enjeu à prendre en compte pour la gestion des eaux superficielles (inondation, qualité de l'eau) et pour la biodiversité (habitats et sites de reproduction de certaines espèces).	Préserver, conforter et restaurer les continuités écologiques- Restaurer la qualité écologique et chimique des cours d'eau Limiter les obstacles aux déplacements terrestres et aquatiques
2	Le maillage bocager, espace créé par l'homme, doit conserver ses éléments structurants (haies, bandes enherbées, trognes, ronciers), sans quoi le Perche perdra son identité, et avec, son cortège d'espèces faunistiques et floristiques.	Préserver, conforter et restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à travers la nature ordinaire en milieu rural et en milieu urbain

ENJEUX ET HIÉRARCHISATION

Hiérarchisation des enjeux environnementaux (IDE Environnement)

Ressource en eau		
Priorisation	Etat initial	Enjeu
1	<p>Les territoires du Grand Vendômois sont caractérisés par un chevelu hydrographique important qui présente un état écologique dégradé.</p> <p>La pression agricole est donc importante sur le territoire vis-à-vis de la qualité des eaux</p>	<p>Garantir le bon état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine des bassins versant et notamment les sous bassin de la Braye et de la Loir Amont: par notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une agriculture extensive et durable - Une amélioration du système d'assainissement collectif
1	<p>Les ressources superficielles et souterraines du territoire sont très vulnérables d'un point de vue quantitatif : le Gratteloup, l'Yerre, la Braye.</p> <p>Le bassin versant du Loir doit se préparer à une situation globalement plus sèche dans les années à venir, avec des écoulements réduits</p>	<p>Assurer la disponibilité de la ressource en eau par notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une gestion durable des eaux pluviales : garantir le cycle de l'eau - une agriculture adaptée aux changements climatiques - La préservation des milieux humides - Un changement des modes de consommations domestiques
1	<p>L'eau potable et l'assainissement collectif appellent à des enjeux de préservation quantitative et qualitative de la ressource en raison d'un état général des réseaux très vieillissants pouvant mettre en péril les capacités d'eau potable et épuratoires du territoire.</p> <p>Neuf stations d'épuration, notamment au Sud du territoire, atteignent un état critique</p>	<p>Concilier besoin en eau potable et disponibilité de la ressource en eau Garantir le bon traitement des eaux usées en prenant compte du développement territorial futur</p> <p>Continuer d'assurer la protection de la ressource captée</p>
2	<p>La ressource en eau pour les productions d'eau potable est assurée par les différents services. Toutefois cette dernière est limitée par le fort découpage et le peu d'interconnexion.</p>	<p>Assurer une gestion collective et partagée de la ressource en eau potable</p>

ENJEUX ET HIÉRARCHISATION

Hiérarchisation des enjeux environnementaux (IDE Environnement)

Risques		
Priorisation	Etat initial	Enjeu
1	Les communes des Territoires du Grand Vendômois sont soumises à quatre principaux risques naturels : le risque d'inondations qui concerne trente-neuf communes du territoire (lié au Loir et à la Braye), le risque de mouvements de terrain, le risque sismique (très faible) et le risque de tempête.	Prise en compte des risques naturels majeurs dans la planification territoriale, et notamment des risques d'inondations et mouvement de terrain, dans un contexte de changement climatique.
1	L'ensemble des communes de la vallée du Loir et de la Braye est concernée par un risque d'inondation. 32 communes disposent d'un PPR Inondations.	La gestion du phénomène d'inondation peut supposer à la fois une action de fond (maîtrise des ruissellements par maintien d'un couvert végétal permanent – forêt, haies, prairies-, mesures agroenvironnementales..) et des mesures ponctuelles de préventions ou de protections contre les risques (schéma d'eau pluviales, ouvrages de rétention, hydraulique douce, préservation des lignes d'écoulement..).
1	Les communes de Vendôme et de Trôo sont particulièrement sensibles aux mouvements de terrain. Il existe un réel enjeu en terme d'urbanisation future.	La gestion du mouvement de terrain, en dehors des zones concernées par un zonage du PPR, la gestion de cet aléa au regard de l'urbanisation implique une précision par des études spécifiques des phénomènes permettant de définir le cas échéant des mesures préventives ou de neutralisation du risque.
1	Le secteur aval de Vendôme est concerné par des effondrements de cavités souterraines naturelles	La gestion du phénomène d'effondrement des cavités au regard de l'urbanisation implique des actions ciblées: - soit dans un objectif préventif par identification de secteurs recevant effectivement des vides souterrains dangereux (gestion des activités et urbanisations sur et aux abords de ces vides), - soit dans le cadre de mesures de résorption du risque en rendant les cavités concernées inertes (comblement avec du sable, par exemple).
2	L'aléa remontée de nappe « fort à très fort » est localisé au droit des principaux cours d'eau du territoire.	Le risque de remontée de nappe n'interdit pas l'urbanisation, mais demande le cas échéant, des mesures constructives permettant de prévenir des dégâts humains ou matériels (interdiction de sous-sols, conservation des exutoires, par exemple).
2	Vingt communes des Territoires du Grand Vendômois sont concernées par un risque de feu de forêt. Celles-ci présentent en effet des massifs boisés pouvant être soumis à ce risque, et notamment la forêt de Fréteval au nord du territoire, le Bois de Gâtines à Montrouveau, la forêt de Prunay à Sasnières, la forêt de Vendôme...	Le risque de remontée de nappe n'interdit pas l'urbanisation, mais demande le cas échéant, des mesures constructives permettant de prévenir des dégâts humains ou matériels (bandes d'inconstructibilité, type de constructions autorisées, emploi de matériaux...)
3	Le risque industriel est peu développé et concentré le long de la vallée du Loir et de la Braye. 48 communes du territoire sont potentiellement exposées à un risque de marchandises dangereuses	Réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques technologiques. Prendre en compte les établissements à risque dans les décisions d'aménagement, prévoir des voies d'accès pour l'évacuation de la population autour des installations à risque, penser l'aménagement des axes de circulation en fonction du risque TMD.

ENJEUX ET HIÉRARCHISATION

Hiérarchisation des enjeux environnementaux (IDE Environnement)

NUISANCES ET POLLUTIONS		
Priorisation	Etat initial	Enjeu
2	La qualité de l'air est bonne sur le territoire. La commune de Vendôme et ses communes voisines présentent les teneurs en polluants les plus importantes.	Préservation de la qualité de l'air sur le territoire par notamment le développement d'une agriculture durable et une maitrise des flux et déplacements
2	Le territoire est caractérisé par vingt-cinq sites ou sols pollués essentiellement localisés dans la vallée du Loir.	Veiller à l'absence de pollution pour tout nouveau projet de construction/ réhabilitation sur un ancien site industriel ou de service.
3	Les nuisances sonores sont induites par les infrastructures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Route nationale RN 10, ▪ Voies départementales RD 357, RD 917 et RD 957, ▪ Voies ferrées Paris-Bordeaux et Paris-Toulouse, ▪ Ainsi qu'une trentaine de voies communales 	Respect des réglementations en vigueur afin de limiter les nuisances acoustiques au sein des constructions.
3	Les productions de déchets ménagers et assimilés sont globalement stables depuis 2011 et plus faibles que les productions régionales	Mettre en œuvre des schémas locaux pour la prévention des déchets, promouvoir la réduction des déchets à la source et favoriser, promouvoir le développement du recyclage et de la valorisation des déchets produits.

Energie et climat

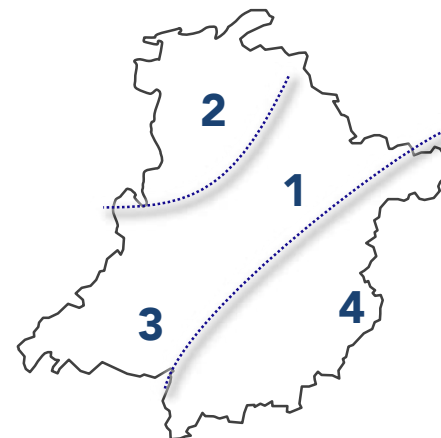
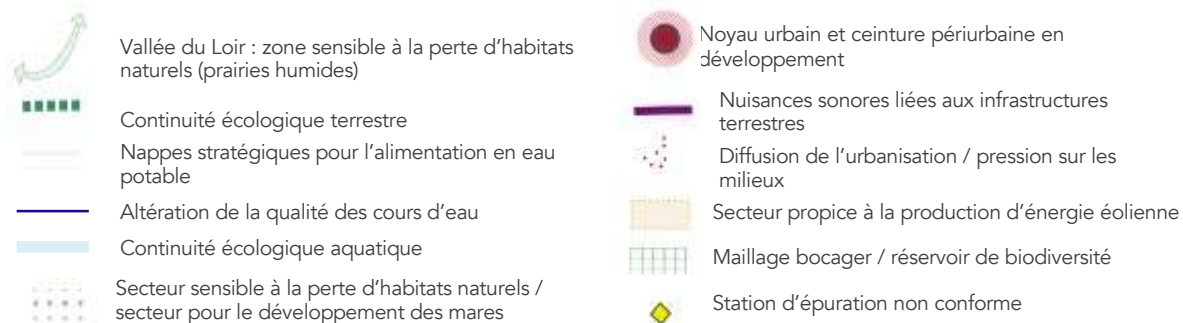
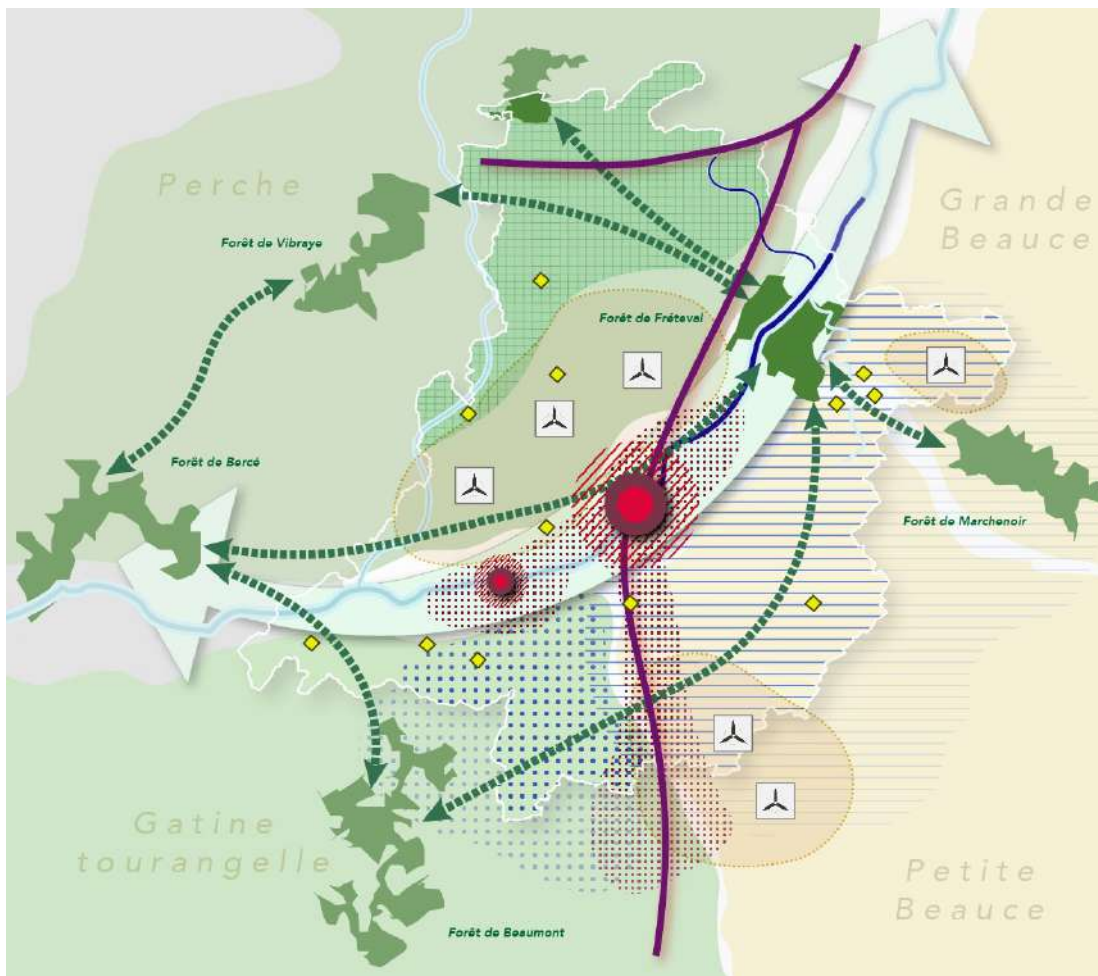
Priorisation	Etat initial	Enjeu
1	Au sein du territoire du SCoT, entre 40 et 60% de la surface des logements ont été construits avant 1975 (soit avant toute réglementation thermique) selon l'intercommunalité considérée. Plus de 50% de cette consommation liée au chauffage est liée aux logements construits avant 1949.	Limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, notamment des secteurs des transports et du bâtiment et réduire ainsi la précarité énergétique des ménages.
1	Les modèles climatiques de Météo France prévoient un réchauffement en France compris entre 1,7 et 4°C (selon le scénario d'émissions envisagé) à l'horizon 2100 et accompagné d'une augmentation de la fréquence des événements extrêmes tels que les vagues de chaleur, les canicules et les périodes de sécheresses.	Développer les mesures d'adaptation au changement climatique, notamment en lien avec une augmentation des températures et une modification du régime des pluies.
1	Le territoire présente en outre une production d'énergie renouvelable de près de 100 MW. Cette production pourrait être augmentée, le territoire disposant de bonnes potentialités de développement, notamment de la biomasse, de la géothermie et du solaire	Mettre en œuvre une gestion durable de la ressource énergétique locale et renouvelable pour en assurer la pérennité et la développer Identifier tous les viviers d'énergie renouvelables et créer les conditions de leur exploitation durable

ATOUPS & FORCES

- Une diversité des milieux naturels à l'image des paysages offerts par le territoire
- Un espace de cohérence écologique et paysagère en appui aux métropoles périphériques : couronne d'espaces forestiers (Fréteval, Montmirail, Vibraye, Bercé, Beaumont, Marchenoir, Gâtine).
- Une sensibilisation des acteurs locaux et une prise en main des sujets environnementaux : potentialités offertes par la valorisation énergétique de la biomasse locale (haies / biomasse), gestion des déchets, Agenda 21, PCET...etc
- Des potentialités de production énergétiques intéressantes : géothermique, biomasse, déchets, éolien, solaire, hydraulique

FAIBLESSES & MENACES

- Une ressource en eau altérée qui interpellent les capacités de développement du territoire : disponibilité (quantitative et qualitative) des ressources en eau souterraine (nappe de Beauce et nappe de craie du Séno-Turonien), capacités épuratoires (stations d'épuration) limitées (installations vieillissantes).
- Appauvrissement des milieux « agri naturels » de nature ordinaire sous l'effet notamment de l'intensification des pratiques agricoles : disparition des haies, mares, etc.
- Exposition aux risques naturels du bâti : érosion des coteaux, inondations liées aux débordements des cours d'eau, effets du changement climatique, etc.
- Des pressions environnementales fortes sur les espaces de vallées : urbanisation de coteaux, carrières, biodiversité, etc.



- 1 VALLÉES DU LOIR ET DE L'EGGONNE**
- Pressions fortes sur la ressource en eau superficielle (médiocre à mauvaise)
 - Grands réservoirs biologiques à préserver - enjeu de continuité écologique à l'échelle régionale

- 2 PERCHE**
- Valeur environnementale liée aux trames bocagères et aux mares : secteur sensible de perte d'habitats naturels
 - Secteur à enjeu pour les connexions écologiques avec les massifs forestiers voisins

- 3 VALLÉES DU LOIR ET DE LA BRAYE**
- Secteur sensible à la perte d'habitats naturels (pressions urbaines) : enjeu de maintien et de restauration
 - Forte exposition aux risques inondations

- 4 BEAUCE / GÂTINE**
- Habitats naturels liés aux mares et cours d'eau
 - Potentiels pour la production d'énergie renouvelable
 - Nappe stratégique pour l'alimentation en eau potable

ANNEXE : CODES NAF DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Code	Intitulés de la NAF	Domaine	type de commerce
10.11Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
10.12Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
10.13Z	Préparation de produits à base de viande	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
10.13B	Charcuterie	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
10.71B	Cuisson de produits de boulangerie	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
10.71D	Pâtisserie	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
45.11Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Concession automobile	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
45.20A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Concession automobile	SERVICES
45.32Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	Concession automobile	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
45.40Z	Commerce et réparation de motocycles	Concession automobile	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.11	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.11A	Commerce de détail de produits surgelés	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.11B	Commerce d'alimentation générale	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.11C	Supérettes	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.11D	Supermarchés	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.11E	Magasins multi-commerces	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.11F	Hypermarchés	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.19	Autre commerce de détail en magasin non spécialisé	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.19A	Grands magasins	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.19B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	Commerce généraliste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.2	Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.21	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.21Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.22	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.22Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.23	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.23Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.24	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.24Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.25	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.25Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.26	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.26Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.29	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.29Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Commerce de détail alimentaire spécialisé	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.3	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	Station-service	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.30	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	Station-service	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.30Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	Station-service	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.4	Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES

ANNEXE : CODES NAF DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Code	Intitulés de la NAF	Domaine	type de commerce
47.41	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.41Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.42	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.42Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.43	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.43Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.5	Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.51	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.51Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.52	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.52A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m ²)	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.52B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m ² et plus)	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.53	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.53Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.54	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.54Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.59	Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.59A	Commerce de détail de meubles	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.59B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	Equipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.6	Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.61	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.61Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.62	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.62Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.63	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.63Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.64	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.64Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.65	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.65Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Sport, Culture, Loisirs	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.7	Autres commerces de détail en magasin spécialisé	Equipement de la personne	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.71	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Equipement de la personne	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.71Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Equipement de la personne	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.72	Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	Equipement de la personne	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES

ANNEXE : CODES NAF DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Code	Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Domaine	type de commerce
47.72A	Commerce de détail de la chaussure	Équipement de la personne	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.72B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	Équipement de la personne	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.73	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	Hygiène, santé, beauté	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.73Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	Hygiène, santé, beauté	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.74	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	Hygiène, santé, beauté	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.74Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	Hygiène, santé, beauté	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.75	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Hygiène, santé, beauté	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.75Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Hygiène, santé, beauté	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.76	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.76Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	Bricolage, Jardinerie, Pépiniériste, Fleuriste	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.77	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	Équipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.77Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	Équipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.78	Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	Équipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.78A	Commerces de détail d'optique	Hygiène, santé, beauté	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.78B	Commerces de détail de charbons et combustibles	Équipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.78C	Autres commerces de détail spécialisés divers	Équipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.79	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	Équipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
47.79Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	Équipement du foyer	COMMERCE DE DETAILS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES
55	Hébergement	CHR	CHR
55.1	Hôtels et hébergement similaire	CHR	CHR
55.2	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	CHR	CHR
56	Restauration	CHR	CHR
56.1	Restaurants et services de restauration mobile	CHR	CHR
56.2	Traiteurs et autres services de restauration	CHR	CHR
56.3	Débits de boissons	CHR	CHR
95.23Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	Services divers	SERVICES
95.24Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	Services divers	SERVICES
95.25Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	Services divers	SERVICES
95.29Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	Services divers	SERVICES
96.01B	Blanchisserie-teinturerie de détail	Services divers	SERVICES
96.02	Coiffure et soins de beauté	Hygiène, santé, beauté	SERVICES
96.02A	Coiffure	Hygiène, santé, beauté	SERVICES
96.02B	Soins de beauté	Hygiène, santé, beauté	SERVICES
96.03Z	Services funéraires	Services divers	SERVICES
96.04Z	Entretien corporel	Hygiène, santé, beauté	SERVICES
96.09Z	Autres services personnels n.c.a.	Services divers	SERVICES